HISTOIRE

DU

CONCILE DU VATICAN

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

Par S. EXC. Mgr EUGÈNE CECCONI

Archevêque de Florence.

PRÉLIMINAIRES DU CONCILE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN

PAR

M. JULES BONHOMME

Curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris,

ET M. D. DUVILLARD

Vicaire à la même paroisse.

TOME DEUXIÈME

RÉCIT ET DOCUMENTS



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1887



HISTOIRE

DU

CONCILE DU VATICAN

TOME II

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS.

A SA SAINTETÉ

LE PAPE LÉON XIII

TRÈS SAINT PÈRE,

La publication de ces deux volumes de l'histoire du Concile du Vatican vient enfin me dégager de la promesse que j'avais publiquement contractée dans l'Introduction qui précède cet ouvrage; je profite de cette occasion pour déposer mon humble écrit aux pieds de Votre Sainteté. Vous avez daigné, Très Saint Père, confirmer la glorieuse mais difficile mission que l'auguste Pie IX, par excès de bienveillance pour ma personne, avait voulu me confier. Nul mieux que moi peut-être ne sait combien je suis resté au-dessous de ma tâche; aussi, en offrant ces volumes à Votre Sainteté, je crains fort que mon travail ne réponde mal aux hautes intentions et de celui qui m'en avait chargé tout d'abord et de celui qui m'a ordonné de l'achever. Toutefois mes appréhensions sont un peu calmées par cette considération, que ce n'est pas la parole de l'homme, si savante, si gracieuse ou si éloquente qu'on la suppose, qui nous amène à la connaissance de la vérité, mais bien la parole de Dieu qui éclaire tous les fils d'Adam et rend efficace notre pauvre langage. Or cette parole surnaturelle ne dépend certainement d'aucune cause extrinsèque, elle peut donc se faire entendre à notre cœur et y

produire les plus heureux fruits, prêtant sa force sub me et mystérieuse à des expressions même vulgaires et défectueuses. C'est là surtout ce que j'attends, ce que j'espère de la bonté infinie de ce Dieu à la gloire duquel j'ai consacré tous mes travaux, celui-ci plus particulièrement. Puisse le Très-Haut, pour le plus grand bien de l'Église, donner de l'efficacité à mon faible langage. Si l'exposition claire et fidèle des faits racontés dans le premier volume a réussi (pour me servir de l'expression d'un docte publiciste, fort compétent en cette matière) à confondre les mille calomnies répandues, au sujet du Concile du Vatican, par les ennemis de l'Église catholique, j'aime à croire que l'exposé d'autres faits, non moins importants que les premiers, ne manquera pas de produire un semblable résultat.

Et maintenant, Très Saint Père, je Vous prie instamment de daigner bénir mon humble travail. Cette bénédiction attirera très certainement sur ce livre, bien plus efficacement que n'auraient pu le faire mes chétives prières, la protection du Père céleste; j'aurai alors la douce consolation de voir à peu près atteint le but si élevé qui m'a été proposé par Vous et par votre illustre prédécesseur.

A cette bénédiction que j'implore pour ces pages, Votre Sainteté ne refusera pas d'en ajouter une autre : je La supplie de bénir aussi le troupeau bien-aimé confié à mes soins et, avec le troupeau, son indigne pasteur.

De Votre Sainteté,

Le très humble, très dévoué et très obéissant fils en Jésus-Christ.

† Eugène,
Archevêque de Florence.

Florence, le 17 août 1879, fête de saint Jérôme.

PRÉFACE

Ce troisième livre a pour but de faire connaître le mouvement politique et religieux que l'attente du Concile du Vatican a provoqué dans le monde. Ma première pensée avait été de le publier en même temps que les deux autres; mais l'étude plus approfondie de mon sujet m'a promptement convaincu de la nécessité de traiter avec plus d'étendue cette période si importante de l'histoire du Concile. Comme, d'un autre côté, ces deux livres pouvaient former un tout complet, je me suis décidé à les publier à part, renvoyant à plus tard la publication du reste de l'ouvrage. Des raisons soit intrinsèques, soit extrinsèques ont, pour ainsi dire, conspiré à retarder la présente publication. Ça été d'abord l'abondance des matières, le grand nombre et la diversité des documents, la difficulté de retrouver ces documents sous leur forme première et authentique. Le lecteur qui aura seulement jeté les yeux sur les pièces si nombreuses que je lui soumets se rendra facilement compte des obstacles qu'il m'a fallu surmonter pour les découvir, les rassembler, les mettre en ordre; celui surtout qui a l'expérience de ce genre de travail comprendra immédiatement combien grande était l'entreprise et quel temps elle a dû coûter. Je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité en affirmant que les neuf dixièmes du temps et de la fatigue qu'a exigés ce travail ont été consacrés aux documents. Quant aux raisons

intrinsèques, on doit également en tenir compte. Au moment où j'avais déjà recueilli la plus grande partie des matériaux et même commencé le récit, le lourd fardeau de l'épiscopat fut tout à coup placé sur mes faibles épaules. Devant la volonté du Vicaire de Jésus-Christ, je dus, quoique à regret, courber la tête. Le travail que j'avais entrepris fut nécessairement interrompu; de nouvelles pensées, de nouveaux soucis m'absorbèrent, et mon livre demeura pendant quelque temps comme entièrement oublié. Cependant mon devoir m'ordonnait de le reprendre. J'essayai donc par deux fois de me dérober aux affaires de mon vaste diocèse pour m'occuper uniquement de cet ouvrage; ce fut en vain. Partout où l'Évêque se trouvait, les affaires venaient le poursuivre, et mon attention ainsi partagée ne pouvait sérieusement se fixer ni d'un côté ni de l'autre. Il plut alors à l'auguste Pontife Pie IX de me mander à Rome, afin que je pusse, loin de mon diocèse, mener mon travail à bonne fin. Je répondis à cet appel dans les premiers jours de l'année courante. C'était pour moi une peine très vive de m'éloigner, même pour peu de temps, du troupeau confié à mes soins : tout cœur d'Évêque comprendra ma douleur. Mais il s'agissait de servir l'Église de Jésus-Christ, je regardai donc ce sacrifice comme un devoir. Durant ces jours de la séparation, j'ai eu le regret et la consolation tout à la fois de voir s'envoler de la terre cette âme angélique qui m'avait invité à entreprendre mon difficile travail. Le vénérable successeur de Pie IX a bien voulu m'engager à le poursuivre et à rester encore à Rome dans ce dessein. Aujourd'hui l'ouvrage est terminé et je m'empresse de l'offrir au public, tel qu'il est. Tout en réclamant l'indulgence pour mon peu de talent, je prie le lecteur d'avoir aussi égard aux difficultés de toute espèce que j'ai rencontrées : peut-être alors son jugement sur la valeur de ce livre sera-t-il moins sévère.

Quant à la conduite générale de cet ouvrage, je vais

l'exposer. Les documents qui ont servi à composer le récit sont tirés des archives de la Secrétairerie d'État, de la Congrégation de la Propagande, enfin de livres, de brochures, de journaux de toute sorte. Ces documents sont presque tous reproduits dans leur langue originale. Toutefois on trouvera à la fin du troisième volume la traduction de ceux qui ont été écrits en des idiomes généralement assez peu connus. Je les ai partagés en différentes classes : au premier rang figurent ceux qui contiennent l'invitation adressée par Pie IX aux Orientaux; ils sont suivis des documents relatifs aux protestants, à un célèbre article de la *Civiltà cattolica*, aux gouvernements, à la franc-maçonnerie, au germanisme, au libéralisme catholique; enfin viennent les controverses sur l'infaillibilité. J'ai fait suivre ces documents d'autres pièces qu'on peut appeler *extra ordinem*.

Dans le récit, je me suis arrêté assez longtemps sur l'accueil fait par les Orientaux et les protestants à l'invitation pontificale et sur l'état intérieur des Églises schismatiques et des sectes protestantes. Pour ces dernières surtout, il m'a semblé que c'était le devoir de l'historien du Concile du Vatican de faire connaître la situation actuelle du protestantisme. Aujourd'hui, en effet, que se réunit un nouveau Concile œcuménique, tout lecteur sérieux désire savoir à quelle période de sa vie en est arrivé ce protestantisme qui, aux premiers jours de sa naissance, avait vu s'assembler, pour le combattre, un autre Concile. Or, d'après l'autorité de monuments irréfragables, le protestantisme touche à sa fin; il n'est plus maintenant que l'ombre de lui-même, c'est un fantôme que soutient surtout l'intérêt des gouvernements. Il m'a aussi paru très utile d'exposer la situation intérieure des Églises séparées d'Orient et celle du protestantisme lui-même, afin de prouver par *des faits* qu'à bien considérer les choses, la question de l'infaillibilité pontificale n'a pas le moindre rapport avec les raisons essentielles qui tiennent éloignés de nous nos frères en Jésus-

Christ. Par conséquent, la crainte généreuse qui portait à regarder la définition de cette prérogative des successeurs de saint Pierre comme un obstacle au retour de bien des brebis du Christ, cette crainte se trouvera complètement dissipée par le sérieux examen que le lecteur, aidé de mon récit, sera à même de faire des véritables causes du schisme oriental et de l'hérésie protestante.

On pourra aussi remarquer que toutes les pages de cette histoire s'appuient sur des documents d'une incontestable autorité. Bien souvent je donne la parole aux personnages qui représentent réellement les idées et les principes dont il est question. Sans doute, cette méthode nuit parfois à l'élégance de la forme, à la pureté du style; mais, en revanche, le récit y gagne en exactitude et en authenticité. D'ailleurs, mon livre est destiné à ceux qui veulent étudier les faits, et non pas aux esprits qui désirent simplement en avoir un aperçu ; il s'adresse à ceux qui s'efforcent de saisir les raisons intimes du divorce de la société moderne d'avec la religion de Jésus-Christ, à ceux qui seront appelés un jour à faire tourner au profit du Saint-Siège et de l'Église tout entière les éléments que je suis parvenu à grouper au prix d'un travail pénible et consciencieux. J'espère donc que personne ne me blâmera si, au lieu de présenter un simple récit des événements, comme on le fait d'ordinaire, j'ai préféré placer sous les yeux du lecteur cet amas de documents de toute sorte, photographier, si j'ose m'exprimer ainsi, la pensée de notre société civile. Je me suis quelquefois permis des considérations toutes personnelles, parce que le sujet m'y invitait naturellement; mais alors surtout j'ai voulu m'imposer cette réserve, cette retenue, que l'historien lui-même, tout en exerçant son droit, est constamment obligé d'observer.

Rome, 24 juillet 1878.

HISTOIRE

DU

CONCILE DU VATICAN

RÉCIT

LIVRE TROISIÈME

MOUVEMENT POLITIQUE ET RELIGIEUX QUI SE MANIFESTE A L'OCCASION DU CONCILE

CHAPITRE PREMIER

Accueil fait à la bulle convoquant un Concile.

Sommaire.

1. Les critériums surnaturels sont nécessaires à l'histoire. — 2. Coup d'œil rétrospectif sur le mouvement produit en dehors de Rome par l'annonce du Concile. — 3. Promulgation de la bulle. — 4. Vaste programme du Concile. — 5. L'attention universelle se tourne bientôt vers le Concile et s'accroît chaque jour. — 6. Discussion, au sein du corps législatif français, sur la conduite que les gouvernements devront observer à l'égard du Concile. — 7. Interpellation au sein du parlement italien sur le même sujet. — 8. Préoccupation et haine qu'inspire déjà au libéralisme le prochain Concile. Pourquoi en Italie on s'inquiète plus qu'ailleurs. — 9. Les gouvernements et le parti libéral sont incertains de l'attitude qu'ils devront prendre à l'avenir. Contradictions des libéraux. Réserve des cabinets. — 10. Attitude de l'Épiscopat et des bons catholiques. — 11. Silence du prétendu catholicisme libéral. — 12. Quelques observations sur l'emploi de ces mots : *libéral*, *libéralisme*.

1. Celui qui désire connaître le fond même des événements humains ne doit pas s'en tenir aux hypothèses que, dans l'enthousiasme de ses méditations solitaires, l'esprit du philosophe s'est composées, se figurant qu'il créait la vraie philosophie de

l'histoire. Qu'il songe aux variations incessantes des mille systèmes enfantés par les caprices de la fantaisie humaine, tous systèmes auxquels s'applique l'axiome bien connu : *Tu changes; or tout ce qui change n'est pas la vérité*, et il reconnaîtra alors facilement que l'historien doit chercher en dehors de sa propre pensée les causes cachées des faits. Oui, il finira par s'incliner devant un Esprit modérateur qui, tout en respectant la liberté humaine, conduit cependant l'homme à la fin dernière pour laquelle il est créé; car il n'ira certainement pas soutenir que celui-ci s'est donné à lui-même l'existence. S'obstiner à repousser la *possibilité* d'un fait que ne pourra jamais contredire ni la logique, ni la physique, ni la morale; un fait que, depuis son origine, le genre humain, tout en le défigurant parfois, n'a cessé de croire non seulement possible, mais très réel, c'est se condamner volontairement à ne trouver jamais dans la philosophie de l'histoire qu'un mystère insondable. C'est imiter cet ignorant qui, fier de posséder le sens de la vue, repousse avec dédain le secours que lui offre le télescope ou le microscope : se figurant qu'il ne peut se mettre en rapport avec un monde d'êtres que la distance ou la petitesse rend insaisissables à l'œil nu, il se prive, par sa faute, de la connaissance de mille admirables lois de la nature, et, à leur place, il en imagine d'autres, ingénieuses, je le veux bien, mais à coup sûr fort éloignées de la vérité. Ainsi fait l'homme qui s'en rapporte aux seules lumières de la raison : il méconnaît le fait de la *révélation surnaturelle*, et par conséquent toutes les autres vérités qui en découlent; il préfère s'ensevelir volontairement dans l'ignorance et l'erreur. Quand je dis le *fait* de la révélation, j'entends parler de sa réalité objective, et non pas d'un phénomène quelconque, d'un mythe que présente l'histoire de la pensée humaine aux explications des philosophes.

« La question de la possibilité d'une révélation positive, dit Henri Klee, n'a pas été discutée par l'ancienne théologie, parce que cette possibilité était tacitement admise par le genre humain tout entier, parce que toutes les religions, tirant leur

origine de la révélation, en admettaient préalablement la possibilité. Même pendant le moyen âge, on ne trouva point l'occasion d'entreprendre sur ce point des études spéciales. Mais, dans les âges suivants, l'opposition antichrétienne en vint à prendre la forme d'un absolu pyrrhonisme religieux; on mit en doute, on osa même nier les vérités les plus augustes, il fallut bien alors examiner cette question, qui, pour toutes les religions, est d'une importance capitale. L'école de Leibnitz et de Wolff s'efforça de prouver la thèse suivante : 1° La révélation est *logiquement* possible; ce concept n'implique aucune contradiction; 2° elle est *physiquement* possible, car on ne peut refuser à Dieu le pouvoir d'agir sur l'âme de l'homme par révélation; on ne saurait non plus prétendre que l'âme de l'homme soit incapable de subir une pareille action; 3° elle est *moralement* possible, c'est-à-dire qu'elle n'est nullement en opposition avec les attributs moraux de Dieu, avec sa sagesse et sa bonté[1]. »

Si la grande tradition judaïco-chrétienne est dans le vrai (ce qui n'est mis en doute que par la pauvre critique des demi-savants), la véritable base de la philosophie de l'histoire est trouvée : elle consiste en une série de faits et d'enseignements que Dieu lui-même a voulu nous transmettre d'une manière extranaturelle, qu'il a entourés des marques les plus certaines de crédibilité. Ces faits et ces enseignements remontent aux premiers temps de l'humanité, ou pour mieux dire à l'origine même du monde créé. Le dogme de la création; l'ange rebelle, homicide dès le principe, ennemi juré de Dieu et de l'homme, son image; la fin *surnaturelle* de la créature faite à la ressemblance de Dieu; la chute de nos premiers parents; leur châtiment; la promesse d'un Rédempteur; le déluge; le peuple choisi ou l'Église judaïque; le Rédempteur; la nouvelle Église, qui est le royaume de Dieu sur la terre; le catholicisme de cette Église et son organisation divinement établie; l'éternel dessein de la fortifier par la persécution et la lutte; la guerre que Dieu, par un impénétrable mystère, permet à Satan d'enga-

1. *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (*Traité sur l'histoire des dogmes*), Mayence, 1837-1838, vol. I, p. 18 et 19.

ger contre l'homme et l'Église; l'indéfectibilité de cette Église immortelle; son triomphe final; l'Église du paradis : tous ces faits et bien d'autres encore qui nous sont enseignés par la révélation surnaturelle, mais que rejette une prétendue philosophie comme autant d'obstacles au libre progrès de la science, tous ces faits sont des phares resplendissants de lumière allumés par la main même de Dieu, par l'Auteur de toute science, pour empêcher l'homme, si infatué de ses propres idées, de voguer à l'aventure sur le vaste et ténébreux océan de l'ignorance et du doute.

Il ne faudrait cependant pas croire que seul l'historien de la famille humaine doive aller chercher la raison dernière des événements qu'il raconte dans cet ordre surnaturel établi par Dieu. On se tromperait également si, sans se contenter de reconnaître, d'une manière générale, l'action de la Providence dans le moindre événement humain, on avait la présomption d'assigner à chaque fait son but providentiel, comme si l'on avait une connaissance exacte des moyens par lesquels Dieu fait servir les causes secondes à ses fins surnaturelles. Toutefois, lorsqu'on entreprend le récit d'événements liés étroitement avec les desseins connus de Dieu dans le gouvernement de l'humanité, on ne doit pas perdre de vue les vérités qui se rapportent à ces desseins, mais s'en servir à l'occasion pour bien comprendre le langage des faits. Si donc nous voulons raconter l'histoire des Conciles œcuméniques, ces assemblées qui ont eu dans le gouvernement de l'Église une si grande influence et seront encore pour elle dans l'avenir la source de tant de biens, que faudra-t-il faire? Nous ne nous contenterons pas des critériums que j'appellerai simplement naturels, de ces preuves prises dans la nature même du sujet; mais nous dirons, par exemple : La rage de l'enfer s'efforcera sans doute de s'opposer de mille manières à l'œuvre de Dieu ; la lutte continuelle que l'Église doit soutenir dans son pèlerinage d'ici-bas sera d'autant plus terrible, durant ces grandes assemblées, que les avantages qu'elles procurent à l'Église et à la société civile elle-même sont plus signalés. La haine de Satan contre le

royaume du Fils de Dieu nous permet donc de prédire dès aujourd'hui que le Concile du Vatican ne manquera pas de rencontrer la plus vive opposition. L'ennemi de tout bien trouvera aussi dans les passions des hommes de nombreux auxiliaires, surtout au milieu de ce monde dont l'Esprit-Saint a dit : *In maligno positus est*[1].

Lorsqu'on vient à contempler l'histoire des hauteurs où la révélation surnaturelle élève l'âme, alors bien des incertitudes s'évanouissent; de là l'esprit embrasse un plus large horizon, il saisit facilement la vaste étendue des faits, il voit que tout est bien à sa place, il admire l'harmonie des détails. De ces sommets élevés, on apprécie plus sainement les causes immédiates des événements et on ne leur attribue que les effets dont elles sont susceptibles. Je prie le lecteur qui voudra bien me suivre dans l'important récit que je vais entreprendre de ne jamais quitter ces hauteurs, ou si parfois il vient à en descendre pour considérer de plus près certains faits isolés, qu'il se hâte de regagner son poste d'observation. En agissant ainsi, son jugement ne connaîtra jamais les défaillances. Mais reprenons le fil de notre récit.

2. J'ai déjà dit qu'un grand nombre d'Évêques s'étant rendus à Rome en juin 1867, dans le dessein de célébrer le centenaire de saint Pierre, Pie IX en profita pour leur annoncer qu'il désirait convoquer, en temps opportun, un Concile œcuménique. On se rappelle avec quel enthousiasme l'Épiscopat et le monde catholique tout entier accueillirent cette heureuse nouvelle; on se souvient de l'étonnement, de la surprise du monde profane, de ses conjectures, de ses appréhensions et enfin de son silence[2]. Après avoir enregistré ces faits, me renfermant dans de plus étroites limites, j'ai laissé de côté tout autre événement et je me suis occupé de suivre les préparatifs du Concile jusqu'à la veille même de sa célébration. Je dois maintenant revenir sur

1. JOAN., V, 19.
2. Voir liv. I, chap. V, n°s 2-5.

mes pas et me demander ce qui s'est passé au dehors durant cette longue période de trente mois. Je n'ai pas cru nécessaire d'interrompre le cours de mon grave récit pour fixer de temps à autre mon attention sur certains événements contemporains qui avaient rapport au Concile. Le lecteur, j'aime à le croire, m'en saura gré.

Pour avoir une parfaite intelligence des faits, il faut, on le sait, les classer, autant que possible, en catégories bien distinctes. On apprendra donc certainement avec le plus vif intérêt ce qui se passait à Rome au moment même où le monde s'abandonnait aux plus étranges conjectures, aux suppositions les plus fausses, à propos du Concile. Parfois on ne pourra s'empêcher de sourire en lisant, au sujet des préparatifs faits à Rome, les *informations certaines* de la presse quotidienne et des gouvernements eux-mêmes.

3. Le silence qui succéda à la première annonce du Concile dura une année environ. Il ne fut interrompu que par quelques rares articles de journaux, ou quelques travaux scientifiques publiés dans certaines revues religieuses [1]. L'invitation faite vers

1. Les deux articles qui parurent dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* des mois d'octobre et de novembre 1866, sous ce titre : *Le Pape et le Concile général*, furent, si je ne me trompe, le premier écrit qui ait eu pour objet le futur Concile. A cette époque, bien peu de personnes connaissaient l'intention du Souverain Pontife. L'abbé Dominique Bouix, directeur de la Revue que je viens de citer, écrivait en tête de son premier article : *Un des motifs qui ont déterminé la publication de ce travail est la pensée de notre bien-aimé Pontife Pie IX de convoquer prochainement, si la Providence le permet, un Concile œcuménique. A l'approche d'un si grand événement, il importe d'étudier à fond les questions de principe qui s'y rattachent et de prémunir les esprits contre de pernicieuses erreurs, trop longtemps accréditées dans notre pays.* (2e série, tome IV, page 289, Arras et Paris, 1866.) Ce travail resta interrompu pendant assez longtemps, il fut repris en janvier 1868. (Tome V, p. 5 et suiv.) Vinrent ensuite la *Lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion des fêtes de Rome et pour leur annoncer le futur Concile œcuménique* (5 juillet 1867), puis la lettre pastorale de Mgr Henri-Édouard Manning, Archevêque de Westminster, qui a pour titre : *The centenary of saint Peter and the general Council* (8 septembre 1867). J'ai aussi sous les yeux un opuscule imprimé à Paris en 1867 sous ce titre : *L'ultramontanisme battu en brèche, son recours au futur Concile projeté*, par Boismare, catholique de

la fin de l'année 1867 à quelques savants étrangers de se rendre à Rome fut le seul acte extérieur par lequel le Saint-Siège manifesta sa ferme volonté de réaliser le projet qu'il avait conçu [1]; mais comme cette invitation avait été l'objet de simples correspondances privées, le public n'en fut généralement pas instruit; peut-être même bien des gens crurent-ils que le Concile allait au-devant d'un échec semblable à celui qu'éprouva le fameux congrès proposé par Napoléon III [2]. Pie IX

l'ancienne école. On imprima également à Paris, durant le cours de cette même année 1867, une brochure de Guettée intitulée : *Lettre à Mgr Dupanloup, Évêque d'Orléans, à propos de sa pastorale à l'occasion des fêtes de Rome et pour annoncer le futur Concile œcuménique.* Il parut encore en 1867 : 50 *Thesen über die Gestaltung der Kirchlichen Verhältnisse der Gegenwart* (Braunsberg), du professeur Michelis, et *Zwei Thesen für das allgemeine Concil* (Bamberg), du professeur Mayer. Vers le même temps, on édita à Florence un livre contenant un certain nombre d'articles insérés dans l'*Esaminatore*, publication périodique protestante. L'ouvrage avait pour titre : *Del futuro Concilio ecumenico e del Concilio di Basilea.* Dans le dernier numéro de l'année 1867 de la *Revue des études religieuses, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, le P. Matignon donna un article sur *la constitution de l'Église, à propos du futur Concile.* Au mois de janvier de l'année suivante, la même Revue publia du même auteur un article intitulé : *L'action sociale de l'Église dans les Conciles*, où l'écrivain faisait connaître le résultat de ses nouvelles études sur le Concile. Les derniers articles parurent après la bulle de convocation. La Revue de Naples *la Scienza e la Fede* inséra un article de Vincent-Marie Sarnelli intitulé : *La Chiesa cattolica nell' aspettazione del ventesimo Concilio ecumenico.* En mai 1868, parut dans le *Diario de Madrid*, et fut reproduit dans le cinquième numéro du second tome de la *Revista de España*, un écrit de Jean de Lorenzana intitulé : *Un Concilio ecumenico en el siglo* XIX. Dans les premiers jours du mois de juin, le *Pensamiento español* développa, sous un titre analogue, quelques considérations sur le Concile. D'autres travaux du même genre, antérieurs à la bulle de convocation, se trouvent indiqués dans le tome VIII (p. 326 et suiv.) de l'ouvrage de Mgr Auguste Roskovany, Évêque de Nitria, qui a pour titre : *Romanus Pontifex tamquam primas Ecclesiæ et princeps civilis e monumentis omnium seculorum demonstratus. Addita amplissima litteratura.* (Nitriæ, 1867-1876.) J'aurai l'occasion dans le cours de cette histoire, de m'arrêter sur quelques-uns de ces écrits que je ne fais que signaler ici.

1. Voir liv. I, chap. VII, nos 2 et 3.

2. Le 4 novembre 1863, Napoléon III invitait les puissances européennes à un congrès qui devait avoir pour mission de « régler le présent et d'assurer l'avenir » de l'Europe. « Toutes les fois, écrivait ce prince, que de profondes secousses ont ébranlé les bases et déplacé les limites des États, il est survenu des transactions solennelles pour coordonner les éléments nouveaux et consacrer, en les revisant, les transformations accomplies. Tel a été l'objet du traité de Westphalie, au XVIIe siècle, et des négociations de

ne commit pas l'imprudence de demander aux princes ce qu'ils pensaient de son projet : c'eût été l'exposer à une ruine probable ;

Vienne, en 1815. C'est sur ce dernier fondement que repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe, et cependant, vous ne l'ignorez pas, il s'écroule de toutes parts. Si l'on considère attentivement la situation des divers pays, il est impossible de ne pas reconnaître que, presque sur tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés, méconnus ou menacés. De là des devoirs sans règle, des droits sans titre et des prétentions sans frein. Péril d'autant plus redoutable que les perfectionnements amenés par la civilisation, qui a lié les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels, rendraient la guerre plus désastreuse encore. C'est là un sujet de graves méditations. N'attendons pas, pour prendre un parti, que des événements soudains, irrésistibles, troublent notre jugement et nous entraînent, malgré nous, dans des directions contraires. »

Dans un discours prononcé le lendemain (5 novembre) devant le sénat et le corps législatif, Napoléon développa ainsi sa pensée : « Le moment n'est-il pas venu de reconstruire sur de nouvelles bases l'édifice miné par le temps et détruit pièce à pièce par les révolutions ? N'est-il pas urgent de reconnaître par de nouvelles conventions ce qui s'est irrévocablement accompli, et d'accomplir d'un commun accord ce que réclame la paix du monde ? Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés ou tend à les renverser presque partout. Ils ont été brisés en Grèce, en Belgique, en France, en Italie, comme sur le Danube. L'Allemagne s'agite pour les changer, l'Angleterre les a généreusement modifiés par la cession des îles Ioniennes et la Russie les foule aux pieds à Varsovie. Au milieu de ce déchirement successif du pacte fondamental européen, les passions ardentes se surexcitent, et, au Midi comme au Nord, de puissants intérêts demandent une solution. Quoi donc de plus légitime et de plus sensé que de convier les puissances de l'Europe à un congrès où les amours-propres et les résistances disparaîtraient devant un arbitrage européen ? Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre, que de s'adresser à la conscience, à la raison des hommes d'État de tous les pays et de leur dire : Les préjugés, les rancunes qui nous divisent n'ont-ils pas déjà trop duré ? La rivalité jalouse des grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation ? Entretiendrons-nous toujours de nouvelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Conserverons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix, ni la sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses ? Ne donnons pas plus longtemps une importance factice à l'esprit subversif des partis extrêmes en nous opposant, par d'étroits calculs, aux légitimes aspirations des peuples. Ayons le courage de substituer à un état maladif et précaire une situation stable et régulière, dût-elle coûter des sacrifices. Réunissons-nous sans système préconçu, sans ambition exclusive, animés par la seule pensée d'établir un ordre de choses fondé désormais sur l'intérêt bien compris des souverains et des peuples. Cet appel, j'aime à le croire, sera entendu de tous. Un refus ferait supposer de secrets projets qui redoutent le grand jour ; mais, quand même la proposition ne serait pas unanimement agréée,

il se contenta d'en faire part au Sacré Collège et à un très grand nombre d'Evêques. Peut-être se souvenait-il de la vaine ten-

elle aurait l'immense avantage d'avoir signalé à l'Europe où est le danger, où est le salut. Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la civilisation et la paix, l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre, par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule. »

L'invitation au congrès fut adressée, lit-on dans le *Mémorial diplomatique* du 15 novembre 1863, à vingt-deux chefs d'État, c'est-à-dire aux trois empereurs d'Autriche, de Russie et de Turquie, aux seize rois de *l'Europe, aux deux confédérations Suisse et Germanique.* Le lecteur qui voudra bien parcourir, dans le *Moniteur* de novembre et de décembre 1863, les réponses faites par les divers gouvernements à l'invitation, ou lire la polémique des journaux de cette époque, disposera de tous les éléments nécessaires pour bien connaître le véritable état des esprits de notre société contemporaine. La défiance, la jalousie, la rancune, percent à chaque instant dans les pièces diplomatiques; l'absence de solides principes de morale, principes seuls capables de rapprocher les esprits et de résoudre les nombreux problèmes dont l'Europe se préoccupe si fort, ne permit pas de donner aux conférences projetées une base suffisamment solide; aussi le dessein de réunir un congrès ne put-il se réaliser. La réponse du Pape porte la double empreinte de cette simplicité, de cette prudence que Jésus-Christ enseigna autrefois à ses disciples; mais elle indique en même temps le moyen le plus sûr d'assurer la paix au monde. « La pensée dont Votre Majesté Nous fait part, écrit le Souverain Pontife, qui a pour objet d'établir sans secousses, en Europe, et, Dieu aidant, dans d'autres parties du monde, de concert avec les souverains ou leurs représentants, un système qui puisse calmer les esprits et ramener la paix, la tranquillité et l'ordre partout où ces bienfaits n'existent malheureusement plus, une si haute pensée honore grandement Votre Majesté. Il est bien certain qu'avec la coopération de tous, et assisté de la grâce divine, ce projet pourrait produire d'excellents résultats. Nous sommes donc très heureux de pouvoir Nous associer à un aussi louable dessein. Nous assurons Votre Majesté que Nous apporterons au congrès tout notre concours moral pour rétablir les principes de la justice aujourd'hui si indignement méconnus et foulés aux pieds; Nous désirons revendiquer les droits violés, au nom de ceux qui ont eu à souffrir quelques dommages, mais surtout faire reconnaître, particulièrement dans les pays catholiques, la prééminence qui appartient à la vraie religion, à la religion catholique. Votre Majesté ne s'étonnera pas un moment d'une pareille attitude de la part du Souverain Pontife. Les devoirs de sa charge sublime, son intime conviction que seule la foi catholique, unie à la pratique des préceptes qui en découlent, fournit le moyen véritablement efficace de moraliser les peuples, sont des motifs bien suffisants pour lui faire soutenir avec la plus grande vigueur, même au sein de congrès purement politiques, les droits de notre très auguste religion, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine. La confiance que Nous exprimons de pouvoir revendiquer les droits violés découle de l'obligation où nous sommes de les protéger. Toutefois si Nous Nous montrons plein de sollicitude pour ces droits, Nous ne voulons pas que Votre Majesté suppose jamais qu'il puisse s'élever en

tative de son prédécesseur Paul III, qui souhaitait vivement convoquer un Concile œcuménique *de concert avec les princes chrétiens,* mais qui, après dix ans d'inutile attente, résolut de ne pas différer davantage et de se passer du *consentement des princes, n'ayant égard qu'à la volonté de Dieu tout-puissant et au bien de la Chrétienté* [1].

Pie IX ne se trouvait pas dans les mêmes conditions que Paul III; employer les moyens dont usa ce dernier, c'eût été mettre obstacle au bon gouvernement de l'Église. Aussi après avoir pris l'avis du Sacré Collège, qui, sur ce point, fut unanime [2], le Souverain Pontife rompit le silence et convoqua solennellement le Concile pour le 8 décembre de l'année 1869. La bulle porte la date du 29 juin 1868, le lecteur la connaît déjà [3]. Comme je l'ai fait remarquer ailleurs, la forme même de sa promulgation y est indiquée.: on se conforma religieusement à ses prescrip-

notre esprit aucun doute sur les droits qui appartiennent à ce Saint-Siège, puisque, en outre des autres titres qu'il possède, Nous avons les assurances que Votre Majesté a plusieurs fois données et fait donner publiquement : ces assurances venant d'un grand et puissant monarque, Nous n'oserions les mettre en doute. Après cet exposé préliminaire, qui Nous a paru d'autant plus opportun que Nous connaissons mieux la pensée de Votre Majesté, Nous tenons à ajouter que Nous applaudissons aux progrès matériels et que nous désirons que les peuples puissent jouir paisiblement de leurs heureux effets, tant à cause du profit qu'ils en retirent que de l'occupation qu'ils y trouvent. Nous ne pourrions être du même avis si Nous étions invité à nous associer à certaines aspirations de telle fraction de ces peuples, aspirations qui ne se peuvent concilier avec les principes exposés plus haut. »

Un langage si franc, si chrétien, était trop sublime pour être compris par les gouvernements modernes, par celui surtout qui aurait désiré voir consacrés par un aréopage européen les principes de la Révolution et la doctrine des faits accomplis. Aussi le congrès échoua-t-il complètement. Ici tout homme habitué à réfléchir ne pourra s'empêcher de constater l'accueil bien différent que reçurent l'invitation au Concile et l'invitation à un congrès. La parole d'un Pontife sans armes, attaqué de toutes parts, a suffi pour faire venir de tous les points de la terre les représentants de la religion et de la force morale : la parole de l'un des plus puissants monarques de l'Europe n'a pu réunir que quelques représentants du monde civil.

1. Ce sont les termes mêmes de la bulle *Initio nostri,* qui convoquait le Concile de Trente. Voir, sur cette question, liv. I, chap. II, n° 3 *b* et n° 4, 2°.

2. Voir Doc. XXXIII et XXXIV.

3. Voir liv. II, chap. I, art. III, et Doc. XXXVI.

tions [1]. Voici comment le journal officiel de Rome du 30 juin 1868 raconte la cérémonie solennelle de la veille :

« Dans la matinée de ce jour de fête et avant que le Saint-Père fût descendu dans la basilique, a été solennellement publiée, à l'entrée de cette église, la bulle par laquelle le Souverain Pontife convoque les Évêques de l'Église entière à un Concile œcuménique qui s'ouvrira l'année prochaine (1869), le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Mère de Dieu. Les protonotaires apostoliques, assistés d'un maître des cérémonies pontificales, ont accompli, en présence des curseurs apostoliques, toutes les formalités de la publication solennelle. L'un d'eux est monté dans une chaire qui avait été dressée près du portail de la basilique, à gauche de l'entrée ; les autres ont été s'asseoir sur les bancs que l'on avait disposés tout autour. Au signal donné par la trompette, le premier protonotaire a fait, à haute voix, lecture de la bulle. Les curseurs apostoliques en ont ensuite affiché deux exemplaires sur les colonnes de l'entrée principale. Après cette première publication, ces mêmes dignitaires se sont rendus à la très sainte église de Latran et à la basilique Libérienne. A l'entrée de ces églises, on a, comme précédemment, donné lecture de la bulle, et deux exemplaires du document pontifical ont été affichés au portail. D'autres exemplaires ont également été affichés, toujours au son de la trompette, sur les portes du palais de la curie Innocentienne (Monte Citorio), sur celles du palais de la Chancellerie apostolique et au Champ des Fleurs (Campo di Fiori). »

Les protonotaires apostoliques présents à la promulgation de la bulle à la basilique du Vatican étaient NN. SS. Louis Colombo, vice-doyen, Jean Simeoni, Louis Pericoli, Dominique Bartolini et Louis Jacobini. La bulle fut lue par M[gr] Colombo. M[gr] Roch Massi remplit les fonctions de maître des cérémonies assistant [2].

1. Les ordres relatifs à la promulgation de la bulle furent donnés par la secrétairerie d'État au doyen du collège des protonotaires apostoliques participants, au majordome de Sa Sainteté, au préfet des cérémonies pontificales, aux secrétaires des chapitres des basiliques patriarcales de Latran et Libérienne et au sénat de Rome. (Voir Doc. CCXCII-CCXCVI.)

2. Les attestations authentiques de cette promulgation délivrées par les

4. Le champ si vaste, je dirai presque indéfini, ouvert par la bulle au nouveau Concile, est une preuve bien frappante des tristes conditions où se trouvent aujourd'hui l'Église et la société civile. Il ne s'agit plus de poursuivre telle ou telle hérésie, de ramener la paix entre les princes, d'arracher les chrétiens au joug des infidèles : le programme du Concile du Vatican est, à proprement parler, la restauration du monde. Il embrasse tout, la foi et les mœurs, le clergé et le peuple, l'individu, la famille, la société. On dirait que l'Église catholique, voyant se dérouler devant elle le spectacle d'un désordre social jusqu'ici inconnu, éprouve le besoin de raviver ses forces au feu de l'Esprit-Saint, pour les consacrer ensuite entièrement à ramener cette société, actuellement si loin de sa route, dans la voie que lui a tracée le Père céleste. Le Concile mènera-t-il à terme une si noble entreprise? C'est le secret de Dieu. Mais le fait seul de l'avoir essayé atteste, comme je l'ai déjà dit, la gravité de la situation présente.

5. Quand le télégraphe eut répandu la nouvelle que la date de l'ouverture du Concile avait été définitivement fixée, on ne douta plus qu'il ne fût célébré, encore bien qu'un temps assez long dût s'écouler avant sa réunion. Pendant les dix-huit mois environ qui précédèrent la fête de l'Immaculée Conception de l'année 1869, la presse quotidienne de toute couleur ne passa peut-être pas un jour sans appeler l'attention de ses lecteurs sur cette grande Assemblée. A certains moments même, la question du Concile devint le thème presque exclusif de toutes les nouvelles, de toutes les polémiques des journaux. Des livres sans nombre, des centaines de brochures portaient à leur première page ce mot : *le Concile*. Bientôt, la préoccupation de

protonotaires apostoliques et les curseurs se trouvent au bas de la bulle convoquant le Concile du Vatican. Voir les *Acta et Decreta sacrosancti œcumenici Concilii Vaticani in quatuor prioribus sessionibus*, Romæ, ex typographia Vaticana : édition princeps, in-4°, de 360 pages, publiée en 1872, par ordre de Pie IX. — Une seconde édition, in-8°, de 262 pages, tout aussi authentique que la première, parut la même année à Rome, *impensis Paulini Lazzarini, typographi Concilii Vaticani.*

ce grand événement devint tellement universelle, qu'on peut affirmer, sans exagération aucune, que pendant le dernier mois qui précéda l'ouverture de l'auguste Assemblée, toutes les questions européennes restèrent en suspens [1].

6. Dix jours s'étaient à peine écoulés depuis la promulgation de la bulle, que déjà s'ouvrait à la tribune du corps législatif français une importante discussion sur le Concile.

« De ce Concile, s'écriait un des apôtres les plus ardents de la civilisation athée [2], va sortir une nouvelle et plus solennelle affirmation de ces doctrines absolument incompatibles avec la civilisation moderne. Il faut que la France, attaquée dans tous ses principes vitaux (liberté de conscience, des cultes, de discussion, de suffrage universel), se décide à prendre un parti. Pourquoi ne préviendrait-elle pas les funestes effets d'une rupture violente? Séparons donc une bonne fois l'Église de l'État; que ce dernier ne permette pas que, sous son patronage, on mine les bases du monde moderne ; qu'il réprouve toute complicité avec les doctrines de l'école ultramontaine; puisque l'on connaît le danger que font courir à l'organisme politique de notre société de semblables doctrines, il faut supprimer toute difficulté par un divorce solennel. On n'y arrivera pas, nous le savons, par un consentement mutuel, l'Église s'y refuserait : eh bien! que ce soit un divorce imposé pour cause d'incompatibilité d'humeur. »

C'est à cette même conclusion que voulait arriver, mais par des voies différentes, un autre défenseur éloquent de la civilisation moderne. Le discours d'Émile Olivier à la tribune de l'assemblée française résume les docrines les plus répandues du libéralisme modéré sur la question de l'Église et du Concile. Il ne sera donc pas inutile de le faire connaître. Nous aurons

1. « Le fait est (écrivait-on de Rome à l'*Opinione* du 1er novembre 1869, journal *officieux* du gouvernement italien) que ce Concile remue la moitié du monde. C'est à cause de lui que toutes les questions européennes demeurent en suspens et qu'en Italie, comme ailleurs, bien des affaires ne se traitent que d'une façon provisoire.

2. Le député Adolphe Guéroult. (Voir Doc. CLXXXVIII.)

soin, dans le cours de cette histoire, de relever toutes les erreurs et toutes les équivoques qu'il renferme. Nous ferons de même pour le discours précédent.

Le prochain Concile, dit en substance le jeune orateur [1], intéresse l'état autant que l'Église : on n'y discutera pas seulement des questions de foi et de discipline, mais d'autres encore qui naissent du mouvement quotidien de la vie sociale, plus particulièrement le mariage civil, l'enseignement laïque, les principes mêmes qui servent de base aux constitutions modernes. Un événement d'une pareille importance ne saurait passer inaperçu ; il est nécessaire que l'autorité civile s'en occupe, qu'elle le considère non pas au point de vue religieux, mais au point de vue légal et politique.

Quels étaient, poursuit-il, dans le passé, les droits du pouvoir laïque à l'égard des Conciles œcuméniques? Premièrement, permettre ou défendre la publication de la bulle convoquant un Concile et par conséquent permettre ou défendre aux Évêques de répondre à l'appel qui leur était adressé; dans le premier cas, se concerter avec eux et décider ensemble la ligne de conduite uniforme et vraiment nationale qu'ils suivraient au milieu de l'Épiscopat du monde entier. Secondement, se faire représenter aux séances du Concile par des ambassadeurs ayant pour mission d'exposer l'opinion du roi et de se faire le centre des réunions des Évêques de leur pays. Troisièmement, approuver ou rejeter, en tout ou en partie, les décisions du Concile. Voilà quels étaient les droits de l'État. Mais, au prochain Concile, devra-t-on les revendiquer, et dans quelle mesure les exercera-t-on? Que faire avant, pendant, après la célébration de ce Concile? Il est urgent de répondre aux deux premières questions.

L'orateur est d'avis qu'il faut laisser parvenir aux Pasteurs la voix qui les appelle à Rome, permettre aux Évêques de s'y rendre et leur accorder l'entière liberté d'exprimer leurs pensées. Il ne veut pas qu'on se concerte préalablement avec l'Épiscopat ni qu'on se fasse représenter au sein de l'auguste Assemblée.

1. *Voir le Doc. déjà cité.*

Voici pourquoi : tout ce qui de près ou de loin pourrait ressembler à une persécution, paraître un obstacle à la libre manifestation du sentiment religieux et de la foi catholique doit être soigneusement évité. Donc, pleine et absolue liberté aux Évêques. Quant au reste, l'attitude actuelle de l'Épiscopat, le changement des conditions politiques, dictent aux gouvernements une conduite différente de celle qu'ils ont autrefois suivie. Où est-elle, en effet, s'écrie Émile Olivier, où est-elle l'antique et noble Église de France? Où sont ces prêtres et ces Évêques tous animés du même esprit, professant des opinions conformes à celles de l'État, et qui, réunis dans la plus admirable harmonie, formaient l'Église gallicane? Tout cela n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, une tradition historique. Les vieilles maximes sont abandonnées, les prêtres sont à la merci de leurs Pasteurs, et ces derniers, n'ayant qu'un reste d'autorité qui leur appartienne en propre, finissent par être réduits à la simple condition de préfets de Rome. Le Pape entouré de ses congrégations, est regardé comme infaillible, comme seul infaillible. Cette infaillibilité, qui constitua d'abord une opinion libre, devint plus tard une opinion probable, elle est aujourd'hui une doctrine certaine. On oppose à ceux qui ne veulent pas l'admettre une mystérieuse association qui a juré de la défendre jusqu'à l'effusion du sang. En face de pareils faits, que peut bien espérer l'État de la part du clergé? Est-il possible d'arriver, en vue du prochain Concile, à une entente commune? Comment envoyer des ambassadeurs qui puissent se mettre à la tête de l'Épiscopat? Tandis que nous en sommes restés aux maximes et aux libertés de l'Église gallicane, les Évêques se sont faits ultramontains : ils ont dépassé Bellarmin lui-même. Donc, puisqu'il est impossible d'établir un accord, puisque l'État ne peut imprimer aucune direction, il est impossible aussi qu'il accepte la moindre responsabilité. Mais ce n'est pas tout. Quelles transformations n'a pas subies l'État lui-même! Ce sont d'abord les principes de 89 qui ont entièrement changé le gouvernement des peuples; nous constatons également l'affaiblissement de l'antique foi dans les libertés de l'Église gallicane,

libertés dont le nom est continuellement sur nos lèvres, mais que vraiment nous respectons bien peu. Et, en effet, les lois qui résument toutes ces libertés sont aujourd'hui devenues lettre morte, et l'on ne regarde plus comme un palladium la législation de l'Église gallicane. Ainsi les nouvelles conditions dans lesquelles se trouve l'État ne permettent pas de suivre les anciens usages, ils seraient inopportuns et inefficaces.

Toutefois, que l'entière liberté laissée aux Évêques ne fasse pas oublier une prudente réserve. Que, de son côté, l'État ne se lie par aucun engagement à l'égard de faits sur lesquels il ne peut exercer la moindre action.

Pie IX vient d'opérer lui-même la séparation de l'Église et de l'État en convoquant un Concile sans demander l'avis d'aucun souverain; eh bien! l'État ne doit pas entrer dans l'Assemblée ecclésiastique, son devoir est de laisser faire et d'observer. Mais, en même temps, qu'il se prépare aux graves mesures que les décrets du Concile le forceront peut-être de prendre, qu'il se dispose à rejeter tout ce qui serait contraire à nos principes et à nos lois.

Le député français ne s'arrête pas à ces insinuations, il conseille à son gouvernement deux choses : l'une transitoire, l'autre définitive, mais, à son avis, aussi nécessaires l'une que l'autre. Il demande, d'une manière générale, que l'État s'efforce de gagner adroitement l'esprit du clergé. Il reconnaît que, sous l'administration actuelle du ministre de la justice, être ultramontain n'est plus un titre de recommandation irrécusable pour obtenir un évêché [1]; mais il veut quelque chose de plus, il prie instamment qu'on relève le clergé inférieur de l'état d'abaissement où le pouvoir civil l'a laissé tomber. Pour cela, il faudrait rendre sa condition plus stable, le défendre contre le bon plaisir des Évêques et le consulter pour la nomination de nouveaux Pasteurs. Alors seulement se modifiera l'esprit du

1. A ce moment, le ministre des cultes interrompit l'orateur par ces paroles significatives : *Au contraire!* C'était une confirmation officielle d'un projet que beaucoup connaissaient déjà : le gouvernement de Napoléon avait résolu de faire les plus grands efforts pour donner une vie nouvelle au gallicanisme.

clergé français ; Rome, dans sa lutte contre les institutions modernes, aura perdu de nombreux auxiliaires et nous pourrons attendre en toute tranquillité les décrets que les ultramontains espèrent obtenir du futur Concile œcuménique. Mais tout cela n'est que transitoire : l'œuvre à laquelle le gouvernement doit donner tous ses soins, c'est la préparation d'un certain nombre de lois qui amèneront peu à peu à la séparation de l'Église et de l'État : non pas en commençant par supprimer brutalement le traitement du clergé, qui est une dette inviolable, une obligation incontestable et sacrée, mais tout en respectant la justice et le droit. Un jour viendra, continue l'orateur, où le clergé comprendra que la liberté entière, telle qu'elle existe en Amérique et dans d'autres pays, est pour lui un élément de force, de dignité et d'indépendance ; ce trésor, il ne le payera pas trop cher même en renonçant au budget des cultes. La séparation, ainsi opérée, loin d'être une source de difficultés, d'embarras et de luttes, deviendra plutôt une cause de simplification, de concorde et de paix. Lorsque le glaive et le bâton pastoral se seront séparés, on ne pourra pas encore compter sur une union parfaite, mais enfin il y aura un rapprochement plein d'espérances entre l'idéal religieux et la raison humaine.

La réponse de M. Baroche, ministre des cultes, fut très circonspecte [1]. Il ne peut, dit-il, lui, représentant du gouvernement, parcourir librement le vaste champ où les deux orateurs précédents viennent de se donner si facilement carrière. Puis, après avoir donné une leçon de libéralisme au député démocrate, il repousse la qualification d'ultramontain appliquée au clergé français tout entier ; car, dit-il, elle ne convient qu'à une faible partie de ce clergé. Il affirme que le plus grand nombre des ecclésiastiques est dévoué aux institutions du pays et au principe sur lequel est fondé le gouvernement ; il soutient que l'Épiscopat presque tout entier manifeste des sentiments d'amour pour le pays et de dévouement au régime que la France s'est donné. L'infaillibilité du Pape n'est nullement reconnue en

1. Voir le Doc. déjà cité.

principe; au contraire, la grande majorité du clergé français et de l'Épiscopat n'admet pas que le Pape seul soit infaillible. Le ministre repousse également toute idée de séparation et demande qu'on veuille bien se désister de projets que l'état actuel des choses ne réclame pas impérieusement, projets qui, ne pouvant avoir de résultat au point de vue législatif, causeraient peut-être bien, si on les discutait, de graves préjudices et plus d'un péril. Du reste, la règle suivie par le gouvernement dans ses rapports avec l'Église, c'est non seulement la liberté, mais aussi le respect des lois fondamentales; et quand ces lois sont violées, nous nous efforçons de les défendre par tous les moyens dont dispose le gouvernement. En d'autres termes, nous voulons le Concordat et les articles organiques (aux yeux du ministre, ils ont absolument la même valeur que le Concordat lui-même); nous voulons de même les principes de 1789, c'est-à-dire les principes de la liberté religieuse, de l'absolue liberté de conscience, et la plus entière tolérance pour tout ce qui a rapport à ce genre de questions. Quant aux articles organiques, il est faux qu'on les ait abandonnés : le gouvernement en a fait usage suivant que les circonstances et la situation le lui permettaient. (Il le prouve en rappelant certains faits tout récents.)

Relativement au Concile, le ministre ne cherche pas à expliquer ce qu'il y a d'insolite dans la convocation de cette Assemblée, il déclare que le gouvernement, pour éviter tout malentendu (d'autant plus qu'il vient d'entamer des négociations à ce sujet), réserve son entière liberté d'action. En attendant, la chambre peut être sûre que le gouvernement ne fera rien de contraire aux intérêts et à la dignité de l'État; il demande simplement aujourd'hui le temps d'étudier cette question; il ne rendra publique sa résolution que lorsqu'il l'aura prise avec pleine connaissance de cause. Toutefois, continue le ministre, je puis déclarer dès aujourd'hui que « nous nous sentons armés comme le gouvernement français l'a toujours été, et sous l'ancien régime, et depuis le Concordat ». Une importante question surgira inévitablement après le Concile

Ses décrets seront-ils tous admis ou en reconnaîtra-t-on une partie seulement? C'est là une des questions les plus délicates.

7. Vers cette même époque, le parlement italien s'occupa aussi du Concile[1]. Deux députés demandèrent à interroger le gouvernement. Le premier, Joseph Ferrari, désirait savoir quelles mesures seraient adoptées, à l'occasion du prochain Concile, pour défendre l'inviolabilité « des franchises ecclésiastiques de l'État, pour réaliser le vœu de la nation qui réclame la suppression du pouvoir temporel de l'Église », enfin « pour assurer la sécurité publique dans le cas où l'on se trouverait en face de quelques démonstrations religieuses ». Le second, Pascal-Stanislas Mancini, voulait connaître les négociations qui avaient eu lieu, les mesures qui avaient été prises dans le dessein « de faire cesser toute occupation étrangère, occupation non moins incompatible avec la liberté et l'autorité des décisions conciliaires qu'avec l'indépendance de la nation et de la monarchie italienne »; il demandait aussi comment « on préviendrait toute offense au droit national de l'Italie, à la législation de l'État, aux principes fondamentaux de la civilisation moderne et de la constitution italienne, qui repose avant tout sur la liberté ».

Le député Ferrari, le principal interpellateur, se préoccupait beaucoup du Concile œcuménique. « L'honorable président du conseil, dit-il, ne pense pas qu'il faille hâter la discussion. Certes, il se tromperait s'il la considérait comme de peu d'intérêt. La ville que vous avez proclamée votre capitale va être, pendant le Concile, *hypothéquée* par la chrétienté tout entière, et cela pour un temps indéterminé. Quoi qu'on puisse penser sur cette capitale, il n'en est pas moins vrai que l'indépendance de notre territoire sera menacée. Le pouvoir temporel de l'Église, que vous avez aboli par vos votes, sera plus que jamais raffermi. Pour ces motifs et pour d'autres encore qu'il

1. Séances du 15 et du 16 juillet 1868. (Voir Doc. CXCIII.)

me serait facile d'énumérer, si je ne craignais d'entrer dans le fond de la discussion, j'affirme que cette affaire est d'une extrême importance. De Varsovie à Lisbonne et du Mexique à Rio-Janeiro, il n'est pas un seul État qui ne comprenne la gravité de cette question; aussi les chambres étrangères s'en occupent. Quant à nous, nous y sommes plus particulièrement intéressés que tous les autres États, voilà pourquoi j'ai osé faire la présente interpellation. On ne peut, je crois, m'objecter qu'une chose, et d'avance j'en reconnais la justesse. L'orateur, dira-t-on peut-être, n'est pas, il s'en faut, à la hauteur de sa tâche. Soit; mais qu'on ne prétende pas qu'il s'agit ici d'un simple sujet académique. Non; il s'agit de savoir quelle attitude le gouvernement prendra à l'égard du Concile œcuménique, en face de tous les États catholiques et non catholiques, au milieu de l'Europe étonnée de voir se renouveler un spectacle oublié depuis trois cents ans. Voudrez-vous paraître indignes de ce droit sublime de souveraineté que notre révolution a conquis?... J'ai obéi à ma conscience en demandant à faire une interpellation sur le Concile; selon moi, elle est indispensable, je n'en connais pas de plus nécessaire. »

Les ministres italiens étaient entièrement disposés, comme ils le disaient eux-mêmes, à accepter la discussion sur « le grave et grand événement du Concile », ils en reconnaissaient « toute l'importance » ; pourtant, ils ne jugeaient pas opportun de l'entreprendre à cette heure : l'époque où les Évêques devaient se réunir était, disaient-ils, encore bien éloignée ; tout débat sur ce point serait donc prématuré et pourrait même devenir dangereux. De plus, ajoutaient-ils, la chambre a de longs et urgents travaux à achever : il lui faut avant tout discuter les projets de lois dont l'État a le plus pressant besoin. On décida donc que l'interpellation aurait lieu après le vote des projets « déclarés urgents ». De cette manière, le gouvernement italien parvint à gagner du temps et à éviter toute déclaration compromettante.

8. Ces quelques indications que je viens de donner, mais

surtout la lecture des discours prononcés à la tribune des parlements de France et d'Italie, discours que le lecteur trouvera *in extenso* parmi les Documents [1], suffisent à montrer quelle importance les représentants du monde moderne attribuaient, dès ce moment, à la grande Assemblée des Évêques, et quels sentiments d'aversion et d'hostilité ils nourrissaient à son égard. Quels que soient, en effet, ceux qui parlent, ou les partisans passionnés du prétendu *libéralisme*, ou les modérés, ou enfin les libéraux arrivés au pouvoir, toujours si pleins d'égards et de réserve, leur langage à tous exprime la préoccupation et la haine. Les libéraux italiens s'émurent alors tout particulièrement. Ce n'était pas sans cause : ils comprenaient comme instinctivement que l'œuvre, jusque-là en si bonne voie, de la destruction lente, par conséquent plus *sûre,* du pouvoir civil des Papes pourrait bien, à cause du Concile, subir un fatal temps d'arrêt ; qu'un obstacle peut-être insurmontable allait les empêcher de s'emparer de Rome, éventualité que, du moins à ce moment, ne verrait pas de mauvais œil Napoléon III, le complice habile, pour ne pas dire le chef secret de la révolution italienne[2]. Dès l'année précédente, un député italien,

1. Voir Doc. CLXXXVIII et CXCIII.

2. La dernière révolution italienne prit naissance au congrès de Paris (1856), lorsque Napoléon III, par la bouche du comte Walewski, dénonça au monde, dans la célèbre conférence du 8 avril, la *situation anormale* des États pontificaux. Dans les actes suivants de ce drame fameux, la France napoléonienne joue toujours le rôle principal. En 1859, Napoléon descend en Italie et la Lombardie est donnée au Piémont. Nice et la Savoie sont le prix du nouveau royaume italien, formé par l'annexion au Piémont de la Toscane, de Parme, de Modène et des Romagnes. « La cession de Nice et de la Savoie, dit ouvertement le comte de Cavour, le 12 avril 1860, à la chambre des députés, était la *condition essentielle* de ce plan politique qui nous a si rapidement conduits à Milan, à Florence, à Bologne. » La réunion à la France de Nice et de la Savoie n'est pas un « *événement isolé,* ajoutait-il, mais un fait qui rentre dans la série de ceux qui *ont été accomplis ou qui restent encore à accomplir* ». A l'entrevue de Chambéry succèdent le massacre de Castelfidardo et le bombardement d'Ancône. La flotte française quitte les eaux de Gaëte et le dernier boulevard du roi de Naples s'écroule. François-Joseph cède la Vénétie à l'empereur des Français, qui bientôt après la remet à l'Italie. Pour couronner l'édifice, Rome manquait. Aujourd'hui encore on ignore si Napoléon voulait sérieusement conserver cette ville à la Papauté. Les faits nous inclineraient à penser le

qui devint plus tard ministre [1], manifestait déjà de la crainte : « En vérité, disait-il, on fait de Rome un nouveau Coblentz; c'est de là qu'on s'efforce d'étendre la théocratie sur l'Europe entière. C'est là que se prépare une nouvelle campagne et contre l'esprit de libre examen et contre la liberté, mais plus particulièrement contre notre Italie. » Les ridicules menaces d'un autre honorable membre du parlement [2] ne parvinrent pas à dissiper l'inquiétude qui régnait partout : « Malheur au Concile, s'écria-t-il, s'il reste en dehors du mouvement de la science et du progrès de la civilisation! Malheur au Concile s'il proclame l'infaillibilité des Syllabus de ses Pontifes! Malheur à lui surtout, si le parlement italien oppose à ses délibérations d'autres délibérations qui auront pour résultat de faire décréter la liberté pleine et entière pour tous! » Néanmoins, les craintes persistaient. Presque à la veille de l'ouverture du Concile, le philosophe Ferrari, expliquant dans un banquet démocratique les raisons de son interpellation, que les maœuvres habiles du gouvernement avaient, paraît-il, fait échouer, ne cessait de répéter : « L'Italie n'est-elle donc pas la nation la plus menacée par le Concile [3]? »

9. Je n'essayerai pas de rassembler tous les documents qui prouvent combien, dès cette époque, furent profonds et universels les sentiments de défiance, de crainte, de haine dont étaient animés contre le Concile les partisans de la civilisation contemporaine [4]. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'on était alors dans la plus grande incertitude sur la conduite à tenir à l'égard de ce Concile. Les uns conseillaient aux gouvernements

contraire, puisque, en retirant les troupes françaises de la Ville sainte, on la laissait à la merci de ceux qui en convoitaient la possession. Mais tandis que les bombes du général Cadorna (septembre 1870) mettaient en pièces, à la porte Pia, la statue de sainte Agnès, les canons de Guillaume de Prusse renversaient l'empire du très puissant Napoléon III.

1. Le député Castagnola, dans la séance du 5 juillet 1867. (Voir les *actes officiels* de la chambre.)

2. Jacques-Napoléon Pepoli, dans la séance du 6 juillet. (*Ibid.*)

3. Voir Doc. cxcii.

4. Voir les journaux de juillet 1868.

une abstention absolue; d'autres soutenaient qu'il fallait envoyer des ambassadeurs à l'Assemblée du Vatican; celui-ci consentait qu'on permît aux Évêques de se rendre librement à Rome; cet autre demandait qu'on le leur défendît. Signalons aussi les arguments mis chaque jour en avant pour appuyer l'une ou l'autre de ces opinions. La liberté principalement servait à établir les thèses les plus disparates. Liberté pour tous, donc liberté aussi aux Évêques de se rendre à Rome. Liberté pour tous, donc il faut s'opposer aux projets liberticides des Évêques, en les empêchant d'aller au Concile. L'Église doit être libre, donc il n'y a point de place au Concile pour les laïques. L'État doit être libre, par conséquent il est nécessaire qu'il se fasse représenter au Concile, afin d'y défendre ses droits et de s'opposer à tout empiétement de la part du pouvoir ecclésiastique. Tandis que les opinions les plus contradictoires étaient soutenues par ceux qui raisonnaient en partant de principes mal définis et vagues, dans la pensée qu'ils pourraient favoriser, selon les circonstances, non la sainte cause de la justice, mais les intérêts du libéralisme, les gouvernements étaient indécis sur le parti qu'ils devaient prendre; ils se tenaient dans un profond recueillement et ne semblaient nullement disposés à sortir de la réserve qu'ils s'étaient imposée : ils craignaient de se lier trop tôt. Et vraiment leur conduite ne manquait pas de logique. La politique contemporaine, en effet, ne reposant point sur la justice et la vérité, mais prenant pour guide unique l'intérêt, n'a plus à suivre la seule, la véritable voie où elle devrait toujours marcher : devant elle s'ouvrent mille et mille chemins qui offrent, suivant les circonstances, plus ou moins d'avantages. C'est donc sur ces circonstances qu'il faut se régler pour fixer son choix dans tel ou tel cas particulier. Or, comme elles sont essentiellement variables, elles peuvent rendre très opportune aujourd'hui une mesure qui eût été dangereuse hier. Voilà pourquoi les gouvernements ne savent jamais quelle sera leur politique de demain; ils vont de l'avant au jour le jour, sans autre guide que ce qu'ils croient être leur intérêt. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ne

voulurent pas encore régler alors la conduite qu'ils tiendraient à l'égard du Concile, s'ils demandèrent du temps aux importuns qui réclamaient des déclarations, des éclaircissements. En attendant, les cabinets se mirent à étudier la théologie, le droit canon, la nature des Conciles; ils compulsèrent même les vieux documents, non dans le dessein de venir en aide à la sainte Assemblée, comme le Souverain Pontife le leur recommandait instamment. Non ce n'était pas pour le bien de l'Église et de la société civile elle-même qu'ils prenaient ces dispositions[1], mais dans le secret désir de trouver des armes et des arguments qui pussent leur servir contre le pacifique Sénat.

10. Tandis que le libéralisme donnait ainsi libre cours à son irritation ou conspirait en silence, l'Épiscopat catholique, qui avait accueilli avec tant de joie l'annonce d'un Concile, songeait à se préparer lui-même et à préparer les fidèles à ce grand événement. Les catholiques, de leur côté, hâtaient de leurs vœux et de leurs prières les heureux résultats de cette œuvre de régénération : je parle de ceux qui unis de cœur et d'esprit à l'Église enseignante et repoussant le titre orgueilleux de *catholiques éclairés,* savent que, dans les choses de l'Église, leur rôle est d'écouter et non de parler, d'être instruits et non d'instruire, d'obéir et non de dicter des lois. Se rappelant le précepte du Christ qui a confié aux seuls Apôtres, et par conséquent aux Évêques leurs successeurs, la mission d'enseigner sa doctrine et de gouverner l'Église, ils se gardent bien

1. « Nous espérons aussi, dit le Souverain Pontife dans la bulle de convocation, que Dieu, qui tient dans sa main les cœurs des hommes, sera propice à nos vœux. Puisse son ineffable miséricorde, sa grâce toute-puissante, faire que les princes, que les pasteurs des peuples, surtout ceux qui appartiennent à la religion catholique, apprécient chaque jour davantage les biens inestimables que l'Église catholique répand au milieu des hommes; qu'ils sachent qu'elle est le plus solide fondement des empires et des royaumes : alors, non seulement ils n'empêcheront pas nos vénérables frères les Évêques et les autres personnages désignés de se rendre au Concile, mais encore ils favoriseront leur départ, ils les aideront de tout leur pouvoir, comme il convient à des princes catholiques, à réaliser tout ce qui est capable de procurer la gloire de Dieu et l'heureuse issue du Concile. »

d'introduire la révolution dans la maison de Dieu ; au contraire, ils reçoivent avec humilité et respect, de leurs Pasteurs légitimes, la règle de leur croyance et de leur vie et cherchent dans la pratique des vertus chrétiennes les moyens d'atteindre cette fin sublime à laquelle le Seigneur les appelle. Grâce à Dieu, le nombre de ces catholiques est immense ; pour me servir d'une expression aujourd'hui fort employée, ils forment la grande majorité des fidèles ; au milieu d'une société profondément troublée, ils vivent de la véritable vie surnaturelle ; par leur secrète et modeste influence, ils sont comme le sel préservateur qui empêche l'humanité de se corrompre entièrement.

11. Il existe une autre classe d'hommes, attachés à la religion catholique par des liens d'une affection plus ou moins sincère, mais malheureusement imbus de quelques maximes mondaines ; ceux-là nourrissaient l'espoir que le Concile arriverait à concilier certaines aspirations du monde moderne, suivant eux fort légitimes, avec les principes du Christianisme. Toutefois, à l'époque dont je parle, cette école, si funeste à l'Église, ne s'était point encore révélée, ou du moins elle restait dans l'ombre. Personne encore ne se doutait que le prétendu *catholicisme libéral* jouerait un rôle si actif dans le développement des faits relatifs au Concile. Nous aurons plus d'une fois l'occasion, dans le cours de cette histoire, de le montrer à l'œuvre.

12. Je ne voudrais pas que mon langage déplût à tant de bons chrétiens qui réclament contre la fausse signification attribuée aux mots *libéral, libéralisme*, et, s'attachant au sens étymologique de ces mots, demandent qu'on le respecte. Mais il faut se rappeler que l'usage consacre le sens des termes, sans se soucier de l'étymologie. Dans les questions de faits, il ne convient pas de soulever des questions de mots. Ainsi c'est d'une façon bien inconsciente que les écrivains catholiques appliquent la qualification d'*orthodoxe* à l'Église schismatique d'Orient : ce titre, qui convient aux seules Églises en communion avec Rome, a été

usurpé par l'Église schismatique. Tout le monde sait que Jésus-Christ notre divin Sauveur est venu apporter aux hommes la vraie liberté, qui consiste dans l'affranchissement de l'erreur et du péché ; par conséquent, tout véritable disciple de Jésus-Christ pourrait à juste titre se dire *libéral*. Mais à qui la faute si, dans presque tous les pays, le mot *libéralisme* sert ordinairement à désigner un ensemble de principes opposés à ceux du Christianisme? Pour que ces principes soient justifiés dans leur ensemble, il ne suffit pas qu'il s'y rencontre, d'une manière plus ou moins explicite, telle ou telle sage maxime dérivée soit du droit naturel, soit de l'Évangile lui-même, comme on en trouve par exemple dans la fameuse déclaration de 1789 : un mot profond de la sagesse antique sera ici bien placé : *Bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu.*

CHAPITRE II

Comment fut reçue l'invitation adressée aux Évêques des Églises du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège.

SOMMAIRE.

1. Les lettres apostoliques adressées aux schismatiques du rite oriental et aux protestants fixent plus que jamais l'attention publique sur le Concile. Ce chapitre sera consacré à faire connaître l'attitude prise par les schismatiques. — 2. Conjectures défavorables. — 3. Résumé de la lettre d'invitation. — 4. Circulaire du préfet de la Propagande pour inviter à faire parvenir cette pièce aux Prélats schismatiques. — 5. Divulgation prématurée de la lettre pontificale. — 6. On la présente au Patriarche grec et au Patriarche arménien de Constantinople. Le premier la refuse; le second l'accepte, mais en faisant des réserves. — 7. Commentaires du public sur la conduite des Patriarches. Les schismatiques publient un compte rendu inexact de l'entrevue qui eut lieu entre le Patriarche grec et le représentant du Pape. Remarques sur la forme observée pour la remise de la lettre. — 8. Raisons alléguées par le Patriarche de Constantinople pour repousser l'invitation pontificale. Ce que valent ces raisons. — 9. L'exemple de ce Patriarche influe d'une manière fâcheuse sur la conduite des autres Évêques et Patriarches du même rite. Comment est accueillie la lettre apostolique par les Évêques grecs de Péra, de Salonique, de Trébizonde, de Chalcédoine, d'Andrinople, de Varna, et par deux anciens Patriarches. Conduite uniforme, mais nullement spontanée, des Évêques soumis au Patriarche de Constantinople. Blâme infligé à ce dernier par les schismatiques eux-mêmes. Le silence se fait sur le Concile. Inquiétudes causées au Patriarche par les Bulgares, qui veulent constituer une hiérarchie nationale, indépendante de la sienne. — 10. Entrevue entre le Patriarche grec de Jérusalem et les Latins qui lui présentent la lettre pontificale. Réponses des Évêques grecs de Nazareth, de Bethléem, d'Alep et de l'île de Chypre. Quel accueil est fait à l'invitation par l'Archevêque grec de Smyrne. — 11. Réponse du Patriarche grec d'Antioche et des Évêques grecs d'Accar, de Tripoli, de Tarse, de Latakié et de Palmyre. — 12. Présentation de la lettre au Patriarche grec d'Alexandrie. Compte rendu inexact de l'entrevue. Protestation du délégué pontifical. — 13. Envoi de la lettre du Pape aux Évêques du royaume hellénique. — 14. Guerre faite au Patriarche arménien schismatique, soupçonné de favoriser la réunion à Rome. Mission confiée au représentant du Patriarche d'Ecimiazin. L'espoir d'un rapprochement de l'Église arménienne est déçu. — 15. Comment l'Épiscopat copte et jacobite accueille l'invitation qui lui est adressée. Des secours sont promis pour le voyage à Rome et pour toute la durée du Concile. Les Évêques recevront les honneurs dus à leur rang; on leur laissera pleine et entière liberté de parole; de plus, ils auront des interprètes à leur disposition. — 16. Réponses des nestoriens chaldéens. — 17. Aucun Évêque oriental ne répond à l'invitation. — 18. Décadence de l'Église grecque schismatique. — 19. Condition déplorable de l'Église schismatique russe.

1. Le mouvement produit par la bulle de convocation s'accrut considérablement lorsque, deux mois après, parurent deux lettres adressées, la première aux Évêques du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège apostolique, la seconde aux protestants et aux autres chrétiens non catholiques. Le lecteur se souvient sans doute du pressant appel fait par le Souverain Pontife, le 8 septembre 1868, aux Évêques du rite oriental encore séparés de l'Église de Rome. Dans sa lettre, il les presse de venir au Concile œcuménique afin d'y renouer les antiques liens de charité et de paix [1]. Quant à ceux qui ne possèdent plus le pouvoir de transmettre l'ordre sacerdotal et qui, tout en se glorifiant du beau nom de chrétien, ne professent pas la véritable foi de Jésus-Christ, le Souverain Pontife les supplie également, les conjure, dans la lettre qu'il leur fit parvenir cinq jours après l'appel adressé aux orientaux, de profiter du prochain Concile pour rentrer dans le sein de cette Église qui fut l'Église de leurs ancêtres [2].

Ces deux actes pontificaux donnèrent lieu à de nouvelles discussions, à de nombreuses polémiques; ils furent l'objet de toute sorte de commentaires ; de plus, ils amenèrent à se produire sur la scène de nouveaux personnages (les schismatiques et les protestants), qui se crurent obligés de s'occuper du Concile comme d'une affaire les intéressant de très près. Il est nécessaire que je dise quel a été résultat du zèle si empressé de Pie IX. Sans doute, j'éprouve un sentiment de tristesse à faire le récit de ces tentatives infructueuses; mais l'histoire a ses droits qu'il faut respecter. D'ailleurs, montrer comment et pour quelles raisons ou prétextes un projet a échoué, n'est-ce pas mettre mieux en lumière la voie à suivre pour renouveler plus tard l'épreuve et indiquer des moyens plus propres à en assurer le succès?

L'accueil fait à ces deux lettres forme pour ainsi dire un épisode dans l'histoire des antécédents du Concile. Comme cet épisode peut facilement se détacher du récit des autres événe-

1. Voir Doc. xxxvii et liv. II, chap. i. n° 5.
2. Voir Doc. xxxviii et liv. II, chap. i. n° 7.

ments contemporains, je me propose de le traiter à part. J'y consacrerai ce chapitre et le suivant, bien résolu à ne plus revenir dans la suite sur ce triste sujet. Je commence par l'invitation adressée aux schismatiques.

2. Conformément à ce qui avait été décidé par la Congrégation directrice, le préfet de la Propagande, immédiatement après la convocation du Concile, écrivit à Mgr Joseph Valerga, Patriarche de Jérusalem, provicaire apostolique d'Alep et prodélégué de la Syrie, pour le prier de vouloir bien sonder les dispositions des principaux Évêques schismatiques relativement au Concile et de lui faire savoir s'ils désiraient y prendre part et à quelles conditions [1]. La réponse du vénérable Prélat ne se fit pas longtemps attendre. Elle est datée de Constantinople, le 29 avril 1868. Versé comme il l'était dans la connaissance de l'Orient, où il avait déjà passé vingt-neuf ans, Mgr Valerga exprimait nettement toute sa pensée sur ce sujet délicat. Les informations, écrivait-il, seront difficiles à obtenir, les résultats bien incertains. Les rapports qu'il lui sera possible d'établir avec quelques Évêques ne lui permettront de pénétrer que fort peu leurs intentions. D'un autre côté, on ne doit pas faire grand fond sur de simples paroles de bon vouloir, sur des souhaits exprimés de temps à autre, par manière de compliment, aux Européens qui viennent visiter ces Prélats. Pour être fixé d'une façon plus positive sur leurs sentiments, il faudrait leur demander de s'expliquer catégoriquement, et même encore aurait-on de la peine à obtenir une réponse précise. Cette explication formelle de leur part, il ne se croit pas autorisé à la provoquer; mais il s'efforcera de se procurer tous les renseignements possibles. Si l'on se rappelle comment ils accueillirent une autre lettre célèbre de Pie IX [2], si l'on considère la situation de l'Épiscopat schismatique à l'égard de la Russie, les dispositions si peu favorables encore des Orientaux, surtout dans

1. Voir Doc. LXXIII.
2. Celle du 6 janvier 1848, intitulée : *Ad Orientales*. Elle commence par ces mots : *In suprema*.

la Turquie d'Europe, on sera bien forcé de s'avouer qu'il y a peu de chance de voir les Patriarches répondre à l'appel qui leur est adressé. Les Évêques ne suivront pas une conduite différente, à l'exception peut-être de tel ou tel Prélat qui pourra prendre un parti contraire à celui de son Patriache, soit dans de bonnes intentions, soit par esprit d'opposition. Si cependant on négligeait de les inviter au Concile, ils ne manqueraient pas de se plaindre très vivement du Saint-Siège et de donner à entendre qu'ils se seraient volontiers rendus à l'appel du Souverain Pontife. Quoi qu'il en soit, la lettre apostolique ne laissera pas de produire une bonne impression, surtout dans les pays où une partie de la population se montre moins hostile; il est même possible que le refus des Évêques provoque, en maint endroit, une réaction salutaire [1].

3. Les tristes prévisions du Patriarche de Jérusalem ne découragèrent pas le Souverain Pontife. J'ai déjà fait remarquer ailleurs avec quel soin particulier avait été rédigée la lettre d'invitation [2]. Dans cette lettre, Pie IX commence par rappeler, en empruntant ses expressions à l'un des plus anciens docteurs de l'Église grecque, la prérogative accordée par Dieu au Prince des Apôtres, cette *pierre ferme et solide sur laquelle le Sauveur a bâti son Église*. Puis il exprime son ardent désir de presser sur son cœur tous ceux qui s'honorent du beau titre de chrétien et expose l'étroite obligation qui lui incombe de travailler au salut de tous. Jetant ensuite un regard plein de tristesse sur ces Églises d'Orient, il ajoute aussitôt : « Il y eut un temps où elles (ces Églises) étaient étroitement unies à ce Saint-Siège apostolique; elles resplendissaient de toute la gloire que donnent la sainteté et la doctrine céleste, et produisaient des fruits abondants pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; mais aujourd'hui, à cause surtout des artifices et des criminelles machinations de celui qui le premier osa susciter le

1. Voir Doc. LXXIV.
2. *Loco cit.*, n° 5.

schisme dans les cieux, elles vivent, à notre extrême désolation, séparées de la sainte Église romaine, qui est répandue par toute la terre. » Il fait ressouvenir des paroles de paix et de charité qu'il adressait à ces Églises au commencement de son pontificat. Bien que ces paroles n'aient pas produit les effets si ardemment désirés, il n'a jamais cependant désespéré de voir un jour ses ferventes prières exaucées par le Seigneur. Comme il vient, après avoir pris conseil de ses vénérables frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, de convoquer un Concile œcuménique pour le 8 décembre 1869, jour consacré à la fête de l'Immaculée Conception de Marie, il veut de nouveau faire entendre sa voix aux Évêques de ces Églises; il les prie donc, les exhorte, les conjure ardemment de venir, eux aussi, à ce Concile. Qu'ils imitent leurs prédécesseurs qui se rendirent au second Concile de Lyon et à celui de Florence. « Après avoir ainsi renoué les liens de l'antique dilection et rétabli la paix entre les Pères (don céleste et salutaire du Christ, mais que le temps a détruit), on verra se dissiper l'épais nuage de la tristesse, les ténèbres affreuses des longs dissentiments et resplendir dans un ciel serein cette union tant souhaitée. » Que l'Église se réjouisse donc, s'écrie le Saint-Père, qu'elle modère, qu'elle sèche les larmes que la dureté des temps lui fait verser, maintenant qu'elle va entendre des voix, tout à l'heure si discordantes, louer le Seigneur dans la plus parfaite harmonie. Que des actions de grâces immortelles soient rendues au Père des miséricordes, à tous les saints du paradis et surtout aux anciens Pères et Docteurs des Églises d'Orient, qui, du haut des cieux, vont voir restaurée l'union avec le Saint-Siège apostolique, centre de la vérité catholique et de cette unité que ces peuples désormais ne cesseront plus de garder et de défendre, par la pureté de leur foi, par la sainteté de leur vie. Enfin, dans le but de fléchir le cœur de ceux auxquels il s'adresse, le Souverain Pontife rappelle le commandement exprès du Sauveur qui ne veut pas qu'il y ait de schisme parmi ses disciples, mais que tous croient et professent la même doctrine et que l'unité soit le signe qui les fasse reconnaître. Il conclut en répé-

tant la sublime prière que le Rédempteur adressait pour eux à son Père, peu de temps avant de monter sur la croix : *Qu'ils soient tous un, comme mon Père et moi nous ne sommes qu'un!*

4. Des exemplaires de la lettre pontificale et de la circulaire qui l'accompagnait [1] furent expédiés, à différentes reprises, par les soins de la Congrégation de la Propagande, aux délégués, aux vicaires et aux préfets apostoliques de l'Orient. Il leur était recommandé de les distribuer à tous les Prélats schismatiques des pays soumis à leur juridiction. Le premier envoi porte la date du 28 septembre 1868; il était destiné à Mgr Joseph Valerga, Patriarche de Jérusalem; à Mgr Nicolas Castells, des frères mineurs capucins, Archevêque de Martianopolis et délégué apostolique pour la Perse, la Mésopotamie, le Kurdistan et l'Asie Mineure; à Mgr Paul Brunoni, Archevêque de Taron, vicaire apostolique patriarcal de Constantinople pour les Latins et délégué apostolique pour les Orientaux; à Mgr Louis Ciurcia, des frères mineurs observantins, Archevêque d'Irenopolis, vicaire apostolique d'Égypte pour les Latins et délégué apostolique pour les Orientaux d'Égypte et d'Arabie. Le Cardinal-préfet leur témoignait le désir de connaître les noms, les titres et la demeure de ceux auxquels aurait été remise la lettre pontificale, l'effet produit par ce document et les dispositions des schismatiques. Il leur demandait aussi de lui indiquer les meilleurs moyens de conduire à bonne fin cette importante affaire.

Le 7 octobre de la même année, on envoya la même circulaire à Mgr Bernadin Baccinelli, des carmes déchaussés, Archevêque de Pharsale et vicaire apostolique de Verapoly. On lui donnait mission de faire parvenir la lettre apostolique aux Prélats schismatiques demeurant aux Indes. Il devait se concerter, au besoin, avec les autres vicaires apostoliques qui pourraient avoir sur le territoire de leur juridiction quelques-uns de ces Évêques schismatiques.

1. Voir Doc. LXXV.

Une circulaire analogue à la précédente fut adressée, à la date du 15 novembre, à Mgr Joseph Marie Alberti, Évêque de Syra et délégué apostolique en Grèce; à Mgr Auguste Cluzel, préfet apostolique de la Perse en Urmie; à Mgr Vincent Spaccapietra, de la congrégation des Missions, archevêque de Smyrne et vicaire apostolique de l'Asie Mineure. Trois jours après, le préfet de la Propagande adressait d'autres copies du même document à l'abbé Charles Testa, vicaire général de Mgr Brunoni; à Mgr Antoine Hassoun (Pierre IX), Patriarche arménien de Cilicie, à Constantinople; à Mgr Grégoire Jussef, Patriarche des Grecs melchites d'Antioche, et à Mgr Alberti, déjà nommé. Il profita de cette occasion pour exciter de nouveau le zèle de ces Prélats : « Je ne doute pas, écrivait le Cardinal, que Votre Grandeur ne donne une nouvelle preuve du zèle qui la distingue et n'engage, par les moyens les plus efficaces, les schismatiques et les hérétiques orientaux à profiter de cette circonstance pour abjurer leurs erreurs et revenir dans le sein de la véritable Église de Jésus-Christ. Elle ne pourra certainement rien faire de plus agréable au Seigneur, ni de plus propre à soulager le cœur du Saint-Père, abreuvé de tant d'amertumes, et qui, pour obtenir du ciel cette grâce, ne cesse de prier ardemment le Seigneur et la Vierge immaculée [1]. »

5. Le document pontifical parut dans le *Journal de Rome* quelque temps avant qu'il fût envoyé en Orient [2]. Cette publi-

1. Dans une autre lettre, à la même date, le Cardinal Barnabo engageait tout particulièrement Mgr Valerga à bien disposer aussi les Prélats catholiques de l'Orient « à se rendre (*au Concile*) animés d'un excellent esprit et avec des intentions droites ». Le Cardinal avait appris, en effet, que l'un d'entre eux voulait former une coalition dans le but de défendre de prétendus droits patriarcaux, et qu'il comptait pour cela sur l'appui de quelques Évêques latins. « Il serait également à souhaiter, ajoutait Mgr Barnabo, que les schismatiques profitassent de cette occasion pour revenir dans le sein de la véritable Église de Jésus-Christ : il importe peu que le mouvement commence par les Patriarches ou par les Évêques. Il faudrait aussi s'occuper d'une manière spéciale des protestants, dont le nombre en Orient augmente chaque jour. »

2. Le 22 septembre 1868.

cation prématurée fut très regrettable, car elle servit de prétexte au refus des schismatiques. L'importance de la lettre pontificale aurait suffi à justifier, même en dépit d'usages contraires, le léger retard apporté à faire connaître un semblable document. Je dis *retard* et non pas *omission*. Il était en effet nécessaire que l'Épiscopat schismatique tout entier fût instruit de l'invitation qui lui était adressée; or il est probable que là où cet Épiscopat est plus puissant et plus nombreux, la parole du Vicaire de Jésus-Christ n'aurait pu arriver jusqu'à lui sans l'entremise de la presse périodique. Quoi qu'il en soit, la nouvelle fut bien vite répandue à travers tout l'Orient, où elle fut commentée, et, comme il arrive toujours, entièrement travestie par une presse hostile [1]. Lorsque le chargé d'affaires du Saint-

1. Les journaux de l'Orient, comme ceux de l'Occident, commentèrent, chacun à leur façon, la lettre de Pie IX. A Athènes, l'un des journaux les plus répandus, *la Garde nationale*, la dénatura au point que le Consul pontifical en cette ville, qui connaissait l'extrême crédulité du peuple et du clergé pour ce genre de nouvelles, crut devoir rétablir la vérité des faits : il envoya, le 2 octobre, une lettre rectificative aux rédacteurs de ce journal, qui la publièrent dans le numéro du 24 septembre (6 octobre). (Voir Doc. LXXVI.) A Constantinople, le journal anglo-français *the Levant Herald*, du 3 octobre, insérait, sans en dire l'origine, un article de la *Correspondance italienne* de Florence, journal *officieux* du gouvernement italien, où l'on prétendait que la question de la primauté pontificale était le plus grand obstacle au rétablissement de l'union entre les deux Églises. « L'Église orientale, lisait-on dans ce journal, ayant adopté le principe de l'indépendance des Églises nationales et de la séparation des Conciles nationaux, s'est de plus en plus éloignée du principe absolument unitaire qui préside à l'organisation de l'Église latine. » Puis, répétant une calomnie qui était en ce moment comme le mot d'ordre de tous les ennemis du Catholicisme, l'écrivain parle ainsi de la différence qui existe entre l'une et l'autre Église : « Si l'on jette les regards sur la route parcourue, dans des directions diverses, par les deux Églises durant ces derniers siècles, on est forcé de reconnaître qu'une distance de plus en plus grande les sépare. Pour l'Église orientale, l'unité est seulement dans le Concile. Au contraire, l'Église romaine tend à substituer à l'autorité des Évêques réunis l'autorité unique du Saint-Siège, et cette tendance s'affirme chaque jour davantage. » Tout en lançant cette accusation (assez inopportune, il faut l'avouer, à la veille d'un Concile qui n'avait été demandé par personne, mais que convoquait de son propre mouvement ce Siège apostolique accusé cependant d'absolutisme), le journal antiromain admet que le programme des travaux préparé par les Congrégations romaines pourra renfermer un projet de délibération sur l'autorité du Souverain Pontife. Dans cette hypothèse, il désire ardemment que les Prélats de l'Église orientale se rendent en très grand nombre au Concile. Voici la raison qu'il en donne : « Leur présence et

Siège présenta la lettre au Patriarche grec de Constantinople, il en reçut cette sèche réponse : « J'en connais déjà le contenu. » Il ne faudrait cependant pas croire que ce fâcheux incident et l'absence d'un cérémonial solennel furent les vraies causes de ce refus. Tous ceux qui connaissent la situation présente de l'Épiscopat schismatique trouveront exactement conforme à la vérité la franche réplique que fit un autre représentant pontifical au Patriarche grec de Jérusalem, qui persistait à alléguer, avec ses prêtres, pour cause de leur refus la publication prématurée de la lettre apostolique : « C'est là, dit-il, très honorés messieurs, une excuse... Quand bien même le Souverain Pontife eût fait ce que vous dites, vous ne vous seriez pas comportés différemment[1]. »

6. Le délégué apostolique était alors absent de Constantinople. Ce fut son vicaire, l'abbé Charles Testa, qui se chargea de faire parvenir aux Évêques schismatiques de cette délégation la lettre du Souverain Pontife. Après avoir demandé et obtenu des instructions plus précises sur le mode à suivre pour en distribuer les exemplaires[2], le vicaire envoya deux prêtres demander au Patriarche grec et au Patriarche arménien de Constantinople quel jour et à quelle heure ils voudraient bien le recevoir. Ils indiquèrent l'un et l'autre le samedi suivant, 17 octobre, entre neuf et onze heures du matin.

leurs discours contribueront peut-être à détruire des tendances trop connues; ils auront probablement pour effet de rendre, sinon impossible, du moins bien plus difficile l'adoption de certaines propositions dont le vote ou le rejet ne serait pas sans importance, même au point de vue politique. » Par contre, le journal arménien *Megimuay Havadis* du 6 octobre, après avoir reproduit l'article en question, ajoute, de son côté, que l'Épiscopat de l'Orient s'est soustrait à l'obéissance due au Saint-Siège, mais est tombé sous la servile dépendance des souverains temporels du monde : et, à ce propos, il cite l'exemple du Patriarche arménien d'Etchmiazin, qui accepte, sans réserve, la surveillance d'un commissaire de l'empereur de Russie.

Un journal semi-officieux turc, après avoir résumé la lettre apostolique, disait, sans faire nulle mention des autres rites, que le Concile avait pour objet la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine.

1. Voir l'intéressante entrevue du Patriarche greco-schismatique de Jérusalem avec les deux chanoines du Patriarche latin chargés de présenter la lettre d'invitation. (Doc. cii.)

2. Voir les deux notes du Doc. LXXVII.

Au jour et à l'heure fixés, l'abbé Testa, accompagné du chancelier Jacques Barozzi, du curé de l'église du Saint-Esprit, Antoine Galliberl, et du prêtre Antoine Zorziovich, se rend d'abord au patriarcat grec. Le protosyncelle accueille très courtoisement les visiteurs et les entretient pendant quelques instants dans ses appartements, où se trouvaient alors le métropolitain d'Éphèse et un dignitaire de l'Église de Chalcédoine; il les conduit ensuite au Patriarche, qui, aussitôt qu'il les aperçoit, se lève pour les recevoir. Après les compliments d'usage, le vicaire s'approche du Patriarche et lui dit qu'en l'absence de Mgr le Délégué apostolique, il a l'honneur de venir lui présenter les lettres par lesquelles le Souverain Pontife l'invite au Concile œcuménique, fixé au 8 décembre de l'année suivante. Le Patriarche, sans même lever les yeux, fait signe de la main à l'abbé Testa de déposer la lettre sur le divan. Le vicaire obéit en silence. Ce procédé, écrivait plus tard ce dernier, nous fit mal augurer du résultat de notre mission. Le Patriarche prononce ensuite, toujours les yeux baissés, quelques paroles préparées d'avance. En voici le résumé : Si les journaux ne nous avaient pas instruit du contenu de cette lettre, peut-être l'eussions-nous bien accueillie; mais puisque nous avons appris par la voie de la presse que le Pape n'entend nullement s'écarter des principes exposés dans son encyclique de 1848, à laquelle nous avons répondu [1], il nous est impossible de nous rendre à

1. Ce fut Anthime, Patriarche de Constantinople, qui, en mai 1848, *répondit, au nom des autres Patriarches schismatiques et au sien propre*, à la lettre pontificale du 6 janvier précédent. Cette réponse a pour titre : Ἐγκύκλιος τῆς μίας, ἁγίας, καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς Ἐκκλησίας ἐπιστολὴ πρὸς τοὺς ἁπανταχοῦ ὀρθοδόξους (*Lettre circulaire de l'Église une, sainte, catholique et apostolique aux orthodoxes de tous les pays*). Elle fut publiée à Constantinople, par l'imprimerie nationale du patriarcat. Pie IX, dans l'allocution consistoriale du 19 décembre 1853, revint de nouveau sur les affaires religieuses de l'Orient. Il s'y plaignit amèrement du mauvais accueil qu'avait reçu sa bienveillante invitation et annonça qu'il avait décidé de faire réfuter la réponse des schismatiques (*ad redarguendos schismaticorum errores ac pertinaciam*). En effet, peu de temps après (1854), parut à la librairie de la *Civiltà cattolica* un livre intitulé : *Confutazione di Antimo, Patriarca scismatico Costantinopolitano* (Réfutation d'Anthime, Patriarche schismatique de Constantinople). On en donna une traduction grecque; mais la Congrégation de la Propagande fit retrancher tout ce qui, d'une manière

son appel. Notre présence au Concile serait sans utilité. On y renouvellerait pour la millième fois des discussions trop connues, qui n'auraient d'autre résultat que d'aggraver les divisions. L'Église orientale est toujours restée attachée à la doctrine apostolique, qui lui a été transmise par les saints Pères et ses

ou d'une autre, eût pu blesser en quoi que ce fût, la susceptibilité des schismatiques. L'année précédente, le savant jésuite Jean-Pierre Secchi avait déjà consacré au même objet la cinquième partie de l'ouvrage qui a pour titre : *La cattedra Alessandrina di san Marco, evangelista e martire, conservata in Venetia entro il tesoro Marciano delle reliquie, riconosciuta e dimostrata per la scoperta in essa di un' epigrafe aramaica e per suoi ornati istorici e simbolici*. Venetia, 1853 (La chaire d'Alexandrie ayant appartenu à saint Marc, évangéliste et martyr, conservée à Venise dans le trésor Marcien des reliques. Son authenticité, reconnue et démontrée par la découverte qu'on vient d'y faire d'une inscription araméenne et par ses ornements historiques et symboliques. Venise, 1853). L'écrivain qui s'attaqua avec le plus d'ardeur, en 1848 et en 1854, à la parole pontificale fut le docteur Georges Marcoran, de Corfou. Parmi ceux qui, en 1848, réfutèrent ses assertions, nous citerons Mgr Jean-Baptiste Scandella, alors missionnaire à Corfou. En 1854, la *Civiltà cattolica* répondit au tenace défenseur du schisme et soumit à un sérieux examen son opuscule intitulé : *Sur quelques passages de l'allocution de Pie IX*, etc. *Observations de Georges Marcoran*. (2e série, vol. VI, pages 422 et suiv.) Faisant allusion à l'ordre donné par Pie IX de réfuter la réponse du Patriarche grec, le docteur Marcoran écrivait : « La coterie du Vatican s'est sentie si fort troublée (après la réponse du Patriarche), que voici bientôt un lustre qu'elle travaille à une réplique, qui n'est pas encore prête. » La *Civiltà* répliqua : « Qu'il apprenne (*Marcoràn*) que celui qui l'a écrite, bien loin d'y avoir employé cinq ans, n'y a pas même consacré cinq semaines, à partir du jour où il fut chargé de ce travail jusqu'au moment où il l'a terminé. Et encore ce temps paraîtra peut-être trop long à ceux qui savent combien il était peu difficile de réfuter cette lettre circulaire. Que le sieur Marcoran ne l'ignore pas, la *coterie du Vatican* est habituée depuis longtemps à triompher de bien d'autres adversaires ; elle ne saurait s'émouvoir d'un pamphlet tout farci d'objections surannées, auxquelles répondrait sans peine le dernier élève en théologie. Il est probable qu'il ne voudra pas en convenir, puisqu'il est intimement convaincu que *pour la première fois les paroles de l'Evêque de Rome ont trouvé dans cette encyclique une invincible réfutation*. Il le croit fermement, nous le voulons bien ; mais sa persuasion ne prouve qu'une chose, c'est que la théologie n'est pas son fort. Du reste, s'il ne veut pas s'en rapporter à nous, qu'il relise avec un peu d'attention la réponse faite à Anthime et il ne tardera pas, nous en sommes convaincu, à s'apercevoir que le bon Patriarche, à son insu, a fait au schisme, avec son épître, beaucoup plus de mal que de bien. Au lieu de réfuter les arguments du Souverain Pontife, il les confirme (involontairement) de la manière la plus éclatante. » (*Ibid.*, p. 427, 428.) Marcoran répondit encore ; mais, au point où en étaient les choses, la polémique pouvait être considérée comme terminée du côté des catholiques.

Conciles œcuméniques. La réunion accomplie au Concile de Florence fut une mesure commandée par des circonstances politiques très fâcheuses, mais contre laquelle a protesté l'Église d'Orient tout entière. Nous nous sentons complètement en sûreté de conscience. Nous prions le Seigneur d'éclairer les intelligences et de toucher les cœurs ; nous le conjurons de faire partout régner la charité.

Ces froides paroles, qui contrastaient avec les accents d'ardente charité qu'avait fait entendre l'Évêque de Rome, étaient traduites de l'idiome grec en français et commentées longuement par le protosyncelle. L'Église orientale, disait-il, conserve dans toute sa pureté la foi qu'elle a reçue des Apôtres et qui lui a été transmise par les saints Pères. Par conséquent, si l'on veut discuter, qu'on s'occupe d'abord de résoudre cette question : Est-ce l'Église d'Orient ou l'Église d'Occident qui, à partir du dixième siècle, a introduit des nouveautés dans la doctrine? L'Église grecque ne saurait reconnaître cette monarchie que le Pape s'arroge sur l'Église universelle, non plus que son infaillibilité et sa supériorité sur les Conciles œcuméniques. Mais, dira-t-on, l'institution divine de la primauté pontificale a été discutée au Concile de Florence et admise par les Orientaux eux-mêmes. Il est facile de répondre à cette objection, en niant la canonicité de ce Concile. Le protosyncelle continua en déclarant que l'Église grecque conserve la doctrine des sept Conciles œcuméniques admis par elle. Le Christ, dit-il, est le chef unique de l'Église, les Conciles œcuméniques forment ce tribunal suprême auquel doivent se soumettre et les Évêques, et les Patriarches, et les Papes. Si le Pape ne renonce pas à ses prétentions vraiment exorbitantes, il est bien inutile de nous inviter à ce Concile qu'il appelle œcuménique.

L'abbé Testa envoya au préfet de la Propagande un rapport sur l'entretien qu'il avait eu avec le Patriarche [1]. Il y déclare qu'il ne crut pas utile d'entamer une polémique en règle : « Nous nous sommes bornés, dit-il, à faire cette réponse :

1. Voir Doc. LXXVII.

Le Saint-Père désire vivement voir aplanir toutes les difficultés qui divisent les Églises orientales et l'Église romaine; pour atteindre ce résultat tant souhaité, il invite les Prélats de ces Églises à se rendre au Concile. L'objet de ses désirs se réalisera, il en a l'assurance, si à de ferventes prières ces Prélats ajoutent un acte de véritable coopération. Mais compter que cette réunion se fera, qu'on verra de nouveau régner l'antique charité sans s'aboucher, sans essayer de se mettre d'accord, c'est espérer l'impossible. — A notre grande douleur, répondit le protosyncelle, nous ne pouvons accepter l'invitation. Puis il ajouta quelques paroles que nous ne comprîmes pas. »

Cependant les lettres apostoliques restaient toujours sur le divan, le Patriarche n'avait pas daigné y toucher. Quand l'abbé Testa et ses compagnons se levèrent, le protosyncelle, sur un signe du Patriarche, prit le document qu'Anthime refusait et le remit entre les mains de l'envoyé de Saint-Père.

L'entretien avec le Prélat arménien fit espérer un plus heureux résultat. Les représentants du Pape furent accueillis à la porte de la résidence par deux dignitaires du patriarcat, qui les indroduisirent immédiatement dans la salle d'audience où se tenait le Patriarche. Celui-ci reçut avec respect la lettre apostolique et son langage fut empreint d'une grande bonté, d'un véritable esprit chrétien. Il reconnut la nécessité de s'unir pour combattre les ennemis de l'Église qui, chrétiens de nom seulement, sont plus redoutables même que les idolâtres des premiers siècles : il insista tout particulièrement sur le *peu d'importance* des questions qui séparent les deux Églises [1]. Descendant ensuite à certains faits particuliers, il s'informa du représentant du Pape s'il avait reçu l'ordre de transmettre aussi la lettre au *Catholique* d'Écimiazin. On sait que le Patriarche d'Arménie s'est arrogé le titre de *Catholique* et prétend à une juridiction universelle sur toute la chrétienté arménienne; par conséquent,

1. « La question de la primauté du Pontife romain est aujourd'hui, du moins pour les schismatiques arméniens, l'unique cause du désaccord. » (Lettre de Mgr Étienne Azarian, vicaire général du Patriarche arménien catholique de Constantinople, au préfet de la Propagande, 15 octobre 1868.)

il étend son autorité au delà de l'empire russe. Il habite le monastère d'Ecimiazin, distant de trois lieues à peine d'Érivan. Depuis 1827, cette ville, ainsi que le monastère qui l'avoisine, appartient à la Russie. A la question qui venait de lui être posée, l'envoyé répondit négativement, alléguant pour raison qu'Écimiazin se trouve en dehors de la représentation apostolique de Constantinople. « Quoi qu'il en soit, repartit le Patriarche, je suis obligé de lui rendre compte de la démarche que vous venez de faire auprès de moi. Je dois aussi, avant de donner une réponse définitive, m'entretenir sur ce point avec les Évêques mes collègues. » L'abbé Testa prit occasion de ces dernières paroles pour lui annoncer qu'il était chargé de remettre une copie de la lettre apostolique à chacun des Évêques du rite arménien séjournant sur le territoire de la délégation, et il le pria de vouloir bien lui faire connaître leurs noms et leur demeure. Après un moment de silence, le Patriarche arménien demanda si la lettre avait été remise au Patriarche grec et quelle avait été sa réponse. L'abbé Testa ne voulait ni trahir la vérité ni dire le triste accueil qui lui avait été fait. Il ne parla donc pas du refus qu'il avait essuyé et se contenta de répondre que le Patriarche grec avait soulevé quelques difficultés : il trouvait inutile, après de si longs siècles de séparation, de troubler la tranquillité des esprits en ouvrant de nouvelles discussions. A ces mots, l'Arménien se troubla un peu et resta pensif ; puis il parut chercher un prétexte pour ne pas garder la lettre, élevant des doutes sur sa destination et sur la signature du Pape. La réponse du représentant pontifical parut le satisfaire. Toutefois il ajouta, en gardant toujours une attitude digne et grave : « Je ne puis me charger de faire parvenir les lettres aux Évêques et il m'est également impossible de vous donner l'adresse de ces prélats. Mais vous êtes libre, c'est même un devoir pour vous, d'accomplir la mission qui vous a été confiée. Rien ne s'oppose à ce que vous fassiez parvenir vous-même les lettres aux membres de l'Épiscopat arménien. »

Ainsi se termina cette visite. « Nous partîmes, écrivait

l'abbé Testa, en recevant du Patriarche tous les témoignages d'une cordiale affection. »

7. La nouvelle des deux entrevues fut bientôt connue de toute la ville et devint, de la part des schismatiques, l'objet des plus vives discussions. Les uns élevaient jusqu'aux nues la conduite du Patriarche grec[1] ; les autres en blâmaient l'inconvenance. Les journaux avaient prétendu que la lettre pontificale contenait des expressions injurieuses; par conséquent, disaient quelques-uns, on a bien fait de la repousser. Mais quand le texte exact fut connu, ce prétexte disparaissant, il fallut bien, pour colorer ce refus, avoir recours à d'autres chicanes[2]. Quoi qu'il en soit, le simple bon sens devait faire naître un doute dans l'esprit des schismatiques : refuser de se rendre à un Concile œcuménique (tribunal devant lequel se juge en dernier ressort, de l'aveu même de leur Église, toute controverse religieuse), c'est paraître confesser qu'on n'a pas grande confiance dans la bonté de sa cause, qu'on eût été obligé de défendre devant l'Épiscopat du monde entier. Si la haine de tout ce qui est catholique n'avait pas obscurci le jugement de tous ces

1. « Cette nouvelle, écrivait Mgr Azarian, se répandit dans la ville avec la rapidité de la foudre et causa aux cœurs catholiques la plus vive douleur. Dans la soirée du jeudi 23 courant, le Patriarche grec schismatique avait fait paraître dans plusieurs journaux grecs de la capitale le récit de cet incident, ainsi que le discours qu'il avait prononcé en cette occasion. Ces journaux furent vendus le soir même, particulièrement sur le Grand Cours et sur les bateaux à vapeur fort nombreux qui font le service du Bosphore, près duquel habite l'élite de la population. Les banquiers et les négociants grecs, qui sont ici les hommes les plus importants, lisaient et commentaient avec ardeur ces journaux. J'en fus moi-même témoin à bord d'un bateau à vapeur où se trouvaient un grand nombre de notabilités grecques : après avoir lu l'article, ils se divisèrent en deux camps : les uns prétendaient que le Patriarche avait très bien fait de repousser une lettre conçue en termes outrageants pour leur Église et pour leur nation : les autres estimaient que la conduite de leur Patriarche avait été incivile et ils la condamnaient. Comme ils ne se doutaient pas que je comprisse le grec, ils s'exprimaient librement et sans aucune réserve. (Lettre au Cardinal Barnabo, du 27 octobre.)

2. Grâce aux bons soins du très zélé et savant Prélat Mgr Azarian, le journal ***Megimuay-Havadis*** (5/17 octobre) publiait la version fidèle de la lettre pontificale en langue turque, avec des caractères arméniens.

rédacteurs d'une certaine presse quotidienne qui impose ses opinions à une multitude de pauvres gens, n'auraient-ils pas dû s'élever contre le refus dédaigneux ou timide du Patriarche grec, au nom du principe si vanté de l'utilité des grands débats publics, et ce Prélat n'aurait-il pas encouru un blâme universel? Évidemment, les choses se seraient passées de la sorte si les rôles avaient été intervertis. Au lieu de cela, on célébra la *noble* et *digne* réponse du successeur de Photius [1].

Peu de jours après cette visite, le Patriarche grec de Constantinople fit publier dans les journaux grecs de la capitale un long compte rendu de l'entrevue de 17 octobre [2]. Voici ce qu'en dit l'abbé Testa dans sa lettre au Cardinal Barnabo : « Le protosyncelle du patriarcat grec ne s'est pas contenté, dans sa traduction, d'amplifier les paroles du Patriarche, il a amplifié les siennes propres dans le récit qu'il a communiqué aux journaux grecs. Je vous envoie ci-joint un numéro de journal accompagné de la traduction. Je ne prétends pas avoir relaté dans mon rapport jusqu'aux moindres détails de l'entrevue, mais j'affirme que plusieurs mots contenus dans la version schismatique n'ont été prononcés ni par le Patriarche ni par le protosyncelle. Ainsi je soutiens que, devant moi, on n'a pas parlé avec tant d'irrévérence du Pape et de l'Église romaine. Quoi qu'il en soit, cette pièce peut être considérée comme l'expression exacte des sentiments du Patriarche grec, à moins cependant que le protosyncelle n'ait pris la liberté d'attribuer à son Patriarche ses propres sentiments. Du contexte de cet article il ressort clairement que l'auteur a puisé ses doctrines à des sources protestantes; or on sait que le protosyncelle actuel a fait ses études en Allemagne [3]. »

M[gr] Étienne Azarian, vicaire général de M[gr] le Patriarche Hassoun, écrivait, quatre jours après l'entrevue : « Je crains

1. Voir plus haut, chap. III, n° 20, en note, les sages réflexions que fait, à ce sujet, l'anglican Cobb dans son opuscule *A few words on reunion and the coming Council at Rome* (Quelques mots sur la réunion et sur le prochain Concile de Rome).

2. Voir Doc. LXXVIII.

3. Voir Doc. LXXXI.

que ce refus n'exerce une fâcheuse influence sur le Patriarche arménien schismatique [1]. » L'attitude des journaux de Constantinople ne tarda pas à montrer que les craintes de Mgr Azarian n'étaient que trop fondées. En effet, la presse arménienne schismatique eut immédiatement pour mot d'ordre de blâmer la conduite du Patriarche arménien et de l'amener à repousser la lettre pontificale.

Ces malheureux débuts, en laissant prévoir l'insuccès du nouvel appel de Pie IX, contristèrent profondément le cœur des catholiques. Un certain nombre d'entre eux regrettèrent qu'on n'eût pas assez ménagé la fierté orientale et qu'on eût fait parvenir une invitation d'une si haute importance par une voie si commune. Il aurait fallu, disaient-ils, en tenant compte, bien entendu, de la différence des temps, imiter ce qui avait été fait au quatorzième siècle : alors des ambassades solennelles se rendirent de Bâle et de Rome en Orient pour y traiter de la célébration d'un Concile œcuménique. Le terrain aurait dû être préparé avec le plus grand soin; il aurait fallu mettre à profit les bonnes dispositions des personnages laïques (et ils étaient en assez grand nombre) qui paraissaient favorables au Concile. Ce soin eût été fort utile : on sait, en effet, que la constitution des patriarcats grecs assure au conseil laïque la plus grande influence dans les affaires ecclésiastiques. Ce qui, dans ces circonstances, causait encore un grave préjudice au Catholicisme en Orient, c'était le défaut de bons journaux. Si l'on pouvait en fonder, ils prendraient la défense de la vérité contre les erreurs et les calomnies que chaque jour, à Constantinople et à Athènes surtout, la presse irréligieuse répand avec une déplorable profusion dans le dessein de discréditer le Saint-Siège et l'Église catholique [2].

1. Lettre au Père Alexandre Balgy, procureur général des méchitaristes de Vienne et vice-procureur de Mgr le Patriarche de Cilicie, communiquée au préfet de la Propagande.

2. « L'impression aurait été immense (écrit au préfet de la Propagande le Délégué apostolique de l'Égypte et de l'Arabie) si l'invitation adressée aux Patriarches avait été faite par une lettre revêtue de la signature du Saint-Père et d'un sceau colorié, et si en la rédigeant on avait tenu bien

8. Il ne saurait entrer dans le plan de l'historien de réfuter toutes les erreurs qu'il rencontre sur sa route; il se contente, après en avoir constaté la nature, de les considérer dans leurs rapports avec les faits; puis, de cet examen il tire les conséquences pratiques. Quelles sont, après tant de siècles de séparation, les causes qui tiennent encore les successeurs de Photius et de Michel Cérulaire éloignés des Évêques qu'ils appellent Occidentaux, mais qui n'en représentent pas moins les Évêques des cinq parties du monde? Pourquoi ne veulent-ils pas même tenter de s'unir à leurs frères et repoussent-ils au contraire l'olivier de la paix? Le rapport du Patriarche de Constantinople, quelque infidèle que soit le récit qu'il donne de l'entrevue du 17 octobre, fournit officiellement la réponse à ces questions. Voici à quoi se réduisent, dégagées de certaines phrases pompeuses, les raisons principales du schisme :

L'Église grecque ne saurait admettre d'autre chef ou maître que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle ne croit pas qu'un Patriarche puisse être infaillible et impeccable quand il parle *ex cathedra;* il n'est pas supérieur aux Conciles œcuméniques, qui seuls ont la prérogative de l'infaillibilité. Les Apôtres sont égaux entre eux; la primauté du siège de tel ou tel Patriarche ou Pape n'est pas de droit divin, mais elle a pour unique fondement la décision d'un Concile composé de simples mortels. — Toutes ces difficultés n'ont-elles pas déjà été résolues au Concile de Florence? — L'Assemblée de Florence, répond le Patriarche ou plutôt son protosyncelle, ne mérite pas le nom de Concile; il faudrait être bien peu instruit pour ignorer tout ce qui a été dit ou écrit contre elle. Réunie de force pour des raisons politiques et dans un but tout humain, elle aboutit, sous le Pape d'alors, à une conclusion imposée par la faim et par toute sorte de menaces et de violences : à une union qui était le fruit de la contrainte. Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, ne pas travailler aujourd'hui, sous de nouveaux auspices, à rétablir l'accord entre les deux

compte des idées de chaque destinataire. On sait, par exemple, que les textes du Concile de Florence contenus dans les lettres apostoliques n'ont aucune valeur chez les Coptes. » (Voir Doc. cx.)

Églises? Parce que la chose est impossible, et elle est impossible parce que le Pape ne veut pas se départir de ses principes, et nous, moins encore, des nôtres. On ne peut entreprendre de discussion, arriver à un accord, dans une assemblée dont les membres ne partent pas de principes identiques. Et puis, que penser du procédé employé pour convoquer un Concile? Si le très saint Pape de Rome reconnaissait l'égalité et la confraternité apostoliques, il aurait agi comme un égal envers ceux qui lui sont égaux en dignité : son siège lui assurant, en vertu des saints canons, le premier rang, il aurait dû demander à chacun des Patriarches et des synodes de l'Orient, comme un frère s'adressant à d'autres frères de même rang et de même dignité, s'ils étaient d'avis d'assembler un Concile, où et comment il fallait le réunir. Nous aurions alors consulté l'histoire et les Conciles œcuméniques, afin que la véritable union, tant désirée de tous et si éminemment chrétienne, pût s'accomplir d'une manière conforme à l'histoire, ou bien nous nous serions bornés à prier pour la paix du monde, pour la persévérance des saintes Églises de Dieu et pour leur réunion.

Ce langage, à le bien considérer, porte en lui-même sa propre condamnation. Puisque l'union des Églises, comme on vient de l'avouer, est une chose si éminemment chrétienne, on doit, au prix des plus généreux efforts, réaliser un si grand bien, et négliger toutes les considérations d'un ordre secondaire. Or, d'après le Patriarche, un Concile œcuménique est la seule autorité infaillible : tout disciple de Jésus-Christ est tenu de lui obéir. Combien donc le Prélat doit se réjouir en voyant ceux-là mêmes qu'il croit être dans l'erreur en appeler à cette autorité! Si le désir de l'union si expressément recommandée par Jésus-Christ existe bien réellement au fond de son cœur, quels efforts ne doit-il pas faire pour favoriser la tenue d'un Concile dans le dessein de mettre fin à un schisme aussi déplorable! Aujourd'hui que tout est prêt pour la réunion de la sainte Assemblée, pourquoi se retirer pour une question de pure forme? C'est ce qui fut très sagement répondu au coadjuteur du Patriarche grec schismatique d'Alexandrie qui avait soulevé

cette objection : « Soit... supposons qu'il y ait eu un défaut de forme; puisque le sujet est si grave, la cause si importante, et que nous l'avons tant à cœur, pourquoi ne pas faire abstraction de la forme et accepter le fond? Pour peu qu'on y mette de la bonne volonté, la chose n'est pas difficile[1]. » Mais, objecte-t-on, il n'y a pas entre les deux Églises de principes communs, il est donc impossible de s'entendre. Étrange assertion vraiment, à laquelle on ne croirait pas, si on ne la voyait consignée dans un document officiel. Il était bien mieux inspiré, il y a quatre siècles, celui des ambassadeurs envoyés à Bâle pour décider de la célébration d'un Concile œcuménique qui, après avoir retracé à grands traits l'histoire du schisme, disait : « Je ne sais comment est née cette discorde dans l'Église de Dieu; je n'en pourrais indiquer les causes; en tout cas, elles n'étaient *pas bien graves*, ni bien préjudiciables à l'un ou à l'autre des deux partis[2]. » Le Cardinal Cesarini s'exprimait avec plus de force encore dans le magnifique discours qu'il adressa dans la congrégation générale à ces mêmes envoyés : « Si nous considérons d'une part le peu de gravité de nos dissentiments, et de l'autre le grand nombre et l'importance des points sur lesquels nous sommes d'accord, nous rougirons de rester plus longtemps séparés. Les uns et les autres, en effet, nous confessons un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, formant trois personnes dans l'unité d'une même substance ; les uns et les autres, nous admettons l'Ancien et le Nouveau Testament ; nous reconnaissons, les uns et les autres, et nous vénérons plusieurs saints docteurs, tant grecs que latins. Il est impossible que de tout cet ensemble de doctrines et de faits qui nous sont communs, nous n'arrivions pas à faire sortir la vérité. Il est impossible, selon moi, que tant de livres écrits par les

1. Voir Doc. CXL.

2. « Postea nescio quo pacto (instigavit enim invidus ille et malorum omnium princeps, dæmon) discordia quædam in Ecclesia Dei nata est, causis neque probatis, neque magnis, neque alterutri partium multum nocentibus. » Voir mes *Studi storici sul Concilio di Firenze, con documenti inediti o novamente dati alla luce sui manoscritti di Firenze e di Roma*; Florence, 1869, première partie, p. 72, et Doc. XXIX.

saints Pères sous l'inspiration de Dieu ou de l'Esprit-Saint et où se trouve renfermé tout ce qui est nécessaire au salut, ne nous fournissent pas les moyens d'effacer complètement nos divergences d'opinions. Cela a été bien des fois établi; et, en dernier lieu, le saint Concile de Lyon a fait disparaître tout sujet de division. Cependant s'il subsiste encore un doute qui ait besoin d'être mieux éclairci, voici que notre sainte mère l'Église, ici réunie dans le Saint-Esprit, se déclare prête, suivant le précepte de saint Pierre, à rendre compte de sa foi à qui le lui demandera, en toute mansuétude et charité. » (*Studi*, Doc. xxvii [1].)

Quant à l'autre objection, qui consiste à soutenir que le Concile de Florence se réunit parce qu'on employa la force; que les Évêques, affamés par le Pape, en adoptèrent les conclusions parce qu'ils étaient sous le coup de menaces perpé-

1. Dans ce même discours, le Cardinal Cesarini avait dit : « Majus, quod in hac re sit, est bona voluntas : hanc utraque pars optimam se habere asserit, et signis evidentibus comprobavit. Apponamus jam manus *ad reliqua, et, quod restat, sine intermissione et omni cum diligentia* prosequamur. Venimus jam prope ostium, et illud manu tangentes pæne aperuimus. Quid superest, fratres dilectissimi, nisi ut alter alterum in unitate spiritus complectentes, introeamus cantantes : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum?* Sed video in ipso ostii limine *offendiculum quoddam, sed forte parvum. Nescio quis, verbalis forsitan,* differentiæ obex se interponit, et nos parumper ab ingressu retardat. Eia, fratres, in nomine Jesu Christi et Spiritus ejus, qui Spiritus est caritatis et pacis, obstacula hæc, quæcumque illa sint, procul amoveamus, ut plana et expedita via ingrediamur in dilecta tabernacula Domini virtutum. Quænam illæ differentiæ esse possunt, quæ sanctam unitatem nostram dirimere valeant? quis lapis offensionis nos ejusdem patris filios ab hereditate, in testamento dominico nobis relicta et tantopere commendata, privare poterit? Absit, fratres, absit, ut Christi orationem pro unitate nostra porrectam ad Patrem, nostra culpa, quantum ad nos invicem irritam faciamus. Et quomodo diligere Deum et diligi a Deo poterimus? quomodo ipse Deus pacis veniet ad nos et apud nos mansionem faciet, si sanctum pacis et unitatis præceptum non observemus? Christus, ut inquit Apostolus, est pax nostra, et ipse fecit utraque unum, et medium parietem maceriæ solvens, duos condidit in semetipso in unum hominem novum, faciens pacem, ut reconciliaret ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso. Ipse, veniens, evangelizavit nobis pacem, iis qui longe et iis qui prope. Ipse, nascens, annuntiavit nobis per angelos pacem. Ipse, prædicans, docuit nos pacem. Ipse, moriens, reliquit nobis pacem. Et nos, qui dici volumus discipuli ejus, et christiano nomine gaudemus, poterimus quacumque occasione pacem non colere, et unitatem ecclesiasticam negligere? »

tuelles et en butte à de graves violences, c'est plus qu'une erreur historique, c'est une vile calomnie. On s'imagine avoir suffisamment établi cette indigne accusation en prétendant que les hommes sans instruction ignorent seuls ce qui a été écrit contre le Concile de Florence. Mais, pour être édifié sur la vérité d'un fait, il ne suffit pas de savoir ce que certains contradicteurs ont affirmé, il faut de plus examiner de près leurs assertions et les comparer aux affirmations contraires. A cette condition seulement l'homme peut espérer d'arriver à la connaissance de la vérité. Les calomnies lancées contre le Concile de Florence datent presque de l'époque où il fut assemblé; mais il y a été aussitôt répondu catégoriquement par les Évêques orientaux, à leur retour de l'Occident. Les libelles de Marc Eugénique ont été réédités mot pour mot par Joseph de Méthon et par ce même protosyncelle Grégoire qui avait représenté à Florence le Patriarche d'Alexandrie. A ces calomnies on a opposé de tout temps le témoignage des membres du Concile et les actes mêmes de cette Assemblée, qui alors étaient entre les mains de tous [1]. Certaines assertions mensongères de l'histoire de Syropulus, publiée à la Haye en 1660 par les soins de l'anglican Creyghton, trouvent leur réfutation dans ces actes, dans maints ouvrages de polémique et dans un très grand nombre de monuments contemporains épars dans les collections des Conciles ou dans d'autres recueils analogues [2].

1. Les volumes CLIX à CLXI de la *Patrologie grecque* (*series græca posterior*) publiée par le savant abbé Migne ne renferment pas seulement les écrits ci-dessus mentionnés, ceux de l'Évêque de Méhon et de Grégoire, mais encore d'autres ouvrages de différents auteurs contemporains qui fournissent à l'histoire de précieux matériaux. Voir, parmi les travaux les plus récents, la dissertation de Charles Hefele sur les réunions temporaires de l'Église grecque et de l'Église latine, dans la *Revue théologique* trimestrielle de Tubingue, année 1847, et aussi plusieurs monographies contenues dans le *Kirchen-Lexicon, oder Encyclopädie der katolischen Theologie und ihrer Hilfswissenschaften* (*Dictionnaire ecclésiastique ou Encyclopédie de la théologie catholique et de ses sciences accessoires*), publié à Fribourg en Brisgau (1847-1856), sous la direction des docteurs Wetzer et Welte. On peut aussi consulter avec fruit *l'Église orientale* de Pitzipios. Rome 1855.

2. Voir les *Exercitationes in Roberti Creyghtoni apparatum, versionem et notas ad historiam Concilii Florentini scriptam a Silvestro Syropulo, de unione inter Græcos et Latinos*, de Léo Allatius. Rome. 1665. La mort ne

La véritable cause d'un si prompt retour au schisme a été d'abord le fanatisme du clergé et du peuple de Constantinople,

permit pas au savant écrivain d'achever son ouvrage. Les nombreux documents que j'ai insérés dans la première partie de mes *Études* et les faits que j'ai racontés, en m'appuyant sur le témoignage des écrivains contemporains, prouvent jusqu'à l'évidence la fausseté de l'accusation que vient encore de renouveler le Patriarche schismatique de Constantinople : non, il n'est pas vrai que la grande assemblée du xve siècle ait été réunie par contrainte et pour des motifs politiques d'un intérêt tout humain. Quant à la seconde accusation, j'en ferai, pour ainsi dire, toucher du doigt la fausseté. Dans la seconde partie de mes *Études,* qui n'a pas encore paru, je démontrerai que les Pères du Concile de Florence n'ont nullement été victimes de menaces, de violences; que jamais on ne leur a fait endurer la faim. Qu'il me suffise, pour le moment, de faire connaître par avance aux esprits sérieux le document LXXIX. Si je ne me trompe, ils le liront avec plaisir. C'est un rapport assez court, rédigé par ce Grégoire dont il a déjà été parlé et qui vint à Florence en qualité de procureur du Patriarche d'Alexandrie. L'auteur résume les débats qui eurent lieu dans le Concile, indique les règles que l'on y observa et constate la pleine et entière liberté dont jouirent tous les membres, y compris les deux Évêques qui ne voulurent pas souscrire l'acte d'union, c'est-à-dire l'Évêque d'Éphèse (*homo certe eruditus*) et celui de Stauropolis (*vir omnino litterarum nescius, cui nihil constat*). Personne, affirme Grégoire, ne songea à les molester, ni avant ni après la signature, pas plus en Orient qu'en Occident. A propos de ce document, je dois ici avertir le lecteur que c'est à tort que le savant écrivain Bandini, dans son commentaire, jusqu'à présent inédit, sur les pièces relatives au Concile de Florence qui sont religieusement conservées à la bibliothèque Laurentienne, le regarde comme ayant été écrit en 1449. Ces mots du document : *missus a potente et sancto domino imperatore novo Constantino et defensore fidei, et pro pietate plurima passo*, sont accompagnés, dans l'ouvrage de Bandini, de la note suivante : « Eruimus ex his verbis scriptam fuisse hanc epistolam anno Christi circiter 1449. Tradit enim Georgius Frantzes (*Chronic.*, lib. II, in fine, cap. XIX), quod *trigesimo primo octobris* 6957, *Christi* 1449, *imperator Joannes vitæ cursum explevit, annos natus septem et quinquaginta, menses decem, dies quindecim, primoque novembris in monasterio Pantocratoris funeratus est, postquam imperavit annos viginti tres, menses todidem, dies decem, cui successit hic Constantinus.* Consule, etc., etc., etc. » Il serait bien étrange que notre Grégoire eût attendu dix ans avant d'informer le Patriarche d'Alexandrie de ce qui s'était passé au Concile, terminé, pour les Grecs, en 1439. L'erreur de Bandini vient de ce qu'il lit mal le passage en question : il place la virgule après le mot *novo*, au lieu de la mettre, où elle se trouvait certainement, après *imperatore*. On ne comprend pas bien la version : *imperatore novo, Constantino* ET *defensore fidei;* l'autre, au contraire, répond parfaitement à la pensée de l'auteur : *imperatore, novo Constantino et defensore fidei.* N'oublions pas non plus de rappeler ce qu'écrit le Patriarche d'Alexandrie à Eugène IV : il l'informe qu'il a reçu la lettre que s'était chargé de lui remettre le frère Albert, des frères mineurs observantins (c'est sans doute cet Albert de Sarteano qui fut envoyé dans différentes parties de l'Orient dès que l'union eut été rétablie), et dans

ensuite l'orgueil d'un certain nombre de personnages qui avaient signé l'acte d'union, mais qui, une fois en face d'une foule de fanatiques, parurent tout honteux de n'avoir pu faire adopter leurs sentiments par les Latins. Pour reconquérir la

laquelle le Pape lui annonce que l'union vient d'être proclamée à Florence. Voici les paroles du Patriarche : *Eodem pæne momento quo D. frater Albertus huc accesserat, redditæ sunt mihi litteræ ex magna urbe Constantinopoli serenissimi domini imperatoris et locum nostrum tenentium Patrum* (l'autre procureur du Patriarche fut l'Archevêque d'Héraclée, comme on peut le voir en parcourant les signatures apposées au bas de l'acte d'union), *quorumdamque nobilium, perlatæ manibus persanctissimi fratris meæ moderationis Metropolitæ Rhodi, domini Anathermetis* (lisez *Nathaelis*). *legimusque utrasque, græcas scilicet et latinas, contulimusque eas, orationem orationi, versum quoque versui, et similes illas omnino reperimus, stipulatas subscriptionibus sanctorum Patrum ac fratrum Archiepiscoporum et magistrorum Orientalium et Occidentalium, obsignatas sigillis Tuæ magnæ Sanctitatis et potentissimi domini imperatoris.* (*Acta sacri œcumenici Concilii Florentini ab Horatio Justiniano, bibliothecæ Vaticanæ custode, primario collecta, disposita, illustrata*; Romæ, 1638, p. 323-324.) Ces paroles répondent exactement à celles de notre document : *Auctoritatem autem Orientalium ac Occidentalium Patrum defert secum persanctissimus Metropolita Rhodiorum Nathanael, qui accedit ad magnam Sanctitatem Tuam cum litteris, missus a potente et sancto domino imperatore, novo Constantino et defensore fidei, et pro pietate plurima passo : de quibus omnibus ab ipso Metropolita Rhodio, qui omnibus rebus interfuit, certior fiat Tua maxima Sanctitas, per quem etiam videbit auctoritates et alia plura.* La lettre du Paléologue dont font mention les deux documents est rapportée par Rainaldi à l'année 1439 (tome IX, p. 301 et 302). *Venimus*, écrit l'empereur, *in has partes Franciæ* (c'est ainsi que les Orientaux désignaient les royaumes d'Occident) *pro conjunctione Ecclesiarum Christi; suscepimus enim hujusmodi unionis opus, quoniam ea divina erat pro utilitate et fulcimento christianorum, remque universam novimus per plures disquisitiones et examina, quæ facta sunt circa dicta sanctorum Orientalium et Occidentalium, et invenimus ex his quid dicant de hoc, nimirum de processione Spiritus Sancti. Omnes Occidentales sancti eadem dicunt sicut Orientales sancti; et, licet dictiones alias usurpent, in eamdem tamen sententiam conspirant. Propter hoc consensimus nos ipsis in eadem fide, utpote sancta, sicut potes addiscere ex decreto edito ab hac sancta et œcumenica Synodo, et uniti et conjuncti sumus illis, nil omnino nostrorum institutorum transgressi prætermittentesve, neque Symbolum, neque quidquam ex liturgia, neque ex ritibus nostræ Ecclesiæ. Confidimus igitur in Deo quod divinum erit hoc opus pro utilitate christianorum, si quod inpræsentiarum factum est christianis patefiat; speramus igitur in Deo quod si quid divinum antea factum est, certe ex hoc christiani magnam utilitatem et firmamentum habituri sint. Proficiscitur autem ad Tuam Sanctitatem sacratissimus et colendissimus dominus Nathanael, Metropolita Rhodi, qui defert decretum in dicta sacra œcumenico Synodo editum, deque omnibus fusius verba facturus est. Adhibeat ergo illi Tua Sanctitas in his fidem perfectam, quoniam quæcumque dixerit Tuæ Sanctitati ea verissima et ex parte nostra dicet.*

faveur de la populace, ils se calomnièrent eux-mêmes, proclamant bien haut qu'ils avaient vendu leur foi, trahi le véritable sacrifice, et étaient devenus azymites. La mort, à Florence, du vénérable Patriarche de Constantinople ne fit qu'accroître l'audace des apostats, qui n'auraient certainement pas osé, de son vivant, donner au monde le spectacle d'une conduite aussi lâche et aussi déloyale.

« Il paraît, dit Dœllinger, qu'à Constantinople on avait considéré le Concile de Florence non pas comme un congrès de paix, mais comme un champ de bataille où devaient se décider le triomphe d'un parti et la défaite de l'autre. Les Grecs se sentirent donc profondément blessés dans leur vanité lorsque, ayant demandé aux Évêques qui revenaient de Florence si la victoire s'était déclarée pour eux, ils en reçurent une réponse négative. L'Archevêque d'Héraclée et quelques autres Prélats, bien qu'ils eussent eux-mêmes signé le décret d'union, firent tous leurs efforts pour présenter sous le jour le plus odieux ce qui avait été fait à Florence, et inspirer au peuple et au clergé une haine fanatique contre ceux qui défendraient encore l'union. *Nous avons vendu notre foi*, dirent-ils, *trahi le pur sacrifice, nous sommes devenus azymites*. Ils trompaient le peuple, puisque le Concile de Florence avait formellement approuvé pour les Grecs l'usage du pain fermenté. L'Archevêque d'Héraclée alla jusqu'à dire qu'il méritait qu'on lui coupât cette main qui avait signé l'acte d'union. Remarquons aussi que Marc Eugénique, revenu avant les autres, avait déjà puissamment agi sur les esprits. Le clergé ne tarda pas à se diviser en deux partis : la grande majorité des ecclésiastiques séculiers et réguliers ne voulut avoir aucun rapport avec les *latinisants* revenus de Florence; bien plus, ils quittaient l'église principale dès que les Évêques unis y paraissaient pour célébrer l'office divin. Ces derniers se conformèrent, dès le principe, à l'usage qui régnait partout de ne point mentionner à la messe le nom du Pape. De leur côté, les schismatiques omirent complètement celui de l'empereur, dans les églises même de la capitale. Les apostats qui avaient pris part aux travaux du Concile s'efforcèrent de se

justifier. On ne peut, disaient-ils, refuser au Concile le titre d'œcuménique, car tout d'abord on suivit l'ordre et la méthode usités dans les assemblées de ce genre, c'est-à-dire que les questions furent soumises à des discussions publiques et générales. Mais plus tard tout se fit en secret et avec partialité : ceux qui étaient pour l'union se réunissaient dans les appartements de l'empereur ou du Patriarche. C'était l'empereur, ajoutaient-ils, qui conduisait les négociations entamées avec le Pape ; toutefois il avait bien voulu les faire connaître à dix Métropolitains ; tous les autres Évêques, grecs et latins, ignoraient absolument ce qui se passait. Les décrets proclamés dans ces conditions ne peuvent donc, en aucune façon, être regardés comme étant l'œuvre d'un Concile œcuménique; ils sont le produit des efforts d'un petit groupe d'hommes qui avaient résolu de faire accepter l'union à tout prix. — L'histoire du Concile fait voir très clairement tout ce qu'il y a de controuvé, de faux dans une semblable exposition des faits[1]. »

9. L'exemple du Patriarche grec de Constantinople devait naturellement être suivi par les Évêques et les autres Patriarches du même rite. On sait quelle triste condition est faite aux premiers. Le Patriarche possède les pouvoirs les plus étendus. Il peut, à son gré, instituer ou déposer des Archevêques, des Évêques et des prêtres, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit. Il faudrait être doué d'une vertu héroïque (cette vertu, malheureusement, on la chercherait en vain là où ne règne pas l'Esprit de Dieu, au sein du schisme) pour résister à la volonté toute-puissante d'un Patriarche despotique. Cette volonté leur fut certainement manifestée. D'après la doctrine schismatique de l'Orient, les Patriarches grecs d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem forment, avec celui de Constantinople, l'autorité suprême en matière de foi. Les premiers sont reconnus pour pasteurs par un petit troupeau de fidèles dont le nombre ne dépasse pas quatre-vingt mille[2] ; il est donc tout

1. *Abrégé d'histoire ecclésiastique*, quatrième période, chap. VII, § III.
2. L'ancien patriarcat d'Alexandrie ne compte plus guère que cinq mille âmes, celui de Jérusalem vingt-cinq mille, celui d'Antioche cinquante

naturel qu'ils aient été entraînés à suivre l'exemple du Patriarche de Constantinople, puisque ce dernier, malgré les schismes qui ont réduit et réduisent chaque jour davantage son troupeau, se trouve encore à la tête d'un nombre d'adhérents bien plus considérable que celui des trois autres Patriarches réunis [1].

Le jour même où eut lieu l'entrevue, raconte le *Massis* [2], le Patriarche de Constantinople envoya un télégramme aux Patriarches grecs d'Alexandrie et de Jérusalem pour les inviter à refuser l'invitation qui allait leur être adressée. Il est permis de supposer qu'un ordre semblable fut également intimé aux

mille. (Voir Gagarin, *La Russie sera-t-elle catholique?* Paris. Douniol, 1856, p. 31.)

1. Le patriarcat grec de Constantinople, qu'on appelle œcuménique, contient encore à peu près un million de Grecs schismatiques. Quelle différence entre sa situation actuelle et son ancienne prospérité! « At non parva multitudo christianorum est (disait l'ambassadeur grec aux Pères de Bâle) quæ Græcorum Ecclesiæ subjicitur. Nec tenue genus Græcorum putetis. Ipsum, tametsi multos jam annos quasi obsessum a magno illo principatu, et hominum multitudine diminutum quidem est et infortunia multa passum, sed non omnino disruptum aut contritum. Servat enim ibi illud adhuc partem dominationis. Nam Peloponesus omnis Græcorum imperio subjecta est, et Lemnos et Imbros, et juxta Constantinopolim major Thraciæ pars, ac etiam, exceptis dominis et quibusdam principibus, Corcyra omnis quam Corfum appellant, Cephalonia, Zacinthus, Ithaca, Leucas, Eubœa, Cyclades insulæ, Creta, Rhodus, Cyprus, Chios, Lesbos, et si qua est alia in mari Ægeo insula; et in Europa Epirus, Illiricum, Achaia, Phocis, Beotia, Attica, Macedonia et reliquum Thraciæ : hæc omnia a Græcis inhabitantur. Paucis tamen quibusdam in locis Turchi commixti sunt. Sunt etiam superior et inferior Mysia magna multitudine hominum habitatæ, qui omnes Ecclesiæ nostræ obtemperant. Et in Asia principatus omnis barbarorum est; in multis tamen locis Græci habitant. Est et Syriorum non parvus numerus; sunt præterea reges non pauci, idiomate diversi, qui Græcorum Ecclesiæ obediunt : magnum scilicet Iberum regnum, et Elasonum, et præter hæc Cethonum et Albanorum, Cercassiorum etiam et Gothorum, nec non Moldabachia et ea quæ Magna Valachia appellatur, et Triballium, et juxta hyperboreos montes Russorum maxima respublica, et magnæ Russiæ qui Magnus appellatur Dux; multique in ea alii reges, et inferior omnis Russia, regibus exceptis et quibusdam aliis, parent Constantinopoli. Tot sunt ac plura nostri obtemperantia. » (Voir *Studi storici, etc., loco cit.*, Doc. XXIX. — Qu'on lise aussi, à ce propos, dans la lettre pastorale que Mgr Valerga adressait aux fidèles de son diocèse le 18 avril 1869 (Doc. CXVI), le passage où ce Prélat montre quelle distance sépare de Constantinople les Églises de la Russie, du royaume hellénique et de la Bulgarie.)

2. Voir Doc. LXXX.

Évêques (au nombre d'environ quatre-vingts) dépendants de ce même Patriarche. L'abbé Testa, qui leur avait fait parvenir la lettre pontificale par des missionnaires ou par la poste, nous apprend qu'ils n'obéirent que trop bien. L'Évêque de Péra déclara que l'invitation qu'on venait de lui transmettre ne pouvait aboutir à aucun résultat; que, par conséquent, il la retournait. Deux anciens Patriarches résidant à l'île des Princes répondirent qu'ils auraient reçu avec plaisir une copie de la lettre si elle leur avait été expédiée par le Patriarche président du saint synode de Constantinople. Le Métropolitain de Chalcédoine la renvoya en inscrivant sur l'enveloppe ce simple mot : Ἐπιστρέφεται (*retournée*). L'Évêque d'Andrinople écrivit à l'abbé Testa qu'il ne pouvait accepter la lettre, parce que la forme en était anticanonique. Des missionnaires qui s'étaient chargés de la présenter en personne reçurent à peu près la même réponse. L'Évêque de Varna allégua qu'il ne pouvait accepter une lettre que son Patriarche avait refusée. Celui de Salonique exposa plus au long le motif de son refus : « Je ne puis, dit-il, accueillir cette lettre sans la permission du Patriarche de Constantinople. Il est mon supérieur, je lui dois donc fidélité et soumission. Il m'est impossible de rien faire sans son consentement. Si le Patriarche venait à savoir que je l'ai acceptée, j'en serais blâmé et je m'exposerais à être puni. » Seul l'Évêque d'Andrinople fit preuve d'une certaine indépendance, non pas envers tous les préjugés qui ont cours en Orient, mais à l'égard de son Patriarche, en confessant que tous désiraient l'union et la paix. Il n'invita pas moins le porteur du message (le Préfet apostolique de Trébizonde) à reprendre la lettre, en ajoutant toutefois, « si le Patriarche accepte l'invitation, je réfléchirai ; s'il la refuse, je réfléchirai également, car en l'accueillant ou en la repoussant il peut se tromper; or je ne suis nullement obligé de suivre son erreur : je veux donc réfléchir. »

J'ai dit plus haut quel fut le résultat de ses réflexions : ce prélat, qui, avec plusieurs autres Évêques, avait reçu de l'abbé Testa la traduction grecque de la lettre qui leur avait été présentée dans le texte original, refusa nettement de répondre à l'invi-

tation [1]. Les Évêques grecs, en général, s'abstinrent de toute réflexion. Deux seulement firent connaître leurs sentiments : l'Évêque de Salonique, dont il a déjà été parlé, et celui de Trébizonde. « Le Pape, dit le premier, désire nous voir tous à Rome, prosternés à ses pieds et former autour de son trône une magnifique couronne. Un Concile œcuménique à Rome! Et pourquoi pas ailleurs? Est-ce que les premiers Conciles œcuméniques n'ont pas tous été célébrés en Orient? Le Pape veut nous avoir dans ses États, à Rome, pour que nous lui fassions la cour, pour que nous soyons sous sa main, sous sa domination. Deux raisons s'opposent à l'union de l'Église orientale avec celle de Rome : la première, c'est que le Pape *est roi et porte l'épée*, ce qui est contraire à l'Évangile; la seconde, c'est qu'on a ajouté au Symbole le mot *Filioque*. Que le Pape efface ce mot, qu'il dépose l'épée, qu'il licencie son armée, alors nous nous réunirons à lui. » Étrange langage, triste conséquence de préjugés invétérés! L'Évêque de Trébizonde, vieillard de quatre-vingt-deux ans, encore dans toute la plénitude de ses forces et de ses facultés intellectuelles, reçut avec les marques de la plus grande vénération la lettre du Pape. Après l'avoir baisée et portée à son front, il s'adressa au Préfet apostolique qui la lui avait présentée, et lui dit qu'il reconnaissait l'opportunité, la nécessité de la réunion, que, personnellement, il approuvait et désirait. Puis il invoqua Rome et saint Pierre. Toutefois il ne laissa pas entrevoir s'il avait l'intention de se rendre au Concile. Mais, quelques jours après, il renvoya la lettre, sous prétexte qu'elle ne lui était pas spécialement destinée, puisqu'elle était conçue en termes généraux. Sous cette forme, disait-il, il l'avait lue dans les journaux. Du reste, il n'aurait pu l'accepter que si elle lui était parvenue par l'entremise de son Patriarche [2].

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte clairement que si l'attitude des Évêques soumis au patriarcat grec a été en définitive partout la même, leur refus est loin d'avoir été spontané. Il paraît qu'il ne manqua pas de mécontents : les uns n'approu-

1. Voir Doc. XCIII.
2. Voir Doc. LXXXI. LXXXIII, LXXXIV et LXXXVII.

vaient pas le Patriarche d'avoir refusé l'invitation et blâmaient la manière dont il l'avait fait; d'autres s'étonnaient qu'il eût pris une résolution d'une si haute gravité sans avoir préalablement demandé l'avis des Évêques. Au sein même de la nation grecque, on fit observer « qu'en refusant de se rendre au Concile œcuménique, l'Épiscopat grec donnait à penser qu'il se sentait incapable de soutenir la discussion en face de l'Épiscopat catholique [1]. »

Après ces faits, on ne trouve rien de bien saillant à signaler. « Je n'ai pas manqué, écrivait le 6 février 1869 l'abbé Testa au Cardinal Barnabo, de communiquer à Votre Éminence révérendissime, à mesure qu'ils me parvenaient, tous les renseignements relatifs à l'accueil fait à la lettre pontificale. Pour obéir aux ordres vénérés de Votre Éminence révérendissime, j'aurais dû l'informer périodiquement. Mais, sur les Grecs, je n'ai rien à dire ou, en tout cas, bien peu de chose. L'Épiscopat grec est retombé dans sa léthargie habituelle; on n'entend plus parler de l'invitation au Concile œcuménique; le Patriarche est tout absorbé par la discussion qui s'est élevée entre lui et la nation bulgare [2]. » L'auteur de cette lettre fait allusion à un ancien différend qui venait de nouveau diviser le patriarcat grec, prétendu œcuménique, et les Bulgares. Ces derniers demandaient une hiérarchie nationale indépendante. A ce propos, faisons remarquer ici que le jour même où le Patriarche grec signifiait son superbe refus au délégué du Saint-Siège, il recevait de la Porte l'ordre officiel de séparer l'Église bulgare du siège patriarcal de Constantinople.

10. L'entrevue du Patriarche grec de Jérusalem avec les deux chanoines que Mgr Valerga, Patriarche latin de cette ville, avait chargés de présenter la lettre d'invitation, offre plusieurs particularités curieuses. Les deux envoyés furent reçus par le Patriarche, le 9 décembre 1868, en présence de cinq ou six prêtres ou Évêques. On commença par discuter la

1. Voir Doc. LXXXIII et LXXXIV.
2. Voir Doc. XCI.

forme de l'invitation. Selon le Patriarche, le Pape aurait dû tout d'abord adresser une lettre confidentielle aux Patriarches et aux Évêques orientaux pour leur faire part de son dessein et demander leur avis, et non pas tout confier à la presse. En vain lui fit-on observer que le Pape avait traité sur le même pied les Orientaux et les Occidentaux. Cette réponse ne satisfit pas le Patriarche. « Le Pape, dit-il, peut en agir ainsi avec les siens ; avec les autres, il ne le doit pas.—Monseigneur, répliqua le chanoine qui soutenait la conversation, il ne m'appartient pas de discuter ce qu'a fait le Pape. Du reste, les Conciles ont précisément pour objet de mettre tout le monde d'accord. Si les Prélats orientaux se rendent au Concile, ils pourront à leur gré discuter cette question; ils savent bien que le Saint-Esprit ne saurait se tromper. » Le Patriarche fit valoir un autre grief : Le Pape, dans son encyclique, qualifie les Orientaux de *schismatiques*. On lui répondit que ce mot ne se trouvait pas dans la lettre. « C'est vrai, repartit le Patriarche, mais l'équivalent y est. — L'équivalent, dit le prêtre latin, est un *fait* qu'acceptent les Orientaux eux-mêmes. *Schisme* signifie, en effet, *division*. Si les Évêques orientaux ne s'étaient pas *séparés* de l'Église romaine, ils y seraient *unis*. Or, ils reconnaissent, ils confessent eux-mêmes qu'ils ne sont plus *unis* à cette Église. Il est donc tout naturel qu'on les appelle *séparés*, puisqu'ils le sont. » Battu sur ces deux points, le Patriarche souleva une autre objection : l'inopportunité d'un Concile. « Ce n'est pas, dit-il, le moment de convoquer un Concile : le monde est trop bouleversé. — Raison de plus, répondit le chanoine, pour réunir cette grande Assemblée. Telle a toujours été la coutume de l'Église : tous les anciens Conciles ont été tenus à l'occasion et à cause des troubles qui sont venus désoler l'Église. — Mais, après un si long espace de temps, est-il possible de faire disparaître l'extrême division qui règne entre les peuples? — Rien n'est impossible à Dieu. — Sans doute, mais aux hommes? — Aux hommes non plus, Monseigneur, pourvu qu'ils fassent preuve de bonne volonté. » On échangea ensuite quelques paroles sur la tristesse des temps. Le Patriarche, soutenu par

l'un des siens, s'efforçait, mais en vain, de prouver que le déplorable état de choses actuel ne permettait pas de convoquer un Concile. Ce nouvel interlocuteur imprima à l'entretien une autre direction. « Vous parlez parfaitement grec, dit-il, désormais il nous sera facile de nous comprendre. Si nous sommes si réservés à votre égard, c'est que nous ne connaissons pas d'autre langue ; nous pourrons maintenant avoir des relations. » Cette réflexion, absolument étrangère à l'objet de notre visite et peut-être adroitement faite à dessein de détourner la conversation, ressemble presque à un appel inconscient adressé au zèle des catholiques par de pauvres chrétiens qui, étant nés et ayant vécu au sein du schisme, ne connaissent l'Église romaine que par les récits faux et calomnieux dont sont remplis les livres qu'ils lisent. L'apostolat catholique, s'il veut obtenir dans ces contrées des succès marqués, doit s'attacher à répandre parmi les missionnaires latins la connaissance des idiomes de l'Orient et à engager, dans des publications en langues orientales, de vigoureuses controverses avec les schismatiques. La communauté de langage renverserait des barrières insurmontables sans cela; elle rendrait possibles des rapports d'amitié et la saine doctrine s'insinuerait dans les cœurs. En effet, la foi vient par l'entendement; or l'on ne peut entendre celui qui parle une langue inconnue : *Quomodo audient sine prædicante* [1] ? C'est à ce défaut de relations que faisait certainement allusion, dans une circonstance analogue, le Patriarche copte d'Alexandrie, lorsqu'il disait : « Comment pourrons-nous jamais nous comprendre, si nous ne nous voyons pas [2]? » Mais laissons là ce sujet, qui nous mènerait à des considérations étrangères au plan de cette histoire [3]. On servit pendant l'entretien quelques rafraîchissements. Le Patriarche demanda des nouvelles de Mgr Valerga; il s'enquit aussi de la route à suivre pour aller à Rome et du nombre de jours que durait le voyage. Après

1. Rom. x. 14-17.
2. Voir Doc. cx.
3. La Commission chargée de préparer les projets de décrets relatifs aux missions s'occupa également de ce sujet dans ses séances de mars et d'avril 1869.

avoir répondu à ces questions, et voyant que la conversation commençait à languir, les Latins jugèrent qu'il était temps de se retirer. Ils se levèrent tous. A ce moment, le Patriarche rendit poliment la lettre : Il ne pouvait, disait-il, l'accepter. Les autres Orientaux l'ayant refusée, il devait conformer sa conduite à la leur. « Mais, lui fut-il objecté, Votre Grandeur est indépendante. — C'est vrai, repartit le Patriarche, je suis indépendant ; mais puisque les autres ne l'ont pas accueillie, je ne veux pas faire autrement qu'eux. » Un de ses prêtres reprit alors : « Nous vous en avons donné la raison tout à l'heure : si le Pape n'avait pas publié cette lettre dans dans les journaux, mais qu'il l'eût adressée personnellement aux Évêques, nous l'aurions acceptée. » Comme je l'ai déjà dit, l'orateur latin, après avoir entendu formuler ce reproche, ne put s'empêcher de répondre en souriant : « C'est là, messieurs, une excuse ; dans tous les cas, vous auriez agi de même. » Les schismatiques se gardèrent bien de le contredire. Le Patriarche termina alors l'entretien par une bonne parole : « Je prie le Seigneur pour que l'union se fasse ; je demande au Saint-Esprit qu'il assiste le Concile [1]. »

Le Patriarche de Jérusalem fit remettre la lettre pontificale aux Évêques grecs de Nazareth, de Bethléem, d'Alep [2] et de l'île de Chypre. L'Archevêque de Nazareth la refusa et dit pour s'excuser : « Je ne saurais rien faire de moi-même, il me faut un ordre de mon Patriarche ; je ne pourrais accueillir cette lettre que s'il m'en communiquait un exemplaire. Faites donc en sorte, poursuivit-il, qu'il m'en soit transmis un par le Patriarche de mon rite ; car je dépends de lui, comme vous dépendez de vos Prélats ; or, sans leur permission, vous n'accepteriez certainement rien de semblable. » L'Évêque de Bethléem reçut le document de la manière la plus gracieuse, remercia chaleureusement l'envoyé, mais eut bien soin de ne pas se compromettre. Celui d'Alep allégua pour prétexte à son refus l'exemple du Patriarche de Constantinople. Mais, lui répondit le représen-

1. Voir Doc. cit.
2. Cet évêché dépend du patriarcat schismatique d'Antioche.

tant de Mgr Valerga, tous les Évêques, comme successeurs des Apôtres, et sans la permission du Patriarche, ont le droit de se rendre à un Concile œcuménique. L'Église catholique a rempli son devoir [1]; il aura, lui, Évêque d'Alep, à répondre de son refus. L'entretien en fût resté là, si ce dernier n'avait cru devoir ajouter, avec un certain air d'importance : « Nous autres Grecs, nous n'avons jamais changé; inutile donc de nous inviter à un Concile. Parcourez l'histoire et vous verrez bientôt de quel côté sont les torts. Que le Pontife de Rome célèbre un Concile avec les Évêques de sa communion, je le comprends; mais nous, pourquoi irions-nous au Concile? Est-ce pour nous convertir? » Ce n'est pas dans ce dessein, répondit l'envoyé, que vient d'être convoqué le Concile œcuménique : c'est pour répondre à un besoin commun à toutes les Églises chrétiennes : il s'agit de combattre les erreurs toujours croissantes de notre société contemporaine. « Monseigneur, ajouta-t-il, tant que chaque parti se contentera de lire ses propres historiens, on n'aboutira jamais à rien. Ce Concile nous offre donc une occasion très opportune : nous y pourrons tous lire ensemble. »

L'Archevêque grec de l'île de Chypre exposa toutes les difficultés qui s'opposaient au rapprochement des deux Églises, quelque désirable qu'il fût. Il rendit avec beaucoup de courtoisie la lettre pontificale, en alléguant l'exemple du Patriarche de Constantinople. « Tous, dit-il, nous désirons cette union; mais, moi, que puis-je faire? L'Église patriarcale de Constantinople ayant refusé, que puis-je seul? » Il pria l'envoyé de vouloir bien transmettre au Saint-Siège apostolique ses sentiments d'estime et de respect : si l'Église orientale vient à changer d'attitude, il sera des premiers à y applaudir. Plus tard il fit savoir confidentiellement qu'il avait bien à contre-cœur refusé de répondre à l'invitation, mais qu'il n'avait pu tenir une autre conduite : il priait donc qu'on l'excusât. Les dispositions

1. Le Saint-Père, l'Église catholique ne sont nullement tenus d'inviter au Concile les Évêques schismatiques; bien plus, comme tels, ces Évêques ne pourraient prendre part aux délibérations de l'auguste Assemblée. Par conséquent, le mot *devoir* dont il est ici question (Doc. CXI) est pris dans son acception la plus large, dans le sens de *charité* chrétienne.

des autres Évêques de cette île n'étaient pas moins favorables que celles de l'Archevêque. « En général, dit le représentant de Mgr Valerga, ils désirent vivement l'union et paraissent désolés du refus de Constantinople [1]. »

L'Archevêque grec de Smyrne accepta gracieusement la lettre pontificale des mains de Mgr Spaccapietra. Il est bon, lui dit-il, qu'on s'occupe de la réunion des deux Églises et il faut prier le Seigneur pour qu'elle ait lieu : quant à lui, il ne saurait rien faire sans l'approbation de son Patriarche. Le jour suivant il renvoya le document, prétendant qu'il ne pouvait le garder [2].

11. Le Patriarche grec schismatique d'Antioche réside ordinairement à Damas; mais comme il se trouvait alors à Beyrouth, c'est dans cette ville que le Père Zacharie de Cutignano, Préfet apostolique de la mission des capucins, vint lui présenter la lettre pontificale (29 décembre 1868). Le Patriarche la reçut avec les marques de la plus grande vénération : il la baisa, la porta à son front, mais sans prononcer une seule parole. Le Père capucin lui exprima son vif désir de voir le Concile se terminer heureusement. Il ne reçut encore aucune réponse. Aussi le Représentant du Pape, après les compliments d'usage, s'empressa-t-il de se retirer. Dans l'après-midi, un Évêque grec, accompagné de trois prêtres et d'un laïque du pays, se dirigea vers la demeure du Préfet apostolique : ils venaient, de la part du Patriarche, lui rendre sa visite et lui rapporter la lettre. Le Patriarche, dit l'Évêque, ne peut accepter cette lettre « avant d'avoir pris l'avis de sa nation ». Invité à déclarer si lui du moins était disposé à l'accueillir, il répondit qu'un journal de Constantinople lui avait déjà fait connaître ce dont il s'agissait. Le Père Zacharie apprit dans la suite que les personnes notables de Beyrouth avaient été, la veille au soir, consultées par le Patriarche et avaient, d'un commun accord, conseillé l'acceptation de la lettre. Mais le lendemain le consul général de Russie, qui avait été informé de l'entrevue,

1. Voir Doc. CIII, CV, CVI, CVII et CVIII.
2. Voir Doc. CXV.

s'était rendu immédiatement chez le Patriarche et, après l'avoir blâmé de ce qui venait de se passer, l'avait vivement engagé à renvoyer sur-le-champ la lettre : ce qui fut fait sans retard.

L'Évêque grec d'Accar reçut la lettre d'invitation, mais sans laisser entrevoir s'il était disposé à se rendre au Concile. Les Évêques grecs de Tripoli et de Tarse l'accueillirent avec joie : le premier exprima son vif désir de revenir à l'antique union ; le second assura qu'il serait heureux d'aller au Concile si son Patriarche lui en donnait l'exemple ou, du moins, s'il n'y mettait pas obstacle. L'Évêque de Latakiéh refusa la lettre : il ne pouvait la recevoir, prétendit-il, que par l'entremise de « Sa Sainteté Mgr le Patriarche orthodoxe d'Antioche ». Elle fut également refusée, quelques jours après, par l'Évêque de Palmyre, « qui suivait en tout les traces de son supérieur, le Patriarche d'Antioche ».

De tout cela, conclut le Préfet apostolique de Beyrouth, il « résulte clairement que l'Épiscopat grec schismatique de la Syrie est fortement attaché à son Patriarche : on en comprend facilement la raison. Si donc ce dernier ne donne l'exemple, on ne peut espérer, du moins pour le moment, que l'Épiscopat fasse un seul pas vers l'unité catholique. D'un autre côté, le Patriarche Jerotheos est la créature de la Russie et dépend, pour les affaires civiles, du Patriarche de Constantinople, qui, on l'a vu, est tout à fait opposé à l'union [1]. »

12. A cause d'une prétendue indisposition du Patriarche grec schismatique d'Alexandrie, le Délégué apostolique, Mgr Ciurcia, fut reçu par l'Archimandrite Nilo, qui se présenta en qualité de coadjuteur du Patriarche avec future succession [2]. L'entre-

1. Voir le Doc. CIX. — Les Évêques dépendants du Patriarche grec schismatique d'Antioche, Jerotheos, étaient à cette époque les suivants : Séraphin, Vicaire patriarcal de Palmyre ; Musail, Évêque de Saïda ; Arcadios, d'Accar ; Sophronios, de Tripoli ; Mélézios, de Latakiéh ; Timothéos, d'Alep ; Méthodios, de Zahele ; Germanos, de Hama ; Génadios, de Homs, et Anthimos, de Tarse.

2. Ce Nilo était un intrus : on peut donc dire en toute vérité que nous n'avons par la réponse du Patriarche grec schismatique d'Alexandrie.

vue eut lieu le 28 février 1869, au couvent de Saint-Saba, résidence ordinaire du Patriarche. Outre les personnages qui viennent d'être désignés, se trouvaient présents : du côté des schismatiques, trois Évêques grecs et un laïque ; du côté des Latins, le supérieur des lazaristes, le chancelier du Délégué et un autre religieux. M[gr] Ciurcia, ayant exposé l'objet de sa visite, reçut de l'Archimandrite la réponse suivante : « Je vous suis très obligé de m'avoir procuré le plaisir de faire votre connaissance ; mais si la lettre que vous devez me présenter est celle-là même qui a paru dans les journaux et que tout le monde a lue, je ne puis l'accepter. Si le Saint-Père avait agi différemment, par exemple, s'il avait adressé aux Patriarches une lettre autographe pour les inviter à s'entendre avec lui sur les moyens à prendre pour réunir un Concile, on aurait pu, du moins en ce qui regarde l'Église d'Alexandrie, arriver à un résultat, j'en ai la conviction. » L'Archimandrite ajouta que, pour eux, ils demandaient chaque jour au ciel l'union, qui serait très certainement un bien pour tous ; mais que la lettre du Saint-Père exprimait certains principes qu'ils ne pouvaient admettre. Le Délégué répondit que le Souverain Pontife avait suivi la même ligne de conduite à l'égard de toutes les Églises. D'ailleurs, eut-il soin de faire remarquer, en supposant même qu'on puisse signaler ici un défaut de forme, serait-ce une raison pour ne plus s'occuper d'une affaire aussi grave, aussi souhaitable que la réunion des deux Églises? Le Délégué tenait d'informations particulières que sa visite n'aurait probablement aucun résultat : il ne jugea donc pas à propos d'entrer en discussion sur ce point. Comme d'ailleurs il ne voulait pas que les feuilles publiques prissent occasion de ce débat pour se livrer à des récriminations, à des polémiques sans fin, ce que ses adversaires lui paraissaient souhaiter vivement, il répondit fort brièvement à leurs observations et se contenta de dire que sa visite ayant uniquement pour objet de présenter une lettre d'invitation de la part du Souverain Pontife, il refusait d'entamer aucun débat. Si l'on désirait avoir une conférence avec lui, il s'y prêterait volontiers

en tant que personne privée; mais comme représentant de son Église il n'était pas autorisé à le faire.

La conversation se poursuivit de part et d'autre de la manière la plus aimable; parfois même elle prit beaucoup d'animation. Les schismatiques protestèrent de leurs sentiments de respect à l'égard du Souverain Pontife et de leur amour pour les catholiques. L'Envoyé pontifical pensa qu'il était inutile de montrer la lettre du Souverain Pontife. Toutefois il se tenait prêt à profiter, pour la présenter, de la moindre occasion favorable. Trois jours après, le représentant du Patriarche rendit au Délégué sa visite. Il mit en avant le prétexte que nous avons entendu alléguer tant de fois : Si le Saint-Père avait adressé aux Patriarches une lettre autographe ou signée de sa main, il est très probable qu'on serait arrivé à un heureux résultat[1].

L'événement justifia bientôt les prévisions du Délégué apostolique. Un journal grec d'Alexandrie publia un récit mensonger de l'entrevue[2]. « Cet article, écrivait Mgr Ciurcia, a évidemment pour objet de donner un certain relief à leur opposition; ils inventent à plaisir toute sorte de réponses, ils dénaturent les faits; en un mot, ils se montrent d'une insigne mauvaise foi. » Aussi le Délégué se crut-il obligé de demander à Mgr Nilo de vouloir bien faire démentir l'article de ce journal. Ce fut bien inutilement; car, si je ne me trompe, aucune rectification n'a encore paru[3].

13. Le Consul général du Souverain Pontife en Grèce écrivait d'Athènes, le 28 janvier 1869, au Cardinal Antonelli : « Suivant l'ordre de Mgr l'Évêque de Syra, Délégué apostolique en Grèce, les lettres circulaires du Saint-Père relatives au Concile œcuménique ont été transmises hier au président du synode de la capitale et aux autres Évêques schismatiques du royaume. »

1. Voir Doc. CXI.
2. Voir Doc. CXII.
3. Voir Doc. CXIII et CXIV.

14. Pendant quelque temps, les dispositions générales de l'Église arménienne schismatique parurent assez bonnes. Avant même qu'on eût présenté au Patriarche arménien de Constantinople la lettre du Souverain Pontife, un parti unioniste, c'est-à-dire favorable à la réunion, s'était déjà constitué au sein de cette Église. C'est ce qui explique pourquoi ce Patriarche accueillit si bien l'Envoyé. Toutefois, comme je l'ai rappelé à l'occasion de l'entrevue dont j'ai rendu compte, il ne put dissimuler sa dépendance du *Catholique* d'Ecimiazin. Ce dernier, informé, paraît-il, du parti qui s'organisait à Constantinople, ville où se centralisent à peu près tous les intérêts des Églises schismatiques de l'Orient, y avait envoyé, dès le mois de juillet 1868, l'Archevêque Sarkis Cialalyan, avec des lettres de recommandation pour le gouvernement turc dont il sollicitait l'appui : il priait celui-ci de vouloir bien favoriser les entreprises religieuses de son envoyé et lui assurer un tranquille séjour dans la capitale de l'empire. On croit que le but secret de cette mission était d'abattre les unionistes. Tous s'accordaient également à y voir la main de la Russie, qui doit nécessairement considérer comme un échec à son absorbante politique tout effort de ces populations pour se rapprocher de Rome. L'envoyé arriva à Constantinople dans la première quinzaine d'octobre ; mais la Sublime Porte, à la suite de remontrances que firent surtout les ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Italie, ne voulut point reconnaître la mission de l'Archevêque arménien et, par une lettre datée du 12 novembre, informa le *Catholique* de son refus[1]. On peut voir aux Documents la lettre de recommandation du *Catholique* et la réponse du ministre turc ; ces deux pièces jettent un certain jour sur les rapports qui existent entre les Patriarches arméniens et le gouvernement du sultan[2].

Les adversaires de l'union ne perdirent pas pour cela courage. La presse arménienne dévouée à la Russie se mit à com-

1. Voir Doc. LXXXIII et LXXXIV.
2. Voir Doc. LXXXV et LXXXVI. Voir aussi *la Civiltà cattolica*, VIIe série, vol. V, p. 333-340.

battre avec acharnement les tendances du parti unioniste. Chaque jour, elle lançait contre le Catholicisme les plus noires calomnies, agitant aux yeux des Orientaux l'épouvantail le plus terrible pour eux, c'est-à-dire la perte du rite national et de leur autonomie, si jamais l'union devenait un fait accompli. Un Évêque arménien schismatique, nommé Nersès, assez versé dans les questions théologiques, fit paraître dans un journal un long travail où il conseillait vivement de s'allier avec Rome et de reconnaître sa suprématie, à condition toutefois que l'Église arménienne gardât intactes et ses prérogatives et son *autocéphalie*. Cette proposition même rencontra dans les journaux arméniens du parti contraire la plus vive opposition. Ils ne se bornèrent pas à une simple polémique, ils s'employèrent encore de tout leur pouvoir à intimider le Patriarche arménien de Constantinople : le respect avec lequel il avait accueilli la lettre pontificale leur faisait craindre en effet qu'il ne favorisât l'union. A la suite de ces attaques, celui-ci se crut obligé de publier dans les journaux de Constantinople un avis officiel pour déclarer qu'il avait accepté la lettre d'invitation par pure politesse et qu'il s'en remettait complètement pour cette affaire, comme d'ailleurs c'était son devoir, au jugement du *Catholique* d'Ecimiazin [1]. Il tint ensuite un conseil avec ses Évêques, et, au mois de décembre 1868, envoya au *Catholique* la traduction arménienne de la lettre pontificale, l'informant en même temps des démarches faites par l'Église romaine. Illustre Patriarche, lui disait-il, dans cette importante question, nous nous reposons entièrement sur votre sagesse. « Comme c'était notre devoir nous avons répondu (*aux envoyés*) que, nous aussi, nous avions, dans la sainte Ecimiazin, notre Patriarche suprême; que lui seul, en sa qualité de chef de l'Église arménienne, avait juridiction sur notre sainte Église et sur tous ses pasteurs spirituels. C'est donc à lui, leur avons-nous dit, qu'il appartient d'examiner la lettre que vous nous présentez. Émettre un avis sur cette question

1. Voir Doc. LXXXVIII.

est hors de notre compétence, et aussi hors de la compétence de tous les Évêques nos subordonnés[1]. »

A cette même époque, la Délégation apostolique et le Patriarche arménien catholique de Constantinople s'entendirent pour envoyer la lettre pontificale aux différents Évêques arméniens de cette Délégation. En général, ils l'accueillirent assez favorablement; quelques-uns même témoignèrent un certain désir de se rapprocher de Rome; mais presque tous déclarèrent qu'ils voulaient tout d'abord savoir ce que ferait ou dirait le Patriarche d'Ecimiazin[2]. A cette nouvelle, le préfet de la Propagande ordonna au Délégué apostolique de Constantinople de transmettre directement au Patriarche la lettre du Saint-Père[3].

La réponse du *Catholique* au Patriarche arménien de Constantinople fut connue à Rome dans le courant du mois d'avril 1869. Elle porte la date du 11/23 février. Lui aussi, y affirme-t-il, souhaite voir rétablie l'unité de l'Église catholique; il demande qu'on lève tout obstacle à la réconciliation, afin que l'amour et la paix puissent régner dans l'Église du Christ revenue à l'unité. Mais, s'il a bien compris le sens de la lettre du saint Patriarche de Rome, il ne croit pas que le Concile puisse jamais réaliser cet accord tant désiré. Si Rome avait vraiment à cœur l'union, elle devait avant tout rechercher quelle a été la cause première du schisme. Cette cause, elle n'aurait pas tardé à voir qu'elle est toute dans les efforts qu'elle-même fait pour se mettre au-dessus des sièges orientaux. Sur ce point, nul doute n'est possible. Par conséquent, il lui aurait fallu d'abord se montrer disposée à écarter le véritable motif du dissentiment et à suivre la voie tracée par les saints Pères, consulter ensuite les chefs suprêmes de chacune des nations de l'Église orientale, leur soumettant, dans des articles canoniques, le but qu'elle se proposait d'atteindre et les questions que le Concile serait appelé à étudier. On se serait alors entendu

1. Voir Doc. LXXXIX.
2. Voir Doc. LXXXI. LXXXIV. XCIII. XCVI.
3. Voir Doc. XCVI. XCVII.

pour fixer le lieu et l'époque de la convocation de cette Assemblée. Le saint Patriarche de Rome n'a rien fait de tout cela; au contraire, il s'est chargé lui seul de publier la lettre de convocation et l'a expédiée aux Évêques. Une telle conduite nous induit à croire qu'il veut se donner pour le maître, pour le chef suprême de la chrétienté, et qu'il se refuse à reconnaître dans les premiers Pasteurs de l'Église orientale la même puissance, les mêmes prérogatives qu'il s'attribue. Or le seul chef de l'Église, c'est Jésus-Christ, notre Sauveur. Évidemment, en partant de pareils principes, il est bien difficile d'arriver à la véritable et solide unité. Et puis, réunir un Concile, c'est provoquer de nouvelles contestations, de nouveaux déchirements : qui sait si ce spectacle ne sera pas pour beaucoup un objet de scandale et n'exposera pas au mépris la sainte Église de Dieu?

S'appuyant sur ces considérations, qui au fond sont les arguments déjà produits par le Patriarche grec de Constantinople, le *Catholique* d'Ecimiazin recommande vivement à son collègue de refuser de se rendre au Concile; il le prie en même temps de communiquer cette réponse aux Archevêques, aux chefs des diocèses et des Églises arméniennes de la Turquie [1].

Cette lettre et la guerre acharnée que les adversaires de l'union poursuivaient sans trêve ni merci ne tardèrent pas à produire leurs fruits. On suscita dans les rues et jusque dans les églises de si violents désordres, que le Patriarche arménien de Constantinople dut se démettre de ses fonctions [2]. En face d'un semblable déchaînement de colères, les Évêques arméniens même le mieux disposés abandonnèrent bien vite toute velléité de se rendre au Concile. Ce triste exemple fut suivi par les Arméniens des autres régions de l'Orient [3].

1. Voir Doc. xciv.
2. Voir Doc. xci.
3. Voir Doc. ci, cix et cxv. — Les réponses des deux Évêques arméniens schismatiques de Taron et d'Ancyre furent publiées, l'une dans le journal arménien *Ziazan* (3/13 avril 1869), l'autre dans le journal, également arménien, *Manzoumei-Efkiar* (8/20 avril 1869).

15. Mgr Louis Ciurcia fut chargé de présenter la lettre du Saint-Père, avec sa traduction arabe, au Patriarche copte schismatique d'Alexandrie. Celui-ci a sous sa dépendance quatorze Évêques, dont neuf dans la Haute-Égypte, un dans le Soudan, un en Abyssinie, un au Caire et deux dans la Basse-Égypte. Le Représentant pontifical, accompagné de trois prêtres catholiques, se rendit, au jour fixé (8 janvier 1869), au palais du Patriarche. L'accueil fut bienveillant. Le Patriarche accepta bien la lettre, mais l'ensemble de la conversation ne donna pas grand espoir à concevoir : elle porta sur différents points d'histoire et de doctrine, exposés sans ordre ni savoir par les schismatiques.

« Notre visite, écrivait le Délégué apostolique, a eu dans le pays un certain retentissement et *multi multa dicunt.* Cependant on est persuadé que le clergé copte ne fera rien pour sortir de sa position actuelle ; or il est très ignorant et tout imbu des principes du protestantisme [1]. »

Les autres Évêques coptes reçurent une copie de la lettre, soit par l'entremise de Mgr Abraham Bsciai, Évêque de Cariopolis, Vicaire apostolique des Coptes catholiques, soit par celle des missionnaires [2]. L'événement prouva qu'on avait eu raison de ne point trop se faire illusion.

Le Délégué apostolique, Mgr Nicolas Castells, accomplit aussi auprès du Patriarche jacobite et des Évêques ses suffragants la mission qui lui avait été confiée. Tous, et le Patriarche lui-même, reçurent avec beaucoup d'égard la lettre pontificale. Les Évêques paraissaient être favorables au Concile; ils désiraient l'union, parce que pour eux c'était le seul moyen de se relever du profond avilissement où ils se trouvaient réduits. Une grande partie du peuple partageait ces sentiments. Mais que pouvaient-ils dans la triste dépendance où les maintenait rigoureusement leur Patriarche? Ils répondirent donc : « Nous sommes prêts à accepter votre invitation si notre Patriarche,

1. Voir Doc. cx.
2. *Ibid.*

que nous allons consulter, veut bien nous le permettre [1]. » Or celui-ci, malgré l'affabilité qu'il avait témoignée à l'Envoyé et les quelques bonnes paroles qu'il lui avait adressées, était bien décidé, disait la voix publique, à suivre l'exemple du Patriarche grec. Il serait même allé jusqu'à dire : Si le Pape veut célébrer un Concile, qu'il vienne ici. Pour aplanir certaines difficultés plusieurs fois déjà mises en avant par les Orientaux, le Représentant du Pape avait eu soin de faire, au nom de Rome, les déclarations les plus satisfaisantes : Le Souverain Pontife se chargerait des dépenses qu'occasionneraient leur voyage et leur séjour en Italie; les Patriarches et les Évêques recevraient tous les honneurs dus à leur rang : on mettrait à leur disposition des interprètes et ils jouiraient de la plus entière liberté de parole [2].

16. Je tiens également à faire connaître au lecteur la façon dont les nestoriens chaldéens accueillirent la lettre pontificale qui leur fut présentée. Mais ici les documents officiels me font défaut. J'en emprunte donc le récit à la *Revue du Concile œcuménique du Vatican*, dirigée par le Père Chéry, de l'ordre des frères prêcheurs [3] : « Ce fut le R. P. Lemée (du même ordre), supérieur de la maison de Mar-Jacoub, dans le Kourdistan, qui fut chargé par le Délégué du Saint-Siège en Mésopotamie de porter les lettres apostoliques aux nestoriens. Ces chrétiens schismatiques appartiennent à la nation chaldéenne et sont gouvernés par cinq ou six Évêques et un Patriarche, qui est en même temps le chef civil du pays. Le Patriarche actuel, Mar-Shimoun est un jeune homme de vingt-huit ans, d'une belle intelligence, mais absolument dépourvu de culture. Il exerce dans toute la contrée un ascendant considérable et les Évêques eux-mêmes sont devant lui comme de petits enfants. On n'a pas idée d'un absolutisme semblable. Aussi, quand le P. Lemée fut en présence des Évêques

1. L'Évêque syrien-jacobite de Jérusalem garda l'exemplaire de la lettre et répondit par ce seul mot : « Bien. » (Voir Doc. CIV.)
2. Voir Doc. CXV.
3. N° 4. 15 janvier 1870. p. 101-103.

et leur exposa l'objet de sa mission, tous répondirent : « Nous ne pouvons rien décider de nous-mêmes ; nous ferons ce que fera le Patriarche. » Voilà l'indépendance que le schisme apporte aux âmes les plus fières ! Ces chrétiens ne veulent pas reconnaître la suprématie si légitime et la juridiction si paternelle du Souverain Pontife, et ils sont contraints de faire abnégation complète de leur personnalité devant un homme arrivé à la dignité patriarcale par voie d'hérédité et qui souvent n'a aucune des qualités que ces hautes fonctions réclament ! Il s'agissait donc d'aborder ce fameux Mar-Shimoun, retranché dans ses montagnes comme dans une forteresse inexpugnable. Sa résidence ordinaire est Kodscianès, à deux lieues de Djoulamerk. Lorsqu'il est menacé et serré de près par les Turcs, il se retire dans un château fort qu'il possède au cœur du Kourdistan, au milieu de tribus très belliqueuses, où il peut défier toutes les troupes envoyées par les pachas. Il faudrait que la Turquie mît au moins deux cent mille hommes en campagne pour avoir raison de ces intrépides montagnards.

« Pour pénétrer jusqu'à Kodscianès, le Père Lemée dut voyager pendant plus de vingt jours à travers les neiges. Sa visite avait été annoncée au Patriarche, qui s'avança à sa rencontre, le reçut avec distinction et lui offrit l'hospitalité dans une hôtellerie voisine de sa demeure patriarcale. Ce jour-là, le missionnaire ne dit rien du but de son voyage. Le lendemain, il fit demander une audience à Mar-Shimoun, qui s'empressa de la lui accorder. Afin de donner plus d'éclat à son ambassade, le Délégué, porteur des lettres apostoliques, s'était fait accompagner d'un prêtre, de plusieurs serviteurs et de soldats turcs qui le précédaient le sabre nu. Toute la maison du Patriarche était également sous les armes. Mar-Shimoun se tenait dans son divan, entouré de ses prêtres, de divers membres de sa famille et de nombreux serviteurs debout, le poignard à la main. Il se leva à l'approche du P. Lemée, puis le fit asseoir devant lui sur un fauteuil ; c'était une grande marque de bienveillance. Le P. Lemée dit alors qu'il venait au nom du Pape lui apporter les lettres apostoliques par lesquelles le

Souverain Pontife *invitait les Orientaux au Concile*. Il exposa les avantages que les Chaldéens devaient retirer de ce Concile et de leur réunion à l'Église romaine, et il conjura le Patriarche de profiter de l'occasion qui s'offrait à lui de rendre à son pays la vraie foi avec l'indépendance, en lui assurant l'intérêt et la protection des chrétiens d'Occident.

« Mar-Shimoun prit la lettre du Saint-Père, y jeta un coup d'œil et la remit à son secrétaire, en disant qu'il en avait déjà reçu une semblable. Par excès de zèle, le Patriarche arménien avait en effet adressé les lettres apostoliques à l'Évêque de Mardin, en le priant de les présenter au Patriarche nestorien. L'Évêque de Mardin, empêché par je ne sais quelle affaire, s'était reposé de ce soin sur un de ses prêtres, et, par une singulière fatalité, le hasard voulut que la lettre fut apportée par un simple muletier. Le Père s'empressa de dire à Mar-Shimoun que si la lettre lui avait déjà été remise, c'était par suite d'une erreur; car la volonté du Pape était que, par honneur pour sa dignité patriarcale, elle lui fût présentée par un missionnaire latin. Le Patriarche parut touché de cette attention du Souverain Pontife. Le Père lui avait demandé une réponse; il dit avec une grande franchise : « Il m'est difficile de donner une « réponse, parce que, depuis plusieurs années, ma nation est « sous le protectorat de l'Angleterre, et je ne puis rien faire « sans le consul anglais. »

« Le Père reprit : « Votre Béatitude me permettra de ne « pas rapporter cette réponse, parce qu'elle pourrait ne pas « faire honneur à la dignité patriarcale. Un Patriarche est bien « au-dessus de tous les consuls et de tous les représentants du « gouvernement anglais, puisqu'il est convoqué au Concile, qui « juge, à l'occasion, les gouvernements et les rois. En pareille « circonstance, vous n'avez qu'à vous inspirer de votre con- « science. »

« Le Patriarche ne se froissa pas de ce langage si loyal, il sentit un ami dans le missionnaire français et lui dit : « Je réflé- « chirai et demain je vous donnerai ma réponse. »

« Le soir venu, Mar-Shimoun fit dire au P. Lemée qu'il

désirait le voir seul. Celui-ci se rendit à l'invitation du Patriarche. Il ne rencontra personne sur son passage; tous les serviteurs étaient éloignés, sauf un seul qui gardait la porte pour que personne ne vînt écouter la conversation de son maître. Mar-Shimoun alla au-devant du P. Lemée. Il n'avait plus rien de l'air imposant du matin; il prit la main de son hôte, le fit asseoir à ses côtés et lui dit fort affectueusement : « Je « vous demande bien pardon si je vous ai froissé ce matin par « mon langage. Le cœur n'y était pour rien, croyez-le; mais je « suis entouré de gens dévoués corps et âme à l'Angleterre, et « j'ai beaucoup de ménagements à garder avec cette puissance. « Les Anglais sont les seuls qui nous protègent. J'ai écrit deux « fois à l'ambassadeur français à Constantinople; je n'en ai point « reçu de réponse, et force m'a été de m'appuyer sur l'Angle- « terre. Les Anglais s'occupent de nos intérêts, mais ils *protes- « tantisent* nos populations. Je déteste les protestants, car le « protestantisme est la ruine de toute religion. Si entre les « catholiques et nous il y a l'épaisseur d'une image, entre nous « et les protestants il y a toute la hauteur de ces montagnes. Ils « n'ont pas la prière liturgique, et nous, nous avons des livres « et une liturgie très ancienne; ils n'ont pas de jeûnes, et nous, « nous regardons le jeûne comme une des choses saintes de la « religion; ils n'ont pas de vénération pour la sainte Vierge, et « nous, nous en avons conservé le culte; ils blasphèment la « croix, et nous, nous l'adorons... Il me serait plus agréable d'être « sous la main du Pape que sous la dépendance des protestants. « Je me sens très incliné vers Rome, mais je ne suis pas libre. »

« Mar-Shimoun promit cependant d'écrire au Saint-Père une lettre dans laquelle il adhérerait à tout ce qui se ferait au Concile de concert avec les autres Patriarches orientaux. Daigne le Seigneur l'aider à réaliser cette promesse! Le Patriarche chaldéen est sincère, mais très faible, et, dans sa situation, il a besoin d'être puissamment soutenu et encouragé. Nous espérons que les prières des catholiques ne lui feront pas défaut. »

17. Je dois enfin terminer cette longue énumération.

Peut-être n'ai-je pas rapporté les réponses de tous les Évêques schismatiques; mais on en devinera facilement la teneur; car il n'y en eut pas un seul qui répondît à l'appel si chrétien de l'Évêque de Rome.

18. La presse libérale, non seulement de Constantinople et d'Athènes, mais de l'Europe tout entière et du monde qui se dit civilisé, ne pouvait se lasser d'approuver, de défendre, d'exalter le noble langage des *vénérables* Prélats de l'Orient. Sans cesse elle vantait l'indépendance de leur caractère, la fidélité avec laquelle ils gardaient intacte l'antique tradition chrétienne. A entendre ces scribes qui parlent sur tout avec d'autant plus d'assurance que leur science est plus mince, si le schisme est né et s'il dure, la faute en est à Rome. En effet, les Églises d'Orient ne demandent qu'à conserver l'antique forme du gouvernement ecclésiastique; leurs Pasteurs repoussent toute domination temporelle sur leurs ouailles. L'Évêque de Rome, au contraire, veut avant tout dominer et comme Évêque et comme souverain temporel.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer que la primauté romaine est d'institution divine et que l'établissement du pouvoir temporel des Papes est un fait providentiel. L'histoire toutefois ne peut laisser ignorer le triste état où le schisme a réduit ces Églises jadis si florissantes, qui faisaient partie de la grande Église catholique et recevaient comme elle les dons du Saint-Esprit. Grâce aux bénédictions d'en haut, elles ressentaient alors la douce et bienfaisante influence de la communion chrétienne. Si la maxime enseignée à ses disciples par le Fondateur de l'Église est toujours vraie : si l'on connaît l'arbre à ses fruits, tout homme d'un esprit droit jugera sans peine de quelle nature est l'arbre que nous allons examiner. Ses fruits nous sont révélés et par l'histoire des siècles passés et par nombre de récits contemporains. Les Patriarches grecs n'eurent pas honte de recevoir le bâton pastoral des mains du conquérant turc : *La Sainte Trinité qui m'a donné l'empire*, disait Mahomet II

d'un ton solennel, *te confère le Patriarcat de la nouvelle Rome*[1]. Pendant deux cents ans, ce sont les sultans eux-mêmes qui ont donné l'investiture aux nouveaux Patriarches ; lorsque ce clergé fut arrivé à l'extrême limite de la décadence, ils chargèrent de ce soin le grand vizir. Mahomet II conférait à l'élu une juridiction illimitée sur tous ses coreligionnaires sujets de la Sublime Porte et lui accordait le titre de *Milet-basci* (chef de nation) ; en même temps il lui recommandait de bien surveiller les chrétiens et d'user de tous les moyens qu'il jugerait propres à les rendre fidèles au nouveau souverain et entièrement soumis aux ordres du gouvernement. Un pouvoir aussi étendu rendit la charge de Patriarche l'objet d'une ambition démesurée. On vit alors la simonie s'asseoir pour toujours sur le trône patriarcal : le pauvre peuple, accablé d'impôts par ses aimables Pasteurs, paya tous les frais. Les Patriarches, d'accord avec leur conseil ou synode, nommaient les Évêques et les curés. Quand le corps des janissaires, qui avait été créé pour la défense du pays, mais qui en devint dans la suite le plus terrible fléau, eut acquis assez de puissance pour imposer sa volonté au sultan lui-même, on assista à un navrant spectacle : le clergé de Constantinople profita de la faiblesse du gouvernement pour soumettre de malheureux chrétiens à toutes sortes d'avanies et à une tyrannie insupportable ; bien plus, il perdit à ce point le respect de lui-même, qu'il n'eut point honte de se faire inscrire sur les cadres de ces monstres.

« Grâce à cette affiliation au corps des janissaires, dit Pitzipios, le clergé de Constantinople put s'assurer l'impunité de tous ses crimes. Il eut aussi grand soin de se prémunir contre toute réclamation du gouvernement, en partageant avec ses chers compagnons les larcins qu'il ne pouvait cacher à leur avide et continuelle vigilance, et, plus que jamais, il exerça sans remords ni réserve, sur ces pauvres chrétiens, des vexations de tout genre. Il les accablait d'impôts ordinaires et

1. *Histoire de l'Empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. de Hammer, traduit de l'allemand ; Paris, 1840, p. 246. — Pitzipios. *L'Eglise orientale*, Rome, 1855, seconde et troisième partie, p. 73.

extraordinaires, et leur faisait acheter fort cher la réception des sacrements, le droit de sépulture, le baptême, la confession, la sainte communion, le divorce, les pénitences, les indulgences pour les vivants et pour les morts, en un mot la plus petite fonction, la moindre pratique religieuse. Il disposait de la façon la plus arbitraire de tous les intérêts sociaux et domestiques de ses ouailles. Parfois il foulait aux pieds les droits du gouvernement, tantôt en ayant recours à la force matérielle, surtout à celle de ses alliés, les terribles janissaires, tantôt au nom de l'Église, dont ces téméraires profanateurs se proclamaient les *vigilants gardiens*. Ces indignes pasteurs plongèrent le peuple chrétien dans la misère la plus profonde et le réduisirent au plus sombre désespoir. Pour se soustraire à cette affreuse tyrannie, des populations chrétiennes tout entières embrassèrent l'islamisme, d'autres se révoltèrent contre le gouvernement ottoman, chaque fois que s'offrit à elles une circonstance politique favorable. Le gouvernement, sous les yeux duquel se commettaient tant d'horreurs, n'osait, par crainte des janissaires, s'opposer à des actes dont il devenait lui-même bien souvent la victime. On en était donc réduit, non pas à l'accuser d'indifférence, mais à plaindre sa triste position[1]. »

Mais venons à une époque plus rapprochée de nous. Mahmoud II a remplacé le corps des janissaires par des milices régulières, à l'exemple des autres puissances européennes; toutes les dynasties héréditaires, qui ne restaient soumises au sultan que quand leurs intérêts l'exigeaient, ont été par lui renversées ; comme les gouvernements civils de l'Europe, il a créé de nouvelles institutions et jeté les premiers fondements d'une réforme salutaire. Son successeur a publié le fameux Tinzimat, destiné à continuer et à rendre durable cette réforme. En présence de si grandes améliorations, quelle sera la conduite du clergé de Constantinople ? Va-t-il faire profiter de ces heureuses réformes le peuple chrétien soumis à sa juridiction spirituelle et temporelle ? Je laisse l'auteur grec

1. Pitzipio., *op. cit.*, p. 87.

que je viens de citer répondre à cette question. Son langage est peut-être parfois un peu trop vif pour un historien; mais toujours on peut accepter comme vrais les faits qu'il raconte, car il connaît à fond les coutumes orientales et bien souvent il confirme son récit par des témoignages authentiques. « Le clergé, dit-il, s'obstine à persévérer dans sa conduite habituelle, il n'a pas encore songé à faire profiter du Tinzimat les chrétiens placés sous sa juridiction; il se sert de toutes ces réformes pour accroître et fortifier son pouvoir arbitraire, pour opprimer, avec plus de sécurité, son malheureux troupeau [1]. » Pitzipios nous apprend par quelle voie le clergé put y réussir. Ce fut surtout, dit-il, grâce à l'influence considérable que les Évêques de l'empire exerçaient au sein des *Meslisce*, ces consultes qui sont en même temps des tribunaux suprêmes (sauf appel à Constantinople dans certains cas) et jugent toutes les affaires administratives, civiles et criminelles des provinces. Par une déplorable inconséquence, le gouvernement turc, qui s'était appliqué à réprimer tout pouvoir arbitraire, laissa au clergé le droit d'imposer aux chrétiens, pour son propre compte, d'énormes contributions annuelles, de beaucoup supérieures à celles qu'ils étaient tenus de payer à l'État. Ces impôts prenaient successivement les noms de *droits canoniques*, *droits de l'Église*, *secours*, etc. C'est l'Évêque lui-même qui les fixait dans son diocèse, et il les percevait d'une manière vraiment inhumaine. Peu de temps après la promulgation du Tinzimat, plusieurs diocèses adressèrent des pétitions au Gouvernement. Avec ce système, lui disaient-ils, les populations courent à leur ruine. En effet, les Évêques, pour forcer les habitants à payer les impôts, n'hésitent pas à faire vendre les bœufs destinés au labour, ils confisquent leurs semences, les jettent en prison, les empêchent d'ensevelir leurs morts, enfin leur refusent tous secours de la religion. Ils demandent donc qu'on assigne à chaque Évêque une somme en rapport avec ses besoins et qu'on lui enlève le droit de

1. Pitzipios, *op. cit.*, p. 138.

mettre, à sa fantaisie, la main dans la bourse des chrétiens et d'y prendre ce que bon lui semble. Le gouvernement ne pouvait pas repousser une pétition si conforme au nouvel état de choses qu'il voulait établir parmi ses sujets. Mais le Patriarche ne cessait de mettre en avant l'impossibilité où il se trouvait d'introduire des innovations dans l'*antique tradition apostolique de l'Église,* et, pour se mieux défendre, rappelait les firmans qui lui avaient été octroyés. La Sublime Porte ne fut pas convaincue ; elle se décida au contraire à mettre enfin un terme aux justes plaintes des populations, et, le 4 février 1850, elle adressa au Patriarche de Constantinople une note officielle, dans laquelle, après lui avoir donné une humiliante leçon de charité chrétienne, elle lui intimait nettement ses volontés. Selon l'enseignement de la religion chrétienne, disait cette note, les Évêques, en leur qualité de Pasteurs, doivent conduire leur peuple dans la bonne voie, le protéger, l'aider, et ne jamais l'opprimer. Il n'en va malheureusement pas ainsi. Plusieurs Métropolites et Évêques se sont rendus coupables, dans nos provinces, de délits que les *hommes même les plus méprisables n'oseraient pas commettre.* Aussi les populations chrétiennes, gémissant sous une pareille oppression, ne cessent-elles de s'adresser au gouvernement, de réclamer son secours, d'implorer sa protection. Le Gouvernement ne peut fermer l'oreille à d'aussi justes plaintes : il veut absolument qu'un si grand désordre prenne fin. Il invite donc le Patriarche à convoquer une assemblée d'Évêques et de notabilités laïques de sa religion afin que tous ensemble avisent fraternellement aux mesures à prendre pour faire cesser une telle oppression, en réglant l'administration ecclésiastique et communale sur *les préceptes de leur religion et les prescriptions du Tinzimat.*

Le Patriarche s'efforça, tout en obéissant aux ordres du gouvernement, de ne point modifier sa conduite antérieure. Il fit expédier une lettre à tous les Évêques de l'empire pour leur recommander d'informer le peuple que le gouvernement imposait à l'Église l'obligation de se rendre au vœu de quelques diocèses et d'assigner désormais aux Évêques un

traitement fixe, obligation à laquelle le très saint Patriarche était tenu de se soumettre le plus tôt possible. Toutefois, eut-il soin d'ajouter, comme l'Église de Constantinople et les autres diocèses sont actuellement grevés de dettes montant à sept millions de piastres environ, il est bien juste que le peuple acquitte préalablement ces dettes. Les Évêques devront donc procéder au recensement exact de tous les habitants chrétiens des villes, des bourgs et des villages, sans excepter ni les veuves ni les célibataires. Le Patriarcat, prenant ce recensement comme base de ses calculs, pourra alors fixer la somme exacte que chaque chrétien doit fournir pour l'extinction des dettes, et mettre ensuite en pratique, pour les Évêques, le système des appointements fixes. Les populations, épouvantées à la seule pensée d'avoir à payer un si énorme tribut, et, de plus, intimidées par les persécutions que les auteurs de la pétition avaient eu à subir, estimèrent que le meilleur parti à prendre était encore de garder le silence : aussi, depuis ce temps, s'abstiennent-elles soigneusement de poursuivre leurs légitimes réclamations auprès du gouvernement [1].

Ignace Dœllinger, dans le livre presque sans reproche qui a pour titre : *L'Église et les Églises, la Papauté et l'état de l'Église*, consacre un chapitre entier à décrire, l'histoire à la main, la triste condition où sont réduites les Églises séparées du Pape. « Veut-on connaître, dit-il, tout ce qui reste debout avec le Saint-Siège et tout ce qui tombe sans lui ; veut-on savoir comment le Saint-Siège est inséparablement lié à l'Église et tient au plus intime de son être, qu'on jette un simple coup d'œil sur les diverses sociétés religieuses qui se sont éloignées de Rome, ou qui, en général, ont organisé leur constitution de manière à ne pas laisser de place pour une primauté [2]. » Venant ensuite à parler de la plus ancienne des Églises séparées : « La situation, dit-il, où se trouve le Patriarcat grec est la plus ignominieuse, la plus abjecte qu'il soit pos-

1. Pitzipios, *op. cit.*, p. 138-145.
2. *Kirche und Kirchen. Papstthum und Kirchenstaat*, Munich, 1861, chap. IV, p. 156.

sible d'imaginer pour une Église vénérable de l'antiquité [1]. »

Le Patriarche de Constantinople avait encore sous sa juridiction, au moment où écrivait Dœllinger, d'après les calculs de cet écrivain allemand, environ neuf millions d'âmes [2]. Depuis cette époque, ce chiffre a bien diminué. « Son pouvoir, poursuit Dœllinger, est, sous certains rapports, plus étendu que celui du Pape. Il est libre d'instituer ou de déposer, à son gré, des Archevêques, des Évêques, des prêtres, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit. Il peut les reléguer tous dans leurs diocèses, à l'exception cependant des quatre Prélats qui font partie du synode permanent. Il a aussi une juridiction civile très étendue ; il lui est permis d'infliger des châtiments et il possède, relativement aux impôts, un droit illimité. Toute cette administration est tombée, depuis plusieurs siècles, dans la simonie, par suite d'un système inouï d'extorsions et de vénalité. Chaque Patriarche n'obtient sa dignité qu'à prix d'argent. D'après une coutume en vigueur depuis bien longtemps, le Patriarche est changé tous les deux ou trois ans, c'est-à-dire (ainsi l'ont établi l'arbitraire turc et la corruption grecque) qu'il est déposé par le synode pour cause de mauvaise administration ou obligé de se démettre. Il est extrêmement rare qu'un Patriarche meure revêtu de sa dignité ; car ceux qui ont à gagner au changement des Patriarches cherchent à le rendre aussi fréquent que possible. A peine un nouveau Patriarche est-il parvenu à acheter à haut prix la dignité de son prédécesseur déposé, qu'il se hâte de recouvrer ses frais en vendant des archevêchés et des évêchés. Ceux qui les acquièrent rentrent, à leur tour, dans leurs fonds en pressurant le clergé inférieur et le peuple. Dans toutes les intrigues et les trafics auxquels donnent lieu la vente et l'achat du patriarcat, le rôle principal est joué par un employé civil, le logothète, qui est en même temps dignitaire ecclésiastique, placé à côté du Patriarche pour exercer le pouvoir exécutif et servir d'intermédiaire entre la Porte et

1. Pitzipios, *op. cit.*, p. 161.
2. Voir la note de la page 59.

lui... Les huit dignitaires du synode, qui portent le titre de Métropolites, quoique six de leurs Églises ne soient que de simples villages, gouvernent à côté du Patriarche; mais quand ils sont unis, ils sont plus puissants que lui. Le pouvoir politique dont les princes de l'Église grecque sont revêtus, ou qui leur est laissé, donne lieu à des actes de violence sans nombre et est un moyen pour eux d'enrichir sans mesure leurs familles et celles dont ils se sentent dépendants..... La simonie, sous toutes ses formes, la vénalité, la corruption du haut et du bas clergé, l'extorsion de présents par tous les moyens imaginables, religieux et superstitieux, tels sont les traits caractéristiques de l'Église bizantine, traits dont la vérité est affirmée par tous les observateurs. Ajoutez à cela la profonde ignorance du clergé, qui, en grande partie partout, et dans certaines contrées en majeure partie, ne sait ni lire ni écrire. Un certain Laskarat, auteur d'un écrit publié en 1856 sur la situation de Céphalonie, expose, dans ses lettres à l'Archevêque de cette ville, comment il peut arriver qu'un domestique chassé la veille par son maître pour mauvaise conduite soit trouvé le lendemain ordonné prêtre. On est surpris de rencontrer tout à coup en chaire et à l'autel des gens qu'on a connus, peu de jours auparavant, matelots, paysans, épiciers. La soumission au pouvoir temporel est tellement naturelle à toutes les Églises particulières séparées de l'Église universelle, que les Grecs reconnaissent même les Turcs, leurs maîtres, comme juges suprêmes dans les questions ecclésiastiques. Ce fait paraît incroyable, mais il a été affirmé en ces derniers temps de la manière la plus expresse et d'une façon officielle. Voici dans quelle circonstance. En 1848, Pie IX, dans une encyclique, avait reproché aux Prélats de l'Orient le défaut d'unité religieuse. Le Patriarche Anthime et son synode répondirent : *Dans les questions extraordinaires et qui ne sont pas faciles à résoudre, les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem en réfèrent à celui de Constantinople, parce que cette ville est la résidence impériale et que ce Patriarche jouit de la primauté synodale. Si, avec son concours fraternel, on*

peut régler la question, on s'en tient là. Dans le cas contraire, et comme le demande l'état de choses actuel, on s'en remet à la décision du gouvernement (turc) [1]. L'écrivain grec qui rapporte ce passage [2] cite un cas où les choses se sont réellement passées ainsi. Les prêtres du rite arménien étaient en désaccord avec ceux du rite grec sur la coutume de mêler de l'eau au vin du saint sacrifice. La question finit par être portée devant le Turc Reis-Effendi. Voici quel jugement fut prononcé par lui : *Le vin étant un breuvage impur, condamné par le Coran, il faut simplement employer de l'eau* [3]. Tels sont les faits relatés par Dœllinger ; il les a puisés dans des documents historiques contemporains.

Voulez-vous maintenant connaître plus en détail les coutumes des Grecs schismatiques, écoutez un témoin oculaire : « On compte dans le clergé grec, écrit le Père Daras, de la Compagnie de Jésus [4], trois sortes de prêtres ou papas. 1° Les προέστοι ou économes des églises. Ils s'attribuent le produit des quêtes, se font payer fort cher les baptêmes, les mariages et les enterrements et tirent un profit considérable de la coutume qu'ils ont établie d'aller bénir chaque mois les maisons, les terres et la personne de leurs paroissiens. Je les ai vus souvent s'abattre douze à la fois sur la maison d'un fidèle. Chacun donne sa bénédiction, puis tend la main pour recevoir un ou deux francs, suivant la fortune de l'individu. Les dimanches et les jours de fête, le προέστος se place à la porte de l'église et fait payer à chacun de ses paroissiens vingt à trente centimes, qu'il em-

1. Εἰ δὲ μή, ἀναγγέλλεται τὸ πρᾶγμα καὶ εἰς τὴν διοίκησιν κατὰ τὰ καθεστῶτα. Voir les considérations que l'auteur du livre dont il a déjà été parlé (*Réfutation d'Anthime, Patriarche schismatique de Constantinople*) développe sur ce passage de la réponse des schismatiques que Dœllinger vient de citer, pages 100 et suivantes.

2. Pitzipios, *op. cit.*, 1re partie, p. 140 et 141.

3. *Kirche und Kirchen*, etc., chap. IV, p. 158-163.

4. Voir le journal *l'Univers* du 1er juillet 1869 : *Le R. P. Daras a bien voulu nous communiquer sur les Grecs schismatiques les intéressants détails qui suivent. Il les a puisés aux sources les plus pures. Je les tiens, écrit-il, du fils du papas grec, converti depuis quelques années avec toute sa famille. Tout ce que je n'ai pas vu de mes propres yeux vient de son récit. Il m'a même apporté le Cérémonial grec, où j'ai puisé certains détails.*

poche, bien entendu. Les femmes, dans leurs tribunes, sont soumises au même impôt. Au moment de la communion, le prêtre donne à chacun une bénédiction particulière, pour laquelle il reçoit de chaque personne quinze à trente-cinq centimes. Puis, avant de donner la communion, il tend de nouveau la main et reçoit de chacun soixante centimes; c'est la condition *sine qua non*. L'an dernier, une pauvre femme, à Pâques, n'avait pu payer que la bénédiction. Le prêtre la communie, réclame les trois piastres, et, furieux de se voir déçu, arrache le pauvre châle qui couvrait la malheureuse. Après la messe, le prêtre porte chez les malades *la lance de Longin*, les touche pour les guérir et se fait payer de soixante à quatre-vingts centimes. 2° Les πνευματικοί ou confesseurs, dont l'unique fonction est de vendre l'absolution des péchés. Ils entendent les confessions, non à l'église, où il n'y a pas de confessionnaux, mais dans leur propre maison! Un pécheur ordinaire paye trois piastres ou soixante centimes. La somme d'argent augmente avec le nombre et la gravité des péchés. On discute sur le prix, on crie, on se fâche de part et d'autre, puis on finit par s'entendre. Quand il s'agit d'un grand pécheur, le πνευματικός se frotte les mains et il impose à notre homme une amende de soixante-dix à quatre-vingts francs, avec deux ou trois cents prostrations. La restitution du bien mal acquis se fait plus simplement que chez nous. *J'ai volé quatre cents francs à mon voisin*, dit le pénitent. *C'est bien*, dit le papas : *apporte-moi deux cents francs et Dieu te pardonnera*. Du voisin, il n'en est plus question. 3° La troisième classe de prêtres se nomme les ἐφημέριοι. Ces papas ne s'occupent qu'à célébrer le saint sacrifice et vivent du produit de leurs messes.....

« Le Patriarche avec la vente des évêchés, les impôts levés sur les papas, sur tous les autres membres de son troupeau et enfin la vente de la justice, se fait un revenu annuel de cent cinquante à deux cent mille francs. Le sacerdoce se vend à prix d'or, sans le moindre semblant d'examen de science ou de bonnes mœurs. La prêtrise coûte à chaque papas de quinze cents à deux mille cinq cents francs. Un évêché se vend sept

à huit mille francs. Voici, à ce sujet, un fait fort curieux dont le héros n'a nullement fait mystère. Un brigand bulgare avait longtemps été l'effroi de toute l'Asie Mineure. Assassinats, dévastations, vols à main armée, rapines de toutes sortes, il n'avait rien négligé pour s'enrichir, et il finit, en effet, par avoir une somme assez ronde à sa disposition. Voulant passer tranquillement le reste de ses jours et dérouter pour toujours les recherches de la police, il cache son trésor en lieu sûr et vient frapper à la porte du monastère grec du mont Athos. L'argent lui en ouvre les portes, il achète le sacerdoce et finit par devenir abbé. Au bout d'un an, un évêché de Cilicie venant à vaquer, le moine prend le chemin de Constantinople et se fait présenter au Patriarche. Il demande l'évêché, en se disant très pauvre, pour payer moins. Le Primat réclame cinquante mille piastres (12,000 francs) : le moine se récrie, l'affaire se débat et enfin on tombe d'accord à neuf mille francs. Ce bon Évêque vit encore. Au bout de quinze ans, certains indices l'ont fait reconnaître pour le bandit d'autrefois ; mais son or, adroitement semé, a su endormir le zèle des pachas ; car chez les Turcs c'est un axiome qu'on ne poursuit jamais ceux qui ont de quoi payer leurs juges.

« Je ne vous dirai rien des mœurs grecques, pour ne pas souiller ma plume : qu'il vous suffise de savoir qu'il n'est pas rare ici de trouver des individus qui ont deux ou trois femmes dans deux ou trois maisons différentes et dans des quartiers séparés. Le divorce est une simple question d'argent, mais de beaucoup d'argent. Les Patriarches, songeant aux intérêts de leur caisse, ont pensé que le payement d'une forte somme était le plus sûr moyen d'empêcher les divorces. Aussi le plus pauvre Grec ne peut divorcer à moins de payer au moins cent vingt francs. Pour les autres, on leur demande jusqu'à huit et dix mille francs. Qu'arrive-t-il? C'est que beaucoup trouvent plus simple de garder leur argent et de laisser cependant leur femme pour en prendre une autre. Voici un fait : nous avons au collège deux charmants enfants dont le père est Grec. Ce Grec en est à sa seconde femme, et sa première compagne,

qui, elle aussi, a retrouvé un autre mari, loge dans la même rue, en face de son magasin. Si les mœurs des Grecs sont faciles, leurs jeûnes en revanche sont fort rigoureux. Ils ont quatre carêmes : 1° celui de l'avent; 2° celui de Noël, qui varie de dix à trente jours, suivant les années; 3° celui de Pâques : 4° celui de l'Assomption, du 12 au 15 août. Ce dernier est le plus rigoureux : on n'y peut manger ni poisson ni huile. Il y a encore des jours de grand jeûne à la Purification, à la Saint-Jean-Baptiste et à la fête de la sainte Croix.

« Voici maintenant quelques coutumes propres à l'Église grecque. Dès qu'une femme a mis au monde un enfant, les prêtres accourent réciter des prières sur l'enfant et reçoivent le salaire de trois à six francs. Si l'enfant est maladif ou pleure beaucoup, les papas reviennent dire les mêmes prières et sont payés de la même façon. Ces visites se répètent six ou sept fois de la naissance au baptême. Le sacrement de confirmation se donne aussitôt après le baptême, et dans la même cérémonie on fait faire à l'enfant sa première communion. Les papas n'oublient pas la visite des malades : ils récitent sur eux certaines prières et chaque visite leur est grassement payée. Si la maladie présente de la gravité, on voit aussitôt accourir sept ou huit papas, qui se mettent à réciter sur le malade tout le Nouveau Testament. Ceci se nomme *la grande bénédiction* et se paye quarante à cinquante francs. Au troisième dimanche de carême, les papas distribuent à leurs ouailles de petites fleurs; cette générosité ne reste pas sans récompense et les piastres pleuvent autour de ces bons pères... de famille. A la fête de la sainte Croix, on voit ces infatigables pasteurs parcourir la maison des riches pour leur offrir la fleur du basilicon, que nous appelons vulgairement en France *bâton royal*. La main qui a donné reste ouverte, d'après le contrat *do ut des*, et un *medjidié* (5 francs) permet au joyeux papas d'acheter un fichu à sa chère moitié ou des souliers à ses marmots. »

Cet ensemble de faits anciens et modernes suffit pour apprécier les fruits de cet arbre pernicieux qui se nomme le schisme de l'Église d'Orient. Le lecteur est maintenant à

même de juger en connaissance de cause ces phrases pompeuses célébrant l'indépendance spirituelle dont jouissent ces Patriarches qui demandent aux Turcs des décisions ecclésiastiques ; il sait maintenant quelle haine de tout pouvoir temporel ont dans l'âme ces pasteurs qui sont les juges civils de leur troupeau et en extorquent des tributs arbitraires. Il peut enfin prononcer une trop légitime condamnation contre ces hommes qui, profanant les paroles inspirées des saintes Écritures et le sublime langage des anciens Pères, en appellent sans cesse aux enseignements de Jésus-Christ et aux vénérables traditions ecclésiastiques. Certes, ces enseignements et ces traditions n'ont jamais, que je sache, ordonné aux pasteurs de ruiner leur troupeau, de le priver de la parole divine, de mettre à prix la dignité épiscopale, les sacrements, le pardon des péchés. Or les pasteurs schismatiques des Églises orientales se rendent coupables, au su et au vu de tous, de ces nombreux méfaits.

19. Détournons le regard d'un si honteux spectacle et portons-le vers ces vastes régions où le schisme malheureusement domine en souverain mais conserve encore quelques nobles traits de famille. « A lire les ouvrages qui se publient journellement sur la Russie, écrit un illustre converti qui, devenu plus tard membre de la Compagnie de Jésus, a consacré toute sa vie à la conversion de sa patrie [1], l'ignorance de ce clergé, sa dépravation, son avilissement, dépassent toute mesure. Je ne vois pas ce que la vérité gagne à ces exagérations. Que le clergé russe, par suite de la rupture des liens qui devaient le rattacher au centre de l'unité, ait beaucoup perdu, personne

1. Russe par la naissance et par le cœur, écrit le P. Gagarin, élevé dans l'Église russe, si j'ai brisé les liens qui me rattachaient à mes concitoyens et à mes coreligionnaires, je l'ai fait pour obéir à la voix de ma conscience ; mais j'ai toujours conservé l'espoir que je ne faisais que précéder et la nation russe et l'Église russe dans la voie où j'ai trouvé, avec la vérité, la lumière et la paix. (*De l'enseignement de la théologie dans l'Église russe.* Voir *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, Paris, Ire série, tome I, page 2.)

ne peut le contester; qu'il se sente de cette rupture au triple point de vue de la science, de la sainteté et de l'indépendance, je le reconnais volontiers et les hommes impartiaux l'avoueront avec moi; mais il y aurait une criante injustice à conclure qu'il est à peu près tombé au niveau de la brute, comme quelques écrivains voudraient le faire croire charitablement. Non, il faut tenir compte des vertus que l'on trouve dans son sein, il faut tenir compte des efforts nombreux et persévérants qui ont été faits pour éloigner la lèpre de l'ignorance, et je me hâte d'ajouter des incontestables progrès dont ces efforts ont été couronnés; il faut tenir compte, enfin, des aspirations généreuses du clergé en faveur de l'indépendance de l'Église, aspirations trop secrètes et trop timides, mais qui chaque jour prennent plus de force et plus d'étendue[1]. »

« Le clergé russe n'est pas connu, écrit ailleurs le P. Gagarin; je ne veux pas dire qu'il soit parfait et qu'on n'ait aucun reproche à lui adresser, mais je soutiens qu'il est calomnié et qu'il est plus instruit et plus moral qu'on ne le prétend généralement. Ce qui lui manque, je le dis avec douleur, mais sans amertume, c'est la vie surnaturelle et surtout le courage surnaturel. D'ailleurs, comment pourrait-on faire un crime au clergé russe de n'être pas héroïque? N'y a-t-il pas des circonstances où l'héroïsme est tellement difficile qu'il devient à peu près impossible? Ensuite, il serait injuste de mettre tout le monde sur la même ligne et de ne pas distinguer dans ce clergé deux nuances, deux partis qui ont quelque ressemblance éloignée avec ce qu'on appelle, en Angleterre, la haute et la basse Église. Le parti qui a le plus d'affinité avec la basse Église s'accommode assez facilement aux circonstances du moment et à l'esprit du siècle; il étudie peu les saints Pères et les canons des Conciles; dans les difficultés qui peuvent s'élever entre l'Église et l'État, il juge inutile de s'ériger en défenseur trop farouche des immunités ecclésiastiques et le désir de parvenir le rend docile aux avertissements de ceux qui distribuent

1. Le P. GAGARIN, *op. cit.*

les honneurs et les dignités. Mais tout le clergé russe n'est pas engagé dans cette voie. Il y a des prêtres, des moines, des Évêques, qui se font remarquer par leur respect pour les écrits des saints Pères et pour les traditions ecclésiastiques, qui ont du zèle pour la foi, et qui, au moins dans le secret de leur cœur, n'ont pas déserté la cause de l'indépendance de leur Église. Cachés dans la foule, ils gémissent de l'état présent : il y a dans leur âme des regrets pour le passé, des aspirations vers un avenir meilleur. Ce sont eux que je comparerais au parti de la haute Église; on pourrait même trouver quelque ressemblance entre eux et les puséistes anglais, mais en tenant compte de toute la différence qui sépare l'Église russe de l'Église anglicane[1]. »

Dans un second écrit, destiné à montrer comment pourrait s'opérer la réconciliation de l'Église russe avec le Saint-Siège apostolique, le P. Gagarin, qui est peut-être de tous les contemporains le plus capable de juger la véritable situation de la religion russe, signale les causes qui ont amené la ruine de l'Église grecque, puis il ajoute : « Mais Dieu, ne voulant pas laisser périr entièrement cette antique et glorieuse Église, a suscité un peuple nouveau auquel il semble avoir donné pour mission de la rétablir dans sa première splendeur. Ce peuple est le peuple slave, dont les trois quarts appartiennent au rite oriental, avec cette seule différence que leur langue liturgique est le slavon. Il est impossible de n'être pas frappé du contraste que présente la branche slave du rite oriental avec la branche grecque : d'un côté, le nombre, la force, la vigueur; de l'autre, le dépérissement et la faiblesse. En dehors de toute autre considération, les chiffres seuls rendent cette différence palpable. On estime que tous les chrétiens du rite oriental, Slaves, Grecs, Moldo-Valaques, Géorgiens, etc., forment une masse d'environ soixante-dix millions d'hommes; sur ce nombre, près de soixante millions sont slaves; quand, sur les dix ou douze millions qui restent, on aura défalqué ceux qui ne

1. *La Russie sera-t-elle catholique?* Paris, 1856, p. 44-46.

sont pas Grecs, on verra à quoi le chiffre des Grecs se réduit. Or les Slaves du rite oriental font presque tous partie de l'empire russe. [1] »

Le lecteur se demandera peut-être comment ont répondu à l'invitation de Pie IX les Évêques de ces soixante millions de schismatiques ; quelle impression a produite sur les Pasteurs et sur le troupeau l'appel de l'Évêque de Rome. De réponse, ils n'en ont point fait. Quant à leur impression, elle est restée un mystère. Le clergé et le peuple ne sauraient manifester leurs sentiments religieux, enfermés qu'ils sont comme dans une enceinte infranchissable. Il serait même difficile de dire s'ils ont connu l'existence de la lettre pontificale. Un simple coup d'œil jeté sur la malheureuse condition de l'Église russe suffit pour faire comprendre immédiatement les causes d'un état aussi surprenant, aussi déplorable.

« Suivant l'opinion la plus accréditée, les premiers missionnaires pénétrèrent en Russie vers la moitié du neuvième siècle. Ce fut Ignace, Patriarche de Constantinople, qui, sur l'invitation du Pape Nicolas Ier, les envoya dans ces vastes contrées. Mais les résultats de cette mission se bornèrent à quelques conversions particulières. Un siècle plus tard, la princesse Olga, à la fin de sa régence et à la majorité de son fils Swätoslaw, se rendit à Constantinople, où elle reçut le baptême des mains du Patriarche Théophilacte. Elle prit le nom d'Hélène. De retour dans sa patrie, cette sainte femme devint, pour me servir des expressions de Nestor, qu'on a nommé le père de l'histoire russe, « la messagère de la foi chrétienne, semblable à l'étoile du matin qui précède le jour, à l'aurore qui annonce le lever de l'astre lumineux... à la lune qui brille au milieu de la nuit, à la perle qui resplendit dans l'écume de la mer [2]. » Elle ne parvint pas, il est vrai, à détourner des superstitions païennes le fier et redoutable Swätoslaw, mais elle précéda de bien peu la conversion du peuple russe. Cet important événement eut lieu sous le

1. Le P. Gagarin, *op. cit.*, p. 33-34.
2. Voir *Kirchen-Lexicon*, au mot *Russes*.

règne de son neveu Wladimir, à qui l'histoire russe décerne les noms de Grand et d'Apostolique. Ce prince si zélé fit demander à Constantinople des messagers de la bonne nouvelle. C'est de cette époque que date la dépendance religieuse des Russes du Patriarcat de Constantinople. Le clergé grec, devenu l'instituteur de ce peuple néophyte, abusa de l'influence qu'il ne tarda pas à acquérir : le clergé russe fut formé à son image et à sa ressemblance. « La conversion de ce peuple par les missionnaires de Byzance, écrit Schrödl, eut pour conséquence de soumettre l'Église russe à une complète dépendance hiérarchique et spirituelle des Patriarches de Constantinople. Le Christianisme prodigua ses bienfaits, mais l'Église grecque communiqua son mauvais esprit à l'Église russe. Celle-ci, n'ayant encore par elle-même aucune originalité, ne pouvait faire autrement que d'être la pâle copie de l'Église qui lui avait donné naissance. Unie à celle de l'Occident, elle aurait au contraire participé à sa vie féconde et à son puissant développement[1] ». La nomination, le sacre, l'approbation des Métropolites russes par les Patriarches de Constantinople contribua par-dessus tout à fortifier cette dépendance. Cependant l'Église russe ne se montra pas animée contre les Occidentaux de cette haine profonde dont les Grecs avaient donné tant de preuves. Plusieurs documents témoignent de ses bonnes dispositions à l'égard de Rome. Mais lorsqu'en 1204 les Latins se furent emparés de Constantinople, la haine des Grecs devint plus implacable que jamais ; elle finit par pénétrer dans le cœur du clergé russe et elle l'entraîna dans le schisme. Les Papes, les czars eux-mêmes, qui ne pouvaient voir d'un bon œil l'étroite dépendance qui les unissait à Constantinople, essayèrent plusieurs fois de rattacher l'Église russe au centre de l'unité. La plus grande partie du clergé russe repoussa toute proposition d'union, dans la crainte de voir par là disparaître le pouvoir absolu qu'il était parvenu à s'arroger sur le peuple. Les souverains de la Russie firent, pen-

1. Le P. GAGARIN, *op. cit.*

dant assez longtemps, d'inutiles efforts pour ruiner ce pouvoir. Le jour vint cependant où l'empire grec disparut. Les czars en profitèrent pour soustraire leur Église à la domination des Patriarches de Constantinople, mais sans songer à se tourner vers Rome, qu'ils n'avaient recherchée que parce qu'elle pouvait les aider à briser les liens qui les unissaient aux empereurs de Byzance. Le clergé russe s'empressa de profiter de cette indépendance pour fortifier son pouvoir. Mais c'est la destinée des Églises qui s'éloignent du centre divinement institué de l'unité catholique, de tomber tôt ou tard aux mains du pouvoir temporel. Elles peuvent alors apercevoir quelle différence il y a entre la domination illégitime des Césars et le *gouvernement hiérarchique* des successeurs de saint Pierre. Les Églises orientales, les sectes protestantes, les Églises plus ou moins entachées de gallicanisme, en ont donné dans le passé et en donnent encore aujourd'hui de trop nombreuses preuves. Le même fait se produisit en Russie. Ivan III parvint à jeter dans son pays les premiers fondements de la papauté césarienne, en assujettissant l'Église russe au pouvoir civil. Pierre le Grand couronna l'œuvre : il fit de l'Église l'esclave du pouvoir. Il serait bien difficile, fait observer le P. Gagarin, de dire exactement quelles furent, au fond, les idées religieuses de Pierre Ier. « Il est à peu près certain, écrit le savant jésuite, qu'il songea à une réconciliation avec Rome, mais probablement dans la seule vue des alliances matrimoniales qui pouvaient être contractées avec les maisons d'Autriche et de France. D'ailleurs sympathique aux protestants, très jeune, il s'était fait initier à une loge maçonnique fondée à Moscou par Lefort; d'où l'on peut conclure qu'il était assez indifférent en matière de religion. Il n'aimait pas le clergé russe, adversaire naturel de ses réformes. Instruit des démêlés de son père Alexis avec Nicon, Patriarche de Moscou, et voulant être le maître en tout et toujours, il résolut d'abolir le Patriarcat et de le remplacer par un conseil ou collège, auquel il donna le nom de synode [1]. » D'après Theiner, cité par Schrödl, le czar

1. *La Réforme du clergé russe*, Paris, 1867, p. 123 et 124.

désirait sincèrement l'union avec Rome ; si son projet ne réussit pas, c'est à l'opposition du clergé russe qu'il faut l'attribuer. Pierre, raconte-t-il, après avoir déjà donné auparavant de nombreuses preuves de ses bonnes intentions, fit assembler les Évêques peu de temps avant sa mort et leur proposa de se réunir à l'Église romaine. Ils s'y refusèrent. Alors le czar se leva au milieu de l'assemblée et prononça ces paroles : *Je ne connais qu'un Patriarche véritable et légitime, c'est le Patriarche d'Occident, le Pape de Rome, et puisque vous ne voulez pas lui obéir, c'est à moi seul désormais que vous obéirez* [1]. Mais il importe peu de savoir la pensée intime de Pierre le Grand. Ce qui est certain, c'est que les statuts du synode connus sous le nom de *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, et qui furent imposés à l'Église russe, produisirent au sein de l'empire une véritable révolution religieuse ; ils modifièrent profondément la hiérarchie et les rapports entre l'Église russe et les Églises orientales. Ils sont divisés en trois parties. La première traite du synode et des motifs de sa fondation ; la seconde, des personnes soumises à sa juridiction, c'est-à-dire des Évêques, des écoles, des prédicateurs, des laïques ; la troisième, des membres du synode et de leurs fonctions. Viennent ensuite les règles imposées au clergé séculier, aux moines, aux religieux. Arrêtons-nous un instant sur les principales dispositions de ce code ecclésiastique, qui, aujourd'hui encore, est dans toute sa vigueur [2].

Le czar commence par se féliciter des réformes qu'il vient d'introduire dans l'ordre militaire et dans l'ordre civil. Il signale en termes généraux les désordres du clergé et la nécessité d'y mettre un frein. Effrayé à la pensée que le Juge suprême va lui demander compte de la façon dont il a

1. Voir *Kirchen-Lexicon*, au mot *Pierre le Grand*.

2. Voir la très remarquable publication du barnabite César Tondini qui a pour titre : *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand, traduit en français sur le russe, avec introduction et notes. Édition accompagnée de la traduction latine imprimée à Saint-Pétersbourg en 1785 par les soins du prince Grégoire Potemkin, du texte russe original et de l'Instruction du procureur suprême du synode.* Paris. 1874.

exercé l'autorité qui lui avait été confiée, il est résolu à imiter les rois de l'Ancien et du Nouveau Testament : il veut réformer le clergé. En vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu, il se sent rigoureusement obligé de prendre en main les intérêts de l'Église. Son intime conviction, exprimée d'ailleurs dans ces statuts, c'est que le monarque possède une puissance absolue et qu'on lui doit, suivant le précepte divin, *obéissance passive*. Tel est le grand principe de l'autocratie russe, principe qui régit toutes les institutions civiles ou religieuses de ce pays [1]. Catherine II, dans son fameux ukase du 12 août 1762 relatif aux biens du clergé, dit très explicitement de ses prédécesseurs : *Comme tous les monarques, ils ont reçu de Dieu la* PRINCIPALE AUTORITÉ *dans l'Église*. « On croit entendre, fait observer le P. Gagarin, un écho de la voix de saint Irénée réclamant pour les Évêques de Rome *potiorem principalitatem* [2]. » Écoutons aussi le czar Paul Ier : *L'autorité suprême que Dieu a confiée à l'autocrate s'étend aussi sur l'état ecclésiastique;* et encore : *Le clergé doit obéir au czar comme au chef choisi par Dieu lui-même, en toutes matières religieuses ou civiles* [3]. « Il est rare,

1. Le premier article du code russe est ainsi conçu : *L'empereur de toutes les Russies est un monarque* AUTOCRATIQUE *et d'une puissance illimitée. Dieu lui-même ordonne qu'on soit soumis à son pouvoir suprême, non seulement par crainte du châtiment, mais encore parce que la conscience l'ordonne.* Dans un passage des statuts concernant les armées de terre et de mer, auquel le code renvoie le lecteur pour l'explication de ce premier article, la nature de l'autocratie russe se trouve exposée d'une manière encore plus explicite : *Quiconque*, y est-il dit, *se sera rendu coupable d'avoir proféré contre la personne de Sa Majesté des paroles injurieuses ou d'avoir méprisé ses actes ou ses intentions, en les jugeant d'une manière inconvenante, sera décapité;* CAR *Sa Majesté est un souverain autocrate. En cette qualité, il n'est tenu de rendre compte de ses actions à qui que ce soit sur cette terre. En tant que souverain chrétien, il a le pouvoir et le droit d'administrer son État et son pays suivant sa volonté et son bon plaisir.* (*Règlement*, etc., p. 120.) Tout le monde connaît les paroles de l'Apôtre : « Soyez soumis (aux princes), puisque c'est nécessaire, non seulement à cause du châtiment, mais aussi par motif de conscience. » Mais nulle part, ni dans les Épîtres de saint Paul, ni dans aucun livre de l'Écriture, il n'est dit que le pouvoir des souverains soit autocratique, encore moins qu'il leur soit permis de faire, en vertu de ce pouvoir, décapiter à la légère leurs marins et leurs soldats.

2. *La Réforme*, etc., p. 161.

3. Voir le second écrit du P. Tondini, intitulé : *L'Avenir de l'Église russe* Paris, 1874, p. 14.

écrit le P. Tondini, le pieux et savant continuateur de l'apostolat du P. Schouvaloff pour le retour de l'Église russe à l'unité catholique [1], il est rare de trouver une série de souverains s'inspirant tous de la même pensée; mais tous les czars, à l'exception de Pierre II qui ne régna que trois ans (1727-1730), partagèrent, à l'égard de l'Église, les mêmes sentiments que le créateur du synode [2]. » Comme il s'agit ici d'un sujet d'une extrême importance, il est bon de rapporter les paroles mêmes de l'écrivain russe : « Écoutons Pierre Ier cherchant à justifier l'institution du synode. *Quoique les monarques*, dit-il, *possèdent une puissance absolue, puisque, suivant le précepte divin, une* OBÉISSANCE MUETTE *leur est due, ils emploient des conseillers, non seulement pour mieux arriver à connaître la vérité, mais aussi pour arrêter la calomnie des hommes pervers qui attribueraient tel ou tel ordre des souverains à la violence et à la passion plutôt qu'au droit et à une cause légitime. Ceci s'applique encore plus au gouvernement ecclésiastique*, A QUI MANQUE LA PUISSANCE ABSOLUE ET INDÉPENDANTE, *puisque la domination sur le clergé est* INTERDITE *à ceux-là mêmes qui tiennent le gouvernail de l'Église* [3]. Confondant, par un sophisme habile, l'esprit de domination avec l'autorité, Pierre constate que ceux qui tiennent le gouver-

1. « Sur son tombeau, écrit le pieux barnabite, nous avons promis de continuer, dans toute la mesure qui nous serait laissée par l'obéissance religieuse, notre faible coopération à son œuvre : nos études sont une partie de l'accomplissement de cette promesse. » (*L'Avenir de l'Église russe*, p. 67.)

2. *Op. cit.*, p. 9.

3. Le P. Gagarin traduit le texte latin du Règlement de Pierre le Grand, il n'a pas le texte russe sous les yeux. Remarquons ici que le texte latin possède tous les caractères de l'authenticité; il a de plus le mérite de servir parfois de commentaire et d'explication au texte russe. Consultez sur ce point les remarques qui précèdent l'édition du Règlement qu'a donnée le P. Tondini. Voici la traduction littérale, sur le russe, du passage cité dans le texte : *Le pouvoir des monarques est autocratique et Dieu lui-même ordonne de leur obéir par motif de conscience; et pourtant ils ont, eux aussi, leurs conseillers, non seulement afin de mieux découvrir la vérité, mais encore afin que les gens rebelles ne puissent les calomnier, disant que le monarque ordonne telle ou telle chose par la force et en suivant plutôt ses caprices que la justice et la vérité. Mais s'il en est ainsi, à combien plus forte raison ces conseillers seront-ils nécessaires dans l'administration de l'Église, dont le gouvernement n'est pas monarchique et où il est ordonné aux Prélats de ne point dominer leur clergé?*

nail de l'Église, c'est-à-dire les Évêques, les Métropolites, les Patriarches, etc., en un mot les Pasteurs, sont dépourvus d'une autorité indépendante. L'autorité suprême, suivant lui, dans le gouvernement de l'Église comme dans la société civile, appartient au souverain, auquel tous doivent obéir en toutes choses, sans jamais réclamer. Ceci posé, il trouve convenable que le souverain s'entoure de conseillers ecclésiastiques pour l'aider à gouverner l'Église; mais ce ne sont là que des conseillers, et l'autorité qu'il leur confie, ils la tiennent de lui et c'est à lui qu'ils en rendent compte. Ces principes se retrouvent sous toutes les formes au fond de la législation russe. De là découlent le droit de nommer les Évêques et de les destituer, et la dépendance complète et absolue dans laquelle toute la hiérarchie se trouve placée vis-à-vis du souverain. De là encore, en matière ecclésiastique, l'exercice de l'autorité législative concentré dans les mains de l'empereur. Aucune autorité ecclésiastique dans le clergé russe, si haut placée qu'elle soit, ne peut promulguer, modifier, suspendre ou abroger aucune loi ecclésiastique sans le consentement et la sanction de l'empereur. Il suffit, au contraire, qu'une loi de l'empereur en matière ecclésiastique ait reçu le contreseing du synode pour qu'elle devienne obligatoire. Ce contreseing pourrait être une garantie s'il émanait d'une autorité indépendante : avec l'organisation et le mécanisme du synode tels que nous les avons fait connaître, c'est une simple formalité. Ce n'est pas seulement, comme nous l'avons dit, vis-à-vis de l'Église nationale et officielle que le gouvernement russe s'arroge cette autorité, mais c'est encore vis-à-vis de toutes les religions. De là les insurmontables difficultés que présente toujours la rédaction et surtout la mise à exécution des concordats avec le Saint-Siège. Selon le point de vue du gouvernement russe, l'autorité suprême sur l'Église catholique en Russie réside radicalement dans l'empereur. Il veut bien permettre qu'on dise la messe en latin, qu'on intercale le *Filioque* dans le Symbole, qu'on se serve de pains azymes, qu'on donne la communion sous une seule espèce; mais, cette concession faite, il se croit,

de très bonne foi, en droit de gouverner l'Église catholique dans ses États, aussi bien que l'Église protestante, que l'Église arménienne, que l'Église nationale. Les mêmes principes sont appliqués aux juifs, aux musulmans, aux bouddhistes, et cette égalité de tous les cultes devant la suprématie impériale constitue ce qu'on appelle en Russie la *tolérance*. Comme on le voit, il y a un malentendu perpétuel et une opposition radicale entre l'Église catholique et l'autocratie russe. Les deux puissances parlent une langue différente; le même mot n'a pas pour elles la même signification. Pour notre part, nous sommes prêt à admettre qu'il peut y avoir en Russie des hommes qui persécutent l'Église catholique et travaillent à la détruire tout en étant persuadés, avec une certaine bonne foi, qu'ils sont les hommes du monde les plus tolérants [1]. »

Mais laissons le P. Gagarin et revenons à la réforme de Pierre le Grand. Le conseil ou synode de l'Église russe, dit le Règlement, se composera d'un président, de deux vice-présidents, de quatre conseillers et de quatre assesseurs. C'est à ce conseil que ressortiront *toutes* les affaires de *toutes* les Églises dans *tout* l'empire. On ne pourra interjeter appel de ses sentences. Les membres du synode, choisis par le czar, jureront de se montrer *fidèles, probes et obéissants serviteurs et sujets de leur naturel et véritable czar Pierre Ier, autocrate de toutes les Russies, etc., et, après lui, des très hauts et légitimes successeurs de Sa Majesté, désignés ou devant être désignés en vertu de son bon plaisir et de sa souveraine puissance, et jugés dignes d'occuper le trône, et aussi enfin de Sa Majesté leur souveraine et czarine Catherine Alexierna* [2]. Ils s'engagent également à protéger et à défendre, de tout leur pouvoir, les droits appartenant à la

1. *La Réforme*, p. 161-163.

2. La femme légitime du czar fut Eudoxie Lapukhin. Il l'épousa en 1689; mais, après dix ans de mariage, il la fit enfermer dans un couvent. Catherine, à qui les membres du synode prêtèrent serment de fidélité, n'était donc que la concubine de Pierre. « En voyant cette lâche complaisance des Évêques en présence de l'adultère et de la bigamie, il est impossible, fait observer Gagarin, de ne pas penser à Henri VIII, avec lequel Pierre Ier a plus d'un trait de ressemblance. » *La Réforme*, etc., p. 126.

souveraineté absolue, à l'autorité et à la puissance de Sa Majesté, ses prérogatives ou privilèges, tels qu'ils sont ou seront plus tard définis, et cela au péril même de leur vie. Ils auront soin de toujours chercher ce qui peut être à l'avantage de Sa Majesté et de dénoncer, d'empêcher, de combattre tout ce qui serait capable de lui nuire. *Je reconnais, sous la foi du serment* (telles sont les paroles de la formule que doivent prononcer les membres du synode) *que le juge suprême de ce collège ecclésiastique* (synode) *est le monarque de toutes les Russies, notre très gracieux souverain lui-même.* Le synode fera en sorte que tous, Évêques, prêtres, moines, laïques, s'acquittent exactement de tous leurs devoirs; il punira ceux qui les enfreignent. Tout le monde pourra s'adresser par écrit au synode. Aucun ouvrage théologique ne sera imprimé sans sa permission. Lorsque le synode sera informé que le corps d'un mort reste exempt de toute corruption et qu'il y a des visions et des miracles, il procédera à une enquête. Il résout les cas de conscience, examine les Évêques, s'assure qu'ils ne sont ni superstitieux ni imposteurs et recherche d'où provient leur fortune. En outre, il juge les causes matrimoniales, surveille l'emploi des revenus ecclésiastiques, etc. Les Évêques liront les canons, s'appliqueront à connaître les différents degrés de consanguinité d'où naissent les empêchements au mariage; dans les cas douteux, ils s'adresseront au synode. Ils n'élèveront pas d'églises inutiles, se défieront des images miraculeuses et combattront la superstition. Ils s'efforceront de fonder des écoles et des séminaires et n'ordonneront pas prêtres ceux qui se seraient insuffisamment appliqués à l'étude; si les séminaristes sont moines, ils doivent être nommés archimandrites ou hégoumènes (abbés ou prieurs) et ne point être privés de leur charge, à moins toutefois qu'ils ne s'en rendent indignes par quelque grand crime. Les Évêques enverront au synode l'état de leurs revenus et de ceux des monastères; ils vivront avec économie, pratiqueront l'humilité, ne prononceront aucune excommunication sans en référer au synode; tous les ans, ou au moins tous les deux ans, ils feront la visite de

leur diocèse, recevront les plaintes portées contre le clergé et s'assureront du bon état des monastères.

En général, on insiste sur la dépendance où se trouvent les Évêques envers le synode et sur la nécessité de combattre la superstition. Le Règlement de Pierre fait tous les efforts possibles pour arriver à supprimer la mendicité ; les pauvres y sont traités avec mépris et haine. Les ecclésiastiques y trouvent tracée leur règle de conduite. Chose inouïe ! dans certains cas, ils seront tenus de révéler le secret de la confession : par exemple, lorsqu'il s'agira d'un complot tramé contre l'empereur ou la sûreté de l'État, ou d'une machination ourdie contre l'honneur ou la vie de l'empereur ou d'un membre de la famille de Sa Majesté, et que le pénitent refusera de renoncer à son fatal projet. La même obligation leur est imposée lorsqu'ils rencontreront un faux miracle admis comme vrai et que le pénitent ne voudra pas avouer son imposture. Le czar essaye de justifier de pareilles énormités en disant que les faux miracles exposent la religion orthodoxe au mépris des hétérodoxes. « Hélas ! s'écrie le P. Gagarin, le prétendu miracle du feu sacré qui se fait chaque année à Jérusalem et tous les miracles que l'on peut attribuer à Métrophane de Voronège ne feront jamais autant de tort à l'Église russe que cette règle XI et cette règle XII insérées dans le Règlement ecclésiastique. Ici encore, on ne peut s'y tromper, ce n'est pas la voix de l'Église, c'est l'invasion de la *bureaucratie* dans le sanctuaire ; mais combien on est douloureusement affecté en voyant les Évêques contresigner des ordres pareils [1] ! »

Parmi les règles destinées aux moines, il en est une qui leur défend d'écrire. Le moine qui aura osé écrire sans la permission de l'abbé ou aura reçu une lettre sans son approbation subira une forte peine corporelle. Défense lui est également faite de garder des plumes, du papier et de l'encre. S'il se présente un motif légitime pour lui d'écrire et que l'abbé l'ap-

1. *La Réforme*, etc., p. 132. — Ici le P. Gagarin cite plusieurs exemples de cette violation sacrilège du secret.

prouve, il devra se servir de l'écritoire commune et se rendre à cet effet au réfectoire. Quiconque contreviendra à cet ordre sera sévèrement puni. « Triste spectacle, mais plein d'enseignements! s'écrie l'auteur déjà cité. Ce despote, ce victorieux, ce conquérant a noyé dans le sang toutes les résistances, sans épargner son propre fils ; il a pétri son peuple comme une cire molle, ne tenant aucun compte de ses traditions, de ses préférences ; il a soumis l'Église elle-même à sa volonté et l'Europe l'a proclamé Grand. Le voilà maintenant qui tremble dans ses méditations solitaires : il a entrevu l'ombre d'un de ces pauvres moines qui, retirés dans leurs cellules, y écrivaient jour par jour l'histoire de leur patrie. Qu'adviendrait-il si, dans quelque coin de son immense empire, on allait écrire la chronique du règne de Pierre! Celui qui avait affronté toute l'artillerie de Charles XII, que craint-il? Un livre, une brochure, un journal, la liberté de la presse? Non : il craint une plume dans la cellule d'un moine, et il a raison : la plume qui défend les droits de la vérité, qui défend la liberté de l'Église est plus forte que lui. Mais que faut-il penser alors de la liberté et de l'indépendance de l'Église russe sous le régime inauguré par Pierre Ier [1]? » Quant aux vierges consacrées à Dieu, le réformateur ne leur laisse pas prononcer de vœux avant soixante ans. Le synode peut cependant permettre quelquefois qu'on s'écarte de cette règle. Le czar, non content d'avoir ainsi concentré la direction de l'Église russe dans une assemblée restreinte qui devait être le docile instrument de toutes ses volontés, voulut assurer à sa domination tyrannique une plus solide garantie : il institua donc auprès de cette assemblée un procureur général, auquel il confia les pouvoirs les plus étendus. Ce fonctionnaire siège dans le synode ; il est chargé d'y surveiller la marche des affaires et bien prendre garde que rien ne s'y fasse de contraire aux *règlements et aux ukases*. Les statuts disent expressément qu'il doit être considéré comme l'œil du czar, comme l'avocat des affaires de l'État ; il faudra

1. *La Réforme*, etc., p. 132 et 133.

donc toujours qu'il se montre fidèle à son maître, car c'est à lui d'abord qu'il sera demandé compte de tout. Aucune décision synodale ne peut devenir exécutoire sans le consentement du procureur général. S'il s'aperçoit que le synode dévie tant soit peu, il doit l'avertir, et lui imprimer une meilleure direction; si l'assemblée résiste, il proteste sur l'heure même, arrête l'affaire en cours de délibération et va prendre l'avis de l'empereur. Parmi les questions portées au synode, il en est un grand nombre qui doivent en outre être soumises au souverain. Dans ce cas, le procureur général est chargé du rapport, et c'est lui qui transmet à l'assemblée la décision suprême. Il a pareillement sous ses ordres sa propre chancellerie, celle du synode, la direction centrale des écoles ecclésiastiques et celle qui est chargée de l'administration et de la comptabilité. Le personnel de tous ces bureaux est placé sous sa direction; de lui seul dépendent les nominations, les avancements, les destitutions. L'autorité qu'il exerce sur ces diverses administrations lui assure naturellement une grande influence. Cette influence se fait sentir dans les délibérations du synode aussi bien que dans l'administration diocésaine, avec laquelle le procureur, par l'intermédiaire du secrétaire de chaque consistoire, se trouve sans cesse en rapport. Les secrétaires des consistoires remplissent en effet, dans ces assemblées ecclésiastiques, les mêmes fonctions que le procureur général au sein du synode. N'oublions pas non plus que le procureur, cet *œil du czar*, est un laïque et, le plus souvent, un général d'armée.

Quant aux Évêques, le lecteur a déjà vu qu'ils ont les mains liées : ce sont les très humbles serviteurs du synode, c'est-à-dire du procureur général, c'est-à-dire du czar. Leur vie se passe à expédier des rapports à Saint-Pétersbourg, à en attendre les ordres, à les exécuter et puis à répondre que l'État vient d'être obéi. Dans leur demeure est installé un consistoire de prêtres à la tête duquel est placé un secrétaire laïque élu par le synode, sur la présentation du procureur général, mais, en réalité, nommé par ce dernier. Le secrétaire étudie toutes les affaires, concentre dans ses mains

toutes les pièces, se charge de toute la correspondance. Il a sous ses ordres une chancellerie composée de six ou sept chefs de bureau avec leurs sous-chefs et leurs employés. C'est à cette chancellerie que ressortissent toutes les affaires du clergé, même les moins importantes; or l'on sait, dit le P. Gagarin, que rien ne se fait sans cadeau. La *bureaucratie* russe, en général, a un bien triste renom de vénalité; celle des consistoires est de toutes la plus corrompue.

D'un pareil état de choses il est facile de conclure que l'autorité morale des Évêques doit se réduire presque à rien. « De mandements, dit notre écrivain, il n'en est plus question. Les discours qu'ils prononcent dans différentes occasions, personne ne s'en inquiète. Ils peuvent être hautains vis-à-vis de leur clergé, s'entourer d'une certaine pompe, exiger de leurs inférieurs des marques excessives de respect, ils n'en sont pas, hélas! plus fiers et plus indépendants vis-à-vis des grands. Ils ne savent pas allier l'humilité chrétienne avec la fermeté sacerdotale; on ne les entend jamais parler avec une liberté tout évangélique. Leur action sur les esprits, sur la société, est nulle. Ils semblent n'être Évêques que pour figurer dans les pompes de l'office divin. Les cérémonies du culte, dans le rite oriental, ont, il est vrai, une majesté incomparable; dans l'Église russe, elles se font avec une rare perfection; la voix des chantres leur prête un charme merveilleux, et tout cet ensemble n'est complet que lorsque l'Évêque y préside. Cela est grand, cela est beau. Mais ces splendeurs ne feraient pas moins d'impression, si l'Évêque, en déposant ses magnifiques ornements, restait évêque; s'il savait élever la voix pour instruire les peuples, pour dénoncer les abus et défendre les droits de Dieu sur la terre, ceux de l'Église, de la justice, des humbles et des petits. » — « Cependant, continue le P. Gagarin, il se rencontre parmi les Évêques russes des hommes qui se distinguent par l'intégrité de leurs mœurs, la gravité et l'austérité de leur vie, leur désintéressement. Qui sait ce qui adviendra le jour où un joug écrasant aura cessé de peser sur l'Église russe? S'il est un germe de salut, c'est dans l'Épiscopat. On

dirait quelquefois d'un rameau auquel il reste un peu de sève et qui est destiné à reverdir. Les Évêques russes ont le caractère épiscopal, et s'il ne leur a pas toujours été transmis par une voie légitime, on n'a jamais mis en doute sa validité. Nous ne croyons pas leur manquer de respect en appelant leur attention sur ce qui leur fait défaut : l'indépendance. Évêques, ils n'exercent pas dans leur plénitude leurs droits imprescriptibles. Qu'ils nous permettent ces mots : ils ne sont pas véritablement des Évêques, mais des fonctionnaires mitrés[1]. »

Que sera, sous de tels Pasteurs, le clergé inférieur, qui, de plus, est devenu, de par la loi, une véritable caste? Laissons de côté, pour un moment, les moines ou, comme on les appelle, *le clergé noir*, d'où sortent presque exclusivement les Évêques. (Dans les Églises d'Orient, le célibat, que les moines sont obligés d'observer, n'a pas cessé d'être considéré comme une condition indispensable pour être revêtu de la plénitude du sacerdoce.) Arrêtons-nous un instant sur le clergé séculier, qui a pour mission particulière de s'associer directement au ministère des Évêques. On le désigne sous le nom de *clergé blanc*. Presque tous les prêtres de cet ordre sont mariés. Où les prend-on? Autrefois, le clergé russe se recrutait dans toutes les classes de la société et les fils des prêtres n'étaient nullement forcés d'embrasser la carrière ecclésiastique. Aujourd'hui, il n'en va plus ainsi. Le fils d'un prêtre ou d'un diacre est tenu, de par sa naissance, d'entrer dans le clergé. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'il peut se soustraire à cette obligation. Au contraire, le fils d'un gentilhomme, d'un marchand, d'un bourgeois, d'un paysan, qui voudrait recevoir les ordres sacrés, rencontrerait d'insurmontables obstacles. Ce n'est pas tout. Autrefois le mariage était libre; aujourd'hui il est devenu obligatoire. Le séminariste, avant d'être admis aux ordres sacrés, doit se choisir une compagne. Vous vous figurez peut-être qu'il est libre dans son choix. Eh bien, non : il peut choisir, mais seulement parmi

1. *Op. cit.*, p. 120 et 121.

les filles des prêtres et des diacres. Il y a même des Évêques qui ne tolèrent pas que ce choix se fasse en dehors du clergé diocésain. Le gouvernement russe, outre les séminaires diocésains, a fondé à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Kief, à Kazan, des académies ecclésiastiques où l'on se livre aux hautes études théologiques. On y envoie les plus brillants sujets des séminaires; de là, par conséquent, sort l'élite du clergé. D'ordinaire, les jeunes gens y entrent sans avoir encore contracté aucun engagement; mais, durant le cours de leurs études, surtout dans la dernière année, un certain nombre prennent l'habit religieux; c'est-à-dire qu'ils voient immédiatement s'ouvrir devant eux la carrière des honneurs ecclésiastiques. Il est rare qu'en sortant de ces académies ils ne soient pas nommés tout de suite préfets des études dans un séminaire; plus tard, ils deviennent supérieurs, recteurs, prieurs, archimandrites, Évêques. Leurs condisciples qui ont mieux aimé se marier et rester dans le clergé séculier ne peuvent prétendre à aucune de ces dignités; le plus qu'ils aient à espérer, c'est une cure ou encore une charge d'aumônier d'ambassade, mais ici les chances sont bien peu nombreuses. D'où il faut conclure que, sauf de très rares exceptions, le pouvoir, la fortune, les distinctions honorifiques, sont toujours le partage des moines. Les élèves de l'académie qui ont préféré le mariage, devenus pères de famille, ont des revenus tout à fait insuffisants et peu d'espoir de voir leur position s'améliorer. Souvent même, pour vivre, ils sont obligés de recourir au travail des champs. Bien pire encore est la condition des séminaristes qui ne sont pas venus s'asseoir sur les bancs des académies.

Sous un tel régime, peut-on parler de vocations religieuses? Comment espérer qu'un clergé organisé de la sorte soit pénétré de la sainteté du caractère sacerdotal, qu'il remplisse ses devoirs avec zèle et abnégation, en un mot qu'il comprenne la sublimité de sa mission? « Ce malheureux clergé, écrit le P. Gagarin, semble en être venu au point de se persuader à lui-même qu'il n'a d'autre devoir à remplir que de chanter les offices. Quant à faire connaître et aimer Jésus-Christ, à montrer

aux âmes la voie qu'elles doivent suivre pour marcher sur ses traces, il n'y songe même pas. Le salut des âmes rachetées par Jésus-Christ au prix de son sang, il ne s'en préoccupe point; sa pensée ne va pas au delà de quelques formalités purement extérieures, comprises d'une façon judaïque [1]. » On s'explique maintenant pourquoi tous ceux qui ont écrit sur la Russie s'accordent à reconnaître et à déplorer le profond abaissement dans lequel est tombé ce clergé. Qu'il nous suffise de citer, parmi les nombreux écrivains qui ont traité ce sujet, un auteur protestant [2] qui a longtemps étudié, dans le pays même, le véritable état des choses. « Opprimé et déconsidéré par ses chefs, écrit-il, le *pope* perd les trois quarts de ses moyens d'action ; car il se voit repoussé par les classes supérieures, toléré, mais rien de plus, par les classes moyennes, et tourné en ridicule par le peuple. » — « Jugeant sur les apparences, et voyant que partout, même dans les réceptions des dignitaires de l'Église, le *pope* occupe la dernière place, les masses ont pris l'habitude ne plus lui en assigner d'autre. » — « Sa déconsidération est si générale, que dans les récits, les proverbes, les dictons populaires, dès qu'il est question du *pope* ou de la femme, du domestique, du cheval, de la vache du *pope*, c'est toujours un rôle ridicule qui leur est dévolu, c'est le mot pour rire que leur souvenir amène [3]. » Tel est, dans ses rapports avec le peuple, le clergé russe, ce clergé qui devrait lui enseigner les vérités du christianisme, le maintenir dans la foi et dans l'observance des préceptes religieux [4].

Mon dessein n'est pas de m'étendre longuement sur les moines. Le clergé blanc leur a voué une haine profonde, que n'expliquent que trop la rivalité et la jalousie dont ils sont l'objet. Ici encore, le véritable fondement de la vie religieuse

1. *Op. cit.*, p. 29.
2. SHÉDO-FERROTI (BAR FIRCKS), *Études sur l'avenir de la Russie*. Septième étude : *La Tolérance et le schisme religieux en Russie*. Berlin, 1863.
3. *Op. cit.*, p. 328, 318, 327.
4. Le P. Tondini cite plusieurs auteurs contemporains qui parlent tous dans les mêmes termes de la triste condition où le Règlement de Pierre a réduit le clergé russe. (*L'Avenir*, etc., p. 21.)

la vocation, fait absolument défaut. Ce qui remplit les couvents ce n'est certes pas la crainte du monde et de ses séductions, l'amour de la solitude, du silence, le désir de mener une vie pénitente; ce n'est pas non plus l'amour de Dieu et du prochain, le zèle pour le salut des âmes. S'il se rencontre quelque homme d'élite dont l'âme soit capable de ces nobles apirations, ce n'est pas à la porte de ces couvents qu'il va frapper, ou, s'il le fait, il ne tarde pas à en revenir amèrement déçu. Là, point de noviciat ni de vie religieuse; on y voit régner tantôt le relâchement le plus absolu, tantôt le despotisme d'un supérieur capricieux. La règle n'est pas observée : bien peu de couvents vivent de la vie commune; l'abstinence de la viande y est souvent mise en oubli; il n'est pas rare de voir des moines, des professeurs, des directeurs de séminaire, des archimandrites et même des Évêques demander à l'ivresse l'oubli de leurs chagrins. Ce que devient le vœu de chasteté, on le devine aisément. L'obéissance, cet acte admirable d'un homme qui, par amour de Dieu, courbe le front devant son semblable, n'est plus qu'une servilité tout humaine. Et qui donc pourrait bien introduire dans les couvents l'esprit de la perfection religieuse, quand le synode, toujours le synode, ou, ce qui revient au même, le lecteur ne l'a pas oublié, l'autocratie séculière, les pénètre, les empoisonne du souffle pernicieux de l'esprit mondain? Pour le moment, les couvents ne sont autre chose que des maisons ouvertes à l'ambition des hommes qui aspirent à s'élever dans la hiérarchie ecclésiastique.

Malgré tout, il y a des Évêques, des prêtres, des moines qui sentent combien triste est leur sort, le P. Gagarin le reconnaît hautement et le répète à plusieurs reprises. Ils gémissent en secret et aspirent après le moment où il leur sera donné de secouer le joug qui les opprime. Mais enchaînés comme ils le sont au pouvoir laïque, ils apposent leur signature au bas d'écrits que réprouve leur conscience, se contentant de répandre des larmes amères dans le sein de quelque confident et de s'écrier : *Mon Dieu, mon Dieu, à quel degré d'humiliation sommes-nous descendus* [1] !

1. Voir plusieurs écrits du P. Gagarin, par exemple *La Réforme*, etc..

Ce despotisme césarien qui pèse comme un cauchemar sur l'Église russe a fini, cela se comprend facilement, par la soustraire à la suprématie du Patriarche de Constantinople. Mais rompre tout rapport avec ce Patriarche, c'eût été gravement compromettre les desseins des czars sur les populations soumises au sultan. On consentit donc à conserver un fantôme de dépendance; on y mit toutefois une condition, c'est que le gouvernement russe deviendrait le *protecteur* de l'Église grecque. « Pierre le Grand, écrit Pitzipios, ayant résolu d'inquiéter la Turquie par les chrétiens du rite oriental qui appartenaient à cet empire, les intérêts politiques du gouvernement russe exigeaient impérieusement qu'on resserrât le plus possible les liens religieux qui unissaient les chrétiens de l'Orient à ceux de la Russie. Pour atteindre ce résultat, Pierre le Grand était politiquement forcé d'établir en Russie un système religieux qui, d'un côté, fît réellement dépendre le clergé russe de son propre gouvernement, et qui, de l'autre, unît de la façon la plus étroite l'Église russe à celle de Constantinople. Ce n'était que de cette manière que le gouvernement russe pouvait arriver à ses fins : l'identité des rites devenait le prétexte de cette protection et le moyen d'exercer une certaine influence sur le clergé de Constantinople et sur les chrétiens de ce rite [1]. » En effet, lorsque le réformateur eut substitué son synode au Patriarcat de Moscou [2], son premier soin fut d'inviter

p. 139. — « Pauvre clergé russe! s'écrie le P. Tondini, il est tout ce qu'il peut être dans la situation que lui ont faite les czars. Les souffrances du prêtre russe, Dieu en tient compte; Dieu tient compte aussi de sa résignation. Loin de lui jeter la pierre, nous aimons à signaler tout ce qui peut l'excuser. Réduit à l'indigence au point de devoir se nourrir du travail laborieux des champs, les pressantes nécessités de la vie courbent, avec son front, son âme aussi vers la terre. De quel droit prétendra-t-on qu'il donne aux intérêts des âmes un temps et des pensées impérieusement réclamés par les soins de sa propre existence? Et voulût-il s'oublier lui-même, se dévouer, savourer la sublime joie du sacrifice, il n'est pas seul. Sa femme et ses enfants deviendront-ils autant de victimes de son zèle pour les âmes? » (*L'Avenir*, etc., p. 33.)

1. *Op. cit.*, seconde et troisième partie, p. 68.

2. Dès 1589, le célèbre Jérémie II, Patriarche de Constantinople, pour correspondre aux vues ambitieuses du gouvernement russe, avait consenti que le Métropolitain de Moscou fût revêtu de la dignité patriarcale et

Jérémie, Patriarche de Constantinople, à reconnaître la nouvelle institution. Le Patriarche accéda à sa demande et confirma le synode *institué par le très pieux et très doux autocrate, le czar de toute la Moscovie, déclarant que le très saint synode est et s'appelle son frère en Jésus-Christ, qu'il a le pouvoir de faire ce que font les quatre très saints et apostoliques sièges patriarcaux.* Il terminait en l'exhortant à conserver dans leur intégrité les coutumes, les canons des sept premiers Conciles œcuméniques et tout ce qu'observe la sainte Église d'Orient [1]. Quand on affirmerait, comme le fait le P. Gagarin, que cet acte ne fut qu'un simulacre d'approbation et que Jérémie ne pouvait opposer un refus au puissant empereur qui venait de battre Charles XII et dont les armées étaient une menace pour les Turcs et une espérance pour les Grecs [2]; quand on dirait que personne aujourd'hui ne serait assez simple pour regarder le synode comme *dépendant* réellement du Patriarcat de Constantinople, il n'en est pas moins vrai qu'*officiellement* l'Église russe est toujours en communion avec celle des Grecs; sous ce rapport, elle ne constitue donc pas un schisme dans le schisme [3]. Mais on se tromperait étrangement si l'on affirmait qu'entre les deux Églises il y a complète unité de doctrine. « Car, écrit

étendît son autorité sur toute la Russie. Dans l'acte d'érection du nouveau Patriarcat, Moscou est appelé la troisième Rome. A la place du prince du mensonge de l'Église d'Occident, que l'esprit d'une fausse sagesse aveugle, y est-il dit, le premier Évêque œcuménique est le Patriarche de Constantinople, le second celui d'Alexandrie, le troisième celui de Moscou, le quatrième celui d'Antioche et le cinquième celui de Jérusalem. Jérémie et les lâches moines de sa suite (il se trouvait alors à Moscou) signèrent l'acte original; mais les Évêques de Monembasie et d'Élipon, qui l'accompagnaient, refusèrent absolument d'y apposer leurs noms. De retour à Constantinople, le Patriarche convoqua un synode (quelques Évêques seulement répondirent à son appel) et lui fit solennellement confirmer, devant l'ambassadeur russe près la cour du sultan, l'érection du Patriarcat de Moscou. Ce Patriarcat dura cent dix ans.

1. Voir le P. Gagarin, *La Réforme*, etc., p. 125.

2. *Ibid.*, p. 167.

3. « Prétendre que Pierre le Grand, en substituant au Patriarcat de Russie un collège d'Évêques, avait pour but de séparer l'Église russe de celle de Constantinople, ce serait vouloir prouver que Pierre le Grand n'est pas l'auteur du système politique qu'il adopta à l'égard de l'empire turc et qu'il recommanda si fortement à ses successeurs. » (Pitzipios, *op. cit.*, seconde et troisième partie, p. 72.)

le Père Gagarin, malgré toutes les phrases stéréotypées sur l'immobilité et l'immutabilité des Églises orientales, leur long état d'isolement n'a pas pu persister sans qu'il s'introduisit dans leur sein des situations nouvelles, des coutumes nouvelles, des points de vue nouveaux; de là des différences quelquefois assez sensibles et même assez profondes [1]. » Il suffit de rappeler la manière très différente dont l'Église de Constantinople et l'Église russe entendent les conditions nécessaires à la validité du baptême. A Constantinople, on ne regarde comme valide que le baptême par immersion; au contraire, l'Église russe affirme que cette immersion intéresse le rite seul et nullement la validité du baptême. Ainsi, pour les Russes, les latins et les protestants sont baptisés; pour les Grecs, ce sont des païens. Les Russes ne rebaptisent donc pas; les Grecs se croient forcés de réitérer le baptême. Ainsi, aux yeux des Grecs, même les impératrices de Russie ne sont pas baptisées; un certain nombre de prêtres, les luthériens des provinces baltiques qui ont embrassé l'*orthodoxie,* ne le sont pas non plus. « Dans d'autres circonstances, dit Dœllinger, une divergence de vues si complète aurait certainement brisé toute communion religieuse; mais, dans l'Orient turc et en Grèce, on a les plus puissants motifs de rester en bons termes avec la Russie et l'Église des czars [2]. »

Ce rapide coup d'œil sur le triste esclavage où gémit encore l'Église schismatique russe explique bien naturellement le silence de ses Évêques à l'égard de l'invitation qui leur était adressée par Rome : pour eux, elle était comme non avenue.

1. *La Réforme. etc.*, p. 170.
2. *Kirche und Kirchen*, etc., p. 189.

CHAPITRE III

Comment les protestants et les adeptes des autres cultes dissidents accueillirent l'invitation qui leur était faite de profiter du futur Concile pour rentrer dans le sein de l'Eglise leur mère.

SOMMAIRE.

1. Inauguration du monument de Luther à Worms. Véritable caractere de la fête célébrée à cette occasion. Pourquoi le nom du Réformateur excita en Allemagne seulement l'enthousiasme des masses. — 2. La vérité historique est offensée de plus d'une façon dans ce monument de Worms, où Luther est représenté la Bible à la main. L'ancienne Église luthérienne a disparu du sol allemand. Le principe de la justice imputative, clef de voûte du système de Luther, est scientifiquement abandonné par les protestants allemands. Luther prétendit que la Bible était suffisante, parce qu'il avait imposé à ses contemporains une Bible falsifiée et renfermant une glose et des commentaires appropriés à ses desseins. Exemple célèbre d'une falsification qu'il se vante d'avoir commise. Il avoue ne pas croire à ce qu'il enseigne. C'est bien à tort que les adorateurs modernes de la raison élèvent une statue à l'auteur du livre intitulé : *Le serf arbitre*. Le principe de la « tolérance » est fort mal représenté par Luther, cet écrivain irascible et manant grossier, cet instigateur de massacres. La meilleure manière de le défendre, c'est de dire qu'il était sujet à certains troubles d'esprit. — 3. Le protestantisme n'a presque plus rien gardé de ses anciens symboles et de ses premières croyances. Pourquoi, cependant, vit-il encore aujourd'hui? Comment expliquer qu'il se trouve, au sein du protestantisme, des âmes vraiment chrétiennes? — 4. Appel de Pie IX aux protestants et à tous les chrétiens séparés de l'Église catholique. Motifs qui le déterminent à les convier à revenir à l'unité. Commencement du récit de l'accueil fait à l'invitation pontificale par les différentes confessions protestantes. — 5. La presse périodique. — 6. Dépêche du Nonce apostolique de Bavière relative à l'impression produite en Allemagne par l'invitation du Souverain Pontife. — 7. Déclarations et protestations du conseil supérieur ecclésiastique de Berlin. Examen de ces déclarations. Écrits publiés à cette occasion. — 8. L'exemple du conseil de Berlin est bientôt suivi par plusieurs autres corps du prétendu « parti orthodoxe » des protestants allemands. — 9. Ouvrages publiés par des auteurs allemands privés. Leur caractère général. *Pensées* de Baumstark. Succès de cet ouvrage. Il donne lieu à deux autres écrits. Observations. — 10. Opuscule très important de l'Évêque de Paderborn, intitulé : *Pourquoi encore le schisme?* — 11. Seconde dépêche du Nonce pour signaler les obstacles qui s'opposent au retour de l'Allemagne protestante à l'Église catholique. Il existe un moyen d'arriver au but si vivement souhaité, mais on ne peut encore y recourir. — 12. Un conflit s'élève entre les protestants « orthodoxes » et les protestants « rationalistes » de l'Allemagne. Ces derniers protestent aussi contre l'invitation du Pape. Ils le font « au nom du peuple allemand », dans une réunion publique tenue à Worms, auprès du monument de Luther. Ils profitent de cette occasion pour exprimer leurs sentiments d'opposition « aux autorités protestantes de l'Église officielle ». Considérations

sur cette réunion de Worms; son caractère. — 13. Deux lettres sont adressées à l'Évêque de Paderborn « au nom de plusieurs évangéliques de la province de Saxe ». Les auteurs demandent à l'Évêque de s'interposer auprès du Pape *afin de l'amener à lever les seuls obstacles qui prolongent la durée du schisme*, c'est-à-dire, pour les pasteurs évangéliques, le célibat, et pour les fidèles, « la privation du calice ». Ces lettres sont rédigées en termes fort nobles. Bonne foi de leurs auteurs. Réflexions. — 14. De quelques autres manifestations du protestantisme évangélique en Allemagne. Société de Gustave-Adolphe. Diète de Stuttgard. — 15. Synode général d'Ansbach, en Bavière. Réponse faite à l'invitation du Pape. Conduite blâmable tenue par ces protestants. — 16. Situation du protestantisme en Autriche; raisons du silence opposé à l'invitation du Pape par les protestants de ce pays. — 17. Réponse des protestants évangéliques hongrois de la confession d'Augsbourg. — 18. Conduite des protestants suisses. *Situation du protestantisme en Suisse*. — 19. *Publications* relatives à l'appel du Pape qui parurent en Hollande. Lettre de quelques théologiens protestants de Groningue au Souverain Pontife. — 20. Quel accueil reçoit en Angleterre l'invitation du Pape. Tentatives d'union faites par quelques anglicans. Pourquoi ces tentatives avortèrent dès le début même. Sentiments qui animaient les promoteurs de l'union. Opuscule de Cobb. Moyens proposés et difficultés. — 21. Lettre du bollandiste de Buck en réponse à quelques questions qui lui avaient été soumises à l'occasion du Concile. Tendance et caractère de cet écrit. Façon dont il est accueilli. — 22. Comment de Buck se mit en rapport avec quelques personnages influents de la communion anglicane. Il sollicite les lumières et les conseils de Rome. Réponse qu'il reçoit. — 23. A Rome, on se réserve d'examiner, dès que les circonstances l'exigeront, s'il convient d'instituer une commission spécialement chargée de traiter, pendant le Concile, avec les hérétiques et surtout avec ceux de l'Angleterre. — 24. Deux lettres du Souverain Pontife à l'Archevêque de Westminster, dans le dessein de préciser davantage ses intentions à l'égard des dissidents. — 25. Ce qui vient d'être dit suffit pour donner une idée assez exacte de l'accueil que rencontra chez les protestants l'invitation du Souverain Pontife. Quand peut-on espérer que nos frères séparés reviendront à l'unité catholique?

1. Peu de temps avant la publication de la lettre que Pie IX allait adresser aux protestants et aux autres membres des sectes dissidentes, le protestantisme célébra en Allemagne une grande fête, à laquelle avaient pris part des souverains, des ecclésiastiques, une portion de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple. Dans la matinée du 18 juin 1868, une multitude immense inondait les rues de Worms. C'était là, dans cette ancienne et célèbre cité, qu'il y a trois siècles Martin Luther, avec l'héroïsme facile de l'homme sûr d'être appuyé par de puissants seigneurs et des foules soulevées, avait refusé, en face de la diète et de l'empereur lui-même, d'abandonner aucune des erreurs qu'il défendait [1]. Le lieu était on

[1]. « Luther, dit Dœllinger, invité à comparaître devant la diète de Worms, se rendit avec empressement à l'appel de l'empereur; il était très fier de pouvoir soutenir sa doctrine devant les princes et les nobles de

ne peut mieux choisi pour élever un monument à la mémoire du moine apostat. Mais il ne faut pas croire qu'on voulût par là honorer en Luther le protestantisme tel qu'il est sorti de ses mains. Si en effet l'on avait cette pensée, pourquoi donc cette multitude enthousiaste qui attendait avec impatience le moment où l'on découvrirait la statue se composait-elle en grande partie, pour la plus grande partie peut-être, de rationalistes ou, comme ils s'intitulent aujourd'hui, de libres penseurs? Afin que le lecteur puisse mieux juger du véritable caractère de cette fête, je vais laisser la parole à un témoin oculaire, libre penseur lui-même. Voici comment il décrit l'inauguration solennelle du monument [1] :

« Le monument de Luther est inauguré; la fête principale est terminée; cette grande journée s'est écoulée au milieu d'un concours prodigieux, en présence des souverains protestants de l'Allemagne.

« Dès le matin, les rues de Worms se remplissent d'une foule compacte, qui afflue par toutes les routes aboutissant à l'ancienne ville de la diète; les paysans, qui avaient campé tout autour sur les grands chemins, laissent leurs attelages sous les arbres, en plein champ, et font leur entrée sous les drapeaux

l'empire, au milieu desquels il comptait déjà plusieurs partisans. Son voyage ressembla à une marche triomphale. Sans crainte pour sa sûreté personnelle et ayant conscience de son immense popularité, il se conduisit à la diète avec une arrogance qui parut être à nombre de personnes une preuve nouvelle de la bonté de sa cause. Aux tentatives que fit surtout l'Archevêque de Trèves pour l'engager à se rétracter ou du moins à donner quelques explications rassurantes, il répondit qu'il en appelait à la Bible et à sa propre conscience. Il se montra cependant disposé, à la fin, à s'en remettre à la décision d'un Concile, pourvu que celui-ci appuyât ses décisions sur les textes de la Bible (évidemment il entendait dire : *et conformément à l'explication que je donnerai de ces textes*). A son retour, l'électeur, qui lui était très favorable, s'entendit avec lui, le fit enlever et conduire à Wartzbourg, déguisé en chevalier. Pendant ce temps, l'empereur, toujours à Worms, mettait Luther au ban de l'empire; mais il n'obtint, au bas de l'acte de condamnation, que la signature d'un très petit nombre de princes: la plus grande partie des autres s'étaient déjà retirés. » (*Kirchen-Lexicon*, art. *Luther*.)

1. Lettre adressée de Worms, le 29 juin 1868, au *Courrier du Bas-Rhin*. (Voir *l'Univers* du 6 juillet suivant.)

et les arcs de triomphe, chantant le choral de Luther, acclamant Luther. Les membres du comité estimaient que quatre-vingt-dix mille étrangers au moins étaient hier à Worms. A huit heures du matin, les voies sont tellement encombrées que les flots humains se heurtent et se repoussent : impossible de prendre une direction, il faut se laisser porter par le courant.

« A midi vingt minutes, le cortège, qui avait lentement traversé les rues, débouche sur le *Festplatz* : les sociétés chorales ouvrent la marche; viennent ensuite les jeunes filles vêtues de blanc et portant des guirlandes, puis les enfants des écoles, les ecclésiastiques, les membres des deux chambres de la Hesse, les invités d'honneur (l'Église de France est représentée officiellement par M. Bruch, doyen de la faculté de théologie de Strasbourg et membre du directoire), les autorités, le corps des officiers. Ce cortège se déroule sur la grande place, les commissaires de la fête le dirigent vers les diverses tribunes qui sont réservées aux différentes catégories d'invités.

« Les tribunes regorgent; dans l'enceinte même du *Festplatz* se meut une foule impatiente. On attend les princes. Ils arrivent à une heure et demie. A ce moment, la foule s'ébranle, les galeries du fond se dégarnissent en un clin d'œil; d'un mouvement prodigieux tout se précipite vers la porte d'entrée et vers la tribune royale. C'est le roi Guillaume qui le premier en monte les degrés; un hourrah intense le salue, les *hoch!* ne finissent pas; les chapeaux volent en l'air, les dames agitent leurs mouchoirs; l'ovation est complète, la démonstration significative; nul ne saurait s'y tromper. C'est à peine si l'on aperçoit encore, montant après le roi Guillaume, le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Hesse, le grand-duc de Saxe-Weimar, le prince Guillaume de Bade, qui remplace le grand-duc, indisposé, dit-on; enfin la princesse Charles de Hesse.

« J'interromps le récit de la fête pour parler de la manière dont le roi de Prusse a été invité à la présider, des négociations qui ont précédé cet acte, des conséquences qu'il pourra et, dit-on, devra forcément entraîner.

« Le roi Guillaume désirait ardemment assister à la fête : il

savait mieux que personne calculer l'effet que produirait sur l'Allemagne et sur l'Europe sa présence à Worms; mais la Hesse grand-ducale n'est pas entrée entièrement dans la Confédération du Nord; Worms ne fait pas partie du territoire fédéral : le roi devait donc attendre une invitation du grand-duc. Comme elle tardait, il écrivit pour la demander, exposant au grand-duc qu'il assisterait très volontiers à l'inauguration du monument de Luther, mais qu'il désirait être invité. Le grand-duc répondit qu'il inviterait tous les princes protestants et Sa Majesté tout d'abord.....

« Dans les cercles d'hommes politiques que j'eus l'occasion de voir hier, on attribuait à la visite du roi Guillaume, outre son importance plus générale, une très grande et sérieuse portée en ce qui concerne l'attitude du grand-duché. « Le roi « reçoit aujourd'hui le serment de fidélité d'un nouveau vassal, » me disait un Hessois qui, dans sa conversation, ne semblait pas plus que les autres enthousiaste de sa *prussification*, mais qui acclamait le roi de Prusse plus haut que ses voisins, et qui aurait certainement salué tous les commandants qu'il eût rencontrés, et très bas encore, s'il vous plaît.

« Quand la foule se fut enfin calmée, la cérémonie put continuer; il était près de deux heures; le soleil dardait. Un chœur d'hommes entonne un psaume qui se perd dans le bourdonnement de la foule. Un premier orateur, l'avocat Oppermann, de Zittau, monte à la tribune. A cet orateur est dévolue la tâche pieuse de rendre hommage au sculpteur qui conçut le monument et qui est mort avant d'avoir achevé son œuvre, léguant à ses élèves son plan, son inspiration et son enthousiasme : j'ai nommé Rietschel; pensée touchante de vouloir que le premier hommage de ce peuple fût pour ce grand et malheureux artiste, qui, vivant, eût été fêté hier comme un prince! M. Oppermann retrace l'histoire du monument. La première idée de doter la ville de Worms d'une statue de Luther naît en 1856; deux hommes dont les noms sont dans toutes les bouches aujourd'hui : M. le doyen Keim et M. le docteur Eich, le premier président, le second vice-président du comité, font de

leur propre initiative, appel aux protestants d'Allemagne et des autres pays; ils s'adressent à Rietschel; celui-ci leur répond qu'il est prêt, mais que son projet est plus grand encore : il ne veut pas dresser une statue à Luther seul, il veut ériger le monument de la Réformation.....

« M. Oppermann, d'une voix puissante, jette sur la foule ces mots, qui soulèvent un tonnerre d'applaudissements : *Nous élevons ce monument en l'honneur de tous ceux qui ont combattu pour préserver la liberté de la pensée de toute violentation de la force brutale, que celle-ci porte sur les épaules un manteau de pourpre ou une cotte de mailles!* Quel mélange singulier de pensées diverses habite le cœur de ces hommes! Ils viennent d'acclamer le roi de Prusse, le *violenteur* le plus brutal du droit et de la liberté, et voici qu'ils acclament cet orateur quand il élève la voix pour célébrer les martyrs de la liberté et pour flétrir les bourreaux de la libre pensée.

« Je ne puis suivre l'orateur dans tous les développements qu'il donne à sa pensée; son discours force l'attention, il est prononcé d'une voix vibrante, que l'on doit entendre dans les galeries les plus éloignées. Après un choral chanté par les hommes, M. le doyen Keim monte à la tribune. Ce vénérable prélat ne se rend manifestement pas compte des sentiments qui agitent la foule; il ne satisfait pas ce peuple qui commence à s'impatienter : il prononce un sermon, fort bien pensé du reste, il raconte les luttes de Luther, son voyage à Worms, ses angoisses. Mais quoi! la foule n'est pas venue ici pour écouter des sermons : un cri s'élève soudain : *Luther! Luther! Die Enthüllung! Schluss!* (Luther! Luther! Qu'on enlève le voile! Assez!) Une sorte de trépidation s'empare des spectateurs. Dans les galeries, dans les rues avoisinantes, on entend répéter de plus en plus : *Luther! Wir wollen unsern Luther schauen!* (Luther! Nous voulons voir notre Luther!)

« L'orateur, interrompu à plusieurs reprises, donne enfin le signal tant attendu... moment prestigieux! Le voile qui couvrait le monument s'abaisse lentement; la tête de Luther apparaît. Une indicible émotion s'empare de la foule; une accla-

mation telle que jamais on n'en a entendu de pareille, à demi étranglée par les sanglots, mais animée d'une joie frénétique, se dégage de toutes ces poitrines, grandit, s'élève, s'élance. Le voile descend toujours : voici la main du Réformateur posée sur la Bible; voici, plus bas, Savonarole, Jean Huss, Wicleff, Mélanchthon, Zwingle, Reuchlin, les princes; le monument tout entier est découvert enfin [1]. Tout le monde est debout; pas une tête ne reste couverte; pas un œil ne reste sec. Le voilà ce monument élevé à l'opprimé, au faible, au « petit moine » qui affirma le droit de la pensée au péril de sa vie, et qui, vaincu hier, triomphe aujourd'hui. *Luther! Luther! Freiheit!* (Luther! Luther! Liberté!) : ces cris dominent le vaste cri de la foule. De tous les coins du *Festplatz* on se porte vers le centre.

« A cet instant, une fanfare éclate, un moment de silence se fait : la foule semble tressaillir, tous s'arrêtent, tous écoutent, c'est le chant de Luther que les cuivres entonnent, et tout ce peuple assemblé, d'abord d'une voix faible coupée par l'émotion, puis grandissant peu à peu, éclatant enfin, chante. Au chant de la foule du *Festplatz* répond celui de cette autre foule qui, plus serrée toujours, roule dans les rues environnantes. On nous dit que dans la ville entière, jusque dans les carrefours les plus reculés, tout mouvement cessa soudain quand, de loin, on entendit le choral; les têtes se découvrirent; hommes, femmes, enfants chantèrent à la fois.

« Il avait une tâche difficile, celui qui, après cette émotion, devait rappeler l'attention des assistants sur une autre pensée. M. le prélat Zimmermann, de Darmstadt, était chargé de re-

1. Le monument est composé de onze statues dominées par la figure colossale de Luther. Après avoir monté quelques degrés, on arrive à une plate-forme fermée de trois côtés par une balustrade. Aux angles du piédestal de la statue principale et sur quatre piédestaux plus petits, figurent Jacques Wiclef, Pierre Zwingle, Jérôme Savonarole et Jean Huss. A chacun des angles se dressent les deux rois alliés et les deux fidèles amis du Réformateur : Frédéric, électeur de Saxe; Philippe, landgrave de Hesse; Philippe Mélanchthon et Jean Reuchlin. Sur le milieu des trois côtés qui font face à la balustrade, s'élèvent les statues symboliques des trois plus célèbres cités du temps de Luther : Augsbourg, Magdebourg et Spire. Le pourtour de la balustrade est orné des armes des vingt-quatre cités allemandes qui ont le plus favorisé la Réforme.

mettre le monument, au nom du protestantisme, à la ville de Worms; il prononça des paroles qui eussent été vivement applaudies à tout autre moment. Après lui, le bourgmestre de Worms monte à la tribune pour accepter le monument. Notez ce fait : M. Bruck, bourgmestre, est catholique. Ici se place l'incident étrange qui a terminé cette fête, l'a coupée, pour ainsi dire. A peine le bourgmestre a-t-il prononcé les premières paroles de sa harangue, que l'on remarque un mouvement dans la tribune des princes : le roi Guillaume s'est levé, les autres l'ont imité; des soldats entrent, la baïonnette au fusil, et frayent un passage dans la foule, plus compacte encore depuis que l'on a ouvert les portes à tous; l'état-major entoure l'estrade; le roi de Prusse, suivi de ses vassaux, traverse la multitude; il se dirige vers le monument, il en gravit les marches.

A peine a-t-on vu apparaître ces casques et ces panaches, que le roi de Prusse seul attire les regards et l'attention; l'éclat des uniformes éblouit les yeux et les cœurs : il ne s'agit plus soudain ni de Luther, ni de liberté, ni de l'Allemagne, mais de l'empire germanique nouveau qui s'annonce. *Hourrah au roi Guillaume! Hourrah à la Prusse!* crie la foule. Pendant ce temps, le bourgmestre parlait, se taisait, hésitait, sautait des feuillets, regardait autour de lui, comme pour se demander ce que disait le peuple. Quelques voix s'élèvent : « La « parole au bourgmestre! Continuez! C'est une inconvenance! « Respectez la ville de Worms! » Il reprend, mais le roi passe devant l'orchestre : les musiciens se lèvent et les cuivres entonnent l'hymne royal de Prusse : *Heil dir im Siegerkranz!* (Salut, toi qui es ceint de la couronne des vainqueurs!) Les tribunes répondent, la foule chante, non pas sans doute comme elle vient de chanter le choral de Luther, mais assez haut pourtant pour couvrir les voix de ceux qui protestaient, assez haut pour étouffer la voix du bourgmestre. Celui-ci se presse : il termine son discours comme il peut; il descend de la tribune, ému, irrité; plusieurs assistants se précipitent vers lui et lui serrent la main : « Vive le bourgmestre! » crient quelques voix isolées, mais la fanfare prussienne étouffe tout!

« C'est ainsi que se termina cette cérémonie. La fête s'était affranchie du caractère théologique qu'on voulait lui donner; une démarche étrange des souverains a jeté les esprits dans des pensées nouvelles, moins pures, moins grandes, moins humaines. Je ne sais ce que la bourgeoisie de Worms pensera du respect dont Sa Majesté prussienne a témoigné pour le premier magistrat de la cité; mais personne sans doute ne voudra admettre que le roi Guillaume se fasse beaucoup d'amis dans le Sud en agissant ainsi, j'entends des amis sincères, dévoués, enthousiastes, prêts à supporter des sacrifices; car, pour les amis qui s'inclinent devant le vainqueur et qui se résignent, ils foisonnent ici; mais ces sortes d'amis sont comme les neiges du printemps : que le soleil reparaisse, et tout se fond en eau! Quant au roi Guillaume, il est singulier qu'il ne se doute pas de ce qu'il y a dans une pareille démarche de manque de tact politique et de profonde maladresse.

« Laissez s'évanouir un jour les appréhensions de guerre avec la France et la réaction contre la Prusse prendra de formidables proportions. Mais aujourd'hui n'y pensons pas trop encore; dans cette partie de l'Allemagne, on regarde beaucoup trop du côté de Paris, et l'on croit trop aussi avoir besoin de la protection des fusils à aiguille.

« Le *Festplatz* est envahi; les carrosses princiers surgissent au milieu de cet océan de têtes comme des îlots étincelants; le roi Guillaume traverse la foule au pas de ses chevaux. Les acclamations reprennent partout: un groupe qui a escaladé une tribune crie : « Vive l'empereur d'Allemagne! » Le roi salue légèrement et passe; ses satellites disparaissent, perdus dans son orbite. Tout est fini; les cris suivent les voitures dans les rues éloignées. »

Cette vive peinture nous offre le spectacle auquel nous sommes si habitués, et que nous présente l'histoire à chaque page : l'inconstance de la foule! Des acclamations à la liberté, elle passe, le plus simplement du monde, aux applaudissements les plus bruyants prodigués à la force. Luther, on vient de le voir, a été presque entièrement éclipsé par le futur empereur

d'Allemagne. Toutefois cette fête reste encore un témoignage éclatant de la fascination que le nom de Luther exerce sur le peuple allemand. La politique et la haine contre l'Église catholique en savent habilement tirer le plus grand profit.

L'admiration enthousiaste que vouèrent à Luther, de son vivant, un nombre considérable de ses compatriotes et que se firent comme un point d'honneur de lui continuer les générations suivantes, a étonné plus d'une fois les écrivains étrangers à l'Allemagne. Dœllinger nous fournit l'explication bien simple de ce mystère : « Il y a, dit-il, une grande différence entre les ouvrages latins et les ouvrages allemands de Luther. C'est dans ces derniers que se trouve le secret de sa puissance et de son succès extraordinaire. Les théologiens de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, qui ne lisaient que ses ouvrages latins, n'y pouvaient découvrir ni une grande éloquence, ni une pénétration d'esprit bien merveilleuse, ni une profonde érudition; aussi manifestèrent-ils plus d'une fois leur surprise : Pourquoi donc, disaient-ils, cet homme a-t-il reçu en Allemagne des hommages presque divins? Comment a-t-il trouvé, même parmi les savants, tant de partisans et d'admirateurs[1]? » — « La Réforme, dit ailleurs le même écrivain, est venue au monde en Allemagne. La doctrine protestante a été conçue dans l'âme d'un Allemand, le plus grand de ses contemporains. La partie active et remuante de la nation plia le genou, avec foi et respect, devant la supériorité et l'énergie créatrice de cet esprit. Dans cet homme qui alliait l'intelligence à la force, les Allemands reconnurent leur maître et ils vécurent de ses pensées. Il leur apparut comme le héros dans lequel la nation s'était incarnée avec toutes ses qualités. Ils l'admirèrent, ils s'abandonnèrent à sa direction, parce qu'ils crurent reconnaître en lui leur propre personnalité élevée à la plus haute puissance, parce que, dans ses écrits, ils trouvaient leurs sentiments les plus intimes exprimés avec une clarté, une éloquence, une énergie qu'ils auraient été impuissants à leur donner. Aussi

1. *Kirchen-Lexicon*, art. *Luther*.

le nom de Luther n'est pas seulement pour l'Allemagne le nom d'un homme distingué, c'est le germe d'où est sortie toute une époque, le centre d'un nouveau monde d'idées, le résumé des opinions religieuses et morales dans lesquelles s'est agité l'esprit allemand et dont l'influence s'est exercée sur ceux mêmes qui les ont combattues. Les ouvrages de Luther ne sont plus, depuis longtemps, des livres populaires, ils ne sont lus maintenant que par les savants et pour des recherches historiques; mais l'image de sa personnalité n'est pas encore effacée. Son nom, sa stature de héros exercent encore une sorte d'enchantement sur toutes les classes de la société. C'est dans la magie de ce nom que la doctrine protestante continue à puiser une partie de sa force vitale [1]. »

2. Nous le voulons bien, Luther est pour l'Allemagne une grande figure ; il n'en reste pas moins avéré que la vérité historique, tant prônée dans ce pays, est par trop blessée dans le monument que le protestantisme a voulu lui élever. Certes, si Luther représente l'infatigable fauteur de la plus licencieuse des révoltes que le monde ait jamais vues se dresser contre l'autorité de l'Église et par conséquent contre toute autorité, oh ! alors, il a vraiment droit aux hommages de toutes les hérésies, de toutes les sectes, de toutes les formes de l'incrédulité, et le protestantisme, en tant que négation, peut et doit honorer en Luther son chef et son maître. Mais prétendre, comme l'ont osé faire les promoteurs de l'œuvre, que le monument élevé en son honneur est le témoignage de l'unité spirituelle des peuples protestants, c'est commettre une grave erreur [2] ! Et d'abord l'unité ne saurait résulter de négations, de protestations; elle ne subsiste que par la communauté des affirmations, communauté à

1. *Kirche und Kirchen*, p. 386, 387.
2. *Qu'il soit* (ce monument) *en même temps un signe de leur unité spirituelle* (des peuples protestants), *malgré toutes les différences de confessions*. Ce sont les expressions mêmes du manifeste. Le comité pour le monument de Luther invita en trois langues différentes tous les peuples protestants à concourir à l'exécution de son projet. Cet appel figure tout au long dans l'appendice de l'opuscule du P. Rouard de Card (p. 83 et 84). J'y reviendrai plus loin dans la note de la page 148.

laquelle répugne absolument le protestantisme par son principe même. De plus, la doctrine de Luther est bien loin d'offrir le point de ralliement désiré. En effet, que reste-t-il aujourd'hui des enseignements de cet homme si singulier? Où sont ceux qui les professent encore? On a dit avec beaucoup de vraisemblance que parmi ces milliers d'Allemands présents à l'inauguration de la statue de Luther, il ne se trouvait peut-être pas un seul disciple vraiment fidèle aux doctrines du Réformateur. « L'ancienne Église luthérienne, écrit Dœllinger, a disparu du sol allemand. En Allemagne, l'Église luthérienne n'existe plus que dans les désirs et les aspirations d'un certain nombre de théologiens, de pasteurs et de juristes ; elle ne forme plus une réalité, une institution ecclésiastique concrète[1]. » Un des principaux luthériens, Gœschel, amené à déplorer la décadence de son Église, ne craint pas d'avouer que celle-ci, dans quelques pays, est déjà complètement ruinée ; et à cette mort il assigne pour cause l'indifférence toujours croissante. Il est vrai, dit-il, qu'une réaction vient de se produire contre l'*Union*, qui fait de si grands efforts pour absorber le luthéranisme[2] ; mais cette réaction est sans vigueur, toute sorte de raisons la font languir. « Dans l'Allemagne entière, au dire d'un théologien wurtemburgeois, l'Église luthérienne a cessé d'exister pour le peuple, le nom même en a presque disparu. Pour les esprits cultivés et les théologiens, elle est morte jusqu'à la racine. Dans le Wurtemberg, le nom de *luthérien* est fort mal porté,

1. *Op. cit.*, p. 402. 403.

2. L'*Union* que Frédéric-Guillaume III de Prusse établit pour réunir dans une Eglise, qu'on appellerait *évangélique*, les luthériens et les calvinistes réformés, fut imaginée, dit Dœllinger (*op. cit.*, p. 403), dans un « intérêt dynastique ». Guillaume avait voulu resserrer, par les liens de la communion religieuse, la population luthérienne, qui était en majorité dans le pays, et la rattacher à la maison royale de Prusse, qui, dès l'année 1613, avait renoncé au luthéranisme pour embrasser le calvinisme. Il réussit dans son projet, mais après avoir brisé par la force l'opposition des luthériens. Des milliers de personnes furent forcées d'émigrer en Amérique. Son successeur, Frédéric-Guillaume IV, rendit la liberté à tous les prédicants qui avaient été mis en prison parce qu'ils s'étaient opposés à l'*Union*. Il leur permit même de convoquer un synode à Breslau et de fonder une Eglise luthérienne séparée (1841).

il est devenu synonyme de sectaire et une sorte d'injure[1]. »

On sait que le dogme de la justification *imputative* constitue la clef de voûte de l'édifice luthérien, le principe *matériel* de toute la théologie protestante. Luther ne cesse d'affirmer dans ses écrits que ce dogme a pénétré jusqu'au plus intime de son être; il sert, dit-il, de base et de couronnement à tout son système; c'est la source d'où ont jailli toutes ses idées sur la religion et l'Église; c'est dans ce dogme seul qu'il puise le courage et la force nécessaires pour mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise; de lui enfin dépend le salut ou la ruine de son Église[2]. Eh bien! demandons à la science ce qui reste aujourd'hui de cette doctrine fondamentale. Un savant historien allemand va nous l'apprendre. « Si l'on disait, écrit-il à l'un des croyants de l'Église allemande, qui se nomme *évangélique* principalement à cause de cette doctrine, que celle-ci a maintenant disparu, en Allemagne, de la théologie scientifique; qu'à peine y a-t-il encore un théologien de quelque renom qui accepte véritablement et sérieusement, avec ses conséquences logiques, le dogme des réformateurs et des livres symboliques, et surtout la formule de concorde; ces paroles peut-être provoqueraient un sourire d'incrédulité et de compassion, et pourtant elles n'affirmeraient que la vérité. Déjà le *Literarischer Anzeiger* de Tholuck vient d'appeler l'attention de tous sur la légèreté inouïe avec laquelle est traité aujourd'hui l'article de la justification : c'est à ce point, qu'on donne comme étant la doctrine orthodoxe ce que précisément condamnaient les réformateurs (Osiander, etc.). De plus, Schneckenburger a prouvé que les théologiens luthériens de notre temps s'accordent tous à renier la doctrine de Luther et des livres symboliques; quant au principal article, celui de la justice imputée, ou ils le repoussent absolument, ou bien ils

1. DOELLINGER. *op. cit.*, p. 413 et 414.

2. Consulter l'étude si profonde de Dœllinger sur la doctrine de Luther relativement à la justification, dans le troisième volume de l'ouvrage intitulé : *Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen im Umfange des lutherischen Bekenntnisses.* (*La Réforme, son développement intérieur et ses effets au sein de la confession luthérienne*). Ratisbonne, 1846-1848.

l'expliquent dans un sens opposé à celui que les réformateurs ont eu dessein de lui donner. Parmi les auteurs modernes qui se sont occupés de théologie, on n'en saurait guère citer qu'un seul qui ait fidèlement exposé l'ancienne doctrine luthérienne, c'est Petri. Depuis la mort de Schneckenburger, les expositions dogmatiques et exégétiques des théologiens n'ont cessé de se contredire chaque jour davantage; plus que jamais on se contente d'en appeler à la « confession », « à la pure doctrine », « à l'article d'où dépend le salut ou la ruine de l'Église ». Il y a quelques années, Kahnis déclarait aussi (faisant allusion à Nitzsch, à Lange, à Müller, etc.) qu'il ne connaissait aucun théologien de l'Union qui se tînt sur le terrain de la justification par la foi. Pour être juste, Kahnis aurait dû ajouter qu'il en était de même des théologiens luthériens, tels que Martensen, Hofmann, Sartorius et autres, et que lui-même s'était autrefois trouvé dans une semblable situation.

« Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagération, je crois devoir citer ici les noms des théologiens qui ont rejeté la doctrine protestante de la justification, telle qu'elle est exposée dans la formule de concorde et le catéchisme d'Heidelberg et telle qu'elle a régné jusqu'en 1760 environ. Parmi ces théologiens, les uns vivent encore, les autres appartiennent à la plus récente période du développement théologique. Ce sont : Olshausen, Schleiermacher et toute son école, Heydenreich, Brandt, Nitzsch, Ullmann, Neander, Sartorius, Bähr, Schenkel, Martensen, Nägelsbach, J.-T. Beck, Köllner, Schöberlein, Gerock, Hundeshagen, Richard Rothe, J.-P. Lange, Ebrard, de Hofmann, Jules Müller, Lipsius, Beneke, Rennecke, Sack, Dorner, Köstlin, Baumgarten, Düsterdieck, Kurtz, Ackermann, Krehl, Schmid, Weizsäcker, Kalchreuter, Krahner, Gess, Stier, Grüneisen, Hagenbach, de Wette. Cette liste, assurément, un examen plus attentif l'allongerait encore considérablement. Mais, telle qu'elle est, elle embrasse, sans contredit, les hommes les plus distingués, les plus profonds commentateurs de la Bible, ceux à qui est dû plus particulièrement le nouvel essor de la théologie croyante. Beaucoup d'autres, sans doute,

auraient pu être ajoutés à ceux que nous venons de nommer, s'ils n'avaient préféré s'en tenir simplement, sur cette matière, aux phrases accoutumées sur la *justification par la foi* (*Glaubensgerechtigkeit*), etc., et s'abstenir de toute exposition un peu détaillée, de toute analyse du dogme.

« Depuis quelque temps, en effet, on professe le dogme matériel de la Réforme, mais seulement en jouant avec des phrases comme on le ferait avec des jetons, sans attacher aux paroles si solennelles de *justification par la foi* aucune idée précise ou bien en attribuant à ces paroles les significations les plus disparates. « Que sert, dit un théologien (Löwe), à la « chrétienté évangélique de professer qu'on n'est justifié et « sauvé que par la foi, quand cette même chrétienté est si « peu fixée sur *ce qu'il faut croire* pour être sauvé ? » Quel plus frappant exemple sur ce point que celui de Schenkel ! En toute occasion, il repousse comme complètement insoutenable la doctrine des réformateurs sur la justification, et néanmoins lui aussi parle, comme le ferait un prédicateur quelconque, du grand principe *matériel* du protestantisme. D'après Bunsen, cette formule : « la justification par la foi seule », traduite de la langue sémitique dans la langue japhétique, signifie « le principe de la responsabilité morale de l'individu ». Et tout dernièrement, Rossmann, dans ses *Considérations sur l'époque de la Réforme*, a découvert que l'État moderne tout entier repose sur le principe évangélique de la justification par la foi seule.

« Un des événements les plus dignes d'attention et les plus importants de l'histoire moderne de la religion, c'est assurément que le dogme sur lequel doit reposer tout l'édifice doctrinal du protestantisme ait été entièrement ruiné, et cela le plus scientifiquement du monde. On n'en entend pas moins, il est vrai, formuler le perpétuel reproche qu'un théologien a coutume d'adresser à un autre qu'il veut convaincre d'hérésie : « Il s'est écarté de l'*Évangile*, de la pure doctrine de la jus« tification par la foi. » Mais dès que ce théologien est obligé de s'expliquer d'une façon nette, précise, et de laisser là les phrases banales, on le voit recourir à une doctrine que les

réformateurs et leurs successeurs légitimes auraient qualifiée de papiste ou d'arménienne. La théologie exégétique surtout est devenue si puissante en Allemagne, les commentateurs les plus accrédités de la Bible éprouvent un tel besoin de maintenir leur réputation de science, qu'un retour de cette théologie aux interprétations du seizième et du dix-septième siècle est absolument impossible. Plusieurs des nouveaux exégètes ont essayé, avec la meilleure foi du monde, de trouver dans la Bible la doctrine des réformateurs. Ils n'ont pu y réussir. C'est ce qui a enlevé toute valeur aux écrits confessionnels et rendu inutiles tous les efforts pour rétablir l'ancienne orthodoxie protestante, c'est-à-dire une doctrine et une manière de voir conformes aux livres symboliques. Aujourd'hui la qualification d'*évangélique* n'a plus elle-même en réalité aucun sens, car ce qu'on entendait par ce mot au temps de la Réforme était justement la doctrine de l'imputation, avec toutes ses conséquences[1]. »

« Cependant, continue Dœllinger, que n'a-t-on pas tenté, que n'a-t-on pas osé, pour soutenir et recommander cet article de l'*Église qui tombe et se tient debout?* C'est pour cet article que l'Épître de saint Jacques fut déclarée n'avoir aucune valeur (*stroherne*); qu'à la diète d'Augsbourg, devant l'empereur et les représentants de l'empire, on soutint, contrairement à la vérité la plus évidente, que cette doctrine se trouvait déjà dans saint Augustin. Mélanchthon, par pudeur, avait omis cet article dans le texte de la confession; mais on l'y introduisit de nouveau, malgré l'énergique résistance de ses propres théologiens (1576). C'est pour favoriser cette doctrine que Luther a traduit avec une infidélité calculée plusieurs passages de la sainte Écriture, surtout des Épîtres de saint Paul, et qu'il a substitué au texte original des expressions imaginées pour soutenir son dogme favori. C'est pour lui enfin, pour cet article absolument inconnu de l'ancienne Église, que l'on a rompu

1. *Kirche und Kirchen*, etc., p. 428-434.

avec la tradition et refusé toute valeur aux témoignages de l'Église de tous les siècles [1]. »

Dans le monument de Worms, Luther a la Bible en main. Il montre ce livre du doigt et l'indique comme étant l'unique code du chrétien. Ici encore la vérité historique est outrageusement blessée. Oui, il est vrai, le principe *formel* du protestantisme est celui-ci : *La Bible suffit*, et son principe *matériel* est la *justification par la foi seule*. Mais pourquoi Luther appelait-il la Bible au secours de son prétendu principe de *suffisance?* Uniquement parce que la Bible, mutilée et falsifiée dans la traduction qu'il en donna tout exprès, défigurée par les plus étranges commentaires, lui permettait à merveille de populariser cette étonnante doctrine de l'*imputation*, le εὕρηκα de ses longues veilles. La vérité, la voici : il ne défend pas cette doctrine parce qu'elle est contenue dans la Bible, mais il défend la Bible parce qu'elle contient sa doctrine. Le lecteur ne m'en voudra pas, je l'espère, si je m'arrête un peu sur ce fait, que, jusqu'ici, on n'a peut-être pas suffisamment remarqué.

La vie de Luther, au sentiment de Dœllinger, n'a pas encore été racontée d'une façon complète et satisfaisante. C'est dans ses écrits qu'il faut étudier le Réformateur et surtout dans ses lettres. Lorsque je les parcours (je ne sais si en Allemagne on éprouve les mêmes sentiments), je me sens dominé ou par l'indignation ou par la compassion; quant à l'admirer, cela m'est impossible. Je ne suis pas éloigné de croire que le secret de sa vie vient de nous être révélé par les récentes observations du docteur Schön, qui le considère au point de vue psychiatrique [2].

1. *Kirche und Kirchen*, p. 434 et 435.

2. Le professeur Brunon Schön, des frères mineurs, docteur en théologie, en philosophie et en arts libéraux, était autrefois aumônier de l'asile des aliénés de la Basse-Autriche. Il fit paraître en 1874 une courte mais très importante étude philosophique, intitulée : *Dr Martin Luther auf dem Standpunkte der Psychiatrie, beurtheilt* (*Le docteur Martin Luther jugé au point de vue psychiatrique*). Vienne, 1874. « Martin Luther, dit-il, a été jugé sous différents points de vue, mais pas encore, que je sache, sous celui qui me paraît le seul véritable, au point de vue *psychiatrique*. Quelques écrivains, surtout les psychiatres protestants, découvrirent bien en lui certaines hallucinations, mais ils se contentèrent de signaler ce symptôme morbide, sans en rechercher l'origine. En poussant plus loin

Notre âme alors se rassérène un peu, et Luther finit par acquérir quelque titre à la commisération de tous.

leurs investigations, ils seraient sans doute parvenus à la découvrir dans *l'état nerveux* de son organisme et surtout dans l'irritabilité de ses nerfs sensitifs. Le *système nerveux* tenait Luther dans un état de perpétuelle surexcitation. Cette excitation morbide devint la cause des autres phénomènes morbides qu'on remarqua en lui : *l'hallucination. l'illusion, la hâblerie, le délire de persécution, les aiguillons d'une concupiscence sans frein.* De là aussi son grand orgueil, sa vanité, ses efforts pour altérer la sainte Écriture, les outrages sanglants dont ses adversaires étaient l'objet, etc. » (Page 3.) Schön va toujours puiser ses preuves à des sources sûres. Il les tire des écrits mêmes de Luther, des faits authentiques dont celui-ci a été le héros. Ce qui s'en dégage, c'est que cet homme extraordinaire a eu souvent l'esprit dérangé. Il est dès lors facile d'expliquer certains actes, certaines paroles du Réformateur qui jusqu'ici avaient semblé incompréhensibles. Cette hypothèse, loin de rien ôter à Luther, permet, au contraire, d'excuser un peu ses grossières sorties contre les mœurs et la vérité. Dœllinger ne s'appesantit pas beaucoup sur ces considérations psychologiques; toutefois il ne manque pas de tenir le même langage que notre auteur. A propos du livre de Luther intitulé : *Das Papstthum zu Rom vom Teufel gestiftet* (*La Papauté de Rome fondée par le diable*), il fait cette remarque : « On ne peut guère s'expliquer que Luther ait conçu cet ouvrage, si l'on n'admet pas qu'il l'a composé, en grande partie, dans un état d'exaltation produit par des boissons enivrantes. Si, quand il l'a écrit, il n'était vraiment pas ivre, il faut alors convenir qu'il a su atteindre à ce dernier degré de rage effrénée au delà duquel l'esprit perd tout pouvoir sur lui-même et commence à manifester certains signes de folie. » (*Kirchen-Lexicon,* art. cité.) Mais Schön prévoit une objection qu'on pourra immédiatement lui opposer : « Avant tout, dit-il, je crois qu'il est nécessaire de faire une remarque : elle s'adresse à ceux à qui la pénétration de Luther cause un tel éblouissement qu'ils sont incapables de mesurer le vide de son esprit (*mania sine delirio*). En dehors des spécialistes, on s'imagine qu'un individu atteint de manie doit toujours parler et agir d'une façon confuse, qu'il lui est impossible d'avoir jamais de profondes pensées, etc. Pourtant bien des personnes savent, quoiqu'elles ne puissent s'expliquer comment cela se fait, que les monomanes eux-mêmes raisonnent parfaitement juste; mais que sitôt qu'ils reviennent à leur idée fixe, ils apparaissent tels qu'ils sont réellement, c'est-à-dire insensés. Le malade, dans l'état d'exaltation, juge souvent avec plus de vivacité, de profondeur, et se montre aussi plus habile dans sa conduite, que lorsqu'il jouit du calme et d'une santé parfaite ; nous voyons ici se réaliser le cas où l'excitation des nerfs vient en aide à l'esprit. J'ai connu des violonistes, des pianistes, qui, sous l'influence de perturbations psychiques, se surpassaient, à leur grand étonnement. J'ai entendu des personnes qui, dans leur assiette normale, ne parlaient des langues étrangères qu'assez médiocrement et avec beaucoup de difficulté, les parler admirablement sous l'influence d'une exaltation quelconque. Bien mieux, je connais des maîtres de musique et des écrivains qui, dans cet état, ont composé leurs œuvres les plus remarquables, où l'on ne saurait découvrir la moindre trace de folie. J'ai fait une collection

La doctrine nouvelle de la justification, que le Réformateur enseignait bien avant que surgît la grosse querelle sur les indulgences, fut le fruit des longs combats qui torturèrent son âme. Parlant des tentations qu'il éprouva lorsqu'il prit l'habit religieux, il dit qu'il ne pouvait les surmonter dans cet état. Du reste, il lui était impossible d'aimer Dieu ; toutes les fois qu'il avait voulu, en confessant ses péchés, s'exciter à la contrition, il s'était rendu coupable devant Dieu d'autant d'actes d'hypocrisie : l'amour qu'exprimaient ses paroles était contraint et factice. En somme, il fait clairement entendre que ce qui lui manquait, c'était la foi. Il va jusqu'à écrire : « Lorsque au couvent je portais le capuchon, j'étais à ce point l'ennemi du Christ, que toutes les fois qu'il m'arrivait de l'apercevoir dans un tableau ou sur une image suspendu à la croix, j'en éprouvais une vive frayeur, je baissais les yeux et j'aurais préféré voir le diable. Car alors j'avais le cœur vicié par la doctrine papiste : elle me faisait croire que j'avais souillé ma robe baptismale et perdu le Christ et le baptême, et que je devais compter sur moi seul pour me tirer d'affaire [1]. »

de travaux de ce genre : ils appartiennent plus particulièrement à la peinture, à la littérature romantique et à la philosophie... L'*insania sine delirio* est un des défauts psychiques les plus difficiles à reconnaître. Pour être capable de la découvrir il faut avoir soigné pendant de longues années des aliénés ou posséder la science tout à la fois du médecin, de l'anthropologue et de l'éducateur. Ceux qui sont affectés de cette maladie circulent par milliers autour de nous. Ils passent pour excentriques, bizarres, un peu fous, etc., mais non pour ce qu'ils sont réellement. » (Pages 12-14.)

1. *Als ich im Kloster in der Kappe steckte, da war ich Christo so feind, dass wenn ich sein Gemälde oder Bildniss sah, wie er am Kreuze hing, so erschrack ich dafür, und schlug die Augen nieder, und hätte lieber den Teufel gesehen. Denn mein Herz war vergiftet mit dieser Papistenlehre, dass ich mein Westerhemd besudelt hätte, auch Christum und die Taufe verloren, und müsste mir nun selber helfen* (*Luther's ungedruckte Predigten* [Sermons inédits de Luther, publiés par Bruns]. Voir Dœllinger, *Die Reformation*, etc., t. III, p. 175.) Luther, dans plusieurs passages de ses œuvres, oppose à la justification par l'imputation l'accomplissement de la loi avec les *seules forces de l'homme*. Cependant il savait fort bien, comme le fait remarquer Dœllinger (*ibid.*, p. 169), que l'Église catholique a toujours et uniquement enseigné que l'homme peut observer la loi avec l'aide et le secours de la grâce. Mais c'est une habitude chez Luther d'attribuer à l'Église des doctrines dont lui-même est l'inventeur : la victoire lui est ainsi rendue plus facile.

La prière ne lui procurait aucune consolation, car il était convaincu que, pour parler à Dieu et en être exaucé, il fallait être sans tache et ressembler aux saints du paradis [1]. Quelquefois, il est vrai, il se laissait aller à des sentiments de présomption et de vaine complaisance, et alors il se croyait sans péché; mais, en général, la terreur et les remords de conscience dominaient en lui. Dans cet état de mortelle angoisse, il se mit à lire et à méditer les saintes Écritures; il s'attachait plus particulièrement aux lettres de saint Paul aux Romains et aux Galates; tous ses efforts tendaient à découvrir dans la Bible une doctrine capable d'alléger ses tortures. Un jour, il crut avoir enfin trouvé ce qu'il cherchait avec tant d'ardeur. « Voici, écrit Dœllinger, en peu de mots, quelle était la découverte de Luther : L'homme est placé dans un monde où le mal prédomine; ce monde n'est pas dans les ténèbres, mais il n'est lui-même que ténèbres. Par suite du péché originel, l'homme est absolument mauvais; inutiles et vains sont les efforts qu'il fait pour se sanctifier intérieurement et s'affranchir du péché dans la conviction que cela aura quelque valeur auprès de Dieu. L'homme ne pouvant arriver par lui-même à une justification véritable, Dieu lui donne une justification *toute faite*, qui lui est *étrangère;* l'homme n'a besoin que de *se l'imputer;* s'il a foi en cette *imputation*, elle devient sa propriété. Ce que le Christ a fait et souffert pour nous sur la terre constitue le vêtement de cette justification; l'homme n'a qu'à s'en revêtir comme d'un manteau; qu'il en couvre ses fautes, sa constante inclination au péché, et Dieu l'admettra parmi les justes. Car ce

1. « Nous étions bien à tort persuadés qu'on ne pouvait prier et être exaucé que lorsqu'on était entièrement pur et sans péché, comme les saints du paradis; nous pensâmes donc qu'il vaudrait beaucoup mieux renoncer entièrement à la prière et ne plus nous servir en vain du nom de Dieu. » *Wir waren schlecht in dem Wahn, wir könnten nicht beten, und wurden nicht erhöret, wir wären denn ganz rein und ohne Sunde, wie die Heiligen im Himmel, dass es viel besser wäre, das Gebet gar nachlassen, und etwas anders thun, denn also vergeblich mit Gottes Namen handeln.* (Œuvres de Luther, édition de Jean Georges Walch; Halle de Magdebourg, 1740-1750, tome XII, col. 1188, *Auslegung der Epistel am achtzehenten Sonntage nach Trinitatis* [Explication de l'épître pour le dix-huitième dimanche après la Trinité, § 13].)

que le Christ a fait et souffert, il l'a fait et souffert à ma place, il a voulu me dispenser de l'accomplissement de ce devoir : il savait bien, en effet, que j'étais incapable de l'accomplir, que par moi-même je ne pouvais pas devenir réellement juste et par conséquent me rendre agréable à Dieu; je ne suis tenu qu'à une chose : *m'attribuer, m'approprier tout cela par un acte de foi.* Cette condition remplie, je puis me présenter en toute confiance devant Dieu : il me reconnaîtra aussitôt pour un des siens et me traitera comme tel, car sa justice, bien qu'elle me soit étrangère, est devenue ma propriété. Luther prêtait à sa justice imputative toute la force, toute l'extension que réclamait ce principe nouveau. Il est impossible, disait-il, d'admettre dans l'homme une véritable justice réelle. Le Christ voile de son manteau tous les péchés dont l'homme peut se rendre coupable, si bien qu'ils deviennent imperceptibles au regard de Dieu. Il y a plus : sa justice est une compensation parfaite et surabondante de la justice positive qui manque à l'homme. Cette doctrine lui semblait éminemment propre à écarter tous les doutes et tous les scrupules d'une conscience timorée[1]. » Rien de plus commode, en effet, pour débarrasser sa conscience du doute et du remords et se dispenser de toutes bonnes œuvres! D'après cet enseignement, la bonté réelle d'une personne n'a rien de commun avec ce que Dieu estime être bon en elle. Pour être justifié, une seule condition morale m'est nécessaire : faire un acte d'imputation. Il importe peu même que je commette quelque péché[2] : pourvu que j'aie conscience de ma faute et de ma faiblesse, je dois croire que la justice et la sainteté du Christ sont devenues miennes; alors je suis rendu saint et juste devant Dieu, je suis fait cohéritier de son Fils.

1. *Kirchen-Lexicon,* art. cité.

2. Le docteur Martin Luther demanda un jour à sa femme si elle aussi croyait être sainte. Celle-ci, fort étonnée, répondit : « Comment pourrais-je être sainte, puisque je suis une grande pécheresse? » A ces mots, le docteur Martin s'écria : « *Voyez donc comme l'abomination papiste a vicié les cœurs! elle a conquis, envahi tout l'intérieur de l'homme jusqu'à la moelle des os; c'est à ce point qu'il ne peut rien voir si ce n'est la piété, la*

Cette doctrine, Luther l'appela fort habilement l'*Évangile*[1]. Peut-on disait-il, apprendre une plus heureuse nouvelle que

sainteté extérieure, celle qui apparaît au dehors! Puis, se tournant vers sa femme : *Si, lui dit-il, tu crois avoir été baptisée et être chrétienne, tu dois croire aussi que tu es sainte, car le saint baptême a la vertu de changer, de transformer les péchés. Ils sont, il est vrai, toujours présents, ils se font toujours sentir, mais ce sacrement les empêche de nous damner.* « *D. Martin, fragte sein Weib : Ob sie auch glaubte, dass sie heilig wäre? Da verwunderte sie sich und sprach : Wie kann ich heilig seyn, bin ich doch eine grosse Sünderin. Darauf sagte D. Martin :* Sehet nur da den päbstischen Greuel, wie er die Herzen verwundet, Mark und alles innwendiges eingenommen und besessen hat, also, dass sie nichts mehr sehen können, denn nur die äusserliche persönliche Frömmigkeit und Heiligkeit, so ein Mensch selber vor sich thut. *Und er wandte sich zu ihr, und sprach :* Glaubest du, dass du getauft und eine Christin bist, so musst du auch glauben, dass du heilig bist? Denn die heilige Taufe hat solche Kraft, dass sie die Sünden ändert und verwandelt; nicht dass sie nicht mehr vorhanden wären, und nicht gefühlet würden; sondern, dass sie nicht verdammen. » (*Œuvres*, édit. cit., t. XXII, col. 848 et 849, *Colloquia oder Tischreden* [*Conversations ou propos de table*, chap. XVII, § 4].)

Il serait facile de citer quantité de passages dans lesquels Luther inculque ce principe fondamental de son absurde doctrine. Donnons comme exemple ces quelques lignes du commentaire de la lettre aux Galates : « Habemus semper regressum ad istum articulum, quod peccata nostra tecta sint, quodque Deus ea non velit nobis imputare, *non quod peccatum non adsit, imo peccatum adest vere*, et pii illud sentiunt, sed absconditum est et non imputatur nobis a Deo propter Christum, quem quia fide apprehendimus, oportet omnia peccata non esse peccata. Definimus ergo hunc esse christianum, non qui non habet aut non sentit peccatum, sed cui illud a Deo propter fidem in Christum non imputatur. » (*Comment. in Galat.*, Francfort, 1543, fol. 118; et dans Dœllinger, *Die Reformation*, etc., t. III, p. 119.) Et cet autre passage : « Est nonnunquam largius bibendum, ludendum, nugandum, atque adeo *peccatum aliquod faciendum* in odium et contemptum diaboli, ne quid loci relinquamus illi, ut conscientiam nobis faciat de rebus levissimis; alioqui vincimur, si nimis anxie curaverimus ne quid peccemus. Proinde, si quando dixerit diabolus : *Noli bibere*, tu sic fac illi respondeas : *Atqui ob eam causam maxime bibam, quod tu prohibes; atque ideo largius in nomine Christi bibam.* Sic semper contraria facienda sunt eorum quæ Satan vetat. Quisquis satanicas illas cogitationes aliis cogitationibus, ut de puella pulchra, avaritia, ebrietate, etc., pellere potest, aut vehementi aliquo iræ affectu, huic suadeo; quamvis hoc summum est remedium in Jesum Christum credere illumque invocare. » (Voir Dœllinger, *ibid.*, p. 257.)

1. « Luther, dit Dœllinger, en donnant simplement le nom d'*Évangile* à sa doctrine sur la justification eut certainement une heureuse idée. L'exemple du Réformateur ne tarda pas à être suivi par les prédicateurs et les adhérents de cette doctrine; et son nom, qui exerçait déjà sur la masse des esprits incultes un charme irrésistible, se répandit en Allemagne avec la rapidité de l'éclair. Grâce à cette habile tactique, quiconque

celle qui était restée en oubli depuis les premiers temps du Christianisme? Dieu m'a choisi pour l'annoncer de nouveau aux chrétiens. Sachez donc que l'homme peut devenir juste devant Dieu et être assuré de son salut éternel, non par ses propres efforts, ses prières ou ses actes de pénitence[1], mais en formulant un simple acte de foi. Une pareille doctrine ne produisit que trop tôt ses logiques et terribles conséquences. Ce n'est pas sans surprise qu'on entend Luther, dans mille passages de ses œuvres, s'en étonner et éclater en reproches amers et pleins de colère. « Les paysans, dit-il, depuis qu'ils ont l'*Évangile*, sont devenus intraitables; ils se figurent pouvoir faire tout ce qu'il leur plaît. Ne craignant plus les tortures de l'enfer et du purgatoire, ils disent simplement : *Je crois, donc je me sauverai;* les voilà devenus orgueilleux, arrogants. Ce sont maintenant de vrais disciples de Mammon, de maudits avares, qui épuisent les pays et les peuples[2]. » — « A

se permettait d'attaquer la nouvelle doctrine ou refusait de l'adopter était jugé d'avance : il se voyait flétri du nom d'ennemi de l'Évangile. » (*Ibid.*, p. 183.)

1. « La préparation de la voie du Seigneur, enseigne Luther, ne consiste pas à vouloir se préparer dignement par la prière, le jeûne, les mortifications et les œuvres personnelles, ainsi que l'inculquent sottement aujourd'hui tous les sermons de l'avent. C'est plutôt, comme je l'ai dit, une préparation spirituelle qui consiste à reconnaître et à confesser au fond de son cœur que l'on est incapable de tout, pauvre, damné et misérable, en dépit des œuvres que l'on peut faire. Plus un cœur est rempli de semblables dispositions, mieux il prépare la voie du Seigneur, quand bien même, pendant ce temps, il ne boirait que de la malvoisie, ne marcherait que sur des roses et ne prononcerait pas un mot de prière. » *Die Bereitung* (des Weges des Herrn) *aber stehet nicht darinn, dass du mit deinem Gebet, Fasten, Kasteyen und eignen Werk dich wolltest würdiglich bereiten, wie jetzt alle Predigten im Advent treiben und narren; sondern, wie gesagt ist, es ist ein geistlich Bereiten, das stehet im gründlichen Erkenntniss und Bekenntniss, dass du untüchtig, Sünder, arm, verdammt und elend bist mit allen Werken, die du thun kannst. Ein solch Herz, je mehr es so gesinnet ist, je besser es dem Herrn den Weg bereitet, obs auch dieweil eitel Malvasier trünke, und auf Rosen ginge, und nicht ein Wort betete.* (*Œuvres*, édit. citée, tome XI, col. 149, *Auslegung des Evangelii am IV. Sonntage des Advents* [Exposition de l'évangile du quatrième dimanche de l'avent], § 29.)

2. Nachdem sie (*die Bauern*) durch das Evangelium nun zaumlos sind worden, dass sie meynen, sie mögen thun was sie gelüstet. Fürchten sich noch erschrecken vor keiner Höll oder Fegfeuer, sondern sagen : *Ich*

peine, dit-il ailleurs, ont-ils entendu parler de cette liberté, qu'aussitôt ils en ont conclu : *Puisque je suis libre, je puis faire ce que je veux. Cette chose m'appartient, pourquoi donc ne la vendrais-je pas aussi cher que possible?* Et encore : *Puisque ce ne sont pas les bonnes œuvres qui méritent le salut, à quoi bon donner l'aumône aux indigents?* Ces gens-là secouent sans le moindre scrupule le joug et la servitude de la chair et transforment la liberté spirituelle en licence et en luxure de la chair. Nous déclarons à ces effrontés contempteurs de la loi qui s'abritent sous le nom de la liberté chrétienne, qu'ils sont maintenant sept fois plus méchants qu'ils ne l'étaient sous la tyrannie du Pape [1]. »

Pour en revenir à notre sujet, il est aisé de voir que Luther subordonnait la Bible à son dogme favori, et non pas, comme il aurait dû le faire, le dogme à la Bible. Pour s'en convaincre mieux encore, il suffit de rappeler quelques-uns de ses principes fondamentaux et de montrer comment il traitait et commentait la Bible. La doctrine de l'imputation lui avait été, disait-il, révélée par le Saint-Esprit lui-même. Dogmatiste sans pudeur, il s'en servait comme de pierre de touche pour éprouver les enseignements et les pratiques de l'Église. Il en partait pour commenter les livres de l'Écriture sainte et en trouver, prétendait-il, le véritable sens. Tout ce qui s'accordait avec son dogme était jugé bon, et tout ce qui le contredisait, mauvais. Afin d'étendre à l'infini l'action du Christ et d'annihiler complètement celle de l'homme, il eût été jusqu'à rejeter la Bible elle-même. « Si nos adversaires, écrit-il, opposent la sainte

gläube, darum werde ich selig; werden stolze, trotzige, Mammonisten und verfluchte Geizhälse, die Land und Leute aussaugen. (*Œuvres*, édit. cit., t. XXII, col. 812, *Colloquia*, etc. cap. xv, § 11.)

1. « Alii, prædicata libertate illa, statim inferunt : *Si liber sum, ergo licet mihi facere quod volo. Hæc res mea est; cur ergo non venderem eam quanti possum?* Item : *Cum propter bona opera non contingat nobis salus, cur daremus aliquid egentibus?* etc. Hi securissime excutiunt hoc jugum et servitutem carnis, et transferunt libertatem spiritus in licentiam et lasciviam carnis. Illis securis contemptoribus certo annuntiamus... quod nunc, sub nomine christianæ libertatis, septies deteriores sint quam antea sub tyrannide Papæ. (*Œuvres latines*, édit. de Witemberg, t. V, année 1554, p. 413 B, *In Epistolam S. Pauli ad Galatas commentarius* [cap. v, vers. 13].)

Écriture au Christ, nous opposons, nous, le Christ à la sainte Écriture. Nous avons le Maître; ils ont, eux, les serviteurs; nous avons la tête, ils ont, eux, les pieds ou les membres, que la tête doit dominer et auxquels elle doit être préférée. S'il faut renoncer au Christ ou à la Loi, renonçons à la Loi et non au Christ[1]. »

L'Épître de saint Jacques, que l'on dirait avoir été écrite pour réfuter d'avance le dogme nouveau, Luther, d'un trait de plume, la raye du canon de la Bible. Ce système arbitraire ruine, il est vrai, le canon tout entier; mais le Réformateur n'en a souci. « Plusieurs, dit-il, se sont donné un grand mal, ont dépensé beaucoup d'efforts et de peines pour mettre d'accord avec saint Paul la lettre de saint Jacques. Philippe Mélanchthon, entre autres, a traité cette question dans l'*Apologie*, mais il l'a fait d'une manière superficielle; car c'est tomber dans une contradiction manifeste que de dire : *La foi justifie et la foi ne justifie pas*. Je donnerai mon bonnet de docteur à qui pourra concilier ces deux propositions, et, de plus, je me laisserai appeler fou [2]. » Il établit des différences entre tel et tel livre de la sainte Écriture. Il attribue la plus grande autorité à ceux qui lui permettent le mieux d'inculquer, par les moyens que j'indiquerai bientôt, son dogme de prédilection. « On a tort, dit-il,

1. « Quod si adversarii Scripturam urserint contra Christum, urgemus Christum contra Scripturam. Nos Dominum habemus, illi servos; nos caput, illi pedes seu membra, quibus caput oportet dominari et præferri. Si alterutrum sit amittendum, Christus vel Lex, Lex est amittenda, non Christus. » (*Œuvres latines*, édit. cit., t. I, an. 1558, p. 387 A. *Disputationes de fide*, disp. I. n. 49-51.)

2. Viele haben gearbeitet, sich bemühet, und darüber geschwitzet, über der Epistel St. Jacobi, dass sie dieselbige mit St. Paulo verglichen, Wie denn Phil. Melanchthon in der *Apologia* etwas davon handelt, aber nicht mit einem Ernst, denn es ist stracks wider einander, *Glaube macht gerecht* und *Glaube macht nicht gerecht*. Wer die zusammen reimen kann, dem will ich mein Bareth aufsetzen, und will mich einen Narren schelten lassen. (*Œuvres*, édit. de Valch, t. XXII, col. 2077. *Colloquia*, etc., cap. LIX, § 4.) Dœllinger fait observer qu'on a eu tort de soutenir récemment que Luther changea plus tard d'opinion sur l'Épître de saint Jacques : car dans sa seconde interprétation du premier livre de Moïse, qui forme le dernier de ses principaux ouvrages, il s'exprime sur cette Épître et sur son auteur comme auparavant, c'est-à-dire de la façon la plus dédaigneuse. (*Kirchen-Lexicon*, art. cité.)

de compter quatre évangélistes et quatre Évangiles. Tout ce que les Apôtres ont écrit ne forme *qu'un seul* Évangile [1]..... Donc chaque Apôtre, en particulier, a écrit ce qu'on peut lire dans les autres. Toutefois, ceux qui développent davantage ce principe que la foi seule justifie doivent être regardés comme les meilleurs évangélistes. D'où il suit que les Épîtres de saint Paul font plus intimement partie de l'Évangile que Matthieu, Marc et Luc. Ceux-ci, en effet, n'exposent tout au plus que l'histoire des œuvres et des miracles du Christ; mais nul n'exalte la grâce que nous possédons par le Christ aussi admirablement que saint Paul, surtout dans son Épître aux Romains. De même, cette Épître de saint Pierre (*la première*) est un des plus beaux livres du Nouveau Testament, c'est le véritable et pur Évangile; car cet Apôtre aussi proclame ce que proclament saint Paul et tous les évangélistes; il expose la vraie croyance que le Christ nous a enseignée, c'est-à-dire que le Christ enlève nos péchés et nous sauve [2]. »

Tout, dans la Bible, doit être expliqué de manière à sauvegarder le principe de la justification par la foi seule. *Il faut interpréter l'Écriture*, dit expressément Luther, *selon cet article* [3].

Cependant cela ne suffisait pas encore pour asseoir sur la

1. Pour soutenir ce principe, Luther est aussi obligé de nier que l'Épître de saint Jacques ait été réellement écrite par l'Apôtre dont elle porte le nom.

2. *Und ist nicht recht, dass man vier Evangelisten und vier Evangelia zählet. Denn es ist alles, was die Apostel geschrieben haben,* EIN *Evangelium.* (*Œuvres*, édit. de Walch. t. IX. col. 624. *Auslegung der ersten Epistel St. Petri* [Explication de la première lettre de saint Pierre, préface, § 2].) *Also hat ein Apostel eben das geschrieben, das auch in andern stehet, aber welche das am meisten und höchsten treiben, wie der Glaube an Christum allein rechtfertig machet, das sind die besten Evangelisten. Darum sind St. Pauli Episteln mehr ein Evangelium, denn Matthäus, Marcus und Lucas. Denn diese beschreiben nicht viel mehr, denn die Historie von den Werken und Wunderzeichen Christi : aber die Gnade, die wir durch Christum haben, streichet keiner so tapfer heraus als St. Paulus, sonderlich in der Epistel zu den Römern.* (*Ibid.*, col. 626, § 4.) *Also ist diese Epistel St. Petri auch der edelsten Bücher eins im Neuen Testament, und das rechte lautere Evangelium. Denn er thut auch eben das, das St. Paulus und alle Evangelisten, dass er den rechtschaffenen Glauben lehret, wie Christus uns geschenket sey, der unsere Sünde hinweg nimmt, und uns selig macht.* (*Ibid.*, col. 627, § 5.)

3. *Nach diesem Artikel muss man die Schrift deuten.* (*Œuvres*, édit. de

Bible l'édifice favori de Luther : il y a, en dehors de l'Épître de saint Jacques, bien d'autres textes qui contredisent absolument la doctrine de l'imputation. Que va faire le hardi novateur? Une chose inouïe ! Il lance dans le monde une Bible, non pas simplement commentée à sa manière, mais falsifiée en mille passages. Ce fait, qui est pour la mémoire de Luther une honte ineffaçable, prouve à lui seul que cet homme n'avait reçu aucune mission, car là où est le mensonge ne peut régner l'Esprit de Dieu. Son action pèsera comme un éternel reproche sur sa prétendue réforme et elle en sera la condamnation permanente.

« Encouragé, dit Dœllinger, par la faveur sans exemple et les applaudissements universels qui accueillirent en Allemagne ses premiers écrits, Luther crut sans peine qu'il pouvait donner à sa traduction de la Bible une forme telle, que sa doctrine sur la justification eût, du moins aux yeux de la masse des lecteurs superficiels, un caractère biblique plus prononcé. Luther connaissait à merveille les hommes de son temps : il savait que parmi ces milliers d'individus qui acclamaient sa doctrine, pas un ne se donnerait la peine de comparer la nouvelle traduction avec le texte original; tandis qu'au contraire les prédicateurs de son parti, dans tous leurs sermons et leurs catéchismes, s'attacheraient exclusivement à sa traduction et ne citeraient au peuple que des textes bibliques revêtus de la forme qu'il leur avait donnée. Le succès justifia complètement ses prévisions [1]. »

« A cette traduction devaient venir en aide les gloses marginales de Luther, qui furent reproduites dans la plupart des éditions de sa Bible. Elles étaient destinées à guider le lecteur dans son voyage à travers la sainte Écriture, à ramener sans cesse son esprit aux idées fondamentales du système luthérien, à l'habituer enfin à découvrir ces idées, même sous l'enveloppe d'un sens littéral différent ou d'un texte contradictoire. Il espé-

Walch, t. VII, col. 2060, *Auslegung des Evangelisten Johannis* [*Explication de l'Évangile de saint Jean*, (chap. VI. verset 47). § 263].

1. *Die Reformation*, etc., t. III, p. 139.

rait que la plupart des lecteurs, lorsque la glose se serait peu à peu identifiée dans leur esprit avec le texte, verraient toute la Bible sous le jour du nouveau système et finiraient par considérer celui-ci comme l'expression la plus pure de la doctrine biblique [1]. »

Si l'on veut avoir un échantillon des infidélités, des altérations, des falsifications les plus frappantes commises par Luther dans sa traduction de la Bible, on n'a qu'à consulter l'ouvrage déjà cité de Dœllinger sur la Réforme. On y verra jusqu'où peut aller la mauvaise foi d'un chef de secte [2]. Donnons-en un exemple. Dans la lettre de saint Paul aux Romains se trouve un passage ainsi conçu : *Nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi* [3]. Luther traduisit : *par la foi* SEULE. De cette manière, le lecteur voyait ainsi formulé par saint Paul lui-même ce dogme singulier que *la foi* SEULE *justifie*. Voici comment il répond à ceux qui lui reprochaient cette altération :

« Si votre Pape vous chicane sur le mot *seule*, dites-lui aussitôt : Le docteur Martin Luther l'entend ainsi et dit : Papiste et âne, c'est tout un : *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*. Car nous ne voulons pas être les écoliers ou les disciples des papistes, mais leurs maîtres et leurs juges ; nous voulons même nous montrer orgueilleux et arrogants à l'égard de ces têtes d'ânes. De même que saint Paul se glorifie en face de ses saints insensés, moi aussi, je veux me glorifier en face de ces ânes-là. Ce sont des docteurs? Moi aussi. Ce sont des érudits? Moi aussi. Ce sont des prédicateurs? Moi aussi. Ce sont des théologiens? Moi aussi. Ce sont des controversistes? Moi aussi. Ce sont des philosophes? Moi aussi. Ce sont des dialecticiens? Moi aussi. Ce sont des lecteurs? Moi aussi. Ils écrivent des livres? Moi aussi. Mais je veux me glorifier plus encore. Je sais expliquer les psaumes et les prophéties ; eux, ils ne savent pas. Je sais les interpréter ; eux, ils ne savent pas. Je sais lire la sainte

1. *Die Reformation*, etc., t. III, p. 151 et 152.
2. *Ibid.*, p. 139-173.
3. Rom., III, 28.

Écriture ; eux, ils ne le savent pas. Je sais prier ; eux, ils en sont incapables. Pour terminer, je prétends connaître leur dialectique et leur philosophie mieux qu'eux tous ensemble et j'affirme qu'il n'en est pas un qui comprenne son Aristote. Je consens à être berné si vous m'en trouvez un seul parmi eux capable d'expliquer un chapitre ou une proposition d'Aristote... Je vous prie de ne répondre aux vaines criailleries de ces ânes à propos du mot *seule*, que de cette façon : Luther l'entend ainsi, et il dit qu'il est bien plus fort que tous les docteurs de la Papauté. Le mot doit donc être maintenu. Quant à moi, je veux continuer à les mépriser, et je les mépriserai (ces ânes-là, bien entendu) jusqu'à la fin de ma vie [1]. »

Après s'être efforcé de montrer que ce mot *seule* est conforme au sens qu'y attachait saint Paul, il conclut ainsi : « Et je me repens de ne pas avoir aussi ajouté : *toutes* et *de toutes ;* c'est-à-dire *sans* TOUTES *les œuvres de* TOUTES *les lois ;* c'eût été un

1. *Wenn euer Papist sich viel unnütze machen will, mit dem Worte* SOLA, allein, *so sagt ihm flugs also : Doctor Martin Luther wills also haben, und spricht : Papist und Esel sey ein Ding*, sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas. *Denn wir wollen nicht der Papisten Schüler noch Jünger, sondern ihre Meister und Richter seyn, wollen auch einmal stolziren und pochen mit den Eselsköpfen ; und wie Paulus wider seine tollen Heiligen sich rühmet, so will ich mich auch wider diese meine Esel rühmen. Sie sind Doctores ? Ich auch. Sie sind gelehret ? Ich auch. Sie sind Prediger ? Ich auch. Sie sind Theologi ? Ich auch. Sie sind Disputatores ? Ich auch. Sie sind Philosophi ? Ich auch. Sie sind Dialectici ? Ich auch. Sie sind Legenten ? Ich auch. Sie schreiben Bücher ? Ich auch. Und will weiter rühmen : Ich kann Psalmen und Propheten auslegen ; das können sie nicht. Ich kann dolmetschen ; das können sie nicht. Ich kann die heilige Schrift lesen ; das können sie nicht. Ich kann beten ; das können sie nicht. Und dass ich herunter komme ; ich kann ihre eigene Dialectic und Philosophie bass, denn sie selbst allesammt. Und weiss darzu fürwahr, dass ihr keiner ihren Aristotelem versteht. Und ist einer unter ihnen allen, der ein* Prooemium *oder Capitel im Aristotele versteht, so will ich mich lassen prellen.... Und bitte euch, wollet solchen Eseln ja nicht anders noch mehr antworten, auf ihr unnützes Geplerre, vom Wort* SOLA, *denn also viel : Luther will es also haben, und spricht, er sey ein Doctor über alle Doctores im ganzen Pabstthum. Da soll es bey bleiben, ich will sie hinfort schlecht verachten, und verachtet haben, so lange sie solche Leute (ich wolte sagen, Esel) sind.* (*Œuvres*, édit. de Walch, tome XXI, col. 314-316, *Mart. Luthers Sendbrief vom Dolmetschen der heil. Schrift, insonderheit von der Uebersetzung des Spruchs Röm.* III, 28 [*Lettre de Martin Luther sur l'interprétation de l'Écriture sainte, et plus spécialement sur la version du passage de la lettre aux Romains, chap.* III, *verset* 28). § 6-8].

langage clair et franc. C'est pourquoi le mot sera maintenu dans mon Nouveau Testament. Et quand bien même tous les ânes du Pape devraient en devenir furieux et fous, ils ne parviendront pas à me le faire effacer[1]. » Vraiment, si Schön a lu ces lignes, il a eu raison de dire que cet homme délirait.

Luther considéré comme exégète! c'est là, dit Dœllinger, un des phénomènes les plus remarquables et peut-être les plus énigmatiques de la psychologie religieuse. Jetons un regard dans le cabinet de travail de ce puissant génie. Cet homme prétend faire reposer sur l'explication qu'il donne de la sainte Écriture son droit de fonder une Église nouvelle en face de l'ancienne. La Bible à la main, il ne cesse de reprocher à ses adversaires catholiques de se soustraire à l'évidence de la vérité biblique; ce sont, dit-il, ces coupables endurcis et obstinés qui résistent au Saint-Esprit; ils sont convaincus de la pureté de sa doctrine et cependant ils la combattent. Nous le voyons toujours partir de ce principe qu'il est nécessaire d'abord de s'être formé une idée exacte de l'œuvre du Christ et de la manière dont l'homme s'approprie cette œuvre de rédemption, pour pouvoir ensuite, à l'aide de cette idée ou par analogie, interpréter même les passages de la Bible qui la contredisent et les rendre conformes à la nouvelle doctrine. Pour y arriver, on peut se servir de catachrèses, recourir aux interpolations et à tout autre expédient. Cette méthode doit surtout être appliquée aux passages dont le sens littéral semble favoriser le système opposé (le système catholique).

A ce propos, Luther fait deux aveux bien dignes de remarque. Il confesse d'abord que cette doctrine, qui seule lui a procuré toutes sortes de consolations et une grande tranquillité, il éprouve néanmoins beaucoup de difficulté, pour ne pas dire une impossibilité absolue, à la mettre en pratique et à régler sur elle tous ses sentiments religieux. Cette frappante et profonde contradiction de principes d'après lesquels l'homme doit, d'un côté, s'appliquer avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exac-

1. *Die Reformation*, etc., t. III, p. 156 et 157.

titude à la partie active de sa vie religieuse et morale, et de l'autre, croire fermement que tout cela est de nulle valeur aux yeux de Dieu, mais que seule l'imputation des mérites de Jésus-Christ suffit, cette contradiction, dis-je, n'échappa pas à Luther. « Et moi aussi, dit-il, j'ai souvent la pensée de m'attacher aux œuvres, de quitter Jésus-Christ pour me replier sur moi-même ; c'est à ce point, que je dois combattre jour et nuit cette pensée. » « Et moi aussi, continue-t-il, j'ai enfin appris, après de longs et terribles combats qu'a soutenus mon âme, combien il est difficile, je dirai presque divin, de se familiariser avec cette idée : Nous sommes justifiés par la grâce et sans les œuvres ; la foi en Jésus-Christ est la justice unique, formelle et parfaite de tous les saints. Cette doctrine est par trop supérieure à la force intuitive du cœur humain, à notre manière de penser et de nous exprimer ici-bas. » Écoutons-le encore, l'aveu qu'il laisse échapper mérite vraiment l'attention : « Il est, dit-il, impossible de trouver cette doctrine dans les saintes Écritures si l'on se contente de les lire et de les étudier ; il faut en avoir éprouvé la vérité en soi-même. C'est ce qui arrive à tous ceux qui ont appris de moi cette maxime : *La foi seule justifie*, et qui cependant restent aveugles, sourds et muets dès qu'ils se trouvent en face des passages de l'Écriture sainte qui sont favorables à cette doctrine [1]. » « Ce n'était donc, conclut avec raison Dœllinger, que son état psychologique individuel qui avait amené Luther à voir dans les Épîtres de saint Paul une doctrine qu'avant lui aucun mortel n'y avait découverte [2]. »

Mais ce réformateur croyait-il bien à ce qu'il enseignait ? Voici ce qu'on lit dans le journal de ses pensées intimes, qui est, dit-il, « le miroir le plus fidèle de son âme [3] » :

Hélas ! s'écrie le docteur Martin, *j'ai cru tout ce que disaient le Pape et les moines ; mais ce que dit aujourd'hui Jésus-Christ, qui cependant ne ment pas, je ne le puis croire.*

1. *Die Reformation*, etc., p. 179, 180.
2. *Ibid.*, p. 180.
3. *Ibid.*, p. 224.

C'est une chose vraiment triste et déplorable ! « Comme on chantait à table, pendant le repas du Dr M. Luther, ce passage du prophète Osée (chap. XIII) : « Voici ce que dit le Seigneur » (musique de Josquin Deprès), il se tourne vers le Dr Jonas : *Je crois*, dit-il, *aussi peu à la vérité de la théologie que vous à la beauté de ce morceau.* — Dieu ! que saint Paul parle admirablement de sa mort ! J'ai peine à le croire, dit le Dr Jonas. A quoi Martin Luther répond : *Il me semble que saint Paul n'a pas dû y croire non plus aussi fermement qu'il le dit. Je dois vous l'avouer : je ne puis, à mon grand regret, y croire avec autant d'assurance que je l'exprime dans mes sermons, mes conversations et mes écrits, ou qu'on se le figure généralement* [1]. » Se plaignant un jour de l'évidence avec laquelle la sainte Écriture enseigne la doctrine catholique, il finit par s'en prendre au démon. Satan, raconte-t-il, lui cita un si grand nombre de textes de l'Écriture sainte, qu'il lui fut impossible de trouver une seule erreur dans toute la Papauté [2]. » Dans une autre circonstance, le prédicateur Antoine Musa de Rochlitz étant venu se plaindre à Luther de ne pouvoir croire à ce qu'il enseignait : « Dieu soit loué ! s'écria le Réformateur, les autres en sont là aussi ! Je pensais que cela n'arrivait qu'à moi seul [3]. »

Ce Luther qui, dans le monument de Worms, tient en main la Bible, est-il bien, encore une fois, le Luther dont nous

1. Ach! *sprach D. Martinus*, ich habe dem Pabst und Mönchen alles geglaubt, was sie nur sagten; aber was jetzt Christus saget, der doch nicht lüget, das kann ich nicht glauben. Das ist je ein jämmerlich verdrüsslich Ding. (*Œuvres*. édit. de Walch. t. XXII, col. 202. *Colloquia*, etc.. cap. II. § 154. Voir aussi. *ibid.*. col. 147. chap. XIII, § 48.) *Da man über D. M. L. Tisch sang den Text aus dem Propheten Hosea* (c. XIII) : Das sagt der Herr (*so Josquinus gemacht hatte*): *sprach er zu D. Jonas :* So wenig ihr glaubet. dass dieser Gesang gut sey, so wenig glaube ich, dass Theologia wahr sey. (*Ibid.*, col. 757, 758. chap. XIII, § 62.) *D. Jonas... sprach : Ach wie herrlich redet St. Paulus von seinem Tode, ich kanns nicht glauben. Darauf sprach D. M. :* Ich glaube, dass St. Paulus selber es nicht hat so stark können glauben. als er davon geredt. Ich, wahrlich. kanns auch so stark, leider, nicht glauben, als ich davon predigen, reden und schreiben kann, und wie andere Leute von mir wohl denken, dass ich so veste glaube. (*Ibid.*, col. 742, chap. XIII. § 39.)

2. *Kirchen-Lexikon*. art. cité.

3. *Gott sei Dank, dass es Andern auch so geht; ich meinte. mir wäre allein so.* (Voir Dœllinger, *Kirchen-Lexicon*. art. cité.)

venons de voir la conduite et d'entendre les paroles ? Il tient en main la Bible, oui ! mais une Bible qu'il a falsifiée. Il tient en main la Bible, mais il ne croit ni à la Bible, ni à saint Paul, ni à Jésus-Christ.

Ce n'est certainement pas pour me ménager une mesquine satisfaction que je m'efforce de montrer combien ce monument offense l'histoire. Une plus haute pensée m'anime : je désire faire constater au lecteur que, depuis sa naissance, le protestantisme s'est toujours vu contraint, pour vivre, de s'appuyer sur le mensonge et la stupide admiration des masses. Je ne m'arrêterai pas à démontrer qu'il est inexact de donner Pierre Valdo, Jacques Wicleff et Jean Huss pour les précurseurs de Luther; je ne veux pas non plus relever le grossier outrage que l'on fait à la vérité en leur associant le moine de Ferrare[2]; mais je tiens à dénoncer en passant cette étonnante contradiction : les rationalistes, les libres penseurs ont élevé une statue à l'auteur d'un livre qui a pour titre : *Le serf arbitre*, à celui qui déclare que le libre arbitre dans la créature est une fiction et que les facultés intellectuelles de l'homme n'ont pas seulement été viciées par le péché originel, mais annihilées ; à celui enfin qui affiche hautement son mépris pour cette lumière divine qu'on appelle la raison, et ose proférer ces ineptes paroles : « La raison me permet de comprendre que deux et cinq font sept ; mais quand on vient me dire, de par le ciel :

1. « On a coutume de signaler comme étant les précurseurs du protestantisme les sectes hérétiques du moyen âge ou quelques théologiens du XV[e] siècle accusés d'hétérodoxie ; mais il est bon de remarquer que cette affinité ne s'étend nullement jusqu'à la doctrine fondamentale du protestantisme sur la justification. Ni les vaudois, ni les hussites, ni aucune autre secte, n'affichèrent des principes semblables au principe du protestantisme. » (*Die Reformation*, etc., t. III, p. 3 et 4.)

2. « Comme on devait s'y attendre, dit Gino Capponi (*Histoire de la république de Florence*, Florence 1875, t. II, p. 255), les protestants ont prétendu que Savonarole était un des leurs. Mais il ne fut aucunement le précurseur des novateurs allemands, puisqu'il ne cessa de s'opposer à toute innovation. Il ne lui vint non plus jamais à l'esprit de changer, comme le firent les protestants, le principe même de la foi. » Un disciple de Saint-Dominique, le R. P. Pie-Marie Rouard de Card, a aussi rétabli sur ce point la réputation de Savonarole, dans son opuscule : *Jérôme Savonarole et la statue de Luther à Worms* (Louvain, 1867).

Non, cela fait huit ; il faut que je le croie contre ma raison et contre mon sentiment [1].» Ces libéraux, admirateurs de Luther,

1. *Denn dass zwei und fünf sieben sind, kann ich fassen mit der Vernunft; wenn es aber von oben herab heisst : Nein, es sind acht, so soll ich glauben wider meine Vernunft und Fühlen.* (Voir Dœllinger dans son *Kirchen-Lexicon*, art. cité.) Quelle différence entre l'absurde proposition de Luther et le dogme chrétien de la Trinité qui affirme qu'en Dieu il y a unité de *substance* et trinité de *personnes*, mais non pas tout ensemble unité et trinité ou de personnes ou de substance, ce qui reviendrait à dire : *Un* est la même chose que *trois!* L'Église catholique propose à notre croyance des *mystères*, c'est-à-dire des vérités révélées *supérieures*, mais nullement *contraires* à la raison. Il est impossible de prouver qu'un seul de tous ces mystères répugne à notre raison. En effet, dès qu'il nous est prouvé que ces mystères ont été révélés par Dieu lui-même, toutes les exigences de notre raison sont satisfaites. Luther, au contraire, admet que Dieu peut révéler des choses absurdes (ce qui est la négation de Dieu même) et que nous sommes tenus d'y croire. Que les rationalistes veuillent bien nous dire si leur admiration pour Luther n'est pas encore plus absurde. « La discussion, écrit Dœllinger dans cette page où il expose les nouveaux principes de mathématique du grand Réformateur, la discussion que Luther eut à soutenir, durant les deux dernières années de sa vie, contre Érasme, sur la volonté humaine et sur la liberté ou le serf arbitre, montre sous un nouveau jour le caractère de cet homme. Personne jamais n'avait réussi aussi bien que lui à falsifier les textes les plus simples et les plus clairs de l'Écriture sainte, à leur faire dire juste le contraire de ce qu'ils affirment. Dans les nombreux passages où la Bible réclame d'une manière si pressante nos efforts personnels, nous exhorte à fuir le péché, à nous purifier de plus en plus, Luther voit un sens tout autre : Faites-le, y lit-il, si vous le pouvez; mais il est certain que vous ne le pouvez pas. Ou bien : Par ces paroles, Dieu a uniquement en vue de railler l'impuissance de l'homme; c'est comme s'il disait : Voyons donc s'il parviendra à le faire! Érasme lui opposait les passages où il est dit que Dieu désire non la perte de l'homme, mais son salut. Luther lui répond alors : Il faut distinguer la volonté explicite et la volonté cachée. Par cette dernière Dieu veut absolument la damnation éternelle du plus grand nombre des hommes (il reconnaît toutefois que, dans la sainte Écriture, Dieu parle tout autrement). Par conséquent, sa volonté cachée se trouve en parfaite contradiction avec sa volonté explicite. Pour Luther, voici en quoi consiste la foi et même le plus haut degré de la foi : l'homme doit tenir pour vrai et pour certain même ce qui est logiquement contradictoire : par exemple, croire fermement que Dieu est non seulement juste, mais encore la bonté même, lorsque, par le seul effet de sa volonté toute-puissante, il damne des millions et des millions d'hommes, que dis-je, la plus grande partie de l'humanité, lorsqu'il la précipite dans les tourments éternels de l'enfer! Dans cette circonstance, comme lorsqu'il défendait la doctrine de la justification, Luther avait coutume de tonner contre l'incrédulité qui, en pareilles matières, prétend écouter la raison humaine. C'est le diable, disait-il, qui entraîne la prêtraille romaine à mesurer la volonté divine à la raison humaine : la raison me permet bien de comprendre que deux et

ne savent pas ou du moins ne se souviennent plus que le moine apostat excitait les princes à se défier des peuples, qu'il représentait comme naturellement portés à la révolte. Écoutons ses enseignements : « Que ceux qui détiennent le pouvoir sachent qu'ils commandent à des citoyens séditieux qui n'épient que le moment de susciter une émeute. Ceux-là mêmes qui devraient aider à l'administration de la chose publique n'ont qu'un souci : trouver le moyen de l'abattre et de la ruiner [1]. »

cinq font sept; mais, quand on vient me dire, de par le ciel : Non, cela fait huit; il faut que je le croie contre ma raison et contre mon propre sentiment. Et il exigeait en conséquence que tout bon chrétien *tordît le cou à la raison, lui arrachât les yeux et étouffât la bête.* »

Mais comment, demandera-t-on peut-être, les fauteurs de la liberté, telle que l'entend l'école rationaliste, ont-ils pu reconnaître Luther pour leur chef? Ils l'ont fait pour la raison que j'ai indiquée tout à l'heure et qui a porté les protestants à reconnaître en lui leur père, bien qu'ils aient oublié ou mis de côté ses doctrines. Nous sommes ici parfaitement d'accord avec Michelet, qui a écrit : « Quelque sympathie que puisse inspirer cette aimable (!) et puissante personnalité de Luther, elle ne doit pas influencer notre jugement sur la doctrine qu'il a enseignée, sur les conséquences qui en sortent nécessairement. Cet homme, qui fit de la liberté un si énergique usage, a ressuscité la théorie augustinienne (!) de l'anéantissement de la liberté. Il a immolé le libre arbitre à la grâce, l'homme à Dieu, la morale à une sorte de fatalité providentielle. De nos jours, les amis de la liberté se recommandent volontiers du fataliste Luther. Cela semble bizarre au premier coup d'œil. Luther lui-même croyait se retrouver dans Jean Huss, dans les vaudois, partisans du libre arbitre. C'est que ces doctrines spéculatives, quelque opposées qu'elles paraissent, se rencontrent toutefois dans leur principe d'action, la souveraineté de la raison individuelle, la résistance au principe traditionnel, à l'autorité. Il n'est donc pas inexact de dire que Luther a été le restaurateur de la liberté pour les derniers siècles. S'il l'a niée en théorie, il l'a fondée en pratique. Il a, sinon fait, au moins courageusement signé de son nom la grande révolution qui légalisa en Europe le droit d'examen. Ce premier droit de l'intelligence humaine, auquel tous les autres sont rattachés, si nous l'exerçons aujourd'hui dans sa plénitude, c'est à lui en grande partie que nous le devons. Nous ne pouvons penser, parler, écrire, que cet immense bienfait de l'affranchissement intellectuel ne se renouvelle à chaque instant. Les lignes mêmes que je trace ici, à qui dois-je de pouvoir les publier, sinon au libérateur de la pensée moderne? » (*Mémoires de Luther écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par* J. Michelet, Paris, 1854, tome II, pages x et xi.)

1. « Qui in imperio est, sciat se constitutum super seditiosos cives, quibus nihil deest, nisi occasio commoda movendæ seditionis. Ut qui debebant in administratione esse auxilio, illi hoc unicum agunt, quomodo eam evertant et diripiant. » (*Œuvres latines,* édit. cit., tome IV, année 1552, page 52 A, *In Cantica Canticorum brevis enarratio,* cap. I.)

Aujourd'hui que la *tolérance* est un mot (je ne dis pas un fait) qui nous est sans cesse donné comme l'un des principaux éléments de la civilisation, c'est bien mal choisir que de prendre pour patron un tel personnage. « Sa manière de combattre dans le champ de la théologie offre un phénomène tellement inouï dans la littérature et l'histoire ecclésiastiques, que ceux qui ont eu plus tard à le juger et à le caractériser se sont trouvés dans le plus grand embarras [1]. » « La façon, continue Dœllinger, dont Luther, dans ses écrits polémiques, traite la personne de ses adversaires est vraiment sans exemple. Vous ne découvrez jamais en lui le moindre signe de cette charité qui s'afflige, qui déteste l'erreur et toujours cherche à ramener l'égaré; ce que vous constatez, c'est la rancune outrageuse, la raillerie hautaine, méprisante; c'est un flot d'invectives personnelles et des plus populacières qui s'échappe de sa bouche comme un torrent inépuisable [2]. » Si quelqu'un avait dit à ces milliers de

1. DŒLLINGER, *Die Reformation*, etc., tome III, page 252.

2. *Kirchen-Lexicon*, art. cité. — « Je voudrois (écrit Bossuet dans son *Histoire des Variations des Églises protestantes*, liv. I, n° 33) qu'un de ses sectateurs des plus prévenus prît la peine de lire seulement un discours qu'il composa du temps de Paul III contre la Papauté : je suis certain qu'il rougiroit pour Luther, tant il y trouveroit partout, je ne dirai pas de fureur et d'emportement, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries et de saletés; je dis même des plus grossières, et de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. *Le Pape*, dit-il, *est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche* : n'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Est-ce là le discours d'un réformateur? Mais c'est qu'il s'agit du Pape : à ce seul mot il rentroit dans ses fureurs, et il ne se possédoit plus. Mais oserai-je rapporter la suite de cette invective insensée? Il le faut, malgré mes horreurs, afin qu'on voie une fois quelles furies possédoient ce chef de la nouvelle réforme. Forçons-nous donc pour transcrire ces mots qu'il adresse au Pape : *Mon petit Paul, mon petit pape, mon petit ânon, allez doucement : il fait glacé : vous vous rompriez une jambe; vous vous gâteriez; et on diroit : Que diable est ceci? Comme le petit papelin s'est gâté!* Pardonnez-moi, lecteurs catholiques, si je répète ces irrévérences. Pardonnez-moi aussi, ô luthériens, et profitez du moins de votre honte. Mais après ces sales idées, il est temps de voir les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots : *Cœlestissimus, scelestissimus; sanctissimus, satanissimus* : et c'est ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dira-t-on de cette belle figure : *Un âne sait qu'il est âne; une pierre sait qu'elle est pierre; et ces ânes de papelins ne savent pas qu'ils sont des ânes?* De peur qu'on ne s'avisât d'en dire autant de lui, il va au-devant de l'objection. *Et*, dit-il, *le Pape ne me peut pas tenir pour*

pauvres paysans qui passèrent toute une nuit en plein air attendant avec tant d'impatience le grand spectacle de l'inau-

un âne : il sait bien que, par la bonté de Dieu et par sa grâce particulière, je suis plus savant dans les Écritures que lui et que tous ses ânes. Poursuivons : voici le style qui va s'élever. *Si j'étois le maître de l'Empire* (où ira-t-il avec un si beau commencement?) *je ferois un même paquet du Pape et des Cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guériroit; j'y engage ma parole, et je donne Jésus-Christ pour caution.* Le saint nom de Jésus-Christ n'est-il pas ici employé à propos? Taisons-nous : c'en est assez; et tremblons sous les terribles jugemens de Dieu, qui, pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportemens eussent une telle efficace de séduction et d'erreur. »

Et plus loin (liv. VI, n° 39) : « Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate : il remplit toutes ses thèses (Bossuet parle des thèses de Luther contre les docteurs de Louvain) de ces misérables équivoques : *vaccultas*, au lieu de *facultas; cacolyca Ecclesia*, au lieu de *catholica;* parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas* et *cacolyca*, une froide allusion avec les vaches, les méchans et les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeler les docteurs *nos maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain *nostrolli magistrolli, bruta magistrolia*, croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces docteurs *de vraies bêtes, des pourceaux, des épicuriens, des païens et des athées, qui ne connoissent d'autre pénitence que celle de Judas et de Saül, qui prennent, non de l'Écriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent;* et il ajoute, ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt, et cacant.* C'est ainsi qu'il oublioit toute pudeur, et ne se soucioit pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses adversaires. »

La discussion que le Réformateur eut avec Érasme à propos du libre arbitre est célèbre. « La considération d'Érasme, écrit Bossuet (liv. II, n° 16), étoit grande dans toute l'Europe, quoiqu'il eût de tous côtés beaucoup d'ennemis. Au commencement des troubles, Luther n'avoit rien omis pour le gagner, et lui avoit écrit avec des respects qui tenoient de la bassesse. D'abord Érasme le favorisoit, sans vouloir pourtant quitter l'Église. Quand il vit le schisme manifestement déclaré, il s'éloigna tout à fait, et écrivit contre lui avec beaucoup de modération. Mais Luther, au lieu de l'imiter, publia, un peu après son mariage, une réponse si envenimée, qu'elle fit dire à Mélanchthon : *Plût à Dieu que Luther gardât le silence! J'espérois que l'âge le rendroit plus doux, et je vois qu'il devient tous les jours plus violent, poussé par ses adversaires et par les disputes où il est obligé d'entrer :* comme si un homme qui se disoit le réformateur du monde devoit si tôt oublier son personnage, et ne devoit pas, quoi qu'on lui fît, demeurer maître de lui-même. *Cela me tourmente étrangement*, disait Mélanchthon, *et si Dieu n'y met la main, la fin de ces disputes sera malheureuse.* Érasme, se voyant traité si rudement par un homme qu'il avoit si fort ménagé, disoit plaisamment : *Je croyois que le mariage l'auroit adouci;* et il déploroit son sort de se voir, malgré sa douceur *et dans sa vieillesse, condamné à combattre contre une bête farouche, contre un sanglier furieux.* »

Michelet fait observer que les luthériens auraient très volontiers rayé

guration du monument : Cent mille de vos aïeux ont été massacrés par la faute surtout de celui que vous acclamez aujourd'hui ! je ne sais s'ils auraient alors chanté avec autant d'enthousiasme l'hymne célèbre *Eine feste Burg ist unser Gott* (Notre Dieu est une forteresse). L'on sait en effet que Luther, par ses écrits incendiaires, poussa ces malheureux à la révolte, puis excita les princes à faire main basse sur eux, dès qu'il eut appris leur défaite [1]. « Allons, mes princes, aux armes! frappez! Aux

bien des passages des écrits de Luther, mais il était trop tard : « Ils auraient bien voulu rayer telle ligne, arracher telle page. *Quod scriptum est, scriptum est.* » (*Œuvres latines*, t. II, p. VII.)

1. « L'histoire, écrit Dœllinger, n'est pas parvenue à établir d'une manière certaine que Luther ait, de propos délibéré, poussé les paysans à la révolte. Bodmann, après avoir étudié toutes les pièces du procès, l'affirme pour les paysans du Rheingau. En tout cas, dans les ouvrages et les pamphlets que Luther composa pour le peuple, on rencontre à chaque instant des expressions, des passages provocants, qui devaient produire l'effet de matières inflammables sur les passions surexcitées de la multitude. C'est là un fait que les préjugés de parti seuls oseraient nier. Déjà Luther avait signalé les dangers d'une révolte, mais il entendait sans doute parler d'un mouvement dirigé contre les Évêques et les princes ecclésiastiques, et d'avance il en saluait l'explosion avec des paroles de joie et d'encouragement. Tous ceux qui aideraient à renverser les évêchés et à anéantir le gouvernement épiscopal, il les proclamait les fils chéris de Dieu. Son espérance ne fut pas déçue, quoiqu'elle ne se soit pas réalisée aussi complètement qu'il l'aurait souhaité. Les populations s'insurgèrent, proclamant hautement qu'elles s'étaient révoltées pour revenir à la pratique du pur Évangile. Les prédicateurs de la doctrine luthérienne, qui n'étaient autres que des moines échappés de leurs couvents, y prirent part en très grand nombre. C'est alors (mai 1525) que Luther publia son *Exhortation à la paix* (*Ermahnung zum Frieden*). Dès les premières pages, il lance les accusations les plus violentes et les plus outrées contre les Évêques et les princes qui ne veulent pas laisser prêcher l'Évangile dans leurs États; puis, après cette sortie, il engage les paysans, déjà sous les armes, à rester calmes et tranquilles, parce que la sainte Écriture défend de se faire soi-même justice. On ne comprend vraiment pas qu'un homme comme Luther, qui connaissait si bien le cœur humain, ait jamais pu attendre le moindre effet sérieux des exhortations qu'il adressait à des masses fanatiques et déjà compromises par toute sorte de crimes; de plus, même dans cet écrit, il avait laissé échapper certaines expressions beaucoup plus propres à encourager qu'à calmer la sédition. Et puis, à peine a-t-il appris la défaite des paysans, qu'il compose un nouvel écrit adressé cette fois aux princes : Qu'ils massacrent impitoyablement ces révoltés, s'écrie-t-il; car ce n'est plus le temps de la patience et de la pitié, mais le temps du glaive et de la colère. Tous, ils doivent frapper, égorger, tuer; un prince peut gagner plus facilement le ciel avec du sang que

armes! percez! Les temps sont venus, temps merveilleux où, avec du sang, un prince peut gagner plus facilement le ciel que nous autres avec des prières. Frappez, percez, tuez, en face ou par derrière, car il n'est rien de plus diabolique qu'un séditieux : c'est un chien enragé qui vous mord si vous ne l'abattez. Il ne s'agit plus de dormir, d'être patient ou miséricordieux ; le temps du glaive et de la colère n'est pas le temps de la grâce. Si vous succombez, vous êtes martyrs devant Dieu, parce que vous marchez dans son Verbe ; mais votre ennemi, le paysan révolté, s'il succombe, n'aura en partage que l'enfer éternel, parce qu'il porte le glaive contre l'ordre du Seigneur : c'est un enfant de Satan [1]. » Et que disait l'aspostat de Wittemberg à la vue de ces monceaux de cadavres et de ruines? « C'est moi, Martin Luther, qui, dans la révolte, ai tué tous les paysans, car j'ai ordonné de les tuer. Tout leur sang retombe sur moi, mais je le renvoie à Notre-Seigneur Dieu, qui m'a commandé de parler ainsi [2]. »

Les Juifs, aujourd'hui si nombreux et si puissants en Allemagne, n'auront sans doute pas manqué d'assister à la fête de l'homme qui, pendant les dernières années de sa vie, poussait ses compatriotes à les exterminer. « Qu'allons-nous faire, disait-il, nous chrétiens, en face de ce peuple maudit et damné ?... Voici un excellent conseil : Qu'on mette le feu à leurs synagogues et à leurs écoles ; ce qui ne voudra pas brûler, il faut le jeter dans une fosse et le couvrir de terre, afin que personne ne puisse jamais en apercevoir ni une seule pierre ni la moindre scorie. Il convient également d'abattre et de détruire leurs maisons. Qu'on leur enlève tous leurs livres de prières et leurs Talmuds. Qu'on défende aux rabbins, sous peine de mort, de continuer à enseigner ; qu'on ne donne jamais d'es-

d'autres avec la prière. On ne répondit que trop bien à cette invitation. » (*Kirchen-Lexicon*, art. cité.)

1. Voir Rohrbacher. *Histoire univ. de l'Église catholique*, liv. LXXXIV, § 3.

2. *Ich, Martin Luther, habe im Aufruhr all Bauern erschlagen, denn ich habe sie heissen todtschlagen; all ihr Blut ist auf meinem Halse. Aber ich weise es auf unsern Herrn Gott, der hat mir das zu reden befohlen.* (Œuvres. édit. de Walch, t. XXII. col. 1073, *Colloquia*, etc., cap. XXII, § 156.)

corte aux Juifs et que jamais non plus ils ne puissent obtenir la permission de voyager. Qu'on leur défende l'usure, qu'on leur enlève tout leur argent, tous leurs joyaux, pour les mettre en lieu sûr et les conserver [1]. » Si tout cela ne suffit pas encore, eh bien! il demande qu'on les pourchasse comme des chiens enragés [2].

Les journaux reproduisirent cette dépêche adressée d'Angleterre au comité de la fête de Worms : « La reine se félicite de l'entière réussite de la fête célébrée à l'occasion de l'inauguration du monument de Luther; cette solennité a rencontré au sein du peuple anglais la plus grande sympathie [3]. » La reine Victoria ne se souvenait plus qu'un roi d'Angleterre avait combattu par ses écrits le Réformateur, ce qui lui avait valu le titre de *Defensor fidei*, et que ce titre, ses successeurs, quoique séparés de Rome qui l'avait accordé, aimaient encore à s'en parer; elle ne se souvenait plus que ce même monarque avait été gratifié par Luther des noms de *traître*, d'*assassin*, de *fou incurable dont Satan était le Dieu* [4]. A quoi servent donc, dans ce siècle de progrès tant vanté, les enseignements de l'histoire, qu'on appelait autrefois la *maîtresse de la vie?* Aujourd'hui, hélas! l'histoire n'apprend plus rien. Elle est devenue, on l'a dit avec raison, une conjuration permanente contre la vérité [5].

1. *Was wollen wir Christen nun thun mit diesem verworfenen verdammten Volk der Jüden?... Ich will meinen treuen Rath geben. Dass man ihre Synagoge oder Schule mit Feuer anstecke, und was nicht brennen will, mit Erden überhäufe, und beschütte, dass kein Mensch ein Stein oder Schlacke davon sehe ewiglich.... Dass man auch ihre Häuser desgleichen zerbreche und zerstöre... Dass man ihnen nehme alle ihre Betbüchlein und Talmudisten... Dass man ihren Rabbinen bey Leib und Leben verbiete, hinfort zu lehren.... Dass man den Jüden das Geleit und Strasse ganz und gar aufhebe.... Dass man ihnen den Wucher verbiete,... und nehme ihnen alle Baarschaft und Kleinod an Silber und Gold, und lege es beyseit zu verwahren.* (*Œuvres*, édit. de Walch, t. XX, col. 2477-2480, *D. Mart. Luthers Schrift von den Jüden und ihren Lügen* [Ouvrage de Martin Luther contre les Juifs et leurs mensonges], §§ 298-305.)

2. *Ibid.*, col. 2509, § 359.

3. Voir, entre autres, l'*Unita cattolica* du 2 juillet 1868.

4. Voir *passim* les écrits de Luther contre Henri VIII, roi d'Angleterre.

5. Ce n'est pas ici le lieu de mentionner les immorales doctrines ensei-

3. La vérité, c'est que le protestantisme, en Allemagne comme en Angleterre, en Suisse comme dans les pays scandinaves, en Amérique aussi bien qu'en Europe, s'est tellement éloigné de la doctrine de ses fondateurs, que rien ou presque rien n'est resté des anciens symboles et des anciennes croyances. « Qui défend aujourd'hui, demande Balmès, les doctrines de Luther et de Calvin? Qui respecte les limites posées par eux? Quelle Église protestante se fait remarquer par son zèle à conserver tels ou tels dogmes? Quels protestants ne rient pas de la *divine* mission de Luther et croient encore que le Pape soit l'Antéchrist? Qui veille parmi eux à la pureté de la doctrine? Qui qualifie les erreurs? Qui s'oppose au torrent des sectes? Sent-on dans leurs écrits ou dans leurs discours l'accent énergique de la conviction, l'amour ardent de la vérité[1]?... Le

gnées par Luther. Il suffit de rappeler un seul fait : « A partir de 1520 surtout, il publia et répandit dans le peuple certaines maximes sur les rapports des deux sexes, sur le mariage et le célibat, qui ne manquèrent pas, au dire des contemporains eux-mêmes, d'exercer sur toutes les classes de la société une influence des plus fâcheuses. Le premier, depuis la fondation de l'Église, il osa enseigner que l'homme est l'esclave de ses instincts. Leur résister, dit-il, est impossible; le mariage est donc pour chacun un devoir strict; nous y sommes plus rigoureusement tenus qu'aux préceptes du Décalogue qui nous défendent le meurtre et l'adultère. Dans un sermon prêché en 1522 sur le mariage, il soutint des propositions, il reconnut au chrétien des droits que la conscience naturelle d'un simple païen repousserait avec horreur. La permission qu'il donna au landgrave de Hesse fut aussi une conséquence de son principe, qui, d'ailleurs, s'accorde avec le reste de son système : Le précepte de la monogamie n'existe pas pour le chrétien. » (*Kirchen-Lexicon*, art. cité.)

1. *Le protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, t. I, chap. x. « Quelle énorme différence, poursuit le savant espagnol, lorsque l'on compare les Églises protestantes à l'Église catholique! Interrogez celle-ci sur ses croyances : vous entendrez de la bouche du successeur de saint Pierre, de Grégoire XVI, la réponse que Luther lui-même entendit de la bouche de Léon X : comparez la doctrine de Léon X avec celle de ses prédécesseurs, vous vous trouverez ramené, par un chemin direct, jusqu'aux Apôtres, jusqu'à Jésus-Christ. Essayez d'attaquer un dogme, d'altérer la pureté de la morale : la voix des anciens Pères tonnera contre votre erreur, et, au milieu du XIXe siècle, vous croirez que les vieux Léon et les Grégoire se sont levés de leur tombeau. Si votre volonté est faible, vous trouverez indulgence; si votre mérite est grand, on vous prodiguera les ménagements; si votre position dans le monde est élevée, vous serez traité avec égard. Mais prétendez-vous abuser de vos talents pour introduire quelque nouveauté dans la doctrine,

protestantisme, si on le considère comme une croyance déterminée, a disparu presque en entier. Pour être plus exact, il faut dire qu'il est mort presque en naissant. En effet, dès les premiers temps de la Réforme, les chefs de sectes n'ont jamais pu s'accorder entre eux; on les a vus se combattre l'un l'autre avec acharnement et bien souvent avec des armes qui n'étaient rien moins que religieuses ou scientifiques. Seuls, les principes du *libre examen*, pour la théorie, et *de la justification par la foi sans les œuvres*, pour la pratique, restèrent debout. Cela se comprend : l'orgueil de l'homme, son amour désordonné de l'indépendance, trouvaient une complète satisfaction dans la liberté qu'on leur octroyait, et les passions les plus basses du cœur humain s'accommodaient parfaitement de la doctrine de la justice imputative.

Mais le libre examen a porté ses fruits. Sans compter cette multitude de sectes qui ont surgi durant ces trois derniers siècles, on peut dire qu'il y a aujourd'hui à peu près autant de systèmes religieux que d'esprits qui réfléchissent. Cela devait être, puisqu'il n'existait aucune autorité à laquelle on reconnût le droit de contenir dans certaines bornes la licence de l'homme. Comment se fait-il alors qu'on entende toujours prononcer

de votre pouvoir pour exiger une capitulation en matière de dogme : prétendez-vous, pour éviter des troubles, prévenir des schismes et concilier les esprits, obtenir une transaction ou seulement une explication ambiguë : *Jamais*, vous répondra le successeur de saint Pierre : *la foi est un dépôt sacré que nous ne pouvons altérer ; la vérité est immuable, elle est une.*

« Et à cette voix du Vicaire de Jésus-Christ, qui, d'un seul mot, dissipera toutes vos espérances, viendront s'unir celles des nouveaux Athanase, des Grégoire de Nazianze, des Ambroise, des Jérôme, des Augustin. Toujours la même fermeté dans la même foi, la même fixité, la même énergie. Serait-ce de l'obstination, de l'aveuglement, du fanatisme ? Mais dix-huit siècles écoulés, les révolutions des empires, les bouleversements les plus effroyables, la variété infinie des idées et des mœurs, la puissance des persécuteurs, les ténèbres de l'ignorance, l'effort des passions, les lumières de la science, rien n'a pu éclairer cet aveuglement, n'a pu fléchir cette obstination, refroidir ce fanatisme ! En présence de ce spectacle, tout protestant instruit, capable de dominer les préjugés de son éducation, sentira certainement s'élever dans son esprit des doutes contre la vérité de l'enseignement qu'il a reçu : il éprouvera du moins le désir d'examiner de près ce prodige, qui se présente avec tant de majesté dans l'Église catholique. »

les noms de telle ou telle confession religieuse et que l'on constate que ces confessions comptent un plus ou moins grand nombre d'adhérents avoués? Cela tient à plusieurs causes, mais ce n'est certainement pas à la vertu intrinsèque de ces confessions. Les quelques vérités chrétiennes qu'on y enseigne encore, la force de l'éducation, les préjugés, le peu d'austérité ou plutôt le relachement des doctrines, et partant la facilité qu'on a pour s'estimer être un excellent chrétien, l'amour-propre, qui nous empêche de prononcer ce mot terrible : *Je me suis trompé*, l'intérêt, les affections de famille, l'indifférence religieuse, les convenances sociales qui exigent que toute personne bien élevée ait une religion; enfin, en Europe, l'influence de l'État, qui dirige, d'une manière directe ou indirecte, presque toutes les confessions non catholiques : toutes ces causes contribuent encore plus ou moins à soutenir les sectes et à leur créer des adhérents. On y rencontre parfois des âmes pieuses qui vivent dans la pratique continuelle des vertus chrétiennes, cela est vrai ; mais rappelons-nous que la grâce divine répand d'abondants bienfaits, même en dehors de l'Église visible. « Qu'est-ce que l'Océan ? se demande un illustre prélat. C'est bien, selon l'expression de l'Écriture, cette immensité des eaux que le Créateur a jetées autour de notre globe et dont la masse tumultueuse est retenue prisonnière dans les replis de l'abîme. Mais il n'est pas là tout entier ; il pénètre au cœur même des continents par une infinité d'artères invisibles ; et, jusque dans les lieux les plus éloignés de ses bords, il est encore des sources et des fleuves dont il est l'aliment ; c'est lui qui en est le père. Et voilà l'Église. Il existe d'abord en elle une hiérarchie, un mécanisme visible dont elle entoure l'univers, comme d'un vaste réseau. Mais outre cette organisation pour ainsi dire palpable, il en est une autre qui ne se voit pas : ce sont les dons intérieurs de l'Esprit céleste, qui la remplit et l'anime ; c'est ce que la langue théologique appelle son âme, et cette âme mystérieuse ne s'arrête pas où finit sa constitution extérieure, elle va circuler et agir, par des veines secrètes, jusque sous le sol des pays habités par le schisme ou par l'hé-

résie, et là, sans qu'on s'en doute, il peut se trouver des cœurs nombreux qui plongent en elle leurs racines et soient destinés à recueillir le fruit de ses immortelles espérances. A cette âme de l'Église appartiennent non seulement les petits enfants validement baptisés par les sectes séparées, mais encore les adultes qui se trompent de bonne foi sur certains articles, mais qui sont fidèles d'ailleurs à la loi évangélique[1]. »

1. PLANTIER. *Conférences à Notre-Dame*, avent 1847 (dans GUILLOIS. *Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme*, le Mans, 1856, 8e édition, t. Ier, p. 472 et 473).

« Qui sententiam suam, dit saint Augustin, quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, præsertim quam non audacia præsumptionis suæ pepererunt, sed a seductis atque in errorem lapsis parentibus acceperunt, quærunt autem cauta sollicitudine veritatem, corrigi parati cum invenerint, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi. » (Lettre XLIII de l'édition de Saint-Maur.) Tous les théologiens catholiques enseignent que, pour constituer l'hérésie, la simple adhésion à une erreur contraire à la foi ne suffit pas, mais qu'il faut encore le concours d'une volonté obstinée (*voluntas pertinax*). Le P. Perrone, par exemple, expliquant dans son ouvrage si connu intitulé : *Prælectiones theologicæ*, la proposition : *Extra Ecclesiam catholicam nulla datur salus*, s'exprime ainsi : « De iis hic tantum agitur qui culpabiliter vel in hæresi, vel schismate, aut incredulitate versantur, seu de iis qui *formales*, ut aiunt, sectarii sunt; minime vero de *materialibus*, ut præfertur, seu de iis qui ab infantia erroribus ac præjudiciis imbuti sunt, quique nec dubitant quidem se in hæresi vel schismate versari, vel, si quod dubium in ipsorum mentibus exsurgit, toto corde ac sincero animo veritatem inquirunt : hos enim ad Dei judicium remittimus, cujus est cordium cogitationes habitusque introspicere atque scrutari. Dei enim bonitas et clementia non patitur quempiam æternis cruciatibus addici, qui voluntariæ culpæ reus non sit. *Contrarium affirmare, esset contra expressam Ecclesiæ doctrinam.* » (*De vera religione*, pars altera, adversus heterodoxos, prop. VI.)

Pie IX, dans l'encyclique qu'il adressa à l'Épiscopat italien le 10 août 1863 et qui commence par ces mots : *Quanto conficiamur mœrore* (c'est un des documents auxquels se reporte le *Syllabus*), explique, avec l'autorité qui convient au Souverain Pontife, le sens de cette proposition : Atque, hic (dit-il), dilecti filii nostri et venerabiles fratres, iterum commemorare et reprehendere oportet gravissimum errorem in quo nonnulli catholici misere versantur, qui homines in erroribus viventes et a vera fide atque a catholica unitate alienos, ad æternam vitam pervenire posse opinantur. Quod quidem catholicæ doctrinæ vel maxime adversatur. *Notum Nobis vobisque est, eos qui invincibili circa sanctissimam nostram religionem ignorantia laborant, quique naturalem legem ejusque præcepta in omnium cordibus a Deo insculpta sedulo servantes, ac Deo obedire parati, honestam rectamque vitam agunt, posse, divinæ lucis et gratiæ operante virtute, æternam consequi vitam; cum Deus, qui omnium mentes, animos, cogitationes, habitusque plane intuetur, scrutatur et noscit, pro summa sua bonitate et clementia minime*

Toutefois, il ne faut pas nous y tromper, ces consolantes exceptions ne sont certainement pas dues aux doctrines protestantes, mais bien à un certain nombre de vérités chrétiennes conservées dans le *Credo* de telle ou telle secte, ou du moins révélées à l'esprit par de bonnes lectures et de bons exemples. Malheureusement, il n'en peut être ainsi pour le plus grand nombre des adeptes des sectes dissidentes. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que, le plus souvent, ce sont des motifs purement humains qui retiennent hors

patiatur quempiam æternis puniri suppliciis qui voluntariæ culpæ reatum non habeat. Sed notissimum quoque est catholicum dogma, neminem scilicet extra catholicam Ecclesiam posse salvari, et CONTUMACES adversus ejusdem Ecclesiæ auctoritatem, definitiones, et ab ipsius Ecclesiæ unitate atque a Petri successore Romano Pontifice, cui *vineæ custodia a Salvatore est commissa* (Conc. œcum. Calcedon., in *Relat. ad Leonem papam*) PERTINACITER divisos, æternam non posse obtinere salutem. Clarissima enim sunt Christi Domini verba : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (MATTH. XVIII, 17) : *Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit : qui autem me spernit, spernit Eum qui misit me* (LUC. X, 16) : *Qui non crediderit, condemnabitur* (MARC. XVI, 16) : *Qui non credit, jam judicatus est* (JOAN. III, 18) : *Qui non est mecum, contra me est; qui non colligit mecum, dispergit* (LUC. XI, 23). Hinc apostolus Paulus hujusmodi homines dicit *subversos et proprio judicio condemnatos* (TIT. III, 11), et Apostolorum Princeps illos appellat *magistros mendaces, qui introducunt sectas perditionis, Dominum negant, superducentes sibi celerem perditionem* (II PETR. II, 1). Absit vero ut catholicæ Ecclesiæ filii ullo unquam modo inimici sint iis qui eisdem fidei caritatisque vinculis nobiscum minime sunt conjuncti; quin imo illos sive pauperes, sive ægrotantes, sive aliis quibusque ærumnis afflictos omnibus christianæ caritatis officiis prosequi, adjuvare semper studeant, et in primis ab errorum tenebris, in quibus misere jacent, eripere atque ad catholicam veritatem et ad amantissimam matrem Ecclesiam reducere contendant, quæ maternas suas manus ad illos amanter tendere eosque ad suum sinum revocare nunquam desinit, ut, in fide, spe et caritate fundati ac stabiles, et in omni opere bono fructificantes, æternam assequantur salutem. »

Dans un autre document destiné, lui aussi, à expliquer les propositions erronées qu'énumère le *Syllabus*, le Souverain Pontife revient encore sur ce même sujet : « Tenendum ex fide est (dit-il) extra apostolicam Romanam Ecclesiam salvum fieri neminem posse, hanc esse unicam salutis arcam, hanc qui non fuerit ingressus, diluvio periturum; *sed tamen pro certo pariter habendum est, qui veræ religionis ignorantia laborent, si ea sit invincibilis, nulla ipsos obstringi hujusce rei culpa ante oculos Domini. Nunc vero quis tantum sibi arroget, ut hujusmodi ignorantiæ designare limites queat juxta populorum, regionum, ingeniorum, aliarumque rerum tam multarum rationem et varietatem?* » (Allocution *Singulari quadam*, prononcée dans le consistoire du 9 décembre 1854.)

de l'Église catholique l'immense majorité des protestants. Voici, par exemple, un homme qui est convaincu que le Catholicisme est la seule, la véritable Église, et cependant il ne veut pas y entrer; ou bien il entend au fond de sa conscience une voix qui le presse d'examiner les titres de cette religion, et il s'y refuse, soit par indifférence, soit par tout autre motif répréhensible : eh bien, cet homme est sur le chemin de la perdition, car il se détourne de Dieu pour se faire l'esclave de ses passions et de son propre intérêt.

4. Il est impossible que, dans l'état de lutte intérieure et de dissolution où se trouvent évidemment aujourd'hui les sectes séparées de Rome, leurs adeptes n'éprouvent pas de sérieuses appréhensions sur l'orthodoxie de l'enseignement qui *leur est donné par elles*. Le Vicaire de Jésus-Christ saisit avec joie l'occasion que lui offrait le Concile œcuménique pour inviter les protestants à *réfléchir* sur ce grave sujet et il adressa un pressant appel à tous ceux qui, bien qu'étant en dehors de la communion romaine, se glorifiaient encore du nom de chrétiens[1]. Demandez-vous sérieusement, leur dit-il, *si la voie que nous a ordonné de suivre Jésus-Christ et qui* conduit au salut est bien celle dans laquelle vous êtes engagés. Mais auparavant Pie IX expose les titres qui lui confèrent le droit de leur donner ce salutaire avertissement. Il a été préposé par Dieu au gouvernement suprême de l'Église, il a donc à remplir le rôle de père et d'apôtre. Or un père devra-t-il oublier ses enfants, parce qu'ils l'auront abandonné? Ne leur pardonnera-t-il pas au contraire leur oubli et ne fera-t-il pas tous ses efforts pour les ramener à la maison paternelle? Et l'apôtre, faudra-t-il qu'il se taise, lorsque sa voix peut faire rentrer au bercail quelques brebis égarées? Puis, le Souverain Pontife rappelle les signes distinctifs dont Jésus-Christ a marqué cette société sainte, universelle, qu'il a fondée, et alors il ne peut s'empêcher de montrer qu'ils forment un des plus beaux

1. Voir Doc. XXXVIII.

ornements de l'Église catholique, tandis que les autres sociétés religieuses en sont complètement dépourvues. Ces sociétés, continue-t-il, toujours en lutte entre elles, ne cessent de modifier leur doctrine, et cette mobilité, cette instabilité n'a jamais de fin : *Societates ipsæ, in suis doctrinis continenter variarunt, et hæc mobilitas ac instabilitas apud easdem societates nunquam cessat*. Un pareil état de choses est évidemment contraire à l'institution divine de l'Église, car la vérité doit être stable et ne subir jamais aucun changement. Pie IX n'oublie pas non plus de signaler les tristes effets de toutes les dissensions dont souffrent la famille et la société. Et, à ce moment, il leur adresse cette solennelle invitation : « Que tous ceux donc qui ne sont pas attachés à l'unité, à la vérité de l'Église catholique mettent à profit l'occasion que leur offre le Concile. En le réunissant, l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, donne comme une nouvelle preuve de son intime unité, de l'indestructible vigueur de sa force vitale. Qu'ils répondent au besoin de leur cœur et s'affranchissent d'une situation où ils ne peuvent être sûrs de leur propre salut. » Qu'ils ne manquent pas, ajoute-t-il, de demander cette grâce au Seigneur par de ferventes prières. Quant à lui, il ne cesse de l'implorer de Dieu du plus profond de son cœur, comme, du reste, lui en fait un devoir la charge de son ministère apostolique. « De ce retour tant désiré à la vérité, à la communion de l'Eglise dépend non seulement le salut de chacun d'eux, mais principalement le salut de la société chrétienne tout entière. Le monde ne jouira de la paix véritable que le jour où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. » Précieuse conclusion qui indique le véritable, l'unique remède réclamé par notre pauvre société si malade.

Quel résultat eut la paternelle invitation du Pontife romain ? Elle s'adressait, à proprement parler, aux individus et non aux communautés protestantes. Celles-ci, ne possédant pas le véritable sacerdoce, ne constituent pas des Églises, mais de simples associations religieuses dont l'origine est tout humaine et dont les doctrines sont très différentes les unes des

autres. Espérons que la voix du Vicaire de Jésus-Christ, du moins pour ce qui regarde les individus, ne s'est pas élevée absolument en vain : un certain nombre de faits autorisent notre espoir. Mais on ne pouvait compter alors sur un entier succès. Peut-être eût-il été complet dans ces heureux jours où le Concile œcuménique aurait entamé la pacifique discussion des innombrables matières soumises à son examen, et surtout durant la période de temps qui aurait suivi ses derniers travaux et qui aurait montré, par des faits irrécusables, la vitalité de l'Église catholique. Cette Église sainte, qui est sûre d'elle-même parce qu'elle s'appuie sur les promesses de Dieu, ses adversaires l'auraient vue s'avancer majestueusement à travers les siècles, sans rien répudier de son passé, mais en se purifiant chaque jour davantage sous les regards mêmes de son céleste Époux. Le Très-Haut, dans ses desseins insondables, a voulu que la grande pensée de Pie IX fût soumise à la plus rude des épreuves. Rome venait, en effet, d'être violemment occupée, et le Concile fut contraint, après quelques mois d'une vie fort agitée, d'interrompre ses travaux [1]. On ne pouvait espérer voir les communautés protestantes, en tant que sectes, abjurer leurs erreurs et, dociles à la paternelle invitation de Pie IX, se jeter dans les bras de l'Église. Il était au contraire tout naturel de s'attendre à une très vive résistance de leur part. C'est aussi ce qui arriva. La forme que prit cette opposition nous apporte d'utiles enseignements : hâtons-nous donc d'en venir au récit des faits.

5. La lettre de Pie IX *ad omnes protestantes aliosque acatholicos* porte la date du 13 septembre 1868 ; elle parut le 30 du même mois dans le *Journal de Rome*. Comme toujours, les journalistes furent les premiers à s'en occuper. A toute heure, vous les trouvez prêts à traiter les questions les plus graves, les plus délicates, de l'air du monde le plus dégagé, avec une entière assurance. L'Église ne proclame tenir de Dieu

1. Le Concile fut suspendu par la bulle *Postquam Dei munere*, du 20 octobre 1870.

l'infaillibilité qu'en certaines matières; mais ces écrivains, à les entendre parler, semblent posséder le dernier mot de toutes les sciences. A peine un document un peu important vient-il de paraître, qu'aussitôt les grands journaux (je parle, cela va de soi, de la mauvaise presse, qui seule, il faut le reconnaître, reste maîtresse du champ de bataille) s'empressent de rendre leur oracle, et les petits le répètent bien vite. La plupart des hommes sont incapables d'avoir sur rien une opinion personnelle. On a besoin de lire *son* journal pour savoir ce que l'*on doit penser* de tel ou tel événement du jour, et ce qu'on vient de lire, on le redit partout, dans la famille, sur la place publique, au milieu des affaires, à la bourse, etc. C'est ainsi que se forme l'*opinion publique*, cette reine du monde moderne. S'agit-il de l'Église catholique, tous les partis s'unissent pour l'attaquer : c'est elle la cause du mal, de tout le mal. Dans les pays catholiques, afin de mieux la rendre méprisable, on la désigne sous les noms de *cléricalisme*, de *jésuitisme*, d'*ultramontanisme*. Tous ces termes opèrent un effet magique sur la foule, sur les savants et les ignorants. Il faut bien l'avouer : le pouvoir que la presse quotidienne a usurpé n'est malheureusement que le pouvoir du mal. Sans doute, elle est capable de quelque bien et, de fait, elle est parfois utile, surtout dans les questions spéciales; mais qu'est-ce que cela en comparaison des tristes effets qu'elle produit? La société ne pourra être vraiment sauvée que le jour où l'on aura forcé la presse à rester dans le domaine qui lui convient.

Le *Times* de Londres prit le premier la parole. Il se demanda ce que le protestantisme gagnerait à accepter les offres du Pape. Évidemment il ne découvrit rien moins que des avantages; aussi conclut-il grossièrement en invitant le Pape à se faire protestant lui-même. Pour ce qui est de l'autre vie, dit-il, le Pape doit savoir que les protestants croient être en règle, au moins autant que lui; quant à la vie présente, ils ne connaissent que trop les fâcheuses conditions où se trouvent souvent ses meilleurs sujets. En Europe, la force, la prospérité sont toutes du côté du protestantisme; la faiblesse, la décadence, au

contraire, sont le partage du Catholicisme. Telle était la pensée mère de cet article[1]. Dans l'antiquité, les païens aussi avaient imaginé la même objection : l'empire, disaient-ils, conserva sa puissance aussi longtemps qu'il adora les dieux, il la perdit le jour où il abandonna leur culte. Saint Augustin, dans son immortel ouvrage de la *Cité de Dieu*, n'eut pas de peine à montrer toute la fausseté d'une pareille affirmation. Ce même sophisme, mille fois déjà réfuté, les adversaires modernes de l'Église l'ont développé, avec quelques variantes. On leur a fait observer que leur assertion était peu fondée et qu'ils donnaient pour vérité une erreur manifeste, car c'est dans l'Église catholique seule que se trouve réalisée la promesse de Jésus-Christ : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis*[2]. (Luc. xii, 31.) Dans la circonstance

1. 3 octobre 1868.

2. Voici ce qu'écrit à ce propos la *Civiltà cattolica* (7e série, vol. IV, pages 393, 394) : « Il est bon de nous arrêter un peu ici à démontrer toute la fausseté d'une erreur partagée par bien des esprits : on ne peut nier, affirment-ils, que la véritable prospérité temporelle ne se rencontre plutôt chez les peuples protestants que chez les peuples catholiques. Remarquons bien ce mot : la *véritable* prospérité. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien, il suffit d'avoir un peu de bon sens, pour savoir que la vraie prospérité d'un peuple ne consiste pas dans la seule abondance des biens matériels, mais dans leur juste répartition suivant les besoins de tous et dans la manière dont chacun use de ces richesses. La véritable prospérité d'un peuple, ce n'est pas l'immense fortune de quelques individus, fortune bien souvent achetée, comme cela se voit en Angleterre, avec la sueur et les larmes de familles sans nombre. La véritable prospérité d'un peuple réside bien moins encore dans sa puissance, dans sa prépondérance politique ; car il l'a conquise en dépensant des sommes énormes pour ses armements, en appelant toute la population sous les drapeaux ; il se l'est assurée après avoir imposé de lourdes taxes et promené le fer et le feu dans les quatre parties du monde. Ceux-là seuls qui en profitent, et ils sont bien peu nombreux, peuvent appeler prospérité un semblable état de choses : car ce n'est, en définitive, pour le peuple, qui y a épuisé son argent et son sang, que tourment et misère. Qu'on réfléchisse un instant, et l'on verra bientôt que ce qui fait l'objet de l'admiration du *Times*, ce qu'il vante si fort dans ces peuples les plus civilisés, à son avis, les premiers pour le progrès matériel, est prospérité seulement en apparence, mais au fond constitue une véritable calamité. En voulons-nous une preuve ? Il nous faut bien constater que, dans les pays les plus civilisés, les masses populaires se tournent de plus en plus vers le socialisme et le communisme. Si le peuple de ces contrées était satisfait et heureux, il ne ferait pas trembler les riches par ses aspirations au brigandage et ses rêves

présente, les vieilles objections reçurent une réponse non moins triomphante que par le passé[1]. Du reste, le langage inconvenant du *Times* et d'autres journaux de même espèce a rencontré, même de la part des protestants, le blâme qu'il méritait[2]. Je parlerai plus tard de l'Angleterre. Occupons-nous tout d'abord de l'Allemagne, car elle est, à vrai dire, la mère, le siège principal du protestantisme.

6. Peu de temps après la publication de la lettre pontificale, le Nonce apostolique en Bavière transmettait au Cardinal Antonelli les informations suivantes[3] : « Si l'on allait chercher dans les articles de la presse libérale le résumé fidèle de l'impression produite en Allemagne sur l'opinion publique par l'invitation que le Souverain Pontife vient d'adresser aux protestants et aux adeptes des autres sectes dissidentes, on en rapporterait une idée certainement très peu favorable et même des plus

d'une félicité à laquelle il aspire, mais qu'il est encore loin de posséder. Ces symptômes redoutables, on ne les constate pas chez les peuples catholiques, ou du moins pas aussi fréquemment. Si parfois on les y rencontre, c'est dans cette partie de la population qui tient beaucoup plus du protestantisme que du Catholicisme. Mille fois, des statistiques ont été établies par nous ou par d'autres. Elles prouvent toutes, avec l'éloquence des chiffres, qu'en général les peuples catholiques jouissent d'une bien plus grande prospérité que les peuples protestants. Il suffit de rappeler l'ouvrage où Cobbet établit que le peuple anglais, lorsqu'il était catholique, avait une situation bien différente de celle qui lui est faite aujourd'hui au sein du protestantisme. »

1. On peut voir, par exemple, l'*Univers* du 7 octobre 1868. La *Civiltà cattolica*, dans un remarquable article intitulé : *L'invitation du Pape aux protestants et le journal le* Times (*loco cit.*, pages 385-397), réfuta toutes les assertions du journal anglais. Dans un autre article, intitulé : *La morale protestante et la morale catholique* (*ibid.*, pages 529-543), il répondit à ceux qui prétendent que dans les pays protestants la moralité est à peu près la même et peut-être plus grande que dans les pays catholiques. Ces gens-là concluent tout naturellement que la religion protestante vaut au moins autant que la religion catholique, puisque l'une et l'autre produisent les mêmes effets. Donc, se disent-ils, à quoi bon répondre à l'invitation de Pie IX qui nous engage à quitter le protestantisme pour revenir à l'Église catholique?

2. L'impertinente légèreté, écrivait la *Church Review*, avec laquelle notre presse commente le pressant appel du siège le plus important de toute la chrétienté, ne peut éveiller d'autre sentiment que le dégoût. (Voir l'*Univers* du 28 octobre 1868.)

3. Dépêche du 20 octobre 1868.

tristes. Ils tendent tous à représenter cet acte paternel du Saint-Père comme une insulte, un défi, une prétention mal déguisée, comme une sollicitation à retourner à la corruption du moyen âge ou à favoriser la prétendue domination universelle des Papes. Plusieurs fois cet appel a inspiré les articles les plus violents à un journal de cette ville (Munich) qui sert à merveille les intérêts protestants. Pour rendre possible, disait audacieusement l'auteur d'un de ces articles, un accord quelconque entre le protestantisme et le Catholicisme, il faut avant tout qu'on lève les anathèmes lancés jadis par le Concile de Trente contre la Réforme. Ici encore, comme dans bien d'autres circonstances, on peut dire en toute vérité que ces infortunés blasphèment ce qu'ils ignorent.

« La lettre du Souverain Pontife a causé la meilleure impression chez les catholiques, même les moins fervents. Cela se comprend : elle répond à leur pensée intime et, en outre, fait briller d'un nouvel éclat la supériorité de l'Église catholique sur toutes les sectes que l'homme, de sa propre initiative, a formées d'une partie rebelle du troupeau de Jésus-Christ. Mais quel effet a été produit dans l'âme des protestants? Il serait, je l'avoue, assez difficile de le déterminer dès maintenant avec précision. N'eût-on obtenu d'autre résultat que d'éveiller certains doutes dans l'esprit de ceux qui conservent encore un reste de foi positive et d'appeler leur attention sur leur situation à l'égard de la véritable Église, il y aurait lieu de se féliciter. Malheureusement, il faut reconnaître qu'en Allemagne le protestantisme a jeté de profondes racines ; le grand nombre de protecteurs qu'il se sent le rend plus opiniâtre, plus orgueilleux et plus puissant que partout ailleurs. A s'en tenir aux simples prévisions humaines, il est donc permis de compter sur quelques conversions individuelles, mais non sur un retour général ; d'ailleurs, les chefs des différentes confessions religieuses feront certainement tous leurs efforts pour l'empêcher.

« A ce propos, je crois devoir envoyer ci-jointe à Votre Éminence révérendissime la traduction italienne d'une espèce

de protestation publique contre la lettre pontificale du 13 septembre dernier. Elle a été publiée ces jours passés par les soins du Conseil supérieur ecclésiastique prussien évangélique de Berlin (*Oberkirchenrath*). Comme cette pièce exprime les sentiments de la plus haute autorité du protestantisme prussien, elle mérite une attention toute spéciale. Il est curieux de voir comment on profite de cette occasion pour solliciter des aumônes qui permettront d'étendre la propagande évangélique. »

7. Les rédacteurs du document signalé par Mgr Meglia ne peuvent s'empêcher de reconnaître que les sentiments d'estime et de bienveillance pour les protestants dont est remplie la lettre de Pie IX sont exprimés dans les termes les plus affectueux, et ils s'en montrent très satisfaits. Cela, disent-ils, leur donne à espérer que les deux confessions maintiendront entre elles des rapports de plus en plus étroits et fraternels, et que par là, non seulement elles accroîtront la prospérité de l'État et de la vie civile, mais faciliteront encore le triomphe de la vérité chrétienne ; car il n'est pas un membre véritable de l'Église évangélique qui ne se croie obligé de témoigner aux autres confessions une charité toute chrétienne et qui ne déplore les divisions religieuses, surtout lorsqu'elles existent entre les membres d'une même patrie. Mais, suivant eux, cette lettre renferme d'injustes accusations. De plus, il leur est impossible de reconnaître l'autorité à laquelle prétend le chef d'une Église étrangère sur l'Église dont ils font partie ; ils regardent comme un véritable empiétement l'invitation qui leur est faite d'abandonner leurs précieuses croyances, croyances fondées *sur la parole infaillible de Dieu et scellées du sang de tant de confesseurs*, et de renoncer à cette *vérité*, à cette *liberté évangéliques* si hautement proclamées par la bienheureuse Réforme : ils repoussent d'autant plus un semblable appel, que, sur le terrain de la vérité évangélique, le Pontife de Rome n'a pas tenté

1. Voir Doc. CXVII.

la moindre démarche conciliante. Ils sont ici les interprètes de tous les évangéliques sans exception.

Il n'est pas nécessaire, ajoutent-ils, *d'inviter nos coreligionnaires à fermer l'oreille à la voix du Pape*. En présence de pareilles prétentions, notre devoir est de veiller avec plus de soin que jamais sur ceux d'entre nos frères qui, vivant au milieu de populations romano-catholiques, se trouvent par là même continuellement exposés à devenir infidèles à la confession évangélique. Notre devoir est de chercher les moyens les plus propres à leur faire annoncer la parole de Dieu, à leur assurer l'administration régulière des sacrements, l'enseignement évangélique et l'assistance spirituelle. C'est à cette fin qu'un appel va être adressé à la charité publique. Le produit de la quête sera consacré à pourvoir aux plus urgentes nécessités de notre Église et permettra en même temps de soutenir l'œuvre de Gustave-Adolphe [1]. Ils terminent en recommandant aux consistoires royaux d'inviter les ecclésiastiques à vouloir bien, à l'occasion de cette quête, faire, dans chacun de leurs districts, une déclaration analogue à celle de la présente circulaire.

Une chose blesse profondément l'esprit des protestants, c'est que le Chef de l'Église catholique persiste à ne les point considérer comme indépendants du Saint-Siège. Se tourne-t-il vers eux, empruntant le doux langage d'un père, vous les entendez immédiatement protester. Voyez, par exemple,

1. La société protestante qui a pris le nom du fameux roi de Suède a été fondée en 1834. Le pressant appel qu'elle adressa de Darmstadt, le 31 octobre 1841, à tous les protestants allemands, lui donna une certaine importance. Non contente de secourir ses coreligionnaires, de bâtir ou d'entretenir des églises dans les paroisses pauvres (c'est le but que lui ont assigné ses fondateurs), elle se livre encore à une active propagande en faveur du protestantisme dans l'intérieur du pays et jusqu'à l'étranger, par exemple en Espagne et en Italie. « *Ce qui a été dit dans cette séance* (écrivait-on de Bayreuth au sujet de l'assemblée générale de 1869) prouve une fois de plus que la nation allemande sait étendre son influence intellectuelle, même en dehors des frontières de sa patrie, qu'elle est capable d'assurer la paix universelle des peuples et d'éveiller, sans grands efforts, de vifs sentiments de bienveillance à son égard. » (Voir l'*Allgemeine Zeitung* du 24 août 1869, n° 236.) La société de Saint-Boniface, fondée en 1847, a pour objet de défendre les catholiques allemands contre les tentatives du protestantisme.

le Conseil supérieur de l'Église évangélique de Berlin, il se plaint avec aigreur de l'inopportune intervention du Souverain Pontife. Il suffit cependant d'un peu de bon sens pour reconnaître que la conduite de ce dernier est tout à fait correcte et logique. Un des nombreux journaux de l'Allemagne[1] qui ne croient ni au Catholicisme ni au protestantisme écrivait à ce propos : « Il (le Conseil) qualifie l'appel du Pape d'injustifiable empiétement sur l'Église évangélique ; mais, apparemment, il ne se rappelle plus que le protestantisme *s'est séparé du Catholicisme*. Or il est clair que celui-là seul qui a été abandonné a le droit d'inviter au retour les transfuges. »

Le même journal fait observer que si le Conseil supérieur de Berlin invoque la parole de Dieu, mais sans nullement s'occuper de prouver qu'il ait raison de le faire, le Pape s'appuie également sur cette parole, et que si le protestantisme a été scellé du sang de ses confesseurs, il ne saurait, en ce point, se comparer au Catholicisme, qui compte un bien plus grand nombre de martyrs qu'aucune autre croyance. « Quant à nous, conclut-il, nous pouvons bien nous représenter le protestantisme comme une période intermédiaire entre la foi absolue du Catholicisme et la négation absolue de la libre pensée, mais vraiment nous ne saurions comprendre que le protestantisme, avec sa demi-foi et sa demi-négation, affiche la prétention de posséder seul la vérité[2]. »

La feuille démocratique aurait pu ajouter : Le Pape, au moins, produit ses titres à la paternité universelle, et ses titres, il les fait remonter jusqu'à Jésus-Christ, le fondateur de l'Église ; de plus, ils sont reconnus dans toutes les parties du monde par deux cents millions de croyants de toute langue et de tout pays. Le Conseil supérieur de Berlin, au contraire, ne montre pas les siens ; et les montrât-il, il ferait pitié à quiconque possède sur la religion les idées les plus élémentaires. Où sont ses dix-neuf siècles d'une vie florissante? A peine peut-il

1. La *Staatsbürger Zeitung* de Berlin citée dans le *Monde* du 4 novembre 1868. Voir aussi l'*Univers* du 10 décembre de la même année.
2. *Ibid.*

compter dix-neuf années d'existence, et encore d'une existence bien pénible. Sur quoi s'appuie-t-il? Ce n'est pas sur l'inébranlable fidélité d'un peuple cosmopolite, mais sur l'inconstante opinion ou sur l'adhésion forcée des habitants d'un royaume. En vertu de quel mandat remplit-il ses fonctions? Il repose non sur un droit qui émane du divin Fondateur de l'Église, mais sur celui que lui confère un prince de la terre. Sur les titres du Pape, on lit ces paroles : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. J'ai prié afin que ta foi ne défaille point. Pais mes agneaux, pais mes brebis.* Les lettres de créance du Conseil supérieur de Berlin portent : *Le Conseil supérieur de l'Église évangélique a pour attributions de représenter et d'administrer tout le corps de l'Église évangélique du pays; il a aussi le devoir de protéger et de défendre le droit des différentes confessions, ainsi que les diverses institutions qui reposent sur ce droit..... En conséquence* (c'est le roi de Prusse qui parle), *je demande au Conseil supérieur évangélique de régler sa conduite future sur les principes énoncés plus haut.* Cette pièce, datée du 6 mars 1852, est signée du ministre secrétaire d'État (*Kabinets-Ordre* [1]).

Une remarque en passant : *Le corps de l'Église évangélique prussienne* que le Conseil de Berlin est chargé de représenter ne constitue évidemment pas une Église. En effet, ce corps est composé de deux confessions, la *luthérienne* et la *réformée*, qui ne possédant pas de symbole *commun*, ne sauraient former une seule Église. Ce Conseil ne représente donc nullement *une Église évangélique*. Ses membres ont été nommés par le roi et ils ont à remplir, d'après ses ordres, certains devoirs déterminés à l'égard des membres des deux confessions. Que s'ensuit-il? C'est évidemment qu'ils constituent une magistrature royale qui ne représente rien autre chose que *la volonté du roi*

1. *Der evangelische Oberkirchenrath ist verpflichtet, ebensowohl die evangelische Landeskirche in ihrer Gesammtheit zu verwalten und zu vertreten, als das Recht der verschiedenen Confessionen und die auf dem Grunde desselben ruhenden Einrichtungen zu schützen und zu pflegen..... Ich beauftrage demnach den evangelischen Oberkirchenrath, sich nach den vorstehenden Grundsätzen in Zukunft zu achten.*

dans le domaine ecclésiastique. Donc, le refus de l'*Oberkirchenrath* de répondre à l'appel pontifical et l'invitation assez mal déguisée faite aux consistoires de suivre son exemple émanèrent, au fond, du roi de Prusse. Sans doute tout bon catholique doit le regretter et en gémir; mais enfin Frédéric-Guillaume était libre de ne pas accepter l'invitation du Pape. Ce qu'on ne comprend plus, c'est de le voir engager ceux-là mêmes qui, comme lui, professent le principe du libre examen, à imiter sa conduite. C'est là, semble-t-il, un *véritable empiétement* sur la conscience d'autrui et un acte qui porte tous les caractères d'une pression tyrannique.

Les *Feuilles historico-politiques de Munich*[1] publièrent une monographie où l'auteur (on sut plus tard que c'était le savant éditeur des Œuvres de Leibnitz, Onno Klopp) prend occasion de la réponse de Berlin pour établir un parallèle entre l'exhortation pontificale et la Confession d'Augsbourg[2]. L'auteur rappelle que la Confession d'Augsbourg repose tout entière sur le principe fondamental de la reconnaissance de la juridiction de l'Église; c'est en vertu de ce principe qu'elle en appelait à un Concile universel. La Confession d'Augsbourg, dit-il, voulait seulement procéder à un arrangement temporaire, provisoire, et non établir une juridiction, créer un état de choses définitif. Sur ce dernier point, elle s'en remettait au Concile universel que venait de convoquer le Pape. Or cet appel au Concile n'a pas plus été répudié par ceux qui, les premiers, ont signé cette confession, que par ceux qui s'y sont ralliés plus tard. C'est là un fait que ne peuvent contredire ni cette convention elle-même ni aucune autre stipulation ultérieure. De

1. *Historish-politische Blätter für das katolische Deutschland*, vol. LXIII, pages 148-163 et 189-232 (numéros des 16 janvier et 1er février 1869).

2. Voici le titre de cette monographie : *Das Verhältniss der Confession von Augsburg zu der päpstlichen Ermahnung an alle Protestanten* (Comparaison entre la Confession d'Augsbourg et l'exhortation pontificale adressée à tous les protestants). Ce travail a été publié à part à Fribourg-en-Brisgau vers la fin de l'année 1869, avec ce titre : *Der evangelische Oberkirchenrath in Berlin und das Concil*. La *Civiltà cattolica* (7e série, vol. VI, pages 77, 88 et 207-217) en a donné une traduction italienne. L'*Écho de Rome* en a aussi fait paraître une en français.

plus, le principe fondamental de la Confession d'Augsbourg est demeuré le même soit dans le texte primitif des luthériens soit dans le texte modifié par les réformés. Par conséquent, conclut notre auteur, si nous supposons un protestant possédant sur cette question des notions bien claires, et qui ait donné pour base à ses croyances la Confession d'Augsbourg, il devra reconnaître, comme celle-ci le fait expressément, la juridiction de l'Église et l'autorité du Concile universel que peut convoquer le Pape. Et si, en effet, le Souverain Pontife se propose de réunir le Concile, le protestant de cette confession doit évidemment s'attendre à être invité à se rendre à l'appel fait par l'encyclique de Pie IX du 13 septembre 1868. Donc le refus opposé au Pape implique contradiction et, à ce titre, mérite le blâme. Tel est le jugement porté par l'histoire, comme aussi par les principes que le Conseil de Berlin continue certainement de professer [1].

En Italie, le procédé de Berlin fut jugé avec sévérité. On venait, disait-on, de porter une atteinte flagrante à la vraie liberté morale des individus en s'efforçant de les maintenir dans les liens trois fois séculaires du papisme césarien [2].

« Ainsi voilà comment répond à l'invitation de Pie IX le haut Conseil ecclésiastique de Berlin, écrit l'un des journaux les plus vaillants de l'Italie [3]. Des rapports fraternels entre les catholiques et les protestants seraient un bien pour *l'État et la vie civile*, car la division en matière de foi est un grand

1. Dans la protestation de Berlin, fait observer Klopp, il n'est sans doute pas dit expressément sur quelle confession on s'appuie; mais le contexte et les autres documents qui ont un rapport étroit avec cette protestation prouvent d'une manière irréfutable qu'elle prend pour base la *Confession d'Augsbourg* présentée à l'empereur Charles-Quint par les luthériens à la diète d'Augsbourg, le 25 juin 1530. (*Ibid.*, édit. de Fribourg-en-Brisgau, pages 11 et 12.)

2. Le même écrivain protestant démontre que la Confession d'Augsbourg nie absolument le principe de l'union des pouvoirs temporel et spirituel dans une seule main, c'est-à-dire le *Césaro-papisme;* d'où il conclut que quiconque signe la Confession d'Augsbourg s'oblige par là même à repousser énergiquement ce principe du *Césaro-papisme*. « Nous touchons ici, dit-il, au point cardinal de toute la controverse relative au schisme. » (*Ibid.*, page 23.)

3. L'*Unità cattolica* du 29 octobre 1868.

malheur, *surtout lorsqu'elle existe entre les membres d'une même patrie!* Mais il refuse de traiter avec Rome parce que le Pape, dans sa lettre, ne témoigne pas *d'intentions conciliantes sur le terrain de la vérité évangélique.* Puis il s'adresse au Consistoire *royal* et le prie de vouloir bien transmettre cette déclaration aux ministres de l'Église luthérienne et leur demander d'y conformer leur conduite.

« Nous espérons que nos libéraux, qui réclament la séparation de l'Église et de l'État, ne goûteront nullement cette réponse de l'*Oberkirchenrath* de Berlin. Un conseil de ministres de la vérité évangélique qui ne cherche dans la lettre de Pie IX que ce qui peut tourner à l'avantage *de la Prusse et de la vie civile*, qui ne demande à l'Esprit-Saint que *la paix pour les membres d'une même patrie!* un conseil qui invoque le concours du Consistoire *royal* pour faire exécuter ses prescriptions ne sera jamais l'idéal de ceux qui réclament l'indépendance absolue de l'Église et de l'État.

« Non moins étrange est la protestation du haut Conseil de Berlin. L'entendez-vous se plaindre de ne pas découvrir dans la lettre de Pie IX le moindre indice d'*intentions conciliantes sur le terrain de la vérité évangélique!* Mais il faudrait tout d'abord que Pie IX pût *concilier* la vérité. Or, de sa nature, la vérité est inconciliable : elle est une, elle exclut donc tout ce qui lui est étranger. *Il faudrait aussi que les luthéro-prusso-évangéliques* fussent tous d'accord au moins sur une vérité. Comme ils n'en sauraient indiquer une seule qui leur soit commune, il est clair que Pie IX ne pouvait se montrer conciliant. D'ailleurs, si le Pape eût fait la plus légère allusion à une vérité quelconque, il n'eût guère obtenu d'autre résultat que de semer la zizanie au sein du Conseil lui-même. Voilà pourquoi Pie IX a abandonné au Concile œcuménique l'examen de toutes les questions de cette nature, et s'est contenté d'inviter les luthériens à se rendre à l'auguste Assemblée. Il l'a fait dans un langage si *touchant*, si plein d'*estime* et de *bienveillance*, que le Conseil lui-même a été forcé de le reconnaître.

« Pie IX élargit bien plus l'horizon que ne le fait l'*Oberkir-*

chenrath de Berlin. Lui au moins considère la paix du monde tout entier; elle lui semble de plus grand prix que celle de la Prusse seule; ses regards portent bien au delà de la félicité de la Prusse; sa mission est bien plus étendue que celle du Consistoire *royal* de Berlin. Le luthérien voit seulement la Prusse; l'anglican, la Grande-Bretagne; le hussite, la Bohême; le grec schismatique, la Russie; le janséniste, la Hollande; le calviniste, la Suisse : mais Pie IX est préoccupé du troupeau de Jésus-Christ répandu dans tout l'univers, auquel il est chargé d'assurer les eaux vives et les gras pâturages de la vie éternelle.

« Le Pape invite les luthériens au Concile; mais, qu'ils y viennent ou non, le Concile n'en aura pas moins lieu : il décidera, il promulguera, et toujours, jusqu'à la fin des siècles, l'Église ira grandissant. Au contraire, le haut Conseil de Berlin, n'a pas plus tôt entendu la voix de Pie IX qu'il court s'attacher au bras de Frédéric-Guillaume et se cacher dans les plis étroits d'un manteau usurpé, car il a conscience que pour lui c'est une question de vie ou de mort.

« Frédéric-Guillaume peut battre l'Autriche, la Saxe, le Hanovre, il peut battre aussi la France; mais battre Pie IX, jamais. Que dis-je, le Souverain Pontife a la ferme assurance d'affaiblir, au futur Concile, le protestantisme, et de ne faire de toute la famille chrétienne qu'un seul troupeau, à la tête duquel sera un seul pasteur. »

8. Le *mot d'ordre* du Conseil supérieur de Berlin ne fut que trop bien suivi : on vit aussitôt se succéder de nouvelles déclarations ou protestations. Peu de temps après l'envoi de la réponse de l'*Oberkirchenrath*, eut lieu, dans la cathédrale de Berlin, une conférence ecclésiastique de plus de cent vingt pasteurs, venus de tous les points de l'Allemagne et même de l'étranger. Le rapporteur, Schulz, après avoir fait ressortir l'urgente nécessité de reconnaître la Confession d'Augsbourg pour l'unique symbole de l'Église évangélique, terminait par la proposition suivante : *Pour répondre comme il convient à la*

lettre que le Siège de la papauté vient d'adresser aux protestants, il faut que le 8 décembre 1869, non seulement l'Église évangélique du territoire prussien, mais aussi l'Église évangélique de l'Allemagne tout entière, renouvelle solennellement devant Dieu, par la bouche de ses organes, les autorités ecclésiastiques, son adhésion unanime à la Confession d'Augsbourg [1].

A Glogau, on prétendit que la lettre du Pape était une *usurpation* et on la repoussa [2]. Le synode du cercle de la Silésie, par l'organe du conseiller consistorial Heinrich, recommanda aux protestants une sainte vigilance, à l'extérieur, contre « l'ennemi commun de l'Église évangélique tout entière, le catholicisme ultramontain. » — « Que dire, que penser, s'écrie-t-il, d'une pareille audace ? Dans une récente allocution, le Chef de l'Église catholique n'a-t-il pas *osé* inviter les chrétiens évangéliques à se remettre sous sa domination ? Croit-il que nous allons nous laisser de nouveau emprisonner dans la parole de l'homme et dans des pratiques surannées [3], après que le génie ardent de Luther a délivré le monde ? » De son côté, le *Times* avait écrit : « En un mot, le Pape nous invite « gracieusement à nous mettre à la disposition du Concile. « Mais l'oiseau s'est envolé de sa cage et il jouit de sa liberté [4]. »

Le consistoire de la province de Posen repoussa avec indignation, « comme une atteinte portée à l'honneur de l'éternel Souverain », la « prétention affichée par un homme » d'être l'unique pasteur sous la houlette duquel doit se placer le monde entier ». Il ne manqua pas non plus de tonner contre « l'Église romaine, cette communauté religieuse qui ose affirmer que hors de son sein il n'y a point de salut [1] ». Le texte

1. *Gegenüber den Anmassungen der neuesten vom päpstlichen Stuhle an die Protestanten gerichteten Ansprache würde es eine erhebende Antwort sein wenn am* 8 *Dezember* 1869 *nicht nur die evangelische Landeskirche Preussens, sondern die gesammte evangelische Kirche Deutschlands durch den Mund ihrer kirchenregimentlichen Organe das einmüthige Bekenntniss zur Augsburgischen Confession feierlich vor Gott und Menschen erneuerte.* (Voir la *Kreuzzeitung* de Berlin du 25 octobre 1868, citée dans l'opuscule de Klopp, page 12.)

2. Voir l'*Univers* du 13 novembre 1868.

3. *Ibid.*, 8 novembre 1868.

4. *Loco cit.*

de cette protestation, qui fut lu du haut de toutes les chaires de cette province, contenait aussi un passage absolument antirationaliste : Nous ne voulons pas, portait-il, de la liberté de la chaire. En notre qualité de serviteurs du Christ, nous sommes liés, nous le reconnaissons, à son infaillible, à son immuable parole; aussi plaçons-nous la raison sous la dépendance de la foi. Mais, en même temps, nous ne saurions protester assez haut contre toute tentative d'une volonté humaine pour mutiler notre liberté religieuse, nous lier et nous rendre esclaves. Ce précieux trésor, reconquis par nos pères au prix de tant de sang et de larmes, nous voulons le conserver[2]. Les protestants jouent perpétuellement sur la même équivoque : ils feignent de croire que le Pape leur demande de se soumettre, non à la *parole de Dieu*, que, disent-ils, ils révèrent, mais à la *sienne propre*. Cette équivoque ne sert pas peu leur cause. Non moins habile fut Luther, lorsqu'il donna le nom d'*Évangile* à la doctrine inventée par lui et qui, au fond, était une *parole tout humaine*.

9. Mais on ne se conduisait pas partout avec aussi peu de raison ou plutôt de logique. Ces consistoires qui officiellement s'arrogeaient le droit de représenter ce qui, par sa nature intime, se refuse absolument à être représenté, je veux dire les libres sentiments de tous les membres des différentes sectes protestantes, ne furent pas toujours écoutés. Il parut en Allemagne un certain nombre de réponses à la lettre pontificale ; elles sont l'expression exacte des sentiments dont leurs auteurs étaient alors animés. Leur nombre, il faut l'avouer, est loin de répondre à l'importance du sujet. De plus, toutes offrent à peu près le même fond d'argumentation : elles sont pauvres de raisonnements, mais, en revanche, prodigues de grandes phrases. On y voit revenir à tout moment les mots de *liberté évangélique*, de *parole de Dieu*, d'*usurpation romaine*, d'*agression* et autres expressions semblables. Quant

1. Voir la *Postzeitung* d'Augsbourg du 4 novembre 1868.
2. Voir la *Zukunft* de Berlin citée par *le Monde* du 4 novembre 1868.

à la forme, elle est souvent impolie et toujours dépourvue d'agrément. En général, ces écrits eurent une popularité fort éphémère, si même on peut appeler de ce nom le vain bruit de louange ou de censure que firent autour d'eux les journaux amis ou ennemis. Aujourd'hui ils sont ensevelis dans un si profond oubli, qu'on a beaucoup de peine à les retrouver. Si de temps en temps il en est encore question, si l'historien s'y livre aux plus pénibles recherches, c'est qu'il importe de connaître, sur tel ou tel fait important, les différentes manifestations de l'opinion publique[1]. Je me trompe, ces écrits ont un autre genre d'utilité : ils deviennent l'objet des fiévreuses poursuites du bibliomane, qui s'estime d'autant plus heureux d'avoir rendu une œuvre à la lumière que cette œuvre était ignorée.

Toutefois, il ne faut pas ranger dans cette triste littérature l'ouvrage intitulé : *Pensées d'un protestant sur l'invitation qui nous est faite par le Pape de nous réunir à l'Église catholique romaine*. L'auteur de ce travail, Raynold Baumstark[2], est un écrivain distingué, connu dans le monde des lettres par son *Excursion en Espagne* et sa traduction allemande des *Nouvelles classiques* de Cervantes. Dans un langage noble et plein de franchise, il s'efforce d'énumérer les avantages respectifs qu'offrent à leurs fidèles les deux Églises catholique romaine et évangélique protestante. (Il comprend sous ce dernier nom tous ceux qui, par suite de la Réforme du XVIe siècle, n'appartiennent plus à l'Église romaine.) Le seul amour de la vérité lui arrache des aveux d'autant plus significatifs qu'ils ont dû coûter davantage à un protestant d'aussi bonne foi qu'il l'est. « Le but de cet écrit, dit-il, n'est pas de combattre ceux qui, sur cette matière, professent une opinion contraire à la mienne; je désire simplement faire connaître au lecteur qui

1. Roskovany, dans le tome VIII de l'ouvrage déjà cité, surtout de la page 336 à la page 358, énumère un certain nombre d'écrits relatifs à l'invitation adressée par Pie IX aux protestants.

2. *Gedanken eines Protestanten über die päpstliche Einladung zur Wiedervereinigung mit der romisch-Katolischen Kirche, von* Reinhold Baumstark. Ratisbonne, 1868.

voudra bien me suivre *ma propre pensée* à cet égard : il verra de quelle façon cette question se présente à l'esprit et au cœur d'un comme qui est né et a été élevé au sein du protestantisme, d'un homme mis par les vicissitudes de la vie en contact intime avec les doctrines religieuses les plus disparates et qui a la conscience d'avoir toujours été, en religion, de la plus complète sincérité [1]. » Après avoir démontré que *le protestantisme, en tant que puissance spirituelle, est déjà mort,* et qu'au contraire *l'Église catholique est la puissance la plus imposante de la terre,* il tire cette conséquence inévitable : *Il est donc fort désirable que tous les chrétiens croyants répondent à l'appel du Pape.*

« Quand il ne restera plus rien de nous qui sommes encore en ce monde, dit Baumstark, et que nos tombeaux eux-mêmes auront disparu; quand toutes ces questions politiques qui aujourd'hui divisent en si nombreux camps ennemis notre zone terrestre, notre hémisphère tout entier, appartiendront à l'histoire, alors on se souviendra des paroles qu'un vieillard persécuté, en butte aux outrages et à l'oppression, n'a pas craint d'adresser à ses frères en Jésus-Christ qui vivent séparés de lui. Aujourd'hui encore, après dix-huit siècles écoulés, la plus petite partie du genre humain professe la religion chrétienne ; et même, de tous ceux qui se disent chrétiens, le plus petit nombre est seul véritablement digne de ce nom. Et pourtant c'est l'étendard du Christianisme qui, au milieu de toutes les vicissitudes de la vie humaine, a toujours été porté le plus haut ; c'est l'Église catholique qui a guidé et instruit la famille humaine pendant tout le cours du moyen âge ; et, après la Réforme, elle est sortie intacte de trois siècles de luttes formidables. Si en elle surtout réside la vérité éternelle de Dieu, très certainement la parole de son Fondateur finira par se réaliser : *Il n'y aura qu'un pasteur et qu'un troupeau* [2]. »

Les *Pensées* de Baumstark parurent vers la fin de l'année 1868. Leur succès en Allemagne fut tel, que douze éditions se succédèrent en quelques semaines. Il en parut deux traductions,

1. *Op. cit.*, introduction.
2. *Op. cit.*, § 5.

une française, l'autre hollandaise. Cet écrit suscita deux nouveaux ouvrages. Le premier, composé par un prêtre catholique, applaudit naturellement aux sentiments de Baumstark et en tire le sujet de très intéressantes réflexions [1]. Le second est le fruit du travail commun de deux ministres de l'Église évangélique de Constance, Kaiser et Holdermann; ils s'efforcent de faire à cette remarquable brochure *une réponse protestante* [2].

« Nous n'espérons pas, disent-ils, convaincre, et encore moins convertir Baumstark; ce que nous voulons, c'est repousser, *au nom de notre communauté,* les indignes attaques dirigées par lui contre le protestantisme, c'est faire entendre, sur une question aussi solennelle, une parole vraiment libre. » « Mais s'ils estimaient, fait observer le savant publiciste Hülskamp [3], *que les fonctions dont ils sont revêtus les obligeaient à opposer aux accusations lancées contre le protestantisme par un écrivain protestant, une réponse toute protestante*, ils auraient dû tout d'abord se préparer à cette réponse d'une manière un peu plus satisfaisante. A qui donc feront-ils croire que *l'origine de la doctrine romaine est relativement moderne* et que la Réforme du XVIe siècle *n'a été imposée à personne, mais acceptée de plein gré?* » Si la réponse des deux ministres avait eu la bonne fortune de provoquer l'attention des hommes sérieux aussi fortement que l'avait fait l'ouvrage contre lequel elle était dirigée, nul doute que ce n'eût été à l'avantage du Catholicisme. Car les ministres avouent à peu près tous les abus signalés par Baumstark : il ne reste plus au lecteur qu'à examiner laquelle

1. *Baumstark's Gedanken, etc. beurtheilt von einem Convertirten und Priester* (Les Pensées de Baumstark, etc., jugées par un converti, aujourd'hui prêtre). Augsbourg, 1869.

2. *Eine protestantische Antwort auf die Gedanken eines Protestanten über die Wiedervereinigung mit der römisch-katolischen Kirche, von Herrn Reinhold Baumstark,* etc. *Von den evangelischen Geistlichen in Costanz* (Réponse protestante aux Pensées d'un protestant sur la réunion à l'Église romaine, par M. Raynold Baumstark. Par deux ministres évangéliques de Constance). Heidelberg, 1869.

3. Dans *Literarischer Handweiser zunächst für das katolische Deutschland* (Indicateur ecclésiastique, surtout pour l'Allemagne catholique). n° 76, col. 74, année 1869.

des deux conclusions qu'en tirent les partis en présence est la plus logique et la plus vraie. Sur ce point, le Catholicisme n'a rien à craindre. Les Églises évangéliques sont en décadence, les deux ministres l'avouent en toute sincérité. L'Église évangélique, ils le reconnaissent loyalement, fréquente trop les cours, elle est devenue mondaine et l'esclave de l'État; elle recherche avant tout la faveur des princes et, pour nous servir de l'expression de Baumstark, elle aime à vivre au soleil du pouvoir. Si la piété diminue de plus en plus dans le cœur des fidèles, si beaucoup estiment que cette Église est impuissante à satisfaire les besoins de leur âme et finissent par la laisser sinon dans le mépris, du moins dans une complète indifférence, c'est à elle qu'il faut surtout s'en prendre [1]. Quant à l'Église catholique, disent-ils, comme Baumstark, ils admirent l'héroïque dévouement de ses bonnes sœurs de charité, auxquelles le protestantisme ne saurait rien opposer de comparable. Aujourd'hui les religieux, les membres du clergé, les Papes, ont une vie irréprochable et sont loin de ressembler à leurs prédécesseurs du XVI[e] siècle. Les deux ministres reconnaissent volontiers que l'Église s'est à ce point améliorée que le mot fameux de *Réforme,* si souvent prononcé il y a trois siècles, n'a plus guère de raison d'être aujourd'hui [2]. »

Le *Catholicisme*, avouent-ils, *est une excellente forme de Christianisme,* à côté de laquelle ils ne demandent pas mieux que de placer la leur. Toutefois ils lui trouvent un défaut : *elle est exclusive et demeure l'irréconciliable adversaire du* XIX[e] *siècle.* Mais ce sont là, répondrons-nous, deux puissants arguments en faveur de la vérité de sa doctrine. Il suffit, pour en sentir toute la force, de bien comprendre la nature de cette *unité* que Jésus-Christ a voulu établir dans son Église, et de se rappeler le jugement porté par Notre-Seigneur sur l'esprit du monde. Disons aussi que par *esprit du* XIX[e] *siècle* il faut entendre celui qui a été décrit dans cette allocution de Pie IX d'où est sortie une pro-

1. Voir l'examen approfondi que fait de cette *Réponse* la *Civiltà cattolica* (vol. VI, pages 713-718, série VII).
2. *Ibid.*

position célèbre : la quatre-vingtième du *Syllabus*[1]. La fin de la *Réponse* mérite d'être citée. Après avoir reproché à Baumstark

1. On sait quel bruit a fait et continue encore à faire le *libéralisme* à propos de la dernière proposition du *Syllabus*. Il accuse le Pape de condamner *le progrès, la liberté, la civilisation*. Mais Pie IX parle d'un progrès, d'une liberté, d'une civilisation qui mentent à leur nom, comme on peut le voir, du reste, dans l'allocution du 18 mars 1861 où le Souverain Pontife traite au long ce sujet. « Postulant, dit-il, ut Romanus Pontifex cum *progressu*, cum *liberalismo*, uti vocant, ac RECENTI *civilitate* se reconciliet et componat..... Ab iis, qui pro religionis bono Nos ad HODIERNÆ *civilitati* dexteram porrigendam invitant, quærimus utrum facta talia sint, quæ Christi hic in terris Vicarium ab ipso ad cœlestis suæ doctrinæ puritatem tuendam, atque ad agnos ovesque eadem doctrina pascendas et confirmandas divinitus constitutum possint inducere ut sine gravissimo conscientiæ piaculo et maximo omnium scandalo se cum HODIERNA *civilitate* consociet, cujus opera tot nunquam satis deploranda eveniunt mala, tot teterrimæ opiniones, errores et principia promulgantur, quæ catholicæ religioni ejusque doctrinæ omnino adversantur..... HÆC autem MODERNA *civilitas*, dum cuique acatholico cultui favet ipsosque infideles a publicis muneribus obeundis minime prohibet, et catholicas scholas illorum filiis recludit, irascitur adversus religiosas familias, adversus instituta catholicis scholis moderandis fundata, adversus quamplurimos cujusque gradus ecclesiasticos viros amplissima etiam dignitate insignitos, quorum non pauci vitam in exilii incerto aut in vinculis misere agunt, et adversus etiam spectatos laicos viros, qui Nobis et huic Sanctæ Sedi addicti religionis justitiæque causam alacriter defendunt. HÆC *civilitas*, dum acatholicis institutis ac personis subsidia largitur, catholicam Ecclesiam justissimis suis possessionibus spoliat, et omnia adhibet consilia ac studia ad salutarem ipsius Ecclesiæ efficaciam imminuendam. Insuper, dum omnem tribuit libertatem quibusque verbis et scriptis quæ Ecclesiam omnesque ipsi ex corde devotos aversantur, ac dum licentiam animat, alit et fovet, eodem tempore se omnino cautam moderatamque exhibet in reprehendenda violenta et immiti interdum agendi ratione contra eos adhibita qui optima vulgant scripta; et omnem in puniendo exercet severitatem, si ab his moderationis fines vel leviter præteriri arbitretur. HUJUSMODI igitur *civilitati* possetne unquam Romanus Pontifex amicam protendere dexteram, et cum ea fœdus concordiamque ex animo inire? *Vera rebus vocabula restituantur, et hæc Sancta Sedes sibi semper constabit.* Siquidem ipsa veræ civilitatis continenter fuit patrona et altrix; atque historiæ monumenta eloquentissime testantur ac probant omnibus ætatibus ab eadem Sancta Sede in disjunctissimas quasque et barbaras terrarum orbis regiones veram rectamque fuisse invectam morum humanitatem, disciplinam, sapientiam. At cum *civilitatis* nomine velit intelligi SYSTEMA APPOSITE COMPARATUM AD DEBILITANDAM AC FORTASSE ETIAM DELENDAM CHRISTI ECCLESIAM, nunquam certe quidem hæc Sancta Sedes et Romanus Pontifex poterunt cum HUJUSMODI *civilitate* convenire. *Quæ enim*, uti sapientissime clamat Apostolus, *participatio justitiæ cum iniquitate, aut quæ societas luci ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial?* » (II COR., VI, 14, 15.)

Léon XIII, dans sa première encyclique aux évêques du monde catholique, parle à peu près dans les mêmes termes de la vraie et de la fausse

de ne pas embrasser immédiatement le Catholicisme (il l'embrassa quelques mois après), les deux ministres proclament que les protestants sont complètement libres de répondre à l'invitation du Pape. Ils renonçaient donc, sans même s'en apercevoir, à la prétention de parler *au nom de leur communauté*. « Celui qui est déjà catholique de cœur, disent-ils, doit aussi l'être de fait. Pour un homme sincèrement religieux, ce doit être un bien terrible supplice de se sentir ainsi vacillant entre deux Églises. Pour nous, nous ne saurions adresser aucun reproche à celui qui laisserait notre communion pour la foi catholique. Sa conduite, au contraire, devrait être regardée comme un acte viril et le fruit d'une conviction profonde. Nul protestant véritable ne pourrait la blâmer[1]. »

civilisation; lui aussi revendique pour le Pontificat romain la gloire d'être le rempart de la civilisation véritable. « Clare, dit-il, innotescit ac liquet *civilis humanitatis rationem* solidis fundamentis destitui, nisi æternis principiis veritatis et immutabilibus recti justique legibus innitatur, ac nisi hominum voluntates inter se sincera dilectio devinciat, officiorumque inter eos vices ac rationes suaviter moderetur..... Quin immo illud *civilis humanitatis genus*, quod sanctis Ecclesiæ doctrinis et legibus ex adverso repugnet, non aliud nisi civilis cultus FIGMENTUM et abs re NOMEN INANE putandum est..... Haudquaquam sane *civilis vitæ perfectio* ea ducenda est, qua legitima quæque potestas audacter contemnitur; neque ea *libertas* reputanda, quæ effreni errorum propagatione, pravis cupiditatibus libere explendis, impunitate flagitiorum et scelerum, oppressione optimorum civium cujusque ordinis, turpiter et misere grassatur..... Quid autem, si Romani Pontificatus opera spectentur, iniquius esse potest, quam inficiari quantopere Romani Antistites de universa civili societate et quam egregie sint meriti? Profecto decessores nostri, ut populorum bono prospicerent, omnis generis certamina suscipere, graves exantlare labores, seque asperis difficultatibus objicere nunquam dubitarunt : et defixis in cœlo oculis neque improborum minis submisere frontem, neque blanditiis aut pollicitationibus se ab officio abduci degeneri assensu passi sunt. Fuit hæc apostolica Sedes quæ dilapsæ societatis veteris reliquias collegit et coagmentavit; hæc eadem fax amica fuit, qua *humanitas* christianorum temporum effulsit; fuit hæc salutis anchora inter sævissimas tempestates queis humana progenies jactata est; sacrum fuit concordiæ vinculum quod nationes dissitas moribusque diversas inter se consociavit; centrum denique commune fuit, unde cum fidei et religionis doctrina, tum pacis et rerum gerendarum auspicia ac consilia petebantur. Quid multa? Pontificum Maximorum laus est, quod constantissime se pro muro et propugnaculo objecerint, ne humana societas in superstitionem et barbariem antiquam relaberetur. » (Encyclique *Inscrutabili*, du 21 avril 1878.)

1. La *Civiltà catolica*, page 717.

Cette conclusion si logique obtint, de la part des rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, l'approbation la plus entière. « Félicitons, disent-ils, les deux ministres évangéliques de Constance de leur franchise et de leur loyauté. Cette *réponse protestante*, en dépit des erreurs qui s'y trouvent, se termine d'une manière digne d'un bon protestant. Et en cela ses auteurs se montrent meilleurs logiciens et font preuve de bien plus de jugement que le Conseil supérieur de l'Église évangélique de Berlin. Celui-ci, en effet, nous l'avons vu un peu plus haut, non seulement accueillit fort mal l'invitation du Pape, mais viola le principe même du protestantisme, en s'arrogeant le droit de dissuader les évangéliques de s'y rendre [1]. »

10. Un livre attira, en Allemagne surtout, l'attention de nos frères séparés et devint, pour nombre d'entre eux, un puissant instrument de la grâce divine. Il est dû à la plume du vénérable Évêque de Paderborn, Mgr Conrad Martin. A chacune des pages de son ouvrage, l'auteur fournit une occasion nouvelle d'admirer son profond amour de Dieu, son zèle, sa douceur, son ardente charité à l'égard de tous ses frères. *Pourquoi donc encore le schisme?* demande l'illustre Prélat aux catholiques et aux protestants de l'Allemagne [2]. En se séparant de nous, notre divin Rédempteur adressa cette prière à Dieu : Père, faites que tous ceux qui croient en moi soient une seule chose : *Ut omnes unum sint.* Cette prière, fait très justement remarquer Mgr Martin, doit être considérée par nous comme un *legs sacré.* Et il ajoute : « Les *impies*, dit le Prophète, *ne possèdent pas la paix*, ils ne l'ont ni du côté de Dieu ni du côté des hommes. Par conséquent, tandis que pour tous les vrais chrétiens le mot d'ordre doit être : *Ut omnes unum sint,* les autres au contraire ne peuvent manquer de prendre celui-ci : *Désunion entre soi, tous*

1. La *Civiltà cattolica*, pages 717 et 718.
2. *Wozu noch die Kirchenspaltung? Ein freies Wort an Deutschlands Katholiken und Protestanten mit Bezug auf das päpstliche Schreiben vom 13 September 1868, von* D[r] Konrad Martin, *Bischof von Paderborn* (Pourquoi donc encore le schisme? Franche parole adressée aux catholiques et aux protestants de l'Allemagne, à propos de la lettre pontificale du 13 septembre 1868). Paderborn, 1869.

contre tous. Ceux donc qui vénèrent et chérissent l'auguste parole de leur Sauveur tireront profit, je l'espère, de la lecture de ce petit travail. Son but est d'établir parmi nous la paix et uniquement la paix. Mais, cela va sans dire, il s'agit de la paix véritable et non pas de celle qui, sous le nom d'indifférentisme, en est seulement la triste caricature.

« Rien, en effet, ne ressemble moins à la paix chrétienne, car celle-ci implique nécessairement la vérité chrétienne. Impossible d'accepter l'une et de rejeter l'autre. Sans doute, nous nous sommes efforcé, en composant cet ouvrage, de rester étroitement uni à la vérité chrétienne ; néanmoins nous espérons bien qu'on n'y trouvera pas un seul mot dont nos frères séparés puissent le moins du monde se blesser. Nous sommes de l'avis de l'apôtre saint Paul : Les querelles et les contestations n'établiront jamais le royaume de Dieu. Que tous les lecteurs de ce livre, catholiques ou protestants, qui ont soif de la paix et de la vérité, veuillent bien réfléchir devant Dieu sur ces pages, après les avoir parcourues. Les uns et les autres ont provoqué, d'une façon quelconque, la rupture de la paix. Il faut donc que, de part et d'autre, on s'emploie à assurer le rétablissement de cette paix, si l'on veut que l'œuvre s'achève. Bien des fois déjà des tentatives de réconciliation ont été faites, elles ont presque absolument échoué. La faute en est aux hommes seuls ; et, puisque la sincérité est pour moi un devoir, j'ajouterai que catholiques et protestants doivent porter la responsabilité de cette faute. Dans notre siècle, sous certains rapports si triste, si pervers, mais sous d'autres si beau, si admirable, des milliers et des milliers de nobles cœurs ont senti de nouveau le besoin de la paix. Grâce à Dieu, ce sentiment s'affirme de jour en jour davantage de cent manières. Mais ce désir que nourrissent toutes les âmes d'élite, qui a pour fondement un des plus saints préceptes de notre religion chrétienne, ne se trouvera-t-il donc jamais satisfait? Certainement si, il peut et il doit être rempli. Il le sera en réalité le jour où tous, catholiques et protestants, décidés à ne se plus contenter de simples désirs, mettront tout en œuvre pour atteindre au

terme de leurs vœux. C'est pour les exhorter à entreprendre, avec l'aide de Dieu, la réalisation d'un si noble projet, que cet écrit a été composé [1]. »

Le précieux ouvrage de l'Évêque de Paderborn, plusieurs fois réimprimé, se divise en cinq parties. L'auteur reproduit d'abord la lettre pontificale, en la faisant suivre d'observations générales. Puis il prouve que, pour obtenir l'union, les catholiques et les protestants sont tenus de la demander à Dieu (car c'est une grâce qui vient d'en haut) par d'humbles et ferventes prières. L'*amour* que nous avons pour Notre-Seigneur l'exige. N'a-t-il pas recommandé à ses fils de ne former qu'un cœur et qu'une âme? L'*honneur* qui lui est dû le réclame; car sa famille, suivant son ordre exprès, pour rendre témoignage de sa divine mission, doit faire resplendir la charité dans chacun de ses membres. Enfin, la *situation présente* de la religion du Christ le commande impérieusement. Aujourd'hui cette religion est attaquée à outrance ; on ne cherche pas à ruiner tel ou tel dogme, mais bien le fondement même de la religion. Il faut donc, pour la défendre, de nombreuses et puissantes phalanges.

Outre ces devoirs communs, les catholiques et les protestants ont encore des obligations particulières, que dans cette circonstance solennelle surtout ils doivent mettre tous leurs soins à remplir. C'est ici le cas ou jamais de rappeler l'antique maxime : *Ora et labora*. Oui, à la prière le catholique est tenu de joindre l'action. Cette action se résume pour lui dans un seul point et peut s'exprimer par un seul mot : *le bon exemple :* que les catholiques soient partout des modèles. Pour cela, ils doivent donner l'exemple de mœurs toujours pures, d'une piété profonde et sincère, d'un attachement inviolable à l'Église leur mère, attachement qui ne sera pas simplement théorique, mais pratique. Ils se montreront toujours dociles à ses préceptes, fidèles aux pratiques religieuses conseillées ou approuvées par elle, et enfin soumis à ses ordres. En présence du magnifique spec-

1. Voir dans la quatrième édition, pages III et IV, la préface de la première.

tacle donné par les enfants de l'Église catholique, les protestants sincères éprouveront bientôt le désir de rentrer dans cette famille chérie.

De leur côté, quelle conduite doivent tenir les protestants? Ils savent dans quel état se trouvent aujourd'hui leurs croyances. Eh bien, qu'ils les examinent soigneusement, le successeur de saint Pierre les y convie avec instance. Du reste, ils ne feront en cela que mettre en pratique le principe fondamental de leur religion. Mais il faut qu'un pareil examen soit libre, affranchi de toute passion, de tout préjugé; il doit être sérieux et approfondi. Voici dans quels termes le digne prélat en marque les caractères :

« Le *labora* doit marcher de pair avec l'*ora*. Il faut, en semblable question, que les protestants mettent cette maxime en pratique au moins aussi souvent que les catholiques. Tous les devoirs qui, sous ce rapport, s'imposent aux premiers peuvent également être résumés d'un mot, contenu dans cette prière que je leur adresse du fond du cœur : Mes chers amis, mes frères protestants, de grâce, venez ici et *examinez;* examinez et puis, quand vous croirez l'avoir fait suffisamment, suivez les inspirations de votre conscience.

« Si je ne me trompe, ce n'est pas là une prière indiscrète. Le protestantisme n'a-t-il pas, en effet, dès son origine, inscrit sur son drapeau le principe du libre examen, de la libre investigation en matière religieuse? Et aujourd'hui même, ce principe n'est-il pas le mot d'ordre de plus d'un parti protestant? Sans doute, je demande que l'examen soit libre (autrement il est impossible d'atteindre au but), impartial et vraiment sérieux, tel, en un mot, que le désire la lettre pontificale; mais il n'y a pas là, que je sache, de quoi me faire taxer d'indiscrétion.

« Un examen qui ne serait ni libre, ni impartial, qui aurait pour objet non de découvrir la vérité partout où elle peut se rencontrer, mais seulement de trouver ce que l'on désire, et dont les conclusions seraient déjà toutes posées, avant même qu'on eût rien étudié, un pareil examen n'aboutirait évidemment qu'à une perte de temps. Je le reconnais bien volontiers, un

examen libre, sans passion ni parti pris, comme je le souhaite, est très difficile, surtout en matière de religion. Les désirs, les intérêts secrets du cœur veulent toujours se faire écouter. Que d'efforts pénibles il faut pour se soustraire à leur influence! Mais ce qui est difficile à l'homme ne l'est nullement à Dieu. Veuillez donc, ô mes bien-aimés frères protestants, joindre à l'examen la prière, et la prière la plus fervente. Implorez de Dieu la lumière et l'esprit de vérité, seuls capables de nous montrer le droit chemin; dites-lui : *Seigneur, enseignez-moi ce que vous voulez que je fasse et faites que je ne veuille autre chose que ce que vous voulez. Me soustraire à la vérité, je ne le puis; et quand bien même je m'aveuglerais ou que je laisserais aveugler mon esprit par les désirs et les convoitises de mon cœur, à quoi cela me servirait-il? La vérité reste toujours la vérité. Si je ne la cherche point ou si, par ma faute, je ne la trouve pas sur cette terre, elle saura bien me trouver un jour; mais je la verrai quand il sera trop tard: elle me trouvera et elle me jugera. O Dieu de vérité, daignez détourner de moi un aussi grand malheur; accordez-moi un véritable désir, une vraie faim, une vraie soif de la vérité; délivrez-moi de toute idée préconçue, de toute illusion séduisante; éclairez-moi de votre divine lumière, afin que je connaisse la vérité et que la vérité me sanctifie.* Un examen commencé et poursuivi jusqu'à la fin dans de telles conditions ne peut manquer d'être vraiment libre et impartial.

« Il faut aussi que cet examen soit *sérieux et approfondi*. On comprend qu'il en doit être ainsi, quand on se rappelle la grandeur, l'importance, la sainteté du but à atteindre. Y a-t-il, en effet, une recherche comparable pour l'intérêt à celle de la vraie religion, de l'Église de Jésus-Christ? Auprès d'elle toutes les autres études sont à peu près des jeux d'enfant. Elle a pour objet cette conquête que Notre-Seigneur appelle l'*unique chose nécessaire*. Si je crois à une récompense éternelle, à un paradis éternel, à un enfer éternel, si ces vérités sont profondément gravées dans mon esprit et dans mon cœur, combien me paraîtront mesquins et misérables les intérêts de cette terre, con-

sidérés en eux-mêmes et en dehors de leur rapport avec notre fin dernière! Le commerce, l'industrie, la prospérité publique et privée, les arts, les sciences, la patrie et ces mille choses qui ornent et embellissent la vie présente n'ont vraiment de signification et de valeur que si elles se rattachent à quelque chose de plus haut vers quoi elles nous aident à nous élever dans la mesure du possible. Mais si, au lieu de favoriser l'accès vers ce *quelque chose de plus haut,* elles cherchent à le détruire et à le remplacer, alors, pour qui les considère à la lumière de la vérité, elles ne sont rien; que dis-je? elles sont moins que rien, car elles troublent, elles arrêtent les aspirations de notre âme vers ce qui seul peut s'appeler *quelque chose.* Le monde, avec toutes ses magnificences, passe. Ce qui est périssable, n'est rien comparé à ce qui est éternel; car le Christ a dit : *Une seule chose est nécessaire : cherchez d'abord le royaume de Dieu, tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* Or la recherche de cette seule chose nécessaire est précisément celle de la vraie religion, de l'Église fondée par Jésus-Christ.

« Mais, dira-t-on, la question principale, c'est la question *chrétienne* et non point celle de *l'Église.* Cela n'est pas admissible; car ce que Dieu a uni, l'homme ne le saurait séparer. Jésus-Christ a fondé l'Église et il veut que tous ceux qui croient en lui entrent dans l'Église, c'est-à-dire dans son unique et véritable Église, et il leur ordonne en outre de rester en communion avec elle. *Celui qui n'écoute pas l'Église,* dit Notre-Seigneur, *regardez-le comme un païen et un publicain.* Certes, il n'aurait pas ainsi parlé, s'il avait considéré la question de l'Église comme tout à fait secondaire. Personne n'a le droit de dicter des lois à notre Sauveur, de lui imposer ses propres pensées, ses propres désirs. Il faut prendre la loi chrétienne comme elle est, telle que l'a voulue le divin Législateur. Autrement, c'est la mépriser. Qui pèche contre un seul de ses commandements, dit saint Jacques, pèche contre la loi tout entière.

« Vous le voyez, mes bien-aimés frères protestants, en vous conviant à un examen réellement impartial, libre, sérieux et

approfondi, je ne vous ai absolument rien demandé d'injuste ni d'indiscret. J'espère donc que vous voudrez bien répondre à mon appel [1]. »

L'auteur s'adresse ensuite aux protestants qui croient encore à Jésus-Christ, à tous ceux qui sont disposés à étudier, comme on les y invite, la question religieuse. Deux routes, dit-il, l'une *assez longue*, l'autre *très courte*, conduisent au but. « La première consiste à examiner chacun des points de la doctrine catholique qui ont donné lieu à quelque controverse confessionnelle, à étudier chacune des questions qui ont poussé les protestants et les premiers défenseurs du protestantisme à abandonner l'Église catholique, ou plutôt qui ont servi de prétexte à leur désertion. Ces points de la doctrine catholique sont-ils de nature à rendre nécessaire ou du moins licite la séparation d'avec l'Église qui les enseigne? Tel se présente ici le problème à résoudre. La seconde route, la plus courte, consiste simplement à étudier la doctrine de la véritable Église de Jésus-Christ [2]. »

L'auteur donne ensuite ses conseils à ceux qui voudraient s'engager dans l'une ou l'autre de ces voies. C'est à cela surtout qu'il consacre la seconde partie de son livre. Pour l'examen qu'il vient de recommander, Mgr Martin est un guide très sûr. Il expose, brièvement sans doute, mais sans rien négliger des preuves, les doctrines qui constituent, à vrai dire, l'Église catholique [3].

Dans la préface de la troisième et de la quatrième édition, l'Évêque de Paderborn parle de l'accueil que les protestants firent à son livre. Nathusius, dans le *Journal populaire* de Halle [4],

1. *Op. cit.*, pages 66-69.
2. *Op. cit.*, pages 69 et 70.
3. Voici comment Mgr Martin a divisé son sujet : *Devoirs communs aux catholiques et aux protestants. — Devoirs des catholiques en particulier. — Devoirs des protestants en particulier. — Points de doctrine particuliers à l'Église catholique :* doctrine de la justification et des sacrements; exercices et pratiques relatifs au culte divin ; moyen de connaître la foi chrétienne; recherche de la véritable Église — *Conclusion.*
4. *Volksblatt für Stadt und Land* (Journal populaire pour la ville et la campagne).

avait très hautement loué les intentions de l'auteur et le ton général de l'ouvrage; mais il s'était abstenu de toucher en rien le fond de la question. Mgr Martin dit à ce propos : « Je professe une très haute estime pour M. Nathusius, à cause surtout de ses principes rigoureusement positifs. Je m'attendais, je l'avoue, à lui voir approfondir davantage le sujet. S'il avait pénétré plus avant dans cette partie de la doctrine catholique à laquelle je fais allusion dans mon livre et où se manifestent des divergences de vues réelles, il aurait pu rendre un service signalé à la bonne cause et éveiller l'attention de ses nombreux admirateurs et de ses frères protestants. Au lieu de cela, il se contente de s'insurger contre la doctrine des indulgences. *Il pourrait*, ajoute-t-il, *s'élever avec non moins de force contre certains autres points de doctrine controversés.* Dans les pages qu'il consacre à la doctrine catholique et à l'exposition que j'en ai faite, il est facile de constater un malentendu évident, une manière d'interpréter la pensée d'autrui qui n'est pas très loyale. Où donc ai-je dit, par exemple, que dans saint Matthieu (xvi, 19) il est question du purgatoire? Ai-je jamais cité ce passage pour prouver que le Pape peut *rendre à un pécheur la santé qu'il a perdue par suite de son péché*, en d'autres termes, *annuler les conséquences naturelles, la peine naturelle, qu'entraîne le péché?* Sans doute (et, sur ce point, je suis d'accord avec M. Nathusius), *celui qui, touché d'un repentir sincère, a senti au fond de son cœur les effets de la grâce, supportera avec joie les peines que dans ce court espace de la vie il doit encore souffrir pour son péché;* mais qu'adviendra-t-il s'il voit le fil de ses jours brisé avant qu'il ait eu le temps d'expier sa faute par des peines temporelles? Quand donc l'Église catholique a-t-elle jamais enseigné que l'indulgence est un lit de repos pour le pécheur *paresseux?* Il serait extrêmement facile, j'en suis convaincu, avec la grâce de Dieu, de lever toutes les autres difficultés que M. Nathusius dit tenir encore en réserve sur divers points de doctrine controversés : des explications claires, données avec bienveillance, y suffiraient, selon moi. Je le prie donc instamment, dans l'intérêt de la

bonne cause, de signaler tout ce qui lui semble être en désaccord avec la vérité [1]. »

Nathusius, paraît-il, ne répondit pas à cette courtoise invitation; car, dans la préface de la quatrième édition, Mgr Martin se voit obligé d'écrire : « Je publie *sans aucun changement* cette quatrième édition de mon ouvrage. J'ai toujours cherché à être bref, surtout en exposant les doctrines controversées. J'étais parfaitement convaincu qu'il n'eût été d'aucune utilité, pour les lecteurs auxquels ce livre est destiné, de descendre dans trop de détails. Aujourd'hui encore je ne vois pas la nécessité de donner à cet écrit de plus amples développements, et voici pourquoi : les quelques observations dont mon livre a été l'objet de la part des protestants, du moins celles que je connais, sont généralement présentées d'une façon bienveillante pour ma personne ; mais elles évitent toutes soigneusement l'examen, même le plus léger, des doctrines controversées ; on m'épargne donc ainsi la peine d'entrer dans de nouveaux éclaircissements. » Mgr Martin parle ensuite d'un article inséré dans la *Nouvelle Gazette prussienne* (*de la Croix* [2]). « L'auteur, dit-il, qui se donne le titre de *Membre de l'Église évangélique*, veut bien nous découvrir sa pensée intime : il désirerait que les fidèles des différentes Églises se décidassent, avant tout, à formuler nettement leurs opinions respectives. Je lui sais vraiment gré de ces paroles. Les catholiques, s'ils avaient le bonheur de voir leurs frères séparés ne plus s'obstiner dans leurs sentiments, se défaire de toute prévention de parti et porter sur l'ensemble de notre doctrine, la seule véritable, un jugement libre et bienveillant, les catholiques, devraient alors, suivant moi, faire un nouveau pas en avant : on aurait bien vite trouvé le moyen de combler l'abîme qui sépare les deux partis. Les protestants ne le peuvent nier : ce n'est pas nous qui nous sommes séparés d'eux, mais ce sont eux qui se sont séparés de nous. Ils se disent sans doute que, avec la grâce de Dieu, la division ne saurait plus subsister longtemps parmi ceux qui reconnaissent Jésus-Christ,

1. Edition citée, page VII.
2. *Neue preussische* (*Kreuz-*) *Zeitung*, n° 17.

et que la division étant née d'un malentendu, la division disparaîtra avec ce malentendu. » Le Prélat conclut ainsi :

« On ne peut en douter, la réunion à l'Église catholique des chrétiens séparés, surtout des chrétiens séparés de l'Allemagne, est infiniment plus importante que toutes les autres questions politiques et sociales qui agitent aujourd'hui les esprits. De sa solution dépendra la véritable unité, la vraie grandeur, la vraie prospérité de la patrie allemande et, ce qui importe plus encore, le salut de tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Cette solution s'imposera nécessairement. Plus confiant, sous ce rapport, que mon honorable contradicteur, j'ose espérer qu'on la trouvera, et cela avant le dernier jour. Mais tout d'abord essayons de nous entendre de nouveau. Croyant au même Seigneur, au même Sauveur Jésus-Christ, nous sommes naturellement attirés les uns vers les autres, et comme nous confessons tous son adorable nom, nous devons nous unir fraternellement [1]. »

11. Mais, hélas ! inutiles ou à peu près furent les raisons si fortes, si concluantes qui auraient dû pleinement convaincre le peuple protestant de l'Allemagne de l'obligation où il était de rentrer dans le sein de cette Église à laquel la mère patrie s'était, pendant de longs siècles, glorifiée d'appartenir. Elles rencontrèrent un obstacle insurmontable, non dans d'irrésistibles arguments, mais dans des raisons, des motifs tout humains.

1. Édit. cit., pages IX et X. — Mentionnons ici le court écrit d'un ecclésiastique autrefois protestant. Celui-ci, sous le titre d'*Aphorismes religieux*, soumet aux méditations des protestants une série de pensées qui toutes tendent à leur prouver la nécessité où ils sont de se réconcilier avec l'Église catholique. Ces pensées lui ont été inspirées par le livre de Mgr Martin. Il ne désire ni critiquer ni compléter ce travail. Son intention est simplement d'en faire mieux comprendre le but et le sens véritable. « Ces trente-huit aphorismes, écrit Hülskamp (*Liter. Handw.*, n° 76, col. 74), formulés de la manière la plus simple, la plus agréable et la plus claire, renferment autant de vérités qui réjouiront les lecteurs catholiques et inspireront aux protestants les plus sérieuses réflexions. » Voici le titre de ce travail : *Religiöse Aphorismen. Aufruf an den gesunden Menschenverstand, veranlasst durch die neueste Schrift des Hochwürdigsten Herrn Bischofs von Paderborn, Dr Conrad Martin : Wozu noch die Kirchenspaltung? Von Dr* F. S. Munster, 1869.

Voici comment s'exprime, sur ce triste état de choses, le Nonce de Munich, dans sa dépêche du 2 mars 1869, adressée au Secrétaire d'État :

« Je dois maintenant instruire Votre Éminence révérendissime des dispositions des protestants au sujet du Concile. Je suis obligé d'avouer que je ne découvre pour l'avenir aucun augure favorable. J'ai fait tous mes efforts pour me rendre compte du mouvement qui se manifestait en ce sens au sein du protestantisme. Mais ni les journaux qui s'occupent ordinairement de ces questions, ni les lettres que j'ai reçues, ni les divers renseignements qui me sont parvenus, n'ont pu me donner le moindre espoir. La nouvelle de l'invitation adressée par le Saint-Père a été répandue partout par les mille voix de la presse, à l'exception peut-être des villages et des campagnes exclusivement peuplés de protestants, auxquels probablement ne sera pas parvenu le moindre écho de l'appel du Souverain Pontife. En Prusse, le Conseil supérieur ecclésiastique a bien ordonné aux consistoires du royaume de porter à la connaissance de tous l'invitation pontificale, mais sous la forme que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Éminence révérendissime dans mon rapport n° 306.

« Les sentiments exprimés par les organes ordinaires du protestantisme ne sont rien moins que bienveillants : l'amour-propre blessé par le prétendu empiétement d'une autorité étrangère sur un terrain qui n'est pas de son domaine, la crainte de perdre une liberté conquise au prix de tant de sacrifices, la frayeur causée par les spectres de l'inquisition, du *Syllabus*, de l'Encyclique, voilà surtout ce qui perce dans les différentes réponses des protestants, dans les commentaires de la lettre pontificale. Si quelques-uns ont rendu un juste hommage à la pensée qui a présidé à la rédaction de la lettre, d'autres, en revanche, y ont vu un artifice d'hypocrisie et de secrète convoitise; son but, à les entendre, était de reconquérir par la séduction une puissance perdue. La presse libérale, dont la funeste influence se fait aujourd'hui sentir dans tout le pays, n'a pas manqué de prodiguer ses chaleureuses appro-

bations au refus hautain des protestants. Elle n'a pas non plus laissé échapper l'occasion de débiter à ce propos toutes les sottises modernes. Un seul sentiment, un seul désir fut unanimement approuvé : celui de voir régner l'union et tomber le plus possible de murs de séparation. Ce désir vague, indéterminé d'arriver à l'unité par la profession d'une même doctrine religieuse se trouve certainement au fond de toute âme simplement honnête. Mais sur quelles bases établir l'entente, comment arriver au terme souhaité? C'est ici que se manifestent les plus profondes divergences de vues. Les docteurs protestants font facilement accroire à leurs coreligionnaires qu'ils ont de leur côté la raison et le bon droit; oubliant leur origine et méconnaissant les vrais principes, ils se vantent de ne pas être exclusifs comme les catholiques; ils sont prêts, au contraire, disent-ils, à vivre avec tout le monde dans la plus parfaite harmonie, sur les bases d'un Christianisme général. Combien de fois j'ai rencontré ces idées non seulement dans les journaux, mais aussi dans nombre de discours prononcés, à l'occasion de la lettre du Saint-Père, par des ministres hérétiques!

« Le remarquable ouvrage du protestant Baumstark, écrit pour engager ses coreligionnaires à répondre à l'invitation du Pape, celui de l'Évêque de Paderborn, composé dans le même dessein, et plusieurs autres travaux de ce genre ont été beaucoup lus. Mais ne faut-il pas attribuer surtout leur succès à l'intérêt qu'excitait une question aussi actuelle ? En tout cas, s'ils ont produit d'heureux fruits, il est encore difficile de l'apprécier. Sans doute, au fond des consciences honnêtes, de rudes combats auront été livrés, de salutaires agitations auront été ressenties : plusieurs sont peut-être sur le point de franchir le dernier obstacle qui les empêche d'abandonner la religion de leur jeunesse et de céder à l'impulsion de la grâce. Au dernier moment, à l'heure où il sera donné à tous de contempler l'imposant spectacle du Concile œcuménique, peut-être ces mouvements individuels de retour au bercail de Jésus-Christ deviendront plus marqués. Toutefois, on ne doit compter que sur des conversions isolées et peu nombreuses. En général, la tou-

chante invitation du Saint-Père a laissé froids les protestants de l'Allemagne : leur cœur est resté aussi insensible que le plus dur rocher.

« Quelles sont les causes d'une pareille obstination et comment parvenir à en triompher? Parmi ces causes, il y en a de naturelles : ce sont elles qui empêchent toujours un peuple de passer d'une religion à une autre, surtout quand celle-ci impose aux passions humaines un joug rigoureux. Dans le cas présent, la lumière finirait bien par dissiper les ténèbres, si de nouveaux et nombreux obstacles ne venaient s'y opposer. Parmi ces obstacles, signalons en passant l'incrédulité, la haine sectaire des classes dirigeantes, l'influence intéressée des pasteurs sur les masses, l'indifférence et même la malice des gouvernements.

« Si, au sein même des populations catholiques, on voit malheureusement se répandre, dans certaines classes, ce genre d'incrédulité que l'on décore du nom de libre pensée; combien plus cette plante malfaisante ne doit-elle pas croître et se propager au milieu des peuples protestants, où elle trouve un terrain si propice! Le libre examen, l'investigation personnelle, voilà le seul principe luthérien pratiquement suivi et théoriquement soutenu par la grande majorité des protestants capables de penser par eux-mêmes.

« A l'occasion du fameux monument élevé dans la ville de Worms en l'honneur de Luther, Adolphe Mitzenius, prédicateur à Darmstadt et professeur de religion à l'école primaire des jeunes filles, publia un opuscule intitulé : *Luther et l'Église de nos jours*, dont le but est de louer le célèbre hérésiarque d'avoir proclamé le principe du libre examen, principe en si grand honneur à notre époque. A cette occasion, il peint sous les plus noires couleurs les protestants orthodoxes. Ce sont, à son avis, des hypocrites, en contradiction avec la forme essentielle du protestantisme, et qui voudraient imposer au peuple la foi aux miracles, à la résurrection des corps, à la divinité de Jésus-Christ et autres dogmes de ce genre. Les Renan, conclut-il, les Strauss, les Schenkel ont droit à notre respect

au même titre que tous les autres protestants. Le consistoire supérieur de Hesse-Darmstadt voulut poursuivre ce sujet rebelle. Mais, en présence du chaleureux accueil que l'ouvrage de Mitzenius rencontra dans les classes influentes de la société, des réunions qui eurent lieu pour l'appuyer, des nombreuses adresses qu'on fit parvenir au grand-duc en sa faveur, on renonça non seulement à révoquer le ministre, mais même à le transférer dans une autre ville, ce dont le consistoire protestant se fût pourtant à la fin contenté.

« Des faits de ce genre se produisent presque tous les jours. La presse, naturellement, ne s'en occupe guère que dans le cas où un ministre accusé d'incrédulité est en butte aux vexations de l'autorité supérieure. Dans les classes instruites, dont les membres appartiennent aux grandes administrations, on s'occupe de politique, de sciences naturelles, de commerce. Immense est le nombre de ceux qui n'ont plus aucune foi positive et ne se mettent nullement en peine d'en avoir une. Parler à ces gens-là de Concile œcuménique, de réconciliation, de réunion avec l'Église catholique, c'est vouloir faire entendre des sourds. Leur rappeler, comme Klopp, que la Confession d'Augsbourg elle-même leur impose le devoir de répondre à l'invitation du Pape, produirait autant d'effet sur leur esprit que si on allait les entretenir de découvertes archéologiques, de choses qui ont été et ne sont plus.

« Cette petite fraction de la classe instruite qui conserve encore un reste de foi positive, et s'appelle pour cela orthodoxe, est en général animée d'un esprit conservateur; mais elle a surtout en vue de contrebalancer la puissante influence de l'Église catholique et d'empêcher que l'incrédulité ne réduise en poussière l'édifice du protestantisme. La haine des premiers réformateurs contre les doctrines et les institutions de l'Église romaine a passé dans le cœur du plus grand nombre des orthodoxes. Ils se vantent de leur science, de leur science biblique surtout, qu'ils se figurent posséder au suprême degré; ils se croient aussi exempts de préjugés et à l'abri de toute critique. Malheureusement, les savants catholiques de

l'Allemagne ont trop souvent le tort d'exciter encore cet orgueil en prodiguant des louanges exagérées aux écrivains protestants. Cette propension à s'incliner devant la science protestante est si forte, qu'aujourd'hui la science catholique allemande s'approprie les sujets et les méthodes d'étude en faveur chez les protestants, et montre pour la scolastique la même horreur que les protestants. Comment triompher d'une haine aussi vivace et amener aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ des esprits si superbes? Seule, la grâce divine est capable d'opérer un semblable prodige.

« Quant au peuple, de grandes difficultés s'opposent également à sa conversion. Une des principales vient des pasteurs eux-mêmes. Poussés par leur intérêt personnel plutôt que par une véritable conviction, ceux-ci cherchent par tous les moyens à maintenir les vieux préjugés et même à en créer de nouveaux. On m'assure qu'il ne serait nullement nécessaire d'aller jusque dans les pays du nord de l'Allemagne pour rencontrer de bons paysans protestants qui croient sincèrement que le Pape et les cardinaux ont des jambes et des pieds de bête. Je ne veux rien dire de la manière dont sont travestis les croyances et les rites catholiques : le plus souvent, c'est un spectacle à la fois étrange et révoltant. Le pasteur protestant, qui vit au milieu de ces populations, est, en général, aimé et respecté des bons ; quant aux méchants, ils ne ressentent jamais pour lui autant d'aversion que pour le prêtre catholique. Cela se comprend : le pasteur protestant n'a pas besoin de se montrer bien sévère à l'égard du vice et du dérèglement des mœurs, il est le plus indulgent du monde pour les passions, il remet les âmes en paix sans exiger d'elles de trop lourds sacrifices.

« Comme on le voit, pour rendre humainement possible la conversion des classes populaires, il faudrait avant tout briser ce cercle de pasteurs qui les étreint et empêche la vérité de parvenir jusqu'à elles. Il est certain que la plupart des ministres ont avant tout pour guide l'intérêt et non une conviction sincère. Presque tous reçoivent de gros traitements. Grâce aux intrigues, à leurs relations personnelles, aux protections,

ils arrivent assez facilement à procurer à leurs enfants de belles et bonnes carrières. Il est rare que le fils d'un pasteur protestant s'adonne, quoique pauvre, aux arts inférieurs ou prenne un métier. Pour faciliter le retour de ces pasteurs dans le sein de l'Église catholique, il faudrait, si un heureux mouvement dans ce sens venait à se produire, leur rendre un peu plus riantes les perspectives de l'avenir. Aujourd'hui, ils se voient exposés à perdre tous les avantages temporels et à tomber d'une position honorable et lucrative dans un état voisin de la misère. A quels moyens avoir recours pour prévenir une telle extrémité? Je ne saurais le dire; en tous cas, il m'est impossible d'approuver le projet mis en avant par l'auteur de la brochure jointe à ma dernière lettre[1].

« A toutes ces difficultés vient s'en ajouter une dernière, peut-être de toutes la plus redoutable, je veux dire l'hostilité des gouvernements. Ceux-ci ne font, en effet, nul mystère de leur sympathie pour les protestants. Dans la catholique Bavière elle-même, où la constitution reconnaît à tous, catholiques et protestants, des droits égaux, on a remarqué, depuis plusieurs années, qu'en fait le titre de protestant rend plus facile l'accès aux chaires de l'Université et aux emplois publics. Dire, *Je suis protestant*, c'est faire entendre *qu'on a droit à un plus grand respect*. Votre Éminence révérendissime n'ignore certainement pas comment les choses se passent à cet égard dans le duché de Bade et en Wurtemberg. Dans ce dernier État va justement se tenir, ces jours-ci, le premier synode évangélique du royaume, dont le but est de réorganiser la législation intérieure de l'Église. Les journaux annoncent déjà que l'élément li-

1. Le Nonce de Munich fait ici allusion au livre intitulé : *Ein offenes Wort an die Bischöfe und Katholiken Deutschlands angesichts des bevorstehenden allgemeinen Conciliums, von einem katholischen Geistlichen* (Franche parole adressée aux Évêques et aux catholiques de l'Allemagne, à l'occasion du prochain Concile général, par un ecclésiastique catholique). Oehringen, 1869. L'auteur, pour ramener les protestants à l'Église catholique, demande qu'on leur accorde l'usage de la langue vulgaire dans la liturgie sacrée, qu'on tolère le mariage des prêtres et enfin qu'on déclare que l'infaillibilité du magistère ecclésiastique appartient, non pas au Pape seul, mais au Concile uni au Pape.

béral l'emportera très probablement sur l'élément orthodoxe.

« La législation de plusieurs des petits États de la Confédération du Nord est encore souverainement oppressive pour les catholiques. Elle continue à y prohiber le libre séjour des ministres de notre culte. De plus, elle entrave de mille manières la conversion d'un sujet protestant à la véritable Église.

« On vante beaucoup la tolérance de la Prusse à l'égard des catholiques. On a raison jusqu'à un certain point : actuellement, dans aucun autre État de l'Allemagne, l'Église catholique ne jouit d'une aussi grande somme de liberté. Mais il ne faut pas oublier non plus que la mission de la Prusse en Allemagne est, de l'avis de tous, foncièrement protestante. Par l'esprit politique de la patrie commune, la Prusse espère arriver à rendre complète l'œuvre de la Réforme du xvi[e] siècle. On a bien souvent dressé la liste des fonctionnaires protestants et catholiques du royaume de Prusse. Le nombre de ces derniers, comparé à la population catholique, a toujours été fort restreint. S'il y a dans l'armée ou dans l'administration civile quelques hautes fonctions à remplir, il est rare de les voir confiées à des catholiques. Les protestants possèdent de nombreux établissements où se donne l'instruction secondaire ou supérieure ; mais les catholiques, sous ce rapport, sont fort mal partagés ; c'est à peine s'il leur est possible de pourvoir aux plus urgentes nécessités. Citons un exemple. Il y a à Breslau soixante-sept mille catholiques ; les cent mille autres citoyens sont protestants, juifs, etc. On y entretient six établissements d'enseignement supérieur protestants ; et les catholiques, malgré toutes leurs instances, n'ont pas encore pu obtenir une institution semblable de caractère catholique.

« Le dernier numéro des *Feuilles historico-politiques* de Munich (vol. LXIII, fasc. 4), sous ce titre : *Un exemple d'égalité en Prusse*, mentionne le fait suivant : Un gentilhomme de la Silésie avait institué en 1866 un fidéicommis. « Mes successeurs, disait-il dans son testament, devront professer la religion catholique. Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, tous les biens fiduciaires seront dévolus au siège épiscopal de Bres-

lau. » Le gentilhomme ne put parvenir à faire approuver cette clause. Le tribunal compétent, le ministre de la justice, auquel il en avait appelé, se refusèrent absolument à l'admettre. En vain le testateur fit-il observer que, pour d'autres testaments, des conditions identiques, stipulées en faveur de la confession évangélique et de la religion judaïque, avaient été ratifiées ; que certains chapitres de dames, en Silésie même, ne reçoivent que des membres de la confession évangélique ; qu'il est également indispensable d'appartenir à la même confession pour entrer dans l'ordre des joannites ou obtenir une chaire à l'Université de Halle, si bien qu'un professeur qui se convertirait au Catholicisme serait par cela même forcé d'abdiquer ses fonctions. Rien n'y fit. On ne se donna même pas la peine d'examiner ces raisons : on répondit que la loi défend, en général, toute préférence pour l'une ou l'autre religion, et la demande fut repoussée.

« Le protestantisme s'est implanté en Allemagne surtout avec l'aide des princes ; les gouvernements l'ont imposé par la force aux populations. Aussi, le retour des protestants à la véritable Église dépend, en définitive, surtout des gouvernements. Mais quand pourra-t-on compter sur le bon vouloir de ceux-ci ? Pour le moment, il serait bien difficile de le dire. »

12. En Allemagne, il y a scission profonde entre les protestants dits *orthodoxes* ou croyants et les protestants *rationalistes*. Les premiers dominent à la cour de Berlin et dans les hautes sphères de l'armée. L'*Union*, cette alliance étrange du luthéranisme avec le calvinisme, a été imaginée par un roi de Prusse. Comme nous l'avons appris de Dœllinger, elle a principalement pour but de favoriser les intérêts de la dynastie [1] ; mais en même temps elle est d'un puissant secours aux protestants orthodoxes pour arriver à leurs fins. Les protestants rationalistes sont surtout représentés par la grande *Fédération protestante* (*Protestantenverein*). C'est à Francfort-sur-le-Mein, en 1863, qu'a

1. Voir la note 2 de la page 126.

été conçu le premier projet de cette association. Elle a été définitivement fondée à Eisenach, en 1865 [1]. Son objet est de combattre à outrance la hiérarchie officielle et de réclamer une Église populaire allemande.

L'espèce d'excommunication lancée par les membres de la conférence pastorale de Berlin, vers le milieu de l'année 1868, contre les membres du *Protestantenverein*, et la réponse qu'y firent ces derniers, fournissent les données les plus précieuses et les plus authentiques sur l'état intérieur du protestantisme au moment où parut la lettre de Pie IX. C'est dans ces deux documents que je vais puiser tous les renseignements que je tiens à donner au lecteur.

La *Fédération protestante* venait d'avoir à Brême, durant l'octave de la Pentecôte, sa troisième assemblée générale, lorsque la quatrième conférence de Berlin, tenue peu de temps après (8 juin 1868), jugea nécessaire d'émettre une solennelle

1. Les statuts de la *Fédération* portent la date du 3 juin 1865. On peut les lire dans l'opuscule du professeur Daniel Schenkel, de Heildelberg, dont voici le titre : *Der deutsche Protestantenverein und seine Bedentung in der Gegenwart nach den Akten dargestellt* (La *Fédération protestante allemande* et sa signification à notre époque, expliquées d'après les actes). Wiesbaden, 1871. Neuvième édition, pages 108-111. Le premier article des statuts est ainsi conçu : « Une fédération protestante allemande (*Protestantenverein*) est fondée, sur les bases du Christianisme évangélique, entre les protestants allemands qui veulent le renouvellement de l'Église protestante selon l'esprit de la liberté évangélique et en harmonie avec la civilisation moderne. Elle se propose particulièrement : 1° d'asseoir complètement les Églises évangéliques allemandes sur les bases du principe de communauté et conformément aux relations spéciales des différents pays avec la population allemande, et aussi d'établir une alliance organique avec chaque Église particulière; 2° de faire disparaître du sein de chaque Église tout vestige de hiérarchie, cette hiérarchie étant contraire à l'esprit du protestantisme, et de revendiquer pour la religion protestante en Allemagne les droits, l'honneur et la liberté; 3° de maintenir, d'encourager la tolérance et l'estime chrétienne entre les diverses confessions, et de faire régner cet esprit dans chacun de leurs membres; 4° d'exciter et de favoriser la vie chrétienne, ainsi que toutes ces entreprises, toutes ces œuvres chrétiennes dont dépendent la force morale et la prospérité du peuple. » Tous les *Allemands* (dans la plus large acception de ce mot) appartenant à la religion protestante et disposés à coopérer aux fins précitées, font partie de la société. Celle-ci est dirigée par deux comités, l'un composé de quelques membres, l'autre plus nombreux. Il se tient chaque année, dans une des villes de l'Allemagne, une assemblée générale appelée *Diète protestante*.

déclaration de principes. Les pasteurs regardaient le nouveau mouvement religieux comme dirigé contre leur Église. Suivant eux, le *Protestantenverein* et les sociétés qui y étaient affiliées avaient uniquement en vue de « contraindre l'Église à reconnaître aux doctrines de l'incrédulité contemporaine, doctrines diamétralement opposées à la foi, le droit de vivre dans son sein ». « Nous croyons, disent-ils, et en cela nous sommes d'accord avec les Églises de la Réforme, que l'Ancien et le Nouveau Testament renferment la parole de Dieu, et qu'ils sont par conséquent la source unique et la règle de notre foi et de notre vie. Demandons maintenant au *Protestantenverein :* Le crois-tu ? S'il est vraiment sincère, il devra répondre : Non ! Car relativement à « l'essence de la révélation divine et à l'origine de la sainte « Écriture, il admet tout principe qui s'est formé scientifiquement « dans le cours des différentes périodes historiques et qui est « fondé sur la conviction de la conscience chrétienne ». — Nous croyons, avec tous les chrétiens de la terre, à un Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, à un Dieu qui a fait de nombreux miracles. Et toi, y crois-tu? demanderons-nous au *Protestantenverein.* Sa réponse, s'il est sincère, devra être : Non ! Car, « à l'image du monde, telle que les écrivains bibliques nous « la présentent, les sciences naturelles en ont substitué une autre « où ne trouve plus place le miracle qui vient troubler les lois « de l'univers ». Or celui-là seul peut nier le miracle, qui refuse de croire à un Dieu personnel, capable d'opérer des prodiges. — Nous croyons, avec tous les chrétiens de la terre, à Jésus-Christ, vrai Dieu, né du Père dans l'éternité, mais aussi vrai homme, né de la Vierge Marie; nous croyons qu'il a été crucifié, qu'il est ressuscité, qu'il est notre réconciliation et notre salut. Adressons-nous au *Protestantenverein :* Et toi, y crois-tu ? S'il est vraiment sincère, il devra répondre : Non ! Car « il ne se « trouve pas en état de formuler, sur la personne et la signi- « fication du Christ historique, une idée qui soit réellement « acceptée de tous ». Les membres de cette société s'accordent sur un seul point : Le Christ, disent-ils, n'est pas vraiment Dieu, il n'a pas la même essence que le Père, mais « une certaine

grandeur religieuse et morale ». — Nous croyons, avec tous les chrétiens de la terre, au Saint-Esprit, qui partage avec le Père et le Fils la même essence et nous appelle, nous unit, nous illumine, nous sanctifie. Nous adressant au *Protestantenverein :* Et toi, y crois-tu? lui demanderons-nous. S'il est vraiment sincère, il devra répondre : Non ! Il nie, en effet, qu'il existe un Saint-Esprit procédant de Dieu et formant la troisième personne de la très sainte Trinité ; il n'admet que l'*Esprit de la communauté.* — Nous croyons à une Église sainte, universelle, chrétienne, qui est la communion des fidèles fondée sur Jésus-Christ même, unie par la parole et les sacrements, possédant une autorité et des fonctions déterminées et constituant par conséquent une société parfaitement organisée. — Interrogeons de nouveau le *Protestantenverein :* Et toi, y crois-tu aussi? S'il est vraiment sincère, il devra dire une fois encore : Non ! Car il revendique pour la majorité de la communauté le droit de constituer l'Église comme bon lui semble et même de régler la conviction commune, en fixant ce qu'on doit croire et enseigner. De tout ce qui vient d'être dit découle évidemment la conclusion suivante : les membres du *Protestantenverein*, et tous les adhérents de cette association, se sont, de fait, séparés de notre Église évangélique et de sa confession, ils ont abandonné cette foi dans laquelle ils ont été baptisés et que, devant la communauté, au jour de leur confirmation, ils ont promis de toujours professer. Quant aux ecclésiastiques, ils n'ont pas tenu leur serment ; car, à leur ordination, ils s'étaient engagés à enseigner cette foi dans toute sa pureté. Nous leur refusons donc le droit d'enseigner librement leur incrédulité dans l'église et dans l'école. L'Église peut bien témoigner de la longanimité à l'égard des membres faibles et sujets à l'erreur ; mais toutes les fois que l'incrédulité demandera à être traitée sur le même pied que la foi, nous ne manquerons pas à notre devoir, nous protesterons contre une semblable prétention. Si le *Protestantenverein*, pour défendre son prétendu droit dans l'Église, s'autorise de l'*Union*, nous déclarons qu'il le fait sans raison et va à l'encontre des intentions de Frédéric-Guillaume III qui l'a

fondée. En effet, l'*Union* est établie seulement entre ceux qui professent avant tout les croyances communes à la chrétienté entière et acceptent les articles de foi contenus dans le rituel. En rejetant ce principe confessionnel, le *Protestantenverein* s'est lui-même exclu de l'*Union;* il n'a donc pas le droit de prêcher ses doctrines antireligieuses, sous le faux prétexte de travailler au bien de l'*Union*. Le *Protestantenverein* affirme aussi l'incompatibilité de la foi de l'Église avec la science de notre siècle. Nous, de notre côté, nous sommes intimement convaincus du contraire; car aucun des faits réellement acquis à la science, qu'il s'agisse d'histoire, d'archéologie, de physique ou d'astronomie, ne contredit le moins du monde les saintes Ecritures. Au contraire, on a vu des systèmes scientifiques déduits, par simple voie de conséquence, de quelques phénomènes constatés, disparaître rapidement après s'être mutuellement combattus, sans avoir réussi même à entamer l'immuable base de notre foi chrétienne. C'est pourquoi nous prions, nous conjurons tous les membres des communautés de vouloir bien veiller sans relâche. Qu'au milieu de l'agitation qui vient de se produire et à la vue des violents efforts de l'incrédulité pour ruiner le fondement de notre foi, ils ne se laissent pas ravir le calme de l'esprit, la paix du cœur, la consolation de leur espérance. Car en nul autre qu'en Jésus-Christ ne se trouve le salut, aucun autre nom que celui de Jésus-Christ n'a le pouvoir de sauver les hommes [1]. »

Les représentants de la société attaquée essayèrent de se défendre. Ils prétendirent prouver que les membres du *Protestantenverein* « ne s'étaient pas, de fait, exclus de l'Église évangélique et n'avaient nullement abandonné cette foi au nom de laquelle ils avaient été baptisés ». Leur réponse, presque tout aussitôt publiée, fut envoyée à toutes les communautés protestantes que les pasteurs de Berlin avaient mises en garde contre leurs doctrines. Ils démontrèrent sans peine, d'une ma-

1. Voir la *Erklärung der Berliner Pastoral-Conferenz vom 11 Juni 1868* (Déclaration de la conférence pastorale de Berlin du 11 juin 1868), dans l'ouvrage cité, pages 125-127.

nière irréfutable, l'inconséquence des protestants *orthodoxes;* mais, en même temps, ils ne justifièrent que trop bien l'accusation d'incrédulité portée contre eux. Cette réponse indiquait clairement, malgré le langage chrétien sous lequel ses auteurs cherchaient à dissimuler leurs doctrines, le caractère rationaliste de la nouvelle association.

« Ne se souvenant plus, disent-ils, de la parole de l'Évangile : *Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés*, ces pasteurs, sans avoir reçu de personne aucun mandat, se sont établis juges du *Protestantenverein.* Comme la Curie romaine, ils viennent de lancer contre nous une bulle d'excommunication.

« Le fait s'est passé dans l'État des Hohenzollern, ces protecteurs infatigables, et de temps immémorial, de la liberté religieuse et intellectuelle contre les gens à courte vue qui sont possédés de la manie de la condamner. A Berlin, dans la capitale de la Confédération de l'Allemagne du Nord, là où Frédéric Schleiermacher a été salué par toute une génération comme le maître du clergé, là où il a ramené au Christianisme tant d'esprits cultivés, oui, à Berlin même, une société de pasteurs prétend exclure de la communion religieuse les disciples de Schleiermacher, qu'elle ose traiter d'incrédules!

« Un pareil procédé n'est ni chrétien ni protestant. Aussi avons nous cru de notre devoir, nous, membres du comité restreint du *Protestantenverein* allemand, de répondre publiquement, non pas à ces pasteurs, mais aux communautés qu'ils ont prévenues contre nous.

« Au XVI[e] siècle, la nation allemande engagea contre la hiérarchie ecclésiastique une lutte formidable. Elle finit par en sortir victorieuse, mais après avoir passé par de cruelles angoisses et compromis sa nationalité elle-même. Depuis cette époque, le peuple allemand s'est toujours signalé par son esprit protestant, c'est-à-dire qu'il a constamment fait preuve d'une grande *délicatesse de conscience* (*Gewissenhaftigkeit*) et d'un vif amour pour la *liberté religieuse.* Le Christ a délivré le genre humain de la loi « divine » de Moïse et du joug des prêtres juifs, mais non pas, certes, pour l'enchaîner de nouveau à la

loi dogmatique des théologiens chrétiens. Luther a soustrait la conscience chrétienne à la tyrannie et aux anathèmes du Pape, des Conciles et des Évêques, mais non pour la livrer derechef à la tyrannie et aux anathèmes d'une conférence pastorale.

« Outre cette première conquête religieuse et ecclésiastique, la nation allemande en a une autre à conserver et à étendre, nous voulons dire les richesses de sa littérature et les trésors de sa science. La *liberté scientifique* est la sœur cadette de l'antique liberté religieuse. L'entière *véracité* de l'esprit est le complément nécessaire de la *liberté de conscience*. Pour la conquérir, des centaines et des milliers d'enfants de notre patrie, l'élite de la nation, ont sacrifié leur vie.

« En face du déplorable dissentiment qui vient d'éclater entre la théologie pastorale (restée sur certains points traditionnelle, mais devenue sur d'autres rétrograde) et la civilisation moderne, touchant la liberté de la pensée et de la parole, le *Protestantenverein* allemand s'est donné pour mission de provoquer, sur les bases du Christianisme évangélique, le renouvellement de l'Église protestante selon l'esprit de la liberté évangélique et en harmonie avec le développement complet de la civilisation moderne. (Statuts du *Protestantenverein.*)

« Ce qui, en effet, éloigne chaque jour davantage de l'Église les classes instruites, c'est de voir de plus en plus remettre en honneur, au sein du clergé protestant, les principes étroits de la hiérarchie ecclésiastique. Depuis plus d'une génération, on prend pour modèles les procédés du jésuitisme catholique, les facultés théologiques et le gouvernement de l'Église en sont tout imbus ; aussi ces procédés ont-ils, sous bien des rapports, vicié les principes et la conduite.

« Or nous considérons un pareil éloignement comme un malheur national ; car le peuple allemand, ne trouvant plus à satisfaire le profond besoin religieux qui est en lui et qu'il ressent, ne tardera pas à s'écarter du droit chemin. Si un tel état de choses venait à persister, l'Église se verrait bientôt réduite aux simples proportions d'une secte et la civilisation aurait bien vite fait de se détourner d'un Christianisme aussi étroit.

Le *Protestantenverein* allemand regarde comme le premier de ses devoirs de prévenir les maux qui nous menacent de ce côté.

« Les pasteurs de Berlin nous accusent de ne plus admettre que la sainte Écriture soit la *parole de Dieu*. Mais l'Église protestante a fait de cette « parole de Dieu » un incroyable abus. Pour rester conséquents avec eux-mêmes, ils doivent alors faire rentrer dans le domaine de la foi les affirmations les plus chimériques (c'est d'ailleurs ce que, après bien d'autres, a osé entreprendre, il y a peu de temps, au grand étonnement du monde savant, un pasteur *orthodoxe* de Berlin). Il faut, par exemple, admettre comme une vérité indiscutable le naïf système sur lequel la Bible établit toute la cosmographie, à savoir que la terre est le centre fixe de l'édifice du monde entier, autour duquel se meut la voûte des cieux avec toutes ses petites planètes. Par conséquent, toutes les découvertes de l'astronomie sont autant d'erreurs. Pour être logiques avec eux-mêmes, il leur faut poursuivre le renversement absolu du système politique et légal de l'Europe et réclamer le rétablissemen d'une théocratie judaïque. N'a-t-on pas vu, de nos jours, le Pape s'appuyer sur de semblables raisons pour refuser de reconnaître la législation et la constitution que l'Autriche s'était données? Et les pasteurs luthériens de la Saxe, ne les a-t-on pas entendus vanter la conduite du grand prêtre Samuel qui, au nom de Dieu, contraignit le roi Saül à massacrer un roi prisonnier de guerre? Bien plus, ne l'ont-ils pas proposée à notre droit moderne populaire et politique comme un modèle à suivre? Mais, grâce à Dieu, ce droit est aujourd'hui plus humain. Nous sommes décidés à ne plus nous laisser prendre à un semblable piège.

« Nous vénérons la Bible comme « le code le plus respectable de la révélation divine » (*Urkundenbuch*) — ce sont les paroles mêmes prononcées à la diète protestante de Brême — mais nous regardons aussi toute restriction apportée à l'examen scientifique de la Bible comme un attentat contre la vérité évangélique et une violation de la liberté protestante.

« Ces pasteurs de Berlin ont également la prétention d'as-

signer pour limites à notre foi l'étroite formule de la Trinité qui est sortie des stériles discussions des théologiens byzantins du IVe siècle.

« Parmi nous, les avis sur ces questions dogmatiques diffèrent certainement beaucoup, nous sommes loin de le nier. Notre société ne rejette pas de son sein, elle ne condamne pas ceux qui professent la même foi que les pasteurs de Berlin. Mais un point sur lequel s'accordent tous les membres du *Protestantenverein*, c'est que le monde actuel, où domine le sentiment religieux, ne connaît plus ces luttes dogmatiques qui bouleversèrent l'ancien empire gréco-romain et le mirent à deux doigts de sa ruine.

« Notre siècle, en général, place le centre de gravité, non dans le dogme théologique, mais dans la vie chrétienne. Il fait beaucoup plus de cas de la charité chrétienne envers Dieu et envers les hommes que de toute espèce d'orthodoxie. Le *Protestantenverein* allemand s'efforce de prouver que le monde protestant a le droit de penser et d'agir ainsi. Toutes les excommunications possibles ne sauraient le détourner de ce qu'il croit être sa mission.

« Nous protestons énergiquement contre l'indigne calomnie qui nous impute de ne plus croire à un *Dieu* vivant, créateur. Mais lorsque nombre de chrétiens de nos jours, ne pouvant s'expliquer comment Dieu peut se trouver en contradiction avec les lois de la nature — qui sont des lois divines, remarquons-le bien — repoussent l'idée d'un miracle « contre nature », nous soutenons qu'ils ont le droit d'affirmer leur opinion dans le sein de l'Église protestante.

« Nous croyons à l'action du Dieu vivant même sur le développement intellectuel de notre époque; mais nous estimons que tenter de ramener notre temps aux idées étroites des siècles passés, c'est étrangement méconnaître la façon dont Dieu gouverne l'univers.

« Nous ne reconnaissons pas à ces pasteurs le droit de nous demander si nous croyons que *Jésus-Christ* est « vraiment Dieu » et encore moins celui de répondre en notre nom. Toutefois,

notre intention n'est point de cacher un fait incontestable : l'ancien monde païen des Grecs et des Romains crut d'autant plus promptement à la parole du Christ qu'on lui représenta celui-ci comme un Dieu. Le monde moderne, au contraire, avec ses idées plus larges sur Dieu et la nature, se ralliera bien plus vite au Christ, il l'aimera davantage, si on le lui donne comme un homme... Ici encore nous revendiquons pleinement pour le monde protestant actuel le droit de concevoir le Christ d'une manière historique, de lui prêter des traits exclusivement humains. Lui refuser un pareil droit, c'est forcer une très grande partie des personnes instruites à devenir hypocrites ou à sortir du Christianisme. Pour nous, nous voulons qu'elles restent hommes et chrétiens.

« Les pasteurs de Berlin nous accusent, en outre, de ne pas croire au Saint-Esprit, de ne pas admettre qu'il soit « la troisième personne de la Trinité ». Et eux y croient-ils et qu'entendent-ils par Saint-Esprit? Il nous serait bien difficile de le dire. Mais ce que nous savons, c'est qu'à notre époque la vieille doctrine des théologiens sur la nature du Saint-Esprit est devenue absolument inintelligible et par conséquent est presque partout délaissée. Ce que nous savons, c'est que l'esprit d'hypocrisie, de superbe cléricale, d'intolérance, et la manie qu'ont les orthodoxes de taxer les autres d'hérésie ne sont pas de l'Esprit-Saint. Ce que nous savons, c'est que l'Esprit-Saint réside dans l'âme de celui qui aspire réellement à la vérité, dans l'esprit de libre examen, dans l'esprit de science. Tous nos efforts tendent à faire que ce Saint-Esprit exerce continuellement son action parmi nous et que l'Église protestante l'honore hautement. La communauté ne bannira jamais cet Esprit de son sein, nous en avons la douce confiance, et elle le prendra toujours pour guide de sa conduite.

« Il est faux que nous accordions « à la majorité de la communauté » un pouvoir arbitraire sur la croyance de l'Église. Le clergé est appelé à servir la communauté et non à dominer l'Église. Au prix de tout l'or du monde, nous ne consentirions à renoncer aux grands biens que nous devons à la Réforme.

C'est elle, en effet, qui a délivré les laïques du joug sous lequel les retenait le clergé, qui les a élevés à la dignité de membres majeurs de l'Église et leur a conféré tous les droits dont ils jouissent. En nous accusant de vouloir mettre sur le même pied, dans l'Église, la foi et l'incrédulité, ces pasteurs dénaturent complètement les sentiments qui nous animent. Nous demandons seulement l'égalité de droits pour les diverses opinions théologiques, pour les partis religieux qui se sont formés, à travers les âges, au sein de l'Église évangélique, en vertu du développement naturel de la science, de l'instruction et de la vie intellectuelle. Nous protestons contre l'arrogante présomption d'un parti clérical qui cherche à entraver par de rigides formules ce progrès de la vie et à cacher l'impuissance de ses raisonnements sous l'audace de ses excommunications.

« Il n'est pas moins contraire à la vérité que nous ayons jamais renoncé au *principe confessionnel* de la Réforme. Dans la diète protestante de Neustadt, en 1867, nous n'avons pas craint de dire que les confessions du temps de la Réforme nous paraissaient être « comme les signes de cet admirable fluide vital qui courait alors à travers les veines du peuple allemand ». Mais nous repoussons, comme contraire à l'esprit du protestantisme et à la vérité, tout culte idolâtrique que l'on voudrait mêler à ces confessions. Nous affirmons être dans notre droit quand nous demandons à examiner le fond et la forme de ces confessions, dans le dessein d'améliorer l'une ou l'autre suivant les principes établis par nous après un mûr examen. Ces confessions témoignent de la conscience religieuse de leur temps. Nous ne souffrirons pas qu'un clergé rétrograde les oppose comme des barrières au mouvement de la vie religieuse et au progrès intellectuel.

« Nous approuvons hautement l'*Union* comme un fait historique : elle a complètement paralysé l'action de l'orthodoxie luthérienne et réformée, dont le zèle exclusif était vraiment condamnable. Ce zèle exagéré avait, pendant des siècles, entretenu la discorde au sein du protestantisme, dont il avait par là gravement compromis l'existence. Mais aussi nous entendons

défendre énergiquement les précieuses conquêtes de notre siècle contre toute attaque ouverte et contre toute machination occulte.

« Pour nous et pour nos frères qui partagent la même foi et les mêmes sentiments, nous revendiquons le titre de fils légitimes du protestantisme. De plus, nous protestons hautement et solennellement, en face de notre pays, contre l'étrange prétention affichée par tous ceux qui professent les sentiments hiérarchiques des pasteurs de Berlin ou de tout autre lieu. Ils cherchent, en effet, à nous faire reculer jusqu'au XVII[e] siècle, la plus triste époque qu'ait connue la nation allemande ; ils osent nous contester notre droit national de faire partie de l'Église protestante.

« Nous aussi, nous nous reposons avec une confiance entière « sur la pierre du salut ». Mais, pour nous, la pierre du salut, ce n'est pas le Christ mort, le Christ enseveli dans le linceul de formules traditionnelles : c'est le Christ vivant, dont l'esprit vivifie toujours l'humanité qui s'avance avec persévérance sur la route du progrès, de cette humanité qui, rajeunissant de siècle en siècle, ne cesse de travailler avec une ardeur toute juvénile [1]. »

Ce mouvement rationaliste devient de jour en jour plus marqué au sein du protestantisme. On peut dire qu'il y est maintenant tout-puissant. Un témoin impartial, John Anketell, recteur de l'Église américaine à Dresde, écrivait au *Times* de Londres, peu de temps après la convocation du Concile :

« Le résultat de mes propres observations s'accorde parfaitement avec ce que vous a mandé votre correspondant de Berlin. La situation de la religion dans ce pays est, aux yeux de tout chrétien évangélique, absolument déplorable. La réaction contre le rationalisme, tentée dans quelques universités, est restée sans effet sur les masses, dont toute la religion con-

1. *Der Ausschuss des deutschen Protestantenvereins an die deutschen Protestanten* (Le Comité du *Protestantenverein* allemand aux protestants allemands), pages 127-131. — La fière réponse du *Comité* porte en tête : Heidelberg, 3 juillet 1868. Elle fut probablement écrite par le professeur Schenkel. Dans la brochure que j'ai déjà citée et qui parut pour la première fois cette année-là même, l'auteur se propose de faire connaître à l'Allemagne, d'une manière un peu plus complète que dans la réponse du *Comité*, le véritable caractère du *Protestantenverein*.

siste, ainsi que le dit très bien votre correspondant, dans une idée vague et confuse de l'existence d'un Dieu. Le clergé protestant, au lieu d'être traité par le peuple avec ce respect que lui accordent l'Angleterre et l'Amérique, excite des sentiments de mépris : les pasteurs sont considérés comme des *policemen* spirituels *ou des douaniers religieux*. Ils ne font aucune visite pastorale, et, quoique éloquents en chaire, ils n'exercent aucune influence sur la communauté. Ils ne sont maintenus que par la puissance de l'État; si cet appui venait à leur manquer, il n'y aurait aucune réforme religieuse. Des pasteurs distingués de Saxe m'ont même assuré que si l'État retirait sa main, la majorité du peuple abandonnerait jusqu'aux formes extérieures du Christianisme, comme elle en a déjà abandonné les dogmes[1]. »

Le docteur Schenkel, appelé, à juste titre, le Renan de l'Allemagne, dans son ouvrage intitulé : le *Protestantenverein allemand et sa signification à notre époque*, voit dans cette association rationaliste la seule ancre de salut qui reste au protestantisme. Voici comment il décrit l'état intérieur de l'Église protestante en Allemagne : « Déchirée au dedans, engagée dans les plus tristes disputes de partis, privée de toute indépendance, victime tantôt d'arrière-pensées politiques et tantôt d'expériences politico-ecclésiastiques, dévorée de la *haine théologique*, abandonnée par la majorité de la population et enfin dédaignée des esprits cultivés, notre religion ressemble à un navire désemparé, battu sans relâche par les ondes furieuses. Il nous faut résister à l'orage qui nous assaille, à l'heure où toute unité de direction nous manque, où ne pouvons compter sur aucun homme remarquable et où, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, toute organisation solide fait défaut. Nos pilotes ont tenu conseil à Eisenach. De quoi se sont-ils occupés? Quelles mesures ont-ils adoptées?..... Toute notre force, nous la gaspillons en disputes confessionnelles [2]. »

Cette lamentable situation préoccupe vivement le profes-

1. Voir l'*Univers* du 26 aout 1868.
2. *Op. cit.*, page 95.

seur d'Heidelberg, surtout quand sa pensée se reporte à la lettre pontificale. « Et pendant ce temps, s'écrie-t-il, Rome, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Rome tend la main aux *Évêques protestants* (pourquoi pas aussi aux surintendants généraux?). Elle les invite à se rendre dans ses murs le 8 décembre 1869, pour la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Le Pape se tient assuré qu'un certain nombre d'entre eux obéiront à son appel. Rome a si souvent entendu parler de notre zèle clérical de restauration, de la nécessité du secours de la grâce qui nous doit venir par le canal des ministres et des sacrements, de l'inviolable autorité de la foi qu'il nous faut professer, des anciennes et des récentes prescriptions ecclésiastiques, du rétablissement des génuflexions, des signes de croix, des lumières, des chants de chœur, de l'alliance du clergé protestant avec la politique ultramontaine, de la tendance nettement conservatrice et traditionnelle qui domine toute la théologie protestante, des gazettes ecclésiastiques qui se disent évangéliques sans l'être, Rome, dis-je, a si souvent entendu parler de tout cela, que le spectacle qu'elle nous offre à cette heure n'a pas du tout lieu de nous étonner. Aujourd'hui, ce n'est plus une chimère de considérer le protestantisme comme un enfant prodigue. Voici, paraît-il, trois cent cinquante ans qu'il se nourrit de glands et garde les pourceaux. Il est enfin touché de repentir et il se prépare à aller se jeter dans les bras de sa mère qui l'attend. Mais on a oublié qu'il y a encore *un peuple allemand dévoué au protestantisme*. Ce peuple, il tourne le dos avec mépris au cléricalisme dominant, car *au christianisme avec la barbarie* il préfère *l'incrédulité avec la science* [1]. »

Encouragé par cette dernière considération et confiant dans la force qui vient du nombre, le coryphée du rationalisme protestant, quelques mois après, monte de nouveau sur la brèche en compagnie de plusieurs auxiliaires. De là, il attaque de toutes ses forces et la Rome des Papes et l'autorité hiérarchique de l'Église protestante.

1. *Op. cit.*, page 96.

Le rationalisme protestant ne pouvait non plus manquer de protester hautement contre la lettre pontificale. C'était en même temps une occasion, pour ses principaux défenseurs, d'exposer avec plus de solennité leurs idées religieuses. Aussi la réunion populaire qu'ils convoquèrent à Worms le 31 mai 1869 était-elle dirigée « contre l'autorité du Pape, et plus particulièrement contre les autorités protestantes de l'Église officielle [1] ».

Ce fut au commencement de mai 1869 que les représentants du protestantisme rationaliste en Allemagne invitèrent leurs concitoyens à se réunir solennellement au pied du monument de Luther. Les dix-sept signataires de cet appel, qui comptaient parmi les influents du parti, parlaient en ces termes au peuple allemand : « L'invitation que vient de faire le Pape aux protestants allemands de rentrer dans le sein de l'Église romaine exige une réponse. L'audace toujours croissante du parti ultramontain commande aux protestants allemands la vigilance et l'union. Nos biens les plus précieux, dont la possession nous est assurée depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire la liberté de conscience, la liberté de l'esprit, l'indépendance de l'État, la paix confessionnelle, sont attaqués par l'encyclique du 8 décembre 1864 et par le *Syllabus* qui y fait suite. Le Concile œcuménique convoqué pour le 8 décembre de l'année courante est appelé à sanctionner tous les principes qui y sont formulés. Il nous est impossible de garder plus longtemps le silence. En cette occasion, nous nous rappelons combien nous sommes redevables à notre propre Église et à ses communautés, que, depuis plus de vingt ans on leurre de vaines promesses. Si nous voulons qu'on nous aide, il faut d'abord nous aider nous-mêmes. C'est pourquoi les soussignés, de concert avec un grand nombre de protestants de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Nassau et de Bavière, ont résolu de convoquer à Worms, pour le lundi 31 mai de l'année courante, une réunion de protestants allemands [2]. » Voici

1. Dépêche de Mgr Meglia du 16 mai 1869.
2. Voir Doc. CXXI.

comment sont formulés les sujets à traiter dans cette réunion :

1° *Protestation contre les prétendues lettres apostoliques du Pape Pie IX, en date du 13 septembre 1868, invitant les protestants allemands à rentrer dans le sein de l'Église romaine, et contre les attaques et les prétentions ultramontaines.*

2° *Le principe évangélico-protestant des communautés et les bases naturelles de la constitution évangélique protestante.*

Les auteurs de ces deux propositions étaient, paraît-il, le professeur Schenkel et l'avocat Ohly, de Darmstadt [1].

La *Gazette universelle* d'Augsbourg, journal qui s'est acquis une si triste célébrité dans l'histoire du Concile œcuménique du Vatican, exposa dans un important article, à la veille de la réunion de Worms, le vrai caractère de cette réunion et la nature des rapports qui existent entre les deux partis qui divisent l'Allemagne protestante.

« Quelques personnes, disait ce journal [2], soutiendront peut-être que le prochain Concile intéresse la confession catholique seule et que les protestants n'ont pas à s'en occuper. Ce sentiment ne nous semble pas soutenable. En effet, l'Église catholique est un pouvoir politique ; dans les plus importantes questions sociales, sur l'éducation, l'instruction publique, le mariage, la liberté de conscience et la tolérance, son Chef suprême n'a cessé, depuis cinq ans, de proclamer, comme seuls vrais, des principes qui, s'ils étaient jamais acceptés, rendraient radicalement impossible tout bon système de vie politique. Mais ce n'est pas sur ce point que nous voulons appeler l'attention du lecteur. Le Pape, dans ses *lettres apostoliques* du 13 septembre 1868, invite les protestants eux-mêmes à prendre publiquement part au Concile qu'il vient de convoquer. Lorsqu'il exhorte « ces fils *égarés* à rentrer dans l'*unique* bercail du Christ », il indique clairement par là que le but du Concile est de rétablir l'unité religieuse ; il donne donc occasion aux protestants d'examiner comment ils doivent accueillir l'invitation pontificale (car il est impossible de ne pas la

1. *Op. cit.*
2. *Allgemeine Zeitung* du 10 mai 1869, n° 130.

prendre au sérieux), et quelle réponse il convient d'y faire. Le schisme, en Allemagne tout spécialement, a produit des fruits bien amers. Qui donc ne saluerait pas avec joie une initiative qui apporterait avec elle l'espérance *fondée* de terminer bientôt la grande controverse confessionnelle d'où dépend, jusqu'à un certain point, la solution de la question allemande? Mais il importe que cet espoir soit réellement bien fondé. Car, à la suite d'une blessure aussi profonde et encore toute vive, avoir inconsidérément recours à la lancette et à un traitement empirique, serait aggraver le mal et envenimer la plaie.

« A l'exception des théologiens de Groningue [1], d'ailleurs étrangers à l'Allemagne, les protestants n'ont pas encore fait jusqu'ici de réponse sérieuse et surtout bien concluante à l'invitation du Pape. On pouvait espérer que le *Conseil évangélique* de Berlin, cette sommité officielle du protestantisme allemand, se souvenant que l'antique mission de la Prusse, à laquelle il lui faut toujours rester fidèle, est de mettre sous la protection de l'aigle prussienne tous les protestants du continent, allait enfin publier une réponse énergique. Cette attente a été déçue. L'*ordonnance circulaire* dudit *Conseil*, adressée le 16 octobre 1868 à tous les *consistoires allemands*, est si faible, « si pleine d'esprit de paix », si remplie de ménagements de toute sorte, qu'elle dort, déjà oubliée, parmi les autres actes consistoriaux. Voilà où elle a abouti. Dans les hautes régions du Conseil supérieur, on pense aujourd'hui à répondre au Concile œcuménique par une innovation dans la discipline ecclésiastique : on prouvera ainsi à Rome que le protestantisme n'a pas encore perdu son énergie vitale. Quelque incroyable que paraisse notre information, nous pouvons en garantir la vérité. Un certain nombre de membres influents du Conseil supérieur de Berlin ont sérieusement formé le projet d'engager les autorités ecclésiastiques protestantes de l'Allemagne à organiser une manifestation solennelle et publique en vue d'imposer à toutes les Églises protestantes de l'Allemagne la Confession

1. Voir le n° 19 de ce chapitre.

d'Augsbourg de 1530 et d'affirmer de nouveau, par un acte héroïque du gouvernement ecclésiastique, l'unité *dogmatique* du protestantisme allemand. On opposerait ainsi au dogmatisme du Concile le dogmatisme de l'orthodoxie protestante. Les auteurs de ce projet ne semblent pas se préoccuper le moins du monde de ce que le peuple allemand pourra penser d'une pareille manifestation, qui, en vérité, produira l'effet d'un spectre aux regards du monde moderne. A Rome, l'Église est représentée par ses seuls Évêques. De même, dans les cercles de l'orthodoxie berlinoise et du piétisme courtisanesque qui la soutient, les consistoires et les surintendants généraux représenteront seuls le protestantisme allemand. Les facultés théologiques sont devenues à peu près autant de pépinières où sont conservés avec le plus grand soin tous les principes du gouvernement ecclésiastique. Il est inutile, ce me semble, de démontrer la vérité de cette assertion.

« Les *lettres apostoliques du Pape* ne sont pas adressées aux autorités ecclésiastiques protestantes, mais aux *protestants* de l'Allemagne. Or les consistoires, on le sait, ne tirent pas leur origine de la communauté protestante, mais constituent de véritables autorités gouvernementales. De même, le Conseil supérieur ecclésiastique de Berlin continue à remplir ses fonctions *à titre provisoire* seulement et comme représentant de l'autorité *royale*. Le peuple protestant se demande donc tout naturellement si, à la rigueur, la réponse à l'invitation du Pape ne devrait pas émaner du sein même de la communauté protestante.

« Rome, à notre avis, se fait étrangement illusion sur les sentiments des populations protestantes. Quand des protestants ne peuvent se défaire du préjugé que les mots *église* et *clergé* rappellent des idées qui se complètent l'une l'autre, comment serait-il possible aux théologiens romains de distinguer des tendances du gouvernement ecclésiastique la manière de voir des laïques protestants? Nous le savons, à Rome, on se flatte de l'espérance que la *dissolution* complète du protestantisme n'est plus qu'une question de temps. Depuis un demi-siècle, le

mouvement rétrograde, qui a son centre principal à Berlin, a été jusqu'ici dirigé avec une habileté, avec une prudence consommées. Peu à peu on est parvenu à jeter dans les bras du parti confessionnel et piétiste presque toutes les autorités évangéliques allemandes, ainsi que les facultés théologiques les plus influentes et les plus fréquentées. Aussi Rome considère-t-elle cette réaction comme l'heureux présage du prochain retour des *fils égarés de l'Allemagne*. Dans les hautes sphères du Catholicisme, on est intimement convaincu que le jour où le protestantisme aura été blessé au cœur, dans l'Allemagne, sa patrie d'origine, il sera bien facile d'en avoir raison ailleurs. Il est manifeste qu'on fait aujourd'hui le siège du protestantisme. La bataille décisive lui a déjà été annoncée : elle se donnera *sur les sables de la Marche* (*auf märkischem Sande*). L'Évêque Martin, de Paderborn, a déclaré, dans un document public, qu'il considère les protestants de son diocèse comme des *brebis de son troupeau*. L'Évêque Ketteler, de Mayence, dans son dernier écrit : *Le Concile général et sa signification à notre époque*, dit aussi très explicitement (page 133) que le *second* objet de son ouvrage est d'arriver, *tout en tenant compte de la situation présente*, à rétablir l'unité religieuse, et par conséquent à rechercher *tous* les moyens, *toutes* les voies propres à y conduire. L'établissement d'une nonciature à Berlin est, dit-on, imminente. On la désirerait beaucoup en haut lieu. La nouvelle qui s'en est répandue n'est pas une simple fable ; elle concorde parfaitement avec les tendances antiréformistes, qui deviennent de jour en jour plus prononcées en Allemagne. Il y a douze ans le docteur Meïer, dans un ouvrage intitulé : *La Propagande, ses provinces et son droit; son influence sur l'Allemagne en particulier*, nous avait signalé un ensemble de faits dignes d'attention. L'ordre des jésuites, disait-il, a choisi l'Allemagne pour être sa *terra missionis*. Le réseau de la propagande jésuitique s'étend sur toutes les provinces du nord et du midi de l'Allemagne. Mais c'est surtout Berlin qui est devenu le centre d'action de la Compagnie de Jésus. Les conversions qui ont eu lieu dans les hautes classes de la société sont en grande partie son œuvre.

On ne saurait non plus s'empêcher de faire remarquer que la direction nettement confessionnelle qui s'est manifestée au sein du clergé protestant facilite singulièrement la propagande romaine. Quant aux dernières conversions, qui ont eu un si grand retentissement dans tout le pays, nous savons pertinemment que ce sont les *zélateurs* luthériens qui ont conduit ces néophytes jusqu'au seuil même de l'Église romaine. Ceux-ci, ne trouvant ni commode ni raisonnable de rester ainsi à la porte, ont mieux aimé pénétrer dans l'édifice que d'attendre dehors plus longtemps. Témoins de ces faits, un certain nombre de protestants du sud-ouest de l'Allemagne ont pensé qu'il ne leur était pas permis de demeurer davantage simples spectateurs de l'envahissement toujours croissant du romanisme.

« Si Rome s'imagine que le peuple protestant de l'Allemagne partage les sentiments des pasteurs orthodoxes et des consistoires dévoués au *confessionalisme*, elle se fait illusion, et nous devons mettre tous nos soins à la tirer complètement de son erreur. Il y a trois cent cinquante ans, le cri de guerre qui convia le peuple allemand à entreprendre la réforme de l'Église ne partit ni du clergé ni des facultés théologiques, alors bien plus occupés des vaines chimères de la scolastique que du salut des âmes. Ce fut la conscience populaire blessée qui jeta le cri de protestation. Elle trouva son expression véritable dans les paroles enflammées du fils du mineur d'Eisleben, qui, malgré l'opposition cléricale et théologique la plus active, développa ses principes et entraîna bientôt la nation dans la Réforme. Afin de continuer l'œuvre du grand Réformateur, une réunion de protestants vient d'être convoquée pour le 31 mai de l'année courante. Elle se tiendra à Worms, dans cette ville célèbre où Luther proclama pour la première fois, à la face de l'Empereur et de l'Empire, le mot d'ordre religieux des temps nouveaux : *Liberté de conscience !* Du haut du monument que l'Allemagne lui a élevé l'été dernier, il semble répéter à « ses chers Allemands », avec l'accent de la prière et de la plus vive indignation : *Ne vous laissez pas imposer un joug servile!* Les promoteurs de la réunion de Worms ont publié l'invitation que

je vous envoie ci-jointe. Donc cette assemblée fera tout d'abord entendre une protestation *contre les prétendues lettres apostoliques du Pape Pie IX du 13 septembre 1868 et contre les attaques et les prétentions ultramontaines*. Elle s'occupera ensuite, et fort sagement, à mon avis, *du principe évangélico-protestant des communautés et des bases naturelles de la constitution ecclésiastique protestante*. Le parti actuellement dominant dans l'Église romaine obtient de l'État toute liberté, rien ne vient entraver son œuvre. Au contraire, la communauté protestante — personne ne peut douter qu'elle ne soit l'Église protestante — est tenue étroitement emprisonnée dans mille liens bureaucratiques traditionnels. Elle en est encore aux formules doctrinales et aux ordonnances ecclésiastiques du XVIe et du XVIIe siècle. On lui impose des catéchismes, des recueils de cantiques dont la forme fait rougir les personnes les moins difficiles et dont le fond est absolument en opposition avec la civilisation moderne. Disons toutefois, en passant, que la ville de Berlin vient de voir paraître un nouveau recueil de cantiques dont l'*orthodoxie* ne laisse à désirer ni pour le fond ni pour la forme. Mais il me faut bien vite faire trêve aux louanges. A Berlin, dans ce puissant foyer de l'intelligence allemande, la fameux pasteur Knak a eu l'audace, s'il en faut croire de récentes révélations, de proposer au consistoire de priver tous les ecclésiastiques libéraux du droit de voter au synode provincial, ou, pour mieux dire, de les destituer. Le consistoire lui a répondu, le 15 janvier de l'année courante, que, *dans l'affaire en question, il doit attendre tranquillement, et avec une entière confiance, les décisions et les ordres de l'autorité ecclésiastique!* Tant que la communauté protestante se sentira, dans tout ce qui l'intéresse, la langue et les mains liées, il n'y a à espérer aucune amélioration dans l'état actuel de l'Église; il ne faut pas s'attendre à voir le protestantisme grandir en force et en considération. De tout cela il résulte que la question religieuse extérieure est, pour le protestantisme, étroitement unie à la question religieuse intérieure.

« Déjà on annonce que le nombre de ceux qui se rendront à

Worms sera des plus imposants. L'autorité ecclésiastique a mis à la disposition des promoteurs de cette réunion l'église de la Trinité, qui peut contenir jusqu'à cinq mille personnes. Des députations viendront même du nord de l'Allemagne. Les habitants du Palatinat surtout y accourront en foule. Cela est tout naturel : ils ont trouvé tant de félicité dans le régime des jésuites, qu'ils n'éprouvent pas la moindre envie de renouveler l'expérience. La population catholique (!) de l'Allemagne assure-t-on, verra de très bon œil traiter la proposition qui figure en tête de l'ordre du jour. Les membres de la commission directrice l'ont approuvée à l'unanimité. Cette proposition a pour but de repousser énergiquement les attaques et les prétentions ultramontaines qui, dans l'encyclique de 1864 et le *Syllabus*, menacent à la fois la vie politique, la civilisation et la paix confessionnelle. Le jésuitisme enfonce de plus en plus profondément dans les entrailles de notre peuple le coin de la division : seule la liberté de l'intelligence peut réconcilier des frères désunis. »

Dans la soirée du 30 mai, le comité promoteur tint à Worms une séance préparatoire, sous la présidence de Schenkel. Une centaine de représentants de l'Allemagne du Sud y assistaient ; on y vit aussi ceux de presque tous les pays où l'on parle allemand, c'est-à-dire les envoyés de Brême, du Hanovre, de Hambourg, de Berlin, de la Silésie autrichienne, de l'Alsace et de Strasbourg. On s'occupa d'abord de la formation du bureau. Sur la proposition du comité, le docteur Bluntschli, de Heidelberg, fut élu président à l'unanimité. Après diverses autres élections, on décida, contrairement à ce qui avait été annoncé dans la lettre d'invitation, qu'on ne se rendrait pas au monument de Luther, dans la crainte de gâter les plates-bandes qui l'entourent. Seulement, on devait, immédiatement après la discussion, proclamer sur la place les résolutions adoptées, et ensuite chanter l'hymne célèbre du Réformateur. On approuva les thèses à discuter le lendemain : mais on jugea convenable, par respect pour le lieu où se tiendrait la réunion, de s'abstenir de toute marque d'approbation. Le président fut particulièrement

chargé de veiller à l'observation de cette prescription. Enfin, on déclara que le comité provisoire deviendrait permanent et qu'il aurait pour mission de travailler avec ardeur à l'organisation du mouvement protestant dans l'Allemagne méridionale. Le son joyeux des cloches annonça la solennité du lendemain.

Ce jour-là, dès l'aube, un chœur de musiciens se fit entendre du haut de la tour. On porte de vingt à trente mille le nombre de ceux qui prirent part à cette fête. De demi-heure en demi-heure, les convois des chemins de fer jetaient de nouvelles foules au milieu du flot populaire. Vers dix heures, les délégués des différentes parties de l'Allemagne et des pays étrangers s'assemblèrent dans un local dépendant du *Casino*. De là ils se rendirent processionnellement, mais non sans beaucoup de fatigue, à l'église de la Trinité. L'édifice fut en peu de temps complètement rempli; et, malgré ses vastes proportions, des milliers de personnes durent rester dehors.

La séance est ouverte par un hymne que chante tout le peuple, et dont voici le début : *Seigneur, faites que nous soyons fidèles à votre parole! Chassez les ténèbres de l'erreur! Préservez-nous des troubles de la conscience! Que notre chant de louanges soit entièrement libre* [1]. Puis, tout le monde se tenant debout, le pasteur Briegleb, de Hohen-Sülzen, adresse une prière à Dieu, et, après le chant d'un nouveau cantique, on passe à la discussion.

Le docteur Schröder, président du *Protestantenverein* de Worms, salue d'abord l'assemblée; il fait ensuite des vœux pour que le protestantisme s'étende de plus en plus, pour que la réunion de ce jour marque tout à la fois et le véritable réveil de la religion protestante et un nouveau triomphe pour ceux qui la professent. Après lui, le docteur Bluntschli ouvre les débats. Pourquoi, dit-il, cette grande assemblée a-t-elle été convoquée? C'est, avant tout, pour répondre à l'invitation du Pape.

1. *Erhalt uns, Herr, bei deinem Wort!*
Den finstern Irrthum treibe fort!
Bewahr' uns vor Gewissenszwang!
Frei bleibe unser Lobgesang!

Les protestants ne veulent pas garder le silence, car le peuple allemand considère la Réforme comme le plus grand événement qui se soit accompli sur le sol germanique, et il ne consentirait pas pour tout l'or du monde à renoncer aux bienfaits religieux, politiques et moraux qu'elle lui a procurés. Le docteur Schenkel avait été chargé, comme je l'ai dit, de développer la première thèse. Il prononça à ce sujet un long discours qui ne fut, du commencement à la fin, qu'une suite de violentes diatribes contre la Papauté et de louanges à l'adresse de la Réforme, la fondatrice, à son avis, de la liberté religieuse. Les trois orateurs qui lui succédèrent firent entendre un langage non moins hostile. On soumit ensuite aux votes de l'assemblée, qui naturellement furent favorables, les cinq propositions suivantes de Schenkel :

« 1° Nous, protestants, assemblés aujourd'hui à Worms, respectons pleinement les droits de la conscience de nos frères chrétiens les catholiques et nous tenons à rester en paix avec eux. Mais, convaincus que les bienfaits religieux, moraux, politiques et sociaux dont nous jouissons sont surtout le fruit de la Réforme dont nous nous glorifions hautement, nous nous faisons un devoir de conscience de protester publiquement et solennellement contre les prétentions formulées dans les prétendues *lettres apostoliques* du 13 septembre 1868 qui nous invitent à rentrer dans le sein de l'Église catholique romaine.

« 2° Nous sommes tout disposés à nous unir à nos frères catholiques sur les bases du pur Évangile ; mais nous protestons aujourd'hui avec autant d'énergie que le firent, il y a trois siècles et demi, Luther à Worms et nos pères à Spire, contre toute tutelle hiérarchique et sacerdotale, contre toute contrainte morale, contre tout despotisme religieux, et surtout contre ces principes subversifs de l'État et opposés à la civilisation, que contiennent l'encyclique papale du 8 décembre 1864 et le *Syllabus* qui l'accompagne.

« 3° Ici, au pied du monument de Luther, nous plaçant sur un terrain commun à tous, celui de l'esprit chrétien, du patrio-

tisme allemand et de la civilisation, nous tendons une main amie à tous nos concitoyens, à tous nos frères catholiques. Ils défendront, nous en avons l'espoir, nos biens les plus précieux, aujourd'hui menacés : nos intérêts politiques et spirituels ; ils s'uniront à nous dans la lutte qui va s'engager contre l'ennemi commun de la paix religieuse, de l'unité nationale et du libre essor de la civilisation.

« 4° Nous signalons comme la cause principale de cette division que nous déplorons amèrement les *erreurs hiérarchiques* et surtout l'esprit et l'action de la Compagnie de Jésus. Cette société fait une guerre à mort au protestantisme, étouffe toute liberté de l'esprit, détourne de sa voie la civilisation moderne et domine aujourd'hui l'Église catholique romaine tout entière. Si l'on veut assurer au Christianisme, actuellement si divisé, la paix et une prospérité durable, il faut repousser résolument les *prétentions hiérarchiques* qui, ressuscitées vers la fin de 1815, vont chaque jour s'affermissant davantage; il faut revenir au pur Évangile.

« 5° Nous déclarons que tous les efforts qui tendent à rétablir dans l'Église protestante l'autorité hiérarchique du clergé et l'*empire exclusif des dogmes* sont tout simplement la négation de l'esprit protestant et comme autant de ponts qui mènent à Rome. Persuadés que la tiédeur et l'indifférence d'un grand nombre de protestants sont les principaux auxiliaires du parti réactionnaire religieux et forment, dans le très puissant État germanique, le plus grand obstacle à notre régénération nationale et religieuse, nous exhortons instamment tous nos coreligionnaires à être vigilants, à rester étroitement unis et à se défendre, avec un soin jaloux, contre tout ce qui pourrait mettre en péril la liberté de la pensée et de la conscience [1]. »

Je ne m'arrête pas sur les autres propositions qui furent proposées au vote de l'assemblée : elles sont étrangères à mon sujet.

Quand les discours furent terminés, le président annonça

1. Voir Doc. CXXII

que c'était sur la place publique qu'allait s'accomplir l'acte solennel destiné à mettre le sceau aux délibérations de la journée : la proclamation devant tout le peuple de la déclaration votée par l'assemblée et le chant de l'hymne à Luther. Toute l'assistance étant sortie de l'église, il harangua ainsi la foule :

« Au nom de la société protestante allemande, composée des représentants de toutes les parties de l'Allemagne, je dois, d'après l'ancienne coutume allemande, publier sur cette place, sous la voûte des cieux et devant le peuple qui nous entoure, les résolutions qui, tout à l'heure, ont été examinées et unanimement approuvées dans l'église de la Trinité. Nous aussi, protestants allemands, Pie IX nous invite à renoncer à notre erreur, à la Réforme ; il nous exhorte à rentrer dans le bercail de Pierre et à prendre ensuite part au grand Concile qu'il vient de convoquer à Rome. Il fallait à cette invitation romaine opposer une réponse allemande, une réponse sortie du cœur et de l'esprit du peuple allemand. C'est pour cela que nous sommes réunis ici, dans cette ville de Worms où Luther un jour ne craignit pas de protester en face même de l'empereur et des représentants de l'Empire, dans cette ville où le plus beau monument de l'Allemagne atteste au monde entier avec quel soin notre nation honore, comme le souvenir du plus grand fait de sa vie, la mémoire de la Réforme allemande.

« Nous ne sommes pas venus ici pour fomenter la division entre protestants et catholiques, ni pour réveiller l'ardeur des disputes confessionnelles. Les protestants et les catholiques allemands sont étroitement unis entre eux par les liens sacrés du mariage et du sang : nous vivons ensemble en paix, nous ressentons les uns pour les autres une sincère amitié ; nous appartenons tous aux mêmes communes, nous travaillons ensemble à la prospérité générale. Nous parlons la même langue, nous nous glorifions des mêmes œuvres d'art, de la même littérature allemande, sans nous préoccuper si elles ont pour auteurs des catholiques ou des protestants. Nous sommes les enfants du même pays et notre amour est voué à cette patrie commune dont nous saluons la renaissance.

Jamais nous ne souffrirons que cette cette unité, cette communauté de sentiments soit brisée ou même menacée par la malice ou la fourberie des prêtres. Nous voulons que ces paroles soient entendues jusque sur les bords du Tibre.

« Nos ancêtres aussi avaient, au XVI[e] siècle, conclu une paix religieuse. Mais bientôt les jésuites se sont introduits dans le pays et ont provoqué à terrasser la Réforme par la force. De là cette malheureuse guerre de Trente ans qui a réduit nos villages en cendres, appauvri nos concitoyens, fait reculer notre civilisation et réduit à rien nos cités les plus florissantes. Le puissant Empire allemand, toujours honoré jusque-là, marchait à la tête de l'Europe ; mais, à partir de cette époque, il s'est affaibli de plus en plus et a fini par disparaître. La nation allemande, il est vrai, s'est relevée depuis, mais lentement et au prix de grands efforts. Voici que, derechef, nos anciens ennemis redressent la tête et menacent la paix nouvelle, cette paix plus bienfaisante encore que la première. L'ordre des jésuites, celui-là même que le Pape Clément XIV a condamné et dissous parce que sans cesse il troublait la paix du monde, est revenu à la vie et a déjà repris son œuvre à Rome, où il est plus puissant que jamais. Si la phalange de l'obscurantisme n'est pas détruite, et pour toujours, c'en est fait à jamais de la paix et de la liberté du monde. Quant à la nation allemande, elle ne reniera pas, elle n'abandonnera pas les biens religieux et moraux, les progrès politiques et sociaux dont elle est redevable au *scandale* de la Réforme. Non ! Rome, qui ne parle pas notre langue, qui ne comprend pas l'esprit allemand, Rome ne peut pas, ne doit pas étendre une seconde fois sa domination sur l'Allemagne. Pour défendre la liberté allemande contre l'oppression de l'intelligence où Rome veut nous réduire, la nation allemande se lèvera tout entière comme un seul homme. »

Un peuple accoutumé, pendant trois longs siècles, à un pareil langage, pouvait-il y répondre autrement que par ses applaudissements? Évidemment non; et en applaudissant, il croyait rendre gloire à Dieu et faire acte de patriotisme.

Après la lecture de la déclaration, on invita les assistants à agiter leurs chapeaux s'ils approuvaient ce qu'ils venaient d'entendre. Il va sans dire que pas une tête ne demeura couverte. La foule entonna ensuite l'hymne *Eine feste Burg*. Le chant étant terminé, le président leva la séance par ces mots : « Retournez maintenant en paix dans vos maisons, et redites à vos concitoyens les joies incomparables de ce jour. La journée de Worms du 31 mai 1869 vivra éternellement dans le cœur du peuple allemand et elle portera ses fruits. Sur vous descendra la bénédiction de Celui qui dirige les destinées du monde. Et maintenant, en nous disant adieu, saluons encore de nos hourras enthousiastes *la liberté de conscience du protestantisme et la liberté de l'esprit allemand.* » Après avoir répondu à cet appel, la foule se dispersa de tous côtés. Seuls, les privilégiés restèrent pour prendre part à un banquet de quatre cents couverts. De nombreux toasts, nous dit le narrateur de la fête, *tout empreints d'esprit protestant et patriotique*, terminèrent cette grande journée[1].

Il serait difficile de trouver le moindre caractère *religieux* et surtout *chrétien* dans cette bruyante réunion. Que chacun examine avec impartialité et dise si les cinq déclarations ou protestations mises sur les lèvres d'une multitude dont la plus grande partie ignorait les propositions auxquelles on lui faisait répondre, étaient bien en harmonie avec ces propositions. Vous dites, par exemple, du ton le plus affectueux : « Jésus-Christ, notre Chef commun, a voulu que l'Église soit *une*. Vous vous êtes séparés de nous et vous êtes divisés entre vous. Cela doit vous inspirer des *doutes* sur votre salut éternel. Examinez donc sérieusement si vous êtes bien dans la voie que Jésus-Christ nous a tracée. » Et voici comment on vous répond : « Ce que vous nous dites là est étrange ; nous protestons. Nous sommes prêts à faire alliance avec nos frères catholiques sur les bases du *pur Évangile,* mais nous protes-

1. Voir l'opuscule intitulé : *Der Wormser Volksprotest* (La protestation populaire de Worms), par Hönig, pasteur d'Heidelberg. Heidelberg, 1869.

tons contre toute oppression de conscience et surtout contre l'Encyclique et le *Syllabus*. Nous tendons la main à nos concitoyens catholiques pour combattre ensemble les ennemis de l'unité religieuse, de l'unité nationale, du libre développement de la civilisation. Ce sont les erreurs sur la hiérarchie et surtout les jésuites qui sont cause de la division religieuse. Qui tenterait d'établir au sein du protestantisme une domination quelconque jetterait un pont qui nous rapprocherait de vous. Que nos coreligionnaires se gardent donc bien de le faire. » Tenir un pareil langage, c'est répondre à l'amour par la haine ; c'est tourner la question, et non la résoudre. Il n'est pas inutile non plus de faire remarquer que, dans ces invitations à la paix, le mot *catholique* ne s'applique pas aux chrétiens sincèrement unis au Saint-Siège apostolique, mais seulement à ceux qui ne sont catholiques que de nom. Pour les premiers, il ne saurait y avoir ni paix ni tolérance. « Le *Protestantenverein*, écrit son plus fidèle interprète, s'est proposé un troisième objet : travailler au maintien, à l'accroissement de la tolérance et de l'estime chrétienne entre les diverses confessions et leurs adhérents. Toutefois nous devons établir une distinction entre le Catholicisme *romain* et celui qui *inspire des sentiments évangéliques*. Avec le Catholicisme romain ou, si l'on aime mieux, ultramontain, avec le Catholicisme des jésuites qui depuis plus de trois siècles nous condamne et nous persécute, et dont la devise est l'intolérance, *il n'y a pas de paix possible*[1]. » Si maintenant l'esprit se reporte sur ceux qui sollicitèrent pour leurs projets l'approbation de plusieurs milliers de spectateurs inconscients, on verra combien la pensée qui les inspirait était étrangère au sentiment chrétien et à l'esprit du *pur Évangile* qui aurait dû animer les promoteurs de cette solennelle manifestation. Quels sentiments chrétiens et évangéliques peut nourrir dans son âme celui qui nie la divinité de Jésus-Christ et est soupçonné d'appartenir à la franc-maçonnerie, société qui est la négation même du Christianisme ? Un pro-

1. Voir l'opuscule cité de Schenkel, page 34.

testant de bonne foi, Nathusius, affirmait, il y a peu de temps, que le président du *Protestantenverein* et de l'assemblée de Worms était grand maître de la grande loge suisse *Alpina;* il signalait également parmi les dignitaires de la franc-maçonnerie plusieurs promoteurs de la fête de Worms[1]. Le *Protestantenverein*, ajoutait-il, tend à faire disparaître toute foi positive. Or c'est là, chacun le sait, un des buts principaux de la franc-maçonnerie. Ce fait, on l'a nié longtemps, mais à tort; aujourd'hui il est manifeste. C'est donc avec raison que l'abbé Cornet écrivait : « La loge avait à Worms des milliers de représentants et l'on a vu clairement que le *Protestantenverein* n'est qu'une loge universelle et populaire, dont un masque de Christianisme cache la vraie figure au pauvre peuple[2]. »

13. Nous connaissons, par la circulaire du Conseil supérieur de Berlin et par la protestation de l'assemblée de Worms, quels sentiments provoqua l'appel du Pape dans les deux camps qui partagent aujourd'hui le protestantisme allemand. Mais ce n'est pas tout. Un document qui n'était pas destiné à être mis sous les yeux du public va maintenant nous faire pressentir l'impression que dut produire la parole pontificale sur un certain nombre d'âmes droites qui, conservant pure la foi au Christ rédempteur, désirent avoir part aux fruits précieux de la Rédemption, et qui, dans ces temps troublés par les fureurs de l'incrédulité et les voix discordantes des doctrines contraires, tournent leurs regards fatigués vers la pierre apo-

1. *Nous avons parlé, il y a peu de jours,* dit l'*Univers* du 14 juin 1869, *du meeting anticonciliaire tenu à Worms par les membres du* Protestantenverein, *et dans notre compte rendu nous avons fait ressortir le caractère maçonnique de cette démonstration. Le* Volksblatt, *feuille protestante rédigée à Halle par Ph. Nathusius, est du même avis que nous et affirme que le président du* Protestantenverein, *M. Bluntschli, est grand maître de la grande loge suisse* Alpina; *que Schenkel, Holzmann et Zittel, à Heidelberg, Schwartz, pasteur en chef à Gotha, les professeurs Baumgarten, Holzendorf et Sydow, à Berlin, et les pasteurs Melle et Marchot, à Brême, non seulement font partie de la franc-maçonnerie, mais encore y occupent des grades supérieurs.*

2. Voir l'*Univers* du 5 juin 1869.

stolique qu'on voit s'élever majestueuse au-dessus des collines de Rome et rester immobile sous le choc puissant des phalanges ennemies. Vers la fin de l'été de 1869, Mgr l'Évêque de Paderborn recevait par la poste deux lettres, datées l'une du 18, l'autre du 28 août 1869, et qui lui furent remises presque en même temps [1]. Elles étaient signées de quatre pasteurs évangéliques qui parlaient *au nom de plusieurs évangéliques de Saxe*. Toutefois les noms des signataires et ceux de leurs paroisses n'étaient désignés que par des initiales; mais ces initiales correspondaient parfaitement aux noms de pasteurs et de paroisses de la contrée d'où provenaient les lettres. Freidrich [2] les ayant publiées dans le journal [3] si partial qu'il dirigeait alors, les protestants eurent recours à tous les moyens pour les faire regarder comme apocryphes. Elles sont l'œuvre, disaient-ils, de quelque étudiant facétieux de la faculté de médecine de Halle. Mais leurs allégations trouvèrent peu de crédit. La chose finit même par paraître si grave, que le consistoire de Magdebourg obtint du tribunal de l'arrondissement de Paderborn l'autorisation de saisir les deux lettres. Elles restèrent des semaines et des mois, soit à Magdebourg, soit à Paderborn, chez le procureur d'État. Enfin, on se décida à les rendre à l'Évêque.

La première lettre avait pour objet de solliciter la haute intervention de Mgr Martin afin d'obtenir du Pape qu'il voulût bien faire disparaître les deux seules causes qui, d'après ces pasteurs, permettaient encore au schisme de durer, c'est-à-dire le *célibat* des pasteurs évangéliques et la *privation du calice* imposée aux laïques évangéliques. La forme en est vraiment noble. Tout y respire la candeur et la droiture. On demandait que les deux mesures en question fussent prises avant l'ouverture du Concile. Le Pape donnerait ainsi *aux chrétiens évan-*

1. La lettre du 28 août fait mention d'une autre lettre envoyée après celle du 18; mais elle ne parvint pas à Mgr Martin.

2. *Tagebuch. Während des Vaticanischen Concils geführt von D*r FRIEDRICH (Journal du Concile du Vatican, par le Dr FRIEDRICH). Nördlingen, 1873. 2e édit., pages 150, 151 et 453-463.

3. Voir Doc. CXXIX et CXXX.

géliques et grecs une preuve éclatante de son amour de la paix. L'auteur de la seconde lettre répondait à quelques considérations développées par l'Évêque de Paderborn, à propos du mariage des ecclésiastiques, dans un opuscule intitulé : *Une parole épiscopale adressée aux protestants de l'Allemagne*[1]. Il cherchait à prouver que l'abolition du célibat, entourée des sages tempéraments indiqués dans sa lettre[2], loin de nuire à l'Église de Jésus-Christ, lui serait au contraire très avantageuse. De cette manière, l'union serait faite. « Rétablir l'union, disait-il, ce n'est pas un pur rêve d'imagination. Si le Catholicisme veut reconquérir les pays qu'il a perdus, le moment est, sans contredit, des plus favorables. Mais le Pape ne peut ravoir ces pays pour rien : il faut qu'il les rachète. Il lui en coûtera peu, le sacrifice sera des plus légers : le Pape n'a qu'à rendre au prêtre l'épouse et au séculier le calice, bien entendu, aux conditions, selon nous fort acceptables, qui ont été exposées dans notre première et notre seconde lettre. Le jour où le Pape voudra bien ratifier ces deux réformes, — et la simple prudence lui conseille de le faire, — le protestantisme, qui déjà est à bout de forces, aura reçu le coup mortel. » Si l'on pouvait douter encore que le protestantisme soit descendu au dernier degré de la négation, on n'a qu'à se rendre à Brême, autrefois la résidence d'un Archevêque. Là, on verra le pasteur réformé Schwab qui, depuis plus de six mois, prêche ouvertement l'incrédulité sans avoir, jusqu'ici, soulevé une seule protestation dans les rangs du sénat ou de la bourgeoisie. De Berlin, la métropole du protestantisme, les nouvelles sont non moins tristes. La religion y est tombée en tel discrédit qu'un des pasteurs évan-

1. *Ein bischöfliches Wort an die Protestanten Deutschlands, zunächst an diejenigen meiner Diöcese, über die zwischen uns bestehenden Controverspunkte, von Dr* Konrad Martin, *Bischof von Paderborn* (Parole d'un Évêque adressée aux protestants de l'Allemagne, mais surtout à ceux de mon diocèse, sur certains points de controverse qui nous séparent). Paderborn, 1864.

2. La principale restriction que proposent d'y mettre les signataires de la lettre est que les ecclésiastiques ne puissent se marier avec une veuve et que l'épouse ne puisse être choisie en dehors de la classe sacerdotale ou de celle des instituteurs. Voir les documents cités.

géliques les plus éminents a déclaré très nettement que, si l'on ne veut pas que cette ville devienne un repaire de cannibales et de païens, il faut la ramener à la foi catholique, apostolique et romaine. La statistique a démontré qu'à Berlin, sur vingt-cinq individus, un seul a encore un peu souci de l'Église. Aussi la faiblesse et la déplorable condition du protestantisme ne frappent-elles nulle part les yeux avec autant d'évidence qu'à Berlin, ce boulevard de la Réforme. Le plein épanouissement du protestantisme y a été un effet de l'illusion. Berlin ne se remettra dans le droit chemin, la foi ne ranimera l'âme de ses habitants que le jour où Jésus-Christ (que son nom soit loué!) rentrera dans ses églises abandonnées et reprendra sur l'autel la place qui lui appartient; lorsque, dans toutes les églises de Berlin, on offrira de nouveau au Père céleste la victime une et très sainte, Jésus-Christ; lorsque le peuple de Berlin pliera de nouveau le genou devant le divin Rédempteur enfermé dans le tabernacle, que le Saint des Saints sera publiquement porté à travers les rues de Berlin et la fête des fêtes, celle du saint Sacrement, de nouveau célébrée avec toute la pompe et la magnificence d'autrefois; oui, alors seulement la religion reprendra son empire à Berlin. Que Votre Éminence révérendissime veuille donc bien nous prêter son concours et hâter cet heureux moment; nous l'en prions du fond du cœur. De grâce, qu'elle ne tarde pas à demander au Pape l'abolition du *célibat* et l'usage du *calice*, toutefois avec les restrictions consenties par nous; et Votre Éminence assistera au triomphe de l'Église du Christ, enfin victorieuse de tous ses ennemis réunis. Quand ces deux obstacles seront écartés, on verra s'accomplir, non seulement en Angleterre, mais aussi en Allemagne (Votre Éminence révérendissime peut en être sûre), des événements merveilleux; car les pays protestants, après une séparation de trois siècles et demi, sont mûrs pour le Catholicisme[1]. »

Il est impossible de mettre en doute la réalité des faits

1. Doc. cxxx.

avancés dans cette lettre, que des milliers de témoignages confirment; on ne saurait non plus sans injustice nier la pureté d'intention des signataires. Mais leurs raisonnements reposent sur une très grave erreur, que d'ailleurs eux-mêmes, sans le remarquer, ont eu le soin de mettre en relief. Le Pape, disent-ils, *ne peut ravoir pour rien les pays qu'il a perdus : il faut qu'il les rachète.* Voilà où est l'erreur. Il s'agit ici des âmes, et le prix en a été payé par le Fils de Dieu, il y a dix-neuf siècles. Le Pape offre une chose qui ne lui appartient pas en propre : c'est la vérité descendue du ciel. De leur côté, les protestants qui reconnaissent l'Église catholique comme la véritable religion prêchée par Jésus-Christ ne sauraient mettre aucune condition à leur retour dans le sein de cette Église : leur devoir est d'obéir docilement à la voix de leur conscience. L'Église ne peut pas marchander des conversions et consentir au sacrifice d'une discipline plus ou moins contraire aux usages et aux goûts de ses enfants égarés. Cette mère si tendre usera certainement à leur égard d'une extrême condescendance; mais subir des conditions, descendre à des compromis, lui est impossible. Ici, hélas! il n'est que trop vrai, tout dépend de la volonté. C'est donc à la volonté de céder à l'impulsion de la grâce, qui ne fait jamais défaut, et de se décider à mettre en pratique la vérité déjà connue.

On peut réduire à trois les illusions ou les écueils contre lesquels courent risque d'échouer les ministres évangéliques placés dans les mêmes conditions que ceux dont nous venons de parler. Engagés dans les liens du mariage, ils sont souvent chargés d'une nombreuse famille. S'ils abandonnent le protestantisme, la misère viendra frapper à leur porte. D'un autre côté, s'ils hésitent encore à rentrer dans le sein de la véritable Église, c'est parce qu'ils pensent que plus tard tout leur troupeau les suivra, car la fin du protestantisme est imminente. C'est là une tentation et une illusion. Combien ne vaudrait-il pas mieux pour eux tourner leurs regards vers le ciel et élever leur cœur vers Dieu seul! *Sursum corda!* Qu'ils reviennent à la maison paternelle et se contentent du rôle de

laïques catholiques. Ils resteront ainsi de bons maris et de bons pères de famille. Leurs exemples, les mille industries d'un zèle éclairé leur permettront de rendre encore d'éminents services à la patrie et à la religion elle-même. Une grande mission est aujourd'hui réservée aux laïques catholiques : qu'ils consacrent à cette œuvre magnifique les derniers jours de leur vie. A moins que Dieu n'inspire à leurs épouses la sublime vocation du cloître ou qu'il ne les enlève pour jamais à l'amour de leurs maris, que ceux-ci se gardent d'aspirer à la dignité du sacerdoce catholique, qu'ils n'essayent pas de ternir l'auréole éclatante qui entoure la tête du prêtre latin et l'élève si fort au-dessus de tous ses frères d'Orient. Un clergé marié pourra faire assez bonne figure au milieu des pauvres villages, des populations simples du Liban; mais, en général, il restera presque toujours inférieur à sa divine mission. Demander à un prêtre marié qu'il se consacre entièrement au bien spirituel du peuple, qu'il soit toujours prêt à donner sa vie pour le troupeau qui lui a été confié, et que, dans les plus terribles épidémies, il accoure au chevet des mourants, serait aussi peu raisonnable que de jeter une mère de famille sur les champs de bataille et d'exiger d'elle les miracles de la sœur de charité. Quant à la misère, pour oser la regarder en face, il suffit de se rappeler la promesse divine : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît*[1]. D'un autre côté, il ne faut pas compter sur le retour collectif des populations protestantes; l'espérer serait pure illusion. D'ailleurs, outre qu'il ne nous est pas permis de différer indéfiniment de nous rendre à l'appel d'en haut : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra*[2]; le passage subit de toute une nation d'une religion à l'autre répugne à la nature des communautés protestantes, et l'histoire religieuse des peuples ne nous en offre pas d'exemple. D'abord le principe du libre examen exclut tout lien hiérarchique entre les sectateurs de la Réforme; ensuite la voix de la conscience variant

1. MATTH. VI, 33.
2. PSALM. CXIV, 8.

avec les individus, il n'est pas présumable qu'à un moment donné tous entendent au fond de leur cœur le même langage; en tout cas, il ne serait guère permis d'espérer que tous y obéissent immédiatement. Bien différent est le chemin que la Providence semble nous tracer : il faut que chacun réponde à l'appel divin au moment où il l'entend et en la manière qui lui est indiquée. Le nombre des nouveaux fidèles ira toujours en augmentant, à mesure que les faits rendront plus palpable la faiblesse du protestantisme. Les gouttes d'eau, s'ajoutant les unes aux autres, finiront par former des fleuves et des lacs : un jour viendra peut-être où le protestantisme se trouvera comme enveloppé dans une atmosphère catholique et entendra répéter le cri des premiers chrétiens : Voici que nous occupons tout ce qui est à toi : les cités, les îles, les villes fortifiées, le palais, le sénat, le forum. Alors, une politique éclairée, ou l'un de ces événements extraordinaires que Dieu tient en réserve dans les trésors de sa miséricorde et qui décident parfois des destinées de tout un peuple, finira par achever le lent travail du temps, et cette foule marchera de nouveau à la lumière du royaume de Dieu. Ces espérances paraîtront peut-être trop belles et prématurées ; mais on peut dire en toute vérité que quiconque abandonne le protestantisme pour rentrer dans le sein de l'Église catholique en rend possible, en hâte la réalisation, et qu'au contraire celui qui s'arrête et attend éloigne le terme de cette espérance et le fait même complètement disparaître aux regards. Que chacun donc écoute sur l'heure la voix de sa propre conscience et laisse à Dieu, l'unique et suprême régulateur des destinées humaines, le soin d'opérer les grandes transformations de peuples. Quant à nous, nous espérons, même contre toute espérance humaine, *contra spem;* ou, pour nous servir des paroles du vénérable Évêque de Paderborn, « nous espérons, nous prions et nous aimons, nous abandonnant pour le reste au bon Dieu, *à qui rien n'est impossible*[1] ».

1. Préface de la seconde édition de l'opuscule déjà cité : *Wozu noch die Kirchenspaltung?*

Je me suis sans doute quelque peu écarté de mon sujet, et cependant j'éprouve à peine le besoin de m'excuser auprès du lecteur. Si mes paroles peuvent faire un peu de bien à un seul de mes frères séparés, que m'importe qu'il les rencontre dans un livre qui a pour titre : *Histoire*, ou dans un ouvrage qui peut lui être plus particulièrement destiné? Pour toute excuse, je rappellerai cette maxime de la Sagesse incréée : *Ex abundantia cordis os loquitur* [1], et le devoir que, malgré toute mon indignité, m'impose l'apôtre saint Paul : *Prædica verbum; insta opportune, importune* [2].

14. Je dois signaler ici quelques autres manifestations du protestantisme allemand, prétendu évangélique, auxquelles donna lieu la lettre pontificale.

Le comité central de la Société de Gustave-Adolphe résolut, le 16 août 1869, de proposer à l'assemblée générale (d'après ses statuts, elle doit se tenir tous les ans, et on était à la veille de sa réunion) de ne point mettre l'invitation du Pape au nombre des matières dont on allait s'occuper. Voici les motifs allégués par le comité : Cette invitation n'a pas eu, en Allemagne, le moindre succès (nous laissons au lecteur le soin de juger de la vérité d'une pareille assertion), et d'ailleurs les évangéliques sont trop attachés à leurs croyances pour voir même l'ombre d'un danger dans le prochain Concile, dit œcuménique. Montrer, sans vaines paroles, la même confiance dans sa foi que par le passé, c'est le parti le plus digne de l'Église évangélique et de la Société de Gustave-Adolphe. La réponse la plus éloquente qu'elle puisse faire, c'est de continuer son œuvre en paix et de déployer le zèle le plus ardent. Il faut aussi se bien figurer, continue le comité, que cette invitation est faite simplement pour la forme. Une « ignorance absolue de la véritable situation de l'Église évangélique en Allemagne » se manifeste à chaque ligne de ce document. N'oublions pas non plus que sa publication « rentre dans le système adopté par la Curie

1. MATTH. XII, 34.
2. II TIMOTH. IV, 2.

romaine », sans toutefois que celle-ci en attende de bien grands résultats pratiques. « Cela seul doit nous suffire, à nous autres évangéliques, ajoutent les membres du comité, pour nous engager à répondre à l'invitation du Pape comme la Curie romaine aurait répondu à la nôtre, si nous lui en avions adressé une [1]. » L'assemblée générale tenue à Bayreuth du 17 au 19 août s'empressa de suivre ce conseil : il n'y eut donc aucune protestation. On se contenta de faire des allusions plus ou moins directes à la lettre pontificale. Ces allusions, on les remarqua surtout dans le discours d'ouverture prononcé par Muncker, bourgmestre de Bayreuth, dans le sermon du chanoine Kahnis, dans le rapport annuel du professeur Fricke et dans la prière que lut, à la fin des travaux de l'assemblée, le conseiller consistorial Versmann [2].

Tout autre fut le *sentiment de la quinzième diète ecclésiastique* des protestants évangéliques allemands (*Deutscher evangelischer Kirchentag* [3]), qui se réunit, cette année-là, du 31 août au 3 septembre, à Stuttgard, dans une église autrefois catholique. Le docteur Hermann, de Heidelberg, président de l'assemblée, annonça dès le premier jour qu'outre les affaires intérieures de l'Église *on s'occuperait de la lettre pontificale.* « Dans une réunion de membres de l'Église évangélique, il serait, dit-il, bien difficile de passer sous silence un document de cette nature. » Le Chef de l'Église catholique romaine, continua-t-il, éprouve le besoin de convoquer les siens à un Concile général ; c'est là un fait qui, en soi, n'intéresse nullement notre Église. Sans doute, en notre qualité de chrétiens évangéliques, nous devons désirer vivement que, par ce moyen extraordinaire, on parvienne à guérir les maux qui affligent l'Église et à ramener l'unité du Christianisme, unité qui « ne peut se séparer de la vérité ; mais l'esprit d'exclusion qui malheureusement domine dans les différentes Églises et

1. Voir Doc. CXXIII.
2. Voir l'*Allgemeine Zeitung* du 25 août 1869, n° 237.
3. La première diète pour la fondation d'une alliance évangélique allemande fut célébrée à Wittemberg en septembre 1848.

l'absence d'un droit ecclésiastique interconfessionnel ne nous laissent d'autre champ libre que celui de la prière; c'est dans la prière que nous puisons l'espoir d'un heureux succès, quelque éloignée qu'en soit la réalisation. Le Pape, poursuit-il, ne s'est pas contenté de convoquer ses propres Évêques, il s'est aussi adressé à cette portion de la chrétienté qui est fondée sur la bienheureuse Réforme. Nous sommes bien loin, sans doute, de contester à l'un de nos frères en Jésus-Christ le droit d'exprimer son ardent désir de voir bientôt cesser toutes les divisions et d'entendre louer d'un concert unanime Celui qui est la voie, la vérité et la vie. Un langage inspiré par de tels sentiments trouverait facilement écho dans notre cœur. Mais la lettre de Pie IX a une tout autre signification. Le droit sur lequel elle s'appuie est mal fondé, et l'appel qu'elle nous adresse exige de notre part une réponse claire et péremptoire. Ici le docteur Hermann repousse, à l'exemple des autres protestants que nous avons déjà entendus, la vieille *prétention* du Pape. Dieu, dit-il, ne l'a pas constitué le chef et le pasteur de toute la chrétienté; et, à cette occasion, il répète ce que Luther soutenait dans les articles de Schmalkalden : « Le Pape n'est que l'Évêque ou le curé des églises de Rome et de ceux qui se sont volontairement donnés à lui. » On nous invite à revenir à l'unité catholique romaine, pour obéir à l'ordre de Jésus-Christ et remédier aux maux que Rome croit apercevoir au sein de l'Église évangélique. « Nous ne le pouvons, s'écrie l'orateur. La conscience et le cœur nous font un devoir de conserver précieusement le trésor de l'Évangile qui nous a été de nouveau rendu par la Réforme bénie. Nous ne voyons nulle part que l'autorité législative du Christ ait donné à l'Église une constitution, et moins encore qu'une monarchie ecclésiastique ait été fondée sur Pierre et doive passer en héritage aux Évêques de Rome. Une pareille constitution ne nous offre aucune garantie capable d'assurer pleinement la transmission des biens spirituels que Jésus-Christ nous a procurés. Quant à nous, nous sommes convaincus que les maux dont est travaillée la chrétienté évangélique elle-même trouveront leur véritable

remède dans un plus large développement des sources de vie et de vérités chrétiennes qui ont jailli de la Réforme. Enfin nous sommes résolus à garder et à défendre, avec l'aide du Seigneur, le précieux dépôt de la Réforme, qui non seulement est pour nous et pour nos enfants le sûr garant de notre salut personnel, mais, de plus, donne au genre humain (et par conséquent aux catholiques eux-mêmes) la ferme assurance que l'Évangile ne restera plus emprisonné sous les hautes tours des magnifiques cathédrales. Ces paroles, dit en terminant le président, sont assurément l'expression de la pensée de tous ceux qui m'écoutent. A ces mots, l'assemblée entière se lève et s'écrie aussitôt : Oui! oui [1]!

15. Les protestants de la Bavière sont officiellement représentés par des synodes diocésains; ceux-ci correspondent avec le synode général, corps consultatif qui est placé sous la dépendance d'un Consistoire royal. En 1869, le synode général tint ses séances ordinaires à Ausbach, au mois d'octobre. Dans celle du 9, on discuta la proposition faite par les synodes diocésains de Weiden, Culmbach, Kempten et Leipheim, de « repousser énergiquement » l'invitation du Pape et de « manifester tous résolument la ferme volonté de ne jamais abandonner la vérité évangélique [2] ». Le Nonce de Munich parle de cette séance dans sa dépêche du 27 octobre au Cardinal Antonelli. « Tout d'abord, écrit-il, mon intention était de ne point entretenir Votre Éminence révérendissime de l'assemblée des protestants qui vient d'avoir lieu à Ausbach. Je n'y trouvais en effet rien de bien saillant à signaler, surtout après tant

1. Voir le Doc. CXXIV et le livre intitulé : *Die Verhandlungen des fünfzehnten deutschen evangelischen Kirchentages und Congresses für die innere Mission zu Stuttgart vom* 31 *August bis* 3 *September* 1869 (Actes de la quinzième diète évangélique allemande et du congrès pour la mission intérieure, tenus à Stuttgard du 31 août au 3 septembre 1869), Stuttgard, 1869, pages 2-4.

2. Voir le procès-verbal de la séance du 9 octobre 1869 dans l'ouvrage intitulé : *Verhandlungen der vereinigten general Synode zu Ausbach im Iahre* 1869 (Actes du synode général tenu à Ausbach dans l'année 1869), Ausbach, 1869, pages 52-54.

d'autres assemblées de protestants dans les principales villes de l'Allemagne. Mais en parcourant de nouveau les actes du synode général, le hasard m'a fait tomber sur le discours où le protestant Harless expose de quelle façon il convient de répondre à l'invitation du Saint-Père. L'orateur est d'une impertinence rare. Il a pris pour texte le quatrième verset du chapitre xxvi des Proverbes de Salomon : *Ne respondeas stulto juxta stultitiam suam, ne efficiaris ei similis.* Son insolent discours n'est, d'un bout à l'autre, que le développement de cette pensée. Il y fait preuve d'une haine toute protestante. Dans un entretien que j'ai eu à ce sujet avec Mgr l'Archevêque de Munich, j'ai appris que ce Prélat était résolu à adresser une remontrance au gouvernement. Sa Grandeur lui fera remarquer que, tandis qu'il ne laisse pas impuni le plus léger manque de respect envers les ministres de l'État, il souffre qu'on insulte publiquement le Chef vénéré de la religion de la majorité du pays. Je n'ai pu qu'encourager l'illustre Prélat à mettre son projet à exécution. Toutefois je suis intimement convaincu que le ministre bavarois, entièrement dominé par les principes du libéralisme, montrera une fois encore son esprit d'hostilité à l'égard de l'Église catholique et ne tiendra aucun compte des justes griefs de Mgr l'Archevêque. Peut-être aussi lui répondra-t-il, comme l'a fait à moi-même plusieurs fois le prince de Hohenlohe : La presse est libre, le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir. Quoi qu'il en soit, on aura du moins fait comprendre au gouvernement que les catholiques trouvent très regrettable sa manière d'agir et qu'ils y voient un motif de plus pour se ranger du côté de ses adversaires[1]. »

Le Nonce, dans ses dépêches suivantes, ne revient plus sur cette affaire; j'ignore donc si l'Archevêque de Munich présenta réellement ses remontrances au gouvernement et quelle réponse il reçut. Du reste, il ne s'agissait pas ici de la liberté de la presse, mais, bien des actes d'une assemblée dépendante du gouvernement royal de Bavière. Le doyen Bauer, de

1. Voir le Doc. cxxv et le livre cité (pages 61-64).

Neustadt, en faisait l'humble aveu dans le rapport qu'il lut à l'assemblée au nom de la commission chargée d'examiner ce qu'il convenait de répondre au Pape. « Le synode général, disait-il, est un corps purement consultatif; il n'a pas de pouvoir exécutif et il lui est défendu de correspondre avec qui que ce soit. Dans la circonstance présente, il ne peut et ne doit rien faire, quelque peine qu'il ressente d'une pareille inaction. Seul, le Consistoire suprême du royaume, comme organe de l'Épiscopat souverain, a, sous ce rapport, les pouvoirs nécessaires [1]. » Voilà en quoi consiste la liberté de conscience des *libres* protestants: en matière de religion, il leur faut attendre les ordres d'un souverain laïque, en d'autres termes, les volontés d'un gouvernement ou d'un ministre incrédule ou franc-maçon.

Mais, pour en revenir à notre sujet, il est bon de faire remarquer que le synode général tenu à Ausbach en 1869 s'est tout particulièrement signalé par la bassesse et la grossièreté de son langage à l'égard de Rome et du Pape. Dans les autres manifestations protestantes de l'Allemagne, il nous est encore possible de rencontrer quelque noble sentiment; dans le synode général de Bavière, on chercherait vainement le moindre témoignage de bienveillance. Le lecteur pourra s'en convaincre par lui-même en comparant le document cxxx avec les autres. Le rapport du doyen Bauer disait, en substance (je laisse de côté l'inconvenance de la forme) [1] : La prétention contenue dans la lettre pontificale mériterait sans doute d'être vivement relevée; mais comme elle n'arrivera certainement pas à faire entrer un seul protestant dans le sein de l'Église catholique, il est inutile de la « repousser énergiquement », ainsi qu'on l'avait demandé. Il est tout aussi inutile d'y opposer une profession de foi évangélique, d'autant plus que, dès le principe, le synode général a prêté le serment, entre les mains du président, de « travailler avec ardeur au bien de l'Église catholique luthérienne suivant les principes de la confession actuellement existante ». Quelques pétitions avaient exprimé le désir que le synode

1. Outre le Document cxxv, qui n'est autre que le rapport présenté par le doyen Bauer, on peut voir le procès-verbal mentionné ci-dessus.

général prît occasion de la lettre du Pape et des nombreuses attaques dirigées contre la foi évangélique, pour adresser une allocution aux membres de l'Église nationale; mais on a fait remarquer que la nature même du synode, simple corps consultatif, y opposait un insurmontable obstacle. D'ailleurs, la présente discussion constitue une protestation et un témoignage plus que suffisants. Enfin, par respect pour l'Église évangélique, on doit se garder de donner à croire qu'on craigne le moins du monde de voir cet appel du Pape provoquer de nombreuses défections. « Plaise à Dieu, s'écrie en terminant le rapporteur, que jamais il ne s'élève sur l'horizon de notre Église d'orage plus menaçant que cette invitation papale ! » Après avoir, au nom de la commission, développé ces pensées, Bauer propose de repousser les pétitions et d'*adopter un ordre du jour motivé* dans le sens qu'il vient d'expliquer.

Le président loua d'abord la commission et son rapporteur de cette proposition et demanda au synode de vouloir bien la voter sans discussion. Toutefois il désirait, ajouta-t-il, faire connaître son opinion personnelle. Et aussitôt il commença le fameux discours qui indigna si justement le Nonce du Pape. La motion de la commission fut ensuite approuvée sans débat et à l'unanimité. Le président, sur le désir exprimé par la majorité des députés, prit l'engagement de livrer à l'impression, sans retard, le rapport de Bauer et d'en envoyer des exemplaires à chacun des membres de l'assemblée [1].

16. Il ne m'a pas été possible de retrouver, sur le sujet qui nous occupe, un seul acte émanant des protestants autrichiens. Cela ne doit pas nous étonner, si nous nous rappelons combien chez eux l'indifférentisme religieux a fait de progrès. Un protestant, de ceux qui croient encore à quelque chose, décrit ainsi l'état actuel du protestantisme en Autriche. Sans doute, dit-il, il y a bien des choses à louer dans les communautés protestantes de ce pays; mais le nombre des gens de bien, il faut l'avouer,

1. Voir la *Gazette catholique-évangélique* dans l'*Univers* du 7 et du 8 février 1869.

y est maintenant fort restreint, surtout dans les villes. Puis il ne craint pas d'ajouter :

« Dans les villes, principalement à Vienne, les protestants sont pour la plupart des étrangers. Prussiens, Russes, Français, Suisses, appartenant à l'aristocratie, sont tous d'accord pour abhorrer le protestantisme autrichien, cette caricature de la sainteté, qu'une pieuse princesse, la grande-duchesse Dorothée, a si bien caractérisé. Un jour qu'on sollicitait d'elle une aumône pour une œuvre protestante, elle répondit qu'elle préférait donner à des catholiques, parce que eux, du moins, étaient *encore chrétiens*. Parole dure, mais pleine de vérité. Le protestantisme autrichien, dans la majeure partie de ses adeptes, est le fruit du mensonge rationaliste et son chef-d'œuvre. Tout ce qui, chez lui, pouvait être détruit n'existe déjà plus, et le sol est à tel point durci, qu'il n'est plus susceptible d'aucune culture. La vérité divine ne s'étant plus fait entendre parmi eux, ils ont grandi dans une ignorance toute païenne. En affublant d'oripeaux bibliques des absurdités antibibliques, ils sont arrivés à une telle confusion, qu'ils seraient incapables de distinguer entre les paroles d'un ange et celles d'un démon. Quand on songe au salut éternel de ces hommes séduits, trompés, on se sent l'âme pénétrée de la plus vive douleur. Ils se disent évangéliques de la Confession d'Augsbourg et de la Confession helvétique, mais ils ne savent pas le moins du monde ce que ces mots signifient ; ils les portent comme le prisonnier porte son numéro matricule. Jamais usage plus vil n'a été fait de ces noms.

« Le *contenu* de ces confessions leur est aussi inconnu que celui des Védas. Si, réduisant vos exigences au *minimum*, vous les interrogez sur l'une ou l'autre des vérités fondamentales de l'Église luthérienne, vous n'en tirerez pas plus de réponse que si vous leur demandiez la hauteur des montagnes de la lune. Ils traitent de jésuite quiconque croit et confesse en réalité le Symbole des Apôtres. Voilà où nous en sommes avec le progrès. Sans examen, sans science, on atteint les hauteurs du paganisme moderne. Les cafés ont rendu le même service que l'auditoire du théologien Schenkel.

« Le *Protestantenverein* peut considérer les évangéliques de l'Autriche comme ses membres-nés; à eux revient la place d'honneur dans ce bric-à-brac national allemand. Et une telle majorité se dit protestante! Pour elle, c'est un crime d'être chrétien; mais elle dit : « Je suis protestante » presque du même air qu'on disait jadis : *Civis romanus sum.* Mais comment justifient-ils ce titre à leurs propres yeux? En n'étant pas catholiques, en ne croyant pas aux supercheries des prêtres, et au nombre de ces supercheries ils mettent la parole de Dieu. Malgré cela, on paye sa contribution, sa quote-part des frais du culte et des écoles; on vient en aide à la Société de Gustave-Adolphe.

« Dans les tavernes, on jase sur les choses de l'Église, on porte des toasts au progrès, on échange entre soi des louanges, on se fait confidence des largesses qu'on a répandues; l'encens fume, on boit à la propagation des lumières; moyennant quoi, on est vrai protestant autrichien. Cependant ne fréquente-t-on point l'église? Certainement si; mais pour qui et pour quoi? Pour prêter l'oreille à un beau parleur qui récite sa leçon, comme une boîte à musique son ariette, sur la vertu et la philanthropie; qui, à cheval sur quelques apophtegmes des réformateurs, part en guerre contre les calotins, les jésuites, les Évêques, les Archevêques, les Patriarches, les Cardinaux, le Pape. Cela suffit au protestant, il sort ravi. Qu'a-t-il appris? Ce qu'il savait déjà, c'est-à-dire rien. Quel respect les catholiques pourraient-ils ressentir pour des protestants de ce genre? Parfois pourtant on surprend des catholiques à faire leur éloge; mais les réflexions dont ils accompagnent ces louanges montrent assez quelle en est la valeur: « Pour moi, toutes les religions sont bonnes : païens, turcs, chrétiens, c'est tout un! » Tels sont les catholiques qui daignent les louer; il y a vraiment de quoi être fier de ces éloges! Quant aux catholiques croyants, ils n'ont pour ce pseudo-protestantisme que le sourire du mépris et le harcèlent de leurs polémiques. Ils distinguent les évangéliques strictement orthodoxes de ceux que *saint* Bengel (théologien protestant du dix-huitième siècle) nomme la *canaille,* et leurs attaques sont dirigées non contre

les premiers, mais contre les derniers, dont la religion n'est que mensonge et comédie. Leur dégoût ne peut que croître quand ils voient quelles recrues l'Église catholique fournit à ce protestantisme.

« Il est des conversions au protestantisme qui mettraient Jean Gérard en liesse ; mais on ne peut parler de celles-là, tant elles sont rares. A presque tous les autres catholiques qui viennent à lui on peut appliquer la parole : « *Race perverse et adultère!* » L'Église catholique n'a qu'à se féliciter de faire de telles pertes : elle devrait elle-même ouvrir l'écluse par où s'échappent ces éléments impurs qui vont infecter les lieux où les entraînent leurs sympathies. La nouvelle loi de l'*ère de l'ail* a mis dans la jubilation les protestants autrichiens, esprits étroits s'il en fut. Aux termes de cette loi, « un catholique devient évangélique par une simple déclaration faite devant le commissaire de police ». On n'exige de lui aucune qualité morale, religieuse, chrétienne ou évangélique. Il n'a qu'à se présenter et à dire : « J'abandonne l'Église catholique. » La police en prend note et voilà ce *Quasi modo genitus* devenu protestant.

« N'oublions pas une autre source où s'alimente le protestantisme : nous voulons parler de la maison d'Israël, qui lui fournit également son contingent. Quels néophytes! Les motifs qui déterminent leur conversion sont des raisons d'affaires, y compris l'honneur. Un fait qui nous a été rapporté servira à donner une idée de la chose. Un juif se présente chez un ecclésiastique. — Que voulez-vous? — Le baptême. Pour cela des démarches auprès de la police sont-elles nécessaires? — Nullement; mais il faut se faire instruire pendant plusieurs semaines. — Tenez, je veux être franc. Dites-moi, ne pourrais-je pas continuer à appartenir à la communauté juive tout en étant baptisé? — Impossible. — J'avouerai que je n'ai nulle intention de me faire chrétien; le baptême n'est pour moi qu'un moyen d'obtenir une femme. L'ecclésiastique ne put s'empêcher de témoigner sa surprise de trouver un juif sincère, tant le fait est rare. Ce juif méritait bien de rencontrer un pasteur honnête, qui lui dît : Pour tout l'or du monde je ne consentirais à vous marier. Le fils d'Israël

tire alors de sa poche une adresse sur laquelle se trouvait le nom d'un ecclésiastique : En voici un, m'a-t-on assuré, qui me mariera quand même. Telles sont les conquêtes dont peut se vanter l'Église évangélique de l'Autriche. Un théologien de ce pays, théologien peu sévère pourtant, disait naguère : *Jamais ni nulle part le protestantisme n'a été aussi répugnant qu'il l'est ici*. Et il n'avançait rien de trop. »

Dans l'assemblée générale de la Société de Gustave-Adolphe dont il a été parlé plus haut, on signala également le déplorable état du protestantisme en Autriche. « Les besoins des protestants autrichiens, y fut-il déclaré, sont toujours fort grands. La société avisera aux moyens d'y pourvoir, comme elle l'a fait jusqu'à présent, avec la plus affectueuse charité [1]. »

17. Les protestants hongrois, à l'instigation du professeur Ballagi, résolurent d'imiter ce qui avait été fait à Worms. L'assemblée générale de tous les districts évangéliques de la Confession d'Augsbourg, qui devait se tenir à Pesth les 6, 7 et 8 octobre 1869, leur offrait pour cela une occasion favorable. Dans la séance du 8, le surintendant Màday proposa, et l'assemblée adopta à l'unanimité, trois résolutions au sujet de la lettre pontificale. « Dans la crainte que notre silence, disent les membres de la réunion, ne donne lieu, à de fausses interprétations, soit au dehors, soit chez les fidèles nos concitoyens, cette assemblée, la représentante légitime de tous les évangéliques de la Hongrie qui appartiennent à la Confession d'Augsbourg, a décidé de répondre publiquement à l'invitation du Pontife romain. » D'abord, à leur avis, on ne saurait prendre au sérieux un appel fondé sur cette *arrogante* doctrine qui se proclame la seule voie du salut et ose soumettre l'homme à un pouvoir qui se prétend infaillible. En second lieu, il ne paraît pas possible de faire cesser l'antagonisme qui existe entre les protestants et l'Église catholique romaine : 1° parce que celle-ci persiste dans son opiniâtre attachement aux principes du Concile de Trente, qui rendent tout progrès impos-

1. Voir l'*Allgemeine Zeitung* du 23 août 1869, n° 235, page 3628.

sible; 2° parce que le Pape, dont le pouvoir est absolu, vient encore de condamner, dans l'encyclique de 1864 et dans le *Syllabus*, la liberté de la foi et de la conscience, l'égalité des droits et ce système de gouvernement sur lequel la société moderne fait reposer toutes ses espérances de progrès; 3° enfin parce que le clergé, toujours dépendant d'une autorité supérieure, dispose, à l'exclusion des laïques, de ce qu'il y a de plus important dans la religion : la foi et l'église. En troisième lieu, comme l'Église catholique romaine continue à défendre les erreurs et les abus que leurs pieux ancêtres, au seizième siècle, avaient pris soin de détruire en soustrayant l'Église aux caprices de la volonté humaine, ils repoussent les paroles *fausses, calomnieuses et injurieuses* du Pontife romain et expriment la ferme confiance que leurs concitoyens catholiques cultiveront désormais chaque jour davantage, en union avec les protestants, l'esprit chrétien, aujourd'hui délivré de l'obscure prison où le tenait enchaîné le moyen âge, et qu'on arrivera ainsi, non pas à une union simplement *extérieure*, mais à une union plus haute qui assurera à tous, avec le véritable progrès, des trésors spirituels plus nombreux, une extension plus grande du royaume de la charité et l'affermissement de la concorde dans les esprits [1].

Cette déclaration, inspirée par le même esprit que celle de Worms, passa à peu près inaperçue.

18. On ne prêta pas beaucoup plus d'attention à la circulaire adressée par le président de la Compagnie des pasteurs de l'Église de Genève, au nom de cette compagnie, aux fidèles de l'Église suisse et « à tous les chrétiens évangéliques [2] ». Si les évangéliques, y lit-on, acceptaient l'invitation de Pie IX, ils renieraient l'œuvre de leurs pères, puisque les causes qui ont amené « le grand mouvement » du seizième siècle subsistent toujours et sont même devenues plus puissantes. Ici, la circulaire réédite, dans un langage d'ailleurs modéré, toutes les accusations portées contre l'Église, oubliant

1. Voir Doc. CXXVI.
2. Voir Doc. CXIX.

complètement que les catholiques y ont mille fois répondu. Vous rendre à l'appel du Pape, dit-elle, ce serait abjurer, comme chrétiens, votre foi en la Bible, source unique de la vérité chrétienne; comme hommes, le libre exercice de votre raison et de votre conscience; comme citoyens, tous les principes de la société moderne. Les successeurs et les admirateurs de Calvin, paraît-il, ne se souviennent plus des enseignements de leur maître, de sa sombre intolérance, du sang qu'il a fait verser pour défendre ses doctrines. Sans doute ils ne songent plus à donner une nouvelle édition de sa *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti et brevis eorum refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos*. Le supplice du malheureux Espagnol, brûlé vif par ordre de Calvin, parce qu'il ne partageait pas, sur certains points, les idées du novateur, témoigne la tolérance et l'amour de la liberté de conscience que professait ce patriarche du protestantisme. « Un pareil meurtre, dit quelque part Gibbon, m'a plus scandalisé que toutes les hécatombes d'Espagne et de Portugal. »

Mgr Le Courtier, Évêque de Montpellier, qui avait reçu par la poste la circulaire en question, adressa à la Compagnie une courte réponse. Le lecteur la trouvera parmi les Documents[1]. La déclaration de la Compagnie n'eut pas, je le répète, un bien grand succès auprès des protestants. Le chargé d'affaires du Saint-Siège, Mgr Jean-Baptiste Agnozzi, écrivait à ce sujet au Cardinal Antonelli : « Dans ma très respectueuse dépêche du 2 février, n° 104, j'ai cru devoir placer sous les yeux de Votre Éminence la lettre de la *Compagnie des pasteurs de l'Église de Genève*, publiée dans cette ville par MM. Henry et Siordet. C'est une réponse à l'appel que notre Saint-Père le Pape vient d'adresser à tous les protestants et à tous les adeptes des sectes dissidentes. L'auteur y explique pourquoi la Compagnie croit devoir repousser cette invitation. Ces messieurs ont bien vite compris qu'il était difficile de répondre à

1. Voir Doc. cxx.

cet acte pontifical par le dédain ou par de grossières injures, à l'exemple de la presse. Ils ont donc pensé qu'il était sage, sinon nécessaire, d'exposer les raisons du parti auquel ils s'étaient arrêtés, et qui, à leur avis, devrait être également suivi par tous les dissidents. Cette circulaire avait donc à leurs yeux une grande importance, et peut-être s'attendaient-ils à voir les principaux membres du protestantisme suisse l'accueillir avec une faveur marquée et y donner leur entière adhésion. Mais les ministres des différentes sectes de la Confédération et leurs ouailles ne me semblent pas s'être beaucoup souciés de la spécieuse doctrine développée par les sages pasteurs de la Compagnie génevoise. Toutefois les protestants suisses ont accepté volontiers la conclusion de la lettre de la Compagnie, c'est-à-dire le refus de l'invitation. Ce parti, en définitive, n'exigeait d'eux aucun acte positif et de plus leur permettait, en les maintenant dans cette extrême réserve, de ne pas trop s'inquiéter des paroles adressées par le Souverain Pontife à tous les non-catholiques : ils pouvaient ainsi continuer à vivre et mourir satisfaits de leurs ministres. Du reste, fermer les yeux à la lumière et se boucher les oreilles pour ne pas entendre la voix de la vérité n'est pas un système bien nouveau. Il n'en compte pas moins de nombreux partisans, surtout en Suisse. Il est très commode pour tous ceux qui ne voudraient pas se donner la peine de faire même un pas pour connaître dans quelle situation ils se trouvent à l'égard de l'Église catholique[1]. »

Dans la même dépêche, Mgr Agnozzi parle également des efforts persévérants du protestantisme dit *libéral* pour se substituer au protestantisme *orthodoxe*, efforts qui se produisaient en même temps que de nouvelles attaques contre l'Église catholique. Jusqu'à présent, écrivait le représentant du Pape, on ne distingue pas encore contre le Concile de mouvement bien marqué, mais il y en a un autre fort grave dont il me faut parler dans cette dépêche; il est profon-

1. Dépêche du 29 mars 1869.

dément révolutionnaire et hostile à la religion catholique. Il est né très certainement d'un mot d'ordre donné dans le dessein de provoquer contre la religion et la société des attaques répétées. Dans quelques cantons de la Suisse, par exemple dans ceux de Saint-Gall, de Turgovie et de Genève, les sectes désorganisatrices ont, depuis quelque temps, redoublé leurs efforts. Comme c'est toujours dans l'Église catholique qu'elles rencontrent le premier point de résistance, c'est contre elle tout naturellement qu'elles ont dirigé leurs premiers coups. Ces fauteurs de révolutions crient comme de vrais sauvages : Hors la loi les catholiques suisses ! Il faut faire à leur Église une guerre acharnée (ce sont les paroles mêmes d'un certain Bernet, de Saint-Gall, dans un article qu'il publia contre Mgr Greith) et, à sa place, établir une Église nationale suisse, indépendante de toute autorité étrangère. On prétend aussi constituer un protestantisme libéral : il aura pour base une Église sans sacerdoce, une religion sans catéchisme, un culte sans mystères, une morale sans dogme, un Dieu qui n'exigera de l'homme aucun devoir ; ou bien il aura pour devise, comme d'autres ne craignent pas de le dire : *La raison libre dans l'Église libre*. Un ministre de Neufchâtel, du nom de Buisson, est le grand promoteur de ce protestantisme libéral. Il a commencé sa campagne en attaquant la Bible et en proclamant que l'histoire du Nouveau et de l'Ancien Testament a fait son temps[1]. » Du reste, il serait assez difficile de compter tous les partis qui divisent aujourd'hui le protestantisme suisse. La hardiesse de quelque novateur ou l'arbitraire des gouvernements multiplie chaque jour davantage les divisions dans les sectes calviniste, luthérienne, zwinglienne [2]. A Berne, par exemple, il y a une Église d'État analogue à la haute Église anglaise. Parfois, on trouve réunies dans une même ville presque toutes les sectes un peu connues. C'est ce qui a lieu à Zurich, à Bâle et surtout

1. Dépêche du 29 mars 1869.

2. Abstraction faite des quatre ou cinq mille juifs qui habitent les cantons d'Argovie et de Bâle, on estime que les deux cinquièmes des habitants de la Suisse (deux millions et demi) appartiennent à la religion catholique.

à Genève[1]. « Désormais, lisait-on en 1869 dans un journal de Genève, toutes les aberrations religieuses des Américains rencontreront ici un sol des plus favorables. » Dœllinger affirme que « la situation de l'Église protestante en Suisse est plus déplorable que partout ailleurs. Elle est en proie à deux maladies terribles : d'une part, le radicalisme du peuple ; de l'autre, l'incrédulité des pasteurs, qui sont absolument sans aucune doctrine stable et, de plus, fort divisés entre eux[2]. » Il n'y a rien là qui doive nous étonner. Genève, la patrie adoptive de Calvin, la Rome protestante, ne s'est-elle pas toujours signalée par son arianisme traditionnel ? « Plusieurs de ses ministres, dit d'Alembert dans son *Encyclopédie,* ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ. » Nous possédons également le témoignage de Rousseau : « On demande aux ministres de Genève si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre[3]. » Des protestants de cette espèce ne pouvaient guère s'inquiéter du Concile.

19. En Hollande, où, d'après les statistiques les plus récentes[4], les deux cinquièmes de la population sont catholiques, les protestants accueillirent l'invitation du Pape, les uns avec indifférence, les autres avec leur hostilité habituelle.

Vers la fin d'octobre 1868, le *Journal officiel* de l'Église réformée (elle comprend à peu près la moitié des habitants de ce pays) félicita le Souverain Pontife de son langage si modéré et reconnut que l'état présent du protestantisme était bien tel qu'il l'avait dépeint. Ce journal confessait que le désordre et la division régnaient en effet au sein du protestantisme ; mais il se gardait bien d'en faire remonter la cause au principe dissolvant de la Réforme. Pour lui, il fallait surtout en accuser la tiédeur des protestants, leur ambition et leur jalousie. Le pro-

1. Le *Courrier de Genève* du 12 mars. (Voir le *Monde* du 18.)
2. *Kirche und Kirchen,* etc., page 306.
3. Citation de Nampon dans son livre intitulé : *L'Étude de la doctrine catholique dans le Concile de Trente, proposée comme moyen de réunion de toutes les communions chrétiennes,* Paris 1868, 3e édit., t. I, p. 250.
4. *La vérité des faits ne permet plus de ne voir en Hollande qu'un peuple de protestants.* Voir l'opuscule : *La Situation du Catholicisme en Hollande,* par M. l'abbé Brouwers, Amsterdam, 1867, p. 5.

chain Concile, ajoutait-il, est incapable de rétablir l'union. Ce Concile ne pourra jamais se dire universel, puisqu'il ne représentera ni les protestants ni les autres chrétiens. Il n'y a pas lieu d'espérer que ceux-ci se fassent catholiques et retournent à l'antique unité dans le seul dessein de rendre ce Concile œcuménique. Ils n'y retourneront pas, parce que, pour rien au monde, ils n'abandonneraient le Christ rédempteur qui est la voie, la vérité et la vie. Or une telle disposition suffit pour assurer le salut éternel, Jésus-Christ n'ayant rien demandé de plus à ses disciples. Quant aux avantages temporels, le journal s'en tient à l'opinion généralement reçue dans ce pays : les États protestants sont plus prospères que les États catholiques [1].

Un publiciste catholique, Browers, prit occasion de la lettre du Saint-Père pour adresser à ses frères séparés un écrit ayant pour titre : *Wat nu te doen?* (Que faire maintenant?) Deux écrivains protestants, Gunning [2] et Groen van Prinsterer, lui répondirent sans retard [3]. Je ne connais pas leurs écrits ; j'ai seulement lu un résumé de celui du dernier auteur dans le journal protestant *De Heraut* (*le Héraut*) d'Amsterdam. De cette lecture, j'ai conclu que la réponse de Gunning est dans un ton assez modéré. Le *Héraut* (6 novembre 1868) ne croit pas aux sentiments fraternels de Browers. « Voyez-le maintenant, dit-il ; le voilà qui se transforme, dans sa bouteille, en ange de lumière, après avoir, dans son livre sur la bataille d'Heiligerlee, représenté Louis de Nassau comme un larron et un brigand et Guillaume d'Orange comme un hypocrite et un impie. » « Quant à Gunning, dit le *Héraut*, il ne connaît pas l'Église romaine : il oublie qu'ici nous n'avons pas seulement affaire à une doctrine, à une erreur religieuse, mais à un parti politique, à une opinion qui ne laissera jamais un État protestant vivre en paix ; l'Église romaine est, en effet, l'ennemie acharnée de toutes ces vérités, de toutes ces libertés qui nous sont bien plus chères

1. Voir la *Civiltà cattolica*, 7e série, vol. V, p. 483.
2. *Anti-Modern, daarom Anti-Roomsch* (Antimoderne, par conséquent antiromain).
3. *Heiligerlee en Ultramontaansche Kritick* (Heiligerlee et la critique ultramontaine).

que la vie. » Cette Église, suivant le journal protestant, n'appartient même pas à l'Église catholique ou chrétienne universelle ; elle est la Babylone de l'Apocalypse, ivre du sang des saints; elle va jusqu'à nier la Trinité de Dieu; car Rome place Marie, la Reine des cieux, après le Père, et Jésus après Marie, Joseph et les saints, sinon au-dessous d'eux; le Saint-Esprit vient ensuite et même après l'autorité de l'Église, de la tradition, des Conciles et, peu s'en faut, du Pape infaillible. Rome mutile et altère toutes les vérités, et quand elle oppose une doctrine positive aux négations modernes, elle le fait en dénaturant encore la vérité et en la transformant en mensonge. « Si M. Gunning n'a pu lire la lettre de Pie IX *sans un sentiment de respect et d'édification*, d'autres l'ont lue avec un profond mépris. Toutefois, ils n'ont rien à démêler avec le *pieux vieillard*, dont la personne n'est pas en cause, mais bien celle du Pape, du représentant de l'antichristianisme, lequel prend toutes les formes pour arriver à ses fins. » Je fais grâce au lecteur du reste de l'article. Cette courte analyse montre assez à quelles armes le protestantisme n'a pas honte de recourir pour combattre l'Église de Rome. Voilà au moyen de quelles calomnies on entretient les peuples protestants dans l'ignorance du véritable enseignement de cette Église : on lui attribue des doctrines impies et antichrétiennes.

Au mois de janvier 1869, un docteur en médecine, du nom de Capadose, qui du judaïsme avait passé au protestantisme, publia et répandit partout une *Réponse au Pape Pie IX* [1]. Il y donne au Souverain Pontife, non pas le titre de *Sainteté* ou de *Saint-Père*, mais celui de *Monseigneur*, « pour ne pas, dit-il, se rendre coupable de blasphème ». « Je m'étonne, continue-t-il, que vous, Monseigneur, qui lisez l'Évangile, tout en en défendant la lecture aux membres de votre Église, vous osiez prendre un pareil titre. Vous savez cependant bien le sort qui fut réservé à Hérode. » Et il cite le chapitre XII, verset 23, des *Actes des Apôtres* [1]. Cet ignoble langage, cette vieille calomnie,

1. *Réponse au Pape Pie IX*, par A. Capadose. La Haye, 1869.
2. *Ibid.*, p. 3.

si audacieusement rééditée dans ce livre, qui ose affirmer que l'Église défend la lecture de la Bible, sont plus que suffisants pour donner une idée de la valeur intrinsèque du factum de Capadose.

Dans le même mois, parut à Utrecht un manifeste de Buijs. Celui-ci y annonçait la prochaine publication d'un livre auquel il travaillait depuis plusieurs années et qui devait avoir pour titre : *La réforme de l'Église catholique*[1]. « Après la lettre adressée par le Pape, dit-il, aux protestants et à tous les autres chrétiens non catholiques, pour les inviter, à l'occasion du prochain Concile, à rentrer, suivant l'expression du Souverain Pontife, dans *l'unique bercail*, je crois le moment venu de publier mon ouvrage... La lecture de cette pressante invitation fait naître immédiatement dans l'esprit une question des plus graves : Eh mais ! si ce bercail où l'on nous appelle avec de si séduisantes paroles venait à être *infecté?* Si les pasteurs, si le troupeau étaient *infectés? Quid tunc?* Oui, que faire alors? » Or, comme on devait s'y attendre, Buijs affirme que le bercail est réellement empesté. Il promet de donner, aussitôt que le temps le lui permettra, une réponse directe à l'invitation du Pape, sous ce titre : *La triple désinfection : lettre à Sa Sainteté Pie IX.* Il paraît que le temps a manqué à l'auteur, car je n'ai pu trouver la moindre trace de cette réponse. L'Église de Rome, à laquelle Buijs donne lui-même le nom d'*Église mère* (*Moederkerk*), étant corrompue, doit donc avant tout extirper le chancre qui la ronge, ou, pour parler sans métaphore, profondément modifier son organisation intérieure. Alors on s'empressera de rentrer dans sa communion sans avoir besoin d'en être prié. Mais tant que l'Église catholique restera une Église catholique *romaine*, il n'y a rien à espérer. On ne cessera un seul instant de protester contre le levain profane du *romanisme*, cette forme nouvelle de l'antique pharisaïsme dont chaque vérité catholique est aujourd'hui infectée. Envisagé dans sa signification idéale, le protestantisme a donc sa raison d'être : bien plus, jusqu'à ce que cette transformation de l'Église ro-

1. *De Hervorming der Roomsh-Katolieke Kerke*, door A. Bruijs. Voir le *prospectus* de cet ouvrage. Librairie de Stuurop, à Kampen.

maine soit accomplie, son droit d'exister sera de *droit divin* (*goddelijk*). L'auteur déclare qu'il ne manquera pas non plus de signaler les erreurs de Luther et de Calvin. Il termine en se déclarant exempt de tout sentiment d'hostilité à l'égard de l'antique Église de Rome, qu'il estime, non sans se montrer un peu inconséquent avec lui-même, toujours digne de vénération (*nog altijd eerbiedwaardige Moederkerk*).

Mais le principal document fourni sur ce sujet par la Hollande protestante fut la lettre que plusieurs théologiens de Groningue adressèrent par la poste au Souverain Pontife et que les journaux publièrent peu de temps après [1]. Modérée et respectueuse dans la forme, cette lettre n'en est pas moins un résumé des accusations les plus vulgaires contre l'Église catholique. Une seule mais très grave raison (*una modo, sed gravissima*) empêche les signataires de se rendre à l'invitation du Pape : ils se font gloire d'être théologiens *évangéliques*, ils sont donc attachés de tout cœur à l'Évangile de Jésus-Christ ; au contraire, les principes du Souverain Pontife, les décrets de l'Église romaine sont en contradiction manifeste avec ce même Évangile. Aussi, bien loin de répondre à l'appel du Pape, ils sont obligés de *protester*.

Pour atténuer l'effet que pouvait produire la diffusion d'un pareil écrit, un savant jésuite, le Père Heynen, réfuta une fois encore [2] les accusations surannées que ces théologiens venaient de renouveler. Il ne laissa pas non plus sans réponse la brochure de Capadose, ni celle d'un autre écrivain du nom de Pape [3].

1. Voir le document CXVIII, qui porte la date du 1er décembre 1868. On lit au bas de la lettre imprimée ces mots : *Ephemeridum editores, quibus hujus epistolæ mittitur exemplar, inserant, precamur, hanc epistolam sive latine sive vernacule ephemeridibus suis, uti prius iis inseruerunt epistolam Papæ Romani, cui hæc respondet.*

2. *De Houding van eenige Nederlandsche Protestanten tegenover's Pausen uitnoodiging betreffende de algemeene Kerkvergadering beoordeeld door* F. HEYNEN (L'attitude de quelques protestants hollandais à l'égard de l'invitation faite par le Pape de se rendre au Concile, jugée par F. Heynen). Rotterdam, 1869.

3. *Het œcumenisch Concilie te Rome in* 1869, door C. W. PAPE. Cet écrit a été inséré dans la revue protestante *Waarheid in Liefde* (Vérité dans la charité), mars 1869, p. 161-222.

La lettre des pasteurs de Groningue fut également réfutée en Allemagne [1].

20. Quiconque a suivi avec un peu d'attention les faits qui, depuis environ quarante ans, se sont succédé au sein de la confession anglicane [2], ne pourra se résoudre à croire que les réflexions vulgaires et irrévérencieuses avec lesquelles un certain nombre de journaux anglais accueillirent la lettre pontificale, rendissent exactement les sentiments du pays tout entier [3]. Ces sentiments on ne les retrouvera pas davantage dans la *Réponse anglicane* que l'Évêque de Lincoln jugea bon de faire à l'invitation du Pape [4]. le vif désir d'un certain nombre d'anglicans des plus distingués de voir bientôt s'accomplir la *réunion des Églises*, comme ils disent, devait certainement les amener à voir dans l'appel pontifical une occasion favorable pour avancer d'un pas vers le but désiré, et non pour renouveler contre le Siège de Rome, à l'exemple de Wordsworth, de vieilles accusations. Et, en effet, c'est ce qui arriva.

Ils ressentirent une peine très vive en voyant leur Église moins bien traitée que les Églises d'Orient : leurs Évêques n'étaient pas appelés à faire partie de l'auguste Assemblée ; le Pape se contentait d'exhorter les Évêques, les ministres et les laïques, sans établir entre eux la moindre distinction, à saisir avec

1. Voir la revue *Stimmen aus Maria-Laach* (Voix de Maria-Laach), Fribourg-en-Brisgau, fasc. IV, p. 92-110.

2. On peut consulter sur cette question l'excellent travail qui a pour titre : *De la réunion de l'Église protestante d'Angleterre à l'Église catholique*, par Jules Gondon. Paris, 1867.

3. Le *Times*, qui, quinze mois auparavant, avait tourné en ridicule l'idée seule d'un Concile, la qualifiant d'*anachronisme*, sut trouver à son égard des paroles de sympathie (9 juillet 1869).

4. *Responsio anglicana litteris apostolicis Pii Papæ IX ad omnes protestantes aliosque acatholicos.* Londini, Oxonii et Cantabrigiæ, 1868. Cette lettre fut d'abord publiée sans nom d'auteur, mais on sut plus tard qu'elle était due à la plume du docteur Wordsworth, chanoine-archidiacre de Westminster et plus tard Évêque de Lincoln. La Chambre basse de convocation lui en attribua également la paternité. On y trouve résumées toutes les erreurs des anglicans : ainsi l'auteur nie la primauté du Pontife romain, il s'élève contre le dogme de l'Immaculée Conception et accuse l'Église romaine d'avoir introduit des nouveautés dans l'enseignement de la foi.

empressement l'occasion que leur offrait le Concile pour *se convertir*. Toutefois ils se montrèrent des plus respectueux pour la parole du Souverain Pontife ; il s'en trouva même qui la défendirent, la jugeant très raisonnable et tout à fait opportune. Il est bien difficile de concevoir, disait à ce propos le journal *The Church News* du 21 juillet 1869, comment le Pape aurait pu appeler nos Évêques au Concile. S'il l'avait fait, nous aurions grandement douté du succès. Il est bien entendu que nous envisageons la question au point de vue naturel. Avant donc d'accuser Sa Sainteté d'avoir agi d'une façon peu courtoise et peu régulière, il faudrait examiner la chose au point de vue *romain*. Qu'ont fait, depuis trois siècles, les Évêques anglicans, pour mériter de siéger dans un Concile catholique ? Malgré son héritage catholique[1], le corps anglican a fraternisé avec les protestants de notre pays et de l'étranger ; il n'a cessé d'insulter Rome et de la tourner en ridicule ; jamais il n'a montré le moins du monde qu'il fît cas de son caractère et de son titre de catholique. Et puis, quelle apparence de catholicité l'Église anglicane offre-t-elle aujourd'hui aux regards de l'étranger ? Le langage et la conduite de ses Évêques ressemblent-ils au langage et à la conduite des Apôtres ? Il est certain qu'en dehors de notre communion presque personne ne considère nos Évêques comme les successeurs des Apôtres. Quelle raison pouvait donc avoir Pie IX de nous inviter de préférence aux autres, par exemple au corps presbytérien d'Écosse ou aux prétendus Évêques de la Scandinavie ? Aux yeux de ceux qui *ne sont pas en communion d'idées avec nous*, valons-nous mieux que ces derniers ? Nous savons bien qu'ils se trompent lorsqu'ils refusent à notre Église le caractère de catholique ; nous sommes, en effet, convaincus que nos Évêques sont apostoliques, que notre sacerdoce est valide et que la doctrine de *nos symboles autorisés est catholique*.

1. On sait que les *unionistes* d'Angleterre prétendent que la confession anglicane a droit au titre de *catholique*. Ils donnent à leur société le nom d'école *anglo-catholique*.

Mais les autres l'ignorent ; et, s'ils l'ignorent, persuadons-nous bien que c'est notre faute. Oui, si notre communion, qui est réellement catholique, passe cependant aux yeux du Pape pour une simple secte protestante, la faute, la très grande faute en est au corps anglican. Le Pape n'est peut-être pas aussi coupable que nous. On voit maintenant combien peu serait dans la vérité celui qui prétendrait qu'en n'invitant pas les Évêques anglicans, le Pape nous a fait une *insulte préméditée*. Nous craignons que les membres de l'école catholique ne soient encore un peu trop infectés de ce malheureux *amour-propre* qui a toujours été le vice dominant de l'Église anglicane depuis qu'elle s'est séparée de l'unité visible de l'Église catholique. De là cette étrange et aveugle présomption de l'Église anglicane qui se considère comme le modèle de toutes les autres et comme réalisant complètement, en théorie et en pratique, la pureté des temps primitifs. De là enfin son intime conviction qu'elle est sinon supérieure, du moins égale aux vénérables Églises d'Orient et à l'auguste communion d'Occident.

Parmi les anglicans qui saluèrent dans le Concile l'aurore de la paix religieuse, plusieurs s'efforcèrent, par leurs écrits et par leurs démarches personnelles, d'amener leurs coreligionnaires à poursuivre un but commun : Il faut, disaient-ils, entamer une espèce de négociation avec Rome et le Concile lui-même. Malheureusement, des dissensions intestines, des questions inopportunes soulevées par des catholiques mêmes relativement au *programme du Concile*, la défiance excitée partout et avec une insigne mauvaise foi par la presse incrédule ou hétérodoxe, mais surtout les difficultés intrinsèques de l'entreprise et les préjugés de ces mêmes anglicans qui les empêchèrent de se mettre immédiatement à l'œuvre, toutes ces causes réunies étouffèrent pour ainsi dire dans son germe cette noble entreprise. Les événements survenus depuis en effacèrent jusqu'au souvenir. La grande question de l'infaillibilité pontificale s'imposa bientôt à tous les esprits et devint l'objet exclusif de leurs préoccupations. Néanmoins

j'estime que le rôle de l'historien, et même son devoir, est de rappeler ce fait, à cause de son importance et des enseignements qui en découlent.

Au nombre des écrits renfermant un exposé fidèle des principes et des sentiments qui animaient les promoteurs de la *réunion* figure en première ligne celui d'un professeur du collège de la Trinité, à Cambridge, Gérard Cobb[1]. L'auteur s'était déjà fait connaître par un premier ouvrage du plus haut intérêt, intitulé : *Le baiser de paix*[2]. Il appartenait à cette classe d'anglicans connus sous le nom d'*Unionistes*. Ceux-ci croient à une seule Église visible et reconnaissent que les caractères de la société chrétienne, tels qu'ils sont exposés dans le Symbole, se trouvent exclusivement dans les Églises qui sont en communion avec le Siège de Pierre. Aussi rejettent-ils la doctrine d'un grand nombre de leurs coreligionnaires qui prétend que depuis le neuvième siècle il y a *plusieurs* Églises visibles[3]. A entendre ces derniers, quelque unie qu'ait été l'Église de Jésus-Christ durant les neuf derniers siècles, « en vertu d'une certaine correspondance de doctrine et de sacrements, et aussi de son étroite union avec son Chef invisible[4] », néanmoins elle est restée extérieurement divisée. De sorte que, si un étranger me disait : Veuillez m'indiquer où est l'Église de Jésus-Christ, je ne pourrais lui répondre que ceci : « Sur la terre il n'existe pas qu'*une seule* société chrétienne, il y en a *trois*. » Et si, à propos d'une difficulté doctrinale, on me posait cette question : Où est l'unique et véritable interprète en matière de foi? je répondrais : « Dans les symboles et les canons de l'Église réunie. » Mais si l'on insistait et qu'on me demandât des éclaircissements à propos des dernières manifestations de la pensée

1. L'opuscule de Cobb a pour titre : *A few words on reunion and the coming Council at Rome* (Quelques mots sur la réunion et le futur Concile de Rome), by Gerard F. Cobb. *M. A. fellow of Trinity college, Cambridge.* Londres, 1869.

2. *The kiss of peace, or England and Rome at one on the doctrine of the holy Eucharist* (Le baiser de paix, ou l'Angleterre et Rome du même sentiment sur la doctrine de la sainte Eucharistie).

3. *A few words*, etc., p. 3.

4. *Ibid.*, p. 9 e 10.

humaine, je ne pourrais que répondre : « Personne aujourd'hui n'est capable de les donner, il faut attendre un Concile général, » c'est-à-dire un Concile composé des trois communions catholique-romaine, grecque et anglicane[1].

L'auteur, dans sa brochure, commence par déplorer « l'apathie et la froideur » de l'Église d'Angleterre au sujet du prochain Concile. « Dans quelques mois, dit-il, un millier d'Évêques chrétiens, doués, pour la plupart, d'un grand talent, fort versés dans le ministère épiscopal et ayant auprès d'eux des assesseurs dont la vie entière a été consacrée à l'étude de la sainte Écriture et des trésors théologiques de l'Église, vont se réunir sous la présidence d'un homme qui, plus que tout autre (quelle que soit d'ailleurs l'idée qu'on puisse se faire de ses hautes fonctions), a droit au respect, à l'amour de tous les chrétiens, et exerce par sa bénigne et sainte présence, sur ceux-là mêmes qui l'aiment le moins, un ascendant presque surnaturel. Cette Assemblée comprendra dans son sein des hommes venus de toutes les parties du monde habité ; par conséquent, sa science collective sera aussi vaste, aussi variée que la nature de l'homme elle-même. De plus, les matières qu'elle traitera auront pour objet non seulement le bien spirituel de chacun des membres de l'Église du Christ, mais aussi celui de la famille humaine tout entière. Quiconque porte le nom de chrétien doit évidemment s'intéresser aux efforts que fera cette Assemblée pour éclairer les fidèles de ses conseils et leur indiquer les meilleurs moyens de se prémunir contre les nombreux dangers auxquels les exposent les funestes tendances de notre époque. D'un autre côté, chacun de nous est tenu de prendre le plus vif intérêt au zèle de ceux qui cherchent à unir et à fortifier l'Église, car elle est la grande société de Dieu, investie par lui de la sublime mission de civiliser, je dirai presque de diviniser la race humaine. Le but que se propose ce grand Concile ne prouve pas précisément, il faut bien l'avouer, que notre siècle ait lieu d'être très fier de la

1. *A few words*, p. 9 et 10.

situation présente. Ce qui le montre mieux encore, c'est que l'approche du Concile ne semble pas exciter un bien vif intérêt, ni inspirer une bien profonde sympathie même à ceux qui ont l'habitude de prier Dieu chaque jour pour l'accroissement de la foi et pour l'unité de l'Église catholique. Quelle que soit notre manière de voir sur les rapports mutuels des divers membres, aujourd'hui séparés, de la grande famille chrétienne, il nous est impossible de supposer qu'une Assemblée d'une si haute importance n'entre pas dans les desseins miséricordieux de notre unique et suprême Chef et Pasteur. Sous ce rapport, cette auguste réunion a un droit incontestable à notre respect, à nos sympathies et à nos prières. Or ce droit, ce serait le méconnaître que de rester dans une indolente inertie et de se croiser les bras dans une muette indifférence. Il serait encore plus coupable de profiter de ce moment pour afficher nos dissidences religieuses et d'aller chercher mille raisons pour démontrer que nous avons été méprisés. Agir ainsi, ce serait vouloir justifier notre résolution de nous tenir complètement en dehors de l'auguste Assemblée [1]. »

« Non, continue Cobb, nous ne devons pas rester à l'écart. Le temps est venu pour nous de travailler résolument à la grande œuvre de la réunion. Si nous laissons le Concile se rassembler, puis se séparer sans essayer de notre côté de nous rapprocher les uns des autres, nous aurons perdu une occasion qui peut-être ne se représentera plus et notre négligence rendra par la suite très difficile toute nouvelle tentative de réconciliation [2]. » Il ne croit pas opportun de rechercher dès maintenant la manière précise dont s'opérera ce rapprochement. « Commençons d'abord, dit-il, par affirmer qu'il doit se faire d'une manière ou d'une autre. Soyons sûrs alors que le cours des événements qui vont se succéder dans quelques mois, ou mieux encore que les délibérations des hommes de grande science et de grande expérience qui, parmi nous, s'oc-

1. *A few words*, p. 1 et 2.
2. *Ibid.*, p. 45

cupent de cette importante affaire, suggéreront le moyen le plus efficace de réaliser notre vœu [1]. »

La plus grande partie de l'ouvrage de Cobb s'adresse à ceux des anglicans qui professent la doctrine dont il a été question un peu plus haut et à laquelle on donne en Angleterre le nom de *Branch Theory* (Théorie des branches de l'Église). Aux yeux des membres de cette secte, le Concile du Vatican est un Concile purement *topique* qui, par conséquent, ne jouit pas du privilège de l'infaillibilité. Celle-ci réside seulement dans un Concile composé des trois Églises réunies. Après avoir déploré, dans un noble langage, la conduite des Évêques orientaux qui refusèrent de répondre à l'invitation pontificale [2], l'auteur prouve à ses coreligionnaires qu'ils n'ont aucun droit de se plaindre de n'avoir pas été invités. Ils ont donc tort, ajoute-t-il, de prendre ce prétexte pour se désintéresser du Concile et même pour le combattre. — Mais, dira-t-on, le Pape

1. *A few words*, p. 45 et 46.

2. *Ibid.*, p. 11-14. — « Oh! puissions-nous avoir, écrit-il, un peu plus de cette divine charité *qui ne cherche pas son propre intérêt*, ou bien encore montrer en nous cette autre forme plus ordinaire de la même vertu qui *voit dans tous les hommes autant de frères!* Les lèvres d'où sortent chaque jour des lamentations sur les plaies qui rongent le corps mystique du Christ n'auraient-elles pas pu faire une réponse plus courtoise, plus modérée? Oui! aurait-on pu dire, notre frère de Rome a certainement tort. Le titre même de son invitation le proclame. Néanmoins il m'invite à aller à lui. Malgré tous nos dissentiments, nous avons, grâce à Dieu, une foi commune à défendre. Les âmes sont exposées à d'immenses périls : la nature divine de notre unique Seigneur et de son Église n'est-elle pas, hélas! attaquée de toutes parts? A la vue des malheurs présents, ne devrais-je pas faire taire un moment mes plus légitimes prétentions et travailler avec mon frère au bien commun? Il se pourrait que, dans la surabondance de notre zèle et de notre amour pour notre commun Seigneur, nos cœurs s'attendrissent. Comme il nous serait alors facile d'examiner paisiblement ensemble les difficultés qui nous ont tenus si longtemps séparés, à la grande douleur de notre divin Rédempteur crucifié et au détriment de tant d'âmes! Ces difficultés ne sont certainement pas insolubles. Ce sont, au fond, de simples questions *historiques;* or, ces points d'histoire, les savants modernes sont arrivés à recueillir des faits qui en expliquent la portée : rien donc de plus facile que de faire disparaître les causes de nos dissentiments dans un amical entretien. Je n'ai aucune raison de supposer que mon frère de Rome ne veut pas traiter avec moi ce sujet à fond et avec franchise. En tout cas, je n'ai pas le droit de *dire* qu'il s'y refuse, avant même de lui avoir proposé de le faire. »

emploie des procédés bien peu *catholiques*. — Cela veut dire, répond l'auteur, qu'il envisage la catholicité à son point de vue et non au *nôtre*. S'ensuit-il que le Concile récemment convoqué n'offre pas une excellente occasion à tous ceux qui ne sont pas en communion avec le Siège apostolique de soumettre à un examen approfondi les questions controversées ? Cela nous empêche-t-il de profiter de ce grand événement pour tâcher de nous entendre avec l'Église d'Occident? — Le Pape, ajoute-t-on, nous traite d'excommuniés, de protestants. — Suivant l'opinion commune des Évêques unis au Siège romain, il est vrai, nous autres anglicans, nous n'avons pas conservé le ministère apostolique. Mais cette opinion est purement traditionnelle; elle doit plus que toute autre son origine à l'exposition d'un fait que des recherches ultérieures ont montré peu fondé. Eh bien! nous qui déclarons posséder des preuves authentiques plus que suffisantes pour faire casser ce verdict traditionnel [1], qu'avons-nous fait pour

1. Tous les catholiques et, je ne crains pas de l'affirmer, le Saint-Siège lui-même seraient très heureux de voir entamer une *sérieuse* et *loyale* discussion sur une matière où M. Cobb montre tant d'assurance; ce serait là un avantage précieux pour la science historique et, ce qui vaut mieux, pour le salut des âmes, car on mettrait fin à une controverse historico-dogmatique ouverte il y a plus de trois siècles. Alors tout anglican de bonne foi, tout ministre de ce culte, ne tarderaient pas à prendre une détermination, non pas conforme à l'opinion de ceux qui pensent comme M. Cobb, mais de tout point d'accord avec la vérité. Que les anglicans produisent donc « les preuves authentiques (*documentary evidence*) plus que suffisantes pour faire casser le verdict traditionnel » rendu contre la validité de leurs ordinations.

J'ai déjà parlé (liv. II, chap. I, art. 1, n. 7, note) du mémoire que rédigea sur cette question le professeur Feije. Voici les points qu'il traite et les conclusions qu'il défend :

« § 1. — De Matthei Parckeri, a quo reliqui omnes anglicani Episcopi originem trahunt, consecratione.

« § 2. — Posita etiam hypothesi anglicanis maxime favente, seu Parkeri per Barloxium consecratione, nullæ tamen et irritæ sunt eorum ordinationes. Quod probatur :

« 1° Ex essentiali defectu formæ Eduardi VI;

« 2° Ex gestis sub Maria regina Catholica;

« 3° Ex absoluta reordinatione eorum qui, post susceptos anglicanos ordines, ad Ecclesiam catholicam redierunt;

« 4° Ex catholicorum, theologorum etiam, ex Orientalium quoque, sive

placer ces preuves sous les yeux de nos adversaires et obtenir qu'ils modifient leur jugement? Si nous ne produisons pas nos titres, si nous gardons le silence, l'Épiscopat romain sera naturellement porté à conclure ou que ces documents nous font défaut ou que nous ne les regardons pas comme très concluants, et alors nous serons condamnés par contumace. Et puis, pourquoi nous formaliserions-nous d'être mis au nombre des protestants, « quand la moitié au moins de nos ecclésiastiques s'en félicitent hautement et ne cessent de proclamer que nous sommes une Église protestante, les fils du seizième siècle, de cette heureuse époque qui a eu la mission spéciale de commencer contre l'Antéchrist papal une guerre qui se poursuivra jusqu'à la fin du monde? Considérons maintenant notre communion sous le point de vue le plus favorable. Pendant ces trois derniers siècles qu'elle est restée séparée d'avec le Saint-Siège, qu'a-t-elle fait pour affirmer sa catholicité, *même dans le sens anglican du mot?* Montre-t-elle bien nettement à ses frères catholiques du continent quelle différence essentielle la distingue des sectes protestantes? Que dire de ses chapelains du continent, de ces voyageurs laïques dont le maintien, en présence même du Saint-Père, dénote trop souvent le manque de savoir-vivre de l'homme bien élevé, mais surtout l'absence complète de dévouement catholique? » Avons-nous jamais daigné, en tant qu'Église, « indiquer par un acte quelconque que nous reconnaissions cette primauté d'honneur que *tout le monde* avoue avoir été attribuée au Siège de Rome par les canons des quatre premiers Conciles? Avons-nous jamais témoigné à celui qui occupe ce Siège les égards qui sont dus au Patriarche d'Occident, je dirais presque à un simple Évêque chrétien? Évidemment non. Il y a deux ans, nous avons même, de gaieté de cœur, fait preuve à son égard d'une impolitesse signalée, en nous adressant à l'Épiscopat oriental. Nous qui ne cessons d'invoquer les décrets et les coutumes de l'Église primitive, nous

catholicorum sive schismaticorum, unanimi sententia; et confirmatur ipsa anglicanorum agendi ratione. »

envoyons nos lettres épiscopales de félicitation aux Grecs et nous laissons de côté l'Évêque de Rome ! Ne nous étonnons donc pas si aujourd'hui il adresse son invitation à l'Épiscopat grec et oublie le nôtre [1]. »

Du reste, continue l'auteur, on ne peut pas dire que nos Évêques n'ont pas été invités. La bulle de convocation appelle en effet à Rome tous ceux qui ont le droit de faire partie du Concile. Donc nos Évêques y sont aussi conviés. Ils peuvent y aller s'ils le veulent ; s'ils ne s'y rendent pas, ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Le titre d'Évêques chrétiens leur donne le droit de faire partie de cette auguste Assemblée. Qu'ils s'autorisent des termes mêmes de la bulle et réclament leur place au Concile : j'aime à croire qu'ils y seront parfaitement bien accueillis et admis aux délibérations [2].

Cobb ne manque pas de combattre à sa façon, et d'après des informations qu'il dit tenir de bonne source, certaines erreurs répandues dans le public. Non, affirme-t-il, nous n'aurons pas affaire à un Concile corrompu dont tous les décrets seront fixés d'avance. Que faut-il penser aussi de l'infaillibilité du Pape, du *Syllabus*, qui, dit-on, va être hautement approuvé avec toutes ses exagérations [3], de l'omnipotence des jésuites, des acclamations déjà préparées, etc. ? Les bruits que l'on fait courir, répond-il, sont très grossis et ne doivent pas nous faire perdre courage. « Si nous craignons vraiment de voir promulguer un code ecclésiastico-politique d'un esprit trop étroit

1. *A few words*, 14-19.
2. *Ibid.*, 19-21.
3. Voici comment Cobb parle du *Syllabus* : « Ce document, dont on a tant abusé, est, comme bien d'autres, susceptible de diverses interprétations. En admettant même que le Concile le prenne pour base de ses travaux, il est fort possible que la discussion lui donne une forme, une couleur telle, qu'il paraisse parfaitement acceptable à tous ceux qui ne rejettent pas en tout le principe d'autorité. Un pasteur protestant de l'Allemagne, et des plus distingués, appelle le *Syllabus* « l'affirmation la plus raisonnable (*vernünftiges*) » du siècle présent. Il est donc clair qu'on peut l'envisager à plusieurs points de vue. De sorte que nous pourrions *bien nous être montrés injustes en adoptant, avec tant de précipitation,* les idées mises aujourd'hui en circulation par la presse laïque. » (*Ibid.*, p. 21 et 22, note.)

ou triompher un système énervant de centralisation ecclésiastique ; si nous redoutons l'adoption de canons de dogme et de morale nouveaux et hors de saison, sommes-nous raisonnables de ne rien faire pour l'empêcher? Ici on peut se poser une question : Est-il bien utile de se laisser aller à d'acrimonieuses déclarations comme celles dont viennent de nous donner l'exemple, à Worms, les protestants de l'Allemagne? Je ne le crois pas. Selon moi, ce qu'il y a de mieux à faire, je ne cesserai de le répéter, c'est de se rendre à Rome et de demander qu'on entende des hommes qui défendent la cause du Christ et travaillent au bien de son Église [1]. » Ceux qui, parmi nous, croient à l'œcuménicité du futur Concile, et par conséquent à l'infaillibilité de ses décrets, pourront être excusés de leur inaction et de leur silence. Il n'en sera pas ainsi de ceux qui pensent que l'autorité de l'Église, dans les questions de foi, n'est légitime que lorsque les trois Épiscopats sont réunis. Puisque le Concile n'est œcuménique que dans ce seul cas, il faut faire en sorte que cette condition se réalise. D'ailleurs, qui sait si notre exemple n'entraînera pas les Grecs? Il ne sera jamais possible, s'écrie l'écrivain anglican, de réunir un Concile œcuménique, si on laisse échapper l'occasion présente. « Quel Épiscopat, autre que celui de Rome, serait capable de former le noyau d'une pareille assemblée ? Quel prince serait mieux en état de la convoquer que celui qui ceint la plus ancienne couronne temporelle, et dont les sujets sont les plus nombreux ? Espérons-nous voir un Concile à Lambeth ou à Moscou? Est-il vraisemblable qu'un souverain quelconque obtienne des autres gouvernements la faculté de le réunir? Ne vaudrait-il donc pas mieux adopter une ligne de conduite plus pratique et regarder la situation en face? A quoi sert de se livrer à de lugubres lamentations et d'attendre la réalisation d'événements impossibles [2]? Que l'on veuille bien aussi considérer « que nous n'avons pas les mêmes raisons que les Grecs de refuser l'invitation ; car nous croyons tous

1. *A few words*, p. 30.
2. *Ibid.*, p. 29, 30.

que Rome est notre Église mère, que son Évêque est le Patriarche d'Occident. Qu'elle nous traite comme elle le voudra; notre devoir de fils n'en subsiste pas moins. Nous tenons d'elle notre vie spirituelle; la chaire primatiale de saint Augustin n'est qu'un fragment du siège apostolique de saint Grégoire. Il ne nous est pas permis de lui refuser notre amour filial, sous prétexte *qu'elle a pu provoquer la colère de sa propre fille.* Au point de vue des convenances naturelles, nous ne trouverions personne pour essayer de justifier notre conduite, si *maintenant* encore nous persistions à rester à l'écart. Quand bien même les rebuts que nous essuyons de notre mère seraient à ce point cruels et blessants que la plume la plus hostile ne saurait trouver d'expressions pour les rendre, qu'importe ? Notre soumission n'en sera que plus admirable, on la regardera comme l'acte le plus sublime de cette divine charité sans laquelle toutes nos autres œuvres et même nos prières pour la réunion des Églises seraient sans valeur [1]. »

Élargissant la sphère de ses considérations, l'auteur jette un rapide coup d'œil sur les matières si graves qui doivent être soumises à l'examen du Concile. Ces questions, dit-il, sont de nature à exciter le plus vif intérêt chez tous ceux qui acceptent le Christianisme comme une forme de vérité objective qui vient à l'homme d'une source extrinsèque. Il s'étonne qu'en Angleterre des hommes chrétiens, tout séparés et divisés qu'ils sont les uns des autres par la discipline extérieure et même par la doctrine, puissent résister à l'action de cette force puissante qui fixe l'attention de tous sur le Concile du Vatican. « Catholiques, anglicans, luthériens, wesleyens, presbytériens, baptistes, nous tous qui croyons au caractère et au ministère divin de Jésus-Christ Notre-Seigneur, rappelons-nous que les sujets qui viennent d'être énumérés ont avec nos croyances un point de contact commun. Pourquoi donc aller chercher dans nos dissentiments sur d'autres matières un motif pour rester indifférents à celle dont il est aujourd'hui question ? Pourquoi tant d'empres-

1. *A few words*, p. 29, note.

sement à signaler notre désaccord sur des sujets d'une importance secondaire et méconnaître l'obligation rigoureuse où nous sommes de nous unir étroitement sur le point vers lequel tous les autres convergent[1]. Sans doute, dit-il, nous avons tous, même les plus romains d'entre nous, de justes raisons de nous plaindre de Rome. Pour l'unioniste anglican, Rome est l'unique Église *visible*, l'*Ecclesia docens* de toutes les générations, et cela dans la plus large acception du mot. Toujours disposé à recevoir l'enseignement qu'elle distribue, il se plaît à reconnaître qu'il n'y a aucune contradiction véritable entre cet enseignement et celui de sa communion; il témoigne la plus respectueuse déférence envers Rome *telle qu'elle se dit être*, et néanmoins il se plaint de Rome *telle qu'elle est*. Il est prêt à effacer de sa mémoire le souvenir des abus dont la Papauté s'est rendue coupable au moyen âge, abus désormais impossibles; il est prêt à oublier les empiétements de Rome sur le domaine politique de l'Angleterre, ses luttes injustifiables avec le pouvoir légitime, ses attaques contre l'organisation constitutionnelle des provinces ecclésiastiques et les diocèses de l'Église anglaise : oui, il est prêt à oublier tout cela, mais il désire ardemment qu'une fois pour toutes on admette comme circonstances atténuantes de sa rupture avec le Siège apostolique les faits qui l'ont amenée, et il s'irrite quand on l'accuse froidement et impudemment d'avoir de propos délibéré provoqué le schisme. C'est aussi pour lui un sujet de douleur de voir qu'en dépit de preuves historiques qui lui paraissent et lui paraîtront toujours incontestables, le Saint-Siège jusqu'ici a sans cesse refusé, à de rares exceptions près, et refuse encore aujourd'hui dans la pratique, de reconnaître la validité des ordinations anglaises et des sacrements administrés ou reçus par les unionistes. Un assez grand nombre de membres de la haute Église « sont, de leur côté, indignés de voir que Rome prétend au rôle d'Église enseignante, alors que, suivant les principes professés par eux, il ne saurait y avoir d'Église enseignante en

1. *A few words*, p. 30-35.

dehors des trois communions réunies ». A leur tour, les évangéliques, et avec eux les dissidents orthodoxes, déplorent « l'abandon prétendu de la pure foi dont Rome s'est rendue coupable en attribuant à cette foi un caractère sacramentel et en l'accompagnant de toute une organisation ecclésiastique ». Tout cela est vrai, leur répond Cobb, mais que sont ces dissentiments à côté de notre foi commune, de notre commun amour pour notre unique Seigneur, Dieu et homme tout ensemble! Devons-nous laisser de semblables griefs usurper la place d'une sympathie juste et légitime, je dirai plus, *obligatoire* à l'égard de ceux qui nous invitent à unir nos efforts contre les ennemis du Christianisme? L'auteur ne s'occupe pas de ces protestants aux yeux desquels le temps le plus critique, la cause la plus sacrée ne paraîtront jamais des raisons assez sérieuses pour justifier une trêve avec Rome. De ces hommes il n'y a pas de sympathie à attendre. « Ils n'auront rien de plus à dire au Vatican que ne diront Garibaldi et Louis Blanc dans leur prochaine assemblée antichrétienne de Naples, ou que n'ont dit Schenkel et les libres chrétiens allemands dans leur dernière conférence de Worms[1]. »

Pour en venir à une conclusion pratique, l'auteur voudrait donc que, laissant de côté les points controversés et mettant un frein à la manie de toujours protester, on consacrât les six ou sept ans que, suivant les personnes bien informées, doit durer le Concile à préparer une réunion vraiment complète, au moyen d'un amical échange d'idées et d'une étude plus approfondie des éléments de la foi et de chacune des formes diverses du culte, en soutenant hautement la possibilité, bien mieux, la très grande probabilité d'une *union avec Rome*, et en remplaçant le vieux cri de guerre : *Pas de paix avec Rome!* par celui-ci : *La paix avec Rome!* Mais, pour réussir, il faut agir avec une grande largeur de vues, ne pas consulter les intérêts immédiats d'une fraction insignifiante, comme chiffre, de l'Église anglicane. Cette partie de l'Église d'Angleterre que l'auteur a

1. *A few words*, p. 35-37.

coutume d'appeler *catholique* pourrait bien être, dans les desseins de Dieu, l'instrument destiné à rétablir l'unité avec le Saint-Siège apostolique; mais, pour cela, des efforts isolés ne suffisent pas, il faut qu'ils soient secondés par tous les membres de cette communion. « Un pareil résultat, dit Cobb, n'est pas facile à obtenir; il n'y a guère qu'un système de *coalition* qui nous puisse permettre d'y atteindre. Nous ne devons donc pas hésiter à effacer toute devise de parti et à employer tous nos soins à unir de plus en plus ces chrétiens qui ont le cœur trop grand pour subir le sot préjugé qui *ne trouve* absolument aucun terrain de conciliation avec Rome. Nous devons être prêts à tendre la main aux deux partis. L'Église d'Angleterre a une dette rigoureuse de réparation à acquitter envers Rome et les communions dissidentes. Voici des siècles que nous ne cessons de calomnier, en public et en particulier, nos frères chrétiens d'Occident, et que nous élevons nos fils dans une haine profonde contre leur mère légitime, l'Église de Rome. Nous leur répétons à satiété, avec un sourire pharisaïque sur les lèvres et sur le ton de la plus vaniteuse ironie, touchant les doctrines et les pratiques de cette Église, une série d'affirmations d'une *fausseté si entière, si absolue,* qu'on en trouverait difficilement de semblables dans les annales des controverses théologiques [1]. Et à l'égard des dissidents, n'avons-nous pas agi de même? Y a-t-il en Angleterre une seule secte que nous n'ayons à nous reprocher d'avoir poussée plus ou

1. « Celui, dit Cobb, qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire des mensonges populaires se consacrerait sans doute à un travail humiliant pour la nature humaine, mais rendrait un service des plus signalés à tous ceux qu'intéresse l'étude de la psychologie et de la morale. Le chapitre de son histoire le plus tristement intéressant serait celui qui exposerait les rapports des idées avec les faits, les appréciations (*conceptions*) de la doctrine romaine par des hommes non romains. Ces appréciations sont tellement contraires à la vérité, que c'est même cette contradiction qui fait surtout qu'on ne les peut détruire. Toutes les fois, en effet, qu'on essaye de nous présenter la vérité sur ce genre de faits, nous sommes portés à secouer la tête et à dire : Non! il est impossible que les choses se soient ainsi passées. La croyance populaire aurait-elle jamais pu s'imposer à nous, si elle se trouvait aussi erronée qu'on veut nous le faire accroire? » (Page 39, note.)

moins directement dans la voie du schisme, sans parler de ces pauvres gens qui, tout en passant leur vie à l'ombre de nos temples, n'ont jamais su s'il existe un Dieu, et que la violence du torrent précipite dans les gouffres d'un insouciant et barbare athéisme[1]? »

L'auteur souhaite que tout le monde témoigne à l'égard du Saint-Père et de son Concile les sentiments d'humilité et d'amour chrétien dont nous donne l'exemple un des dignitaires de l'Église anglicane. Celui-là, « sa franche adhésion au vieil et pur Évangile (*Evangelicalism*) le met à l'abri de la qualification populaire, mais barbare, de *romanisant* ». Les différents points, écrit au Souverain Pontife le chanoine Selwyn, sur lesquels nous croyons que l'Église de Rome « s'est éloignée de la simplicité catholique primitive, seront, nous en avons la confiance, examinés avec calme et maturité à la lumière de la sainte Écriture et des canons apostoliques, lorsque le Concile du Vatican, à l'exemple du premier Concile de Jérusalem, se trouvera réuni pour délibérer, sous l'inspiration du Saint-Esprit, des graves intérêts de l'Église de Jésus-Christ ». « Très Saint-Père, s'écrie le chanoine de l'Église anglicane, c'est sur vous plus que sur toute autre créature humaine que l'Église de Jésus-Christ fait reposer ses espérances de paix et d'unité. Quand vous entreprenez cette œuvre de réconciliation, le droit et la raison sont certainement de votre côté. La miséricorde et la vérité s'unissent pour vous encourager et vous soutenir. Vous avez aussi pour vous les tendances, le courant de l'opinion publique au sein même de notre Église, le progrès des événements du monde, les pieux désirs des vrais chrétiens. Des milliers de cœurs, séparés depuis si longtemps les uns des autres, vous béniront de vos efforts pour les réunir dans la charité chrétienne ; le Sauveur, qui a prié pour que ses disciples fussent tous un en Lui, favorisera vos efforts et les secondera de ses bénédictions. C'est sur vous, très saint Père, c'est sur le vénérable Concile du Saint-Siège que reposera la

1. *A few words*, p. 38 et 39.

bénédiction du Prince de la paix : *Bienheureux les pacifiques*[1] ! »

Cobb voudrait que les membres de la confession anglicane et les *dissidents* eux-mêmes s'unissent pour exprimer publiquement, par un acte commun, leur joie de la prochaine célébration du Concile et leur gratitude pour celui qui l'a convoqué. « Nous, dit-il, qui portons le nom du Christ, qui croyons en la divinité de sa personne et de sa mission, qui désirons voir rétablir la paix et l'unité dans la grande famille chrétienne, qui sentons que le Christianisme, pour affermir sa puissance et continuer au milieu des hommes son œuvre de régénération, a besoin de faire des efforts vigoureux, hardis, persévérants, qui enfin habitons un pays libre et souhaitons voir régner par tout le monde la justice, l'ordre et la paix, nous *tous* ne pourrions-nous pas nous unir dans une même expression de reconnaissance pour cette Assemblée de chefs et de conseillers chrétiens, et marquer l'intérêt que nous portons à la grande œuvre de régénération entreprise par eux ? Aucun de nous ne doit craindre de se trouver compromis par un tel acte. Personne, sinon ceux dont l'hostilité contre Rome dépasse les bornes de la raison, ne saurait honnêtement s'abstenir d'y prendre part. Le seul fait de nous être associés à ce témoignage de reconnaissance, d'avoir rompu avec nos divisions traditionnelles en envoyant un salut courtois et l'expression de notre chrétienne sympathie à nos frères de l'Église de Rome, ce seul fait contribuera plus à guérir les plaies de la chrétienté désunie que toutes les tentatives faites jusqu'ici[2].

Toutefois l'auteur ne se dissimule pas que le meilleur moyen pour l'Église romaine de connaître les sentiments de la communion anglaise serait de permettre aux Évêques anglicans d'assister en personne au Concile. Or, si l'on se rappelle la dépendance étroite de ces Évêques à l'égard de l'État et leur répugnance traditionnelle à faire acte d'autorité spirituelle, on sera forcé de convenir que ces Prélats n'entreprendront rien

1. *A few words*, p. 10 et 11.
2. *Ibid.*, p. 17.

avant qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques et de laïques aient témoigné leur sympathie par une imposante manifestation. Si la vieille maxime : *Ne rien faire sans l'Évêque*, excellente assurément en temps de paix, avait été suivie par la communion anglicane durant ces cinquante dernières années, où en serions-nous maintenant? Nous ne penserions certainement pas aujourd'hui à nous mettre en rapport avec Rome, car dans le grand mouvement de régénération qui s'est produit au sein de l'Église d'Angleterre, tout ce qui a été fait pour le rétablissement de la doctrine et des mœurs est uniquement l'œuvre du clergé et des laïques et a été opéré non seulement en dehors, mais souvent contre le désir formel des Évêques. La dépendance du gouvernement où se trouve, comme nous l'avons dit, l'Épiscopat anglais, rend ces prélats incapables de toute initiative; leur rôle se borne à sanctionner les croyances et les pratiques déjà adoptées par la communion dont ils sont les chefs. En d'autres termes, Cobb demande que l'*opinion publique*, dans l'Église anglicane, force les Évêques à briser leurs chaînes traditionnelles. Le Concile fournit une excellente occasion de rappeler à ces Prélats que, d'après la *communis sententia*, l'Église anglicane manque de l'un des caractères essentiels de l'Église chrétienne : elle n'a pas de ministère apostolique. On pourrait aussi leur représenter que, l'Épiscopat ayant toujours manifesté le désir de soumettre « toutes les matières controversées au futur Concile général », aujourd'hui que ce Concile est convoqué, s'ils repoussaient l'invitation du Pape, ils se mettraient évidemment en opposition avec les principes de conduite et la jurisprudence ecclésiastique » reçus dans l'Église anglicane. Enfin, ne serait-il pas possible de suggérer aux Évêques la pensée de confier à des personnes choisies par les deux Chambres de convocation le soin de rédiger un mémoire concis mais complet, accompagné de preuves authentiques, que l'on enverrait à Rome pour être remis entre les mains des Évêques de l'Occident. Une pareille démarche, sans nous engager à rien, nous fournirait le moyen le plus simple et le plus naturel de faire parvenir aux Occidentaux nos chrétiennes salutations.

Il y a aussi, fait observer Cobb, la question des ordres anglicans. Pour nous, elle a une importance capitale ; mais les communions non anglicanes n'y attacheront certainement aucun intérêt. Du reste, elle n'entre point dans le programme du Concile. Quand l'Angleterre aura vraiment pris à cœur la grande œuvre du Concile, l'acte gracieux de la reconnaissance de nos ordres pourra s'accomplir[1].

Les intentions si généreuses, si chrétiennes de ceux au nom desquels parlait Gérard Cobb réveillent le souvenir de ces paroles prophétiques que Bossuet consacrait à l'Angleterre : « Une nation si sage ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le Christianisme[2]. » On se rappelle aussi ces autres paroles du comte de Maistre, toutes pleines d'espérance : « Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. Pour arriver les premiers à la lumière parmi tous ceux qui l'ont abjurée, ils ont deux avantages inappréciables et dont ils se doutent peu : c'est que, par la plus heureuse des contradictions, leur système religieux se trouve à la fois et le plus évidemment faux et le plus évidemment près de la vérité[3]. »

Relativement à l'action que l'Église anglicane peut exercer sur les autres sectes séparées, pour hâter leur retour si désiré, le même écrivain dit ailleurs : « L'Église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher, et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis et qu'elle présente le

1. *A few words*, p. 51-52.
2. *Histoire des Variations*, liv. VII, n° 114.
3. *Du Pape*, conclusion IV.

spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très précieuse sous d'autres aspects et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques capables de rapprocher des éléments inassociables de leur nature [1]. »

Cependant il faut se garder de toute illusion et surtout ne pas sacrifier la vérité à l'amour de l'unité. Cobb et ses adhérents désiraient vivement l'union avec Rome et ils en poursuivaient loyalement la réalisation. Pour l'obtenir, on ne devait pas, disaient-ils, déterminer *immédiatement* la manière précise dont elle s'accomplirait; mais, en définitive, ils imposaient des conditions qui tendaient bien plutôt à maintenir la division qu'à la faire cesser. Voici en effet comment Cobb s'exprime sur ce point essentiel : « Ceux parmi nous qui acceptent ce principe (l'auteur parle du principe de l'*unique* Église visible dont il a été question plus haut) sont prêts à professer courageusement et ouvertement leurs croyances dans l'Église qui est en communion avec le Siège apostolique ; car, pour eux, cette Église est l'unique autorité infaillible chargée de conserver dans toute son intégrité « la foi qui avait été pour un temps confiée aux saints » ; de plus, elle répond aux besoins de chaque époque, en proclamant hautement la vérité révélée, en l'illustrant par de nobles exemples, en la répandant partout, enfin en la faisant servir au bonheur de la famille humaine. Mais cette profession de foi n'est nullement incompatible, suivant eux, avec une sincère et affectueuse fidélité (*allegeance*) à la communion anglicane. Dans les *conditions où se trouve actuellement l'Église*, ils n'ont rien de mieux à faire que de rester où ils sont. D'un côté, en effet, ils sont intimement convaincus que les documents authentiques de l'Église anglaise n'offrent rien qui, entendu dans son sens naturel et débarrassé des gloses traditionnelles d'un protestantisme pratique, soit essentiellement en désaccord avec les doctrines de l'Église de Rome [2]. D'un autre côté, ils sont

1. *Considérations sur la France*, chap. II.

2. Dans le dessein de prouver que pas une seule des obligations contractées par les membres de l'Église anglicane n'est inconciliable avec les

prêts à prouver que les fidèles qui sont en communion avec le Saint-Siège n'ont pas le droit d'accuser de schisme les unionistes. Sans doute, diront-ils au Saint-Siège, nous sommes les membres d'un corps qui n'est pas en communion avec vous; mais nous déplorons profondément cette séparation et nous faisons tous nos efforts pour qu'elle cesse. Cette rupture n'est pas notre œuvre. Nos ancêtres spirituels d'il y a trois cents ans n'en sont pas non plus uniquement et absolument responsables. La tyrannie politique qui pesait sur notre pays, les prétentions d'étrangers qui s'arrogeaient, contre tout droit, l'autorité ecclésiastique, comme aussi la corruption de mœurs de l'Église entière, nous *ont poussés à bout*. Nous le déplorons, mais nous ne pouvons y remédier. Si nous sommes coupables, vous ne l'êtes pas moins. Nous sommes prêts, entièrement prêts à assumer notre part de responsabilité; mais, vous, prenez aussi la vôtre. En ce qui concerne l'Église d'Angleterre, il n'y a pas eu schisme, dans le sens strict et historique du mot. Nous n'avons jamais soutenu les prétentions des premiers schismatiques, ni pris une attitude qui ressemblât même de loin à celle des donatistes. Nous n'avons jamais renoncé à être en communion avec vous; nous dirons plus: dans l'enseignement de notre communion il n'y a rien qui implique l'existence ou le désir d'une semblable séparation; au contraire, cette séparation y est hautement répudiée. Seulement *nous ne pouvons* nous réunir à vous aux conditions que vous nous imposez. Vous exigez de nous une capitulation *inconciliable avec la vérité et la justice*. Vous nous demandez, par exemple, de reconnaître, sinon

doctrines de l'Église de Rome, l'auteur renvoie au célèbre *Traité XC* de Newman, à l'Εἰρηνικόν de Pusey, aux écrits de Forbes et de Sancta-Clara *sur les trente-neuf articles*, et autres semblables publications. « Tant que ces ouvrages, dit-il, n'auront pas été victorieusement réfutés, nous, qui appartenons à l'*école catholique*, nous pourrons toujours continuer à tenir pour vraie la proposition que nous venons d'énoncer. Cette proposition, nous l'avons dûment établie et démontrée; de sorte que maintenant l'*onus probandi* incombe à nos contradicteurs. Quand ils se seront sérieusement attachés à prouver le contraire de ce que nous affirmons, et cela *à la satisfaction d'arbitres impartiaux n'appartenant ni à l'une ni à l'autre école*, alors seulement ils pourront, eux et leurs défenseurs, parler du *peu d'honnêteté* des unionistes. » (Page 55.)

expressément, du moins en fait, que nous n'avons ni prêtres ni sacrements. Or nous tenons pour absolument certain que notre Épiscopat actuel est, sous tous les rapports, le descendant véritable et direct de la mission apostolique envoyée dans notre pays. Vous nous demandez de renoncer à notre communion avec l'Église d'Angleterre, sous prétexte que celle-ci est hérétique; nous, au contraire, nous sommes convaincus qu'il n'y a pas un seul point, dans sa doctrine *autorisée*, que vous n'enseigniez vous-mêmes du haut de vos chaires et dans vos catéchismes. Sans doute, notre Église est actuellement séparée du centre visible de l'unité *catholique* (c'est là un fait déplorable, trop évident pour qu'il puisse être contesté); mais qu'elle soit schismatique hautement, de propos délibéré, et par conséquent coupable, nous le nions formellement. Affirmer que nous sommes schismatiques, c'est ouvertement contredire les plus ardentes aspirations de nos cœurs. Mais nous *devons* rester là où Dieu nous a placés, fidèles à notre communion et à notre Épiscopat, et en même temps fidèles (en esprit) à votre communion et à votre Épiscopat. Si nous ne sommes pas du *corps* de votre Église, nous appartenons du moins à son *âme;* nous attendons avec calme et confiance le jour, si éloigné qu'il soit encore, où les deux communions n'en formeront plus qu'une seule. Quelle joie ce sera alors pour tous les cœurs catholiques! Que de bénédictions se répandront sur des millions de nos frères! Certes, vous ne sauriez *nous* blâmer de croire avec votre Cardinal Wiseman que c'est par le moyen de l'Église nationale que notre pays rentrera dans la pleine possession et dans les privilèges de la foi catholique. Vous ne pouvez non plus nous refuser la satisfaction de partager l'espérance exprimée par votre de Maistre : Un grand avenir, disait-il, est réservé à l'Église d'Angleterre; car c'est elle qui rassemblera les corps séparés de tous ceux qui ont reçu le baptême, qui les réunira dans l'unité visible d'une seule communion, d'une seule société. On ne saurait certainement pas davantage nous faire un crime de penser, avec le plus grand nombre des catholiques du continent, avec tous ceux qui étudient impartialement le cours des

événements parmi nous, que la grande renaissance religieuse commencée par Wesley, continuée par Siméon, puis reprise à nouveau, sur un autre plan, par les illustres chefs de l'école d'Oxford, et qui vient encore de faire un pas de plus en avant en rétablissant le rituel catholique, la vie religieuse et les conciles diocésains et provinciaux; on ne saurait, dis-je, nous faire un crime de penser que ce grand mouvement *aura certainement pour résultat*, s'il plaît à Dieu, le retour à l'unité catholique du corps entier des fidèles anglicans de notre pays, de l'Amérique, de nos colonies et enfin de nos missions, répandues dans tout l'univers. Voilà ce que *nous* entendons par la réunion en corps (*corporate*). Notre séparation s'est faite en corps, c'est en corps que notre réconciliation doit avoir lieu. Notre faute, ou plutôt (laissez-nous le dire en toute humilité et en toute justice) notre *portion* de faute, quelque grande qu'elle soit, a été commise en corps, nous en avons porté la peine en corps durant ces trois derniers siècles, nous sommes en train de la réparer en corps, grâce à Dieu, lentement il est vrai, mais sûrement ; c'est en corps aussi que nous devons tendre et travailler à la réunion qui va suivre, dussions-nous être *considérés comme les anathèmes du Christ, par amour pour nos frères.* Telle est notre manière d'envisager la réunion en corps. Quant à nous voir individuellement abandonner notre communion, il n'y faut pas songer. Lorsque vous pourrez *nous prouver* que nous n'avons ni Épiscopat ni sacrements ; que notre communion, *en tant que communion*, se livre à un enseignement hérétique; lorsque vous pourrez *nous prouver* que nous sommes schismatiques, non pas seulement d'une façon inconsciente, mais de plein gré et criminellement, c'est-à-dire en acquiesçant personnellement, guidés par des motifs mondains, à notre séparation d'avec le Saint-Siège ; ou bien encore lorsque notre Église, *librement* réunie en synode et après une loyale discussion au sein d'un parlement ecclésiastique diocésain et provincial, exigera de nous, si nous voulons rester en communion avec elle, que nous acceptions des doctrines ou des pratiques contraires à celles de l'Église catholique, *alors* nous

commencerons à nous demander si nous ne ferions pas bien de lui être infidèles. Mais jusque-là, ni vos affirmations déclamatoires, ni vos amicales sollicitations, ni les disgrâces dont pourront nous frapper nos Évêques, ni les plus violentes clameurs du peuple, ni enfin les décisions légales qui tendraient à nous séparer de l'Église établie, ne seront capables d'ébranler un seul instant notre résolution de rester les vrais et fidèles disciples de l'Église d'Angleterre [1]. »

Ces paroles, comme je l'ai dit, semblent bien plus propres à éloigner qu'à rapprocher; elles confondent la bonne foi des individus avec l'attitude particulière du corps auquel ils appartiennent. Cependant, si elles nous défendent de concevoir de trop belles espérances, elles ne sont pas de nature à nous interdire tout espoir; elles ne peuvent non plus effacer le souvenir des autres paroles, d'un bien plus heureux augure, que nous avons entendues sortir de la même bouche. Il est naturel que celui qui ne possède pas l'entière vérité flotte indécis et se montre souvent, dans ses raisonnements, peu conséquent avec lui-même.

21. Cobb publia son écrit au mois d'août 1869. Presque en même temps, parut en Angleterre une lettre anonyme en français, qui avait pour objet de répondre à diverses questions relatives au Concile, posées à l'auteur par un membre du parti unioniste. Le journal *Church-Times* [2], qui l'inséra dans ses colonnes, l'accompagna de ces quelques mots : « La lettre suivante a été écrite par un catholique romain des plus respectables; il a au moins autant d'autorité pour parler des projets du prochain Concile œcuménique, que tous ceux qui n'appartiennent pas à la Curie romaine. » On sut plus tard que l'auteur de cette lettre était le bollandiste Victor de Buck, bien connu dans la république des lettres par sa vaste érudition. Son travail [3], que je crois devoir mettre sous les yeux du lecteur,

1. Pages 4-8.
2. Pages 454-468.
3. « Vous m'adressez sur le prochain Concile œcuménique une série de questions auxquelles il m'est bien difficile de répondre. Mais, puisque vous

avait certainement pour objet de gagner les cœurs de ceux auxquels il s'adressait et non, comme il le déclare du reste lui-même,

insistez pour avoir une réponse, laissez-moi la liberté de la faire précéder de quelques mots de préambule.

« Il me paraît que chez vous on considère le Concile sous un jour faux. On se représente une sorte de parlement où règnent des partis, où chacun suit son parti, où prévalent des idées arrêtées d'avance. Il n'en est rien. Il est impossible à tout mortel de dire d'avance ce que fera le Concile. Aucun Évêque, aucun théologien, vraiment dignes du nom de chrétiens et de catholiques, ne sauraient assurer dès à présent en quel sens ils voteront eux-mêmes. Dans le Concile il y a deux éléments : l'élément divin et l'élément humain. Dieu, qui sera avec son Église jusqu'à la consommation des siècles, gouvernera le Concile : mais puisque ici, comme ailleurs, il daigne employer les causes secondes, celles-ci sont tenues de faire ce qui dépend d'elles pour atteindre le but indiqué. C'est pourquoi, dans les Conciles, le Pape et les Évêques sont obligés d'employer d'humbles prières et des discussions consciencieuses. Grâce à Dieu, l'Église catholique possède aujourd'hui un Épiscopat comme peut-être jamais elle n'en a eu dans les temps passés. Il est possible qu'autrefois il ait renfermé plus d'hommes éminents en science ; mais, malgré les révolutions qui ont renversé presque toutes les anciennes universités catholiques, la science ne fait pas défaut dans le corps des Prélats. Si son niveau est moins élevé pour quelques-uns, elle est plus générale, plus étendue. Mais, ce qui supplée bien des lacunes, c'est l'esprit de sainteté qui est si largement répandu. Combien trouverait-on aujourd'hui d'Évêques capables de trahir leurs devoirs, de préférer leurs intérêts à ceux de l'Eglise ou de Dieu, de subordonner le bien des âmes à leur propre fortune ? A bien peu d'exceptions près, si exception il y a, les Évêques au Concile chercheront à faire la volonté de Dieu, et non celle des hommes ; à suivre les inspirations de l'Esprit-Saint, et non celles de la chair et du sang ; à se mettre sous l'influence divine, et non sous l'influence humaine. A cette fin, ils tâcheront de vivre unis avec Dieu, de marcher en sa sainte présence et d'implorer sa lumière avec ardeur et docilité. En agissant ainsi, ils n'accompliront que le premier de leurs devoirs au Concile.

« Sans aucun doute, tout le monde, en mettant le pied dans ces saintes assemblées, a des tendances et des vues personnelles. Ces tendances et ces vues se manifestent librement et donnent lieu à des discussions qui sont souvent d'autant plus lumineuses et utiles qu'elles sont plus ardentes et plus longues. Mais tout le monde sait également que ces discussions n'ont pas pour but de faire triompher des partis, mais de mettre en lumière la vérité. Personne n'y est jamais battu avec déshonneur, on ne s'y rend qu'au jugement de l'Église, qui est celui de l'Esprit-Saint même. Les Évêques savent que, s'ils entrent aux Conciles en qualité de docteurs et de juges de la foi, ils y entrent en même temps comme disciples. Car, remarquez-le bien, les plus profonds sentiments de docilité, caractère propre des catholiques, nous suivent partout. Nous ne formons pas notre religion, nous la recevons toute faite des mains de l'Église, à qui Jésus-Christ en a confié le dépôt. Nous sommes toujours prêts à nous laisser instruire et redresser, et dans l'acte de Fénelon se soumettant à sa con-

de faire connaître d'avance les décisions du Concile. L'auteur n'avait eu qu'un seul mobile : son zèle ardent pour le salut des

damnation et la promulguant lui-même il n'y a eu aucune pusillanimité ni aucun héroïsme, mais l'accomplissement d'un devoir élémentaire d'un bon chrétien. Dans les questions douteuses, débattues ou non définies, nous défendons quelquefois chaleureusement nos opinions ; mais nous n'y adhérons qu'avec la disposition habituelle de les abandonner dès que nous recevrons de meilleures lumières.

« Ne nous demandez donc pas ce que fera le Concile du Vatican. Il fera ce que lui fera faire le Saint-Esprit. Les Évêques et les théologiens discuteront, mais ils prieront encore davantage. Ils défendront leurs opinions, mais ils les abandonneront lorsqu'ils verront que la vérité réside d'un autre côté. Chacun puisera dans le trésor de connaissances qu'il possède ou croit posséder ; mais il aura encore plus les yeux fixés sur la lumière que l'Esprit de vérité répandra dans son âme. Tous savent que dans un Concile il ne s'agit pas de leurs propres intérêts, mais des intérêts de l'Église, des intérêts de Jésus-Christ lui-même ; et, je le répète, grâce à Dieu, l'Église catholique possède au dix-neuvième siècle un Épiscopat qui est incapable de forfaire à ses devoirs. Il peut y avoir des défaillances individuelles ; mais, s'il s'en présente, elles seront en si petit nombre qu'elles ne sauraient exercer aucune influence. Voilà ce qu'il convient d'avoir avant tout devant les yeux quand on veut prévoir ce que fera le Concile.

« Cette subordination de l'action humaine à l'action divine, qui n'est pas pour nous hypothétique, mais certaine, nous laisse dans la plus grande tranquillité d'esprit. Nous voyons s'agiter autour du Concile, même avant qu'il soit réuni, les passions les plus opposées. Les uns prescrivent tel programme, les autres tel autre. Tout est perdu si l'on ne canonise pas les idées des premiers, tout est sauvé si l'on suit les conseils des seconds. A peine un catholique sérieux fait-il attention à ces mouches du coche. Le Concile a pour programme la bulle de convocation, et ce n'est pas aux journalistes, ni à tel ou tel Évêque, à le remplir, mais à tous les Évêques, sous la présidence du Pape et la conduite invisible de l'Esprit-Saint.

« Après ce préambule, il est à peine nécessaire de répondre aux questions que vous me posez. Mais, puisqu'il faut y répondre, passons-les brièvement en revue.

« 1. *How long is the Council likely to last?* (Combien de temps à peu près durera le Concile?)

« *Réponse.* — Personne ne le sait. Entre nous catholiques il y a bien peu de questions dogmatiques, s'il y en a, qui demandent une solution, et les améliorations disciplinaires que l'on introduira, comme elles n'auront pas l'importance de celles qui furent décrétées par le Concile de Trente, ne demanderont pas non plus les longues délibérations qui eurent lieu au seizième siècle. Mais, si des Orientaux, des anglicans ou d'autres catholiques se présentent, il est possible, il est probable que le Concile durera longtemps. Personne ne voudra faire une paix plâtrée, mais une réconciliation vraie et complète. A cette fin, bien des éclaircissements seront nécessaires, et ces éclaircissements ne peuvent se donner en un jour.

âmes. Quelques-unes de ses réponses satisfirent pleinement ceux d'entre les unionistes qui ont pour organe de leurs senti-

« 2. *Whether it is likely to lead off with new definitions in connection with the office and prerogatives of the Holy See?* (Est-il probable qu'il commencera par formuler quelques nouvelles définitions sur la charge et les prérogatives du Saint-Siège?)

« Il n'existe absolument aucun acte public de notre Saint-Père le Pape ou des congrégations préparatoires au Concile qui puisse faire présager cela. Des individus sans caractère officiel se sont prononcés sur cette matière dans les sens les plus opposés, et, par suite du bruit qu'ils ont fait, il est très probable qu'une foule de questions qui la concernent seront soulevées. On se demandera donc très vraisemblablement : Le Pape est-il infaillible lorsqu'il parle *ex cathedra?* Quelles sont les conditions requises pour que le Pape parle *ex cathedra?* Cette doctrine est-elle certainement révélée? Comment s'expliquent certains faits historiques? Le Pape est-il soumis ou supérieur au Concile? Est-il opportun de définir ces questions? Ne suffit-il pas de condamner les erreurs des jansénistes sur l'autorité de l'Église dispersée ayant à sa tête le Pape? Mais qu'ai-je besoin d'énumérer toutes ces questions? Ouvrez la première théologie catholique venue, et vous verrez combien de problèmes surgissent autour de la question que vous me proposez. Ce qui est certain, c'est que les Pères ne feront rien sans un examen approfondi, sans maturité, sans une sagesse surnaturelle. Mais vouloir prévoir ou prédire quelles seront leurs résolutions, c'est le secret de Dieu. Le nombre de ceux qui ont exprimé leurs tendances est bien petit; et qui sait si, comme ils ont été les premiers à parler, ils ne seront pas les premiers à retourner sur leurs pas? Dans le silence universel, ils ont fait, en parlant, naturellement plus de bruit que les mille Prélats qui ont mieux aimé attendre et se taire; mais rien ne prouve que leur voix ait eu grand écho, beaucoup moins qu'elle ait formulé la pensée de la majorité.

« 3. *What are likely to be the subjects* FIRST *brought under notice?* (Quels seront probablement les *premiers* points que l'on examinera?)

« La Commission directrice peut seule répondre à cette question. Pour que le Concile marche, il doit suivre un plan, une route tracée. Il lui appartient de dresser son ordre du jour; mais il est probable qu'il suivra la marche que lui proposera la Commission directrice, quoiqu'on ne puisse rien affirmer à cet égard. Le Pape a institué plusieurs commissions préparatoires : savoir la Commission politico-ecclésiastique, la Commission pour les Églises et les missions orientales, la Commission pour les réguliers, la Commission pour la théologie dogmatique et la Commission pour la discipline ecclésiastique. Il est très probable que toutes ces commissions sont arrivées à formuler des conclusions, et que toutes, ou du moins une partie de ces conclusions, seront soumises aux délibérations du Concile. Dans quel ordre? Le Concile nommera-t-il dans son sein des comités pour les examiner toutes en même temps? Dans quel ordre seront-elles discutées dans les congrégations? Comme au Concile de Trente, mènera-t-on de front les questions théoriques et pratiques? Dans l'espoir de voir venir les anglicans, les protestants et les Orientaux, reculera-t-on les sessions dogmatiques? Il m'est très facile de dresser le catalogue de ces questions, mais il m'est impossible d'y répondre. Tout ce que je puis dire, c'est que,

ments le *Church-Times*. Il n'en fut pas de même des autres unionistes; aussi la conclusion qu'ils en tirèrent n'est-elle pas de nature

à Trente, on a reculé plusieurs fois la session dans laquelle devait être définie la doctrine sur la divine Eucharistie, dans l'attente de voir arriver les protestants, et que, s'il y a le moindre espoir de voir arriver les anglicans, cet antécédent aura beaucoup de poids. On n'a pas non plus oublié que le Concile de Trente a adressé aux protestants plusieurs invitations et des sauf-conduits conçus dans les termes proposés par eux-mêmes.

« 4. *Whether the anglican Bishops or any other members of the anglican communion would be admitted to the Council, and under what form and conditions?* (Les Évêques anglais et les autres membres de la communion anglicane seront-ils admis au Concile? De quelle manière et à quelles conditions?)

« Comment en douter? On ne vous recevra pas seulement avec convenance, mais à bras ouverts et avec toute la distinction désirable. Lisez la lettre du Pape aux protestants et aux acatholiques; vous y trouverez l'invitation la plus paternelle, la plus amicale. Je sais bien que vous rejetez la doctrine protestante et que vous prétendez être catholiques; mais, selon nos principes. on n'est catholique que lorsqu'on est en communion avec le Saint-Siège. Le terme d'*acatholiques*, dans le langage du Pape, est donc synonyme de chrétiens qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège, et il vous comprend certainement. Vous êtes donc invités, invités avec instance, invités tous, Évêques et ecclésiastiques, et même laïques. *Under what form and conditions?* Si vos Évêques se présentent en nombre, on suivra probablement les antécédents que fournissent les Conciles de Lyon et de Florence; si seulement l'un ou l'autre arrive, on se tiendra à l'antécédent que fournit le Concile de Trente, qui admit dans son sein Macaire, Archevêque grec de Thessalonique, après lui avoir fait professer le symbole de foi de Florence. On ne demandera pas plus à vos Évêques qu'à tous les autres Évêques, qui devront justifier leur titre, et feront probablement, dans la première session, la profession de foi de Pie IV. Vos Évêques seront donc tenus de montrer qu'ils sont de vrais Évêques, et que leur foi est orthodoxe. La réalité de leur épiscopat soulèvera toute la question de la validité des ordinations anglicanes, question qui, pourvu qu'on y mette un peu de bonne volonté, peut être résolue facilement d'une manière pratique. L'orthodoxie de leur foi donnera lieu à des explications mutuelles qui, vu qu'on admet chez vous le symbole de Pie IV, tel qu'il est expliqué par le Père Véron et Bossuet, ne pourront manquer d'avoir une issue heureuse. Si des docteurs, des ecclésiastiques ou des laïques importants se présentent, ils seront reçus et traités probablement comme les protestants qui sont venus au Concile de Trente.

« 5. *Whether the members of other christian bodies, lutheran, presbyterian, irvingite, wesleyan, etc., would be allowed admittance?* (Les membres des autres communions chrétiennes, par exemple, les luthériens, les presbytériens, les irwingiens, les wesleyens, etc., pourront-ils prendre part au Concile?)

« Incontestablement. Mais, qu'on le remarque bien, jamais le Concile n'entrera en discussion sur ce qui a été défini par le Concile de Trente ou par tout autre Concile œcuménique. On peut voir là-dessus Bossuet dans sa correspondance avec Leibnitz et avec Molanus. Permettre de révoquer en

à nous réjouir. « Dans les derniers paragraphes de cette lettre, direnl-ils, l'auteur paraît s'être complètement écarté de la voie

doute ce qui a été défini par un Concile œcuménique précédent, c'est mettre en question l'autorité du Concile du Vatican même, c'est ruiner tous les Conciles, même le Concile de Jérusalem, où les Apôtres ont prononcé les premiers ces mots sacramentels : *Visum est Spiritui Sancto et nobis*. Mais si le Concile ne peut admettre de discussions sur des questions définies, il peut donner des explications; et tout le monde sait combien ces explications rapprochent les esprits. La doctrine catholique n'est repoussée par la foule des protestants que parce qu'elle est mal connue; vous tous qui la connaissez, vous l'affirmerez avec moi.

« 6. *What is the prevailing tone at Rome as regards overtures of reconciliation toward the separated bodies?* (Quelle est la pensée qui prédomine à Rome relativement aux ouvertures de réconciliation avec les corps séparés?)

« Tout comme Rome est inflexible sur les principes, ainsi elle est et sera toujours modérée, charitable dans son action. Le plus heureux jour qui se lèvera pour Rome et pour toute l'Église sera celui où l'un de ces corps fera des ouvertures sérieuses de réconciliation. L'Église a appris de son divin Maître à ne pas éteindre la mèche qui fume encore, et à ne pas briser le roseau froissé. Elle sait compatir aux infirmités humaines et dire, après Jésus-Christ : *Non possunt portare modo*. Le gouvernement de l'Église n'est pas seulement un gouvernement extérieur, comme les gouvernements civils, mais encore, et avant tout, un gouvernement intérieur. Presque tous ceux qui y prennent part ont été ou sont encore confesseurs, et l'expérience montre combien l'accomplissement de cet office dispose à la condescendance, enflamme le feu de la charité et du zèle, et pousse à imiter le divin Berger qui abandonne tout le troupeau pour courir après la brebis égarée. Aucunes ouvertures ne seront si bien accueillies que celles venant des anglicans. Rome se rappelle autant que vous-mêmes que les apôtres qui ont converti la race anglo-saxonne ont été envoyés directement par saint Grégoire le Grand, et le souvenir de cette paternité spirituelle vous fait plus chéris à Rome que tous les autres peuples. On y sait que, malgré une séparation qui dure depuis trois siècles, presque aucune nation n'a conservé autant les vieilles mœurs catholiques que la nation anglaise. On y sait encore que vous n'êtes pas de subtils discoureurs, des hommes impénétrables, des esprits retors; mais que vous allez droit au but, que vous êtes sincères, qu'on peut compter sur votre parole. Jamais on y a désespéré de votre retour, on y a constamment prié pour vous, on y a stimulé par des indulgences les associations pieuses qui avaient pour but de demander à Dieu votre réconciliation avec l'Église catholique.

« A Rome, comme partout ailleurs, on a suivi avec le plus vif intérêt le mouvement catholique qui depuis trente-quatre ans travaille l'Église anglicane. Lorsque ceux qui étaient à la tête de ce mouvement considéraient encore le Pape comme l'Antéchrist, et la communion romaine comme la Babylone de l'Apocalypse, on prévoyait à Rome, comme dans les autres pays catholiques, que ce qui dominerait bientôt dans ce mouvement serait un vrai désir de renouer les anciens liens de communion ecclésiastique, parce qu'on voyait que le premier auteur de ce mouvement était l'Esprit-Saint. C'est pourquoi, malgré tous les articles qui ont paru dans vos journaux contre le Concile, on espère à Rome de voir venir au

où il s'était d'abord engagé. Peut-être a-t-il voulu, comme catholique romain, conclure par quelque chose de saisissant

Concile quelques-uns de vos hommes considérables, et rien n'y sera épargné pour mettre fin aux différends existants, à la satisfaction commune. Tel est le ton sur lequel j'ai entendu à Rome des hommes très importants s'exprimer sur les ouvertures que l'on attend de vous. Chez personne je n'ai découvert les moindres traces de zèle amer, de tendances à susciter des obstacles, de préjugés contre vos personnes; mais partout la meilleure volonté de vous aider dans votre retour, de venir même au-devant de vous. Pendant que j'étais à Rome, le Père Franco fit, dans une assemblée académique, devant des Cardinaux et des Évêques, un discours (*lecture*) fort applaudi sur le thème que les acatholiques, en refusant de se rendre à l'invitation du Saint-Père, se privent d'un puissant moyen pour retourner à l'Église, instituée par Jésus-Christ pour le salut du genre humain. D'un bout à l'autre de ce discours règne le zèle le plus indulgent et le plus charitable.

« 7. *Whether it is likely that a liberal, in the really good sense of the word, line would be adopted as regards the relations of the Church and the world*, etc.? (Une ligne de conduite libérale, dans le bon sens du mot, a-t-elle quelque chance d'être adoptée à Rome, s'il s'agit des rapports entre l'Église et le monde, etc.?)

« Le Concile ne s'occupera d'aucune forme de gouvernement, toutefois il rappellera peut-être aux gouvernements et aux peuples leurs devoirs mutuels, qui ne sont pas peu méconnus aujourd'hui. Mais je crois que votre question se rapporte à un autre ordre d'idées, que je crois rencontrer en vous exposant brièvement quelques points de la doctrine catholique. Les individus et les nations sont tenus de servir Dieu de la manière qu'il a prescrite. Or il a envoyé sur cette terre son divin Fils, qui y a établi son Église et qui a ordonné à tous les peuples d'y entrer. Tous les peuples sont donc obligés de se soumettre à cet ordre divin dès qu'il leur est suffisamment connu. La créature n'a pas de droit contre le droit du Créateur, et l'impiété, l'hérésie, le schisme n'ont par eux-mêmes aucun droit, mais le devoir de cesser. La liberté laissée à toutes ces formes d'erreurs n'est, dans le fond, que la liberté du blasphème, et ne saurait être assez déplorée. Cependant les circonstances peuvent être telles, que, pour éviter un plus grand mal ou obtenir un plus grand bien, cette liberté peut être honnêtement tolérée, et, comme on peut faire des pactes sur tout ce qui est honnête et les confirmer par serment, ainsi, dans les pays où l'unité religieuse est détruite, on peut stipuler dans les constitutions ou dans d'autres actes la liberté de conscience et d'autres libertés analogues. Tout cela a été vingt fois démontré par les théologiens catholiques du seizième et du dix-septième siècle, et personne n'a jamais songé à s'inscrire contre cette doctrine. La constitution anglaise ne court donc aucun danger; personne ne songera à y porter atteinte. Comme on permet aux catholiques de la jurer avant le Concile, ainsi on le leur permettra après le Concile.

« 8. *Whether, in the event of any approaches on our part towards Rome, it would be likely that (outside the limits of what is* DE FIDE, *and what is of the* DE ESSE *of the Church) liberal concessions would be made to the anglican communion, and in what particular points (e. g. celibacy, vernacular liturgy,*

et envisager la question au point de vue où se placent le plus souvent ceux de son parti. Il parle de la décadence possible, de

communion in both kinds, etc. etc.) ? (Dans le cas où nous voudrions nous réconcilier avec Rome, est-il probable (il ne peut être évidemment question de ce qui a rapport à la FOI ou ce qui est de l'ESSENCE de l'Église) qu'on ferait de larges concessions à la communion anglicane? Et sur quels points en particulier (par exemple, sur le célibat, la liturgie en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, etc.)?

« Permettez-moi de vous faire remarquer que cette question changera complètement de face pour vous quand vous serez dans le sein de l'Église catholique. Aujourd'hui elle se présente pour vous comme un moyen de faciliter la réconciliation; mais, quand vous serez membres de l'Église catholique, vous aurez les mêmes intérêts que nous, et le premier de tous sera de former le moins possible une Église *nationale*. Cependant, le point de vue sous lequel vous considérez maintenant cette matière ne saurait être négligé et n'a jamais été négligé par l'Église. Quand il s'est agi de faire des *corporate réunions*, l'Église a montré toujours une condescendance incomparable. Les principaux exemples que fournit l'histoire ecclésiastique ont été réunis par M. Émery, l'immortel supérieur de Saint-Sulpice, dans un excellent traité que vous trouverez dans ses œuvres complètes, éditées par M. Migne, traité qui porte pour titre : *La conduite de l'Église dans la réception des ministres qui reviennent de l'hérésie ou du schisme, depuis l'âge de saint Cyprien jusqu'à nos jours*. Veuillez lire seulement les documents publiés par Spelman dans ses *Concilia Britanniæ* sur la légation du Cardinal Polo, et vous rappeler les immenses concessions que fit l'Église, au commencement de ce siècle, pour mettre fin au schisme constitutionnel de France, concessions calquées sur celles faites à l'Angleterre sous la reine Marie, et vous direz que ce n'est pas l'esprit d'exigence ou de sévérité qui, dans ces occasions solennelles, domine dans les conseils de l'Église. On peut donc dire que, conformément à ces antécédents, l'Église se montrera au Concile une mère indulgente envers les anglicans.

« Mais quelles concessions seront faites? A celles que vous indiquez, il suffirait d'ajouter l'établissement d'un Patriarche, pour que vous vous trouviez sur le pied des Églises orientales unies. Mais sauriez-vous désirer vous-mêmes une pareille position? Unis à l'Église catholique, ne voudriez-vous pas y être unis comme tout le monde? Entre-t-il dans vos vues de conclure l'union avec des conditions qui, au moindre conflit, la mettent en danger? Voulez-vous être dans l'Église catholique à la façon dont l'Irlande, d'après les Repealers, devrait être dans l'empire britannique? Hommes pratiques que vous êtes, j'ai de la peine à croire que tels puissent être vos sentiments.

« Quoi qu'il en soit, passons en revue les différents points auxquels vous touchez.

« *Celibacy*. — Votre parti a publié tant de bonnes choses sur le célibat ecclésiastique, qu'il est impossible qu'il demande plus qu'une dispense temporaire à cette loi, c'est-à-dire qu'il se contente de désirer que les ministres engagés dans les liens du mariage puissent continuer leur ministère ecclésiastique, tout en continuant à vivre avec leurs femmes; mais qu'il accorde que personne qui soit encore libre ne puisse être promu aux saints ordres sans qu'il se soumette à la loi du célibat. Bossuet faisait

l'extinction même de la vie catholique parmi nous. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'en pareille matière les possibilités

cette offre aux protestants d'Allemagne, et l'on peut voir dans la préface de Medina à ses livres sur le célibat ce qui se passa quelques années après le Concile de Trente. Vous pourrez faire valoir ces antécédents et beaucoup d'autres en présence des Pères du Vatican, qui les examineront en mettant dans un plateau de la balance la blessure que cette concession fera à la discipline ecclésiastique, et dans l'autre le bien qui en résultera. Si le nombre des ministres mariés qui désirent sincèrement se réconcilier avec l'Église est considérable, si l'espoir qu'ils entraîneront avec eux une partie notable du troupeau qu'ils gouvernent aujourd'hui paraît bien fondé, il est clair que le bien que l'on attendra de cette concession s'en accroîtra d'autant et aura d'autant plus de poids.

« *Vernacular liturgy.* — Je crois que peu de monde parmi vous conteste l'utilité d'une liturgie uniforme, d'une liturgie en latin pour le Patriarchat romain. Aussi je connais des anglicans qui ne veulent pas d'une liturgie tout entière en anglais. Ils proposent l'usage exclusif du latin dans l'administration des sacrements et dans toutes les parties que le prêtre ne chante pas à la messe, et l'usage de l'anglais pour le reste. Cela reviendrait à chanter en anglais l'oraison et la post-communion, l'épître et l'évangile, la préface et le *Pater.* Mais cette messe, moitié anglaise, moitié latine, serait-elle longtemps de votre goût? N'est-il pas plus simple de recourir aux antécédents, à des pratiques qui existent? En Allemagne, le prêtre récite tout en latin, mais le peuple et le chœur chantent en allemand. Après que l'épître et l'évangile ont été chantés en latin, on les récite en langue vulgaire; pratique qui s'observe également en Belgique et dans une partie de la France. Tout le monde sait par cœur la traduction de la préface ordinaire et du *Pater.* Il ne reste donc vraiment que l'oraison et la post-communion. Mais, pour ces deux prières, vaut-il la peine d'introduire une innovation dans la liturgie? Jugez-en vous-mêmes. Ce qui me paraît certain, c'est que jamais pour chose si peu importante les négociations pour la réconciliation ne viendront à échouer.

« *Communion in both kinds.* — Si l'on vous fait des concessions sur ce point, on exigera de vous (chose à laquelle vous ne vous refuserez pas) que vous reconnaissiez d'une manière explicite que, dans la sainte Eucharistie, Jésus-Christ étant réellement présent, la grâce et la bénédiction n'est pas attachée aux espèces sensibles, mais à la propre substance de sa chair, qui est vivante et vivifiante à cause de la divinité qui lui est unie, et que, par conséquent, tous ceux qui la reçoivent sous une espèce reçoivent tout ce qui est essentiel à ce sacrement, avec une plénitude d'autant plus certaine que la séparation du corps et du sang n'étant pas réelle, mais seulement mystiquement figurée, on reçoit entièrement, et sans division, Celui qui est seul capable de nous rassasier. On a exigé cette profession des Bohémiens lorsqu'on leur a accordé le calice; on a inculqué la même doctrine à certaines populations du diocèse de Mayence, du pays de Clèves et d'autres parties de l'Allemagne auxquelles on a permis l'usage du calice jusqu'à ce qu'elles y aient renoncé volontairement. Vous ferez valoir tous ces antécédents auprès du Concile, qui, dans sa bénignité et son indulgence, décidera ce qu'il croira vous convenir le mieux.

éloignées n'ont aucune force probante. Si des symptômes certains de décadence venaient à se manifester, alors sans nul

« 9. *Are all the proceedings of the Council to be conducted in latin, or will the debates at the* congregationes generales *be held in native tongues? Tous* les actes du Concile devront-ils être rédigés en latin ou bien les discussions des *congrégations générales* auront-elles lieu en langue vulgaire?)

« Il n'y a pas à douter que *généralement* tout se fera en latin, et, si l'on veut être compris de tout le monde, on ne saurait se servir d'une autre langue. Il me semble toutefois avoir lu que, au Concile de Trente, on a permis à quelques Pères de se servir de leur langue maternelle; je n'ose pas cependant l'affirmer. Mais il me paraît que cette question est assez peu pratique pour vous. Dans les sessions et les congrégations générales, vous viendrez avec des discours préparés, qui, s'ils sont en anglais, seront traduits en latin comme les *communications des ambassadeurs* et des princes. Très probablement ce n'est pas dans ces réunions solennelles que vous aurez à discuter, mais devant un comité d'Évêques et de théologiens, désignés par le Concile.

« 10. *What chance there would be of a congregation being especially appointed for conference with anglican divines, and for explaining the decrees of Trente so as to remove misunderstandings and prejudice?* (Y a-t-il quelque chance de voir nommer une congrégation spéciale que l'on chargerait de conférer avec les théologiens anglicans et d'expliquer les décrets du Concile de Trente, afin d'écarter les équivoques et les préjugés?)

« C'est tellement dans la nature des choses de nommer à cette fin un comité spécial que, si vous ne le proposiez pas, le Concile y aurait spontanément recours. A Trente, du reste, des comités spéciaux ont constamment fonctionné.

« Voilà, Monsieur, ce que je crois devoir répondre à vos questions. Je sais très bien que mes réponses sont vagues; mais puis-je en donner d'autres sans préjuger les décisions du Concile, c'est-à-dire sans m'attribuer une autorité que je n'ai pas et sans empiéter sur celle du Concile? La Congrégation cardinalice directrice elle-même, quelque élevée que soit sa position, ne voudrait ou ne pourrait pas répondre catégoriquement à vos demandes. Nous pouvons vous attester l'esprit de zèle, de charité, de condescendance qui domine dans l'Église, vous assurer l'accueil le plus bienveillant et vous promettre les dispositions les plus conciliatrices : tout le reste est bien plus le secret de Dieu que des hommes. Il faut prendre un Concile œcuménique pour un Concile œcuménique, c'est-à-dire pour une assemblée composée d'hommes, oui, mais conduite par l'Esprit de vérité et de charité. Cela ne suffit-il pas pour l'aborder dans un esprit de docilité et de confiance?

« Plusieurs journaux et même des Prélats acatholiques ont attaqué le futur Concile avec la plus virulente véhémence; comparez ces écrits avec la bulle pontificale et les deux lettres de sa Sainteté Pie IX aux Orientaux et aux acatholiques, et dites-moi de quel côté est l'esprit d'union, de charité, d'indulgence, l'esprit de Jésus-Christ. Le Concile de Trente n'a pas été moins bafoué, il y a trois siècles; et maintenant que vous autres, anglicans, l'avez étudié, n'avouez-vous pas que jamais Concile plus saint, plus sage, plus savant, ne fut célébré? La doctrine que vous professez en

doute nous aurions perdu notre ancre de salut, je veux dire la conviction, partagée par lui-même, que le mouvement qui se

si grand nombre aujourd'hui, d'où la tirez-vous? Est-ce des Trente-neuf articles, du *Prayer-Book* et des Homélies? Vous direz oui; mais vous savez que la plupart de vos Évêques et de vos ministres déduisent des mêmes livres la doctrine toute contraire. Ce qui vous donne confiance dans votre doctrine, ce qui ne vous permet pas de douter de sa catholicité, c'est qu'elle est empruntée au Concile de Trente, qui, du reste, n'a fait que définir et confirmer la doctrine de tous les siècles, la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres. Plusieurs ont beau vouloir se cacher ce fait: ils sont plus catholiques qu'ils ne le pensent, ils ont instinctivement plus de respect pour le Concile de Trente qu'ils n'osent se l'avouer à eux-mêmes. Ayez donc pour le Concile du Vatican les sentiments qui règnent au fond de vos cœurs envers le Concile de Trente.

« En dehors de l'Église catholique, vous n'avez aucune base ferme sur laquelle vous puissiez appuyer votre foi. La plupart de vos Évêques vous désavouent ou vous pourchassent, les tribunaux vous accablent d'amendes, les journaux vous honnissent. Nous admirons votre patience et votre constance, votre dévouement et votre courage; mais votre position nous paraît intenable, plus intenable que celle de votre communion même. Celle-ci admet une autorité constituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et conséquemment la nécessité de la succession apostolique : c'est un principe catholique qu'elle a toujours défendu contre les *Dissenters;* et d'autre part elle ruine ce principe en prétendant qu'elle s'est légitimement séparée de l'Église catholique, en s'arrogeant le droit de protester contre ses décisions, en se conduisant envers l'Église catholique comme les *Dissenters* se sont conduits envers elle-même. Pour vous, unionistes, permettez-moi de vous dire la vérité ainsi que nous, catholiques, nous l'entendons. Je n'ai aucun dessein de vous blesser, et volontiers je donnerais ma vie pour votre salut. Mais cela ne doit pas m'empêcher d'appeler votre attention sur la fausseté de votre position. Vous déniez le droit de protester contre l'Église catholique et vous embrassez et professez toute sa doctrine. Vous reconnaissez avec Bramhall que le Siège de Rome est le *centrum unitatis* et vous proclamez avec saint Irénée sa *potentiorem* ou *potiorem principalitatem.* Vous condamnez avec saint Jude ceux qui *segregant semetipsos* et vous dites avec saint Denis d'Alexandrie qu'il n'y a jamais de juste cause de faire schisme. Tous ces principes vous sont communs avec nous. Mais où en est l'application? Cette contradiction entre le fait et le droit ne vous crée-t-elle pas la position la plus violente? Et cet état de violence peut-il durer? Pour le moment, le désir d'union vous soutient, parce qu'il vous porte à considérer l'Église catholique avec bienveillance; mais, que ce désir vienne à s'éteindre, quels sentiments aurez-vous pour nous? Notre doctrine sera-t-elle encore à vos yeux la confirmation de la vôtre? Et une fois que vous aurez perdu cette ancre, à quoi vous accrocherez-vous? Depuis trois siècles, tant de partis ont agité l'Église anglicane et ont fini par expirer dans le vide; le même sort ne vous attend-il pas, si avec nous vous ne bâtissez pas sur le roc inébranlable de l'autorité de saint Pierre? Le Concile va commencer bientôt; vous y êtes invités; l'Église en corps est prête à vous écouter et à faciliter votre rentrée dans son sein. Si vous négligez cette occasion, quand s'en présentera-t-il une plus favorable pour

produit au sein de la communion anglicane est l'œuvre directe du Saint-Esprit. Tout naturellement, en pareille occurrence, nous songerions à nous appuyer sur cet autre fondement auquel l'auteur fait allusion. Mais ni actuellement, ni à l'époque dont il parle, on n'a vu se manifester de tels signes de décadence. Certes nous avons eu à subir des temps d'arrêt plus ou moins longs, et nous devons nous attendre à en éprouver d'autres encore. C'est là, il est vrai, pour nous un très grave danger; mais notre patience, notre courage et surtout notre foi, à laquelle l'écrivain se plaît à rendre hommage, nous en ont fait triompher jusqu'ici, et, s'il plaît à Dieu, nous en feront encore triompher dans l'avenir. Personne toutefois ne saurait citer une époque où nous ayons réellement fait un pas en arrière. Tant qu'il en sera ainsi, il est inutile d'adresser aux unionistes un appel comme celui qui est contenu dans les derniers paragraphes de la lettre en question : il ne serait pas entendu. Nous n'avons jamais pensé et, Dieu aidant, nous ne penserons jamais que la renaissance catholique doive être l'œuvre de telle ou telle fraction de l'Église chrétienne (*sectional*). Un jour, cette question de la renaissance catholique, nous en sommes convaincus, agitera toute la communion anglicane ou du moins cette partie de la communion qui aura

réaliser votre vœu suprême, votre *corporate reunion* avec l'Église catholique? Dès lors tous vos efforts ne seront-ils pas vains? Le désespoir ne s'emparera-t-il pas de vos âmes? *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis* : ne laissez pas échapper ce temps favorable. C'est la seule conclusion que je veux tirer de ces considérations.

« Permettez-moi de terminer par un conseil. Je vois par vos journaux et autres écrits que les fables les plus manifestes par rapport au Concile s'accréditent chez vous. De grâce, mettez-vous en garde contre tout cela. N'ajoutez pas même foi à ce qui se lit dans les publications les plus dévouées à l'Église. Ainsi dans le *Museo delle missioni cattoliche*, année XI, nº 2 (Turin, Collège des *Artigianelli*), on lit un article très favorable à la réunion et à la venue des anglicans au Concile. Il y est dit que dans ce but un comité ou congrégation a déjà été établi à Rome par le Pape. La nouvelle est fausse ou du moins prématurée. Rien, absolument rien, qui ne soit officiel, ne mérite créance. N'allez donc pas chercher des informations dans les journaux ; mais, si vous avez des doutes, si vous avez des éclaircissements à demander, adressez-vous à la Congrégation cardinalice directrice : naturellement, il entre dans ses attributions de vous répondre. »

survécu aux futures agitations du dedans ou du dehors. Tout effort tendant à imprimer à ce mouvement de réunion un caractère général et à amener une *sécession* en corps au lieu d'une sécession individuelle doit être énergiquement combattu... Nous sommes tout disposés à faire notre possible pour nouer des relations amicales avec Rome, et à envoyer, si on nous le permet, nos représentants au Concile : néanmoins nous estimons que le but à atteindre est encore *fort éloigné* et que le *tempus acceptabile* pour la réunion n'est pas venu. Certainement nous attendons beaucoup de la bienfaisante influence du Concile, mais nous croyons qu'il ne fera guère que poser les *bases* de la réunion; quant à celle-ci, il ne la verra pas se réaliser. Nous espérons que le Concile nous aidera dans la grande œuvre du rétablissement des anciens et, nous le reconnaissons franchement, des seuls légitimes rapports de l'Église anglicane avec le Saint-Siège; mais, qu'on ne l'oublie pas, nous parlons ici de l'Église d'Angleterre avec sa constitution hiérarchique, avec son héritage ecclésiastique et historique, avec son organisation répandue dans le monde tout entier. C'est cette Église, et non le parti catholique, que nous avons en vue lorsqu'il est question de réunion en corps. Mais cette réunion sera l'œuvre du *temps* seul. Les décrets et les actes du prochain Concile mettront en pleine lumière, nous l'espérons, l'incrédulité et le faux libéralisme qui prévalent aujourd'hui; cela servira, sans nul doute, à réunir peu à peu tous les chrétiens orthodoxes et à asseoir leurs croyances sur la seule base véritable : la foi en l'Église infaillible du Christ, maîtresse souveraine des hommes. En Angleterre, le mouvement vers l'union va devenir d'autant plus fort que l'État menace de ne plus reconnaître l'Église (*disestablishment*). D'un autre côté, comme bien souvent les doctrines du Concile de Trente sont repoussées uniquement parce qu'on s'en forme une idée fausse, nous espérons que le prochain Concile en donnera un exposé autorisé de nature à détruire les équivoques et les préjugés en vigueur. Nous avons même la ferme confiance que, pour y mieux réussir, il fera tous ses efforts pour déterminer les non-catholiques à prendre part aux travaux

des congrégations chargées d'étudier cette question, afin d'apprendre d'eux, d'une manière précise, quelles fausses idées perpétuent la désunion. En cette matière, nous autres anglicans nous pourrons être de quelque utilité au Concile. Car si nos théologiens ne possèdent pas encore à fond la doctrine du Concile de Trente, ils connaissent parfaitement bien les différentes erreurs qui ont cours parmi nous à son sujet. Grâce à leur expérience, ils seront pour la congrégation compétente de très utiles auxiliaires. Si cette congrégation parvenait à rédiger une *Exposition de foi* capable de lever les difficultés qui arrêtent les protestants, le Concile aurait par là même établi les préliminaires de la réunion et donné une *base* immuable aux opérations ultérieures. Nous connaîtrions alors exactement où nous en sommes et nous saurions ce qu'il est de notre devoir d'enseigner à notre communion pour la conduire au but désigné. Nos Évêques alors négocieraient formellement la réconciliation avec le Saint-Siège. Voilà ce que nous pouvons appeler le programme des unionistes. Nous le croyons digne d'être approuvé par les hommes intelligents, tolérants et pratiques qui assurément forment la grande majorité des Évêques du continent. Il est, selon nous, préférable à tout autre projet qui pourrait sans doute permettre à l'enthousiasme des unionistes de triompher un moment, mais laisserait aux mains du protestantisme, ou d'un parti plus à craindre encore, une foule de nos compatriotes et les races païennes qui leur sont soumises [1]. »

22. On ne manqua pas d'étudier à Rome ce singulier mouvement religieux qui, tout en étant l'œuvre d'un petit nombre d'individus seulement, pouvait avoir de si heureuses ou de si funestes conséquences. Le P. de Buck était connu de plusieurs membres des plus influents de l'Église anglicane. Quelques-uns d'entre eux lui ayant écrit, il se trouva, bien malgré lui, engagé dans une correspondance épistolaire. Voyant que la chose prenait une certaine importance, il demanda à Rome conseils

1. Pages 468-471.

et lumières. Il exposa simplement la situation, sans toutefois nommer personne ; il fit ensuite connaître, avec la plus grande modestie, sa manière de voir. Les pensées développées dans la dernière partie de sa lettre sont à peu près celles qu'il rendit publiques dans la suite [1].

Ce ne fut pas la Congrégation directrice qui s'occupa de cette grave affaire, mais la Congrégation suprême du Saint Office, appelée depuis 1864 à diriger la société fondée dans le dessein d'*encourager l'union chrétienne* et à laquelle un certain nombre de catholiques avaient donné leur nom [2]. La première décision fut rendue le 17 novembre 1869 seulement : elle portait que le P. de Buck ne devait pas poursuivre les négociations entamées [3]. Le décret ne fait pas connaître les raisons de cette

1. Les différentes phases de cette correspondance épistolaire sont consignées dans un rapport que le P. de Buck écrivit presque *currente calamo* durant un court séjour à Rome. Il porte la date du 19 juin 1869. Le P. de Buck le termine par les réflexions suivantes : *Hæc, pudore suffusus quod res tantas aggressus est, scripsit Victor de Buck, sperans fore ut, qui hæc lecturi sint, ei daturi sint veniam, si quid amore Anglicanæ gentis, pro cujus reductione ad fidem tot e Societate Jesu sodales vitam fuderunt, peccaverit. Utique Deus auctor est inchoatæ illius voluntatis redeundi ad Ecclesiæ gremium, quæ apud mille circiter ministros et ducenta aut tercenta laïcorum millia* (l'illustre écrivain faisait de trop larges calculs) *nunc in Anglia observatur. Perierunt præjudicatæ opiniones fere omnes adversus doctrinam catholicam; sentiunt innumeri non esse conscientiæ pacem neque regulam fidei iis qui Ecclesiam catholicam non audiunt; et quantum fuit sæculo decimo sexto studium secedendi, tanta nunc est cupiditas redeundi. Faxit Deus ut hoc suum opus non imperfectum relinquatur!* De retour à Bruxelles, où il réside ordinairement, le P. de Buck écrivait, le 25 juillet 1869, à un Prélat romain : *Pardonnez-moi, Monseigneur, d'avoir eu la hardiesse de vous écrire...... Ici, à Bruxelles, je suis dépourvu de tout conseil. Je demande à Dieu qu'il ne permette pas que je compromette les intérêts de l'Église.*

2. Voir la lettre que le Cardinal Constantin Patrizi, secrétaire de la sainte Inquisition romaine écrivit, au nom de cette même congrégation, à tous les Évêques d'Angleterre, le 16 septembre 1864, et aussi la lettre adressée au même Cardinal par cent quatre-vingt-dix-huit ecclésiastiques de l'*Église d'Angleterre*, et à laquelle Mgr Patrizi répondit le 8 novembre 1865. Voir enfin l'importante lettre pastorale de l'Archevêque de Westminster publiée sous ce titre : *The reunion of Christendom.*

3. Feria IV, die 17 novembris 1869, Eminentissimi DD. *decreverunt quod per medium reverendissimi P. Generalis Societatis Jesu, sub secreto Sancti Officii, scribatur opportune P. de Buck, ut ab incœpto conciliationis tractatu cum nonnullis heterodoxis anglicanis omnino desistat.....* L. NINA, *adsessor.* — Eadem die ac feria, *Sanctissimus resolutionem Eminentissimorum adprobavit.* L. NINA, *adsessor.*

défense, mais j'ai tout lieu de croire que ce sont les suivantes :

Lorsque l'on étudie l'important problème du retour de l'Église d'Angleterre à l'unité catholique, on ne doit pas trop s'arrêter à tel ou tel fait particulier qui semble peut-être favoriser ce retour. Il faut élargir l'horizon de ses pensées, examiner attentivement les tendances générales du pays au point de vue religieux et voir si certains faits en sont la conséquence logique ou s'ils ne vont pas plutôt à l'encontre. Sur les trente millions d'hommes qui forment la population des trois royaumes, douze ou treize millions au plus appartiennent à la communion anglicane. C'est du sein de cette communion que sortit, en 1830, la célèbre école d'Oxford. Celle-ci, s'étant tout particulièrement adonnée à l'étude des antiquités ecclésiastiques, en vint à admettre plusieurs articles de la doctrine catholique qu'elle avait jusque-là combattus ; elle prit même le titre d'*anglo-catholique*. En 1841, l'un de ses chefs, le docteur Newman, publia un écrit qui ne tarda pas à attirer l'attention[1] ; il avait pour but de concilier les trente-neuf articles de l'Église anglicane avec certains points de la doctrine catholique. L'auteur s'attachait par-dessus tout à prouver que ces articles pouvaient s'accorder avec les décrets du Concile de Trente. Alors une profonde scission se déclara dans le camp des prétendus anglo-catholiques. Plusieurs d'entre eux, s'avançant de vérité en vérité, finirent par reconnaître dans l'Église catholique la seule véritable Église de Jésus-Christ ; ils abjurèrent courageusement l'erreur et se firent catholiques. Parmi les plus illustres de cette noble phalange figurent Newman, Faber, Manning, Dalgairns, etc. Mais un assez grand nombre s'arrêtèrent pour ainsi dire au point où les avait laissés Newman. Attribuant à l'écrit de celui-ci un but tout autre que ne s'était proposé

1. La brochure dont il est ici question est la quatre-vingt-dixième et dernière d'une série de publications relatives à la doctrine et à la discipline ecclésiastique. Leur titre général est : *Tracts for times* (Traités pour le temps présent). Les fondateurs de la nouvelle école d'Oxford en commencèrent la publication au mois de décembre de l'année 1833.

l'auteur, ils affirmaient qu'il n'y a aucune divergence fondamentale entre l'Église d'Angleterre et celle de Rome. Les deux Églises, concluaient-ils, peuvent donc traiter ensemble d'égale à égale. C'est sur cette base que doit se faire leur réunion, si désirable à tous égards. Cette nouvelle école, dont tous les efforts tendent à empêcher les conversions individuelles, a pour chef le docteur Pusey; elle demande la réunion *en corps* des deux Églises, mais à des conditions vraiment inacceptables. Un rameau de l'école *anglo-catholique* est composé d'unionistes qui travaillent, disent-ils, à la réunion de la chrétienté. Ici encore on rencontre une grande diversité d'opinions. Nous avons exposé plus haut les doctrines professées par ces membres de l'Église anglicane et les sentiments dont ils sont animés. Il est bon de faire remarquer que c'est le seul parti où se soit manifesté un mouvement favorable au Concile : c'est de lui qu'émanent les propositions que nous venons de faire connaître. Cependant, on s'aperçoit bien vite que ces anglicans ne reflètent pas exactement la pensée de l'Église d'Angleterre, encore moins celle du peuple anglais; car ils forment en définitive une simple fraction de cette Église. Sans doute, ils comptent parmi eux les hommes les plus recommandables par les qualités de l'esprit et du cœur : néanmoins ils sont trop peu nombreux pour pouvoir représenter l'Église d'Angleterre. A l'époque où remonte notre récit, les unionistes proprement dits comptaient de trois à quatre cents ecclésiastiques sur les dix-huit mille dont se compose le clergé anglican, et quelques milliers de laïques seulement. Et puis il faut surtout tenir compte des sentiments d'hostilité que témoigne à l'égard des novateurs la plus grande partie de l'Église établie d'Angleterre. S'il existe un point sur lequel l'Épiscopat anglican et le peuple anglais se trouvent en parfait accord, c'est bien l'aversion pour le parti unioniste. Évidemment ce parti n'exprime pas le sentiment général de la nation, mais seulement celui d'un petit groupe d'hommes. Il eût donc été imprudent, inutile et surtout fort dangereux, même abstraction faite des difficultés dogmatiques, d'ouvrir avec eux des négociations formelles. De semblables

ouvertures faites à toute autre fraction de l'Église anglicane auraient présenté les mêmes inconvénients. Car la communion anglicane ne possède réellement pas l'unité de doctrine; son Episcopat, profondément divisé, obéissant à des tendances contraires, ne constitue pas un corps, et les décisions d'une partie de ses membres ne sauraient obliger l'autre. A plus forte raison, doit-il en être de même du clergé inférieur et des laïques; aussi peut-on affirmer, sans crainte de se tromper, que ni les Évêques, ni les membres du clergé inférieur ne possèdent l'autorité nécessaire pour conclure quoi que ce soit au nom des laïques. Tout esprit impartial estimera donc fort sage la décision prise par les éminentissimes Inquisiteurs et approuvée bientôt après par le Souverain Pontife [1].

A ce propos, il ne sera pas sans intérêt de citer les paroles toutes pleines de charité épiscopale prononcées au sujet de la société dont nous venons de parler par Mgr Manning, Archevêque de Westminster. « L'existence, écrivait ce prélat il y a trois ans, d'une association formée dans le dessein de travailler à la réunion de l'Angleterre à l'Église catholique romaine et le fait qu'environ deux cents ecclésiastiques, se qualifiant *chanoines, curés et autres prêtres de l'Église d'Angleterre*, aient envoyé au Cardinal secrétaire du Saint Office l'expression de leurs vœux en ce sens, sont des événements absolument inouïs dans notre histoire, depuis que l'Angleterre s'est séparée de l'unité catholique. Ces faits ne nous semblent pas être un phénomène purement intellectuel ou naturel, mais nous aimons à y reconnaître l'influence et l'impulsion de la grâce surnaturelle. Combien cela atteste un merveilleux progrès sur cette époque, dont les derniers survivants gardent encore le souvenir, où la fidélité à l'Église d'Angleterre se mesurait à la haine que l'on portait à l'Église de Rome! C'est une preuve non moins merveilleuse de l'existence de ce courant qui

1. Au mois d'octobre 1869, quelques journaux anglais, et même un journal catholique, affirmèrent à tort que les Évêques catholiques de l'Angleterre étaient disposés à appuyer au Concile un projet de *conciliation* avec l'Église anglicane.

depuis trente ans porte de plus en plus les esprits vers les rives de la foi catholique, et qui va contre les vents et la marée des préjugés et des traditions de l'Église anglicane : courant surnaturel qui ressemble à cet attrait qui amenait aux pieds du Sauveur ceux-là mêmes qui, un instant auparavant, étaient le plus éloignés du royaume des cieux. Une transformation visible s'est opérée en Angleterre. Il y a trente ans, celle-ci témoignait à l'égard de l'Église catholique une hostilité sauvage ou une profonde ignorance. Aujourd'hui les choses sont fort changées. On constate bien encore chez elle une grande hostilité et beaucoup d'ignorance, mais celle-là est devenue un peu plus courtoise et celle-ci va se dissipant chaque jour davantage. Qu'on ne croie pas toutefois que nous accordions plus d'importance qu'il ne convient au mouvement dont cette association a donné le premier signal. Nous ne devons pas oublier, en effet, que l'Église d'Angleterre ne comprend guère plus de la moitié du peuple anglais; que d'un autre côté l'école anglicane représente seulement une partie de l'Église d'Angleterre, le mouvement anglo-catholique une fraction seulement de l'école anglicane et enfin le mouvement unioniste une simple fraction de cette dernière fraction. Deux cents ecclésiastiques, c'est bien peu à côté de dix-sept mille. En supposant même qu'ils aient pour eux beaucoup de membres du clergé qui n'ont pas signé la lettre envoyée à Rome et qu'un plus grand nombre d'autres les accompagnent de leurs vœux, ils ne forment encore, tous ensemble, qu'un chiffre à peine sensible, comparé à celui que renferme l'Eglise d'Angleterre; en face du peuple anglais, ils constituent une minorité insignifiante. Si nous parlons ainsi, ce n'est certes pas pour comprimer les élans d'une espérance inconsidérée, ni pour refroidir l'ardent amour qui nous porte vers tous ceux qui cherchent le chemin de la vérité. Une seule âme, avait coutume de dire saint Charles, est un diocèse suffisant pour un Évêque; à plus forte raison, le plus petit groupe d'hommes qui soupire après l'unité a-t-il droit à toute notre sollicitude. Pourtant il faut nous souvenir aussi que nous ne devons pas borner notre mission

à ceux qui, en plus ou moins grand nombre, se rapprochent davantage de nous, mais l'étendre au peuple anglais tout entier. Oui, nous devons notre affection à ces quelques âmes qui sont maintenant si près de nous, mais nous la devons bien plus encore à ces millions d'hommes qui, semblables à un troupeau sans pasteur, marchent à l'aventure, « au milieu de l'obscurité de la tempête ». Nous avons, en outre, un devoir spécial à accomplir envers cette classe du peuple anglais où se montre plus violente la haine traditionnelle contre l'Église catholique, je veux dire la classe moyenne de la société, composée des personnes instruites et des industriels, et qui forme le cœur même de la nation : classe vigoureuse, paisible, intelligente, bienveillante, mais malheureusement aveuglée par des préjugés héréditaires et dont les sentiments anticatholiques gâtent un peu les qualités. C'est surtout auprès de cette classe que nous avons à remplir une mission de charité; cette mission consiste à prêcher la vérité et à attendre patiemment qu'on veuille bien l'écouter. A cause de certaines circonstances de sa naissance et de son éducation, de certains contacts historiques et d'une certaine similitude de croyances; à cause aussi de son voisinage politique et social et de nombreuses affinités, la communion anglicane a des rapports bien plus étroits avec l'Église catholique que les sectes des baptistes, des indépendants, des wesleyens et autres non-conformistes. Toutefois l'Église catholique entoure d'une affection et d'une charité profondes ces millions d'âmes séparées de l'Église établie. Ces âmes, pour lesquelles aussi Jésus-Christ est mort sur la croix, se sont vu enlever leur héritage par le schisme anglican, et celui-ci, par un juste retour des choses, a été délaissé par ceux dont il avait provoqué la défection. Ces hommes sont d'autant moins responsables de leur triste état qu'ils sont nés au sein d'une communion où le trésor de la vérité est fort amoindri et qu'une fois perdue cette vérité est beaucoup plus difficile à reconquérir. En outre, ils possèdent de nombreuses qualités : le zèle, la ferveur dans l'accomplissement de leurs devoirs et une inébranlable fidélité à leurs croyances. S'ils se servent

contre l'Église d'un langage plus violent, en revanche ils se montrent adversaires plus loyaux et plus généreux; ils sont plus véhéments, il est vrai, mais moins acerbes ; ils ne descendent jamais à ces mesquines querelles personnelles qui parfois déshonorent les discussions de ceux qui sont, intellectuellement parlant, plus près de la vérité. A ces âmes nous devons témoigner une ardente charité et un profond respect; nous devons leur consacrer notre temps et nos soins ; il ne nous faut donc pas en être trop prodigues envers ceux qui sont moins éloignés de nous. Le moment est venu où l'Église catholique va pouvoir, dans le calme et sans esprit de controverse, parler cœur à cœur à ces millions d'Anglais qui sont en dehors de l'Église établie.

« Peut-être, ajoutait l'illustre Prélat, trouvera-t-on étrange et même odieux que nous, qui allons proclamant par tout l'univers l'unité de l'Église catholique, nous nous empressions si peu de tendre la main à ceux qui viennent à nous pour nous inviter à l'union. Mais, Dieu le sait, il ne faut accuser de cette temporisation ni notre indifférence pour le schisme, ni notre peu de souci des misères et des dangers qui naissent du schisme, ni notre insensibilité à l'outrage qui en résulte pour notre divin Sauveur. Quant à moi, si toutefois il m'est permis de parler de mon humble personne, voilà vingt-cinq ans que la pensée de l'unité a tellement absorbé mon esprit que je me le suis bien souvent entendu reprocher. Pendant tout ce temps, mon âme n'a formé qu'un vœu, qu'une prière : voir réunis dans la paix et la vérité, au sein de l'unité catholique, non seulement les membres de la communion anglicane, mais encore les millions d'autres dissidents, c'est-à-dire la nation anglaise tout entière et surtout ce pauvre peuple dans la poitrine duquel bat un si noble cœur. Mais, si nous considérons l'union comme un bien très précieux, nous estimons bien plus encore la vérité. Nous sommes prêt à tout faire, à tout souffrir, avec la grâce de Dieu, pour provoquer ou favoriser l'union et ramener dans le sein de l'Église catholique nos frères et même un seul de nos frères qui se tiennent en dehors du bercail. Aussi prions-nous ardemment Celui sous l'inspiration duquel est né et a grandi

dans notre âme ce désir de l'union de vouloir bien le réaliser, et à cet effet écarter les obstacles qui pourraient en retarder l'accomplissement, en délivrant les cœurs de toute attache à l'erreur et au schisme et en donnant aux intelligences les lumières nécessaires pour reconnaître l'unité de l'Église catholique romaine et son immutabilité dans la foi. De notre côté, nous ne négligerons rien de ce qui sera propre à favoriser et à hâter la réalisation de ce vœu. Voir l'Angleterre revenir au Catholicisme et son peuple si loyal, si généreux, s'élever par la foi aux vertus sublimes qu'inspire l'Église catholique ; n'avoir plus à gémir de nos divisions intestines, de nos querelles si vives ; ne plus consumer nos forces dans de mutuels conflits, mais les consacrer à combattre le péché et l'incrédulité qui vont sans cesse et partout dévorant les âmes : voilà certes une vision non moins belle, non moins séduisante que l'image de la Jérusalem céleste que l'Apôtre vit un jour descendre du haut des cieux. Après cette vision de la Jérusalem céleste, non pas simplement en figure, mais en réalité, il n'y a pas de spectacle plus magnifique, plus sublime, que celui de la sainte Église enveloppant le monde entier dans la beauté et l'harmonie de l'unité et de la vérité, indéfectible et infaillible, incorruptible et immuable, embrassant tous les hommes dans son amour maternel et réalisant sur la terre le règne de Dieu.

« Nous sommes prêt à acheter l'union de nos frères à quelque prix que ce soit, pourvu toutefois qu'on ne nous demande pas de sacrifier un seul iota, le plus petit atome des vérités de l'ordre surnaturel, de l'unité et de la foi. Il y a une cinquantaine d'années, quand un écrivain plus zélé que clairvoyant parla de réunir l'Église anglicane à l'Église catholique, l'Évêque Milner répondit, avec ce merveilleux jugement et ce profond instinct catholique qui le distinguaient : « Si nous nous « unissions aux anglicans, l'Église universelle se séparerait de « nous. » C'est donc là le seul sacrifice auquel nous refusions de consentir pour assurer à l'Angleterre l'inestimable avantage de la réconciliation, quelque vivement que nous la souhaitions. Mais ce refus ne doit blesser personne. Nous voudrions bien

suivre une autre ligne de conduite, mais nous ne le pouvons pas. Il nous est impossible de donner ou de vendre ce qui ne nous appartient pas. L'autorité divine et infaillible de l'Église a fixé des limites à notre liberté d'action et à nos désirs. Nous pouvons offrir l'unité, mais à la condition que nous avons dû subir nous-même pour en jouir, c'est-à-dire à la condition d'une soumission absolue à l'autorité vivante et perpétuelle de l'Église de Dieu. Si on refuse d'y acquiescer, alors ce n'est plus nous qui faisons obstacle à la réalisation de l'unité. Car ce n'est pas par nous que cette condition est imposée, mais par l'Esprit de vérité, qui résidera dans l'Église jusqu'à la fin des temps.

« Si nous tenons ce langage c'est afin qu'on ne croie pas que nous oubliions notre mission à l'égard de la nation anglaise et que nous nous occupions seulement de cette petite troupe qui s'avance vers nous avec des épées couronnées de myrte [1]. Toutefois nous ne manquerons pas de traiter avec ces derniers, nous leur témoignerons la plus ardente charité, quand bien même nous entendrions encore partir de l'aile droite et du centre de ce bataillon le cri : *Pas de paix avec Rome!* Nous remercions le ciel de trouver au moins dix hommes qui du fond du cœur désirent revenir au centre de l'unité. Nous aurions un compte terrible à rendre au Bon Pasteur, si, par notre faute, une seule de ses brebis restait en dehors du bercail, ou si, par de dures paroles, par de trop rudes procédés, nous l'en éloignions davantage. Notre titre de pasteur nous oblige à nous montrer charitable en tout et de toutes manières ; il faut que notre charité soit patiente, tendre, longanime et pleine de douceur. Mais nous avons encore un devoir bien plus strict à remplir à l'égard de toutes ces âmes. Comme elles ont droit à la vérité tout entière, nous sommes tenu de la leur donner telle. C'est ici surtout qu'il nous faut prendre pour modèle

1. L'auteur fait ici allusion à une gracieuse image du docteur Newman dans sa réponse à l'Εἰρηνικόν de Pusey : « Pour nous, quand nous vous avons traité en ennemi, nous n'avons pas annoncé que nous allions composer un εἰρηνικόν (*pacification*). Un héros de l'antiquité couronnait son épée de myrte. Vous, laissez-moi le dire, vous nous envoyez votre rameau d'olivier avec une catapulte.

le disciple bien-aimé, l'apôtre de la charité et du dogme. Nul ne témoigna à l'égard de tous un plus ardent amour, mais aussi nul ne se montra plus inflexible dans les questions touchant à la foi. N'est-il pas étonnant d'entendre saint Jean, celui-là même qui reposa sur le cœur de Jésus, prononcer ces paroles : *Si quelqu'un vient à vous sans posséder cette doctrine, ne lui dites pas même Ave, car celui qui lui adresse ce salut participe à ses œuvres perverses*[1] ?

« Ce serait manquer à la charité de placer ne fût-ce qu'un brin de paille en travers du chemin de celui qui vient à nous avec le désir de se réconcilier. Mais il est une chose plus divine que l'union, c'est la foi. Notre divin Rédempteur l'a proclamée la loi de son royaume, lorsqu'il a dit : *Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je suis venu apporter non la paix, mais la guerre*[2]. Maxime divine qu'il est plus que jamais nécessaire de rappeler dans ces temps où l'on est accusé de manquer de charité quand on fixe avec précision la doctrine et où l'on reproche au dogme d'assigner des limites à la raison. Or ce sont là précisément les sentiments que le Saint Office, guidé par l'instinct infaillible de Rome, a devinés dans l'association dont nous venons de parler[3]. »

23. Le décret de la Congrégation du Saint Office prescrivait d'examiner en temps opportun s'il convenait d'instituer une commission spéciale pour traiter, pendant le Concile, avec les non-catholiques et plus spécialement avec ceux de l'Angleterre[4]. Une proposition dans ce sens avait déjà été soumise au Saint-Siège par l'Archevêque de Westminster. De Buck, dans le mémoire dont nous avons parlé, suggérait quelque chose de semblable, mais de beaucoup plus modeste. Cette idée trouva faveur à Rome ; mais, avant de la mettre à

1. II JOANN. X, 11.
2. MATTH. X, 34.
3. Voir la lettre pastorale de Mgr Manning, que nous venons de citer, dans la traduction italienne qui en a été donnée à Rome en 1866, pages 10-15.
4. Voici les termes du décret : « Dilata : et habebitur ratio opportuno tempore, si adjuncta id postulaverint. »

exécution, on jugea convenable d'attendre l'arrivée des Évêques, particulièrement de ceux de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne et de l'Amérique, et aussi celle des prêtres catholiques de ces différents pays.

On voit une autre preuve des dispositions bienveillantes du Saint-Siège à l'égard des non-catholiques dans deux lettres adressées par Pie IX à l'Archevêque de Westminster le 4 septembre et le 30 octobre 1869, dans les circonstances suivantes. Un presbytérien écossais, le docteur Cumming, s'imaginant que les non-catholiques avaient été invités à prendre part au Concile, pria le Souverain Pontife, dans une lettre que publièrent les journaux, de vouloir bien lui faire connaître si les protestants seraient libres de parler au sein du Concile et d'y exposer les raisons qui les forcent à rester séparés de l'Église de Rome [1]. Cette question fournit à Pie IX l'occasion de déclarer, dans une lettre à Mgr Manning, rendue publique depuis par ce Prélat, que la doctrine de l'Église sur l'infaillibilité de ses jugements dans les questions de foi et de morale rendait impossible toute nouvelle discussion d'erreurs déjà soigneusement examinées, jugées et condamnées. Cette impossibilité d'ailleurs était suffisamment établie dans l'invitation adressée aux protestants et aux autres non-catholiques, où la primauté d'honneur et de juridiction conférée au Pontife romain par le divin Fondateur de l'Église est déclarée mise hors de toute controverse. On en devait donc naturellement conclure que le Concile ne permettrait, sous aucun prétexte, de reprendre la défense d'erreurs précédemment frappées de condamnation. Il était également impossible que le Souverain Pontife invitât les non-catholiques à une discussion ; il ne pouvait que les engager, comme il l'avait fait du reste dans sa lettre d'invitation, à profiter de l'occasion que leur offrait le prochain Concile pour s'efforcer généreusement de sortir d'un état où ils ne sauraient être assurés de leur

1. Voir Doc. CXXXI.

salut éternel : *Si ipsi*, dit le Souverain Pontife, *divina gratia afflante, proprium discrimen percipiant, si toto corde Deum quærant, facile abjicient præconceptam quamvis adversam opinionem, et, omni statim disceptandi cupidine deposita, redibunt ad Patrem a quo jamdiu infeliciter discesserunt. Nos autem læti occurremus ipsis, eosque paterna caritate complexi, gaudebimus Ecclesiam universam gratulari Nobis quod filii nostri qui mortui erant revixerint, et qui perierant sint inventi*[1].

De ces déclarations, quelques dissidents inférèrent qu'on leur refusait tous moyens d'exposer les difficultés qui les tenaient éloignés des catholiques et d'arriver jusqu'au Souverain Pontife. Pie IX, en ayant été informé, se hâta d'écrire de nouveau au Prélat anglais pour repousser une interprétation si contraire à ses vœux paternels[2]. Tout autres, disait-il en substance, sont nos intentions. Bien loin de les repousser. Nous sommes les premiers à aller au-devant d'eux et Nous cherchons tous les moyens de les attirer dans nos bras. *Nec unquam*, dit le Saint-Père, *silentium illis indicere voluimus, qui, prava institutione decepti putantesque se recte sentire, dissensum suum a Nobis validis inniti argumentis arbitrentur, quæ propterea a sapientibus prudentibusque serio expendi desiderent. Licet enim id fieri nequeat in Concilio, viri tamen divinarum rerum periti a Nobis designandi ipsis non deerunt, quibus mentem suam aperire possint omniaque rationum momenta sententiæ suæ fidenter exponere, ut ex ipso disceptationis, solo veritatis assequendæ studio institutæ, conflictu, uberiori luce perfundi valeant, qua ad illam perducantur.*

Ici le Pontife ne peut se défendre de faire des vœux pour

1. Voir Doc. CXXXII. — Le *Times* et d'autres journaux protestants ne manquèrent pas d'accuser de nouveau l'Église catholique d'intolérance, parce qu'elle ne voulait pas entendre parler d'alliance, de compromis avec les doctrines déjà condamnées par elle. Voir sur cette question, dans la publication périodique romaine intitulée *Acta ex iis decerpta quæ apud Sanctam Sedem geruntur*, etc., l'article ayant pour titre : *De epistola Sanctissimi Patris ad Archiepiscopum Westmonasteriensem, data die 4 septembris 1869; deque nonnullorum protestantium responsionibus.* (Vol. V, pages 143-160.)
2. Voir Doc. CXXXIII.

qu'un grand nombre d'entre eux s'engagent dans cette voie et il leur montre les biens qui en résulteront et pour eux-mêmes et pour les autres : *ipsorum quidem, quia Deus requirentibus se toto corde faciem suam ostendet; aliorum vero, tum quia præstantium virorum exemplum efficacia sua carere non poterit, tum etiam quia isti, quo majore diligentia et labore veritatis beneficium sibi compararunt, eo impensiore studio beneficium idem ad ceteros porrigere nitentur.*

25. En continuant à raconter l'accueil que reçut l'invitation du Pape dans tel ou tel pays, dans telle ou telle secte, je ne ferais guère que me répéter, car partout on répondit par un refus catégorique, coloré des mêmes raisons[1]. Aussi conclurai-je,

1. Le comité français de la prétendue *Alliance évangélique* demanda à tous ses membres de faire de la réunion du Concile « l'objet spécial de leurs prières « et d'en profiter pour « redoubler de zèle et d'activité ». (Doc. CXXVII.) A propos de ces prières, n'oublions pas de rappeler ce que J.-H. Merle d'Aubigné, de Genève, auteur d'une Histoire de la Réforme, écrivit à M. Arthur Kinnaird, membre du parlement anglais : Il désirait vivement, lui disait-il, que, dès l'ouverture du Concile, la chrétienté tout entière adressât au Seigneur de ferventes prières pour lui demander, entre autres choses, la délivrance de tant d'âmes qui gémissent sous le joug du Pape. M. Kinnaird, de son côté, engagea le Prélat Kapff à adresser à ses ouailles une invitation dans le même dessein. Celui-ci se rendit très volontiers à son désir, faisant observer que prier Dieu de ne pas favoriser le prochain Concile c'était se servir contre Rome d'une arme toute-puissante.

Quant à l'Amérique, il faut se reporter à la lettre qu'envoyèrent à Pie IX, au nom de deux assemblées générales de l'Église presbytérienne des États-Unis, « deux modérateurs » de cette secte, pour exposer les motifs qui les empêchaient d'accepter l'invitation pontificale. (Doc. CXXVIII. — Voir aussi la *Civiltà cattolica*, 7e série, vol. VIII, p. 355-357.) L'Évêque anglican Cleveland Coxe, de New-York, adressa également au Souverain Pontife, à la date du 6 mai 1869, une lettre que Roskovany reproduit en grande partie au tome VIII, pages 341-348, de son ouvrage. Voici quelle peinture faisait du protestantisme en Amérique le docteur Ewer, de la confession épiscopale, dans une des conférences qu'il donna à New-York, en 1868, dans l'église du Christ : « Le protestantisme s'en va; c'est un fait indéniable. Combien peu fréquentent les églises! Combien deviennent sceptiques, infidèles! Que reste-t-il des anciennes croyances? Tous les dogmes ont été successivement rejetés. Les aïeux étaient calvinistes presbytériens; les pères devinrent congrégationalistes; les fils, unitaires; les petits-fils sont parkeristes et infidèles. Les rationalistes, les ritualistes, les catholiques ont encore une raison d'être; les protestants n'en ont point, il leur manque un *locus standi*. La Bible n'est plus un livre divinement inspiré et

avec Dœllinger, « le jour où des deux côtés on sera vivement et profondément convaincu que Jésus-Christ veut expressément l'unité de son Église ; que la division de la chrétienté et la multiplicité des Églises constituent un état de choses contre nature qui déplaît à Dieu, ce jour-là, les quatre cinquièmes de la polémique traditionnelle des protestants contre l'Église catholique s'évanouiront aussitôt, comme disparaît dans les airs un fétu ou une poussière ; car ils reposent sur des malentendus, des logomachies, sur des déguisements volontaires de la pensée, ou bien ont pour objet des causes personnelles et partant accidentelles qui ne sont d'aucune valeur là où il doit être uniquement question de principes et de dogmes [1]. » Puisse Dieu faire luire ce jour si ardemment désiré par le Vicaire du Christ, par les vrais catholiques et un grand nombre de protestants de bonne foi !

la raison de la foi, c'est un livre humain que chacun interprète à sa guise. » (Voir le *Monde* des 26, 27 décembre 1868 et des 15 et 24 janvier 1869.) Toutes les réponses faites par les hérétiques à l'invitation de Pie IX, sous forme de lettres, de circulaires, de protestations, d'opuscules, d'articles de journaux, se trouvent réunies et appréciées dans un ouvrage protestant des plus hostiles à l'Église catholique, intitulé : *Concil und Jesuitismus. Brennende Fragen zur Orientirung für das deutsche Volk, von einem schwabischen Theologen* (Concile et Jésuitisme. Très importantes questions devant servir de guide au peuple allemand, par un théologien de la Souabe), Stuttgard, 1870, p. 50-92.

1. *Kirche und Kirchen.* Préface, p. XXVII et XXVIII.

CHAPITRE IV

De quelques événements qui ont précédé le commencement de la guerre faite au Concile.

SOMMAIRE.

1. Avant que se déroulât un plan uniforme d'attaques contre la sainte Assemblée, il se produisit un certain nombre de faits se rattachant au mouvement général suscité par l'attente du Concile, et qui sont, pour la plupart, les signes avant-coureurs de la bataille. — 2. Mouvement parmi les jansénistes de Hollande. Son importance apparente. La communion janséniste se trouve réduite aux proportions les plus humbles. Causes de sa durée jusqu'à ce jour. — 3. Adresse de plusieurs catholiques anglais au Pape; ils demandent que le Concile proclame solennellement les bases sur lesquelles repose le droit des gens et en particulier « les principes qui permettent de reconnaître si une guerre est légitime ou non ». Ils désirent aussi voir restaurer le droit international et établir à Rome un arbitrage suprême. Le protestant Urquhart défend avec beaucoup d'ardeur les idées exposées dans cette adresse. Lui-même publie un *Appel au Pape*. Plusieurs autres protestants anglais suivent son exemple. Importance de ces manifestations; elle devient plus grande encore le jour où un certain nombre d'Évêques catholiques s'y associent. — 4. Critiques auxquelles donne lieu le choix des consulteurs étrangers pour les travaux préparatoires au Concile. On y répond par l'évidence des faits. On montre, pour l'Allemagne en particulier, combien sage, prudente et vraiment digne a été la conduite du Saint-Siège qui a accueilli ou même provoqué tous les conseils désintéressés. Lettre du Nonce de Vienne au Cardinal Caterini. Lettres du Cardinal Schwarzenberg, Archevêque de Prague, au même Cardinal Caterini et au Secrétaire d'État sur le même sujet. Réponses de NN. SS. Caterini et Antonelli. Importante lettre du Nonce de Munich. — 5. Polémique soulevée en France par la publication prochaine d'un livre sur le Concile, de Mgr Maret, Évêque de Sura. Lettre de ce Prélat à Louis Veuillot, directeur du journal l'*Univers*, et réponse de Veuillot. — 6. Cette polémique donne lieu à une controverse publique sur cette question : Les Évêques *in partibus* ont-ils le droit de siéger au Concile et y ont-ils voix délibérative? Lettre du P. Delafosse, oratorien, qui tient pour la négative. Un autre oratorien, le P. Méric, se prononce au contraire pour l'affirmative. Le P. Delafosse est blâmé par le P. Pététot, son supérieur. Intervention inopportune de M. Duruy, ministre de l'instruction publique. Déclaration du P. Pététot relativement aux doctrines attribuées à Mgr Maret. On étudie aussi la question en Italie, mais uniquement au point de vue des principes. Opuscule de Coppola. Observations de la *Civiltà cattolica*. Considérations sur les effets d'une semblable controverse.

1. A la faveur de l'agitation universelle produite par l'annonce du Concile et qui se manifesta aussitôt après la publication de

la bulle de convocation, l'Enfer suscita contre l'Église une lutte formidable[1]. Il n'y eut point d'abord de plan d'attaque uniforme. L'ennemi semblait épier une occasion propice, un prétexte pour engager avec toutes ses forces une bataille rangée. Celui qui observe d'un œil attentif le développement ordinaire des grands événements, principalement à notre époque, a bientôt fait de reconnaître quelle voie tortueuse suit la politique mondaine, dont tout le secret consiste à bien déterminer d'abord ce qu'elle veut, puis à attendre. Si ses désirs tardent à se réaliser, elle fait naître un prétexte qui lui donne une apparence de raison pour atteindre l'objet de ses ardentes convoitises. Quoi qu'il en soit relativement à la question qui nous occupe, les premières escarmouches eurent lieu dans le troisième ou le quatrième mois de l'année 1869, à l'occasion d'une correspondance de France publiée par la revue romaine la *Civiltà cattolica.* Alors parurent en Allemagne d'abord, puis en France et enfin partout, une foule d'ouvrages qui ne révélaient que trop les sentiments et les pensées de leurs auteurs : tantôt la défiance envers le Saint-Siège, tantôt l'antipathie et tantôt une haine profonde. C'est alors que fut formulée une accusation, devenue depuis comme le mot d'ordre des adversaires de Rome : *Le Concile du Vatican*, dit-on, *a été convoqué principalement en vue de donner satisfaction aux désirs favoris des jésuites et de cette partie de la Curie romaine qui se laisse guider par ces religieux.* On veut y faire proclamer solennellement l'omnipotence pontificale et en particulier l'infaillibilité

1. Voir l'*Allgemeine Zeitung* du 10 mars 1869 (Doc. CXLVII) et la page 8 de l'ouvrage intitulé : *Der Papst und das Concil* (Le Pape et le Concile), par Janus, Leipzig, 1869. « Si nous nous en tenons, écrit l'auteur sous le pseudonyme de Janus, si nous nous en tenons aux articles de la *Civiltà cattolica* que nous venons de rappeler, nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que le Concile a été surtout convoqué en vue de satisfaire les désirs favoris des jésuites et de cette partie de la Curie romaine qui se laisse guider par ces religieux. » (*Halten wir uns indess nur an die oben mitgetheilten Artikel der* Civiltà, *so geht aus denselben unzweideutig hervor, dass das Concilium zunachst einberufen ist, um die Lieblingswünsche des Jesuiten-Ordens und desjenigen Theils der Curie, der sich von ihm leiten lässt, zu befriedigen.*)

du Pape. C'est à peu près vers ce temps que le gouvernement bavarois, à l'instigation peut être mais certainement avec le concours de plusieurs conseillers non laïques, inaugura la guerre des Cabinets, par sa fameuse Note du 9 avril 1869, dont nous parlerons bientôt plus au long.

Mais avant qu'on en vînt aux hostilités ouvertes il se passa un certain nombre de faits dignes d'être signalés. Nul lien ne semble les rattacher les uns aux autres ; pourtant ils n'en ont pas moins rapport au mouvement général provoqué par l'annonce du Concile. Dans quelques-uns d'entre eux on reconnaît les signes avant-coureurs de la prochaine bataille. Ce sont ces faits que nous allons exposer dans le présent chapitre.

2. La Congrégation directrice, dont les travaux ont fourni la matière principale des deux premiers livres de cette histoire, ne jugea pas opportun, le lecteur se le rappelle sans doute, pour les motifs que j'ai déjà indiqués, d'envoyer une invitation spéciale aux jansénistes de Hollande. Elle préféra s'adresser, lorsque les circonstances le permettraient, à tous ceux *en général* qui étaient attachés au jansénisme, pour les exhorter à reconnaître leurs erreurs [1]. Très peu de jours après la publication de la bulle convoquant un Concile œcuménique, c'est-à-dire dans le mois de juillet 1868, le clergé janséniste de la Hollande, les membres des administrations ecclésiastiques des vingt-cinq paroisses et plusieurs autres laïques de la *Clérézie* [2] reçurent une espèce de lettre circulaire portant la signature de *deux membres du Conseil ecclésiastique de la paroisse catholique romaine* (sic) *de la Clérézie épiscopale de Dordrecht*. Les auteurs de cette lettre montraient au clergé qu'il était de toute nécessité, que c'était même un devoir, d'obtenir que la Clérézie fût représentée au prochain Concile, afin de pouvoir dé-

1. Liv. II, chap. I, art. I, n. 6.
2. Les jansénistes hollandais repoussent la qualification de *jansénistes;* ils prennent le titre de membres de la « Clérézie épiscopale » (*Bisschoppelyke Clerezij*) et aussi celui de « vieux catholiques romains » (*Oud-Roomsche Katholieken*).

fendre ses intérêts et de mettre fin le plus tôt possible à la déplorable et longue scission qui la tenait éloignée de ses frères dans la foi [1].

Pendant plusieurs mois, ce document resta ignoré en dehors de la communion janséniste; il fut rendu public seulement au mois de novembre 1868, dans les circonstances que je vais dire.

Au mois d'octobre de cette même année, le *Tijd*, journal catholique d'Amsterdam, posa la question suivante : Les Évêques jansénistes de notre pays assisteront-ils aussi au Concile général indiqué pour l'année prochaine? Ce sont de véritables Évêques, disait le *Tijd*, bien qu'ils soient schismatiques, et ils veulent être considérés comme Évêques catholiques. Plusieurs fois excommuniés par les Papes, ils en ont toujours appelé au Concile général. Voici qu'un Concile général est convoqué. Que vont-ils faire? Ou ils s'y rendront ou ils mettront en avant quelque prétexte pour n'y point paraître. Dans le premier cas, évidemment, ils devront se soumettre à ce que le Concile décidera à leur égard. S'ils refusent d'y aller, ils prouveront par là que « leur appel au Concile était une fausseté, comme l'a du reste toujours été leur prétention de vouloir vivre en communion avec le Pontife romain ». Même dans la seconde hypothèse, ils devront tenir pour valides les décisions de l'auguste Assemblée, d'autant plus que de tout temps ils ont réclamé la convocation d'un Concile. Par conséquent, dans l'un et l'autre cas, nous avons l'espoir de voir terminer ce schisme qui tient éloignées de nous tant de personnes parfaitement bien disposées. Elles courent le danger de se perdre et cependant elles croient et professent presque tout ce que l'Église croit et professe [2].

La réponse à la question du *Tijd* ne se fit pas longtemps attendre. Environ trois semaines après, ce journal recevait de la poste, « par l'entremise d'un respectable négociant »

1. Voir le *Tijd* du 10 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)
2. Voir le *Tijd* du 19 octobre 1868. (Doc. CCCVIII.)

de Rotterdam, une lettre signée : *Un membre de l'Église catholique romaine, appartenant à la Clérézie.* L'auteur de cette lettre, se faisant l'interprète des sentiments de ses coreligionnaires, déclarait que leur plus vif désir était de voir bientôt cesser la séparation. Leurs Évêques, disait-il, étaient tenus, invités ou non, de se rendre au Concile en personne, ou, s'ils en étaient empêchés, de s'y faire représenter; agir différemment, ce serait témoigner que leur appel au futur Concile n'a été qu'une feinte. Mais, ajoutait-il, il avait une trop haute idée de ses chefs ecclésiastiques pour douter même un instant de leur ferme volonté de satisfaire à cet impérieux devoir. Il demandait, en attendant, qu'on ne préjugeât pas les décisions du Concile. Avec tous les catholiques, disait-il, nous regardons le Concile général comme le tribunal suprême de l'Église catholique. Laissez donc ce tribunal prononcer sa sentence, et alors à nous et à vous, et à tous les catholiques, s'appliquera la parole du Fondateur et du Chef de notre Église : *Celui qui n'écoute pas l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain* [1].

Le journal d'Amsterdam fit à cette lettre le plus cordial accueil. Quelques expressions cependant lui parurent donner à entendre que les jansénistes se soumettraient dans le cas seulement où le Concile examinerait la cause « sans préjugés ni préventions ». Le *Tijd* invita donc l'auteur de la lettre à retrancher une phrase qui évidemment laissait un prétexte pour protester contre la sentence du Concile. Celui-ci s'y prêta de bonne grâce. L'expression, dit-il, lui était échappée et il avait voulu dire tout autre chose [2].

Presque en même temps que cette lettre, parvenait au *Tijd* celle dont j'ai parlé au début de ce chapitre. Ce journal la publia dans le numéro du 10 novembre : c'est ainsi qu'elle fut connue du public. Quoique le *Tijd* puisât dans ce document de nouveaux motifs d'espérance, il ne put cependant s'empêcher

1. Voir le *Tijd* du 9 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)
2. Voir le *Tijd* du 11 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)

d'en critiquer certaines parties, et particulièrement ce singulier passage : *Nous sommes*, disaient les signataires de la lettre, *catholiques romains par conviction et membres de la Clérézie par confiance en notre clergé. Nous sommes tranquilles, parce que nous nous reposons, non sur nos propres convictions, mais sur la persuasion où nous sommes que nos ecclésiastiques possèdent la vérité.*

Nous voudrions demander aux laïques de la Clérézie, répondit le journal catholique, de quel droit ils supposent que leurs ecclésiastiques possèdent la vérité sur les questions de foi et si, en semblable matière, il est sage de s'en tenir à une simple supposition, surtout quand ils reconnaissent que leur clergé vit dans un état d'opposition dont l'histoire de l'Église n'offre peut-être pas un pareil exemple [1].

A cela les signataires de la lettre répliquèrent que, si leur écrit eût été destiné aux catholiques, ils auraient fait leur possible pour en écarter tout sujet de dissentiment. Quant aux observations du *Tijd*, ajoutaient-ils, bien qu'ils fussent en mesure d'y répondre immédiatement, ils ne voulaient pas le faire, parce que le prochain Concile général, *dont l'infaillibilité en matière de foi a été toujours été admise aussi bien par les membres de la Clérézie que par tous les autres catholiques*, ne manquera sans doute pas de se prononcer sur ces différends et autres semblables. Seulement, ils désiraient expliquer le sens de cette phrase : « Nous sommes catholiques romains par conviction et membres de la Clérézie par confiance en notre clergé. »

Les questions qui divisent Rome et la Clérézie, disent-ils, regardent non des questions de foi, mais uniquement *les droits domestiques de l'Église néerlandaise ;* c'est à ces questions purement domestiques qu'ils faisaient allusion en parlant de *confiance* dans leur clergé. Quant à la foi, la Clérézie entière admet tout ce que l'Église a déclaré être sa doctrine. Si la Clérézie paraît attacher du prix à la

1. Voir le *Tijd* du 10 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)

solution de certains points controversés, c'est, ajoutent-ils, parce que, depuis le dernier Concile général, un grand nombre de personnes ont admis dans l'Église des doctrines auxquelles nous trouvons à redire[1]. Et, sur ce point, bien des catholiques d'autres pays partagent le même sentiment. Toutefois, ils joignent leurs vœux à ceux du *Tijd* pour qu'il leur soit donné de voir bientôt luire le jour où tous, fraternellement unis dans le même esprit, entonneront ensemble le joyeux *Te Deum*[2]. Cette réplique élargissait par trop le champ de la discussion. Aussi le *Tijd*, déférant au conseil d'une personne de grande autorité qui craignait que la polémique engagée ne mît obstacle à l'heureuse issue de l'affaire[3], se contenta de publier dans ses colonnes le texte de la réponse, uniquement dans l'intention de faire connaître exactement la pensée des signataires, comme du reste ceux-ci l'avaient demandé. En même temps il déclarait qu'à leur exemple il s'abstiendrait d'entamer une discussion qu'en toute autre circonstance il se serait cru obligé de soutenir, et il concluait en renouvelant le vœu formé par tous pour une fraternelle union[4].

Après ces divers incidents, la presse ne s'occupa plus guère de cette question. Cependant, vers la fin de ce même mois de novembre, le *Tijd* informa ses lecteurs qu'on lui avait communiqué, venant de Rotterdam, une lettre dont l'auteur, au dire de l'intermédiaire, était une personne simple et bien pensante. On s'attachait à y réfuter et le *Tijd* et les auteurs des deux lettres précédentes. Le journal ne crut pas devoir sortir de la réserve qu'il s'était imposée, et s'abstint de publier cet écrit. Il se contenta d'en reproduire deux passages, pour mon-

1. Les jansénistes hollandais rangeaient parmi ces doctrines le dogme de l'Immaculée Conception.

2. Voir le *Tijd* du 17 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)

3. Le singulier moyen dont on se servait pour faire parvenir à la direction du *Tijd* les écrits des jansénistes ne laissait pas que d'exciter aussi quelque défiance. Ajoutons que le bruit s'accrédita depuis que les deux signataires de la lettre avaient *prêté* leurs noms à un ecclésiastique qui désirait n'être pas connu.

4. Voir le *Tijd* du 17 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)

trer à la Clérézie de quels prétextes s'armait déjà cet homme « simple et bien pensant » afin de repousser les décisions du Concile qui ne cadreraient pas avec ses opinions [1].

Le dernier écrit un peu important eut pour auteur un prêtre catholique des plus respectables, et parut le 2 janvier 1869 dans le journal intitulé *Kerkelijke courant* (Gazette ecclésiastique).

Aujourd'hui la communauté janséniste de Hollande est réduite aux plus faibles proportions. Elle est à peu près uniquement composée des descendants des familles qui ont jadis fait schisme avec Rome; les laïques, du moins le plus grand nombre des laïques, sont dans la bonne foi; ils sont persuadés qu'ils n'ont pas à s'occuper de la désunion qui existe entre Rome et leurs Évêques; c'est là, disent-ils, une question qui *regarde les prêtres*. Si le schisme subsiste, c'est grâce au clergé seul : celui-ci possède d'assez grandes richesses, provenant soit d'anciennes fondations catholiques, soit de legs laissés par les premiers jansénistes.

« On se figure, dans plus d'un pays de l'Europe, disait l'abbé Brouwers au congrès de Malines en 1867, qu'en Hollande les catholiques sont dominés et molestés par les jansénistes. Il fut un temps, Messieurs, où le jansénisme avait en Hollande son centre, son foyer; un temps où une prime de trois mille florins fut officiellement promise à celui qui livrerait à l'autorité le vicaire apostolique que Rome venait de nommer; un temps où les jansénistes, soutenus par le gouvernement, virent livrer à l'arbitraire de juges ennemis tout prêtre catholique qui ne relevait pas d'eux... Mais ce temps est loin, bien loin! Permettez-moi de vous traduire en langage arithmétique, en style de télégramme, la situation respective du jansénisme qui descend et du Catholicisme qui monte. D'après le dernier recensement officiel, les jansénistes sont aux catholiques comme 1 est à 371. Ils n'ont plus guère que vingt-cinq paroisses et ne comptent pas même six mille âmes; mais ils

1 Voir le *Tijd* du 28 novembre 1868. (Doc. CCCVIII.)

continuent à se nommer un Archevêque, qui exerce sa quasi-juridiction sur seize curés et sur un vicaire ; un premier Évêque, qui a neuf curés, mais pas un seul vicaire, et enfin un autre Évêque, qui n'a ni curés, ni vicaires, ni ouailles! Ce second Évêque est celui de Deventer. Le premier est mort il y a quelque temps, et son siège est vacant. Puissent les jansénistes, Messieurs, redevenir bientôt ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, nos frères sous l'égide de la Mère du Christ, nos frères sous le drapeau du Vicaire du Christ[1]! »

L'Évêque défunt dont parle l'abbé Brouwers était l'Évêque de Harlem, décédé le 19 juin 1867. Après sa mort, surgit la grave question de savoir à qui revenait le droit de lui donner un successeur; mais la fermeté du gouvernement hollandais, qui refusa de reconnaître les nouveaux droits mis en avant par le clergé de Harlem, et probablement aussi le besoin qu'éprouvait ce clergé de ne pas se montrer divisé aux yeux de son peuple, au moment solennel où allait s'ouvrir le Concile, firent disparaître toute cause de dissentiment intestin, et ce fut l'Archevêque d'Utrecht qui, comme par le passé, nomma l'Évêque de Harlem.

3. Trois mois après la promulgation de la bulle convoquant un Concile œcuménique, c'est-à-dire dans ce même mois de septembre où furent publiées les deux lettres apostoliques destinées aux schismatiques et aux non-catholiques, parut en Angleterre un document singulier qui éveilla l'attention des penseurs. C'était une adresse de quelques catholiques anglais au Souverain Pontife pour le prier de vouloir bien prendre sous son patronage l'examen d'une question qui, disaient-ils, touche de près à leur conscience de catholiques, à leurs devoirs et à leurs droits de citoyens, et même aux intérêts de la chrétienté tout entière : ils demandaient que le Saint-Siège et le Concile déclarassent sur quelles bases repose le droit des gens et en particulier de

1. *La situation du Catholicisme en Hollande* (discours prononcé au Congrès de Malines, dans la séance générale du 6 septembre 1867, par M. l'abbé J. W. Brouwers), Amsterdam, 1867, p. 4 et 5.

quels principes on peut déduire la légitimité ou l'illégitimité d'une guerre et dans quelles conditions un citoyen sous les armes n'est pas exposé au danger de voir son rôle de défenseur du droit se transformer en celui d'agresseur et d'assassin. Les signataires, rappelant des faits notoires, regrettent qu'à notre époque le droit des gens ait été méconnu dans les circonstances les plus graves et que les nations, livrées à une politique de spéculation et à l'esprit révolutionnaire, aient supprimé les anciennes garanties qui protégeaient les États et les empêchaient de prodiguer le sang et les biens de leurs sujets. Non, s'écrient-ils, la guerre, à notre avis, ne peut s'appeler de ce nom que lorsqu'elle est imposée par une impérieuse nécessité et qu'il s'agit de repousser une attaque ou de revendiquer un droit, et, dans ces deux cas, on doit faire connaître les causes de la guerre aussi bien au pays qu'à l'étranger. Nous voudrions voir les rapports des citoyens avec l'État et des États entre eux nettement définis et réglés, de manière que ceux qui désirent écouter la voix de l'Église ne soient pas exposés à donner un honteux et criminel consentement à l'effusion du sang. Nous voudrions de plus que les gouvernements et les peuples fussent invités à fonder ou à restaurer, avec le concours des citoyens les plus éminents, des institutions et un ensemble de lois qui permettent d'assurer le règne de la justice jusque dans les hautes régions de la politique; des institutions semblables à celles que possédaient autrefois et que possèdent encore aujourd'hui les païens; des règles de *procédure* qui ne laissent plus au caprice d'un seul homme ou de la foule le soin de décider de la guerre. Alors la paix ou la guerre ne dépendra plus du *triomphe de tel ou tel parti, mais d'une enquête juridique*. Alors il ne sera plus au pouvoir de la passion ou du despotisme de déclarer la guerre et de disposer de la vie humaine. Qu'on se rappelle les institutions antiques, ce collège des *féciaux* qui contribua si puissamment à la grandeur de Rome, les vieilles institutions anglaises et le code musulman lui-même. Des lois de ce genre nous paraissent absolument nécessaires dans une société d'hommes vertueux.

Si l'Église catholique n'élève pas la voix, les vieilles traditions vont disparaître de toute l'Europe, étouffées par les intérêts matériels, par les aspirations de la vaine gloire, par un scepticisme qui va croissant avec l'immoralité. Un tel état de choses enfanterait nécessairement une confusion générale que châtierait bientôt une servitude universelle. Les signataires de l'adresse avouent les inquiétudes de leur conscience : dans la situation présente, ils éprouvent, disent-ils, le besoin d'être éclairés ; ils se montrent affligés pour eux-mêmes, mais bien plus encore pour leurs fils, menacés de devenir un jour ou les victimes ou les complices de la plus détestable des tyrannies. Ils sollicitent donc le Concile et le Souverain Pontife de vouloir bien donner des règles de conduite qui obligent en conscience tous les chrétiens. Ils expriment aussi le désir qu'on fasse appel à tous les législateurs chrétiens afin qu'ils mettent leurs institutions nationales au moins à la hauteur de celles qui existaient sous la loi de nature ; ils réclament instamment la création à Rome d'un collège spécialement chargé, sous la protection du Saint-Siège, d'enseigner le droit des gens et destiné à devenir, dans cet ordre de questions, comme un foyer de science et l'arbitre suprême de toutes les controverses. De cette manière, disent-ils en terminant, devant le tribunal auguste de l'autorité chrétienne, les problèmes les plus élevés et les plus difficiles seront éclairés des lumières empruntées aux immuables vérités de la foi[1].

Les promoteurs de l'adresse, après avoir développé les principes que nous venons d'énoncer, invitent les autres catholiques à s'associer, à prier, à réunir des ressources pour la propagation de ces importantes doctrines. Le lecteur trouvera parmi les Documents le texte de cet appel[2]. En voici la conclusion : Plus d'une personne sans doute, en lisant les lignes qui précèdent, se sera imaginé que la pensée, l'initiative de cette régénération sociale par la justice, sous le règne des lois divi-

1. Voir Doc. CCXCVII.
2. *Ibid.*

nes, que sanctionnera, interprétera et appliquera le Souverain Pontife, est certainement due ou au Pape lui-même ou à un catholique plus ultramontain que le Pape. Eh bien, il n'en est rien, c'est à un protestant que Dieu a inspiré l'idée de cette catholique entreprise, et ce protestant, à son tour, la propose à toutes les nations, à toutes les croyances, à toutes les incrédulités même. Partout les cœurs honnêtes, les consciences droites et les intelligences habituées à méditer sur les maux de l'époque actuelle, dans le désir d'assurer le bien à venir, lui ont donné de précieux encouragements.

Le protestant dont il est ici question n'est autre que le docteur David Urquhart. Déjà, au commencement de cette même année, il avait fait paraître un écrit intitulé : *Appel d'un protestant au Pape pour le rétablissement du droit public des nations.* L'auteur y défendait avec une grande force de logique les principes de la pétition dont nous venons de parler. Il s'était pour ainsi dire fait l'apôtre des idées qu'elle renfermait; aussi ne cessait-il de publier dans la *Diplomatic Review* des articles sur son idée favorite. Son *Appel* fut imprimé à Londres et à Paris, en anglais, en français et en latin; il était précédé d'une lettre au Souverain Pontife [1]. Les idées exprimées par le docteur Urquhart, dans ses différents écrits, n'étaient certainement pas exemptes de toute erreur [2] : mais l'auteur les corrigea et les modifia dans le sens de la doctrine de l'Église catholique. Alors elles trouvèrent faveur auprès des catholiques de

1. Voir Doc. CCXCVIII. Urquhart, dans son *Appel,* traite les propositions suivantes : 1° L'oubli du droit des gens fait passer les nations chrétiennes des guerres justes aux guerres injustes. 2° Le rétablissement du *droit des gens* est nécessaire pour sauver la société européenne. 3° L'Église catholique est capable d'opérer ce rétablissement. 4° Le futur Concile œcuménique met l'Église dans l'alternative ou de proclamer le droit ou d'en sanctionner l'infraction par son silence. 5° L'institution d'un collège de diplomatie à Rome est de la plus urgente nécessité.

2. Voici en quels termes la *Civiltà cattolica* (8ᵉ série, vol. VII, p. 131) parlait de l'écrit du docteur Urquhart : « Nous ne voulons examiner ni cette brochure ni les articles qui se publient chaque mois dans la *Diplomatic Review.* Qu'il nous suffise de faire remarquer un singulier phénomène: des publicistes protestants réclament pour les questions sociales et politi-

l'Angleterre, de la France et de la Suisse, qui les propagèrent avec ardeur. A Genève, par exemple, on vit paraître une

ques l'action directe du Concile, au moment où certains catholiques libéraux s'y opposent formellement, dans la crainte que l'Église n'empiète sur le domaine de la politique et n'aborde certaines questions qui, disent-ils, ne sont pas de son ressort. Il est bon de citer aussi une réflexion très opportune d'un journal protestant, *The Spectator* (17 juillet). Après avoir dit que ni les catholiques ni les protestants, s'ils restent fidèles à leurs principes, n'ont rien à redouter du prochain Concile, l'auteur de l'article ajoute : Comment donc se fait-il que certains catholiques en ont peur et sont si peu logiques? Pour eux, l'Église semble être infaillible en matière de théologie, mais elle ne l'est plus quand elle veut déterminer le champ de sa propre infaillibilité ou en fixer l'étendue. L'idée mère de la *Diplomatic Review*, dégagée des principes politiques que défend cette revue, de ses idées sur la Russie et la Turquie, de ses exagérations, de ses utopies et de son esprit protestant, a rencontré un accueil favorable auprès des catholiques d'Angleterre et d'ailleurs. C'est peut-être la *Diplomatic Review* qui a suggéré au *Month* la pensée de l'article si soigné que contient la livraison du mois de mai et dans lequel il présente, sous une forme acceptable aux protestants eux-mêmes, le projet de constituer le Souverain Pontife arbitre et pacificateur des nations chrétiennes : *The peace-maker of the nations.* » (Voir aussi le volume VI de la *Civiltà*, p. 485, 486.) M. Chantrel, rendant compte dans la *Revue du monde catholique* (tome XXVII, p. 139, 140) d'une brochure de Rupert intitulée : *Une question politique soumise au Concile. En quoi consiste la légitimité du pouvoir?* (Paris, Palmé, 1869), écrivait : « M. Rupert estime... que les appels faits au Pape et au Concile sous l'inspiration de M. Urquhart ne peuvent aboutir, du moins de la façon explicite désirée par cette remarquable école. *La demande adressée au Souverain Pontife*, dit-il, *ne pourra être exaucée, cela est de toute évidence. L'impossibilité de répondre aux vœux des suppliants et l'inutilité qu'il y aurait à rendre des décisions que n'accepteraient pas la plupart des intéressés, l'hostilité nouvelle provoquée chez les princes, qui trouveraient fort mauvais que le Pape vint prononcer dans certaines questions qui sont de leur ressort, l'esprit d'indépendance même chez beaucoup de catholiques toujours enclins à limiter l'action de l'autorité pontificale et trop disposés à la contester dans les limites où elle s'exerce : voilà bien des raisons qui ne nous permettent pas d'espérer de voir de longtemps s'élever ce tribunal, soit dogmatique, soit arbitral, devant lequel nos frères voudraient voir s'incliner peuples et rois.* L'Église manquera-t-elle pour cela à son devoir de proclamer ce qui est juste et bien, de condamner ce qui est injuste et mal? Non, sans doute. *Dépositaire de la vérité, l'Église enseigne au monde les principes d'ordre et de justice dont l'application peut et doit établir en tous lieux la paix et le règne du droit. C'est aux princes à faire l'application de ces principes à chaque société particulière, en s'aidant des conseils et des lumières que leur apportent la science et la raison dirigées par la foi.* Ajoutons que, dans les circonstances actuelles, c'est aux publicistes catholiques aussi et à tous ceux qui veulent le triomphe de la justice qu'il appartient de peser de tous leurs efforts sur les résolutions des gouvernements, en éclairant l'opinion publique, en se servant de toutes les forces que leur donnent les institu-

brochure où il était parlé d'une *œuvre* qualifiée *apostolique* par l'auteur et qui devait avoir pour but de faire cesser les guerres injustes [1].

La petite école (s'il est permis de l'appeler de ce nom) que les articles de la *Diplomatic Review* et surtout les écrits d'Urquhart avaient contribué à établir au milieu des protestants envoya une seconde adresse au Saint-Père. Cette adresse ressemblait à celle des catholiques, mais ses auteurs avaient plus spécialement en vue de faire condamner une maxime proclamée par « la plus haute autorité politique des temps modernes, sir Robert Peel », et qui justifiait les plus révoltantes injustices. Cette maxime, la voici : « Les chrétiens ne sont pas

tions de chaque pays. L'Église prononce sur le bien et sur le vrai; c'est aux hommes de suivre ses enseignements et d'appliquer les règles qu'elle trace. Dans les dispositions actuelles des esprits et dans la situation des sociétés. il ne paraît pas qu'on puisse faire davantage; mais il est souhaitable que ces dispositions et cette situation se modifient dans le sens d'une vraie et salutaire politique chrétienne. » *L'Unità cattolica* du 18 septembre 1868, avec sa mâle franchise, s'exprimait ainsi : « Il ne s'agit pas de demander à Pie IX la proclamation des principes, mais de lui prêter main-forte pour les faire reconnaître. » Voir aussi l'*Univers* du 18 septembre 1868 et le *Monde* du 15 septembre 1868 et du 18 avril 1869. Peu avant l'ouverture du Concile, Urquhart revint sur son sujet favori et publia un nouvel écrit dont je parlerai plus loin.

1. *L'Œuvre apostolique. Le but de cette association est de faire cesser les guerres injustes*. Genève. Imprimerie Pfeffer, 1868. Dans cet ouvrage, il est question d'une société de protestants anglais qui pensent que dans l'Église catholique seule et dans le Pontife romain réside la force morale nécessaire pour imposer aux peuples et aux protestants, et qui gémissent de voir les nations désolées par les crimes et les malheurs causés par la politique, l'injustice et l'égoïsme. La brochure de leur principal organe, la *Diplomatic Review*, « soutient que, pour sauver l'Europe, il faut rétablir le droit international, droit qui n'est autre chose que la manifestation de la sagesse et de la justice éternelles, droit formulé par les docteurs catholiques avec l'assurance et l'autorité que donnent l'évidence et la grâce, droit en vertu duquel l'auteur d'une guerre injuste est un assassin. La *Revue diplomatique* affirme que ce droit international serait une pure chimère, s'il n'y avait aucune autorité suprême pour l'interpréter et l'appliquer. Or cette autorité suprême, disent nos Anglais, encore anglicans, mais bien près d'être catholiques, ne peut résider que dans le Souverain Pontife. » L'auteur de ce travail cite à l'appui de son sentiment quantité d'écrivains catholiques faisant autorité et aussi la pétition au Souverain Pontife dont nous venons de parler. (Voir la *Civiltà cattolica*, 7e série, vol. V. p. 134, 135.)

assujettis au droit des gens ni aux préceptes de la justice dans leurs rapports avec ceux qui sont étrangers au Christianisme et à la civilisation [1]. »

Le souvenir de pareilles manifestations mérite assurément d'être transmis à la postérité. Il montrera aux générations futures quelle haute idée on a dû concevoir, même au dix-neuvième siècle, de l'autorité morale du Pontificat romain, pour que, du sein du protestantisme, des hommes dignes de tout respect en aient appelé au Pape comme au juge suprême et à l'arbitre des nations, sans soulever une seule protestation chez les ennemis de l'Église catholique. Le moyen âge catholique n'était pas allé aussi loin; on chercherait en vain dans ses annales le souvenir d'un semblable appel fait au Catholicisme par des étrangers. Aussi l'Évêque de Rodez, venant à parler de la lettre adressée au Souverain Pontife par le docteur Urquhart, ne manqua pas de signaler l'importance de ce fait : « Ceux d'entre nos frères séparés, écrivait ce Prélat, qui ont encore à cœur de conserver quelques restes d'Évangile au milieu de la confusion de toutes ces sectes qui, à force de mutiler nos saints Livres, n'en garderont bientôt plus que le titre, finissent par voir où les a conduits le libre examen; ils reconnaissent qu'il est devenu, entre les mains de la philosophie, une arme des plus meurtrières qu'elle dirige sans cesse contre nos croyances. Ces hommes luttent contre les conséquences de leurs principes, ils soupirent ardemment après une époque de rénovation et commencent à comprendre qu'elle ne peut venir que de Rome [2]. »

Cet hommage rendu à la Papauté par un protestant, dit un publiciste français, M. Chantrel, est un signe du temps; il se renouvelle fréquemment à notre époque et permet de bien

1. Cette adresse fut publiée en français dans la *Diplomatic Review* du 7 avril 1869. Elle se trouve tout entière reproduite parmi les Documents. (Doc. CCXCIX.)

2. *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Rodez notifiant la bulle de N. S.-P. le Pape, qui annonce l'ouverture du Concile général* (25 février 1869).

augurer de l'avenir, d'un avenir très prochain [1]. Un écrivain belge, après avoir fait connaître un des documents que je viens d'indiquer, ajoutait fort sagement : « Sur cette question comme sur toutes celles qui intéressent l'humanité, le bon sens et l'expérience conseillent d'en revenir à notre vieille formule catholique : *Hors de l'Église il n'y a pas de salut !* C'est que le Catholicisme n'est pas seulement la vérité religieuse, il est la vérité complète, et par conséquent la vérité économique, la vérité politique, la vérité sociale. En voulez-vous la preuve? C'est que les hommes politiques, même religieusement étrangers au Catholicisme, en sont venus à préconiser sur les grands problèmes qui nous occupent des solutions toutes catholiques. Ainsi le *Journal des Débats*, s'occupant, il y a quelques mois, de la suppression de la guerre, se prenait à regretter cette juridiction suprême de la Papauté du moyen âge, jugeant pacifiquement et en dernier ressort les conflits des princes et des peuples. Le même fait s'est produit en Amérique, où nous avons vu, pendant la guerre civile, des protestants eux-mêmes proposer aux belligérants de recourir à l'arbitrage souverain du Saint-Siège. Cette grande idée fait son chemin chez les esprits éclairés, sensés et généreux qui vont droit au fond des choses sans se laisser arrêter par les mots. Nous en trouvons une preuve nouvelle et bien saisissante dans une requête respectueuse adressée à N. S.-P. le Pape par des protestants anglais, à l'occasion du prochain Concile. L'idée première de cette manifestation appartient à un protestant frappé de la grandeur morale de la Papauté et de son influence dans le monde. Les pétitionnaires anglais prient le Souverain Pontife de vouloir bien définir les principes du droit des gens, si profondément ébranlés à notre époque, d'opposer les lois de la justice et du droit à l'audace effrontée de la force, de protéger l'homme et la famille contre l'esclavage moderne du *militarisme*, de reprendre enfin cette magistrature pacifique dont les arrêts serviront de guide, sinon aux rois et aux gouvernements, du

1. Voir l'*Univers* du 18 octobre 1868.

moins aux cœurs de bonne volonté. Le lecteur sera touché de ce noble langage. On y reconnaît, avec un vif sentiment des maux de la civilisation moderne, une confiance toute filiale dans le Souverain Pontife et l'accent d'une foi pleine d'ardeur. Le fait même de cette solennelle démarche est, d'ailleurs, digne d'admiration. Au moment où la Révolution rêve la déchéance complète de la Papauté, s'ouvrent pour le Saint-Siège de plus larges horizons et des destinées nouvelles. On lui conteste le droit de gouverner deux ou trois millions d'hommes, et voici que de la protestante Angleterre on le conjure d'exercer sur l'univers sa paternelle et pacifique juridiction ! Nous ignorons quel accueil sera fait à la requête que nous publions. Ce qui est certain, c'est que l'idée qu'elle préconise gagne tous les jours du terrain [1]. »

Il nous reste, après avoir reproduit les paroles de l'écrivain belge, à signaler un événement qui donne encore plus d'importance à tous les faits que je viens d'exposer : je veux parler de la part qu'un assez grand nombre de Prélats crurent devoir prendre à la question qui nous occupe. Les Évêques d'Arménie, réunis en synode à Constantinople, décidèrent, dans la séance du 28 octobre 1869, de présenter à ce sujet une pétition au Saint-Père. Les raisons sur lesquelles s'appuyait cette pétition et la forme même de sa rédaction étaient à peu près identiques à celles d'une nouvelle brochure publiée à Genève par M. Urquhart sous ce titre : *Explication de l'Appel d'un protestant au Pape* [2].

L'Épiscopat arménien fait précéder sa pétition (*Votum synodi*) d'un long préambule dans lequel il déplore le triste état du monde actuel ; il se plaint surtout de ce qu'à notre époque on déclare la guerre sans se préoccuper du droit et de la justice. Aussi adresse-t-il à Dieu de ferventes prières pour

1. *Bien public* de Gand. — Article cité par le *Monde* du 15 septembre 1868.
2. Voir Doc. ccc. — La pétition des Évêques arméniens est reproduite dans l'ouvrage de Mgr Martin intitulé : *Omnium Concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum collectio*. Paderbornæ, 1873. Un extrait de l'opuscule d'Urquhart se trouve dans Roskovany, *op. cit.*, t. VIII, p. 484-486.

qu'il daigne amener les princes et les peuples à reconnaître dans le Souverain Pontife le Père de toutes les nations et de tous les Évêques de la terre, et à le choisir comme juge et arbitre suprême dans toutes les conjonctures qui pourraient mettre en péril le maintien de la paix.

Les Évèques formulent ensuite certains principes fondés sur le droit naturel et que l'Église a hautement sanctionnés et inscrits dans le corps de ses lois : La guerre est injuste lorsqu'elle n'est pas précédée de la solennité requise [1] (*Solemne belli*), c'est-à-dire, s'il n'y a pas eu au préalable sommation à l'ennemi et déclaration publique. La déclaration n'est autre chose que l'exposé public des griefs par l'entremise d'ambassadeurs, accompagné de la demande d'une juste et légitime réparation ou d'une satisfaction. La sommation est comme un acte judiciaire par lequel on dénonce solennellement et les causes de la guerre et la contumace de l'ennemi. Dans l'Ancien Testament, en effet, le Seigneur avait enjoint à son peuple d'offrir la paix à une nation avant de marcher contre elle : *Si quando accesseris ad expugnandam civitatem, offeres ei primum pacem* [1] ; et cependant il s'agissait là de villes condamnées et réprouvées par le Seigneur. « Si donc, concluent les Évêques, un prince, un général ou chef d'armée ose déclarer la guerre ou s'y associer sans avoir observé ces solennelles prescriptions, qu'il sache qu'il se rend gravement coupable d'homicide, car il devient l'auteur ou le complice de tous les meurtres qui se commettront dans cette guerre ou plutôt dans cet affreux brigandage, et que de plus il encourt l'irrégularité *ex delicto*... conformément aux décrets portés par les Pères et sanctionnés par le Souverain Pontife. » Dans tout ce qui vient d'être dit, on suppose que la guerre est juste. Mais quand le sera-t-elle réellement? Dans le seul cas, répondent les Évêques, où il y a un grave motif, une véritable, presque une extrême nécessité de la faire. Que les princes et les peuples chrétiens aient donc en horreur tous les

1. Deut. xx, 10.

vains prétextes de guerre. Qu'ils se gardent de prêter l'oreille aux suggestions de l'esprit infernal, qui les pousse à la guerre soit par vaine gloire, soit pour défendre, comme on dit, l'honneur national, proposant à leur ambition des frontières à étendre ou des richesses à acquérir, ou bien excitant leur jalousie contre des princes ou des peuples plus puissants qu'eux. Faire la guerre pour de semblables motifs serait un crime bien plus grand que celui dont on se rendrait coupable, dans les relations privées, en attentant à la vie de son prochain pour faire preuve de bravoure, d'habileté dans le pugilat ou l'escrime, pour s'emparer du bien d'autrui ou obéir aux suggestions de l'envie. « Qu'on ne s'engage donc dans aucune guerre, concluent les Pères, si ce n'est pour revendiquer des droits nécessaires ou repousser une injuste agression de l'ennemi. »

Relativement aux devoirs des chefs et des soldats, les Pères font observer que le serment militaire n'est pas et ne saurait être en contradiction avec la loi chrétienne qu'au jour de son baptême tout homme s'oblige à observer. Ainsi, dans toute guerre juste, on devra respecter le droit des gens, les immunités qui couvrent les personnes et les choses consacrées à Dieu, comme aussi les habitants et les ouvriers occupés à des travaux pacifiques; enfin protéger les femmes, les enfants et les vieillards, en un mot tous les citoyens inoffensifs. Que les soldats se rappellent qu'ils sont les serviteurs et les ministres de la justice et non de la cruauté, de la cupidité et de la vaine gloire; qu'ils se contentent de leur solde, ne molestent personne et obéissent chacun à leurs chefs.

Puisque, ajoutent les Pères, il est si important, quand on entreprend la guerre, de respecter scrupuleusement toutes les formes de la justice, il faut que les princes et les gouvernements s'obligent par une loi commune à solliciter le conseil non seulement d'hommes expérimentés, mais surtout de gens de bien qui seraient chargés d'examiner avec attention et de déclarer en toute liberté si les causes de la guerre sont reconnues légitimes par le droit des

gens et par la loi évangélique, canonique ou pontificale.

Les Pères du synode arménien terminent en déplorant tout particulièrement la situation lamentable où se trouve aujourd'hui l'Orient, pour avoir mis en oubli les principes qu'ils viennent de rappeler. Aussi tournent-ils leurs regards vers la Chaire de Rome, vers le Vicaire de Jésus-Christ, dans lequel ils reconnaissent la suprême autorité du magistère infaillible (*Tibi Vicario Domini nostri Jesu Christi, cui concredita est* SUPREMA INFALLIBILIS *magisterii auctoritas*) ; ils le prient de vouloir bien, s'il le juge opportun, proposer au Concile de proclamer solennellement, en face des nations, le droit des gens, de condamner formellement le principe tyrannique du droit du plus fort, d'établir le véritable sens du précepte divin : *Tu ne tueras point*, et d'affirmer de nouveau que les guerres injustes ne sont autre chose que des tueries et des massacres. Ils voudraient également que le Concile fixât d'une façon aussi solennelle les conditions requises par le droit canon pour qu'une guerre soit juste. Enfin, ils proposent d'établir à Rome un tribunal suprême et permanent, composé de jurisconsultes de tous les pays, qui aurait pour mission d'examiner, au point de vue de la guerre, si les rapports des diverses nations entre elles sont conformes aux lois morales de la religion chrétienne. Ce tribunal serait le défenseur des droits des peuples et ses décisions, une fois confirmées par l'infaillible autorité du Vicaire du Christ, constitueraient autant de règles pour la conscience publique. Il ne serait plus nécessaire alors d'appeler sous les drapeaux tant de milliers d'hommes, au prix d'immenses sacrifices et au très grave préjudice de la morale.

Durant le Concile, de semblables propositions furent présentées au Souverain Pontife par d'autres Évêques [1]. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet.

4. L'arrivée à Rome des consulteurs étrangers, qui, avant

1. Voir l'ouvrage précédemment cité de Mgr Martin (*Documentorum collectio*, etc., p. 97 et 98).

la convocation du Concile, avait à peine été remarquée, attira l'attention, aussitôt que fut promulguée la bulle de convocation. Les catholiques virent avec plaisir que Rome aimait à s'entourer de savants de tous pays et à demander leur concours pour les travaux préparatoires au Concile. Si, en effet, il était conforme à la nature des choses, comme je l'ai dit ailleurs [1], de concentrer au sein des Congrégations romaines les études des diverses consultes, il semblait tout aussi convenable de se renseigner exactement auprès d'hommes compétents sur les erreurs qui circulaient dans les différentes parties du monde et sur les besoins spirituels des peuples. Mais il faut toujours que les adversaires du Saint-Siège trouvent dans chacun de ses actes matière à blâme et à nouvelles accusations. Le secret imposé aux commissions préparatoires fut regardé comme une offense à l'Épiscopat. On voulait, disait-on, laisser ignorer à celui-ci les matières de ses futures délibérations. Comme si le Souverain Pontife n'avait pas demandé là-dessus l'avis de plusieurs Évêques de diverses nations et que la bulle convoquant un Concile n'eût pas montré le vaste champ qu'avait à parcourir l'auguste Assemblée, donnant ainsi aux Évêques toute facilité pour préparer les projets qu'ils jugeraient opportun de proposer au Concile ! — Les débats, ajoutait-on, auraient dû commencer bien avant l'époque fixée pour leur ouverture. C'est précisément ce qui a eu lieu, répondrons-nous : un certain nombre de théologiens et de canonistes avaient, en effet, été chargés de formuler les projets de décrets et de canons qui, dans leur pensée, répondraient le mieux à l'objet du Concile, dépourvus d'ailleurs de toute sanction pontificale. On abrégeait ainsi la tâche des Pères. — Mais ne voulait-on pas aussi par là empêcher les membres du Concile de proposer tout ce qui leur semblerait être vraiment utile? — Assurément non, puisque, au contraire, le Pape les engageait expressément à le faire [2].

1. Voir liv. Ier, chap. II, n° 7.

2. Que le lecteur veuille bien se rappeler ce que j'ai dit à ce propos au second livre, chap. Ier, art. VI, nos 2 et 3 *c;* qu'il relise le passage même des lettres apostoliques dans lequel le Souverain Pontife fixe l'ordre général

— Rome, objectait-on encore, avait traité avec bien peu d'égards les Évêques, puisqu'ils ne connurent l'invitation adressée à leurs subordonnés que le jour où ceux-ci vinrent prendre congé d'eux. De plus, le Souverain Pontife avait montré beaucoup de partialité et des vues intéressées dans le choix des personnes : aux plus illustres représentants de la science, il avait préféré des hommes obscurs et fanatiques. Pour voir combien ces accusations sont peu fondées, le lecteur n'a qu'à se rappeler ce que j'ai dit à ce sujet dans le premier livre de cette histoire. Certes aucun homme de bon sens n'osera prétendre qu'en cette circonstance Rome devait ne pas consulter les Nonces et ne se point servir des renseignements qu'elle possédait déjà. Mais voyez quelle conduite tient le Souverain Pontife : il s'enquiert des Évêques si certains ecclésiastiques, leurs diocésains, possèdent vraiment les éminentes qualités nécessaires pour bien remplir l'importante fonction à laquelle il désire les appeler, c'est-à-dire *s'ils se distinguent par leur intelligence, leur conduite, leur science, surtout en théologie et en droit canon, et, autant que possible, s'ils s'y sont acquis une grande réputation;* en même temps, il prie ces Prélats de vou-

à observer au Concile du Vatican. « Dès que nous eûmes expédié, disait le Pape, les lettres apostoliques par la convocation de ce Concile, Nous avons mandé dans notre Ville éternelle, de tous les pays du monde catholique, des hommes versés dans la théologie et le droit ecclésiastique. Nous les avons associés à d'autres personnes de cette même ville habiles dans les mêmes sciences, afin que, unissant leurs lumières, ils préparent les matières qui permettront d'atteindre le but de ce Concile général. De cette manière, les Pères pourront procéder avec plus de rapidité à l'accomplissement de leur tâche. En conséquence, Nous voulons et ordonnons que les projets de décrets et de canons rédigés et formulés par ces personnages soient soumis à l'examen et au jugement des Pères mêmes. Toutefois, Nous n'avons pas donné notre approbation à ces projets; Nous les avons entièrement réservés à la connaissance des Pères réunis en assemblée générale (*Quæ Nos, nulla nostra approbatione munita, integra integre Patrum cognitioni reservavimus*). » Et ailleurs : « Bien que ce ne soit qu'à Nous seul et au Saint-Siège apostolique qu'aient été dévolus le droit et le soin de proposer au saint Concile œcuménique les sujets à traiter et de demander l'avis des Pères sur ces questions, si cependant quelques-uns d'entre eux avaient à soumettre des projets qu'ils estimeraient propres à contribuer à l'utilité publique, non seulement Nous désirons qu'ils les présentent en toute liberté, mais Nous les engageons à vouloir bien le faire. » (Voir Doc. LII, § 7, 2.)

loir bien faire connaître *en toute liberté leur avis si autorisé* [1]. Quelquefois il leur demande tout simplement de choisir une personne qui possède leur confiance, comme il l'a fait, par exemple, pour l'Angleterre, la Suisse et l'Amérique [2]. Dans d'autres circonstances, enfin, il adresse ces invitations [3] non pas directement ou par l'entremise de ses représentants, mais par le canal seul des Évêques. Et après cela on vient jeter à la face du Saint-Siège le reproche d'avoir manqué d'égards pour les vénérables membres de l'Épiscopat, de s'être laissé guider dans ses choix par l'esprit de parti et d'avoir désigné des hommes incapables [4] ! Il est vrai qu'à cette époque les négociations que je viens de rapporter n'étaient pas connues du public ; mais alors pourquoi se permettre de porter un jugement dans une cause que l'on ne connaît point? Je désirerais, pour rendre hommage à la vérité, dire ici un mot à propos de ces illustres *représentants de la science* dont on nous parle : on verra combien sage, habile et digne s'est montré le Saint-Siège durant tout le cours des négociations, et comme il a accueilli et même provoqué tous les conseils désintéressés. Ainsi que je l'ai rapporté ailleurs [5], on appela en deux fois à Rome les consulteurs étrangers, avant et après la promulgation de la bulle de convocation du Concile. Le Saint-Père avait voulu que la seconde invitation eût lieu après les grandes chaleurs de 1868, c'est-à-dire plus d'un an avant l'ouverture du Concile. Au nombre de ceux qu'il se proposait d'inviter, malgré l'avis contraire de quelques personnes, était le célèbre historien bavarois Ignace Dœllinger, professeur à l'Université de Munich. Mais on affirma au Souverain Pontife, sur la foi de renseignements peut-être inexacts, que Dœllinger refuserait l'invitation, et alors Pie IX ne donna pas suite à son dessein [6].

1. Voir Doc. v.
2. Voir Doc. xxii et xxiii et liv. Ier, chap. vii, n° 4.
3. Voir Doc. xiii, xiv, xvi, xix, xxvi, etc.
4. Le lecteur se souvient que le docteur Newman, Dieringer et plusieurs autres ecclésiastiques ne purent répondre à l'appel qui leur fut fait.
5. Liv. Ier, chap. vii, n° 4.
6. Voir Doc. ccciv.

Au mois d'avril 1868, le Nonce de Vienne faisait parvenir au Cardinal Caterini une proposition qu'*un prince de l'Église* l'avait chargé de transmettre à Rome. Il la lui communiquait, disait-il, dans la crainte que son silence n'empêchât le bien qui pouvait résulter de cette proposition. Il serait très utile, pensait l'auteur du projet, de réunir à Rome un conseil de quelques théologiens de l'Allemagne qui professent peut-être certaines maximes non entièrement conformes à celles du Siège apostolique, mais jouissent d'une grande réputation de talent et de science, même auprès des Évêques et des docteurs les plus dévoués au Saint-Père. Il y a tout lieu d'espérer qu'ils puiseraient dans des rapports directs et intimes avec les théologiens romains la science dont ils pourraient avoir besoin en telle et telle circonstance et aussi un attachement de plus en plus profond pour le Saint-Siège?

Voici les noms des théologiens qui étaient mis en avant : Dœllinger, dont il vient d'être question ; Hefele, professeur d'histoire ecclésiastique à Tubingue, et Kuhn, professeur de dogme à la même Université [1]. Le Cardinal Caterini répondit qu'il s'était empressé de soumettre cette proposition au Souverain Pontife, qui avait exprimé sa vive satisfaction de voir le zèle déployé par ce haut dignitaire de l'Église. Le Saint-Père, disait-il, avait ajouté que peut-être il appellerait encore quelques consulteurs étrangers, mais après l'été, saison toujours si funeste en Italie aux habitants du Nord, et qu'alors il penserait aux personnes dont les noms avaient été cités. L'austère Cardinal terminait en exprimant son opinion personnelle sur Dœllinger : Il était bien difficile, disait-il, qu'il consentît jamais à changer d'avis [2].

Vers la fin du mois de mai suivant, le Cardinal Schwarzenberg, Archevêque de Prague, ignorant la détermination que venait de prendre Pie IX, appela à son tour l'attention du Saint-Siège sur le même sujet. Il s'adressa en même temps au Cardinal Caterini et au Secrétaire d'État et leur dit franchement ce qu'il pensait des consulteurs des commissions prépa-

1. Voir Doc. CCCI.
2. *Ibid.*

ratoires. Il craint, dit-il, que ceux qui représentent l'empire d'Autriche et l'Allemagne ne soient pas à la hauteur de l'importante mission qui leur a été confiée. Certainement, ils se distinguent par la pureté de leur foi et de leur vie, ils possèdent une science plus qu'ordinaire ; mais, eu égard à leur situation particulière et à l'état présent de l'Allemagne et de l'Autriche, on est naturellement porté à douter qu'ils puissent jamais, malgré tout leur soin et leur zèle, approfondir comme il le faudrait les questions qui leur seront soumises.

En effet, les consulteurs chargés des matières dogmatiques ont été choisis dans une seule école. Or, écrivait l'Archevêque de Prague, pourrait-on trouver qu'il ne fût pas désirable et même nécessaire, pour arriver à traiter plus mûrement les questions et à répondre aux objections de nos ennemis ou des esprits faibles, de consulter aussi des personnes d'une foi intègre et fermement attachées aux doctrines catholiques, mais d'une érudition plus solide, plus étendue, et qui se sont fait connaître par une étude approfondie de toutes les questions qui touchent à la foi, à l'histoire, à la vie de l'Église et aux erreurs ? Pendant que les Universités de Munich, de Bonn, de Tubingue, de Fribourg et de Breslau renferment dans leur sein des savants qui de l'aveu de tous sont des théologiens catholiques de premier ordre, on a été inviter deux professeurs de l'Université de Wurtzbourg, anciens élèves, l'un et l'autre, du Collège germanique. Bien des gens s'étonnent d'un pareil choix. Pour éloigner tout soupçon de partialité et inspirer une plus grande confiance dans les travaux préparatoires au Concile, il serait préférable de ne pas exclure des consultes telle ou telle école catholique, mais d'y admettre les ecclésiastiques dont je viens de parler ; ils auraient ainsi toute facilité pour exposer leurs opinions et peut-être même les abandonner pour de meilleures. Tout en se défendant de vouloir proposer personne en particulier au choix du Saint-Père, l'illustre écrivain ne fait cependant aucune difficulté de signaler les noms des trois professeurs Hefele, Kuhn et Dœllinger lui-même, dont l'orthodoxie et l'éminente doctrine pouvaient être suspectes à Rome, mais étaient solidement

établies en Allemagne. Pour traiter les questions relatives à la discipline ecclésiastique, il faut des hommes qui unissent à la science théologique l'expérience de la vie et l'habitude du gouvernement ecclésiastique. Quiconque prend la peine d'examiner la position très difficile où se trouve actuellement l'empire d'Autriche se sent naturellement porté à souhaiter des consulteurs remplis d'expérience qui préparent au Concile les moyens de réaliser ce qu'on attend de lui aussi sous ce rapport[1].

Ces observations, répondit le Secrétaire d'État, sont justes et sages, et déjà le Saint-Siège s'en est montré préoccupé. Pour l'Allemagne en particulier, le Saint-Père avait jugé bon d'inviter un nouveau théologien et son choix s'était arrêté sur le professeur Dœllinger; mais on lui a affirmé que son invitation ne serait pas acceptée[2]. Le Cardinal Caterini n'ajouta rien à cette réponse du Secrétaire d'État[3].

Sur ces entrefaites, les Cardinaux Caterini et Barnabo, d'après l'ordre du Saint-Siège, écrivirent, comme je l'ai déjà dit dans le premier livre, en Espagne, en Angleterre, en Amérique[4] et à Paris pour inviter de nouveaux consulteurs[5]. Quant à l'Allemagne, l'Éminentissime Caterini sollicitait du Nonce de Munich des renseignements sur les deux professeurs Hefele et Dieringer, et lui demandait en même temps s'il ne pourrait pas lui indiquer une troisième personne, soit en Bavière, soit dans toute autre partie de l'Allemagne, qui possédât les qualités nécessaires pour bien remplir les fonctions de consulteur. Ces demandes provoquèrent de la part du Nonce une réponse fort importante, qu'il est, je crois, utile de reproduire ici à cause des renseignements qu'elle fournit sur les tendances scientifiques et religieuses des savants catholiques de l'Allemagne.

« Votre Éminence révérendissime, écrit le Nonce à la date du 22 septembre 1868, me permettra, avant de répondre directe-

1. Voir Doc. cccii.
2. Voir Doc. ccciv.
3. Voir Doc. ccciii.
4. Voir, quant à l'Angleterre, le Doc. cccv, qui m'avait échappé lorsque j'écrivis le premier volume.
5. Voir livre Ier, chap. vii, nos 3 et 4.

ment aux questions que vous avez bien voulu me poser, de lui soumettre quelques observations qui se rattachent étroitement au sujet qui nous occupe.

« Presque tous les professeurs des facultés théologiques des différentes Universités de l'Allemagne, comme aussi tous les ecclésiastiques jouissant de quelque réputation de savoir et de doctrine, se font gloire de former ce qu'ils appellent le grand parti des savants de l'Allemagne. Il y a sous ce rapport très peu d'exceptions. A part les rares ecclésiastiques qui ont fait leurs études à Rome, et un fort petit nombre d'esprits vraiment distingués, qu'il me serait facile d'indiquer sans crainte de me tromper, tous les autres professeurs ou savants, dans quelque branche de la théologie que ce soit, partagent plus ou moins les aspirations de ce parti, qui consistent, en général, à encourager et à suivre le progrès scientifique jusque dans ses dernières évolutions, et cela avec une liberté, une indépendance entières, maintenant sans doute intact le dogme, mais sacrifiant certaines doctrines qui s'y rattachent et qui ne sont pas définies par l'Église ; à laisser de côté les antiques méthodes de la scolastique, ces vieilleries du moyen âge incompatibles, disent-ils, avec le progrès moderne ; à rendre la méthode scientifique catholique le plus semblable possible à la méthode protestante, afin de mieux faire ressortir la prééminence de la théologie catholique sur la théologie protestante ; à donner enfin une large place aux études bibliques, philologiques et historiques, pour n'en laisser qu'une fort petite à la vraie théologie, la théologie positive. Telles sont, en général, les aspirations de ce parti. Ce qui prédomine chez lui, c'est l'orgueil. Aussi souffre-t-il avec peine le frein de l'autorité, qui, selon lui, *entrave le progrès*. Il tient peu de compte des décisions des Congrégations romaines ; il élève aux nues le système universitaire de la *savante* Allemagne et le préfère à celui des séminaires de l'étranger ; il regarde d'un œil de pitié, sinon de mépris, les grades scientifiques des autres pays et l'état d'enfance, comme il dit, où est encore la science théologique dans les séminaires d'Italie, de France et des autres nations ; il ne se montre pas favorable à la création d'instituts

scientifiques dépendant de l'autorité épiscopale, et, pour jouir d'une plus grande liberté dans l'enseignement, il préfère se voir placé sous la sujétion du gouvernement. En voulez-vous une preuve? Les membres les plus influents de ce parti ont combattu de toutes leurs forces le beau projet de fonder en Allemagne une Université entièrement catholique sous la surveillance exclusive de l'Épiscopat allemand.

« Comme je l'ai fait remarquer, les représentants de ce parti, presque entièrement composé de professeurs des Universités allemandes, ne vont pas tous aussi loin dans ces idées et ces tendances. Si quelques-uns, au scandale des vrais catholiques, poussent leurs théories jusqu'aux extrêmes limites d'une orthodoxie douteuse, et conservent à peine les apparences nécessaires de la soumission due aux décisions suprêmes du Pontife romain, il en est, grâce à Dieu, de plus modérés, de plus retenus. Bien qu'ils vivent également dans une atmosphère délétère, tout imprégnée de préventions et de préjugés, ils aiment cependant d'un amour vrai l'Église catholique; ils la défendent de toutes leurs forces contre les attaques de ses ennemis, reçoivent avec respect ses enseignements et, malgré leurs erreurs sur des points d'une importance secondaire, ne s'écartent jamais du droit sentier de l'enseignement et de la pratique catholiques.

« C'est à cette classe de modérés qu'appartiennent très certainement les deux professeurs Dieringer, de Bonn, et Hefele, de Tubingue. Le premier joint à sa qualité de professeur de théologie dogmatique et d'homélitique à l'Université de Bonn les titres de chanoine de l'église métropolitaine de Cologne, de conseiller ecclésiastique de l'Archevêque et d'examinateur prosynodal. En 1855, il fut inscrit sur la liste des candidats au siège épiscopal de Paderborn; en 1864, sur celle des candidats au siège épiscopal de Trèves; en 1865, il fut proposé pour le siège archiépiscopal de Cologne. Du temps du Cardinal Geissel, le professeur Dieringer a non seulement combattu avec vigueur les hermésiens et les gunthériens, mais aussi défendu courageusement la liberté de l'Église contre les prétentions du gouvernement

protestant dans le royaume de Prusse. Il a pris part également à la rédaction d'excellents journaux catholiques. Ses ouvrages scientifiques, apologétiques et moraux sont très nombreux ; le plus important est celui qui a pour titre : *Dogmatique catholique*. Ils sont exempts de toute censure et, de plus, estimés pour la doctrine qu'ils renferment et l'esprit de dévouement à l'Église qui les anime.

« Malheureusement un fait tout récent est venu compromettre un peu cette bonne réputation du professeur Dieringer : c'est la critique vraiment trop acerbe et trop passionnée qu'il a faite, dans ces derniers mois, des ouvrages théologiques et philosophiques du R. P. Kleutgen, de la Compagnie de Jésus. Ce en quoi il est surtout répréhensible, c'est de ne pas s'être contenté de critiquer les opinions du Père Kleutgen, auquel d'ailleurs il donne souvent de grands éloges, mais de s'être oublié jusqu'à décrier toute l'ancienne école et les représentants de la théologie scolastique, épousant sur ce point les idées communes aux savants allemands.

« Malgré cela, tout le monde est convaincu qu'à l'âge de cinquante-six ans Dieringer ne voudra pas démentir son passé. Tout nous porte donc à croire que, si le Saint-Père l'appelait à Rome, l'amour qu'il a toujours témoigné au Saint-Siège ne ferait que grandir. Ses entretiens avec quelques-uns des savants qui se trouvent en si grand nombre dans la Ville éternelle lui fourniraient très probablement l'occasion de se dépouiller de ses préjugés ; et qui sait si, touché de l'honneur qu'il aurait reçu, il ne reviendrait pas en Allemagne parfaitement romain de cœur et d'esprit ? Cette confiance me paraît assez justifiée par la réputation dont jouit à bon droit Dieringer et comme écrivain et comme professeur catholique, mais surtout par les vertus sacerdotales dont il donne l'exemple. Je suis heureux de rappeler ici que c'est le docteur Dieringer qui, avec quelques autres prêtres, a fondé la pieuse association de Saint-Charles-Borromée (il a même écrit la vie de ce saint), dont le but est de combattre l'erreur par la diffusion des bons livres catholiques.

« Je dois porter un jugement tout aussi favorable sur le

docteur en théologie Charles-Joseph-Hefele, né en 1809 et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université du Tubingue depuis la fin de l'année 1840. De nombreuses et savantes dissertations, ayant principalement pour objet les œuvres des saints Pères, ont rendu son nom célèbre. Mais deux ouvrages surtout l'ont fait tout particulièrement bien mériter de la cause catholique et lui ont valu, auprès de tous les hommes impartiaux, la réputation de pieux et vaillant écrivain. Le premier est un excellent travail sur le Cardinal Ximénès où il réfute victorieusement toutes les calomnies des hétérodoxes sur le tribunal de la sainte Inquisition ; le second est une histoire des Conciles, dont le sixième volume vient de paraître. Ce dernier ouvrage renferme, il est vrai, certaines assertions un peu hasardées, mais rien d'absolument contraire aux principes catholiques : des personnes compétentes m'ont assuré que chaque page y témoigne d'une étude consciencieuse et d'un zèle infatigable pour la défense de la vérité catholique.

« Pour toutes ces raisons, il me semble qu'il y a lieu de répondre affirmativement à la première question de Votre Éminence révérendissime et d'inviter les deux professeurs dont je viens de parler à prendre part aux travaux préparatoires du futur Concile œcuménique. Tout porte à croire qu'ils se montreront dignes de l'honneur que leur fera le Saint-Père. »

Mgr Meglia passe ensuite à des considérations d'un ordre encore plus élevé : il fait observer qu'aucun membre du parti des savants allemands n'a jusqu'alors été appelé à Rome ; ce qui a causé une assez grande irritation dans bien des esprits. « Il me semblerait, ajoute-t-il, souverainement sage et fort opportun de satisfaire, dans une certaine mesure, la susceptibilité de ce parti (où se rencontrent certainement les hommes fort respectables), en invitant à venir à Rome quelques-uns de ses membres les plus modérés : on parviendrait ainsi à écarter une cause de mécontentement, à faire tomber les reproches de partialité et peut-être à prévenir des conséquences plus fâcheuses. Tel est du moins le sentiment qui a été exprimé dans ces derniers temps par des personnes très dévouées au Saint-Siège, et même

manifesté devant moi, en diverses circonstances, par plusieurs Évêques. Je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité en affirmant que c'est aussi l'avis de tous les Évêques de l'Allemagne. Il ne manque pas de gens fort estimables, et des mieux intentionnés, qui voudraient qu'on allât plus loin encore et qu'on invitât certains coryphées du parti savant de l'Allemagne et particulièrement le célèbre Dœllinger, professeur à l'Université de Munich. Quant à moi, je n'oserais jamais souscrire aux pieux désirs de ces personnes : le bien qui pourrait en résulter me semble trop douteux et le danger d'une obstination encore plus marquée ne me paraît pas assez improbable. Ma conclusion est donc que l'invitation adressée aux deux professeurs Dieringer et Hefele, non seulement ne court aucun risque d'être repoussée, mais encore serait accueillie avec joie par tous les bons Allemands.

« Avant de répondre à la seconde question qui m'a été posée par Votre Éminence révérendissime, je me permettrai de lui faire observer que les invitations dont le Chef auguste de l'Église veut bien honorer encore un certain nombre d'ecclésiastiques distingués de divers pays catholiques provoqueront, comme cela est naturel, une certaine jalousie chez ceux qui n'en seront pas l'objet. S'il y avait un moyen qui permît sans inconvénient, peut-être même avec plus d'avantage, de témoigner à tous ou à presque tous la même bienveillance, c'est à celui-là, il me semble, qu'il faudrait certainement s'arrêter. Comme la Bavière est déjà suffisamment représentée au sein des commissions préparatoires établies à Rome par le Saint-Père, j'ai cru devoir porter mon attention sur les autres pays de l'Allemagne. C'est tout au plus si, pour ne point laisser entièrement de côté l'Université de Munich, appelée ici l'Athènes de l'Allemagne, j'oserai proposer le Père Daniel-Boniface Haneberg, abbé des bénédictins, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament et de langues orientales en cette université. D'une piété et d'une science peu communes, ce prêtre est bien certainement connu de notre Saint-Père le Pape. Sa présence, loin de présenter le moindre inconvénient, serait au contraire

d'un grand secours, surtout s'il était spécialement attaché à quelque commission pour les affaires orientales, car il possède une grande connaissance et une grande expérience des choses de l'Orient, où il a accompli plusieurs voyages. De fait, il a déjà été nommé par le Saint-Père consulteur de la sacrée Congrégation de la Propagande pour les affaires orientales.

« Pour le grand-duché de Hesse-Darmstadt, qui comprend tout le diocèse de Mayence, le prêtre Christophe Moufang est, à mon avis, très digne de l'honneur d'être invité. Il est né en 1817 et a été professeur de religion au collège de Mayence ; aujourd'hui il est recteur du séminaire épiscopal, professeur de théologie morale et pastorale dans ce même séminaire, chanoine de la cathédrale, conseiller et représentant de l'Évêque dans la haute Chambre du duché. Cet ecclésiastique, qui possède toute la confiance de son Évêque, est connu et aimé de tous les bons catholiques de l'Allemagne : il est l'âme de toutes les réunions catholiques qui ont lieu chaque année. Sa parfaite connaissance de la législation, des coutumes et des abus de ces pays pourrait, selon moi, être d'un grand secours dans les matières de discipline et en tout ce qui regarde les rapports entre l'Église et l'État.

« Je m'abstiendrai de proposer aucun candidat pour le royaume de Wurtemberg, dans la conviction que le professeur Hefele sera invité.

« Pour le grand-duché de Bade, après avoir pris les renseignements les plus précis, je présenterai le professeur Jean Alzog, de l'Université de Fribourg. Il est né en 1808 dans la province de Silésie : après avoir fait ses études à l'Université de Breslau, il fut nommé professeur à Aix-la-Chapelle, plus tard chanoine et recteur du séminaire d'Hildesheim ; enfin, en 1853, il obtint la chaire d'histoire ecclésiastique à l'Université de Fribourg. Les ouvrages qu'il a publiés lui ont justement valu la réputation de savant, mais il est surtout pieux et dévoué à l'Église et il a toujours été honoré de l'estime du défunt Archevêque Hermann de Vicari. Le mauvais état de sa santé ne lui permettrait peut-être pas d'accepter l'invitation qui lui

serait faite ; mais, en tout cas, ce témoignage de considération de la part du Souverain Pontife produirait une excellente impression sur l'esprit des professeurs de cette Université.

« Reste le royaume de Prusse, dont ne se distinguent plus guère les autres petits États de la Confédération du Nord. J'ai déjà parlé du professeur Dieringer, qui appartient à l'archidiocèse de Cologne. Mais, comme actuellement il serait très important d'avoir une personne fort au courant des affaires intérieures de la Prusse, ainsi du reste que me l'a déjà fait remarquer Votre Éminence révérendissime, il vaudrait mieux choisir un vicaire général. Je crois donc pleinement répondre à ses intentions en proposant le docteur Joseph Giese, chanoine théologal de l'église cathédrale de Münster (*Monasterium*). En réalité, cet ecclésiastique n'est pas vicaire général (en Allemagne, ces fonctions sont habituellement confiées au prévôt ou doyen du chapitre, et tous les chanoines prennent une part égale à l'expédition des affaires diocésaises ou, comme l'on dit, de l'Ordinaire, de la curie épiscopale); mais il possède certainement toutes les qualités que doit réunir un vicaire général ; car voici déjà plusieurs années qu'il est défenseur *ex officio* du lien matrimonial, promoteur fiscal et rédacteur de la Feuille pastorale ou Gazette officielle de l'Évêque et du diocèse. Des personnes dignes d'une entière confiance m'ont assuré qu'il possède à fond tout le droit ecclésiastique. Il est né à Münster en 1827. Après avoir pris le grade de docteur à l'Université de Munich, il a été passer quelques années à Rome, afin de se perfectionner dans les études canoniques et liturgiques. L'année dernière, l'Évêque de Münster l'a délégué à Rome pour le représenter à l'occasion du dix-huitième centenaire du Prince des Apôtres.

« Si l'on voulait également honorer d'un témoignage spécial de considération l'Université de Münster, je n'hésiterais pas à proposer l'éminent professeur de théologie dogmatique Antoine Berlage, examniateur synodal et Prélat domestique de Sa Sainteté. Il s'est acquis une grande réputation par son *Apologie de l'Église* et sa *Dogmatique chrétienne catholique.*

Bien qu'il ait parcouru toute sa carrière scientifique en Allemagne, il peut être mis, si je ne me trompe, au nombre de ces esprits privilégiés qui ont su se préserver complètement des erreurs du germanisme. Il est né à Münster et a aujourd'hui soixante-trois ans.

« Si Votre Éminence révérendissime tient absolument à avoir un vicaire général titulaire, je ne saurais lui en signaler un plus capable que celui de l'archevêché de Bamberg, le chanoine Léonard Schmitt. Tout récemment, à l'occasion de la vacance du doyennat de cette église métropolitaine, j'ai eu souvent l'honneur, dans mes rapports à l'éminentissime Secrétaire d'État, de parler des mérites de ce digne ecclésiastique. Vertu, dévouement au Saint-Siège, habileté dans le maniement des affaires, expérience de l'administration ecclésiastique, rien ne manque au docteur Schmitt. Voici vingt-sept ans qu'il professe la théologie morale au séminaire, vingt-trois ans qu'il fait partie du conseil de l'archevêché, et enfin huit ans qu'il remplit les fonctions de vicaire. Il est originaire de Bamberg et n'a pas encore tout à fait soixante ans. Si je le présente le dernier à Votre Éminence révérendissime, c'est uniquement parce qu'il est originaire de Bavière et que je m'étais proposé de parler seulement d'ecclésiastiques appartenant à d'autres contrées de l'Allemagne. »

D'après les indications de cette « réponse si instructive et si sensée », suivant l'expression du Cardinal Caterini[1], le Saint-Père invita les professeurs Dieringer, Hefele, de Haneberg, Moufang, Alzog et Giese.

Pour satisfaire entièrement certains esprits, il aurait fallu, non seulement faire appel à des savants d'opinions différentes, mais encore laisser de côté ceux qui n'avaient pas le don de leur plaire, les jésuites par exemple, et tous ceux qu'ils qualifient d'ultramontains. C'était vraiment montrer trop d'exigence. L'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, trouvant l'élément germanique insuffisamment représenté au

1. Voir Doc. XXVI.

sein des commissions romaines, exprimait le désir « qu'on corrigeât la monotonie de la composition nationale (italienne) par l'adjonction d'un certain nombre d'éléments acides et corrosifs qui lui donneraient l'oxygène nécessaire[1] ». Mais à Rome on pensa sans doute que les combinaisons chimiques recommandées par le journal d'Augsbourg auraient fourni trop d'oxygène et mis en danger, par la combustion qui s'en fût suivie, la vie catholique des commissions préparatoires.

On a dit aussi que, pour annihiler l'influence des consulteurs étrangers, on les avait disséminés dans les différentes commissions et qu'on leur avait confié les fonctions les moins importantes. En vérité, quand on a pris le parti de tout dénaturer, de voir tout en mal, il n'est plus un seul acte, si simple et indifférent qu'il soit, qui ne devienne l'objet d'interprétations malveillantes.

Les hommes de bon sens ne se laisseront pas facilement tromper par cette opposition évidemment systématique. Jamais on ne parviendra à persuader aux vrais catholiques que le Chef visible de la religion chrétienne soit aujourd'hui passé maître dans l'art de Machiavel, qu'il se montre avide de pouvoir ou, en adoptant l'hypothèse la moins défavorable, qu'il se soit fait l'instrument inconscient des projets d'autrui. Car alors que deviendraient les promesses de Jésus-Christ à son Église et au successeur de Pierre? Mais, hélas! le nombre des gens sensés est si petit et celui des sots si grand, que toutes les accusations et les calomnies sont accueillies, crues et répandues avec une extrême facilité. Les calomniateurs le savent bien. Une simple remarque va réduire à néant ces étranges reproches : répartir les consulteurs entre les diverses commissions, c'était justement rendre leur présence utile à toutes. Ajoutons que chaque consulteur prenait part à tous les travaux de la commission dont il faisait partie et qu'enfin des études du plus haut intérêt furent confiées aux consulteurs étrangers.

Je rappellerai, à titre d'exemple, la part si large que prit

1. *Es wäre.... zu wunschen, dass die Monotonie der nationalen zusammensetzung durch genügende schärfende und ätzende Elemente den rechten Sauerstoff erhielte.* (*Allg. Zeitung* du 13 janvier 1869, p. 187.)

l'illustre docteur Hefele à la rédaction du Règlement conciliaire. Ce fut lui qui proposa ou défendit les dispositions les plus importantes [1].

5. En France, il était question depuis plusieurs mois déjà d'un ouvrage auquel travaillait Mgr Henri Maret, Évêque de Sura *in partibus infidelium* et doyen de la faculté théologique de Paris. Au commencement de juillet 1868, un journal parisien fort répandu [2] lança la plus étrange nouvelle : il annonça que l'auteur allait se rendre aux eaux de Plombières, où se trouvait alors Napoléon III, pour lui soumettre son travail. Cet ouvrage formera, ajoutait-il, trois volumes, « destinés à combattre les propositions ultramontaines préparées par la congrégation des jésuites de Rome en vue du prochain Concile œcuménique ». Il devait être traduit en latin et dans toutes les langues européennes. Un grand nombre d'Évêques (quatre en particulier, dont le journal donnait les noms) avaient adhéré aux principes formulés par Mgr Maret. Cette nouvelle, disait l'*Univers* en parlant de la présentation du livre à l'Empereur, dépasse toutes les limites du possible et du vraisemblable [3]. Le *Journal des Villes et des Campagnes* démentit ces bruits [4]. De son côté, l'abbé Bazin, secrétaire de la faculté de théologie de Paris, en fit également justice dans une lettre qu'il adressa à l'*Univers*. Mgr l'Évêque de Sura, disait-il, est allé à Plombières uniquement pour s'y reposer de ses grandes fatigues; quand le moment favorable sera venu, il publiera l'ouvrage qu'il « prépare dans le seul but de servir l'Église [5] ».

Pendant quelques mois, le silence se fit sur ce sujet, dont la presse quotidienne s'était emparée probablement avec l'espérance de semer la discorde dans le camp catholique et, s'il était possible, au sein même de l'Épiscopat. Mais, au mois d'octobre de la même année, la *Civiltà cattolica* entreprit une

1. Voir liv. II, chap. I, art. VI, n° 1, note.
2. Le *Figaro*.
3. 2 juillet 1868.
4. 3 juillet 1868.
5. 5 juillet 1868.

étude sur la doctrine de saint Antonin, Archevêque de Florence, touchant l'infaillibilité des Papes et leur supériorité sur les Conciles. Elle y était amenée, disait-elle, parce que, « en France, allait bientôt paraître un livre signé d'un illustre nom » et destiné à combattre les prérogatives du Pape précédemment rappelées, en s'appuyant sur l'autorité du très savant et très saint Archevêque, « qui a enseigné dans ses œuvres, bien avant tout théologien français, que l'autorité du Pape est au-dessous de celle des Évêques réunis et que l'Église ne peut attribuer au Pape seul la prérogative de l'infaillibilité [1] ». Alors on se ressouvint tout à coup du livre de Mgr Maret. On ne s'étonnait pas que le savant Prélat eût eu la pensée de recourir aux œuvres de saint Antonin, d'autant plus que personne parmi les gens instruits n'ignorait qu'avant lui Bossuet avait déjà cherché, mais sans grand succès, à appuyer sa doctrine sur la grave autorité de l'Archevêque de Florence. Que ce bruit fût fondé ou non, toujours est-il que la revue romaine en prit occasion de donner une importante étude sur la doctrine professée par saint Antonin. Les deux points qui y étaient traités étaient parfaitement mis en lumière et de manière à rendre toute fausse interprétation impossible [2]. La critique littéraire y trouva aussi son compte; car il fut prouvé, d'une manière irréfutable, que les œuvres du saint avaient été falsifiées, fait qui jusqu'alors était resté ignoré. On trouva, dans le manuscrit même du couvent de Saint-Marc, que l'on croyait tout entier autographe, deux articles interpolés (le sixième et le septième du chapitre II, titre XXIII). Non seulement la faillibilité des Papes et leur infériorité vis-à-vis des Conciles y sont affirmées, mais on y soutient des doctrines manifestement contraires à la nature même de l'Église et aux divins caractères dont son Fondateur a voulu qu'elle soit revêtue [3].

1. 7e série, vol. IV, p. 181 et 182.

2. Cette étude est divisée en plusieurs articles ; elle se trouve dans la 7e série, vol. IV et V, de la *Civiltà cattolica*.

3. Le manuscrit, que j'ai examiné avec soin, contient la troisième partie de la *Somme* de saint Antonin. Il est encore aujourd'hui religieusement conservé dans le couvent de Saint-Marc de Florence, tout

Au commencement du mois de novembre, l'un des journaux révolutionnaires les plus répandus, l'*Indépendance belge*, revint, dans une de ses correspondances parisiennes, sur le livre de Mgr Maret. L'impression, disait-il, en est terminée ; mais l'auteur hésite un peu à le publier, sachant bien que son ouvrage va faire grand bruit. Le journal prétendait connaître le sujet traité (la supériorité des Conciles sur le Pape) et la méthode suivie par l'auteur : méthode plutôt historique que didactique. Ce livre, disait l'*Indépendance belge*, est attendu avec une vive impatience par le monde religieux et causera « des déplaisirs mortels aux ultramontains; car son auteur est un Évêque et un homme de sérieuse valeur dans l'Église, qui prend les devants sur le Concile et fait appel à l'opinion en se

récemment transformé en musée. Il est de format in-4° et presque entièrement écrit sur papier. Les cahiers sont tous semblables; leur premier et leur dernier feuillet, ainsi que les deux feuillets du milieu, sont en parchemin. Souvent on y reconnaît l'écriture du saint, parfois une main étrangère, mais avec des corrections autographes; d'autres fois, il n'y a aucune sorte de corrections. Évidemment ce manuscrit se compose de plusieurs autres manuscrits, comme l'indique du reste la pagination multiple des feuillets. Chaque cahier porte ordinairement au bas de la dernière page, suivant l'ancien système, le mot qui commence immédiatement le cahier suivant. Or, à la fin du septième cahier (feuillet 515 *t*), figure le mot *Excommunicativ;* mais le cahier suivant, le huitième, ne commence pas, comme il le devrait, par ce mot, qui se trouve, trois cahiers plus loin, au commencement du onzième (feuillet 536). Le huitième, le neuvième et le dixième cahier (du feuillet 516 au feuillet 535) sont tout entiers en papier ordinaire, tandis que les sept premiers ont leur première et leur dernière page en parchemin. L'écriture des trois cahiers interpolés diffère de celle des cahiers précédents; il en est de même du papier. De plus, la dernière page et une partie de l'avant-dernière du troisième cahier sont en blanc; phénomène assez singulier dans un manuscrit dont tous les feuillets, soit avant, soit après, sont remplis par une écriture ordinairement très serrée. Ajoutez à cela que ces trois cahiers ne renferment aucune correction. A ces preuves extrinsèques viennent s'en joindre d'autres intrinsèques. En effet, la doctrine formellement hérétique contenue dans plusieurs passages de ces trois cahiers est entièrement contraire à l'enseignement très net sur les mêmes matières exposé par le saint Archevêque dans les autres parties de sa *Somme*. D'où la conclusion logique que les paragraphes en question ont été interpolés. Faut-il accuser de maladresse ou de malice celui qui a remanié le manuscrit? Je ne le saurais dire. Toutefois j'inclinerais plutôt pour la maladresse, car la simple inspection du manuscrit eût rendu la fraude trop manifeste, si fraude il y avait eu.

prononçant contre la vieille et absurde prétention de la doctrine de l'infaillibilité pontificale [1] ». L'*Univers*, tout en trouvant exagérées les informations du journal belge, laissa néanmoins échapper de sa plume, à l'adresse de l'Évêque de Sura, des expressions peu respectueuses. Quand, bien même, répliqua-t-il, Mgr Maret parlerait de la doctrine ci-dessus rappelée dans les mêmes termes dont s'est servi le Patriarche schismatique de Constantinople, l'effet n'en serait pas plus grand [2]. Deux jours après, l'*Univers* faisait ressortir l'absurdité de certains bruits répandus par le *Journal du Havre* à propos de la prétendue démarche du Nonce pontifical et de l'ambassadeur d'Espagne auprès de l'éditeur pour connaître la teneur de l'ouvrage, démarche qui avait été favorablement accueillie. « Du reste, ajoutait l'*Univers*, Rome n'a pas besoin de connaître avant le public tous les livres qui se publient, ni même aucun livre. Si la doctrine d'un livre est bonne, elle y applaudit; si elle est tolérable, elle la tolère et l'abandonne à la discussion; si elle est condamnable, elle la condamne. Il y a un *Index*. Et lorsque l'*Index* a parlé, comme l'auteur n'est ni ne veut être un rebelle, l'affaire se termine par cette mention : *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.* Ce qui n'a jamais prouvé que le Pape fût inférieur au Concile [3]. »

La forme de langage employée en cette occasion par le journal catholique, surtout la comparaison blessante que je viens de rappeler, indignèrent l'Évêque de Sura. Dans une lettre qu'il adressa le 9 novembre à Louis Veuillot, directeur de l'*Univers,* le Prélat se plaint amèrement d'un pareil pro-

1. Voir la correspondance de l'*Indépendance* dans l'*Univers* du 8 novembre 1868.

2. Il y a bien de l'exagération dans tout ce qui est dit de l'attente publique. Mgr Maret a trop écrit pour que l'on ne sache pas d'avance, à très peu de chose près, ce qu'il écrira; et ses idées sont trop connues pour exciter la surprise. Quant au déplaisir qu'en auront les ultramontains, l'on peut y compter, mais ces déplaisirs ne seront pas *mortels*; et lors même que Mgr Maret parlerait de la *vieille et absurde prétention de la doctrine de l'infaillibilité pontificale* exactement comme vient d'en parler le Patriarche schismatique de Constantinople, l'effet ne serait pas plus grand. » (*Univers* du 8 novembre 1868.)

3. *Univers* du 10 novembre 1868.

cédé. Il proteste contre les accusations assez mal dissimulées dirigées par l'*Univers* contre un Évêque qui n'a d'autre juge que le Chef suprême de l'Église. Sa vie tout entière, tous ses écrits, tous ses discours sont là pour donner un éclatant démenti à ces insinuations calomnieuses. Quant au livre qu'il prépare et dont l'impression n'est pas encore terminée, il n'a rien à dire ni de ses doctrines, ni de ses tendances, ni de son but, parce que le directeur de l'*Univers* n'est pas juge de ces choses. « Ce livre, ajoute l'Évêque de Sura, est un mémoire destiné au futur Concile général. Je le soumettrai au Souverain Pontife et aux Évêques de la sainte Assemblée. Ce livre ne sera que l'exercice d'un droit inviolable que possède tout Évêque d'émettre librement, dans un Concile, ses opinions sur la situation, les dangers et les besoins de l'Église. Le Saint-Père lui-même, dans sa lettre d'indiction, nous invite à l'exercice de ce droit, qui devient pour nous l'accomplissement d'un devoir. Voilà, Monsieur, des renseignements sur mon livre plus certains que ceux que vous cherchez à droite et à gauche. » Ici Mgr Maret donne un avis à M. Veuillot : « Prenez garde, lui dit-il, que par le système de diffamation et d'intimidation que vous avez adopté et que vous suivez, depuis quelque temps, contre un Évêque qui est dans son droit, vous ne donniez à penser que vous et vos amis voudriez déjà porter atteinte à la liberté du futur Concile et peser sur ses décisions. Dans ce cas, ma cause ne tarderait pas à devenir celle de mes vénérables collègues et, dans mon humble personne, vous trouveriez tout l'Épiscopat. Il a besoin de toute la liberté canonique pour traiter et résoudre, sous l'autorité du Souverain Pontife, les immenses questions que soulève la convocation du Concile général. La liberté des délibérations et des votes, dans les limites de la foi, a toujours été une des premières lois de cette sainte Assemblée. La moindre atteinte à cette liberté pourrait compromettre leur autorité. Mais il ne vous sera pas donné, il ne sera pas donné à vos amis d'empêcher la lumière de se produire. Laissez-nous donc en paix, Monsieur; permettez-nous de nous préparer dans le silence de la prière et

du travail à la grande et difficile mission que nous devons remplir [1]. »

M. Veuillot répondit à l'Évêque de Sura en lui rappelant la polémique qu'ils avaient soutenue, l'un et l'autre, vingt ans auparavant, à propos des doctrines de l'*Ère nouvelle*. Alors Mgr Maret adressait à M. Veuillot les mêmes reproches qu'aujourd'hui; il lui contestait jusqu'au droit de discuter ses doctrines. Mgr Maret sait bien aujourd'hui qu'elles contenaient plus d'une erreur. Le directeur de l'*Univers* soutient qu'il a le droit de combattre les idées de Mgr Maret, et cela, dit-il, n'est certainement pas le diffamer. Puis, résumant ce qu'il a écrit dans les seules occasions où il a eu à s'occuper du livre en question, il se justifie de l'avoir fait. Quant aux conseils qu'il vient de recevoir et qu'il appellerait plus volontiers des menaces, ils lui semblent superflus.

« Nous savons, dit Veuillot, ce qui est dû à la liberté et à l'autorité des Évêques, soit dans les Conciles, soit dans leurs diocèses, et nous osons dire que nous n'y saurions manquer, ni volontairement ni même par mégarde... Mais il n'est question ici ni d'opinion produite en Concile, puisque le Concile n'est pas ouvert, ni d'exercice quelconque de la charge épiscopale, puisque Mgr Maret n'a point de juridiction. Il s'agit uniquement d'un travail particulier, soumis au public par un docteur particulier. Le docteur est considérable sans doute; mais la grande dignité épiscopale qui relève encore son crédit ne confère cependant à ses opinions aucune sorte d'infaillibilité [2]. »

6. Après cet échange de lettres, le silence se fit de nouveau autour du livre de Mgr Maret, ou plutôt une nouvelle polémique surgit, mais d'un caractère purement théologique. On se demanda si les Évêques *in partibus* ou simplement titulaires siégeaient de droit au Concile et s'ils y avaient voix délibérative. Le lecteur se souvient sans doute que la Congrégation directrice jugea opportun de laisser de côté la question de

1. Voir Doc. CCXV.
2. Voir Doc. CCXVI.

droit et d'examiner seulement la question de fait, c'est-à-dire s'il *convenait* d'inviter ces Évêques au Concile. Elle répondit affirmativement dans sa séance du 17 mai 1868 [1]. Ainsi, lorsque la presse s'empara de cette grave question, Rome l'avait déjà examinée et résolue. Toutefois, ce fut seulement plusieurs mois après cette décision qu'elle répondit aux différentes demandes qui lui étaient adressées à ce sujet [2].

Cette polémique s'ouvrit en France par une lettre que le P. Delafosse, prêtre de l'Oratoire, adressa à l'*Univers*. L'Évêque de Sura avait affirmé que son livre ne serait que l'exercice du droit inviolable qui est dévolu à tout Évêque d'émettre librement, dans un Concile, ses opinions sur la situation de l'Église, sur les périls et les nécessités qui la pressent. Cette phrase, fait observer le P. Delafosse, semble indiquer que tout Évêque, par cela seul qu'il est revêtu du caractère épiscopal, jouit du « droit inviolable » de prendre part aux travaux d'un Concile œcuménique. Or l'oratorien, s'appuyant de l'autorité de Suarez, de Melchior Cano et de Benoît XIV lui-même, s'efforce de prouver : 1° que les Évêques sans juridiction, comme le sont les Évêques *in partibus* non missionnaires, ne sauraient revendiquer le « droit inviolable » de prendre part aux travaux du futur Concile, et que le Chef suprême de l'Église n'est point tenu de les convoquer; 2° que quand même le Saint-Père les appellerait au Concile, il n'était point certain qu'ils y eussent voix délibérative; ce qui, ajoute le P. Delafosse, simplifierait beaucoup la *grande et difficile mission* à laquelle Mgr l'Évêque de Sura se prépare *dans le silence*, comme en témoignent son livre et sa lettre [3]. Le ton ironique de cet écrit attira à son auteur les reproches du R. P. Pététot, supérieur de l'Oratoire de France. C'est à ce moment, certes bien mal choisi, que le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, vint fort inopportunément se mêler à cette controverse et accréditer ainsi l'opinion que le gouvernement français était favorable à l'ouvrage de l'Évêque

1. Voir liv. II, chap. I, art. I, n° 2.
2. *Ibid.*
3. *Univers* du 17 novembre 1868.

de Sura[1]. Un autre oratorien, le P. Élie Méric, professeur à la Sorbonne, soutint une thèse favorable aux Évêques titulaires, défendant tout ce que Mgr Maret avait affirmé touchant ses droits. « Si les Évêques *in partibus*, concluait le P. Méric, ont le droit d'assister au Concile, ils ont bien celui de soumettre une mémoire au jugement du Pape et de l'Église. C'est plus que

1. L'*Univers* reçut un *Communiqué* ainsi conçu : « Le journal l'*Univers*, dans son numéro du 1er décembre, affirme que la lettre du P. Delafosse, économe au collège de Juilly, lettre insérée par ce journal le 17 novembre dernier, a été déférée par M. le ministre de l'instruction publique au conseil académique. Cette assertion est fausse; mais il est très vrai que les supérieurs de l'Oratoire ont blâmé sévèrement la lettre du P. Delafosse; que ce blâme a été notifié à toutes les maisons de la congrégation; que le vénérable supérieur général a porté lui-même à Mgr l'Évêque de Sura l'expression des regrets de tous ses confrères, et que le P. Méric a été autorisé à publier sa réponse au P. Delafosse. Il est très vrai que le conseil d'administration du collège de Juilly, dans sa réunion du mardi 24 novembre, a cru devoir également protester contre la conduite du P. Delafosse, et a prié son président, M. le sénateur Dariste, d'aller en personne témoigner à Mgr l'Évêque de Sura cette désapprobation unanime. L'honorable sénateur s'est fait, auprès de l'éminent Prélat, l'interprète de tous ses collègues. » (Voir l'*Univers* du 5 décembre. — Le *Monde* reçut un *avis* analogue, publié bientôt après par le *Moniteur*.)

Le P. Pététot, supérieur de l'Oratoire, voulut enlever toute équivoque à la démarche qu'il venait de faire auprès de l'Évêque de Sura. A peine eut-il connaissance du *Communiqué* en question, qu'il écrivit de Douai, le 8 décembre, au directeur de l'*Univers*, la lettre suivante :

« Il m'est souverainement désagréable qu'on ait cru devoir donner de la publicité à ce qui m'y concerne; non que je le désavoue. Ce que j'ai fait, j'ai cru le devoir faire, et en particulier j'ai considéré comme un devoir ma démarche auprès de Mgr l'Évêque de Sura. Mais le *Communiqué* m'inspire la crainte qu'on ne la dénature en lui donnant une portée tout à fait en dehors de mes intentions, et j'éprouve le besoin d'écarter ce danger par une explication qui ne laisse aucun doute, et que je vous prie de vouloir bien accueillir. — Il ne m'appartient pas d'examiner et je veux ignorer ici quelles peuvent être les opinions de Mgr Maret sur certains points qui me tiennent fortement au cœur, et sur lesquels j'ai des convictions et des sentiments qui me sont plus chers que la vie; mais, je veux le dire tout haut, les opinions qu'on lui prête sur ces points ne sont pas les miennes et ne le seront jamais. — Cette déclaration ne peut blesser en rien Mgr Maret, ces opinions fussent-elles les siennes. Elle peut d'autant moins le blesser, qu'elle n'altère en rien la sincère et respectueuse estime que je professe depuis quarante ans pour sa personne, sa science, sa piété et ses autres vertus sacerdotales ».

Dans un post-scriptum, le P. Pététot déclare, s'il en est besoin, que l'Oratoire n'a fait ou n'a fait faire aucune démarche auprès du ministre Duruy. (Voir l'*Univers* du 15 décembre 1868.)

leur droit, c'est leur devoir. Libres des occupations qui accablent les Évêques chargés du gouvernement des diocèses catholiques, leur devoir est de chercher et de poursuivre les erreurs doctrinales, de les combattre et de les signaler à ceux qui n'ont ni trêve ni relâche dans le rude labeur d'une administration diocésaine[1]. »

La question qui nous occupe fut traitée plus à fond et avec une plus grande autorité par quelques revues scientifiques. La *Revue des sciences ecclésiastiques*, la *Scienza e la Fede*, la *Civiltà cattolica* firent paraître des études remarquables. La seconde de ces revues publia une dissertation du savant canoniste Coppola dont la conclusion était que les Évêques titulaires, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas l'administration actuelle d'un diocèse, possèdent, eux aussi, le droit de suffrage dans les Conciles œcuméniques[2]. Après avoir répondu aux objections de Cano, de Suarez et de Régnier, l'auteur cite les théologiens favorables à sa thèse, entre autres Giacobazzi, Gonzalez, Zallwein, Ferraris, Bellarmin, Andreucci, Devoti, Bolgeni, Cappellari, Phillips, Corcia, etc. Puis il en vient à la raison *intrinsèque*, qu'il expose ainsi. Les Évêques titulaires, par l'imposition des mains, en vertu du sacrement de l'ordre et de leur caractère sacré, sont devenus membres du corps épiscopal ou de l'Église *docens et regens*. A l'objection que ces Évêques n'ont pas de juridiction, il répond qu'il y a deux sortes de juridictions : l'une *particulière*, qui s'exerce sur tel ou tel diocèse; l'autre *universelle*, qui appartient aux Évêques unis à leur chef, le Souverain Pontife, et formant une personne morale. Ces deux juridictions viennent de Dieu et sont inhérentes à l'ordre épiscopal; mais leur exercice (*in actu secundo*) dépend et dérive du Pontife romain. Par exemple, en traçant les limites d'un diocèse,

1. Voir l'*Univers* du 28 novembre 1868. — La thèse du P. Delafosse, qui s'appuyait sur plusieurs autorités *gallicanes*, parut dans l'*Univers* du 22 novembre.

2. Voir la *Scienza e la Fede* de Naples, 3e série, vol. IV, p. 353-372. — Cette dissertation a été imprimée à part sous forme d'opuscule, avec ce titre : *Sur le droit de suffrage des Évêques titulaires et démissionnaires au Concile œcuménique*, par RAPHAEL COPPOLA. Naples, 1868.

le Pape crée la matière pour l'exercice de la juridiction *particulière;* de même, en convoquant un Concile, il crée la matière pour l'exercice de la juridiction *universelle*. Sans quoi, l'une et l'autre juridiction resteraient *in actu primo*. Or un Évêque ne prend point part au Concile en vertu de sa juridiction *particulière* sur un diocèse déterminé, mais en vertu de sa juridiction *universelle*, parce que, réuni aux autres Évêques, il ne forme avec eux, sous la dépendance du Pontife romain, qu'un seul et même corps. Ceci posé, il serait bien difficile, quant à la juridiction universelle, d'établir la moindre différence entre les Évêques résidants et les Évêques titulaires. Ces derniers, ajoute l'illustre canoniste, au jour de leur sacre, ont juré, comme les autres, de se rendre au Concile s'ils y étaient appelés : *Vocatus ad Synodum veniam*. Il confirme enfin sa thèse en citant la bulle de convocation, qui invite au Concile tous les Évêques catholiques, pourvu qu'ils ne soient pas excommuniés, sans faire de distinction entre les Évêques résidants et les titulaires.

La *Civiltà cattolica* examina à fond la dissertation de Coppola. Elle fit très justement observer que le savant canoniste avait appuyé le droit sur de solides raisons, mais s'était bien gardé d'entrer trop avant dans la question spéculative du *droit divin et inviolable*. Toutes les autorités alléguées par lui étaient impuissantes à l'établir. « L'existence de ce droit et même du droit divin, dit la revue romaine, se déduit assez bien de la principale raison théologique, tirée du caractère épiscopal et de la juridiction universelle. Si l'on considère la nature de cette juridiction universelle et ses rapports avec la juridiction particulière, il semble de toute évidence que les Évêques titulaires *invités au Concile* ont de droit divin voix délibérative comme les autres Évêques; mais il ne nous paraît pas aussi bien démontré qu'ils doivent, de droit divin et inviolable, y être nécessairement invités comme les autres [1]. » La *Civiltà*, après avoir développé sa pensée, qu'elle appuie sur de solides arguments, ajoute très justement que cette question lui semble beaucoup plus

1. 7e série, vol. V, p. 461.

spéculative que pratique; que, dans les circonstances présentes, elle est peut-être *inopportune* et *odieuse*, plutôt faite pour blesser la charité que pour favoriser la science. La revue romaine concluait donc ainsi : « Quoi qu'il en soit, au point de vue spéculatif, du droit divin qu'ont tous les membres de l'Épiscopat à être invités, toujours est-il qu'en fait tous les Évêques titulaires, ayant été appelés au Concile, ont par cela même voix délibérative, en vertu non d'un privilège, mais d'un droit inhérent à l'ordre épiscopal; en vertu non d'une autorité déléguée, mais de leur autorité propre; non pas, comme les abbés ou autres ecclésiastiques, en vertu de la juridiction qu'ils tiennent du Pape seul et d'une loi ecclésiastique, mais en vertu de l'autorité divine, quoique l'exercice de cette juridiction dépende et vienne du Souverain Pontife. De même pour la juridiction universelle. Bien qu'elle ait sa source en Dieu, comme nous l'avons dit, et soit inhérente à l'ordre épiscopal, son exercice ne dépend pas de celui qui la possède; il ne résulte pas non plus de la réunion d'un plus ou moins grand nombre d'Évêques, mais du fait juridique de la convocation d'un Concile œcuménique, qui relève du Chef seul de l'Église. Ce Concile, quand il a été convoqué par le Souverain Pontife, exerce de droit divin avec le Pape — et le Pape avec lui — la juridiction universelle. Ainsi les décrets dogmatiques et disciplinaires du Concile procèdent non de la seule autorité pontificale, mais de cette autorité *universelle* dont Jésus-Christ a investi Pierre seulement comme chef de l'Église, et, avec lui, tout le Collège apostolique et par conséquent le corps épiscopal réuni dans l'unité catholique : sous ce rapport, les Évêques titulaires ne diffèrent nullement des autres [1]. »

La discussion ne fut pas poussée plus loin. L'invitation adressée aux Évêques titulaires ferma la bouche à tous ceux qui n'auraient pas manqué de crier au scandale et à la violation des droits épiscopaux, si l'on avait refusé l'entrée du Concile à l'Évêque de Sura. Cet incident empêcha les adversaires de la

1. *Civiltà cattolica*, 7e série, vol. V, p. 461-463.

sainte Assemblée, surtout en France, de produire leurs vieilles difficultés touchant l'admission des Évêques titulaires au Concile. C'eût été se contredire. On se réserva de critiquer cette admission un peu plus tard, quand la controverse soulevée vers la fin de 1868 aurait été oubliée.

CHAPITRE V

Occasion et prétexte des nombreuses attaques dirigées contre le futur Concile.

SOMMAIRE.

1. Lettre circulaire du Cardinal Antonelli aux représentants pontificaux dans les différents pays de l'Europe pour leur demander d'envoyer périodiquement des correspondances sur tout ce qui a rapport au Concile. Double but de ces correspondances. Matières qu'elles devront surtout traiter. Quelques observations sur l'esprit de cette circulaire. — 2. Les Nonces obéissent aux instructions du Secrétaire d'État. — 3. On communique à la Commission centrale et à la *Civiltà cattolica* diverses dépêches des Nonces. Exposé d'un fait très singulier, jusqu'ici ignoré, qui peut servir à éclairer bien des esprits et à redresser de faux jugements. — 4. Résumé de deux écrits relatifs au Concile envoyés par le Nonce de Paris au Cardinal Antonelli. — 5. La *Civiltà cattolica* donne l'un en entier et une partie seulement de l'autre. Les auteurs de ces écrits se froissent de cette publication. Efforts inutiles faits par le Nonce et le Cardinal Antonelli pour les calmer. Ils renoncent à la mission dont ils s'étaient chargés, à la prière du Nonce, d'envoyer des correspondances périodiques sur le Concile. — 6. Fausses interprétations dont est l'objet la publication de la *Civiltà*. Polémique des journaux. On arrive à persuader à une foule de gens que les jésuites de Rome dirigent à leur gré les travaux préparatoires au Concile et qu'ils travaillent à faire définir dogmatiquement l'infaillibilité du Pape, les propositions du *Syllabus* et l'assomption corporelle de la Mère de Dieu. Observations.

1. Dans les premiers jours du mois de décembre 1868, le Cardinal Antonelli adressait aux représentants pontificaux dans les différents pays de l'Europe une circulaire pour leur demander l'envoi périodique de travaux sur le prochain Concile. Il se proposait en cela un double but : d'abord, de donner aux membres des consultes préparatoires une connaissance exacte et, autant que possible, complète du mouvement religieux et politique que l'attente du Concile avait provoqué dans tous les pays du monde; en second lieu, de « maintenir toujours vive

cette même attente dans toutes les contrées, en faisant prudemment savoir ce que l'on pensait, ce que l'on écrivait, ce que l'on faisait à propos d'un événement aussi extraordinaire ». Le Cardinal Antonelli priait donc les représentants du Saint-Père de chercher quelques ecclésiastiques « compétents, sur lesquels on pût entièrement compter », et de les charger de faire tous les quinze jours une suite de rapports s'enchaînant le plus possible les uns aux autres. On devrait y traiter les sept points suivants : attitude des gouvernements à l'égard du Concile; actes des Évêques; état des populations; dispositions des non-catholiques; opinions manifestées dans les journaux, les livres et les brochures; aspirations et besoins de chaque pays[1]. Le lecteur trouvera clairement indiquée dans la circulaire du Cardinal Antonelli la raison de telles demandes. Quant aux dispositions des peuples, y lit-on, il faut pour bien les connaître se mettre en contact avec ceux qui vivent au milieu d'eux; « car, dit le Secrétaire d'État, ces dispositions se manifestent dans les espérances des gens de bien, dans la crainte des méchants et dans les mille formes diverses que prennent les sentiments ». Relativement aux aspirations et aux besoins de chaque nation, « on pourrait délicatement toucher, dit la circulaire, à ces points de doctrine ou de discipline que les Prélats du pays les plus prudents désireraient voir résoudre par le Concile universel ».

Le lecteur peut juger par lui-même si la circulaire renferme une pensée, un mot, qui soit de nature à influencer, comme on l'a dit, l'opinion publique et à amener les esprits à accepter telle ou telle doctrine dont le Saint-Siège souhaiterait la définition. On ne veut que recueillir des renseignements, pour les communiquer ensuite, dans un double dessein que l'on avoue très franchement[2].

1. Voir Doc. CXXXV.

2. Il ne sera pas sans intérêt de dire comment le Cardinal Antonelli, qui, par principe, se souciait assez peu des manifestations de la presse, a pu concevoir l'idée de mettre à profit les rapports dont je viens de parler, pour faire connaître, « au moyen de prudentes publications », ce qu'on pensait, ce qu'on écrivait, ce qu'on faisait dans certains pays au sujet du

2. Les représentants du Pape remplirent de leur mieux la mission qui leur avait été confiée. Mais, à mesure que le Concile approchait, on consultait moins l'intervalle de temps écoulé que l'opportunité pour l'envoi de ces correspondances. Celles du Nonce de Munich offrent le plus sérieux intérêt. Cela se conçoit : en Allemagne, les esprits s'occupèrent plus qu'ailleurs du futur Concile. Les rapports envoyés par la Belgique, ce pays de liberté, furent très nombreux et fort utiles surtout aux membres de la Commission disciplinaire. En Espagne, en France et même dans l'empire austro-hongrois, les événements politiques détournèrent du Concile les esprits pendant quelque temps. Aussi les dépêches des Nonces de ces contrées n'ont pas, en général, une grande importance. Plus tard, c'est-à-dire pendant les deux ou trois mois qui précédèrent immédiatement l'ouverture du Concile, l'Europe entière fut toute préoccupée de ce grand événement, qui ne s'était pas produit depuis trois siècles. En France, le mouvement d'opinion était devenu pour ainsi dire irrésistible et Rome n'avait plus besoin des rapports des Nonces pour connaître les sentiments avec lesquels on attendait le Concile.

3. Les annotations que portent un certain nombre de dépêches, surtout celles des premiers mois, me font croire que ces correspondances furent transmises à la Commission centrale et au président de la Congrégation disciplinaire : toutefois il ne paraît pas qu'on s'en soit servi aussi largement que

Concile. Les rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, désireux de présenter sur le futur Concile des chroniques instructives, intéressantes et sûres, allèrent trouver le Cardinal Antonelli et le prièrent de vouloir bien leur promettre le concours des Nonciatures. Le Cardinal, soit qu'il eût déjà conçu le projet de demander l'envoi de rapports périodiques pour faciliter les travaux des consultes préparatoires, soit que la démarche de ces publicistes lui en eût alors pour la première fois suggéré la pensée, répondit qu'il accédait à leur désir et qu'il recueillerait lui-même les renseignements souhaités, pour les communiquer ensuite à la rédaction de la *Civiltà* par l'entremise de la Secrétairerie d'État. On verra plus loin comment ce simple fait donna lieu à un événement très grave dans l'histoire du Concile du Vatican.

la circulaire l'avait annoncé. Dans les premiers temps, pour réaliser le projet indiqué dans la circulaire, ces correspondances furent également communiquées aux rédacteurs de la *Civiltà cattolica*. Mais la publication pleine de « prudence » que l'on avait en vue perdit ce caractère le jour où les Pères de la *Civiltà* reçurent de la Secrétairerie d'État communication de deux rapports venus de France. Ici je désire raconter un fait très curieux, resté ignoré jusqu'à ce jour et qui, je l'espère, éclairera bien des esprits et dissipera de nombreux préjugés.

4. Conformément aux instructions du Cardinal Antonelli, le Nonce de Paris confia à quatre prêtres séculiers de ce diocèse le soin de rédiger les rapports qu'on lui demandait. « Comme ils sont tous, écrivait-il, des hommes dévoués, je dirais presque passionnés, pour le service du Saint-Siège et de l'Église, je crois qu'on peut avoir pleine confiance en eux [1]. » Le 12 janvier 1869, le Nonce transmit au Secrétaire d'État deux courts mémoires que venaient d'écrire sur les sujets désignés deux de ces ecclésiastiques. Ils y traitaient chacun séparément les sept points contenus dans la circulaire du Secrétaire d'État.

a) Attitude du gouvernement français à l'égard de la sainte Assemblée. — Le premier mémoire déclarait que le gouvernement, autant du moins qu'il était permis d'en juger par les apparences, n'avait encore pris aucune résolution définitive et qu'il était en proie à de vives craintes qui allaient s'aggravant chaque jour. Fidèle à son caractère et à sa politique, ennemis de tout excès et de toute violence, Napoléon III n'empêchera probablement pas les Évêques de se rendre au Concile et s'abstiendra de toute protestation. Certains hommes d'État, faisait remarquer l'auteur, tout en paraissant n'attacher qu'une importance secondaire aux choses de l'Église et à ses décrets, redoutaient cependant beaucoup que Rome n'en vînt à condamner ou même seulement à blâmer ces maximes connues sous le nom de *principes modernes* et ne proclamât les doctrines

1. Voir Doc. CXXXVI.

contenues dans le *Syllabus*. On avait surtout peur que le Concile ne définît certaines doctrines peu en faveur à notre époque, celles, par exemple, qui concernent les rapports du pouvoir civil et du pouvoir religieux, l'infaillibilité du Pontife romain et l'extension de ses droits spirituels. « Ces craintes, disait l'auteur du mémoire, sont sérieuses ; et, comme la plupart des laïques, même haut placés, très ignorants de ces matières, comprennent peu le sens dans lequel elles peuvent être approuvées ou condamnées par l'Église, ils sont tout à fait prévenus contre tout ce qui semblerait contraire à leurs idées sur ce point, et il est à présumer qu'aucune distinction théologique ne les ferait changer d'avis. » Définir, par exemple, que le Souverain Pontife est infaillible, serait pour beaucoup un sujet de scandale : ils s'imagineraient qu'on entend par là que le Pontife romain est le docteur universel en toute matière, soit politique, soit scientifique, soit littéraire, etc. Quant à la domination temporelle du Saint-Siège, le gouvernement français ne verrait certainement pas de mauvais œil adopter à ce sujet des décisions de principe; mais il n'en serait pas de même des décisions de fait qui contrediraient sa politique et qui impliqueraient un blâme de sa conduite passée ou de ses desseins à venir. Résumant en un seul mot les dispositions du cabinet français, l'auteur laisse échapper l'expression de *défiance*. Cette défiance, on pourrait la prévenir en donnant quelques explications préalables sur les matières qui seront soumises au Concile, d'autant plus qu'on se plaint de n'avoir reçu aucune communication à ce sujet. On ferait bien aussi de proposer aux gouvernements d'assister aux travaux de l'auguste Assemblée, mais dans les limites fixées par les saints canons. Il ne faut cependant pas se dissimuler les dangers de cette manière de procéder. Elle donnerait lieu peut-être immédiatement à des réclamations, à des contestations, et susciterait des obstacles à la réunion du Concile.

L'auteur du second mémoire parle, lui aussi, de la *défiance* du gouvernement français et justifie son sentiment par les paroles mêmes prononcées par M. Baroche dans une des

séances du Corps législatif[1]. Le gouvernement, d'ailleurs, vient tout récemment d'exprimer sa pensée d'une manière assez significative : la presse officielle et officieuse n'a-t-elle pas pris sous sa protection un Évêque que l'on soupçonne d'être le champion des idées gallicanes? Le gouvernement français, d'accord en cela avec ses adversaires politiques, craint que le futur Concile ne proclame les doctrines du *Syllabus*, l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife, et ne renverse l'édifice des *Articles organiques*. Les gouvernants sont convaincus qu'il est impossible de concilier le *Syllabus* avec la constitution impériale. Ils repoussent également l'infaillibilité du Pape et se promettent bien de se servir largement, pour la combattre, des armes que leur fournissent les *Articles organiques*. L'auteur ne saurait dire dans quelle mesure on pourrait calmer ces craintes et s'il serait jamais possible de remplacer cette défiance par des sentiments vraiment favorables. Il fait observer que l'interprétation fausse donnée au *Syllabus* résulte de malentendus. Malgré la défense du gouvernement de promulguer le *Syllabus* du haut des chaires chrétiennes, celui-ci est connu de tous les catholiques français et accepté par eux comme règle de conduite. La dynastie napoléonienne a véritablement intérêt à gagner les sympathies des catholiques en se montrant étroitement unie avec le Saint-Siège. Officiellement les *Articles organiques* sont maintenus comme loi de l'État et la Déclaration de 1682 est imposée comme théologie gouvernementale; mais en réalité la grande majorité du clergé français ne croit pas un mot de cette fameuse Déclaration et la plupart des *Articles organiques* restent à l'état de lettre morte. S'obstiner à imposer de telles doctrines, de tels articles, c'est vouloir perpétuer entre l'Église et l'État une lutte sourde et une fastidieuse opposition. Quelle ridicule contradiction d'ailleurs que de prétendre faire accepter par les catholiques, au nom d'une constitution qui proclame la liberté de conscience, une doctrine que les catholiques repoussent! Même en se plaçant sur le terrain de la Déclaration de 1682,

1. Voir le chapitre Ier de ce livre, no 6.

on est bien forcé de reconnaître la suprématie d'un Concile vraiment œcuménique. Le gouvernement français ne saurait donc, sans répudier et sans contredire sa propre doctrine, se montrer défiant à l'égard du prochain Concile, qui certainement possédera tous les caractères de l'œcuménicité. Quoi qu'il en soit, cette défiance n'empêchera certainement pas les catholiques d'accepter les décisions de l'auguste Assemblée. Le gouvernement favoriserait donc ses plus chers intérêts en se faisant très franchement le glorieux protecteur du Concile.

b) Les Évêques français, dit le premier mémoire, sont favorables au Concile : on ne devait, du reste, pas moins attendre de Pasteurs et de fidèles vraiment soumis. Pour le moment, leurs actes relatifs au Concile se bornent à quelques lettres pastorales sans grande portée dogmatique. Chaque Évêque adressera probablement à son troupeau une lettre de ce genre et s'en tiendra là. Quatre ou cinq peut-être préparent un certain nombre de questions qu'ils désirent soumettre à l'examen des Pères du Concile; mais ils se plaignent de manquer, pour leur travail, de bases suffisantes et de ne pas être associés dans une assez large mesure aux travaux des congrégations préparatoires. On signale en particulier le nombre restreint des prêtres français appelés à Rome. Quelque respectables que soient ceux-ci, ils ne sauraient représenter les opinions ou les tendances de tout le clergé français. L'auteur croit pouvoir affirmer que l'attitude de l'Épiscopat français est une confiante expectative; mais ces Prélats ne préparent rien d'important en vue du Concile. Ils s'y feront donc bien plus remarquer par leur piété et leur sens pratique que par la supériorité de leur science.

L'auteur du second mémoire parle à peu près dans les mêmes termes des documents épiscopaux relatifs au Concile. Plusieurs Évêques ont exprimé à leurs Métropolitains le désir de se réunir, sous leur présidence, dans des conférences d'un caractère tout privé, pour s'y occuper ensemble des besoins de leurs diocèses, signaler les réformes nécessaires et convenir des vœux à présenter au futur Concile; mais ce projet, peut-être à cause de l'état de choses actuel, ne s'est pas réalisé.

Chaque Évêque se prépare donc isolément au Concile, dans la plénitude de sa liberté, en face de Dieu et de sa propre conscience. « Sauf quelques exceptions plus bruyantes qu'autorisées, l'Épiscopat français professe sur les questions du *Syllabus* et de l'infaillibilité pontificale la doctrine de tous les autres Évêques catholiques. Mais, sous le rapport de la discipline, la situation de l'Église de France ne ressemble en rien à celle des autres provinces de la catholicité. » Aussi cette Église attend-elle les plus heureux résultats des décisions du futur Concile. L'auteur du mémoire fait un triste tableau de l'état du droit canonique en France. Selon lui il n'existe même plus. « On y rencontre bien encore, dit-il, quelques canonistes, une dizaine, une vingtaine peut-être; mais, en fait, il n'y a plus de droit canon. » Du reste, à quoi bon étudier ce droit, quand les lois du pays ne permettent pas d'en suivre les prescriptions? L'administration épiscopale procède donc presque exclusivement, à l'égard du clergé, par voie de décisions *ex informata conscientia*. Cette procédure a l'avantage aujourd'hui de prévenir le scandale qui pourrait résulter de la publicité donnée à certains faits par la presse irréligieuse. Mais il est avéré aussi qu'elle suscite souvent des défiances et des récriminations. Il en est de même de l'amovibilité des *desservants* ou *succursalistes*, dont le changement a lieu *ad nutum Episcopi*. L'objet des études et des préoccupations de l'Épiscopat français est surtout le maintien ou la modification partielle des canons disciplinaires du Concile de Trente.

c) D'après l'auteur du premier mémoire, les populations paraissent, en général, assez indifférentes au Concile, parce qu'ici il ne s'agit pas, comme à Trente, d'opérer de grands changements ni de porter contre l'hérésie des condamnations de nature à modifier profondément la règle de vie de chacun et ses anciennes habitudes. Aussi les fidèles ne parlent-ils guère du Concile que dans leurs conversations particulières. Ils paraissent du reste devoir montrer une grande déférence et une entière soumission aux futures décisions conciliaires. En certains diocèses, on a établi des associations de prières.

Le second correspondant signale une déplorable scission parmi les catholiques dans plusieurs villes de France. Les uns prennent le titre de *libéraux*, les autres le répudient de toute leur force. Les premiers sont l'objet des préférences du gouvernement; cela toutefois ne veut pas dire que la majorité des catholiques *libéraux* paye celui-ci de retour. Mais, comme ils craignent que le futur Concile ne proclame les doctrines du *Syllabus* et l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife, et comme le gouvernement partage leurs craintes, celui-ci affecte pour eux une certaine sympathie. Cependant les catholiques *libéraux* espèrent encore que le Concile modifiera ou interprétera certaines propositions du *Syllabus* dans un sens favorable à leurs idées et qu'il n'abordera pas la question de l'infaillibilité ou du moins ne la résoudra pas. Toutefois ils paraissent assez inquiets des travaux préparatoires qui ont lieu à Rome et ne font point mystère de leurs soucis à ce sujet. Les catholiques proprement dits, c'est-à-dire le plus grand nombre des fidèles, nourrissent des espérances tout à fait contraires. Ils ne redoutent qu'une chose, c'est que les efforts des adversaires de l'Église ne parviennentà entraver ou à troubler la grande Assemblée. Presque tous les catholiques sont convaincus que « le futur Concile durera très peu et ressemblera sous ce rapport à celui de Chalcédoine. Cette persuasion ne tient pas seulement aux difficultés dont chacun a conscience, elle vient surtout du sentiment que les Évêques du monde entier sont d'accord sur les questions principales; de sorte que la minorité, si éloquente soit-elle, ne pourra persister longtemps dans son opposition. Enfin, on ne verrait pas sans étonnement des luttes prolongées d'opinions et de discours au sein du futur Concile. »

d) En réponse à la quatrième question, l'un des ecclésiastiques français écrit que les non-catholiques de son pays (environ un million de calvinistes) n'ont pas grand souci du Concile; ceux qui conservent encore quelques restes de foi sont tout entiers à leurs dissensions intestines.

L'autre ecclésiastique comprend sous le nom de non-catholiques non seulement les hérétiques, mais aussi les rationalistes,

les impies et les incrédules ; aussi sa réponse est-elle moins brève. Les hommes graves, à quelque secte, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont été frappés de l'importance de l'événement extraordinaire qui se prépare. Les coryphées de l'incrédulité vont sans cesse répétant que cette grande assemblée d'Évêques représente le dernier et vain effort d'une Église qui se meurt : les autres mettent tout en œuvre pour faire regarder le Concile comme une réunion éminemment hostile au progrès de l'esprit humain, à la liberté des peuples et à l'existence des sociétés modernes. Les sociétés secrètes entretiennent de criminelles espérances et forment de sinistres projets. En France, les protestants se préoccupent bien du Concile, mais ils en parlent avec une modération, une déférence qui contrastent singulièrement avec l'hostilité que leurs ancêtres ont témoignée à l'égard du Concile de Trente. Quelques-uns même ont l'intention de se rendre à Rome immédiatement après l'ouverture du Concile ; mais il paraît que leurs ministres cherchent à les détourner d'un semblable dessein.

e) L'un des deux ecclésiastiques français divise la presse périodique de son pays, au point de vue religieux, en quatre classes : la presse *révolutionnaire* et *démagogique*, la presse *parlementaire*, celle que l'on peut appeler religieuse *libérale*, et enfin la presse religieuse *romaine*. La première est hostile au Concile, comme à toute religion révélée. Elle ne s'en occupe pas beaucoup pour le moment ; mais, quand elle s'en occupe, c'est uniquement pour lui jeter le mépris ou l'insulte. La seconde classe renferme des journaux tels que la *Liberté*, la *Presse*, le *Journal des Débats*, ou ceux qui sont dévoués au gouvernement, comme la *Patrie*, le *Constitutionnel*, l'*Étendard*. Ces journaux gardent généralement le silence sur le Concile ; si, de temps en temps, ils viennent à le rompre, c'est en faveur des « doctrines de l'État » ou pour la défense des vieilles traditions administratives, des prétentions du pouvoir temporel sur les choses spirituelles et qui sont du ressort du pouvoir ecclésiastique. La presse religieuse *libérale*, à laquelle appartiennent la *France*, la *Gazette de France*, le *Français*, le *Journal des Villes*

et des Campagnes, etc., se montre favorable au Concile et en parle en termes très convenables. Seulement elle affecte une certaine prédilection pour les doctrines de l'ancien clergé de France, fait volontiers ressortir « les droits des Évêques » et serait disposée à accepter un certain « contrôle » des actes pontificaux exercé, sinon par l'État, du moins par les « clergés nationaux ». Enfin, la presse religieuse *romaine*, qualifiée par ses adversaires d'*ultramontaine*, comme le *Monde* et l'*Univers*, parle tous les jours du Concile et dans les meilleures intentions. Cependant « beaucoup de personnes trouvent que ces journaux, le dernier surtout, en parlent beaucoup plus qu'il ne convient à des écrivains purement laïques. On reproche à cette presse romaine, et notamment aux deux journaux susnommés, d'être acrimonieux, intolérants pour les opinions libres, violents envers les personnes qui ne partagent pas leurs opinions et outrés dans leurs thèses et dans leurs attaques. »

f) Publication de livres ou de brochures. — Les deux écrivains sont obligés de constater qu'il y a sur ce point un défaut presque complet. Ils signalent seulement le traité *De Papa*, de Bouix, la lettre plus littéraire que doctrinale de l'Évêque d'Orléans et une ou deux brochures anticatholiques sans aucune valeur.

g) Enfin les deux ecclésiastiques français en viennent à la dernière question : Quels sont les aspirations et les besoins de leur pays? L'auteur du premier mémoire réunit sous trois chefs les sujets que la France, suivant lui, désirerait voir soumettre à l'examen du Concile. 1° En ce qui concerne le *dogme*, le Concile de Trente, dit-il, a mis fin à presque toutes les questions agitées dans les écoles ou soulevées par les hérétiques. La grande erreur des temps modernes, c'est la négation du *surnaturel* et de toute révélation positive, c'est ce que nous appelons le *rationalisme*. Il y a là toute une série de propositions à examiner par le Concile, pour qu'il élucide les unes, condamne les autres et affirme l'existence même de la théologie. Il y a une autre forme de cette erreur plus subtile et plus dangereuse qu'il importe de combattre, je veux dire le *semi-rationalisme*,

désigné communément sous le nom de *libéralisme*. Le mot *libéralisme* en lui-même est bon et parfaitement orthodoxe ; mais, quand on l'applique à signifier « une certaine séparation du naturel et du surnaturel, une certaine marche parallèle de la raison et de la révélation sans subordination et sans rapports nécessaires de l'une à l'autre », alors il perd sa signification naturelle, et ce libéralisme-là est contraire à la foi. Un libéralisme qui consiste à ne voir dans le Christianisme qu'une aide *ad melius*, aide dont on peut fort bien se passer ; un libéralisme qui ne fait pas de l'ordre surnaturel une chose pratiquement obligatoire et inséparable, dans la conduite morale, de l'ordre naturel ; un tel libéralisme est condamnable et doit être condamné, car il mène droit à l'indifférence et à l'omission des pratiques religieuses. De ces mêmes principes découle une série d'autres erreurs également pernicieuses sur la constitution de l'Église, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la puissance ecclésiastique et les conditions matérielles de cette indépendance ; erreurs qui font de grands ravages parmi les fidèles et qui mériteraient également d'être relevées. De cette négation de l'ordre surnaturel et de ses droits vient une autre série de fausses doctrines sur la nature des choses spirituelles, comme le mariage, les vœux religieux, la propriété ecclésiastique. Sous ce rapport aussi, il y a beaucoup à redresser et à éclaircir. 2° En fait de *morale*, les principes manquent beaucoup moins que la pratique ; cependant les principes aussi exigent une attention toute spéciale. L'indissolubilité et la sainteté du mariage ont besoin d'être de nouveau affirmées. Le repos du dimanche est violé ; les pratiques de pénitence ne sont plus en honneur ; le jeûne tombe en désuétude ; les lois de l'abstinence sont facilement transgressées ; on a introduit dans le commerce une foule de systèmes usuraires sur lesquels il faut éclairer l'opinion. D'un autre côté, les mœurs sont corrompues par les livres et les gravures obscènes ; les brochures et les journaux regorgent de récits scandaleux ; sur les théâtres s'étalent les indécences et les nudités ; le luxe et les jouissances matérielles ne connaissent plus de frein. Ajoutez à cela comme conséquence

le péril imminent que court la vertu de la jeunesse et des femmes en particulier. Le Concile devra aussi se préoccuper de l'enseignement donné dans les écoles, à cause des déplorables principes qui y sont inculqués. La doctrine du succès, celle du fait accompli, la maxime que la fin justifie les moyens, les travestissements que l'on fait subir à l'histoire, répandent partout l'esprit de sophisme qui amène bientôt dans la pratique la justification des plus grands désordres et des actions les plus immorales. A son tour, l'esprit de superstition grandit à mesure que décroît l'esprit de vraie religion et remet çà et là en honneur les anciennes pratiques de la théurgie et de la magie sous le nom de *spiritisme*. Par suite, combien de gens s'adonnent dans l'ombre à une foule de pratiques occultes qui sont presque toujours une occasion de corruption pour les mœurs! 3° Mais c'est la *discipline* qui semble devoir tout particulièrement appeler l'attention et les décrets du Concile. L'auteur affirme que beaucoup d'Évêques et de prêtres français désireraient voir admettre dans les Congrégations romaines, à côté des Italiens, un plus grand nombre d'ecclésiastiques étrangers. En France, dit-il, l'Épiscopat tend à « supprimer la juridiction contentieuse au profit de l'élément administratif ». Aussi n'y jouit-on pas toujours de toutes les garanties d'impartialité désirables. Il faudra donc que le Concile traite des droits des chapitres, des *desservants* et de la création d'officialités canoniques sérieuses. Le clergé français est bon, pieux, plein de zèle, fidèle observateur du célibat; il ne manque pas à la récitation de l'office divin; mais son instruction n'est pas suffisamment élevée. A côté des séminaires, où l'on rencontre une excellente préparation à la vie sacerdotale, il faudrait deux ou trois grandes Universités qui seraient à la fois un honneur pour l'Église en face de la science laïque, un foyer de lumière pour le clergé désireux de s'instruire et « une nouvelle garantie, en France, des droits imprescriptibles de la Papauté et de l'inviolabilité de ses décisions ». En outre, le Concile devra porter son attention sur la situation présente des religieux et des religieuses. Il faudra qu'il cherche le moyen de concilier la solennité des vœux avec les constitutions

des peuples modernes et la conduite à tenir en présence des obstacles que rencontre presque partout l'existence légale des congrégations religieuses ; il faudra également qu'il détermine les rapports de celles-ci avec l'Épiscopat. Quant aux congrégations de femmes, il sera nécessaire de fixer exactement les droits des Évêques sur les maisons d'une congrégation répandue dans plusieurs diocèses.

Le second écrivain s'occupe plus spécialement de la partie dogmatique. Les catholiques, dit-il, « désirent la proclamation des doctrines du *Syllabus* ». En donnant sous la forme affirmative tous les développements nécessaires aux propositions négatives du *Syllabus*, le Concile ferait complètement disparaître le malentendu qui existe non seulement dans les régions gouvernementales, mais encore dans un grand nombre d'esprits, d'ailleurs cultivés, mais étrangers au langage théologique. « Les catholiques, ajoute-t-il, accueilleraient avec bonheur la proclamation par le futur Concile de l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife. Elle aurait pour résultat indirect de tuer la fameuse Déclaration de 1682, sans qu'il fût besoin de discuter spécialement les malencontreux *quatre articles*, pendant longtemps si chers au cœur du gallicanisme. On ne se dissimule cependant pas que le Souverain Pontife, par un sentiment d'auguste réserve, refusera probablement de prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui paraît le toucher personnellement. Mais on espère que, sous l'impulsion du Saint-Esprit, les Pères du futur Concile œcuménique la définiront d'une voix unanime, par acclamation. » L'auteur de ce mémoire promet de traiter bientôt la question de la discipline ; puis il conclut en ces termes : « Un grand nombre de catholiques expriment le vœu que le prochain Concile œcuménique ferme le cycle des hommages solennels rendus par l'Église à la Vierge Immaculée, en proclamant le dogme de son assomption glorieuse. »

5. Le Secrétaire d'État communiqua aussitôt à la rédaction de la *Civiltà cattolica* les deux mémoires envoyés de France.

Les Pères jésuites qui dirigeaient alors cette revue y publiaient depuis quelque temps déjà, sous le titre de *Questions relatives au Concile* [1], une chronique très importante et accueillie par le public avec le plus vif intérêt. Enchantés de la communication qui venait de leur être faite, ils traduisirent immédiatement un des deux mémoires en entier et l'autre en partie, et les firent paraître dans le premier numéro de février, sous le titre de *Correspondance de France* [2].

Les deux ecclésiastiques français apprirent avec peine l'usage qui venait d'être fait de leurs mémoires et se figurèrent qu'on les avait engagés, non au service du Saint-Siège, mais bien plutôt à celui de la revue romaine. « La publication un peu hâtive, écrit le Nonce de Paris au Cardinal Antonelli, des deux premiers rapports dans la *Civiltà cattolica*, a donné à croire aux correspondants qu'ils sont au service, non du Saint-Siège, mais de la *Civiltà cattolica*. Cette publication a eu ce fâcheux résultat, qu'ils n'ont plus considéré leur mission comme aussi honorable et aussi utile qu'ils se l'étaient d'abord figuré. De plus, par suite de la confidence qu'ils ont faite à plusieurs personnes de l'honneur qu'ils ont reçu du Saint-Siège, ils craignent beaucoup d'être signalés comme étant les auteurs de ces correspondances. Je n'ai pas besoin de dire, ajoute le Nonce, que je me suis efforcé de les tranquilliser et les ai engagés à poursuivre ce qu'ils avaient si bien commencé. » De son côté, le Secrétaire d'État se hâta, on

1. Voir la *Civilità cattolica*, 7e série, vol. IV, p. 637-640.

2. On voit au bas de la page 337 du volume V (7e série) de la *Civiltà* que le fascicule qui contient cette *Correspondance* a été tiré le 28 janvier. Or, comme la lettre du Nonce porte la date du 12 janvier, il faut bien convenir que cette affaire a été menée avec trop de rapidité, je dirais presque avec précipitation. Mais il est certain que de part et d'autre on agit avec la plus grande bonne foi et une entière franchise. Le Secrétaire d'État communiqua les deux écrits parce qu'il avait été établi comme règle qu'on suivrait ce système; les écrivains de la *Civiltà* se hâtèrent de les publier dans leur plus prochaine livraison avec l'empressement de journalistes heureux d'avoir à offrir une *nouveauté* à leurs lecteurs. Personne d'ailleurs ne pouvait s'imaginer qu'on interpréterait si singulièrement cette malencontreuse publication.

3. Voir la dépêche du 16 février 1869.

le pense bien, de rétablir la vérité des faits. « J'apprends avec peine, écrit-il au Nonce [1], qu'il se pourrait que les ecclésiastiques choisis par vous refusassent d'envoyer de nouvelles correspondances. Pourtant j'ose encore espérer que vous parviendrez à calmer leurs inquiétudes et à les déterminer à poursuivre leurs travaux. Laissez-moi, en attendant, vous faire remarquer que leur susceptibilité ne paraît vraiment pas justifiée. La publication des rapports qui devaient être envoyés à Rome entrait précisément dans notre plan; nous voulions par là non seulement maintenir, mais rendre encore plus prononcé le mouvement si favorable que produit l'attente du Concile parmi les catholiques et même ailleurs. Qu'importe à des prêtres réellement dévoués au Saint-Siège la manière dont se fait cette publication? Mais ce n'est pas tout. Leurs écrits ont encore, suivant la matière qu'ils traitent, un autre but plus direct: ils servent aux travaux préparatoires du Concile; et, comme ils ont été demandés par un représentant du Saint-Siège, on doit les considérer comme faits exclusivement pour le Saint-Siège. » Malgré toutes les observations du Cardinal Antonelli et du Nonce, les deux ecclésiastiques français gardèrent désormais le silence. Quant aux deux autres, l'un ne commença même pas le travail dont il s'était chargé; l'autre envoya deux mémoires: le second était très détaillé. En transmettant ce dernier à la Secrétairerie d'État, le Nonce écrivait : « Parmi les quatre ecclésiastiques qui avaient promis de rédiger, dans l'intérêt du Concile, un certain nombre de rapports sur les besoins religieux de la France, seul M. l'abbé... ne s'est pas blessé de la publication de la *Civiltà cattolica;* il ne s'est senti ni compromis ni amoindri, et il continuera et achèvera sa tâche. Je viens de recevoir de lui un second rapport que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Éminence révérendissime [2]. »

6. Il me faut maintenant dire l'impression produite au dehors par cette célèbre correspondance. L'*Univers* du 13 février

1. Voir Doc. CXLIV.
2. Voir Doc. CLIV.

la publia dans ses colonnes comme un document d'une haute importance. Le *Monde* reproduisit le 14 la traduction française qu'en avait donnée l'*Univers*. Quelques jours après, parurent dans le *Français* quelques observations critiques, mais qui ne sortaient pas des limites d'une honnête polémique [1]. Le *Public*, journal officieux du gouvernement français, fut le premier dans la presse à attribuer à la correspondance en question le caractère d'un *manifeste* ou *programme des aspirations qu'un parti bien connu* désirait et même espérait faire accepter des Pères du Concile. « Ce journal, écrit le Nonce de Paris au Cardinal Antonelli, passe pour être l'organe de M. Rouher. Voilà pourquoi j'ai cru devoir le signaler à Votre Éminence. Cette feuille rend exactement l'impression qu'a produite dans les régions gouvernementales la correspondance de la *Civiltà*. Votre Éminence sera ainsi mieux à même de prendre les mesures que dans sa haute sagesse elle estimera opportunes. Je suis d'autant plus fondé à croire que cet article émane du gouvernement et en reflète les sentiments et les idées que je sais d'une manière positive que l'empereur lui-même a eu connaissance de la correspondance publiée par la *Civiltà cattolica* et a fait, lui aussi, ses réflexions à ce sujet [2]. » L'article du journal parisien porte la date du 24 février [3]. Le lecteur le trouvera parmi les Documents. Quelque temps après, un journal allemand, l'*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, voulant voir dans la publication de la *Civiltà* l'indice des *tendances de l'ordre des jésuites et de cette partie de la Curie romaine qui se laisse guider par lui*, accusait ces religieux de se servir du Concile pour mieux arriver à leurs fins. Il publia contre leur prétendu programme cinq articles des plus calomnieux et des plus dénués de raison (10-15 mars). Ce programme, y lisait-on, consiste à faire ériger en dogmes les contradictoires des propositions contenues dans le *Syllabus*, et définir l'infaillibilité du

1. Voir Doc. CXLII et CXLIII.
2. Voir Doc. CXLV.
3. Voir Doc. CXLVI.

Pape et l'assomption corporelle de la Mère de Dieu [1]. Ces diatribes du journal allemand ramenèrent le *Français* à la charge. Il lança contre la *Civiltà* un très violent article (18 mars), immédiatement suivi d'un autre (19 mars) [2], dans le dessein d'atténuer l'importance exagérée, disait le *Français*, qu'on attachait de toutes parts « à la publication de la revue romaine [3] ». Le Nonce de Paris, en transmettant les deux articles du *Français* au Secrétaire d'État de Sa Sainteté, fit remarquer que si les réflexions du *Public* exprimaient, sur les questions traitées dans la correspondance de la *Civiltà* la pensée du gouvernement, les articles du *Français* dévoilaient les sentiments « des catholiques *libéraux* » de France [4] sur le même sujet. La *Civiltà* répondit à toutes ces attaques, mais sans faire l'histoire de l'article incriminé, en quoi elle donna une grande preuve d'abnégation. Elle réfuta un à un tous les chefs d'accusation portés contre elle [5]. Le ton calme de sa réponse fut pris pour une retraite. Le *Français* se vanta bien haut de cette défaite de la *Civiltà* et qualifia la réponse de la revue « une rectification de graves inexactitudes [6] ».

1. Voir Doc. CXLVII.
2. Voir Doc. CXLVIII et CXLIX.
3. « N'aurions-nous pas attaché beaucoup d'importance à ces opinions d'une personne inconnue, mal informée, et se livrant sur un grand événement tel que le Concile, qui préoccupe tous les esprits, à des conjectures hasardées et imprudentes; nous eussions fait en quelque sorte la part de ce qu'il entre de témérité et d'indiscrète curiosité dans certains esprits : mais il nous est impossible de ne pas revenir aujourd'hui sur cette correspondance de la *Civiltà*, puisqu'on s'est plu, depuis sa publication, à lui donner une importance exagérée, en même temps qu'à la reproduire et à la répandre sous les formes les plus variées. L'œuvre du correspondant de France, retournée en France, y est devenue une correspondance de Rome, et presque une pièce diplomatique. Elle a été découpée, légèrement modifiée; puis on la retrouve dans certains journaux anglais, on la suit dans certains journaux belges, elle se montre dans les journaux allemands, et la voilà qui se distribue jusque dans les *Semaines religieuses*. Il est vrai qu'ici la correspondance change de titre, et que la reproduction qui en est donnée couvre purement et simplement une attaque contre une nombreuse portion de catholiques. » (Doc. CXLVIII.)
4. Voir Doc. CL.
5. Voir Doc. CLI.
6. Voir Doc. CLII.

Une pareille interprétation provoqua une dédaigneuse réplique de la *Civiltà*, dont voici la conclusion : « Cette disposition (*à vouloir être catholiques avec le Pape et maintenant et toujours*) nous a mérité l'honneur de recevoir les premiers coups. Ils paraissent dirigés contre nous, mais en réalité ils visent bien plus haut : c'est à la doctrine catholique qu'ils s'adressent. Cette doctrine, elle a toujours été notre consolation et notre récompense, et nous espérons bien que nos modestes travaux ne nous rendront pas indignes d'elle dans l'avenir. Avec l'aide de Dieu, nous sommes décidés à poursuivre intrépidement notre chemin, en observant les principes de la vérité et de la justice, les règles de la charité et de la prudence chrétiennes. Si nous rencontrons des adversaires de bonne foi, nous leur tendrons la main pour les attirer jusqu'au cœur de cette vérité à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir. Mais, s'il en est qui se servent d'armes manifestement déloyales, nous les démasquerons et les signalerons aux âmes droites, afin qu'elles se tiennent en garde contre leurs dangereux artifices et s'éloignent d'eux sans retard [1]. » Cette joie des pieux religieux qui se voyaient appelés à l'honneur de recevoir les premiers coups, dans la guerre déclarée à l'Église catholique, nous fait ressouvenir de la grâce que saint Ignace de Loyola, au rapport des premiers historiens de sa vie, obtint de Dieu avec une indicible allégresse, après une longue et fervente prière : *Que la Compagnie de Jésus aurait perpétuellement part au précieux héritage de la Passion, par les contradictions et les persécutions qu'elle endurerait* [2].

Les journaux qui avaient reproduit les accusations dirigées contre la *Civiltà* se gardèrent bien de placer la réponse de la revue sous les yeux de leurs lecteurs. Tout au contraire, comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, ils se mirent à reprendre ces accusations, à les commenter et à les aggraver. Aussi

1. Voir Doc. CLIII.
2. Manuscrits de Ribadeneira cités dans la *Vie de saint Ignace de Loyola*, (ch. XXI) du P. Louis Carnoli, imprimée à Venise sous le pseudonyme de Vigile Nolarci.

parvint-on peu à peu à persuader aux masses et aux gouvernements eux-mêmes qu'à Rome les jésuites commandaient partout en maîtres, qu'ils inspiraient et dirigeaient les travaux des commissions préparatoires du Concile. Le lecteur sait déjà comment tout se passait au sein de ces commissions, avec quel calme elles conduisaient leurs travaux, à l'abri de toute agitation extérieure. Il est donc à même de faire justice de toutes ces calomnies.

Malheureusement, ces calomnies jetèrent, comme chacun sait, de si profondes racines qu'aujourd'hui encore on en voit les tristes fruits dans nombre d'histoires où sont dénaturés les faits du Concile. C'est une nouvelle erreur historique à mettre à côté de celle qui attribue à l'Église les massacres de la Saint-Barthélemy, les tortures de Galilée, la conspiration des poudres, etc. Cette erreur, reprise et accréditée par les ennemis de l'Église, dont la haine pour le Catholicisme est déguisée sous le masque de l'aversion pour les projets ambitieux des jésuites, ira se répétant de siècle en siècle, malgré les rectifications de l'impartiale histoire, qui seront regardées comme des démentis intéressés et d'impuissantes apologies.

CHAPITRE VI

Attitude des gouvernements, de la franc-maçonnerie, des savants de l'Allemagne et des catholiques libéraux envers le Concile. Conduite de l'Épiscopat.

SOMMAIRE.

1. Préoccupation universelle et agitation dans les esprits causées par la crainte ou l'espérance de voir définir par le Concile l'infaillibilité du Pape. — 2. Les *gouvernements*. Le prince de Hohenlohe, ministre des affaires étrangères en Bavière, appelle l'attention des gouvernements sur le futur Concile. Il croit qu'on veut y définir dogmatiquement l'infaillibilité pontificale et promulguer des décrets sur des questions plutôt politiques qu'ecclésiastiques; aussi est-il d'avis que les gouvernements doivent pourvoir à leur commun intérêt en se concertant sur l'attitude à prendre à l'égard du Concile, ou bien en réunissant une conférence pour fixer les bases d'une entente commune. Cette proposition ne rencontre pas, en général, un accueil favorable auprès des gouvernements. Attitude envers le Concile des gouvernements : *a*) de Prusse; *b*) d'Autriche-Hongrie; *c*) de Belgique; *d*) de Suisse; *e*) d'Espagne et de Portugal; *f*) de France; *g*) d'Italie. Le prince de Hohenlohe ne se laisse pas décourager par le rejet de sa proposition. Il demande à quelques Universités de l'Allemagne quelles conséquences pourrait entraîner une définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale et des propositions contradictoires à celles du *Syllabus*. Dépêche du Nonce de Munich à ce sujet. Réponses des facultés théologiques des Universités de Wurzbourg et de Munich. Réponse de la faculté légale de cette dernière Université. Observations du Nonce relativement à ces réponses. Attitude définitive du gouvernement bavarois à l'égard du Concile. *h*) Attitude de la Russie. — 3. Les *sociétés maçonniques et rationalistes*. Actes de la franc-maçonnerie française et de la franc-maçonnerie italienne. « Anticoncile » convoqué à Naples. Ses vicissitudes et sa fin. — 4. Le *germanisme*. Dépêche du Nonce de Munich relativement aux idées qui dominent dans une très grande partie du clergé de l'Allemagne. Le jugement du Nonce sur la situation de la science théologique en Allemagne se trouve confirmé par le langage de l'Épiscopat allemand dans la lettre pastorale de 1871. Renseignements et observations du Nonce de Munich sur certains principes qui règnent en Allemagne; il leur donne le nom de « germanisme »; mais il ne faut pas confondre ce germanisme avec ce que l'on appelle le « libéralisme catholique » des autres pays. Le Nonce fait connaître les sentiments des catholiques allemands qui ne partagent pas les idées libérales. Conséquences extrêmement fâcheuses de cinq articles de la *Gazette d'Augsbourg* sur le prétendu programme de la *Civiltà cattolica*. On donne à ces articles de plus larges développements et on les publie sous forme de livre avec ce titre : *Le Pape et le Concile*, par Janus. Hergenrœther en fait un examen critique dans son *Anti-Janus*. Non contents de se servir de la presse, les adversaires du Concile essayent de se concilier l'Épiscopat par les adresses qu'ils lui envoient. Détestable écrit répandu dans le grand-duché de Bade et le royaume de Bavière contre l'œuvre du futur Concile. Adresse de quelques laïques de

Coblentz à l'Évêque de Trèves. Observations du Nonce de Munich sur cette adresse. Lettre imprudente du comte de Montalembert aux signataires de l'adresse. Intentions coupables du comité de l'adresse des laïques de Coblentz. Injustes accusations dirigées contre le comte de Montalembert. Adresse de quelques savants de Bonn à l'Archevêque de Cologne. Réponse de ce Prélat. Observations du Dr Hulskamp sur ces différentes adresses. Adresse de quelques membres du parti national allemand à l'Épiscopat de l'Allemagne. Historique de cette adresse. Belle déclaration des catholiques allemands réunis à Dusseldorf pour y célébrer le vingtième congrès des associations catholiques de l'Allemagne. — 5. Réunion des Évêques de l'Allemagne à Fulda. Correspondance entre le Nonce de Bavière et le Cardinal Antonelli à propos de cette réunion. Matières traitées par les Évêques dans leurs conférences. La majorité décide d'envoyer au Saint-Père un respectueux mémoire pour lui exposer, relativement à l'Allemagne, quelques doutes sur l'opportunité de définir dogmatiquement l'infaillibilité du Souverain Pontife dans ses décisions *ex cathedra.* L'assemblée convient aussi d'adresser aux fidèles de l'Allemagne une lettre pastorale pour calmer l'agitation des esprits et éclairer les catholiques sur la question de l'infaillibilité pontificale. — 6. Les Pères réunis à Fulda reçoivent, la veille même de l'ouverture de leurs conférences, une brochure anonyme et clandestine contre l'opportunité de la définition. Cette brochure est traduite en italien, en espagnol et en anglais. Entrevue de Dœllinger avec sir Acton et un Prélat français. — 7. Dépêche du Nonce de Munich sur la réunion de Fulda. — 8. On poursuit en Allemagne, même après la lettre pastorale des Évêques, la guerre au Concile et à la définition de l'infaillibilité pontificale. Écrit de Dœllinger contre la doctrine de l'infaillibilité. — 9. Mgr Dechamps, Archevêque de Malines, adresse aux laïques deux instructions touchant le Concile et l'infaillibilité. — 10. Lettre pastorale de Mgr Manning, Archevêque de Westminster, au clergé de son diocèse sur le même sujet. — 11. En France, les Évêques commencent aussi à traiter publiquement de l'infaillibilité pontificale. Pourquoi, dans ce pays, les choses ne se passèrent pas avec calme. Livre de l'Évêque de Sura. Dépêche du Nonce de Paris à propos de ce livre et de diverses autres questions relatives au Concile. Polémique entre les Évêques de France. — 12. Campagne des catholiques libéraux de France contre la définition. Manifeste du *Correspondant.* Paroles sévères de Mgr Pie. Observations de la *Semaine religieuse de Cambrai.* — 13. Lettre pastorale de l'Archevêque de Paris pour ramener le calme dans les esprits. Le *Français* se soumet d'avance aux définitions du Concile. Pour la troisième fois, l'Archevêque de Westminster nie qu'il ait l'intention de proposer au Concile la définition de l'infaillibilité pontificale. Adieux de l'Évêque d'Orléans à son clergé. Sa noble déclaration. Accusation de ce Prélat contre l'*Univers* et la *Civiltà cattolica.* Comment y répondent ces deux organes de la presse. L'Évêque de Laval déplore publiquement la lettre de Mgr Dupanloup, lettre qui obtient, au contraire, le suffrage des Évêques de Châlons et de Marseille. Réclamation de l'Archevêque de Westminster. Réponse de Mgr Nardi à l'écrit de l'Évêque d'Orléans. — 14. Nouvel et très violent écrit de ce dernier Prélat contre M. Veuillot, directeur de l'*Univers.* Défense de M. Veuillot. Triomphe du *Correspondant*, qui voit ses principes soutenus par l'Évêque d'Orléans. Belle déclaration de soumission au Concile de la part du *Correspondant.* — 15. Agitation des esprits au moment de l'ouverture des sessions conciliaires. Observations. Vœux pour le retour dans le sein de l'Église catholique du petit nombre de ceux qui ne se soumirent pas aux décisions du Concile du Vatican.

1. Dès qu'on fut parvenu à persuader à la foule que le programme secret qui devait régler les travaux du Concile con-

sistait à faire définir l'infaillibilité pontificale par l'auguste Assemblée, on vit se lever, pour combattre ce terrible dogme, tous ceux qui craignaient qu'une semblable définition ne portât un coup mortel à leurs principes. Peut-être la Providence permit-elle que ce bruit se répandît et s'accréditât *afin que les pensées de bien des cœurs fussent ainsi dévoilées* [1] et que les Pères du Concile comprissent par là l'urgence d'une définition à laquelle le Souverain Pontife était bien loin de songer lorsqu'il convoqua la sainte Assemblée. Toujours est-il que la peur de cette définition suscita une telle opposition, révéla de tels préjugés et, avouons-le franchement, chez bien des catholiques, surtout en Allemagne, de telles erreurs sur la constitution de l'Église, qu'il dut nécessairement à la fin *plaire* au Saint-Esprit et aux successeurs des Apôtres de proclamer par une définition solennelle une vérité regardée implicitement comme révélée depuis l'origine du Christianisme et pratiquement professée par l'Église dans mille occasions diverses. De nos jours, il est vrai, on a tenté tous les efforts pour obscurcir cette vérité, dans la crainte que, si elle était une fois reconnue, on ne se vît forcé de renoncer à cette pleine liberté de la science, but des aspirations de tant de catholiques allemands, et de dire adieu, en France et en Belgique, aux décevantes illusions du catholicisme libéral. Toutefois, il eût trop répugné au sentiment catholique d'entendre nier formellement l'infaillibilité pontificale ; aussi, dans les pays où ce sentiment est plus vif et plus pur, se donna-t-on bien de garde de contester la vérité de la doctrine elle-même ; on se contenta de mettre en doute l'*opportunité* de la définir. C'était un moyen très habile d'écarter la définition sans manquer à l'orthodoxie. Comment, disait-on, espérer le retour des protestants et des schismatiques, si l'on élève devant eux une barrière de plus? Cette généreuse préoccupation et la crainte de voir de nouveaux schismes et de nouveaux troubles surgir au sein de l'Église frappèrent l'esprit d'un certain nombre de catholiques et même d'Évêques

1. Luc. II, 35.

qui ne mettaient point en doute la doctrine de l'infaillibilité. Aussi qu'en résulta-t-il? Il se forma un parti nombreux dont les membres, tout en tenant pour cette doctrine, étaient opposés à sa définition; bien mieux, ils taxaient d'une extrême imprudence ceux qui avaient soulevé cette controverse : les coupables, tout naturellement, c'étaient les jésuites de Rome, les écrivains de la *Civiltà*, de l'*Univers*, du *Monde*, en un mot, tous les ultramontains. Il s'ensuivit une polémique des plus passionnées entre catholiques et catholiques, telle que la littérature chrétienne n'en offre peut-être pas d'autre exemple. Articles dans les journaux, monographies dans les revues, brochures, livres, adresses, protestations, on fit arme de tout. A part quelques auteurs qui traitèrent à fond la question, tous les autres firent preuve de légèreté et de passion. De là agitation et confusion dans les esprits; c'est au point que nombre de personnes s'imaginèrent et s'imaginent encore aujourd'hui que l'infaillibilité pontificale signifie impeccabilité du Pape, impossibilité pour le Pape de se tromper, soit dans ses paroles, soit dans ses actes tant publics que privés. Cette lutte intestine s'envenima encore le jour où les gouvernements, craignant ou affectant de craindre que cette définition ne rendît le Pape tout-puissant et n'en fît le souverain des rois et des peuples au spirituel comme au temporel, manifestèrent des sentiments hostiles et firent entendre de claires menaces à l'adresse du Concile. Cette attitude intimida les *inopportunistes* et fournit de nouvelles armes à ceux qui dirigeaient la campagne contre la définition. Les libéraux incrédules, on le comprend, en profitèrent pour peindre sous les couleurs les plus odieuses l'Église catholique, pour combattre et tourner en dérision ses dogmes.

Mais le lecteur ne peut se contenter de cet aperçu général; il attend de moi, à bon droit, que je lui expose le plus clairement possible les événements qui remplissent ces mois de confusion. Je vais essayer de le faire; toutefois, le plus souvent, au lieu de raconter les faits, je me contenterai de les indiquer, car j'éprouve le plus vif besoin de déposer ma

plume et de retourner là où m'appellent mon cœur et un autre devoir sacré.

2. *Les gouvernements.*

Le 9 avril 1869, le prince de Hohenlohe, ministre des affaires étrangères de la Bavière, adressait une dépêche circulaire aux représentants de ce royaume à l'étranger pour appeler l'attention des différents gouvernements sur le futur Concile et leur soumettre quelques observations à ce sujet. Il est peu probable, écrivait le prince, que le Concile s'occupe seulement de doctrines « rentrant dans le domaine de la théologie pure », car il n'y a présentement aucun problème de cette nature qui attende une solution conciliaire. « La seule thèse dogmatique que Rome voudrait voir décider au Concile et au sujet de laquelle les jésuites provoquent l'agitation en Italie et en Allemagne, c'est la question de l'infaillibilité papale. Il est évident que cette prétention pontificale, une fois érigée en dogme, sortirait bien vite du domaine spirituel et deviendrait une question éminemment politique, puisqu'elle placerait le Souverain Pontife, même au point de vue temporel, au-dessus de tous les princes et de tous les peuples de la chrétienté. » S'étant fait une si fausse idée de l'infaillibilité pontificale, le ministre bavarois devait être amené à conclure que « cette doctrine est de nature à éveiller l'attention de tous les gouvernements qui ont dans leurs États des sujets catholiques ». De plus l'existence d'une Commission politico-ecclésiastique l'autorisait à croire, il le jugeait ainsi du moins, que l'intention du Saint-Siège ou, en tout cas, « d'un parti actuellement tout-puissant à Rome était de faire promulguer par le Concile une série de décrets sur des questions plutôt politiques qu'ecclésiastiques ». Ce n'est pas tout. La *Civiltà cattolica*, « revue rédigée par les jésuites et revêtue d'un caractère officieux en vertu d'un bref du Saint-Père [1], demande que le Concile trans-

1. Le député Guéroult faisait également allusion à ce bref dans le discours qu'il prononça, le 9 juillet 1868, au Corps législatif (voir Doc. CLXXXVIII) et où il affirmait que le Pape avait investi la *Civiltà cattolica* d'une autorité doctrinale : *C'est un journal*, dit-il, *investi par un bref du Pape d'une*

forme en décrets les condamnations contenues dans le *Syllabus* du 8 décembre 1868 ». « Or, ajoutait le ministre, comme les

autorité doctrinale. Une pareille affirmation dénote clairement dans son auteur une bien grande ignorance de la doctrine catholique. Le lecteur, je pense, me saura gré de lui mettre sous les yeux ce bref qui ne soustrait même pas à l'examen ecclésiastique ordinaire les écrits de la *Civiltà*, mais se contente de constituer les rédacteurs de cette revue en un collège jouissant de tous les privilèges accordés aux autres collèges de la Compagnie de Jésus et restant toujours, bien entendu, sous la pleine et entière dépendance du supérieur général de la Compagnie. Voici ce document :

« Pius Papa IX, ad perpetuam rei memoriam. — Gravissimum supremi nostri apostolici ministerii munus omnino postulat, ut intentissimo studio ea semper peragenda curemus, quæ ad catholicæ Ecclesiæ causam animarumque salutem, Nobis ab ipso Christo Domino divinitus commissam, tuendam quovis modo conducere posse cognoscimus. Incredibili certe animi nostri mœrore, ubi ad hanc Petri Cathedram nullis nostris meritis, sed arcano divinæ Providentiæ consilio fuimus evecti, vidimus et lamentati sumus maxima et nunquam satis lugenda damna et mala, quæ asperrimis hisce temporibus catholicæ religioni ac vel ipsi civili societati inferuntur ab omnis justitiæ ac veritatis osoribus per pestiferos libros, libellos, et præsertim ephemerides perniciosissimis quibusque erroribus pravisque doctrinis plenissimas, ac acerrimo et plane diabolico contra divinam nostram religionem odio conscriptas, ac longe lateque in vulgus editas ac disseminatas. Itaque inter alia haud omisimus viros pietate, ingenio sanaque doctrina præditos etiam atque etiam excitare, ut, sub proprii potissimum Antistitis ductu, suis scriptis augustam nostram religionem defenderent, ejusque oppugnatores refutarent, ac tot monstrosa illorum opinionum portenta detegerent, refellerent, profligarent, et incautorum præsertim hominum, ac imperitæ juventutis cereæ in vitium flecti mentes animosque veritatis lumine illustrarent. (Alloc. die 29 april. 1849.) Ac non mediocri certe afficimur lætitia, cum complures ubique surrexerint viri qui nostris hisce exhortationibus ac votis perlibenter obsequentes, et egregio erga catholicam Ecclesiam et hanc Sanctam Sedem studio animati, idoneis scriptis teterrimam tot serpentium errorum colluviem ac funestam pravarum ephemeridum pestem propulsare, et veritatem justitiamque tutari cum sui nominis laude non desinunt. Ut autem certi semper existerent homines, qui Nobis et huic Petri Cathedræ ex animo addicti, ac sanctissimæ nostræ religionis amore, ac sanæ solidæque doctrinæ et eruditionis laude spectati valeant bonum certare certamen, suisque scriptis rem catholicam salutaremque doctrinam continenter tueri, et ab adversariorum fallaciis, injuriis et erroribus vindicare, optavimus ut religiosi inclytæ Societatis Jesu viri scriptorum collegium ex ipsius Societatis sodalibus conflatum constituerent, qui opportunis et aptis scriptis tot falsas ex tenebris emersas doctrinas naviter scienterque confutarent, et catholicam religionem ejusque doctrinam, ac jura totis viribus indesinenter propugnarent. Qui religiosi viri, nostris desideriis omni observantia et studio quam libentissime obsecundantes, jam inde ab anno 1850 ephemeridem, cui titulus *la Civiltà cattolica*, conscribendam typisque vulgandam susceperunt. Atque illustria

articles de cette *Encyclique* (sic) sont dirigés contre les principes qui forment la base de la vie publique moderne, telle qu'elle

majorum suorum vestigia sectantes, et nullis curis nullisque laboribus unquam parcentes, per eamdem ephemeridem diligenter sapienterque elaboratam, nihil antiquius habuere quam doctis eruditisque suis lucubrationibus divinam augustæ nostræ religionis veritatem ac supremam hujus apostolicæ Sedis dignitatem, auctoritatem, potestatem, rationes viriliter tueri, defendere, ac veram doctrinam edocere, propagare et multiplices hujus præcipue infelicissimæ nostræ ætatis errores, aberrationes et venenata scripta cum christianæ, tum civili reipublicæ tantopere perniciosa detegere, oppugnare, ac nefarios illorum conatus retundere qui catholicam Ecclesiam, si fieri unquam posset, et civilem ipsam societatem funditus evertere commoliuntur. Ex quo evenit ut commemoratæ ephemeridis scriptores nostram benevolentiam existimationemque, et venerabilium fratrum sacrorum Antistitum, et clarissimorum virorum laudes sibi quotidie magis merito comparaverint, eorumque ephemeris a bonis omnibus ac bene sentientibus viris summo in pretio fuerit habita et habeatur. Et quoniam ex hujusmodi ephemeride, sexdecim abhinc annos vigente, non levia in rem christianam et litterariam rempublicam bona, Deo bene juvante, cum ingenti animi nostri gaudio redundarunt, idcirco nostris in votis omnino est, ut tam præclarum opus ad majorem Dei gloriam animarumque salutem curandam, atque ad rectam studiorum rationem magis in dies juvandam, stabile perpetuo consistat et efflorescat. Itaque hisce litteris idem collegium Societatis Jesu scriptorum ephemeridis vulgo *la Civiltà cattolica* in peculiari ipsis domo habendum auctoritate nostra apostolica, perpetuum in modum erigimus et constituimus juxta leges et privilegia quibus alia ejusdem Societatis Jesu collegia utuntur ac fruuntur, ita tamen ut collegium idem a præposito generali ipsius Societatis in omnibus pendere plane debeat. Hujus autem collegii institutum esse volumus, ut qui ab ipso præposito generali electi fuerint ad eamdem ephemeridem, vel alia scripta conficienda, prout Nobis aut Romanis Pontificibus successoribus nostris opportunius videbitur, debeant omnem eorum operam, industriam ac studium sedulo impendere in lucubrandis edendisque scriptis pro catholicæ religionis et hujus Sanctæ Sedis defensione. Quocirca volumus ut iidem scriptores pergant habitare in ædibus quas ipsis in hospitio hic in Urbe hæreticis convertendis jam destinavimus, iis tamen servatis conditionibus quas præscripsimus, atque id donec opportunior domus comparari queat. Concedimus autem ut iidem pro sui muneris ratione possint librarias officinas habere, librosque typis in lucem edere et vendere, ac longe lateque in omnes regiones spargere ac disseminare. Redditus vero, qui in præsentia sunt quique in posterum esse poterunt, ad opus idem sustentandum ac magis in dies amplificandum adhiberi debent, ut tot tantisque inimicorum hominum aggressionibus ampliora semper ac validiora objiciantur præsidia. Quod si unquam quocumque casu contigerit ut eidem scriptorum collegio ab hac alma Urbe nostra sit recedendum, volumus ut ipsi in alia qualibet opportuniore civitate a præposito Societatis Jesu generali cum nostro et Romanorum Pontificum successorum nostrorum consensu statuenda, possint consistere ibique suum munus obire, quoad amotis impedimentis in pristinam sedem ab eodem præposito

s'est développée au sein de tous les peuples civilisés, les gouvernements se voient dans la nécessité de se demander s'il ne serait pas de leur devoir d'appeler la sérieuse attention des Évêques, leurs sujets, et du futur Concile sur les suites funestes que pourrait causer l'ébranlement prémédité et systématique des relations actuelles entre l'Église et l'État. On ne saurait nier qu'il n'y ait urgence pour les gouvernements à se concerter, soit par l'intermédiaire de leurs agents à Rome, soit de

generali revocentur. Si autem nullus forte opportunus locus operi prosequendo reperiatur, volumus ut tum fundi tum redditus in eamdem operam reserventur mature instaurandam, ubi primum licuerit. Atque has omnes facultates non solum præsentibus commemorati collegii sociis, verum etiam aliis qui a præposito generali ad idem munus obeundum hoc futurisque temporibus deligentur, perpetuum in modum concedimus, reservata Nobis ac successoribus nostris dumtaxat facultate aliquid circa idem Societatis Jesu scriptorum collegium immutandi, et aliis omnibus cujusque dignitatis, auctoritatis et grádus penitus interdicta. Hæc omnia statuimus, volumus, concedimus, præcipimus atque mandamus, decernentes has nostras litteras et in eis contenta quæcumque, etiam ex eo quod quilibet interesse habentes vel habere prætendentes vocati et auditi non fuerint, ac præmissis non consenserint, nullo unquam tempore de subreptionis vel obreptionis aut nullitatis, seu intentionis nostræ vitio, vel alio quolibet etiam substantiali defectu notari, impugnari aut alias infringi, suspendi, restringi, limitari vel in controversiam vocari, seu adversus eas restitutionis in integrum, aperitionis oris aut aliud quodcumque juris vel facti aut justitiæ remedium impetrari posse, sed semper validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, et ab omnibus ad quos spectat et quomodolibet spectabit in futurum inviolabiliter observari, ac supradicto collegio Societatis Jesu scriptorum ephemeridis vulgo *la Civiltà cattolica*, nec non personis quarum favorem præsentes hæ litteræ concernunt, perpetuis futuris temporibus suffragari debere, neque ad probationem seu verificationem quorumcumque in iisdem præsentibus narratorum unquam teneri nec ad id in judicio vel extra cogi seu compelli posse, et si secus super his a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari, irritum et inane esse ac fore volumus et declaramus. Non obstantibus, quoties opus fuerit, de jure quæsito non tollendo aliisque cancellariæ nostræ apostolicæ regulis, itemque Societatis Jesu etiam confirmatione apostolica, vel quavis alia firmitate roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis et concessionibus, quamvis expressa, specifica et individua mentione ac derogatione dignis, quibus omnibus et singulis, eorum totis tenoribus ac formis præsentibus pro insertis habentes ad præmissorum dumtaxat effectum latissime, plenissime ac specialiter et expresse derogamus, ceterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XII februarii anno MDCCCLXVI, pontificatus nostri anno vicesimo. PIUS PP. IX. » (Voir la *Civiltà cattolica*, 6e série, vol VI, p. 7-15.)

toute autre façon, afin de protester contre les décisions que le Concile pourrait adopter, sans le concours des représentants du pouvoir séculier, sur des questions d'un caractère tout à la fois politique et religieux. » Le ministre président avait attendu que l'*une ou* l'autre des grandes puissances prît l'initiative d'un acte d'une si haute importance; mais, comme aucune d'elles ne s'était émue et que le temps pressait, il avait jugé nécessaire de provoquer de leur part un échange d'idées dans le dessein de sauvegarder les intérêts communs. Il chargea donc les représentants bavarois de s'enquérir des vues et des intentions des différents gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités et de leur demander s'il ne conviendrait pas d'arrêter à l'avance quelques dispositions sinon collectives, du moins identiques, pour indiquer au Saint-Siège l'attitude que prendraient les gouvernements à l'égard du Concile. Mais peut-être serait-il préférable, pour établir une entente commune, de réunir en conférence les représentants des puissances [1].

La proposition du ministre bavarois ne trouva généralement pas faveur auprès des autres gouvernements, à l'exception cependant des différents États de l'Allemagne. L'Italie aurait peut-être été, de toutes les puissances, la plus disposée à quelque acte d'hostilité contre Rome. Mais la Bavière et l'Italie étaient évidemment impuissantes à faire pencher la balance de leur côté, surtout dans un moment où Napoléon III donnait le ton au concert européen.

a) Quelques documents publiés en Allemagne au mois d'avril 1874 [2] fournissent des renseignements importants sur la manière dont les hommes d'État prussiens envisageaient l'action du Concile. Le comte d'Arnim, ministre plénipotentiaire de Prusse auprès du Saint-Siège, écrivant au comte de Bismarck, ministre des affaires étrangères, attribuait à Dœllinger l'inspi-

1. Voir Doc. CLXIX.
2. Voir Doc. CLXXIX, CLXXX, CXXXI. — Ces documents, se référant à d'autres qui n'ont pas été publiés, ne donnent pas une idée complète des négociations entamées par les gouvernements de l'Allemagne avant le Concile: ils en font toutefois connaître les résultats.

ration de la Note du prince de Holenhohe. Il trouvait tout à fait raisonnable que les gouvernements suivissent avec attention le développement des faits relatifs au Concile et prissent les mesures convenables pour sauvegarder leurs droits. Quant à la question de l'infaillibilité du Pape dont s'était montré tout particulièrement préoccupé le ministre bavarois, comme elle se réduisait simplement à définir si le Pape est infaillible sans le Concile ou seulement en union avec le Concile, le comte d'Arnim la considérait comme une oiseuse question de mots qui devait rester sans influence sur l'action des gouvernements civils [1]. Sans doute, il pourra arriver que quelques-unes des lois et des résolutions adoptées par l'Église paraissent aux gouvernements incommodes ou inacceptables et leur imposent par conséquent le devoir de résister; mais, dans la plupart des cas, il sera fort indifférent d'en connaître la source, c'est-à-dire de savoir si elles émanent de la volonté du Pape ou bien des délibérations d'une Assemblée conciliaire. Il serait même regrettable que les gouvernements, s'immisçant dans ces controverses, prissent parti pour telle ou telle opinion de l'école théologique. Il en est tout autrement, ajoutait le diplomate, des mesures que la Commission politico-ecclésiastique se dispose à adopter. Elles n'offriront certainement pas autant de danger pour l'État, soit féodal soit moderne, que les menées de l'*Internationale ;* mais il est indubitable que les gouvernements ont le droit et peut-être même le devoir d'empêcher qu'on ne proclame comme dogmes, relativement aux rapports de l'Église et de l'État, des principes de nature à altérer un état de choses réglé par les conventions et reconnu par les lois. Toutefois, pour le moment, on ne peut guère que protester (et il en donne les raisons) contre la conduite de Rome qui se prépare à discuter, sans la participation des gouvernements, des questions qui les intéressent de si près. Mais il ne faudrait pas s'en tenir là. On devrait demander en même temps l'admission au Concile d'un ou de plusieurs ora-

1. *Ein müssiger Wortstreit, der auf die Stellung der weltlichen Regierungen ohne Einfluss bleibt.* (Doc. CLXXIX.)

teurs. La participation de représentants de l'État aux travaux du Concile serait, lui semble-t-il, l'unique moyen d'en connaître à temps la marche, de protester au moment opportun, d'acquérir de l'influence, de rallier les timides et enfin de dévoiler tous les complots politiques que l'on serait tenté de cacher sous le manteau de délibérations religieuses. Vu cependant la difficulté de faire partager à tous les gouvernements de l'Europe cette manière de voir, le comte d'Arnim réduit à de plus modestes proportions la proposition du prince de Hohenlohe : il serait d'avis que la Confédération de l'Allemagne du Nord s'entendît avec la Bavière et les autres gouvernements allemands pour demander à Rome d'admettre plusieurs représentants de l'Allemagne aux délibérations du Concile. Mais auparavant il serait bon, après s'être accordé secrètement avec la Bavière, de sonder les intentions de l'empereur des Français, qui jusqu'ici a montré à l'égard du Concile la même irrésolution qu'il a coutume de faire voir à la veille de graves événements. Si, comme le pense le comte d'Arnim, Napoléon III juge préférable de laisser Rome et le Concile à eux-mêmes, se réservant seulement le droit de réagir plus tard contre les décisions qui pourraient être prises, il aura tout l'odieux du conflit. Les autres gouvernements européens, en faisant entendre d'avance leurs protestations s'exposeront à bien moins de dangers que le gouvernement impérial.

A cette dépêche et à une autre qui n'a pas encore été publiée, le comte de Bismarck répondit que Sa Majesté le roi n'avait pu adhérer à la proposition qui y était contenue. Rome, écrivait le ministre prussien, ne consentirait jamais que des gouvernements hérétiques fussent représentés au Concile, même par des catholiques. Mais supposons, dit-il, qu'elle y consentît; ces représentants seraient certainement considérés comme des intrus par la majorité du Concile, et toute proposition venant d'eux serait accueillie avec un sentiment de défiance et même d'aversion, ce qui porterait atteinte à la dignité de leurs souverains. De plus, leur qualité de plénipotentiaires devrait leur donner le droit de *veto;* or jamais on ne

voudra l'accorder. De plus, une protestation est toujours chose ingrate et insignifiante, à moins que celui qui la fait entendre n'ait le pouvoir d'empêcher ce contre quoi il proteste. Si donc le Concile, sans tenir compte de ces représentations, adoptait les projets combattus, la situation des gouvernements serait bien plus fâcheuse aujourd'hui qu'elle ne pourrait l'être plus tard en présence de dispositions prises sans la participation et hors de la présence de leurs représentants. Il y a en outre, ajoutait l'auteur de la réponse, un point essentiel à considérer : c'est que le droit qu'avaient les gouvernements de prendre part à un Concile reposait sur des rapports entre l'Église et l'État qui maintenant n'existent plus, surtout dans les pays protestants. « Constitutionnellement et politiquement, il n'y a pour la Prusse qu'une chose à faire : laisser à l'Église une pleine liberté dans les matières religieuses, mais résister énergiquement à tout empiétement sur le domaine de l'État. Envoyer des orateurs au Concile, ce serait favoriser la confusion des deux pouvoirs et attribuer à l'État un droit qui ne lui appartient pas. » Le comte de Bismarck invite donc le représentant allemand à régler sa conduite sur les principes qu'il vient d'exposer. Les déclarations par lesquelles les gouvernements qui ont conscience de leur force, continue M. de Bismarck, signifient leur ferme résolution de ne jamais souffrir d'usurpation d'aucune sorte, sont bien plus efficaces que des protestations oiseuses dont on s'inquiète peu. Ces déclarations préalables constitueront un salutaire avertissement. Je suis, comme vous, parfaitement d'avis que la seule existence d'une Commission politico-ecclésiastique, c'est-à-dire le fait seul qu'on discute à Rome la question des rapports de l'Église et de l'État, avec la prétention de fixer, à cet égard, des règles obligatoires, sans consulter l'État, qui a, en ces matières, le même intérêt, le même droit que l'Église, fournit aux gouvernements un motif suffisant de faire entendre de sages conseils. Sa Majesté le roi m'a donc autorisé à entamer des *négociations confidentielles* avec le gouvernement royal de Bavière, et au besoin avec les autres États de l'Allemagne du Sud, dans le des-

sein d'exercer sur la Curie romaine, autant que possible, au nom de toute l'Allemagne, le seul pays dont nous ayons actuellement à nous occuper, une action commune de nature à lui bien faire comprendre quelle vigoureuse résistance nous opposerions à toute mesure peu modérée à laquelle Rome se laisserait entraîner. Aussitôt que ces négociations, disait en terminant M. de Bismarck, auront eu un résultat, je prendrai soin de transmettre à Votre Seigneurie de nouvelles instructions sur certaines démarches confidentielles, mais au besoin suffisamment énergiques, que vous aurez à faire auprès de la Curie romaine[1].

Aujourd'hui encore, on ignore en grande partie les détails de ces négociations. Les renseignements généraux que nous possédons à ce sujet se trouvent dans une lettre écrite le 11 août 1869 par M. le comte de Bismarck au prince de Hohenlohe. Les négociations entamées entre les différents gouvernements de l'Allemagne, disait le ministre du roi de Prusse, à la suite de l'appel adressé par la Bavière, ont inspiré à Rome de la prudence et de la modération. Le Pape paraît vouloir se soustraire à l'influence d'un parti qui s'est formé dans cette ville et qui cherche de toutes manières à troubler la paix politique et religieuse de l'Europe, dans l'espérance qu'au milieu des discordes l'Église verra grandir son prestige. Le comte de Bismarck reconnaissait que la législation, du moins dans l'Allemagne du Nord, était assez bien armée contre les empiétements de l'autorité ecclésiastique; mais il préférait ne pas y avoir recours. Il estimait qu'il valait mieux, pour l'une et l'autre partie, prévenir tout conflit par une conduite prudente et de simples avis. Il ajoutait : « Notre ministre des cultes s'est efforcé d'agir en secret sur l'Épiscopat prussien[2]. »

Au moment où les Évêques se préparaient à partir pour Rome, le ministre des cultes de Prusse fit connaître aux Pré-

1. Voir Doc. CLXXX.
2. Voir Doc. CLXXXI.

lats de ce royaume quelles « maximes » le gouvernement du roi de Prusse professait à l'égard du Concile, afin qu'elles leur servissent de règle de conduite. Le gouvernement laisserait pleine liberté aux Évêques « de délibérer sur les intérêts de l'Église catholique », mais il veillerait à ce qu'on ne franchît pas les limites qui déterminent clairement en Prusse la sphère de l'action légale de l'Église, en vue de prévenir tout conflit. Si des troubles venaient à se produire, le gouvernement de la Prusse, d'accord avec tous les États chrétiens, saurait bien les réprimer [1].

b) La réponse du gouvernement austro-hongrois à la circulaire bavaroise est contenue dans une dépêche du comte de Beust, ministre des affaires étrangères, au comte d'Ingelheim, ambassadeur à Munich. Le gouvernement a désormais pour principe, y est-il dit, de laisser entièrement libres les manifestations de la vie intérieure des diverses communions religieuses du pays, à la seule condition qu'elles ne soient pas en opposition avec les principes de l'État. Jusqu'ici on ne peut former sur les projets du Concile que de simples conjectures. Nous n'avons donc pas, pour le moment, de raisons pour souscrire aux propositions du gouvernement bavarois. Nous ne pourrions y adhérer que dans le cas où le Concile tenterait réellement d'empiéter sur les attributions de l'État, ou si l'on avait des preuves authentiques qu'il est décidé à le tenter [2].

Plus tard, le comte de Beust transmettait au comte de Trauttmansdorff, ambassadeur à Rome, quelques instructions sommaires sur la conduite à tenir à l'égard du Concile. Après avoir rappelé les principes exposés dans sa dépêche au comte d'Ingelheim, le ministre austro-hongrois ajoutait : Fidèles aux doctrines sagement libérales dont s'inspirent nos institutions politiques actuelles, nous désirons que cette imposante manifestation de l'esprit catholique s'accomplisse sans obstacles. Mais nous espérons aussi que la plus grande partie des

1. Voir Doc. CLXXXII.
2. Voir Doc. CLXXXIII et CLXXXIV.

dignitaires ecclésiastiques qui vont se rendre à Rome comprendront parfaitement la nécessité des temps où nous vivons et s'abstiendront par conséquent de s'engager dans des entreprises qui forceraient la plupart des gouvernements à adopter des mesures de rigueur. Toutefois, continuait le ministre, si la situation l'exigeait, nous avons la certitude que nos lois et l'opinion publique nous permettraient facilement de repousser toute atteinte portée aux droits de l'État. Il n'y a donc pour nous aucune nécessité de donner notre concours à des actes qui pourraient entraver la liberté des délibérations conciliaires. Néanmoins (nous le savons, malgré le secret qui couvre les travaux préparatoires), puisque des questions très graves, touchant aux intérêts essentiels de l'État, seront portées devant le Concile, vous devrez, tout en vous abstenant de vous mêler directement des affaires de cette Assemblée, remplir le rôle « d'observateur attentif », et vous mettre à même d'informer votre gouvernement de tous les incidents qui se produiront[1]. Comme le gouvernement n'a pas reçu d'invitation pour le Concile, il n'y aura pas de représentant spécial, et nous nous en félicitons. De cette façon, notre réserve sera plus évidente; mais plus grande aussi sera notre liberté d'action à l'égard des futures décisions conciliaires. Enfin, le représentant austro-hongrois devait témoigner une bienveillante sympathie pour le Concile, si les actes de l'Assemblée tendaient à l'affermissement et au développement du sentiment religieux chez les nations catholiques; mais il ne devait pas laisser ignorer que son gouvernement était fermement résolu à maintenir séparés les droits de l'Église et ceux de l'État et à se conformer de tout point à l'esprit de la législation en vigueur[2].

c) Les sentiments du gouvernement belge sur la proposition du prince de Hohenlohe sont exprimés dans une dépêche, encore inédite, du 5 mai 1869 au ministre de Belgique à Mu-

1. Pour obtenir les renseignements nécessaires, le comte de Trauttmansdorff devait solliciter le concours des Évêques qui seraient disposés à les lui fournir. (Voir Doc. CLXXXVI.)
2. Voir Doc. CLXXXVI.

nich. Un ministère libéral était alors au pouvoir. Il affecta pour le Concile ce même air d'indifférence qu'il avait montré lorsque fut publiée la bulle d'indiction. Mais, au fond, il était préoccupé de cette convocation d'un Concile œcuménique. Le ministre des affaires étrangères, Jules van der Stichelen, commençait par rappeler dans sa dépêche le principe, reconnu par la constitution belge, de la séparation de l'Église et de l'État. L'État, disait-il, ne peut ni prendre part à la nomination et à l'installation de ministres du culte, ni empêcher ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs ou d'en publier les actes. Les Évêques n'ont donc pas besoin de la permission du gouvernement pour se rendre à Rome, et le gouvernement n'a aucun droit de s'immiscer dans les questions exclusivement religieuses qui pourront être soumises au Concile. Certainement l'État ne verrait pas d'un œil indifférent une aussi imposante Assemblée proclamer des principes en opposition avec la constitution belge; mais il ne saurait empêcher que dans les matières de pure doctrine la Papauté suive ses inspirations. Si le Concile vient à sanctionner l'usurpation des droits essentiels du pouvoir laïque, ses décrets n'auront aucune valeur en Belgique et la législation nationale fournira les moyens nécessaires pour réprimer les abus du clergé. La dépêche concluait que la règle de conduite du gouvernement serait l'*abstention*. Conformément à ces principes, le gouvernement belge reconnaissait qu'il n'y avait pas lieu pour les souverains de se faire représenter officiellement au Concile [1].

d) Le Conseil fédéral suisse déclare partager les principes énoncés dans la circulaire du prince de Hohenlohe à propos des devoirs de l'État en face des prétentions exorbitantes du Concile, et être disposé, le cas échéant, à mettre sa conduite d'accord avec ces principes; mais il repousse absolument l'idée de toute action préventive. Dans une note remise le 6 septembre 1869 [2] au chargé d'affaires bavarois à Berne, le Conseil fédéral expose les raisons de sa conduite. Jusqu'ici, y est-il

1. Voir Doc. CXCVI.
2. Voir Doc. CLXXXVII.

dit, nous ne pouvons former que de simples conjectures, nous sommes en face de dangers seulement possibles. Dans tous les cas, l'État helvétique est assez fort à l'intérieur et assez civilisé pour trouver des armes qui le protègent suffisamment contre tout attentat. Plus nous laisserons de liberté à l'Église pour se réunir en Concile et traiter de ses propres affaires, plus nous aurons le droit de nous opposer, si les circonstances l'exigent, à l'abus qu'elle pourrait faire de cette liberté. En outre, l'autorité ecclésiastique n'ignore pas que le gouvernement dispose de nombreux moyens constitutionnels pour repousser tout décret du Concile contraire aux principes politiques de la Suisse ou propre à troubler la paix religieuse.

Toutefois, le gouvernement suisse ne manqua pas de se tenir au courant des événements qui se déroulaient à Rome et d'observer attentivement l'attitude des autres États à l'égard du Concile [1].

e) Les mêmes principes inspirèrent les actes des gouvernements d'Espagne et de Portugal. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les discours prononcés à ce sujet aux cortès espagnoles, dans les séances des 5 mai, 23 octobre et 7 décembre 1869, où le député Olozaga fit des vœux pour que le Concile ne confirmât pas les déclarations du *Syllabus*, « déclarations qui rendent les doctrines de l'Église incompatibles avec la civilisation moderne », et où le président du Conseil des ministres affirma que si les décisions du Concile étaient contraires à l'esprit de progrès et de liberté dont se sont inspirées les cortès constituantes, la nation espagnole les regarderait comme « non avenues [2] ». Qu'on lise aussi la note relative à la circulaire Hohenlohe, qui fut envoyée par le ministre des affaires étrangères de l'Espagne aux représentants de ce pays auprès de l'Autriche et de la Bavière [3], sans oublier les instructions de ce même ministre au chargé d'affaires d'Espagne à Rome [4] sur

1. Voir Doc. CLXXXVII.
2. Voir Doc. CXCVII.
3. Voir Doc. CXCIX.
4. Voir Doc. CC.

l'attitude qu'il devra garder à l'égard du Concile. La dépêche expédiée de Madrid par l'ambassadeur français au ministre des affaires étrangères de Napoléon III est également fort intéressante [1].

Quant au Portugal, je ne connais, en fait de document, que la dépêche adressée au même ministre de Napoléon par le chargé d'affaires de France à Lisbonne. Celui-ci déclarait que les idées du gouvernement portugais étaient conformes à celles du gouvernement impérial; mais il ajoutait en même temps que le cabinet de Lisbonne s'abstiendrait de toute intervention, même *officieuse*, auprès de la cour de Rome [2].

f) C'est surtout à la puissante influence de Napoléon III qu'il faut attribuer l'attitude uniforme prise par les gouvernements. J'ai déjà parlé des discours qui furent prononcés au Corps législatif français durant le mois d'avril 1868 [3]. L'année d'après on revint sur le même sujet. Dans la séance du 9 avril 1869, M. Baroche, répondant à une question du député Ollivier, déclara que les Évêques seraient entièrement libres de prendre part au Concile œcuménique et que le gouvernement renonçait à conclure aucun accord avec eux. Ils se rendront à Rome, dit-il, « avec leur dignité personnelle, avec leur indépendance, avec leur conscience, avec leur patriotisme ». Le ministre refusa de dire à un député qui le lui demandait si la France se ferait représenter au Concile, cette question étant prématurée [4]. Enfin, le 8 septembre de cette même année, le prince de la Tour-d'Auvergne, ministre des affaires étrangères, fit savoir aux agents diplomatiques quelle attitude observerait le gouvernement impérial. Il renonçait, leur écrivit-il, à faire usage de la prérogative qui avait toujours été reconnue aux souverains de la France de prendre part aux discussions du Concile par l'intermédiaire d'ambassadeurs spéciaux. L'exercice de ce *droit*, comme il l'appelait, aurait, de l'avis du gouvernement,

1. Voir Doc. CXCVIII.
2. Voir Doc. CCI.
3. Voir Doc. CLXXXVIII et le n° 6 du chap. Ier de ce livre.
4. Voir même Document.

présenté de sérieux inconvénients. « Son intervention pourrait l'engager dans des débats pénibles, sans lui donner la certitude d'arriver à faire prévaloir ses avis, et l'exposerait à des conflits que souvent il ne pourrait éviter sans encourir les plus graves responsabilités. « Du reste, les lois protègent suffisamment les « franchises nationales » ; on serait donc, au besoin, parfaitement en mesure de repousser celles des décisions du futur Concile qui se trouveraient en désaccord avec le droit public français. Le gouvernement ne renonce pas à user de son « influence modératrice » pour recommander à tous la conciliation ; mais cette influence, il désire l'exercer par l'entremise de ses représentants ordinaires [1]. Le chargé d'affaires de France à Rome écrivit, peu de temps après, que le cardinal Antonelli lui avait paru apprendre sans regret la détermination prise par le gouvernement impérial de ne pas envoyer de représentants spéciaux au Concile. Son Éminence avait trouvé que cette solution était la meilleure et la mieux en rapport avec la situation présente du Saint-Siège à l'égard des différentes puissances [2]. Quelque temps après, l'ambassadeur français, rendant compte au ministre des affaires étrangères d'une audience obtenue du Saint-Père, écrivait que le Pape avait reconnu que la résolution du gouvernement impérial était « commandée par les circonstances présentes et pleinement d'accord avec les idées déjà exprimées à l'ambassadeur par le Souverain Pontife ». « A l'égard des travaux du Concile, des questions qui y seront débattues et des décisions éventuelles qui y seront prises, disait le marquis de Banneville, le Pape a évité toute parole de nature à engager son opinion et ses prévisions personnelles. On devait, avait ajouté Sa Sainteté, s'en remettre à la sagesse des Pères du Concile, qui, avec l'assistance de Dieu, pourvoiraient à tout ce qu'exigent actuellement le bien de la religion et les intérêts de l'Église. On ne pouvait que regretter les conjectures téméraires auxquelles se

1. Voir Doc. CLXXXIX et CXCII.
2. Voir Doc. CXC.

laissaient trop souvent aller des esprits ardents et impatients, et la discussion prématurée de certaines questions qu'il eût mieux valu réserver au Concile, si celui-ci avait jugé opportun de les examiner [1]. »

g) Seul le gouvernement italien accueillit sans condition et sans réserve les propositions du prince de Hohenlohe [2] ; mais il dut par la suite conformer sa conduite à celle des autres gouvernements. Néanmoins il fit spécialement tous ses efforts pour que le Concile ne fût point nuisible à l'intégrité du nouveau royaume d'Italie. Craignant donc par-dessus tout de la part du Concile quelque manifestation contraire à ses intérêts, le gouvernement italien n'hésita pas à se mêler très activement à la guerre que de tous côtés on faisait à l'Assemblée, même avant sa réunion. Ceux qui tenaient à cette époque les rênes du gouvernement n'eurent pas honte de se faire auteurs, éditeurs, traducteurs, propagateurs de brochures et de livres qui donnaient une fausse idée du Concile et minaient à l'avance son autorité, en le représentant comme un *parti* dans l'Église catholique. Ils jetaient le trouble dans l'esprit des fidèles en leur montrant le Pape occupé à centraliser dans ses mains toute la puissance religieuse et en leur donnant des idées fausses et absurdes de l'infaillibilité : en un mot, ils semaient parmi les catholiques une foule d'erreurs, de préjugés, de préventions [3].

1. Voir Doc. CXCI.
2. Voir Doc. CLXXXVII.
3. Les écrits les plus perfides dirigés contre le Concile furent certainement le *Janus*, les *Bemerkungen* (voir Doc. CLXIII) et les *Erwägungen* (voir Doc. CLXVII). J'aurai lieu d'en parler plus tard. Tous ces écrits furent traduits en italien et imprimés en élégantes éditions à Florence, alors le siège du gouvernement italien, et par les presses de l'Imprimerie royale. Le docteur Friedberg, dans son ouvrage intitulé : *Sammlung der Aktenstücke zum ersten vaticanischen Concil* (Recueil de documents relatifs au premier Concile du Vatican), cite à la page 17 du premier livre les lignes suivantes, qui servirent à encourager la propagation du *Janus* en Italie : « Ministère des affaires étrangères (*sic*). Sur l'invitation confidentielle du ministère des affaires étrangères, on est prié de distribuer secrètement les volumes ci-joints aux plus savants et aux plus influents membres du clergé de la province. Florence, 8 novembre 1869. » L'opuscule français intitulé : *Le Concile œcuménique et les droits de l'État*, qui contient les principaux arguments de l'école régaliste sur les prétendus droits que posséderait le pouvoir civil

Aucune publication officielle ne fait connaître quel motif pouvait avoir le ministère italien de propager ces idées. Le silence obstiné des ministres dans le parlement à l'égard du Concile, malgré les persistantes interpellations de plusieurs députés [1], montre qu'ils préféraient à de franches déclarations une politique ténébreuse [2]. Mais les fréquentes sorties de la *Correspondance italienne*, qui était alors le journal officieux du ministère, dévoilaient assez les intentions du gouvernement [3].

Le 30 septembre 1869, une circulaire du ministre des grâces, de la justice et des cultes du royaume d'Italie informa les procureurs généraux près les cours d'appel que le gouvernement italien n'empêcherait pas les Évêques et les autres ecclésiastiques de se rendre au Concile œcuménique, mais sous la réserve expresse et absolue des mesures qu'il y aurait à prendre ultérieurement contre toute atteinte portée aux lois du royaume et aux droits de l'État [4].

Le ministre des affaires étrangères déclara ensuite au chargé d'affaires de France que l'Italie partageait les idées du gouvernement français relativement aux « décisions éventuelles » du Concile et à la résolution de ne pas se faire représenter à cette Assemblée [5].

h) Le refus presque universel opposé à la proposition du

relativement à certaines questions touchant la célébration des Conciles œcuméniques, porte aussi l'indication : *Florence, Imprimerie royale*. (Voir Doc. CCCVI.) Il fut écrit par ordre du gouvernement italien, à l'époque où celui-ci reçut communication de la note du prince de Hohenlohe. L'érudit publiciste Mgr Nardi en donna sur-le-champ une vigoureuse réfutation. (Voir Doc. CCCVII.) Mgr Pierre Rota, Évêque de Guastalla, y répondit également dans un écrit intitulé : *Observations sur le récent opuscule « Le Concile œcuménique et les droits de l'État »*. Reggio (Émilie), 1869.

1. Voir Doc. CXCIII et chapitre Ier de ce livre, n° 7.

2. Le gouvernement italien n'a voulu publier aucune dépêche sur ce sujet. Il est cependant certain que, depuis l'envoi de la circulaire du prince de Hohenlohe, il a cherché à entraîner les autres cabinets dans une campagne contre le Concile.

3. Ce ministère fut renversé peu de jours après le commencement des sessions du Concile. Quant au prince de Hohenlohe, il était aussi tombé du pouvoir quand le Concile s'ouvrit.

4. Voir Doc. CXCIV.

5. Voir Doc. CXCV.

gouvernement bavarois ne découragea pas le prince de Hohenlohe. Celui-ci chercha un autre moyen d'arriver à ses fins : il s'adressa aux facultés théologiques légales des Universités allemandes et leur demanda quelles conséquences entraînerait une définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale et des propositions contradictoires à celles du *Syllabus*. « Après l'accueil mérité, écrivait le Nonce de Bavière au Cardinal Antonelli [1], qu'a reçu la note envoyée par le ministre des affaires étrangères de ce pays aux gouvernements catholiques du continent pour provoquer leur hostilité contre le Concile, on pouvait croire que le cabinet de Munich n'oserait plus prendre l'initiative de semblables agitations. Il n'en est rien ; malgré ce premier insuccès, il paraît n'avoir pas renoncé au projet d'en susciter encore. A mon avis, un symptôme de persévérance dans cette attitude hostile nous est révélé (si je suis bien informé) par un nouvel acte qui, dans une sphère plus modeste, tend au même but que la note dont il a été question tout à l'heure. Je me fais donc un devoir d'informer Votre Éminence révérendissime qu'on peut tenir pour certain que le ministre des cultes de Bavière vient d'adresser une circulaire aux Universités de l'État (de son côté, le ministre des affaires [*sic*] a invité les gouvernements de l'Allemagne du Sud à suivre cet exemple) pour demander l'avis des facultés théologiques et légales de ces Universités sur cinq questions que le Concile sera probablement appelé à résoudre et sur les conséquences qu'auront ces décisions, surtout au point de vue de l'instruction populaire. Voici ces questions :

« I. Supposé que les propositions du *Syllabus* et l'infaillibilité pontificale soient déclarées par le futur Concile articles de foi, en quoi se trouvera modifiée la doctrine des rapports entre l'Église et l'État, telle qu'elle a été enseignée et pratiquée en Allemagne jusqu'à ce jour?

« II. Dans ce cas, les professeurs de dogme et de droit ecclésiastique se croiront-ils rigoureusement tenus d'enseigner que

1. Dépêche du 14 juin 1869.

tout chrétien est obligé en conscience d'accepter la doctrine divinement établie de la souveraineté du Pape sur les monarchies et les gouvernements, soit comme *potestas directa*, soit comme *potestas indirecta in temporalia?*

« III. Les professeurs de dogme et de droit ecclésiastique s'estimeront-ils obligés de donner place dans leurs leçons et leurs écrits à la doctrine qui enseigne que les immunités personnelles et réelles du clergé sont *juris divini* et par conséquent font partie des articles de foi?

« IV. Existe-t-il un critérium universellement reconnu pour déterminer avec certitude si une décision du Pape est donnée *ex cathedra* et partant obligatoire pour la conscience de tout chrétien d'après la doctrine que définira peut-être le Concile, et quel est ce critérium?

« V. Enfin, quelle influence pernicieuse les nouveaux dogmes que l'on cherche à introduire, avec leurs conséquences logiques, pourront-ils exercer sur l'enseignement populaire, dans l'église et dans l'école, et aussi sur les livres d'instruction populaire (catéchisme et autres ouvrages)[1]? »

Dans une dépêche ultérieure, le représentant pontifical faisait savoir que ces questions avaient été transmises par le ministre bavarois non seulement aux cabinets de Wurtemberg et de Bade, mais encore à celui de Berlin. « Le cabinet de Stuttgard, ajoutait-il, a donné une réponse évasive; il aurait même dit qu'il ne voulait rien faire qui pût être désagréable au Saint-Siège. Je crois, du reste, que l'avis de la faculté théologique de Tubingue n'aurait pas été trop favorable à l'esprit qui a inspiré ces questions. Le prince de Hohenlohe, soit par ignorance, soit dans un mauvais dessein, avait également prié le cabinet de Carlsruhe de demander l'avis de la faculté de Heidelberg. Le ministre a répondu que, l'Université de Heidelberg étant entièrement protestante, il n'avait pas cru devoir soumettre ces questions à son examen et qu'il était encore moins disposé à interroger la faculté de théologie catholique de Fribourg, sachant trop bien

1. Voir Doc. CLXX.

d'avance dans quel sens elle abonderait. Quant à la réponse de Berlin, nous l'ignorons. Comme le prince de Hohenlohe se trouvait alors dans cette capitale, M. de Bismarck lui aura fait connaître de vive voix son sentiment. Je ne saurais encore dire si l'on interrogera la faculté de l'Université de Bonn [1]. »

En Bavière, le ministre des cultes s'adressa aux facultés de Munich et de Wurtzbourg. Les professeurs de la première faculté convinrent d'établir la discussion sur un rapport que seraient chargés de rédiger quelques-uns d'entre eux. « C'est, je crois, bien à contre-cœur, écrivait le Nonce, que ces professeurs ont entrepris ce travail. On peut donc espérer qu'il ne sera pas hostile [2]. » « Bien des personnes, continuait le Nonce, voient avec peine le cabinet bavarois, surtout après l'accueil qui a été fait à sa fameuse circulaire et après les élections, persévérer dans une voie qui assurément ne saurait le conduire à bon port. A mon grand regret, je dois répéter à Votre Éminence révérendissime ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire dans mes précédents rapports : un certain nombre d'ecclésiastiques et de personnes instruites continuent à se montrer peu sympathiques au Concile; ils affectent de craindre des maux très graves et des scissions funestes à la suite de certaines décisions qui pourront être prises et principalement de la promulgation de l'infaillibilité du Pape. L'infaillibilité et le *Syllabus*, voilà les terribles épouvantails que, dans toutes les réunions publiques, on agite aux yeux des masses, abondamment nourries de la lecture de la mauvaise presse. De nouvelles lettres pastorales, des instructions fréquentes aux fidèles sur ce sujet, pourraient dissiper bien des erreurs, redresser bien des idées fausses et donner au peuple une notion exacte des Conciles généraux et des grands biens qu'à toutes les époques ils ont apportés au monde [3]. » A l'Uni-

1. Dépêche du 18 juin 1869.

2. *Ibid.*

3. Le Nonce avait déjà informé le Secrétaire d'État que « dans les lettres pastorales publiées, suivant la coutume, à l'approche de la sainte quarantaine, presque tous les Évêques d'Allemagne avaient fait au moins une courte allusion au prochain Concile œcuménique, ouvrant l'esprit des

versité de Wurtzbourg, l'étude des cinq questions fut confiée aux deux professeurs Hettinger et Hergenröther. « On peut assurer dès maintenant, écrivait Mgr Meglia, que leurs réponses seront faites dans un sens qui ne laissera rien à désirer [1]. » Il ajoutait : « Les questions transmises à Berlin auraient été, au dire du prince de Hohenlohe, parfaitement bien accueillies du comte de Bismarck. Mais, en réalité, celui-ci a simplement fait une réponse évasive. Le ministre prussien a répondu à son collègue de Bavière que ces sortes de questions n'étaient ni de sa compétence ni de celle de son ministère, mais qu'il les communiquerait au ministre des cultes, qui, après un attentif examen, les transmettrait, s'il y avait lieu, aux Universités de Bonn et de Breslau [2]. De tous les renseignements recueillis jusqu'ici, on peut induire que ces questions auront le même sort que la fameuse circulaire [3]. »

La réponse de la faculté théologique de Wurtzbourg porte la date du 7 juillet 1869 ; elle parvint la première au ministre. Quelques journaux en publièrent un résumé en latin ; on ne la trouve d'ailleurs en entier dans aucun recueil de documents relatifs au Concile. Elle fut imprimée à Wurtzbourg, sous forme de brochure, mais on ne la mit pas en vente [4]. Cet écrit, s'il avait été répandu, aurait éclairé bien des esprits, dissipé de nombreux préjugés, rectifié plus d'un jugement faux sur certaines questions difficiles qu'on avait l'imprudence ou

fidèles aux plus belles espérances et invitant chacun à continuer de prier pour que le Très-Haut daignât donner un plein et heureux succès au grand événement qui se préparait ». — « Quelques-uns d'entre eux ont même pris pour sujet de leurs instructions pastorales le *futur Concile*. » (Dépêche du 15 février 1869.) — Un très grand nombre d'Évêques des autres nations crurent devoir profiter du carême de l'année 1869 pour parler du Concile aux fidèles.

1. Dépêche du 8 juillet 1869.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Voici le titre de la brochure : *Gutachten der theologischen Fakultät de Julius-Maximilian-Universität in Würzburg über fünf ihr vorgelegte Fragen das bevorstehende ökumenische Concil in Rom betreffend* (Rapport de la faculté théologique de l'Université de Jules Maximilien, à Wurtzbourg, sur cinq questions qui lui ont été soumises concernant le prochain Concile œcuménique de Rome).

plutôt le grand tort de soumettre à l'appréciation d'un public dont l'immense majorité (je n'en excepte pas des hommes très savants et d'un grand renom dans beaucoup d'autres branches de la science) est étrangère aux questions théologiques. Le lecteur me saura gré d'avoir enrichi la collection de mes documents du savant et irréprochable travail des deux professeurs wurtembergeois, anciens élèves l'un et l'autre du Collège germanique de Rome [1].

Assez longtemps après, le ministre bavarois reçut la réponse ou plutôt les réponses des professeurs de Munich; car, les avis s'étant partagés, on en rédigea deux [2]. Le Nonce de Bavière raconte au Cardinal Antonelli comment la chose arriva. Dans le cours de la discussion entreprise, au sein de la faculté théologique de Munich, sur le rapport du professeur Schmid, un des professeurs proposa à ce rapport certaines modifications qui sortaient incontestablement du champ de la théologie, dans lequel la faculté devait rester, et qui même n'étaient pas toujours conformes aux vrais principes de la doctrine catholique. Quelques professeurs, et surtout Schmid, déclarèrent ces modifications absolument inacceptables. Le projet de réponse fut donc derechef soumis à l'examen, mais modifié dans le sens demandé par ce dernier professeur; puis, après avoir subi de nombreuses retouches, il fut signé par tous les membres présents, à l'exception de Schmid, qui déclara que son titre de professeur de théologie catholique ne lui permettrait jamais d'apposer son nom au bas d'un document conçu dans de pareils termes. Mais il était résolu, dit-il, à remettre au ministre, en son nom propre, la réponse qu'il avait préparée. Le professeur Thalhofer, qui était parti pour les eaux avant qu'on se fût arrêté à une conclusion définitive, ne signa ni l'une ni l'autre réponse; il déclara cependant approuver entièrement celle du professeur Schmid. Le Nonce, en terminant son rapport, déplorait « les faux et funestes prin-

1. Voir Doc. CLXXI.
2. Elles furent présentées le 21 août 1869.

cipes » dont se montrent imbus ces professeurs « chargés d'instruire le jeune clergé [1] ». Mgr Meglia transmit au Secrétaire d'État ces deux documents. Il laissait, disait-il, à des juges plus compétents le soin d'apprécier ces écrits, si dissemblables par le fond et par la forme. Toutefois, il ne put s'empêcher d'appeler l'attention du Cardinal sur l'art infini avec lequel un des auteurs a su exposer certains principes erronés, pour les rendre acceptables à ceux qui les ont souscrits. Cette remarque du Nonce visait tout particulièrement la réponse à la cinquième question, où l'on indiquait dans quel sens le catéchisme devrait être modifié si l'infaillibilité pontificale était proclamée. L'ensemble de ce document, fait observer le Nonce, montre clairement qu'on s'est efforcé d'entrer dans les vues du gouvernement et de trouver un moyen qui pût aider celui-ci à atteindre le but de ses désirs. Quant à l'autre réponse, « comme elle ne sort pas des limites de la théologie et qu'elle est écrite avec beaucoup de modération, elle n'aura probablement pas satisfait l'attente du ministère [2] ». Plusieurs recueils de documents reproduisent ces deux réponses. Le lecteur les trouvera traduites en français dans cet ouvrage [3].

La réponse que le Nonce venait de censurer fut aussi sévèrement jugée par tous les bons catholiques et vivement attaquée par la presse. « La plus acerbe de ces critiques, écrivait le Nonce vers la fin de septembre, est sans contredit celle qui a paru dans une revue de Ratisbonne [4]. L'auteur de l'article, après avoir relevé non sans vivacité les erreurs contenues dans le texte de cette réponse, établit l'identité de certaines expressions de cet écrit avec celles de l'ouvrage détestable publié sous le titre de : *Le Pape et le Concile*, par Janus, que j'ai envoyé à Votre Éminence révérendissime avec mon rapport n° 471. Le savant publiciste fait très justement remarquer que

1. Dépêche du 23 août 1869.
2. Dépêche du 28 août 1869.
3. Voir Doc. CLXXII et CLXXIII.
4. Le Nonce fait allusion à la revue intitulée : *Das ökumenische Concil von Jahrem* 1869. La réfutation dont il parle se trouve pages 131-140 du livre Ier de cette revue.

c'est une véritable honte, pour une faculté catholique de théologie, de se trouver en communauté d'idées avec un écrivain tel que Janus[1]. » Le professeur Merkle publia aussi, quelque temps après, une vive critique de cette même réponse [2]. Le Père Deharbe, censuré par les professeurs de Munich, se défendit dans un écrit très bien fait [3].

La faculté légale de l'Université de Munich, consultée par le ministre bavarois, donna également sa réponse. « Ainsi que Votre Éminence révérendissime le verra par les documents ci-joints, écrit le Nonce, la faculté légale, à l'exemple de la faculté théologique, s'est divisée en deux partis : le professeur Bayer, dans son vote, s'est nettement séparé de la majorité. Ce professeur, réputé bon catholique, n'admet pas sans doute toutes les pernicieuses maximes renfermées dans la réponse de la majorité; mais on ne peut pas dire non plus qu'il soit pénétré des vrais et sains principes de la science juridique, et encore bien moins qu'il accepte les enseignements de la doctrine catholique pure. Si l'on fait abstraction des erreurs théologiques où sont tombés ces professeurs dès qu'ils sont sortis de leur sphère, la jurisprudence, on ne tarde pas à reconnaître que leur double réponse a une importance spéciale, en ce qu'elle nous donne une idée exacte de la législation du royaume et des contradictions que présentent un certain nombre de lois, et particulièrement quelques chapitres de la constitution, avec le Concordat signé entre la Bavière et le Saint-Siège. C'est un précieux aveu, bon à retenir pour le cas où le gouvernement

1. Dépêche du 30 septembre 1869.

2. *Kritik des Gutachtens, das die Majorität der Münchener theologischen Facultät über den Begriff einer päpstlichen Lehrentscheidung* ex cathedra *abgegeben hat*, von M. Merkle, professor der Theologie und bischöflichen geistlichen Rath in Dillingen. Dillingen, 1869. (Critique de l'opinion émise par la majorité des membres de la faculté théologique de Munich sur l'idée que l'on doit se faire d'une décision pontificale *ex cathedra*, par M. Merkle, professeur de théologie et conseiller épiscopal ecclésiastique à Dillingen. Dillingen, 1869.)

3. Voici le titre de la brochure du P. Deharbe : *Das Gutachten der Münchener theologischen Facultät über die Katechismusfrage beleuchtet.* Regensburg. (Explication de l'opinion de la faculté de Munich sur la question du catéchisme. Ratisbonne.)

viendrait à affirmer qu'il n'y a aucune contradiction entre le Concordat et la législation bavaroise [1]. » Ces deux réponses portent la date du 2 novembre 1869. On les rencontre facilement dans les recueils de documents. Nous en donnerons la traduction française [2].

Aucune autre Université ne répondit aux questions du prince de Hohenlohe. La publicité donnée à la réponse de l'Université de Munich et le silence gardé sur celle de Wurtzbourg eurent pour résultat de répandre encore davantage, sur le Concile, les erreurs et les préjugés que l'on cherchait à faire prévaloir. Tandis que de tous côtés on propageait l'erreur, on organisait contre la vérité la conspiration du silence. A part cet effet pernicieux, les cinq questions et les réponses qui y furent faites n'exercèrent pas la moindre influence sur l'attitude des gouvernements envers le Concile, et même le cabinet bavarois se vit contraint de suivre l'exemple des autres et de déclarer qu'il adopterait, lui aussi, une politique de « réserve et d'abstention [3] ». Vers la fin d'octobre, le Nonce pontifical demanda au premier ministre s'il continuait à s'occuper du Concile et s'il était vrai, comme l'affirmaient quelques journaux, qu'il eût tenté des démarches auprès de plusieurs gouvernements pour les engager à conseiller à Napoléon III de retirer ses troupes de Rome à l'occasion du Concile. Le ministre répondit qu'il prêtait peu d'attention aux nouvelles inventées chaque jour par la presse et que « depuis sa circulaire du 9 avril il ne s'était plus occupé du futur Concile [4] ».

Au moment où les Évêques bavarois se préparaient à partir pour Rome, ils reçurent communication d'une décision ministérielle (*Ministerial-entschliessung*) qui réservait expressément « pour Sa Majesté le roi le droit d'approuver la promulgation et l'exécution » en Bavière des décrets du Concile. Sa Majesté, y était-il dit, souhaite ardemment vivre en paix avec l'Église

1. Dépêche du 18 novembre 1869.
2. Voir Doc. CLXXIV et CLXXV.
3. Voir Doc. CLXXVI.
4. Dépêche du Nonce de Munich, du 31 octobre 1869, n° 503.

catholique; mais elle ne désire pas moins vivement voir les habitants non catholiques du royaume vivre à l'abri de toute inquiétude et les Évêques de la Bavière refuser de s'associer à des décisions qui seraient contraires aux principes fondamentaux de la constitution du royaume, au bien général de l'État, à la concorde entre les diverses confessions et à la liberté de conscience garantie à tous les citoyens [1].

i) Quant à l'attitude du gouvernement russe, les quatre documents qui s'y rapportent la font très bien connaître. Le Nonce apostolique de Vienne avait prié officieusement le chargé d'affaires de l'ambassade russe dans cette capitale de transmettre aux Évêques de son pays deux circulaires [2] relatives au Concile et il avait profité de cette circonstance pour lui recommander également à titre officieux et privé les catholiques de ce vaste empire. Cette démarche fournit un prétexte pour lancer contre le Saint-Siège les plus graves accusations, que le Secrétaire d'État de Sa Sainteté releva avec beaucoup de dignité. Le chancelier de l'empire russe osa qualifier cette réponse de « peu sérieuse ». Il renvoya en même temps les deux circulaires pontificales et déclara qu'on ne permettrait à aucun dignitaire du rite catholique de se rendre à Rome [3].

3. *Sociétés maçonniques et rationalistes.*

La franc-maçonnerie s'occupa aussi du Concile œcuménique. Les documents de la secte que j'ai pu recueillir concernent seulement la France et l'Italie. L'assemblée générale du Grand Orient de France, réunie à Paris au mois de juillet 1869, discuta la proposition, présentée par quelques-uns de ses membres, de convoquer pour le 8 décembre de cette année-là, jour de l'ouverture du Concile, une grande réunion maçonnique, qui aurait pour mission de proclamer solennellement,

1. Voir Doc. CLXXVIII.
2. Il était question dans ces deux circulaires des habits sacrés que revêtiraient les Évêques au Concile et de l'hospitalité gratuite que le Pape offrait à tous les Évêques du monde catholique qui ne pourraient pas subvenir aux frais d'un long séjour à Rome.
3. Voir Doc. CCII, CCIII, CCIV et CCV.

en face du Concile, *les grands principes du droit humain universel qui sont la base et la gloire de la franc-maçonnerie.* « Nous sommes le droit, disait l'un des signataires de la proposition, nous sommes la justice, et, en face des hommes qui ont constamment nié le droit humain, notre devoir est de rédiger la charte éternelle du droit et de la justice. Au *Syllabus* répondons par une affirmation solennelle de nos principes qui servira à l'avenir de drapeau à la maçonnerie. La réunion du 8 décembre est une provocation qui doit trouver la maçonnerie debout, calme, mais énergique pour la défense de la conscience humaine. » Deux séances des plus tumultueuses (le lecteur en trouvera le compte rendu officiel parmi les Documents[1]) furent consacrées à examiner cette proposition. Il fut décidé que la question serait soumise à tous les *ateliers maçonniques* de « l'obédience » du Grand Orient de France. Conformément à cette décision, le grand maître de l'ordre invita les *ateliers* à étudier la proposition[2]. C'est ce qu'ils firent durant les mois de septembre, octobre et novembre de la même année. La majorité des *ateliers* se déclara contraire au projet. Le conseil de l'ordre décida donc à l'unanimité qu'il n'y serait pas donné suite, mais il résolut de faire imprimer les réponses des *ateliers*. J'ai sous les yeux cette curieuse publication[3]. En la lisant, on voit clairement que la proposition fut repoussée seulement parce qu'elle parut *inopportune*. Quant aux principes dont elle s'était inspirée, ils étaient approuvés de tous. La simple lecture du document CCVI est plus que suffisante pour démontrer, jusqu'à l'évidence, l'esprit anticatholique de la franc-maçonnerie. « Quelle est, demandait un *Frère orateur* dans son discours de clôture de la session de 1869, quelle est la doctrine fondamen-

1. Voir Doc. CCVI.
2. Voir Doc. CCVII.
3. C'est un volume in-8° de VIII-448 pages; il a pour titre : *Enquête maçonnique sur la proposition d'un convent extraordinaire au 8 décembre 1869. Réponse des ateliers.* Paris, secrétariat général du Grand Orient de France, rue du Cardinal-Lemoine, 41. — Les journaux maçonniques s'occupèrent aussi de cette controverse. La revue bi-mensuelle de Paris intitulée : *La Chaîne d'union de Paris, journal de la maçonnerie universelle,* en parla assez longtemps.

tale de nos ADVERSAIRES? Un dogme immuable. Quelle est leur capitale? Une ville morte, où les ruines seules sont grandes, où tout parle du passé et rien de l'avenir [1]. » Ces ADVERSAIRES, ce sont évidemment les catholiques. Aussi la franc-maçonnerie, quelles que soient les apparences par lesquelles elle abuse les imprévoyants pour les attirer, doit-elle être considérée comme une institution essentiellement anticatholique.

En Italie, une lettre circulaire (17 octobre 1869) du grand maître du Grand Orient de ce pays exposait, relativement à la conduite à tenir par la franc-maçonnerie envers le Concile, les mêmes sentiments qui avaient prévalu en France [2]. « La franc-maçonnerie, y était-il dit, plane au-dessus de toutes les fluctuations religieuses; elle manquerait donc complètement à sa mission et deviendrait un instrument de parti, si elle se préoccupait des décisions que peut prendre un chef de secte à l'égard de ses partisans. » — « D'ailleurs, ajoutait le grand maître, la franc-maçonnerie est une association cosmopolite; dans une question qui est, de sa nature, internationale, elle ne peut ni ne doit agir par groupes isolés. Dès qu'on aura reconnu l'utilité d'un convent général des délégués de la franc-maçonnerie universelle, celle-ci saura bien trouver à se réunir chez elle : la demeure des francs-maçons est assez vaste pour contenir toutes les idées de progrès et leur permettre de prendre tout leur développement. » Le grand maître, avant de faire agréer « son cordial salut maçonnique » aux ateliers auxquels il écrivait, disait : « Une nouvelle circulaire ne tardera pas à inviter les francs-maçons de l'Italie à une action positive et sérieuse; veuillez, en attendant, vénérables frères, communiquer à chaque membre de nos ateliers le contenu de cette lettre et faire comprendre aux loges l'attitude pleine de réserve qui leur est imposée par la force même des choses et pour le bien de l'ordre ; mais, en même temps, que notre devise, en face du Concile papal, soit : *Malheur à qui nous touche!* »

Quelques mois auparavant, c'est-à-dire pendant le premier

1. Voir Doc. CCVI.
2. Voir Doc. CCXI.

trimestre de cette même année, Joseph Ricciardi, député au parlement italien, lança aux quatre coins du monde un manifeste en italien et en français adressé aux *libres penseurs de toutes les nations*. En tête, on lisait ces mots : *Post tenebras, lux*. Il invitait les « libres penseurs » de l'univers entier à une grande assemblée qui se tiendrait à Naples le jour de l'ouverture du Concile, à l'effet de constituer une puissante « association humanitaire » fondée sur le principe du « libre examen » en opposition avec celui de la « foi aveugle » sur laquelle repose tout le Catholicisme. « Que le 8 décembre 1869, disait emphatiquement Ricciardi, dans les deux villes principales de l'Italie, le monde contemple d'une part la vérité et la raison, de l'autre l'aveuglement et le mensonge; ce qui veut dire que, tout en renouvelant notre déclaration de guerre éternelle à la Papauté, nous nous garderons bien d'opposer un nouveau *Credo* à celui que Rome patronne. Ce serait, reconnaissons-le franchement, substituer une nouvelle imposture à l'ancienne. Mais nous nous appuierons d'un côté sur le principe sacré de la liberté de conscience, et de l'autre sur les dogmes immuables de la morale, de cette morale que l'on ne fait pas découler de tel ou tel système de théologie, ni descendre, pour ainsi dire, du ciel, mais qui est fondée exclusivement sur la raison et le bon sens de tout homme resté libre de la triste influence du prêtre. » — « Toutefois, ajoutait Ricciardi, comme une simple profession de foi morale ne nous rendrait pas assez forts pour cette nouvelle lutte contre nos ennemis séculaires, il nous faut joindre aux paroles des actes qui prouvent à la fois la noblesse de nos intentions et l'utilité pratique de nos idées. Aussi, le jour même où à Rome s'ouvrira un Concile dont le dessein manifeste est de river dans les âmes les chaînes de la superstition et partant de faire reculer le monde vers l'antique barbarie, nous, libres penseurs, qui désirons par-dessus tout le bien-être universel, et physique et moral, nous nous déclarerons constitués en assemblée humanitaire et nous prendrons cette devise éloquente : *Charité et Instruction*. Nouvelle franc-maçonnerie, nous agirons à la lumière du soleil, embrassant,

comme elle, l'univers entier, et nous ferons tous nos efforts pour exercer la *charité* de deux manières : 1° en procurant du travail à toute personne valide qui en aura cherché inutilement; 2° en assurant la subsistance de quiconque serait incapable d'y pourvoir en travaillant; car on ne saurait considérer comme civilisé un pays où un seul homme est exposé à mourir de faim! Quant à l'*instruction*, ce pain de l'âme, aussi nécessaire que celui du corps, notre association devra s'efforcer d'y faire participer tout le monde, surtout pour ce qui regarde l'instruction primaire. » L'œuvre à laquelle Ricciardi invitait ses collègues serait, croyait-il, « la plus terrible guerre qu'il fût possible de faire au Pape et à la Papauté »; car, grâce à cette œuvre, les libres penseurs auraient le droit de leur dire : « C'est nous qui sommes les vrais disciples de votre Jésus-Christ, nous qui travaillons sans relâche à combattre la misère et l'ignorance, ces deux causes principales, sinon uniques, de tous les maux et de tous les vices qui affligent ou déshonorent l'humanité, et dont (ajoute le texte français) depuis deux mille ans vous avez été impuissants à la délivrer[1]. »

La grande réunion proposée par Ricciardi, connue sous le nom d'*Anticoncile*, eut effectivement lieu; mais elle n'aboutit à rien de pratique et tomba sous le ridicule[2]. Toutefois, cette tentative impie provoqua de nombreuses manifestations anticatholiques, et non seulement quelques individus mais une foule de sociétés de noms divers adhérèrent au principe dont elle était née[3]. Ricciardi publia en un volume de trois cent vingt

1. Voir Doc. CCIX. — Le texte italien de cette circulaire a été reproduit par les journaux d'alors. Il se trouve aussi dans le livre de Ricciardi dont je vais bientôt parler.

2. L'Anticoncile tint seulement deux séances; il fut, après la seconde, dissous par l'autorité civile (10 décembre). L'inspecteur de police lut la déclaration suivante qui, au point de vue de la forme, est loin d'être un modèle de littérature : « Comme on est sorti du domaine de la philosophie pour entrer dans celui du socialisme, en faisant des vœux pour la destruction de l'ordre de choses actuel, ainsi qu'il résulte du discours prononcé hier par l'émigré romain Romanelli, au nom de la loi je déclare l'assemblée dissoute. »

3. Adhérèrent à l'anticoncile : 62 loges maçonniques italiennes et étrangères, 34 sociétés ouvrières, 25 associations italiennes, 26 associations

pages ce qu'on pourrait appeler l'histoire de son anticoncile [1]. Les documents qu'il renferme montrent jusqu'où peut aller, chez certains hommes, la haine de la religion.

Ricciardi avait rencontré, même parmi les libres penseurs, des adversaires de son projet. Il crut donc devoir mieux expliquer sa pensée : de là son livre. Il s'efforce surtout de bien établir que le premier point à discuter et à résoudre dans la séance du 8 décembre doit être de déterminer le but *général* et la fin *spéciale* de la future association. Son but, dit-il, c'est une déclaration de guerre à « la misère » et à « l'ignorance », et sa fin *spéciale* « la destruction de la Papauté, qui est le soutien de tout ce qu'il y a de suranné et d'antisocial dans le monde ». Il fixe « l'ordre du jour » de la première séance et annonce que l'assemblée suivra pas à pas le Concile, pour opposer « aux décisions de la foi aveugle et de l'obscurantisme les conseils de la raison et les affirmations de la science [2] ». Mais Ricciardi avait aussi déclaré que l'anticoncile s'abstiendrait de toute discussion théologique [3], et le grand maître du Grand Orient d'Italie en prit ombrage. Il craignait sans doute qu'un peu d'orthodoxie ne vînt à s'insinuer dans la réunion projetée [4]. En tout cas, il se formalisa de la critique indirecte du secret maçonnique que s'était permise Ricciardi dans son manifeste. Sbarbaro, ancien « vénérable » d'une loge maçonnique, prit la défense de Ricciardi et s'efforça de rassurer le trop rigide censeur. « Quand des hommes, dit-il, tels que Michelet, Quinet, Littré, Garibaldi, Ausone Franchi, C. Giani, etc., etc., se sont approprié une idée émise par un citoyen aussi honorable que Ricciardi; quand les plus mortels ennemis de Rome, oubliant les divergences de doctrine qui les séparent, se sont tous réunis dans une pensée de protestation contre le Concile; quand une

étrangères, 63 groupes de libres penseurs italiens et 27 d'étrangers. Il y eut seulement quelques milliers d'adhésions individuelles.

1. Ce livre est intitulé : *L'Anticoncilio di Napoli del 1869, promosso e descritto da* GIUSEPPE RICCIARDI, *già deputato al parlamento italiano*. Napoli, Stabilimento tipografico, 1870.

2. Voir Doc. CCX.

3. *Ibid.*

4. Voir Doc. CCXI.

grande partie de la démocratie de l'Amérique et de l'Europe a vivement applaudi à l'anticoncile; quand les feuilles de sacristie l'accablent de leurs insultes et de leurs moqueries, le moment me semble bien mal choisi pour tourner en dérision, au nom de la franc-maçonnerie, une œuvre ridiculisée et maudite par l'Église[1] ! » Ricciardi ne se contenta pas de la défense de son collègue, il voulut rassurer lui-même le public sur son hétérodoxie. « Mon collègue et ami, écrivit-il, n'aurait pas parlé d'*embrassements émollients* ni de *mystifications*, s'il avait lu attentivement le programme de l'anticoncile, qui ne signifie pas autre chose que *guerre implacable à la Papauté et aux superstitions de toute nature*. Or c'est justement là UNE DES FINS DE LA FRANC-MAÇONNERIE. Aussi avons-nous appelé celle-ci à notre aide, en lui conseillant seulement de se défaire de certains accessoires qui ne sont plus de notre temps, c'est-à-dire de renoncer aux symboles, aux rites, aux épreuves et surtout aux mystères dont elle s'est jusqu'ici entourée : car ce n'est plus dans les ténèbres que le bien doit se faire, mais à la lumière du soleil[2]. »

Ricciardi termina ses préparatifs en adressant au journal *Roma* une lettre où il indiquait les résolutions que devraient prendre les assemblées populaires qui allaient se réunir le 8 décembre 1869 dans nombre de villes d'Italie, pour protester contre « le Concile » et, comme il disait, « contre la puissance étrangère qui le protège ». Voici les trois choses qu'il conseillait de faire proclamer hautement « dans les cent réunions populaires de la Péninsule » : Guerre implacable à la Papauté. — Protestation contre l'omnipotence napoléonienne. — Affirmation du grand principe de la liberté de conscience et par conséquent nécessité de changer le premier article du statut[3]. A peine commencé, l'anticoncile de Naples se vit dissoudre, à cause de son caractère politique, par le gouvernement italien.

4. *Germanisme.*

De la part des gouvernements, tels qu'ils sont aujour-

1. Voir Doc. CCXII.
2. Voir Doc. CCXIII.
3. Voir Doc. CCXIV.

d'hui constitués, et des sociétés maçonniques et rationalistes on ne pouvait attendre que défiance et hostilité à l'égard du Concile; mais la conduite d'un certain nombre de catholiques causa de la surprise. L'esprit d'indépendance, certaines utopies libérales ou des craintes chimériques les poussèrent à des actes inconsidérés dont beaucoup d'entre eux eurent à se repentir plus tard, quand ils eurent vu de près les tristes effets d'une science ambitieuse, d'un zèle indocile et de coupables alliances. Commençons cette revue par l'Allemagne. Avant d'aborder un si triste sujet, je tiens à mettre sous les yeux du lecteur un important rapport envoyé au Secrétaire d'État par le Nonce de Munich et où l'éminent Prélat, à propos de la publication d'un livre sur le Concile, expose les idées que partage la très grande majorité du clergé d'Allemagne [1].

« Dans le post-scriptum de ma dernière dépêche », écrit le Nonce en parlant de la brochure publiée à Iéna sous ce titre : *Le prochain Concile œcuménique et les vrais besoins de l'Église* [2], « je disais à Votre Éminence révérendissime que des personnes très dignes de foi m'avaient assuré que l'auteur anonyme de cet écrit était le célèbre professeur Dœllinger. Dans les premiers temps, cette opinion se trouva tellement accréditée que les libraires eux-mêmes la confirmaient à leurs acheteurs. Mais les dénégations explicites de Dœllinger questionné à ce sujet, et aussi les indices qui révèlent les opinions soutenues dans cet ouvrage, nous font tenir pour assuré que Dœllinger n'en est point l'auteur, du moins l'auteur vrai et immédiat. Toutefois, l'ensemble des idées qui y sont exposées, le souverain mépris qu'on y voit affiché à l'égard de certaines institutions ecclésiastiques, en un mot l'esprit qui y règne partout est en telle harmonie avec les opinions hardies et les tendances propres

1. Dépêche du 15 janvier 1869.
2. En voici le titre complet : *Das nächste allgemeine Concil und die wahren Bedürfnisse der Kirche. Ein Wort an alle wahren Christen geistlichen und weltlichen Standes*, von einem katholischen Geistlichen (Le prochain Concile et les vrais besoins de l'Église. Un mot à tous les bons chrétiens, ecclésiastiques et laïques, par un prêtre catholique).

aux disciples de la science allemande qu'il est impossible de ne pas reconnaître dans cet écrit l'œuvre d'un des principaux disciples de cette école. Plus d'un indice me fait même supposer que l'auteur est bavarois. Aussi l'ouvrage, à la réserve d'un point ou deux, a-t-il rencontré l'accueil le plus sympathique auprès de plusieurs membres du clergé qui, parce qu'ils ont été élevés dans l'Université de Munich, s'imaginent posséder à peu près exclusivement la vraie science. Permettez-moi de vous citer à l'appui un fait récent. Un des professeurs de cette Université, qui passe pour le plus modéré, mettait naguère en parallèle la brochure allemande avec la dernière lettre de l'illustre Évêque d'Orléans : « Oh ! dit-il, il est impossible de com-
« parer les deux écrits, tant le premier l'emporte sur le second.
« Celui de Mgr Dupanloup ne contient qu'une exposition élé-
« mentaire de la question. Le nôtre, au contraire, est une œuvre
« vraiment scientifique ; l'auteur y marche toujours l'histoire à
« la main, ses affirmations sont toutes appuyées sur l'histoire. »
Ainsi donc, pour ces messieurs, l'histoire est le *nec plus ultra* de la science théologique, sans doute parce qu'ils peuvent faire dire à l'histoire ce qu'ils veulent, tout en vantant son impartialité.

« Je crois maintenant opportun de mettre sous les yeux de Votre Éminence révérendissime un résumé rapide de l'ouvrage en question. Ce me sera une occasion de faire connaître les idées qui dominent dans une très grande partie du clergé bavarois et en même temps de signaler certains abus qui existent dans ce pays.

« Après avoir, dans une courte introduction, déterminé ce qu'il y a de fondamental et d'immuable dans le Catholicisme et ce qui est susceptible de modifications suivant les temps, l'auteur déplore les maux nombreux dont l'Église est aujourd'hui affligée, et auxquels précisément le Concile œcuménique doit apporter remède. Comment sera composé ce Concile? Quelles matières y seront à traiter? Ces deux questions forment les deux parties du travail.

« L'auteur étudie la première en six chapitres et dans l'ordre suivant : 1° Quant à sa composition, le Concile doit être réel-

lement œcuménique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas en exclure absolument les laïques et les ecclésiastiques instruits, et encore moins les souverains : *Quod omnes tangit ab omnibus debet approbari. Placuit Apostolis et senioribus cum omni Ecclesiâ.* 2° Les Évêques, au Concile, doivent jouir de la plus entière liberté de parler et de faire des propositions, mais surtout il faut éviter à leur égard jusqu'à l'apparence d'une pression morale ; ce qui ne fut point observé, d'après l'auteur, au Concile de Trente. Enfin, les Évêques d'Allemagne sont vivement exhortés à tenir haut et ferme le drapeau de la liberté, afin que plus tard ils n'aient pas à s'appliquer le *Væ mihi, quia tacui!* 3° L'auteur condamne et tourne en ridicule les questions d'étiquette et de préséance. Dans le cas où le Pape présiderait en personne ou par ses légats, c'est l'âge qui devrait déterminer l'ordre entre les Évêques. 4° Il faudrait que chaque pays fût représenté au Concile par un nombre de membres en rapport avec celui des fidèles. Si l'on décide, par exemple, que chaque million de catholiques disposera d'une voix au Concile, alors l'Italie en comptera 24 seulement, la France 36, l'Allemagne 24, et ainsi de suite. On eut grand tort, au Concile de Trente, de refuser le droit de suffrage aux représentants des Évêques français et allemands. Il s'ensuivit en effet qu'il y eut cent quatre-vingt-sept Prélats italiens contre quatre-vingt-treize Prélats étrangers, dont deux seulement appartenaient à l'Allemagne. S'il en était de même au prochain Concile, les décisions de cette Assemblée pourraient être considérées comme émanant, non pas d'un Concile œcuménique, mais plutôt d'un Concile provincial ou national. 5° En ce qui concerne l'ordre à suivre dans les travaux du Concile, l'auteur voudrait que les sessions solennelles fussent précédées de deux sessions préparatoires tenues par chaque nation séparément. Dans la première seraient admis, outre les Évêques de la nation, les représentants du prince, les membres des chapitres des églises cathédrales, les curés, les docteurs, les professeurs, les chefs d'ordres religieux et les laïques instruits de toute classe. Les projets adoptés par cette première assemblée nationale seraient examinés et étu-

diés plus à fond dans la seconde, où l'on appellerait seulement les Évêques de la nation, les princes et les délégués élus par la première. Viendraient enfin les sessions solennelles, dans lesquelles les Évêques prononceraient sur les questions dogmatiques. Cependant, lorsqu'il s'agira de matières étrangères au dogme et de discipline, il conviendrait d'accorder le droit de suffrage décisif aux membres des chapitres, aux curés et aux supérieurs d'ordres, et même à certains laïques, suivant la recommandation du Concile de Constance. 6° Enfin, dans sa conduite envers les non-catholiques, le Concile devra s'inspirer non d'un dogmatisme fanatique, comme on l'a fait à Trente, mais d'un véritable esprit de charité et de paix : il faudra les inviter à exposer leurs vœux, et non pas les sommer de comparaître comme des criminels appelés pour entendre prononcer leur condamnation.

« Le simple exposé de cette première partie indique suffisamment à Votre Éminence révérendissime le cas que l'auteur anonyme fait de la constitution donnée à l'Église par son divin Fondateur. Il tient compte du seul élément humain et il se permet de proposer d'ingénieuses combinaisons, dans le dessein (pardonnez-moi l'expression) de contrôler l'action du Saint-Esprit parlant par la bouche de l'Épiscopat catholique réuni en Concile.

« Les sentiments de l'écrivain se manifestent encore plus clairement dans la seconde partie, où il discourt des matières à traiter dans le futur Concile. Après avoir établi qu'il n'y a plus aujourd'hui d'hérésies à extirper, l'auteur passe en revue comme il suit les divers sujets à examiner :

« 1° La principale question pour l'Église, la question vitale, c'est sa réconciliation avec les confessions dissidentes. La désunion, telle est la cause de la débilité du corps entier de l'Église et qui même pourra bien peu à peu finir par en amener la décomposition : *Omne regnum in se divisum desolabitur*. Il faut donc, à tout prix, rétablir l'union. Or on n'y arrivera certainement pas si l'on s'en tient à un fanatisme orthodoxe, aux systèmes scolastiques et aux distinctions subtiles : il faut laisser

de côté les points secondaires qui divisent, et établir l'union sur la base des dogmes fondamentaux. Ce chapitre renferme tant de propositions hérétiques, qu'on en a conclu, à bon droit, qu'un pareil livre ne pouvait être l'œuvre de Dœllinger.

« 2° L'auteur se demande ensuite ce que le Concile devra faire pour que les principes chrétiens pénètrent dans la conduite, dans l'enseignement et dans la science. Ce résultat, dit-il, on ne saurait l'obtenir en proclamant de nouveaux dogmes, en lançant des encycliques, des *Syllabus*, d'anciens et de nouveaux anathèmes, ni en s'entourant du vain prestige de l'infaillibilité. Le véritable aliment de la vie chrétienne n'est certainement pas dans la pompe du culte extérieur, mais bien dans la prédication de la pure doctrine de Jésus-Christ. Au lieu donc d'éprouver la foi du monde par de nouveaux dogmes, que les Évêques s'efforcent de procurer à l'Église des prédicateurs dont la science et le talent soient à la hauteur de notre temps. Quant à l'éducation de la jeunesse, l'Église doit reconnaître qu'elle l'a négligée dans le passé et que c'est pour cela qu'elle-même a été chassée des écoles publiques par les gouvernements. Il lui faut donc faire tous ses efforts pour rentrer dans ces écoles ; or elle n'y parviendra que si elle cultive la science. Ici l'écrivain est sur son terrain favori. Le temps de Galilée et de l'Inquisition, s'écrie-t-il, est passé; nous ne sommes plus au moyen âge, à cette époque où les gloires de la science, les Bérenger, les Abailard, les Scot Érigène, furent les victimes du fanatisme. Le Concile de Trente avec son Index des livres prohibés a appauvri la science et valu au clergé le mépris des savants. Il faut rendre à la science sa liberté et abolir les lois draconiennes de l'Index et toutes les bulles qui s'y rapportent. Cette institution néfaste a déjà fait trop de mal à l'Église. Et puis, qu'on encourage dans le clergé avant tout l'étude impartiale de l'histoire, de la philosophie, des sciences naturelles, des langues et particulièrement de la langue primitive de l'Écriture sainte. Que les examens soient sévères et que l'on éloigne du sanctuaire les jeunes gens incapables. Suit une apostrophe aux Évêques.

« 3° En troisième lieu, l'auteur cherche quel serait le moyen

le plus propre à rétablir la paix entre l'Église et l'État. Après avoir constaté l'inutilité pratique des concordats, il conclut que l'unique projet à proposer au Concile est la séparation de l'Église et de l'État avec toutes les conséquences qui en découlent en faveur de l'indépendance et de la liberté de l'Église.

« 4° Dans le quatrième chapitre sont exposées les réformes à opérer *in capite et in membris*. Quant au premier point, l'auteur demande que la prépondérance des Papes italiens soit abolie, et, pour cela, que le sacré Collège des Cardinaux soit composé de membres pris en proportion égale dans les différentes nations. Il voudrait que le Pape descendît de cette hauteur vertigineuse et contre nature où il s'est élevé en se déclarant infaillible et supérieur à tout l'Épiscopat catholique, et par conséquent que, avant de publier des bulles ou des encycliques, il prît l'avis des Évêques, qui ne devraient plus rester de simples instruments exécutifs. Il faut, poursuit-il, mettre un terme à la simonie occulte à laquelle donne lieu la perception des taxes pour les dispenses et les indulgences, comme aussi au luxe et à la cupidité qui règnent dans la cour pontificale. Sans doute, il est permis de défendre le pouvoir temporel contre une injuste agression, mais on ne doit pas non plus méconnaître les enseignements de l'histoire, qui nous apprend que ce pouvoir n'est pas absolument nécessaire au libre exercice de la puissance spirituelle. Parmi les congrégations papales, celles de l'Index et de l'Inquisition demandent à être immédiatement abolies; quant aux autres, il faut qu'elles soient composées d'hommes savants, impartialement choisis dans toutes les nations. Relativement aux Évêques, l'auteur voudrait que l'âge canonique fût fixé pour eux à cinquante ans; qu'ils fussent rappelés à l'observation des lois qui leur prescrivent de prendre et de suivre l'avis des chapitres; que les synodes diocésains et provinciaux fussent fidèlement tenus; qu'on ne procédât pas toujours *ex informata conscientia* contre les ecclésiastiques, mais qu'on observât à leur égard une procédure régulière; enfin, qu'on rétablît l'ancienne hiérarchie des Métropolitains. En ce qui concerne le clergé inférieur, il propose comme moyens de ré-

forme la culture des sciences, l'éducation en dehors de ce qu'il appelle *seminaria puerorum*, qui ne sont plus adaptés aux besoins des temps actuels, et enfin, pour réprimer cette cupidité qui fait rechercher toujours de plus riches prébendes, l'égalité des bénéfices, dans la mesure du possible.

« 5° Dans le dernier chapitre, l'auteur se demande quelles améliorations il y aurait à apporter aux relations entre le peuple chrétien et ses supérieurs hiérarchiques. Il ne trouve rien de mieux à proposer que la participation des fidèles, dans une mesure restreinte, aux affaires extérieures de l'Église, comme, par exemple, à l'élection de l'Évêque, à l'ordination des clercs, à la nomination des curés et autres actes de moindre importance. A cet effet, il propose d'établir dans chaque commune un comité de laïques, chargé de remplir pendant un certain nombre d'années les fonctions qu'il vient de dire.

« Tel est le résumé des matières contenues dans l'ouvrage en question. Je vous fais grâce des allusions malveillantes, des expressions irrespectueuses et hautaines qu'on y rencontre presque à chaque page. S'il est soumis à la Congrégation de l'Index, je ne crois pas qu'il y ait présomption de ma part à prédire qu'à la question : Ce livre doit-il ou non être condamné? il sera répondu par l'affirmative. Mais alors préparons-nous à entendre ces grands amis de la science pousser des cris de colère, d'autant plus qu'ils se figurent avoir le droit, en attendant le prochain Concile, de manifester en toute liberté leurs sentiments, sans avoir à redouter ni condamnations ni censures [1].

1. *La Civiltà cattolica* (7e série, vol. V, p. 722-736; vol VI, p. 341-350 et p. 467-481) s'occupa assez longuement de cet ouvrage et d'un autre du même genre, intitulé : *Ein offenes Wort an die Bischöfe und Katholiken Deutschlands angesichts des bevorstehenden allgemeinen Conciliums von einem katholischen Geistlichen* (Une franche parole adressée aux Évêques et aux catholiques de l'Allemagne, à propos du prochain Concile œcuménique, par un prêtre catholique). Œringen (Wurtemberg), 1869. « Le second ouvrage est moins violent, écrivait le Nonce de Munich au Cardinal Antonelli, que celui dont j'ai parlé à Votre Éminence révérendissime dans ma dernière dépêche; mais il défend à peu près les mêmes principes et est également l'œuvre d'un prêtre catholique. L'auteur, je ne saurais vous le nommer;

« Il y a dans ce livre, je l'ai déjà dit, des idées et des tendances très pernicieuses, qui malheureusement sont fort communes en Bavière et dans d'autres parties de l'Allemagne. Je désire vous en citer quelques-unes à titre d'exemples.

mais certains passages de son livre ne me permettent pas de douter qu'il ne soit réellement prêtre et prêtre, bavarois. Après quelques lamentations sur l'état actuel de l'Église, il dit que tout catholique est tenu de travailler à l'exaltation de cette Église. C'est pour remplir cette obligation qu'il traite les questions suivantes :

« 1° *De la science ecclésiastique.* — Les dogmes ne doivent point être discutés; mais, en dehors des vérités révélées par Dieu, il faut proclamer la liberté absolue de la science, tout particulièrement de la *science allemande*, à l'exclusion de celle que l'auteur appelle *romano-scolastique.* On le voit, c'est exactement, dans l'ordre scientifique, la même conduite que tiennent dans la pratique les libéraux modernes avec leur prétendue liberté des cultes. La liberté de la science a contre elle, d'après lui, trois ennemis : le *Katholik* (excellente revue de Mayence), la Compagnie de Jésus, représentée par le Père Kleutgen, et la sacrée Congrégation de l'Index. Il s'emporte en paroles fort dures contre eux, surtout contre la Congrégation de l'Index, qu'il accable de plaisanteries et de sarcasmes. En forme de conclusion, il conseille aux Évêques de maintenir entière la liberté de la science dans les matières qui ne touchent pas à la foi et, par conséquent, de supprimer avant tout l'Index.

« 2° *De la constitution de l'Église.* — Elle a pour base immuable, dit l'auteur anonyme, le Pape, les Évêques et les curés, successeurs des soixante-douze disciples du Christ. Mais il serait à souhaiter que, par suite du changement survenu dans les conditions sociales, on accordât de nouveau quelque influence aux laïques dans les affaires ecclésiastiques. Dans quelle mesure ? L'auteur ne s'en explique pas. Il désirerait aussi qu'on réformât l'ancien droit canon et qu'on rendît moins précaire la position de tant d'ecclésiastiques qui, sans avoir de titre déterminé, coopèrent largement au bien des âmes. En conséquence, il propose d'augmenter le nombre des paroisses, mesure qui obtiendrait l'assentiment des communes catholiques.

« 3° *De la discipline ecclésiastique.* — L'auteur reconnaît que l'Église peut imposer ses préceptes *sub gravi;* mais il lui conseille de ne pas faire usage de ce pouvoir relativement aux lois qui regardent tous les fidèles. Quant à la loi spéciale du célibat ecclésiastique, après avoir passé en revue les raisons pour et contre, voici comment il propose de concilier les deux opinions : l'obligation du célibat serait maintenue pour tout prêtre qui resterait dans l'exercice du saint ministère, mais elle serait levée pour celui qui y renoncerait à jamais. Seule, la science allemande était capable de trouver une si belle et si simple solution ! Le moyen, après cela, de ne pas lui accorder la liberté !

« 4° *De la catholicité.* — Pour que l'Église recouvre ce caractère de son antique splendeur, il faut faire tous les efforts possibles pour ramener dans son sein les schismatiques et les protestants. Mais on n'y arrivera pas sans des concessions. Ainsi donc on devrait déclarer aux schismatiques que

« *a*) On comprend bien peu l'importance qu'il y a à conserver intacte la foi et à soumettre son intelligence à l'autorité établie par Dieu pour enseigner aux peuples la véritable doctrine. La science, voilà l'objet des vives et continuelles aspirations de tous : mais, hélas! ils n'en saisissent bien souvent que l'ombre. De la foi, il en est peu et rarement question ; on dirait vraiment qu'elle n'est bonne que pour la classe illettrée. On admet les dogmes parce que la science et l'histoire les approuvent et les confirment ; mais si la science, se pliant au goût de quelques savants, demandait la modification de telle ou telle définition dogmatique, on n'en concevrait aucun scrupule. Aussi les vérités définies par l'Église sont-elles considérées sous leur côté odieux, comme un joug imposé à la science ; on repousse l'idée de nouveaux dogmes, et l'on fait son possible pour en atténuer le nombre et la portée.

« *b*) Voici un principe professé en théorie et suivi dans la pratique : On peut en toute sécurité, sans cesser d'être catholique, nier tout ce qui n'a pas été expressément défini par l'Église ; par conséquent, toute opinion qui n'a pas été déclarée dangereuse, scandaleuse ou *fidei proximum*, est considérée comme libre, et ce qu'il y a de plus triste, c'est que, dans les matières libres ou regardées à bon droit comme telles, on penche plutôt vers le sens protestant que vers le sens catholique...

l'infaillibilité du Pape, soutenue pour la première fois par Melchior Cano, n'est pas et ne sera jamais un dogme. Quant aux protestants, il faudrait leur permettre l'usage de la langue vulgaire dans leur liturgie sacrée, le mariage des prêtres, etc. L'auteur critique ensuite certaines mesures qui tendent, selon lui, à restreindre la catholicité de l'Église. A ce point de vue, il blâme : *a*) le projet de fonder des universités catholiques, sous prétexte que ce serait isoler les savants catholiques, quand au contraire ils ont besoin de se tenir tous unis pour faire face à l'ennemi ; *b*) la coutume, que l'on voudrait aujourd'hui faire prévaloir, d'élever les jeunes clercs dans des séminaires où ils vivent séparés du reste du monde ; *c*) l'usage, dans l'enseignement de la théologie, de la langue latine, qu'on désirerait introduire afin de romaniser complètement l'Église catholique. « La tendance à romaniser l'Église (est-il dit à la page 48) est de tous « les dangers le plus grave dont soit menacée l'Église du Christ. » Dans la conclusion, il s'en prend de nouveau aux jésuites : « Leur temps, dit-il, est « désormais passé ; la prolongation de leur existence ne peut que causer de « nouveaux embarras à l'Église. »

« *c*) La doctrine de l'infaillibilité du Pape, bien qu'elle soit presque de foi, n'est soutenue que par un très petit nombre de professeurs des universités. Ceux d'entre eux qui sont le plus en renom et réputés les plus savants non seulement la mettent en doute, mais la nient et souvent même la tournent en ridicule. Tout naturellement les disciples marchent sur les traces de leurs maîtres. Votre Éminence révérendissime se rappelle sans doute combien le chanoine Mayer, professeur de théologie au lycée de Bamberg, fait peu de cas des doctrines solennellement enseignées par le Saint-Père, dans son livre : *Duæ theses pro Concilio œcumenico*, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Éminence avec ma dépêche n° 159. Quand, en 1867, à l'époque du centenaire des saints Apôtres Pierre et Paul, la *Civiltà cattolica* proposa à la piété des fidèles de donner un nouveau témoignage d'attachement au Saint-Père en s'engageant par vœu à professer et à défendre la doctrine de l'infaillibilité, j'eus l'occasion d'entretenir de ce sujet un prêtre vraiment zélé, X... Je l'invitai à faire traduire cet article en allemand pour le publier dans les journaux catholiques du pays. « Ah ! me répondit-il, je voudrais que cette proposition « restât complètement ignorée chez nous. Dès qu'elle sera divul« guée, nos savants et la foule nombreuse de leurs admirateurs « la blâmeront très certainement et ne manqueront pas d'y voir, « suivant leur coutume, l'habile manœuvre des jésuites qui « voudraient faire définir l'infaillibilité du Pape, afin de se mé« nager un moyen plus facile d'imposer à l'Église leurs propres « opinions. » Et de fait, si je ne me trompe, aucun journal n'a publié le projet. Dans plusieurs circonstances, j'ai dû constater que les observations de cet ecclésiastique étaient malheureusement bien fondées[1].

1. Le député Ollivier, dans le même discours que j'ai déjà eu l'occasion de rappeler ailleurs, s'exprimait en ces termes, à la tribune du Corps législatif français, sur le vœu proposé par la *Civiltà cattolica* : « Il existe, perdus dans quelques cures ou dans quelques évêchés, des prêtres et des Évêques obstinés qui lisent encore Gerson et Bossuet, qui n'estiment pas les anciennes maximes séditieuses ou imbéciles. On songe à réduire ces rebelles ou ces routiniers. Voici comment. On a fondé une im-

« On craint que le prochain Concile œcuménique ne définisse de nouveaux dogmes et ainsi ne rétrécisse d'autant le cercle de la libre science. Mais de toutes les vagues appréhensions, celle qui importune le plus les esprits, c'est la probabilité de la définition de l'infaillibilité pontificale. On entend même d'excellents catholiques dire qu'il vaudrait mieux, *ratione*

mense association que je n'appellerai pas secrète, car ce mot pourrait ressembler à une invocation au bras séculier, mais une association mystérieuse, et dans laquelle les affiliés s'engagent par un serment, dont j'ai le texte entre les mains, à défendre *usque ad effusionem sanguinis*, jusqu'à l'effusion du sang, la doctrine déjà la plus communément reçue par les catholiques d'après laquelle le Pape, définissant par son autorité, en qualité de maître universel, et, comme l'on dit, *ex cathedra*, ce que l'on doit croire en matière de foi ou de mœurs, est infaillible, seul infaillible; qu'ainsi ses décrets sont irréformables et obligent en conscience, même avant d'être suivis de l'assentiment de l'Église. » (*Mouvement.*) (Voir Doc. CLXXXVIII.) Je veux raconter l'histoire fort simple de cette *mystérieuse association*. Un jeune jésuite du Collège romain repassait en son particulier, durant les années 1865 et 1866, ses études de théologie. Elles avaient pour principal objet l'Église, le Pape et l'infaillibilité pontificale. En approfondissant son sujet, il sentit naître au fond de son cœur un vif désir de voir placer au-dessus de toute controverse et définir dogmatiquement un point aussi important, aussi fondamental pour l'Église que l'est l'infaillibilité du Souverain Pontife. Il pensa que ce serait une excellente chose de faire pour l'infaillibilité pontificale ce qui avait été fait pour l'immaculée conception de la très sainte Vierge, c'est-à-dire de s'engager par vœu à professer et à défendre cette doctrine. Il rédigea donc, au mois de mai 1866, une formule de vœu qu'il soumit au Père recteur du collège, le priant de vouloir bien lui permettre de prononcer ce vœu et d'exhorter les autres à suivre son exemple. Son intention, disait-il, son espérance, était de jeter comme la semence d'une définition future, qu'il était certainement bien loin, à cette époque, de croire si prochaine. Cette permission lui ayant été accordée, le pieux jeune homme, rempli de joie, prononça son vœu, fit plusieurs copies de sa formule, et commença aussitôt à les répandre parmi ses amis, surtout chez les élèves du Séminaire français. L'année suivante, accomplissant sa *troisième année de probation* dans la maison de Saint-Eusèbe, il jugea que le moment propice était venu de répandre sa dévotion; en effet, les fêtes du centenaire de saint Pierre avaient attiré à Rome un grand concours de fidèles. Il communiqua son projet au P. François Pellico, directeur du noviciat. Non seulement celui-ci l'approuva, mais il le fit savoir et envoya un très court article à la *Civiltà cattolica*, sous ce titre : *Un nouveau tribut au Saint-Père*. (7e série, vol. X, p. 641-651.) Ce tribut, appelé par l'auteur le tribut de l'*intelligence*, l'*engagement héroïque de l'âme tout entière*, devait venir s'ajouter à ceux *de l'argent et du sang* que les fervents catholiques, dans toutes les parties du monde, offraient alors si généreusement, pour aider et défendre le Saint-Siège et le Souverain Pontife. Voici la formule proposée : *Bienheureux Prince des Apôtres, saint Pierre, je soussigné,*

caritatis, laisser cette doctrine en l'état où elle est. Je ne veux pas attacher plus d'importance qu'il ne faut à l'expression dont s'est servi X..., car, en somme, je la crois exagérée; mais je la reproduis pour faire connaître à Votre Éminence l'état général des esprits. « Si, dit-il, le Concile définit l'infaillibilité « du Pape, il y a lieu de craindre le schisme pour l'Allemagne. » Eh quoi! objectera-t-on, un catholique refusera-t-il jamais au Concile le pouvoir de définir et de juger infailliblement? Évidemment non, répondrai-je. Mais la science dispose de tant de moyens pour établir si un Concile s'est tenu et terminé dans toutes les règles! On retombe donc toujours dans le même vice fondamental : on substitue la science à la foi.

« *d*) Il est impossible d'imaginer ce qui se dit et s'imprime chaque jour contre la sacrée Congrégation de l'Index. Sauf de très rares exceptions, on peut avancer qu'il y a sur ce point unanimité, du moins quant au fond. On est navré d'entendre des personnes honorables affirmer sérieusement que la théologie protestante doit sa *prétendue* supériorité sur la théologie catholique aux condamnations et aux censures de la Congrégation de l'Index. Ici tout le monde à peu près est irrémédiablement convaincu que l'Allemagne possède la plénitude de la science et qu'ailleurs, surtout à Rome, règnent les ténèbres de l'ignorance, ou tout au plus la science puérile du moyen âge. On ne leur persuadera jamais que les œuvres

dans le désir de vous offrir, à vous et à vos successeurs sur le Siége apostolique, un tribut de dévotion spéciale et de vous dédommager, ainsi que l'Église, des outrages faits à ce Siége, et pour le mieux honorer, je fais vœu de professer et de défendre, même au prix de ma vie, s'il le faut, la doctrine qui est déjà la plus communément reçue par les catholiques et qui enseigne que LE PAPE EST INFAILLIBLE QUAND IL DÉFINIT DE SA PROPRE AUTORITÉ, EN QUALITÉ DE MAITRE UNIVERSEL, ET, COMME L'ON DIT, EX CATHEDRA, CE QUI DOIT ÊTRE CRU EN MATIÈRE DE FOI OU DE MŒURS, ET QUE, PAR CONSÉQUENT, SES DÉCRETS SONT IRRÉFORMABLES ET OBLIGENT EN CONSCIENCE, MÊME AVANT D'AVOIR OBTENU L'ASSENTIMENT DE L'ÉGLISE.

Daignez, ô très glorieux saint Pierre, offrir en mon nom ce vœu au divin Fondateur de l'Église, source sacrée d'où découlent sur vous et vos successeurs toutes les prérogatives du souverain pontificat et du magistère suprême! Obtenez-moi d'être si fortement attaché à votre chaire et si docile à l'autorité de vos successeurs, que j'obtienne la grâce, par une constante fermeté dans la foi, de ne jamais m'écarter de la route du salut.

scientifiques de la docte Allemagne puissent être comprises et jugées par des gens qui ne connaissent que la vieille théologie scolastique, si dénigrée des Allemands, et qui même ignorent la langue dans laquelle sont écrites ces œuvres. C'est là un préjugé, je dirai général; il exerce sur les personnes peu instruites une influence pernicieuse. Les prêtres les plus timorés et les plus dévoués à l'Église, m'assure-t-on, sans s'occuper autrement de la question, se contentent d'un principe généralement reçu et appliqué même au tribunal de la pénitence; le voici : Les décrets de l'Index et les censures dont ils sont accompagnés n'obligent pas en Allemagne; ils n'y ont pas la même valeur que dans les autres pays. Tel est l'enseignement communément donné dans les cours de théologie pastorale.

« Ce court résumé montrera suffisamment à Votre Éminence révérendissime combien il serait à souhaiter que le prochain Concile déterminât nettement un point de doctrine aussi grave que l'est la censure des livres, et qui se rattache si étroitement au magistère suprême du Chef visible de l'Église.

« *e*) Dans l'analyse de l'ouvrage dont je viens de parler, Votre Éminence révérendissime a pu remarquer que l'auteur, tout en visant à former un clergé instruit et savant, ne propose cependant pour lui (page 50) d'autres sujets d'étude que l'histoire, qu'il place au-dessus de tout, puis la philosophie, les sciences naturelles, les langues et surtout les langues primitives de l'Écriture sainte. De dogme, de morale, de droit canon, pas un mot. Pour ces savants, l'histoire renferme tout. Il n'est pas rare de les entendre se vanter d'avoir étudié le dogme d'après la méthode historique, en suivant à travers les siècles, depuis Adam, le développement successif de ce dogme. Quant à la théologie de saint Thomas et à celle des anciens maîtres de l'école, s'ils daignent la considérer comme une *apparition historique* révélant le degré de culture de leur époque, ils s'y arrêtent fort peu, se ressouvenant qu'ils appartiennent au dix-neuvième siècle. Les différentes collections des Décrétales, tout le corps du droit canon, sont également consi-

dérés par eux comme des apparitions historiques ; aussi voit-on assez souvent réunies la chaire de droit canon et celle d'histoire ecclésiastique. De la théologie morale on étudie seulement les principes rationnels et certaines règles générales pour la direction des âmes ; tout le reste est compris sous la dénomination méprisante de *casuistique*, et laissé au bon sens et à l'expérience de chacun. Étonnez-vous donc après cela que ces docteurs tout pleins de la science allemande soient souvent incapables d'expliquer le catéchisme au peuple !

« *f*) L'auteur combat vivement l'institution de vrais et complets séminaires : sur ce point également, il est en parfait accord avec la plus grande partie du clergé allemand. Pour ce qui est de l'éducation, on répète de toutes parts que les jeunes clercs doivent s'habituer à vivre avec les laïques, et, afin de s'éprouver, rester exposés aux dangers du monde. Ils ne sauraient vivre séparés du reste des hommes sans former une caste dans la société. Si, disait Dœllinger dans un discours d'inauguration d'études, on veut avoir la raison dernière de l'antagonisme et de la haine qui, dans l'état de trouble où s'agite l'Italie, existent entre le clergé et les laïques, on la trouvera dans le système de séminaires adopté par cette nation. Quant à l'instruction, s'écrient-ils tous en chœur, il est impossible d'acquérir dans les séminaires une culture littéraire et scientifique qui soit à la hauteur de notre époque, parce qu'il est impossible de rencontrer réunis ailleurs que dans les grandes universités les branches multiples de la science et les professeurs éminents. Aussi avec quelle superbe complaisance mettent-ils en parallèle la culture scientifique du clergé allemand avec celle du clergé français et italien ! L'Espagne, il n'en est pas même question.

« On doit évidemment beaucoup pardonner à cet amour-propre national, mais il faut bien avouer aussi que l'orgueil de ces hommes a été encore excité par les louanges exagérées qu'ont prodiguées à la science allemande les Italiens et les Français ; les Allemands, eux, ne rendent jamais la pareille aux étrangers.

« A mon avis, la vérité est qu'en Allemagne très peu d'ecclésiastiques possèdent *parfaitement ce qu'il est nécessaire*

de savoir pour bien exercer le ministère ecclésiastique : tous ont acquis certaines connaissances superflues, mais se sont fort peu souciés du nécessaire ; beaucoup sont plus ou moins versés dans telle ou telle branche de la science ecclésiastique : mais tous sont en grand danger de tomber dans des erreurs contraires à la foi. Il n'en est pas de même en France et en Italie.

« *g*) De ce mélange d'idées et de préjugés que je viens d'exposer naissent tout naturellement la mésestime, une certaine défiance, une sourde antipathie pour Rome et pour tout ce qui vient de Rome. Ces sentiments se manifestent de diverses manières et dans maintes circonstances. Prenons par exemple des prêtres élevés au Collège germanique de Rome. De retour dans leur patrie, ils se montrent tout dévoués au Saint-Siège : c'en est assez pour qu'ils se voient aussitôt méprisés de leurs confrères allemands, et l'accès aux places honorables leur devient très difficile. On les appelle par dérision les *petits Romains* et à chaque nstant ils s'entendent appliquer ce dicton peu flateur : *Doctor romanus, asinus germanus.* Notre auteur ne pouvait manquer de se faire l'écho de ce sentiment de défiance à l'égard de Rome. Aussi propose-t-il que toutes les nations aient un nombre égal de représentants au Concile et qu'on appelle dans les congrégations un certain nombre de savants étrangers, comme s'il n'en était déjà pas ainsi. Pas plus tard qu'hier la *Gazette universelle d'Augsbourg*, dans son numéro 13, se plaignait de ce que parmi les consulteurs des commissions préparatoires dont la *Civiltà cattolica* a publié dernièrement la liste, on trouvait beaucoup plus d'Italiens que de Français et qu'on y apercevait à peine l'élément germanique. La belle observation ! Comme si les Évêques allemands n'étaient pas libres de se préparer comme ils le veulent ! Mais, en réalité, il me semble que le nombre des consulteurs allemands est encore supérieur à celui des consulteurs français.

« Les faits ci-dessus rappelés donnent, on ne saurait le nier, une idée peu favorable du clergé bavarois en particulier, et du clergé allemand en général. Cependant nous ne devons pas oublier qu'on rencontre, grâce à Dieu, dans l'un et

l'autre clergé bon nombre d'honorables exceptions. Et même, parmi les prêtres qui ne sont pas compris dans ces exceptions, combien n'en voit-on pas devenir, avec l'aide de Dieu, de bons et zélés ministres, une fois qu'ils sont entrés dans la vie pratique, surtout lorsqu'ils ont charge d'âmes dans les villages et qu'ils sont en face des misères humaines, loin de toutes controverses ! »

Si quelques personnes trouvent trop sévère l'appréciation portée par le Nonce sur la science théologique allemande, elles n'ont pour se convaincre de la justesse de ce jugement qu'à comparer la dépêche de l'éminent Prélat avec les graves paroles adressées aux fidèles par l'Épiscopat allemand dans sa lettre pastorale du mois de mai 1871. « Les décrets du Concile du Vatican, disent les Évêques, ont provoqué, surtout en Allemagne, une vive agitation dans les esprits. Mais, tandis que le peuple catholique croyant s'est partout soumis avec un joyeux empressement aux décisions de l'Assemblée universelle de l'Église, les classes de la société qui se disent cultivées se montrent pleines d'aversion et de haine pour les décrets conciliaires qui viennent d'être promulgués, et plus spécialement pour le magistère infaillible du Pape. En même temps, il s'est produit dans le camp des ennemis de l'Église un mouvement assez prononcé et fort étendu d'hostilité, qui se traduit par des injures et des calomnies contre l'Église, par des tentatives pour l'asservir et même la détruire, s'il était donné à la puissance humaine d'accomplir ce que les portes de l'enfer ne pourront jamais faire. D'où vient cela ? C'est parce que dans ces derniers temps en Allemagne la science, sans excepter la *théologie*, s'est engagée dans une voie que réprouve essentiellement la vraie foi catholique. Cette foi, en effet, est incompatible avec l'esprit scientifique, qui, une fois émancipé de l'autorité de l'Église, ne croit plus qu'en sa propre infaillibilité; esprit tout contraire à celui de l'Église et qui, par condescendance pour une fausse liberté, oppose des vues et des opinions personnelles à la divine autorité doctrinale du Saint-Esprit opérant dans l'Église. Dans une semblable situation, ne doit-on pas considérer comme un trait de la divine Providence que, précisément

au moment où la science théologique soi-disant libre portait si haut la tête, on ait promulgué le dogme du magistère infaillible du pasteur et docteur suprême de l'Église, dogme qui contrarie au plus haut point cette fausse tendance de la théologie? Quels résultats n'eût pas produits, avec le temps, dans le domaine de la théologie, cette science prétendue libre, si le Concile du Vatican ne lui avait pas opposé cette pierre de touche des esprits, contre laquelle est venue se briser la vanité présomptueuse d'une science s'estimant infaillible, triste fruit de la déplorable légèreté de notre siècle qui tient l'opinion publique pour l'oracle suprême, même dans les choses de l'ordre surnaturel, mais affiche un souverain mépris pour le magistère de l'Église établi par Dieu lui-même[1] ! »

1. *In Folge der Beschlüsse des Vaticanischen Concils hat namentlich in Deutschland manche Geister eine grosse Bewegung ergriffen. Während das gläubige katholische Volk überall mit freudiger Bereitwilligkeit den Entscheidungen der allgemeinen Kirchenversammlung sich unterworfen hat, finden wir in jenen Kreisen der Gesellschaft, welche auf ein höheres Mass von Bildung Anspruch machen, vielfach Abneigung und Befremdung angesichts der verkündigten Concilsbeschlüsse, insbesondere über das unfehlbare Lehramt des Papstes. In dem der Kirche feindlichen Lager aber hat sich eine heftige und weit verbreitete Agitation erhoben, um die Kirche zu schmähen, zu verläumden, in Fesseln zu schlagen und selbst zu vernichten, wenn die Macht der Menschen vermöchte, was selbst den Pforten der Hölle nimmer gelingen wird. Woher diese Erscheinung? Die Wissenschaft in Deutschland hat vielfach auch auf dem Gebiete der Theologie in neuerer Zeit Wege betreten, welche sich mit dem Wesen des wahren katholischen Glaubens nicht vereinigen lassen. Diese wissenschaftliche Richtung, welche sich von der Auctorität der Kirche losgesagt hat und nur an ihre eigene Unfehlbarkeit glaubt, ist unverträglich mit dem katholischen Glauben. Sie ist ein Abfall von dem wahren Geiste der Kirche, indem sie dem Geiste einer falschen Freiheit huldigt, welcher dem Glauben an die göttliche in der Kirche durch den heiligen Geist wirksame Lehrauctorität persönliche Ansichten und Meinungen vorzieht. Erscheint es nicht solchen Thatsachen gegenüber jetzt als ein Werk der gottlichen Vorsehung, dass gerade in unserer Zeit, wo die sogenannte freie theologische Wissenschaft so hoch ihr Haupt erhoben hat, das Dogma von dem unfehlbaren Lehramte des obersten Hirten und Lehrers der Kirche, welches mit jener falschen Richtung in der Theologie im schroffsten Gegensatze steht, verkündigt worden ist? Was würde wohl auf die Dauer aus dieser sogenannten freien Wissenschaft auf dem Boden der katholischen Theologie geworden sein, wenn nicht das vaticanische Concil jenen Prüfstein der Geister aufgestellt hätte, an dem der vernunftstolze Dünkel der sich selbst für unfehlbar haltenden Wissenschaft sich gebrochen und an dem nicht minder jene beklagenswerthe Leichtfertigkeit unserer Zeit offenbar werden musste, welche die sogenannte öffentliche Meinung wie ein höchstes Orakel auch in Sachen der übernatürlichen*

L'amour effréné que professent pour la liberté de la science un grand nombre de catholiques allemands (conséquence funeste de leurs rapports quotidiens avec les sectateurs de la Réforme) a suscité au sein de ce noble pays un parti nombreux de fidèles qui ressemblent fort aux *libéraux catholiques* d'autres États, et qui, tout en portant une sincère affection à l'Église, n'en acceptent cependant pas toutes les doctrines, bien souvent à leur insu. Écoutons encore le Nonce de Munich. « On est, je crois, dans le vrai, écrivait-il le 17 mars 1869, lorsqu'on soutient que, dans les différentes parties de l'Allemagne, la distinction entre les catholiques simples et les catholiques libéraux n'est pas aussi tranchée qu'ailleurs. Malheureusement on y constate une autre division plus pernicieuse, parce qu'elle s'attaque à l'une des principales marques de la véritable Église, c'est-à-dire à sa qualité de *romaine*. *Romanisme* et *germanisme* sont en réalité les deux termes caractéristiques de cette division. Ainsi les uns, les catholiques *romanistes*, se montrent en tout et pour tout soumis aux enseignements de l'Église ; les autres, au contraire, les ennemis du romanisme, marchent d'accord avec Rome seulement dans les choses d'absolue nécessité. Hors de là, ils restent libres et indépendants, pour ne pas dire pis. Gardez-vous de croire que cette dernière distinction de romanistes et de germanistes soit l'équivalent de celle de catholiques et de catholiques libéraux. Sans doute, on peut rencontrer certains

Ordnung anbetet, während sie das von Gott gesetzte Lehramt der Kirche verachtet !

Cette lettre pastorale porte les signatures des Archevêques de Munich, de Fressingue, de Bamberg et de Cologne; des Évêques de Breslau, de Passau, de Limbourg, de Fulda, de Mayence; de l'Évêque de Léontopolis *in partibus*, en sa qualité de Vicaire apostolique dans le royaume de Saxe ; des Évêques de Paderborn, de Culm, de Ratisbonne, d'Augsbourg, de Trèves; de l'Évêque d'Osnabruck, en sa qualité de Provicaire apostolique des Missions de l'Allemagne du Nord et du Danemark ; de l'Évêque d'Eichstatt, de l'Évêque de Leuca *in partibus*, en sa qualité d'administrateur de l'archidiocèse de Fribourg; de l'Évêque d'Ermeland, de l'Évêque d'Agathopolis *in partibus*, en sa qualité de grand aumônier de l'armée royale de Prusse ; de l'Évêque préconisé, vicaire capitulaire de Wurtzbourg ; du vicaire capitulaire et Évêque élu d'Hildesheim, et du vicaire capitulaire de Spire.

points communs entre les catholiques libéraux et les partisans du germanisme; mais il s'en faut bien que l'esprit soit le même. Le germanisme n'est pas, comme le libéralisme de certains catholiques, une simple condescendance pour les idées modernes ou bien une tentative faite, en s'armant des nouveaux principes, pour soustraire l'Église à la servitude des gouvernements : c'est bien plutôt une sympathie avouée pour les méthodes et les systèmes scientifiques des protestants, et une tentative dirigée, non contre les gouvernements, mais contre l'influence doctrinale de Rome et des congrégations romaines. Il en résulte que certains catholiques de ce parti en viennent à soutenir les prétentions des gouvernements séculiers, au préjudice des droits et de la liberté de l'Eglise, et cela dans le seul dessein de se faire un rempart de ces gouvernements contre l'influence de l'autorité supérieure ecclésiastique. Comment s'expliquer autrement, par exemple, l'opposition constante de ces catholiques à la création d'une université catholique en Allemagne et, en général, de tout établissement d'enseignement placé sous la dépendance exclusive de l'autorité épiscopale? La principale raison qui leur fait soutenir plus volontiers le gouvernement laïque, c'est que celui-ci leur laisse liberté absolue pour émettre les opinions les plus extrêmes et ne les force pas à subir l'autorité modératrice de l'Église.

« A l'esprit qui l'anime il est facile de reconnaître dans quelles classes de la société se recrute ce parti. Ce n'est pas dans les rangs du peuple, mais parmi les hommes réputés les plus savants et parmi ceux qui aspirent au même renom, honneur que l'on obtient difficilement en Allemagne sans s'élever tant soit peu contre les imprudences des Papes ou les institutions romaines, et enfin parmi les nombreux disciples de même tempérament formés à l'école de ces maîtres.

« Je crois avoir suffisamment indiqué à Votre Éminence révérendissime, dans ma seconde lettre, les dispositions de cette classe de catholiques allemands à l'égard du Concile.

« Nous avons vu leurs sentiments clairement et explicitement déduits dans deux ouvrages anonymes de prêtres catholi-

ques. Ceux qui en désireraient un exposé mieux ordonné et plus calme n'auraient qu'à consulter les cinquante thèses publiées, aussitôt après la première annonce du Concile, par le prêtre Michelis, professeur de philosophie à Braunsberg; ils pourraient y joindre les deux thèses gunthériennes du chanoine Mayer, professeur à Bamberg, également publiées *pro Concilio œcumenico.* J'ai transmis les unes et les autres à Votre Éminence révérendissime avec mes dépêches n[os] 150 et 153. En résumé, le Concile devrait, pour condescendre aux désirs de ces messieurs, proclamer sans retard la liberté de la science, à la condition qu'elle respectât la vérité absolue du dogme; éloigner les obstacles qui dans ces derniers temps ont empêché les savants catholiques de se réunir librement; proscrire, comme n'étant plus en rapport avec les progrès accomplis dans les sciences, la philosophie et la théologie des vieux scolastiques; abolir d'urgence la Sacrée Congrégation de l'Index; rassurer les consciences timorées, en déclarant expressément que les propositions du *Syllabus* ne sont autre chose que de vieilles formules de la Curie romaine. Finalement, le Concile, mettant à profit les dernières conquêtes de l'histoire et les notions maintenant plus claires de *substance*, de *personne*, d'*accident*, de *vie*, devrait élucider mieux les anciens dogmes et, s'il voulait en promulguer de nouveaux, les établir sur les bases qu'on vient de dire.

« Mais comme les partisans du germanisme sont trop intelligents pour espérer voir le Concile décréter de pareilles mesures, ils se contentent de demander qu'on n'impose pas encore de plus gênantes entraves à la science en promulguant de nouveaux dogmes; et celui qu'ils visent tout particulièrement, c'est l'infaillibilité personnelle du Pape. Élever cette doctrine à la hauteur d'un dogme, ce serait, disent-ils, créer dans l'Église l'absolutisme doctrinal, rendre vaines et superflues les études et les recherches des savants : sur toutes les questions qui pourraient surgir, il suffirait en effet de consulter l'oracle de Rome, et tous s'inclineraient en silence devant sa réponse.

Aux plaintes qu'avait provoquées le peu de place fait dans

les commissions préparatoires aux consulteurs étrangers en comparaison des consulteurs italiens, vinrent successivement s'en ajouter d'autres. On trouvait, par exemple, que les matières à soumettre au Concile étaient préparées dans un trop grand secret et dans un trop grand mystère. De là, impossibilité pour les Évêques de les étudier à l'avance et mûrement. C'était donner lieu de croire, ajoutait-on malicieusement, que les Évêques ont été appelés à Rome uniquement pour souscrire les propositions qui leur seront présentées. On s'appuyait, pour justifier cette appréciation, sur certaines phrases de la *Civiltà cattolica*, et particulièrement sur une correspondance française publiée récemment par la même revue et où se trouvait exprimée la pensée que le prochain Concile serait de courte durée et ressemblerait sous ce rapport à celui de Chalcédoine, qui fut terminé au bout de quelques semaines.

« Il me semble superflu de rapporter à Votre Éminence révérendissime les bruits de moindre importance que font courir, de temps à autre, les partisans du germanisme. »

Avant de dire quelle conduite tinrent à l'égard du Concile les catholiques de cette école au moment où allait s'ouvrir la sainte Assemblée, je crois utile de faire connaître ce que pensait le Nonce du Munich des dispositions des catholiques allemands qui ne s'étaient pas laissé séduire par les idées libérales des premiers. Voici donc ce qu'écrivait le Prélat[1] :

« Tout autres sont les dispositions du peuple proprement dit, et dans les villes et dans les campagnes. Son seul désir, c'est de voir se terminer heureusement le Concile convoqué par son bien-aimé Pontife : docile à la voix de ses pasteurs, il prie à cette fin et est prêt à accepter avec soumission et respect toutes les décisions de l'auguste Assemblée. J'en puis dire autant d'un fort grand nombre d'excellents laïques, appartenant aux plus hautes classes de la société, et qui, particulièrement dans ces dernières années, ont déployé un noble courage pour la défense de l'Église. Non moins louable est le zèle des ecclé-

1. Dépêche citée.

siastiques que l'on désigne sous le nom de romanistes, et qui en effet méritent bien cette qualification; car ils combattent les aberrations de la prétendue science allemande et enseignent par la parole et par la presse la nécessité d'une soumission sans réserve au magistère de l'Église et de son chef visible. Toutefois, si l'on demandait à cette portion choisie, et sans contredit la plus nombreuse du peuple catholique allemand, quels points elle souhaite voir résoudre par le Concile œcuménique, bien certainement fort peu témoigneraient désirer la promulgation de nouveaux dogmes. Ces catholiques sont disposés à accueillir avec une entière soumission tous les décrets du Concile; mais un certain sentiment de bienveillante compassion envers leurs frères du parti opposé les porte à envisager avec appréhension l'éventualité de la promulgation de décrets dogmatiques proscrivant les opinions contraires aux leurs. Une autre considération vient encore légitimer leurs craintes. Si, disent-ils, l'on veut voir les protestants revenir à l'unité catholique, il faut préparer et faciliter leur retour par une exposition claire de certaines vérités catholiques mal expliquées et souvent même dénaturées, et non multiplier les obstacles et rendre plus profonde la division en proclamant comme dogmes des doctrines constamment repoussées jusqu'ici par toutes les sectes protestantes. Ce langage est inspiré par la seule sagesse humaine; mais il n'est pas rare de le rencontrer dans la bouche de personnes parfaitement bien intentionnées. Tout dernièrement je l'ai encore trouvé reproduit dans un article du chanoine Dieringer, de Cologne, paru dans la *Revue théologique* de Bonn. L'auteur ajoutait que le Concile favoriserait puissamment le retour des protestants en réformant la discipline ecclésiastique de façon à la rendre l'objet de l'admiration des protestants honnêtes.

« En général, même dans les affaires de discipline qui regardent l'universalité des fidèles, la plupart des bons catholiques sont plutôt enclins à désirer des modifications dans le sens d'une plus grande simplicité; car plus de rigueur entraîne la nécessité de dispenses multipliées. Votre Éminence révérendissime pourra remarquer que les fidèles partagent sur ce point les

sentiments de leurs pasteurs. En effet, parmi les nombreuses propositions préparées, en vue du Concile, par les Évêques allemands réunis à Fulda, on n'en rencontre pas une qui ait pour but d'imposer de nouvelles obligations aux fidèles; au contraire, elles tendent toutes à faire abroger d'anciennes lois encore en vigueur ou à les rendre plus douces et plus indulgentes.

« Si j'avais à exprimer en peu de mots le sincère et ardent désir de tous les gens de bien, et surtout de ces âmes plus généreuses, parmi les ecclésiastiques et les laïques, qui mettent au-dessus de tout le triomphe de notre sainte religion, je dirais que leur vœu le plus cher est de voir le prochain Concile œcuménique songer à revendiquer pour l'Église et ses enfants une liberté qui jusqu'ici leur a été indignement refusée : la liberté de faire le bien. Cette passion pour une liberté conforme à l'ordre voulu par Dieu n'est pas, il faut bien l'avouer, aussi forte dans les pays catholiques soumis à la Prusse que dans les États de l'Allemagne du Sud. Là, en effet, beaucoup de bons catholiques et d'éminents Prélats se montrent à peu près satisfaits de la liberté d'action laissée à l'Église par les lois prussiennes, tandis que, dans plusieurs États du Sud, les entraves imposées pour ainsi dire à tout mouvement de la vie catholique font, on le conçoit, vivement souhaiter aux âmes dévouées à l'Église de se voir bientôt libres. Qu'on lise les actes des réunions catholiques tenues en Allemagne depuis 1848 jusqu'à l'année dernière qui a vu l'assemblée de Bamberg, on y rencontrera partout la même aspiration, se révélant soit dans les discours des orateurs, soit dans les éloges décernés aux Évêques qui se sont plus particulièrement signalés dans les luttes soutenues pour la liberté de l'Église, soit enfin dans les résolutions qui ont été prises avant de se séparer.

« Il serait beaucoup trop long de dresser ici le catalogue de ces lois tyranniques, si abhorrées des gens de bien. Du reste, je trouverai facilement l'occasion d'en parler une autre fois. Quant à la Bavière qui, en fait d'oppression, ne le cède à aucun autre État, il suffit pour être édifié sur son compte de lire, du commencement à la fin, ce fameux chef-d'œuvre de po-

lice religieuse qui a nom Édit de religion et forme partie intégrante de la constitution du royaume. Toute manifestation extérieure du culte et de la vie chrétienne y est déclarée matière mixte ; par conséquent, l'autorité ecclésiastique ne saurait la régler seule. Pour les affaires purement spirituelles qui regardent le for intérieur de la conscience, comme c'est là un sanctuaire absolument impénétrable à la puissance humaine, l'État veut bien généreusement reconnaître la compétence de l'autorité ecclésiastique, en se réservant toutefois la surveillance et l'approbation des décisions qui s'y rapportent. Il est facile de pressentir quelles conséquences pratiques enfantent de pareils principes : elles se manifestent à chaque instant et de mille manières, à la grande douleur de tous les enfants dévoués de l'Église.

« Prenons un exemple. Les habitants d'un village ou d'une ville désirent faire donner un certain nombre de sermons ou une mission dans leur paroisse, et témoignent l'intention d'appeler pour cela un prêtre de la Compagnie de Jésus. Il faut, dans ce cas, qu'au moins trois semaines à l'avance l'Évêque diocésain fasse connaître par écrit ce pieux désir au gouverneur du cercle où se trouve la ville ou le village en question. Le gouverneur demande l'avis du chef de la commune où doit être prêchée la mission et prend auprès de lui les informations nécessaires. Quand le bourgmestre (Dieu veuille que ce ne soit pas un incrédule ou un protestant fanatique!) a donné son avis, le gouverneur adresse un rapport au ministre de l'intérieur. Ici on procède à une enquête minutieuse : on s'informe des nom et prénoms du prédicateur, de l'ordre auquel il appartient, du temps qu'il doit prêcher, du nombre de journées de travail que fera perdre cette mission, du genre d'exercices de piété qui y seront pratiqués ; surtout on s'enquiert s'il y aura des processions en plein air, etc., etc. Puis, lorsque toutes ces circonstances et d'autres semblables ont été mûrement pesées, la demande est transmise au cabinet du roi. Enfin, arrive la réponse, affirmative ou négative, suivant que la prudence d'État l'exige.

« Comparons maintenant à la rigueur dont on use à l'égard des missionnaires catholiques les ménagements que l'on garde envers les docteurs de l'impiété. Voyez. Voici tout frais débarqué un disciple de Ronge ou tout autre prédicateur ambulant. Il arrive de telle ou telle contrée de l'Allemagne. Il informe le public, au moyen des journaux ou d'affiches, qu'il se propose de donner, aux jours et au lieu désignés, une série de conférences, par exemple, sur les cruautés de l'Inquisition, sur la tyrannie des Papes et autres sujets du même genre. Pour exécuter en toute liberté son projet, il n'a d'autre formalité légale à remplir que d'en aviser préalablement la police locale. Votre Éminence révérendissime a vu, par mes rapports n°s 260 et 313, que je ne me livre pas ici à de pures hypothèses, mais que j'articule des faits qui se sont réellement passés ces derniers mois. Et l'on s'étonnerait après cela que le sentiment catholique soit profondément blessé et qu'il appelle de tous ses vœux un changement dans l'état de choses actuel !

« On proclame la liberté d'association et, de fait, on permet de fonder des associations de toute sorte et même d'une nature plus que suspecte. A l'égard d'une seule on prend des mesures exceptionnelles et odieuses : c'est celle qui se propose d'observer les conseils évangéliques recommandés par Jésus-Christ lui-même. Pourtant ses membres ne réclament nullement de l'État une protection particulière. Peu importe. Le sort qui les attend n'en sera pas moins dur : la loi les persécute parce qu'ils portent empreint sur le front le signe du Christ. Je ne sais rien de plus émouvant que le spectacle des cruautés exercées tout récemment dans le grand-duché de Bade contre de pieuses vierges réunies en communauté à Lindenberg, près de Fribourg. J'en ai transmis le récit à Votre Éminence révérendissime dans ma dépêche n° 352. Il me faut toutefois en rectifier un détail : l'expulsion définitive de ces pauvres filles a eu lieu le 11 février dernier, et non immédiatement après la notification de l'ordre ministériel. Depuis le dimanche avant l'Épiphanie jusqu'au moment fatal, ces âmes d'élite n'ont cessé d'adresser à Dieu et à la Vierge immaculée les plus ferventes prières afin

d'échapper au danger qui menaçait l'existence de la communauté entière. L'adoration du très saint Sacrement ne fut pas interrompue un seul instant. Deux sœurs au moins se tenaient prosternées au pied de l'autel, et des lèvres de toutes s'échappait la même prière. C'est avec une ferveur surnaturelle, inspirée par un entier abandon de leur sort entre les mains de Dieu, qu'elles répétaient les paroles suivantes de l'hymne devenue leur chant de tout le jour dans ces tristes circonstances :

> Defensor noster, aspice;
> Insidiantes reprime;
> Guberna tuos famulos,
> Quos sanguine mercatus es, etc.

« Mais le Seigneur permit que la persécution suivît son cours. Le 11 février au matin, la colline au sommet de laquelle s'élevait le couvent fut cernée par les soldats. Un commissaire de police, accompagné de douze de ses agents, pénétra dans la pieuse demeure et demanda à voir la supérieure. Ce fut un coup terrible pour toutes les religieuses, mais les esprits étaient préparés à le recevoir avec résignation. Le commissaire permit de bonne grâce de terminer l'office solennel auquel assistait alors la communauté tout entière, devant le très saint Sacrement exposé. A midi, terme du délai accordé, toute la communauté, à l'exception de la propriétaire de la maison et de quatre sœurs infirmes, fut contrainte de partir. Trois grands chariots, ouverts au vent et à la pluie qui tombait par torrents, stationnaient près de la porte pour conduire les quarante et une sœurs au village de Saint-Pierre, voisin du monastère. A leur arrivée, tous les habitants, à commencer par le bourgmestre, excellent catholique, paraît-il, se disputèrent le bonheur de recueillir chez eux l'une ou l'autre des religieuses expulsées. Un si triste spectacle excita chez tous une indicible émotion. Maintes familles furent vivement affligées de ne pas être arrivées à temps pour se donner la consolation de mettre leurs demeures et leurs biens à la disposition d'une au moins de ces vierges glorifiées par une si dure persécution.

« Je m'abstiens de raconter à Votre Éminence révérendis-

sime mille autre faits de même nature consignés dans le journal ecclésiastique de Fribourg qui est l'organe officiel de l'archevêché. Je me bornerai à en citer un seul, contemporain du précédent et non moins inique : le procès intenté au vicaire capitulaire à cause de l'excommunication lancée par lui contre le bourgmestre de Constance. Tandis que d'un côté l'État réserve les plus rigoureux traitements à l'Église, à ses enfants et à ses ministres, de l'autre, il se montre opiniâtrément attaché aux privilèges qui lui ont été accordés jadis, et même il cherche à les étendre au delà de toutes bornes : témoin le différend actuellement soulevé à propos de l'élection d'un nouvel Archevêque de Fribourg, élection jusqu'ici injustement empêchée.

« Chaque jour la presse révèle au public quelque événement de ce genre. Aussi toutes les âmes qui aiment l'Église se demandent-elles ce que va faire le prochain Concile pour lui conquérir et lui assurer la liberté indispensable à l'accomplissement de sa divine mission. Il n'est pas rare d'entendre des fidèles, surtout parmi les laïques, répondre de travers à cette question, séduites qu'elles sont par la maxime spécieuse peut-être, mais jamais réalisée : *L'Église libre dans l'État libre*. Quoi qu'il en soit de cette illusion blâmable, il n'en reste pas moins constaté que tous les gens de bien sentent, en général, pour l'Église le besoin d'une plus grande somme de liberté. »

Le lecteur se souvient sans doute que j'ai fait mention au chapitre IV de certains articles de la *Gazette d'Augsbourg* concernant la *Civiltà cattolica* et son prétendu « programme ». Voici ce qu'écrivait à ce propos le Nonce de Munich :

« Les cinq longs articles publiés les 10, 11, 13, 14, 15 mars dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* (*Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, n°s 69-74) sous le titre : *Le Concile œcuménique et la Civiltà cattolica*, ne sont qu'un amas d'énormités allemandes contre la *Civiltà cattolica*, représentée par ce journal comme l'organe officiel du Saint-Siège, et contre l'infaillibilité du Pape, le *Syllabus*, la Congrégation de l'Index, la proclamation

1. Voir le chapitre IV de ce livre, n° 1.

de nouveaux dogmes, par exemple, celui de l'assomption de la très sainte Vierge au ciel. A mon avis, il est impossible de rien imaginer de plus impie, de plus perfide, de plus dangereux. Le point central, pour ainsi dire, où convergent toutes les attaques, est l'infaillibilité pontificale : ironie, hypocrisie, falsification volontaire des pensées, artifices les plus subtils, tout est mis en œuvre ; on déploie un grand luxe d'érudition historique dans le dessein, non seulement de montrer que cette doctrine doit être rejetée comme erronée et absurde, mais encore de la rendre, s'il est possible, odieuse à tous. L'auteur de ces articles ne néglige rien pour exciter contre le futur Concile les susceptibilités nationales et les plus injustes préventions. Afin d'atteindre plus sûrement son but, il va jusqu'à faire remarquer que parmi les saints nouvellement canonisés on ne trouve pas un seul Allemand! Quelle impression ces calomnies vont-elles produire sur les personnes instruites? Très peu de catholiques les approuveront complètement, beaucoup en éprouveront une juste indignation; mais un certain nombre, vivant déjà au milieu de cette atmosphère viciée, y trouveront à approuver et à louer[1]. »

Peu de jours après, le Nonce faisait savoir que ses prévisions s'étaient vérifiées. « Les cinq articles de la *Gazette universelle d'Augsbourg* que j'ai eu occasion de signaler à Votre Éminence révérendissime, écrivait le Prélat, ont réellement eu le pernicieux effet que dès le principe on pouvait pressentir. Bien peu de catholiques sont assez dépourvus de sens pour croire aux mille mensonges, aux calomnies monstrueuses contenus dans ces articles ; mais un assez grand nombre y trouvent matière à louange et chez tous ils ont fait naître des soupçons. Il y a quelques jours, plusieurs membres du Sénat se sont rendus chez Mgr l'Archevêque, qui fait aussi partie de la chambre haute, pour savoir de lui si vraiment les choses se passeraient au Concile de la façon dont l'annonçait la *Gazette universelle*. Naturellement la réponse de l'illustre Prélat a été négative, et il s'est efforcé de dissiper les doutes de ses col-

1. Dépêche citée.

lègues. Quelque incroyable que la chose puisse paraître, le bruit s'est tout à fait accrédité ici que l'auteur de ces articles est le professeur Dœllinger. Des personnes à même d'être bien informées m'ont affirmé le fait avec tant d'assurance et fourni un ensemble de preuves si convaincantes, qu'il ne m'est plus permis, pour ainsi dire, d'en douter [1]. » Ces articles eurent un tel retentissement en Allemagne que le roi de Bavière demanda un jour au Nonce si réellement il avait été déjà résolu que le Concile définirait comme dogme l'infaillibilité du Pape. « J'ai répondu à Sa Majesté, écrit le Nonce au Cardinal Antonelli, que jusqu'ici rien n'est encore décidé, et que personne ne saurait dire ce que définira le Concile, ni sur quelles matières portera son examen. En même temps, j'ai fait remarquer à Sa Majesté que, principalement en Allemagne, on répand bien des fausses nouvelles sur le Concile, soit pour en atténuer l'importance et l'autorité, soit pour rendre difficiles et même impossibles la réception et l'exécution de ses décrets [2]. »

Les cinq fameux articles, augmentés et transformés, parurent sous forme de volume au mois d'août 1869, avec ce titre : *Le Pape et le Concile*. L'auteur ne le signa pas de son vrai nom, il se cacha sous le pseudonyme de *Janus* [3]. On attribua l'ouvrage à Dœllinger; mais peut-être celui-ci en a-t-il seulement fourni la matière. Si l'on en croit ce qui est dit dans la préface, le livre serait l'œuvre de plusieurs écrivains. De toutes les réfutations qui en ont été faites par les catholiques, la plus remarquable est due à la plume du savant Hergenröther [4]. Il eût été évidemment beaucoup trop long de réfuter une à une toutes les assertions gratuites et mensongères qui abondent dans le *Janus*. « Il me faudrait, dit Hergenröther, écrire un volume

1. Dépêche du 5 avril 1869.
2. Dépêche du 8 mai 1869.
3. *Der Papst und das Concil*, von Janus. *Eine weiter ausgeführte und mit dem Quellennachweis versehene Neubearbeitung der in der Augsburger Allgemeinen Zeitung erschienenen Artikel:* Das Concil und die *Civiltà*. Leipzig, 1869.
4. *Anti-Janus. Eine historish, theologishe Kritik der Schift :* Der Papst und das Concil, von Janus, von Dr Hergenröther. Fribourg, 1869. — Cet ouvrage fut traduit en italien par l'abbé Taliani. Turin, 1872.

trois fois plus gros que celui de Janus, si je voulais soumettre à une critique rigoureuse toutes les assertions de l'auteur, et plus particulièrement celles qui sont renfermées dans la seconde moitié de son travail. En effet, l'accusation prend, en général, beaucoup moins de place que la défense; celle-ci, dans les controverses historiques, doit non seulement réduire à leur juste valeur les témoignages invoqués par l'accusation, mais encore faire connaître d'une manière précise les témoignages opposés qui ont été passés sous silence de propos délibéré ou parce qu'on les ignorait. Et comme ordinairement l'attaque porte sur certains points spéciaux, détachés, pour ainsi dire, et isolés, il faut pour les défendre avoir sans cesse présente à l'esprit leur connexion avec l'ensemble, qui n'apparaît pas sur-le-champ évidente aux yeux de tous les lecteurs de l'ouvrage que l'on combat. J'examinerai donc à fond les question les plus importantes; quelques-unes seront traitées plus brièvement; quant au reste, je l'abandonnerai à la critique d'autres censeurs[1]. » Cependant, écrit le Dr Hülskamp dans son analyse du livre d'Hergenröther[2], fort considérable est le nombre des points que celui-ci entreprend de discuter, de réfuter et d'élucider. Après avoir exposé, en guise d'introduction, la genèse et la parenté du livre de Janus, l'auteur examine tout particulièrement la crainte que l'on manifeste de voir « ériger en dogme le *Syllabus* » : il établit d'un côté que cela ne saurait se faire *de la manière et avec l'extension* que suppose Janus, et d'un autre côté, qu'il n'y a pas là de quoi inspirer une si grande terreur. Vient ensuite « la doctrine de l'infaillibilité ». Ici Hergenröther fait de nouveau ressortir les perfides exagérations et les altérations grossières auxquelles a eu recours Janus. Après quoi, l'auteur de l'*Anti-Janus*, suivant l'ordre chronologique, soumet à un très rigoureux examen les quatorze prétendues « erreurs et décrets contradictoires des Papes », à partir de Jules Ier jusqu'à Eugène IV. Dans l'article suivant, il montre que, en réalité les arguments

1. *Op. cit.*, p. 17.
2. *Literarischer Handweiser*, fascicule du 22 février 1870, n° 87.

de Janus contre l'infaillibilité pontificale battent en brèche « la Papauté même », c'est-à-dire la primauté du successeur de Pierre, mais ne nous font nullement connaître la véritable origine des droits pontificaux et les causes qui en ont favorisé le développement. Hergenröther termine son article en retraçant de son côté le tableau de l'accroissement *réel* et successif de l'action de la primauté pontificale qui, dès la fin du premier siècle du Christianisme, possède et exerce l'autorité. L'article suivant est consacré aux « falsifications romaines » introduites en faveur de la primauté du Pape. L'auteur démontre que, parmi ces falsifications, les unes ne sont pas prouvées, les autres furent opérées ailleurs qu'à Rome, et que, si quelques-unes de celles-ci ont été mises à profit par les Papes, ç'a été *bona fide* et sans causer cette profonde révolution que dit Janus, dans les principes et la jurisprudence. L'article intitulé : *Un coup d'œil sur les Conciles*, commence par établir qu'en suivant la méthode employée par Janus « on arrive à détruire entièrement l'autorité des Conciles »; car il est facile de démontrer que celle-ci trouve dans les monuments de l'antiquité un fondement bien moins solide que la primauté pontificale. Hergenröther met ensuite habilement en lumière les falsifications auxquelles a eu recours l'auteur. Après avoir jeté un rapide regard sur l'histoire de la Papauté et démontré qu'en combattant l'infaillibilité et la primauté, Janus réduit presque à rien l'Église, il résume d'une façon fort claire le vrai caractère de ce livre et le résultat qu'il a obtenu. « Si l'on me demande, dit-il, quel effet a produit le travail de Janus, il ne me sera pas bien difficile de répondre. Les progressistes les plus avancés reprochent, il est vrai, à ce livre son indécision, ses inconséquences; mais il a été accueilli avec joie par les ennemis de l'Église; tous les bons catholiques y trouveront bien des motifs de peine et d'affliction. Cet écrit peut abuser les âmes tièdes et *d'une foi chancelante*, mais non des chrétiens fervents et instruits. Une attitude aussi provocante produit un résultat tout contraire à celui que l'on s'était proposé d'atteindre et

surtout elle rend plus difficile la position de ceux qui auraient pu se trouver en plus ou moins grande communauté d'idées avec le violent agresseur, du moins dans quelques-uns de leurs désirs et sur certaines questions. Comme historien, Janus ira augmenter le nombre de ceux dont a parlé un véritable historien (Dœllinger, en 1845) : « Ils confondent les souvenirs du passé et ne cessent de flatter les instincts mauvais perfidement cachés dans les replis du cœur de l'homme. Ils donnent aux grands événements des motifs coupables ou futiles, et se complaisent à jeter la division dans le camp religieux au moyen de faits arbitrairement dénaturés présentés, avec ce qui a pu s'y mêler de moins parfait et de plus humain. » L'ouvrage d'Hergenröther fait assez souvent mention de Dœllinger, mais toujours en termes élogieux.

L'observation d'Hergenröther, que les attaques de Janus contre l'infaillibilité pontificale portaient bien plus haut, avait déjà été faite par un témoin peu suspect de partialité, Frohschammer, qui venait de publier, lui aussi, un livre sur Janus [1]. Après avoir dit comment l'ouvrage de cet auteur présente, même pour les catholiques, un formidable examen de la Papauté, il ne craignait pas d'ajouter que les arguments produits par Janus avaient atteint non seulement l'infaillibilité du Pape, mais aussi celle de l'Église.

Je juge inutile de faire connaître au lecteur tous les livres ou brochures qui ont été publiés en Allemagne avant le commencement du Concile, les uns dans une intention louable, les autres dans un mauvais dessein. Il vaut mieux, ce me semble, montrer à quels procédés, sans parler de la presse, descendirent certains catholiques d'une orthodoxie douteuse, pour se faire des prosélytes et gagner même les Évêques à leurs idées plus ou moins honnêtes.

Au mois de mai 1869, on répandit dans le grand-duché de

1. *Zur Würdigung der Unfehlbarkeit des Papstes und der Kirche, Zugleich zur Beurtheilung der Schrift :* Der Papst und das Concil, von Janus. (Ce qu'il faut penser de l'infaillibilité du Pape et de l'Église et jugement de l'écrit : *Le Pape et le Concile,* de Janus.) Munich, 1869.

Bade et dans le royaume de Bavière une publication anonyme détestable. Elle avait pour auteurs, disait la préface, plusieurs catholiques. Cet écrit, partant d'une très fausse conception de l'organisation de l'Église chrétienne, se proposait de provoquer un mouvement contre l'œuvre du futur Concile, dont la mission, disait-il, devait consister *à établir l'absolutisme dans l'Église et à créer une nouvelle confession religieuse* à la place du Catholicisme professé jusqu'alors [1]. Un comité de laïques de Coblentz envoya une adresse au premier pasteur du diocèse, l'Évêque de Trèves. Ils ont été émus, disaient-ils, par la lecture de la fameuse correspondance de la *Civiltà cattolica*, et ils déclarent ouvertement et publiquement qu'ils ne partagent ni les idées, ni les espérances, ni les désirs exprimés dans le passage de cette revue où il est parlé du *Syllabus*, de l'infaillibilité pontificale et de l'assomption de la très sainte Vierge. Puis ils indiquent à leur tour les questions qu'ils voudraient voir examiner par le prochain Concile. En dépit des opinions erronées et coupables qu'ils professent, ces catholiques affirment qu'ils veulent vivre et mourir en union avec le Saint-Siège et garder à leur Évêque une obéissance filiale. Le Nonce de Munich écrivait à propos de cette adresse, que le lecteur trouvera parmi les Documents [2] : « Dans le diocèse de Trèves on fait signer une adresse à l'Évêque de cette ville ; elle a pour but, disent ses auteurs, d'éclairer ce Prélat sur les véritables besoins de l'Église et de lui indiquer les moyens les plus capables suivant eux de donner une vie nouvelle au Catholicisme en Allemagne et en même temps de faciliter le retour des protestants à l'unité de la foi. Cette manifestation a eu pour promoteurs un certain nombre de catholiques (c'est le nom sous lequel ils se désignent eux-mêmes); et, de fait, ils semblent être réellement catholiques et d'une entière bonne foi; telle est du moins l'impression que cause la lecture de ce document, malgré les erreurs, les exagérations, les calomnies même dont il est rempli. Pour peu qu'on se rappelle quelles sont les opinions dominantes en Allemagne,

1. Voir Doc. CLVI.
2. Voir Doc. CLVII.

opinions partagées non seulement par les laïques, mais, il faut bien le dire, par un très grand nombre d'ecclésiastiques, on ne peut s'empêcher de considérer cette adresse comme le véritable programme du *germanisme*. A mon sens, elle présente un intérêt réel, en ce qu'elle fait parfaitement connaître en général les craintes et les espérances provoquées par le Concile. J'en transmets, sous ce pli, la traduction fidèle à Votre Éminence révérendissime [1]. »

Il serait difficile d'admettre la droiture d'intention chez les promoteurs de cette adresse, malgré la forme très respectueuse qu'ils ont donnée à celle-ci. Si l'on en doutait, il suffirait de lire la lettre écrite par eux au comte de Montalembert et dont le texte français a paru dans la *Correspondance de Berlin*. L'illustre champion de la liberté religieuse en France s'empressa de les remercier de la pensée qu'ils avaient eue de lui envoyer un exemplaire de l'adresse. Elle est *admirable* et *sans défaut*, disait-il, et quant au fond et quant à la forme; aussi signerais-je volontiers chaque ligne [2]. Le comte de Montalembert, alors gravement malade [3], ne prévoyait sans doute pas, quand il avait la faiblesse de dicter cette lettre, l'abus que l'on allait faire de son nom. Il fut bien vite désillusionné. Ceux auxquels il venait de se livrer rendirent publique leur réponse à l'illustre écrivain; ils la signèrent : *Le Comité de l'adresse des laïques de Coblentz*. Ils remerciaient chaleureusement le comte de Montalembert de son témoignage d'approbation et d'encouragement. Ses paroles, disaient-ils, faisaient voir que les vrais et sages catholiques de France étaient avec eux quand il s'agissait de « servir l'Église et de défendre les plus nobles intérêts de l'humanité ». Ils considéraient son approbation comme une *sûre garantie de succès*. En même temps, ils annonçaient

1. Dépêche du 13 juin 1869.
2. Voir Doc. CLIX.
3. « La lettre que je vais dicter, écrivait-il, sera probablement la dernière de ma vie. Mon état empire sensiblement, et, dans les dernières semaines, je me suis vu deux fois au bord du tombeau, sans trouver la délivrance après laquelle je soupire et que Dieu me fait attendre si longtemps. » (Même document.)

que beaucoup d'illustres catholiques allemands, prêtres et laïques, avaient approuvé publiquement ou confidentiellement, de vive voix ou par écrit, *l'adresse de Coblentz*. Il ressort clairement de toute la conduite des promoteurs de cette adresse que leur dessein n'était nullement de présenter aux Évêques de respectueuses remontrances, mais bien plutôt de former un vaste et ténébreux complot pour arriver à détruire les fondements mêmes de la constitution ecclésiastique. Les paroles suivantes, auxquelles on ne prêta pas assez d'attention quand elles furent publiées, jettent aujourd'hui une très vive lumière sur le projet que l'on nourrissait alors d'introduire de profonds changements dans l'organisation catholique; elles présageaient la nouvelle et absurde hérésie du prétendu *vieux catholicisme :* « De plus, était-il dit, *au moment décisif*, les représentants les plus autorisés des nations allemande et française sauront faire valoir l'idée de la restauration SUR SES ANCIENNES BASES de l'organisation catholique, et donneront à cette idée *une forme déterminée et convenable.* Espérons donc que Dieu nous accordera bientôt des temps meilleurs [1]. » Tous ceux qui connaissent les sentiments profondément catholiques du comte de Montalembert, malheureusement mêlés, il faut bien le dire, à de magnifiques utopies sur la liberté, ne croiront pas un seul instant que ces perfides manœuvres, ces propositions parricides lui ont été dévoilées. S'il les avait connues, non seulement il se serait bien gardé de féliciter inconsidérément les membres du comité de Coblentz, mais il aurait aussitôt élevé sa noble voix pour flétrir une si coupable conduite. Je saisis avec bonheur cette occasion toute naturelle qui s'offre à moi pour payer un juste hommage à un homme que plusieurs de ses concitoyens ont trop sévèrement jugé. Il a rendu à l'Église de signalés services. Si parfois il s'est trompé, ce n'a pas été par défaut d'intelligence, mais par manque de connaissances théologiques. La liberté, entre ses mains, a été une arme puissante avec laquelle il est parvenu à briser les chaînes dont

1. Voir Doc. CLX.

l'Église de France était chargée il n'y a pas encore bien longtemps : son erreur a été son trop de confiance en cette arme à deux tranchants. Mais, le jour où il lui a fallu choisir entre la liberté et la religion, il n'a pas hésité un seul instant. Ce choix, du reste, lui était tout indiqué par la devise qu'il avait adoptée : « J'aime la liberté plus que tout au monde, et la religion catholique plus que la liberté même [1]. » Cette devise, un froid critique qui n'aurait pas soin de sonder les sentiments intimes de l'âme, l'eût peut-être facilement taxée de contradiction ; mais elle expliquait admirablement bien toute la conduite du comte de Montalembert. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris s'il fit avant sa mort l'admirable réponse que l'on sait et qui nous est confirmée par les témoignages les plus sûrs. « Que feriez-vous, lui demanda-t-on un jour, si le Concile définissait l'infaillibilité du Pape ? — *Je me soumettrais*, répondit-il avec vivacité. » Mais on insista : « Comment alors concilieriez-vous avec cette définition vos idées, qui sont conformes à celles de la minorité du Concile ? — Quand il le faudra, répondit-il, j'imposerai silence à mes raisonnements ; s'il me reste encore quelque objection dans l'esprit, le bon Dieu ne m'ordonnera certes pas de bien comprendre, mais tout simplement de me soumettre, comme je le fais aux autres dogmes [2]. » Il mourut le 13 mars 1870, après de longues souffrances et avant que le Concile du Vatican eût défini le dogme de l'infaillibilité du Pontife romain. Le Saint-Père, en mémoire des nombreux services rendus au Siège apostolique par l'illustre défunt, vou-

1. Dans un livre publié en 1852, à une époque qui ouvre une période décisive de sa carrière politique, il a déposé cette profession de foi : « *Je suis un vieux soldat de la cause catholique. On pourra, certes, en trouver de plus habiles et de plus heureux; on n'en trouvera pas de plus fidèles. Mais je n'ai jamais séparé cette cause de celle de la liberté. La devise de ma vie a été celle de ce vieux Polonais de la confédération de Bar : « J'ai aimé la liberté plus « que tout au monde, et la religion catholique plus que la liberté même.* » (Voir la brochure : *La famille et les exécuteurs testamentaires du comte de Montalembert contre M. Charles Loyson (ex-Père Hyacinthe) et la* Revue suisse, Paris 1877, p. 90 et 91.

2. Ces réponses, que je tiens d'un témoin oculaire absolument digne de foi, sont aussi rapportées dans un livre de Foisset, intitulé : *Le comte de Montalembert*. Paris 1877, p. 103-106.

lut qu'une messe solennelle fût dite pour le repos de son âme à Sainte-Marie *in Traspontina*. Pie IX, contrairement à l'usage, résolut de s'y rendre en personne; il assista à la cérémonie funèbre, dans la tribune de l'église. Malgré cet éclatant et public témoignage de la bienveillance du Souverain Pontife, que le journal officiel de Rome s'empressa de faire ressortir [1], un certain nombre de feuilles étrangères osèrent affirmer ou insinuer à leurs lecteurs que le Pape avait refusé les prières de l'Église au comte de Montalembert. Ce mensonge s'accrédita si bien, qu'il y a peu d'années, jusque dans le sein du parlement belge, un député eut l'audace de prononcer ces paroles : *On n'a pas même voulu dire une messe pour lui à Rome* [2] ! Pas un des membres présents, et le défunt comptait parmi eux des amis,

1. « Le Saint-Père, se rappelant les nombreux services rendus au Saint-Siège par le comte de Montalembert, dont nous venons d'apprendre la mort, a ordonné qu'on célébrât un service solennel pour le repos de son âme dans la vénérable église de Sainte-Marie *in Traspontina*. La cérémonie a eu lieu ce matin à dix heures, et Sa Sainteté a bien voulu y assister du haut de la tribune de cette église. C'est l'illustrissime et révérendissime Mgr Alberani, Évêque d'Ascoli, qui a chanté la messe de requiem et fait l'absoute. » (*Journal de Rome*, 18 mars 1870, n° 63.)

2. On lit dans les *Annales parlementaires de la Belgique* (*Chambre des représentants. Séance du 23 janvier* 1875, page 284) :

« M. Thonissen... Je dirai seulement un mot du comte de Montalembert. Il m'a honoré de son amitié pendant un grand nombre d'années, et je puis affirmer hautement qu'il est mort en parfait catholique. Il y a eu des divergences entre le comte de Montalembert et l'autorité religieuse par rapport au dogme de l'infaillibilité; mais, ce dogme une fois proclamé par le concile du Vatican, l'illustre comte de Montalembert s'est soumis et il l'a accepté comme tous les catholiques. Je parle en parfaite connaissance de cause. Il est mort en catholique, dans le sein de l'Église, et nous pouvons le revendiquer comme une des gloires du Catholicisme.

« M. Bergé. On n'a pas même voulu dire une messe pour lui à Rome. (*Interruptions.*)

« M. Thonissen. Il a déclaré accepter purement et simplement les décisions du Concile du Vatican; il est mort dans le sein de l'Église, et vous ne nous empêcherez pas de le revendiquer comme une des gloires du Catholicisme ! »

Le bon député flamand ne connaissait pas très bien la langue française. Quand *il* a prononcé ces mots : « L'illustre comte de Montalembert *s'est soumis* et il *l'a accepté*, comme tous les catholiques », il a sans doute voulu dire « *se serait soumis* et il *l'aurait accepté* ». On sait en effet que le comte de Montalembert mourut quelques mois avant la définition, ce que n'ignorait certainement pas son ami.

ne se sentit assez sûr des faits pour donner un démenti à cette affirmation [1]. Mais revenons à notre sujet. Les journaux annoncèrent qu'à Bonn trente-cinq érudits catholiques avaient signé une adresse semblable à celle de Coblentz et l'avaient présentée à l'Archevêque de Cologne. Je n'ai pu me procurer le texte de ce document, mais son existence est confirmée par une lettre de ce Prélat aux signataires de l'adresse. Il m'est impossible, disait l'Archevêque, de souscrire à tous les jugements, à tous les vœux exprimés dans l'adresse; toutefois, je ne manquerai pas d'en faire à l'occasion un profitable usage. Je suis heureux d'apprendre par vos déclarations que vous accepterez avec respect les décrets du Concile, même quand ils seraient contraires à vos désirs [2].

Voici ce qu'écrivait à propos de ces adresses un savant publiciste allemand dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ailleurs et qui partageait alors quelque peu les idées dominantes en Allemagne. « Cette œuvre (*adresse des laïques de Coblentz*)

1. Voici comment on peut s'expliquer que la fausse assertion du député Bergé ait trouvé créance et se soit propagée. Mgr de Mérode, beau-frère du comte de Montalembert, avait pris l'initiative, s'il m'en souvient bien, de faire célébrer un service à Rome dans l'église de l'*Ara-Cœli* et déjà les lettres d'invitation avaient été lancées. C'était le moment où les Pères du Concile discutaient avec le plus d'ardeur la question de l'infaillibilité pontificale; on crut même un moment que quelques-uns avaient l'intention de profiter de cette circonstance pour organiser une manifestation anti-infaillibiliste. Le Souverain Pontife, en ayant été informé, jugea prudent de contremander la cérémonie de l'*Ara-Cœli* et la fit préparer en son nom dans l'église de Sainte-Marie *in Traspontina*. Mais on n'eut pas le temps d'envoyer de nouvelles lettres d'invitation, de sorte qu'un grand nombre de personnes, qui s'étaient rendues le 18 mars au matin en l'église de l'*Ara-Cœli*, apprirent que le Pape avait interdit d'y célébrer le service. Tout naturellement, ce jour-là, des centaines de lettres furent envoyées de Rome dans toutes les directions pour annoncer la défense portée par le Pape. Fort peu de personnes avaient été informées de la célébration du service à la *Traspontina*; la plupart en eurent connaissance le soir seulement par le *Journal de Rome*. La première nouvelle parvenue au dehors fut celle de l'interdiction faite par le Pape. Sans doute on ne manqua pas de la démentir; mais, comme tout le monde le sait, avec le système actuel de correspondance, c'est la nouvelle la première répandue qui obtient le plus de publicité et de créance: c'est celle-là en définitive qui reste, en dépit de toutes les rectifications postérieures.

2. Voir Doc. CLVIII.

n'était certainement pas sans mérite ; elle est, en effet, conçue en termes très dignes et exprime d'une façon brève mais précise les désirs et les craintes d'un grand nombre de personnes bien pensantes. Mais la forme d'adresse qu'on lui a donnée lui a fait manquer son but et elle le lui aurait fait manquer quand bien même on n'eût pas commis l'imprudeuce de parler dans le texte de manifestation *publique* et de communiquer à un journal anticatholique un document qui n'était pas encore parvenu à ses illustres destinataires. Ainsi donc, on vit complètement échouer cette manifestation et ce « mouvement d'adresses » si désiré. Malgré l'appui de deux grands journaux et de plusieurs autres feuilles moins importantes, on a pu à grand' peine recueillir dans toute l'Allemagne cent vingt signatures de catholiques « bons, instruits et bien pensants ». De l'Évêque de Trèves on n'eut pas un mot. L'Évêque de Cologne se contenta d'accuser réception du document en quelques lignes courtoises [1]. Bientôt la publication de ces pièces fut, comme de raison, le point de départ de maintes conférences ou de maints traités et de nombreuses discussions publiques ou privées [2]. »

Au moment où ces manifestations occupaient le plus l'attention en Allemagne, on commença à répandre le bruit qu'une autre adresse allait être présentée, non pas à tel ou tel Évêque de l'Allemagne, mais à l'Épiscopat allemand tout entier. Elle devait être rédigée par certains membres catholiques du parlement national. On en parlait avec beaucoup de mystère, au point que le Nonce de Munich lui-même ne put parvenir à savoir au juste ce qu'il en était. Dans la première dépêche qu'il écrivit à ce sujet, Mgr Meglia disait : « A l'exemple des soi-disant catholiques du diocèse de Trèves et du grand-duché

1. Le Nonce de Munich écrivait au Cardinal Antonelli, le 25 septembre 1869 : « On peut dire que ces adresses n'ont pas reçu, en général, un *accueil favorable ni beaucoup de signatures* ; aussi sont-elles tombées en discrédit. » Elles ont eu cependant pour effet de semer l'agitation dans les esprits et ont exercé une certaine influence sur l'Épiscopat d'Allemagne.

2. Entre autres, le travail d'Hülskamp. Voir *Literarischer Handweiser*, du 20 octobre 1869, n° 83, col. 372.

de Bade, les promoteurs des adresses dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Éminence révérendissime dans mes précédents rapports, plusieurs députés catholiques au parlement de Berlin ont jugé à propos, pendant leur séjour dans cette capitale, de tenir quelques réunions pour examiner en commun s'il n'y aurait pas lieu, à la veille de l'ouverture du Concile œcuménique, d'éclairer l'Épiscopat allemand sur les véritables besoins du pays. Quelques-uns d'entre eux, les plus droits, comprirent bien vite qu'il serait étrange de voir des disciples enseigner leurs maîtres, et ils refusèrent de s'associer à une semblable démarche. Mais la majorité, après avoir arrêté le projet d'une adresse à envoyer à chacun des Évêques de l'Allemagne, en a confié la rédaction définitive à un de ses membres. Les auteurs de ce document s'étant imposé le plus rigoureux secret, je n'ai encore pu parvenir à m'en procurer le texte[1]. » Quelques jours après, un exemplaire lithographié de cette adresse fut remis au Nonce, qui en prit copie, car il devait rendre l'original.

En transmettant la version italienne de cette pièce au Secrétaire d'État, Mgr Meglia écrivait : « Outre les graves erreurs que contient cette adresse, Votre Éminence révérendissime ne manquera pas de remarquer que ses auteurs, en vue sans doute de faire un plus grand nombre de prosélytes, ont employé un langage qui est loin d'être à la portée du commun des lecteurs. Cette singularité frappe bien plus encore dans le texte allemand[2]. »

L'adresse faisait profession d'obéissance aux décrets du futur Concile, protestait contre toutes les entraves que le pouvoir civil tenterait de mettre à la liberté de ses délibérations, déclarait accepter la doctrine catholique (rappelée quelques années auparavant par le Souverain Pontife) concernant l'état normal de la société chrétienne tel qu'il a été voulu par Dieu, toutefois sous certaines réserves touchant l'application de cette doctrine à la condition présente de la société civile; elle repoussait le

1. Dépêche du 1er juillet 1869.
2. Dépêche du 10 juillet 1869.

système des Églises nationales et terminait en disant qu'il n'était pas nécessaire de trancher la question de l'infaillibilité pontificale [1].

Bien peu de personnes alors ont connu le texte de cette adresse et su quand et comment il avait été transmis aux Évêques d'Allemagne. La Nonciature de Munich n'en fit plus mention, peut-être parce qu'elle manquait de renseignements précis. Plus tard les révélations du docteur Sepp et un article du docteur Jörg, rédacteur de la revue *Historisch-politische Blätter* de Munich, nous ont appris de quelle manière a été conduite cette affaire.

Les signataires de l'adresse avaient décidé de ne la pas livrer à la publicité avant d'avoir pressenti le sentiment de leurs propres pasteurs sur l'opportunité d'une semblable exposition d'idées et sur la façon dont on devrait la notifier aux Évêques.

Le docteur Jörg fut chargé de procéder à ces informations. Il acquit bien vite la certitude que l'Épiscopat ne verrait pas avec plaisir publier cette adresse ni faire des efforts pour recueillir des signatures, et qu'il serait bien préférable de communiquer confidentiellement ce document aux Évêques d'Allemagne, qui allaient, suivant leur coutume, se réunir à Fulda. En conséquence, le docteur Jörg transmit l'adressse à l'Évêque de Cologne [2]. Celui-ci, au témoignage de ce même Jörg, répondit que l'assemblée des Évêques, à laquelle il s'était empressé de comuniquer l'adresse, l'avait chargé de témoigner à qui de droit sa reconnaissance pour les sentiments exprimés dans ce document, qu'il n'était plus désormais nécessaire d'envoyer à chaque Évêque en particulier [3].

La conduite des catholiques allemands réunis à Dusseldorf pour y célébrer le vingtième congrès des sociétés catholiques

1. Voir Doc. CLXI.
2. Voir Doc. CLXII.
3. Voir la *Kölnische Volkszeitung* du 6 juin 1872, n° 154.

de l'Allemagne fut digne d'éloges. Dans la séance du 6 septembre, on vota au milieu des plus vifs applaudissements la résolution suivante :

« L'assemblée salue, avec les sentiments de la plus profonde vénération, le Concile œcuménique convoqué par Pie IX et qui doit se réunir le 8 décembre prochain.

« Aujourd'hui, comme à toutes les époques où l'Église s'est assemblée, le peuple catholique attend plein de confiance cette réunion solennelle. Fermement convaincu que le Saint-Esprit dirigera les travaux du Concile, il sait que toutes les décisions de cette Assemblée assureront le triomphe de la vérité sur l'erreur et apporteront aux peuples le salut éternel.

« Les catholiques d'Allemagne espèrent que leurs princes et leurs gouvernements s'abstiendront de tout acte qui pourrait violer la liberté des travaux et des délibérations du prochain Concile[1]. »

Cette déclaration, si noble et si chrétienne, fut adoptée après que le rapporteur en eut expliqué les motifs dans les termes suivants :

« Une seconde proposition de M. Baudry a été soumise à une longue discussion, conduite, il me semble, avec beaucoup de tact et de la manière qui convenait le mieux à l'esprit, au caractère, à la dignité et aux traditions de l'assemblée générale des catholiques. En effet, depuis son origine, notre assemblée a constamment établi comme règle que nous ne nous mêlerions jamais de questions politiques spéciales et que, sur le terrain de la politique générale, nous nous contenterions de soutenir et de défendre les droits de l'Église. Elle s'est bien gardée également de jamais s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église, dont le soin a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ à saint Pierre, aux Apôtres et à leurs successeurs. C'est par sa fidélité scrupuleuse à observer, dès les premières années de son existence, la résolution de ne point s'ingérer dans les affaires et les attributions de l'Épisco-

1. Voir Doc. CLXV.

pat, que notre congrès catholique a conquis cette confiance illimitée dont le Saint-Siège apostolique et le Collège épiscopal nous ont donné plus d'une fois des témoignages.

« Tels sont les principes qui ont guidé notre conduite. Lorsque, dans ces derniers temps, de fâcheux dissentiments et des malentendus ont surgi à propos du Concile, nous n'avons pas jugé opportun de publier de déclaration, et comme si rien n'était survenu, nous nous en sommes tenus à nos statuts. Mais plus tard nous nous sommes aperçus qu'il était impossible de garder le silence sur un événement aussi capital que le Concile, de ne pas exprimer notre avis sur cette suprême et solennelle question qui intéresse le monde entier et plus spécialement l'Église. De toutes parts, on se disait : Que devons-nous penser? Quels sentiments partage l'assemblée générale des catholiques? Elle se tait absolument sur cet important sujet, et cela l'année même où le Concile va s'assembler. Nous avons donc cru remplir un devoir et révéler en même temps les pensées intimes de notre cœur en saluant le Concile universel par ces simples paroles : C'est avec empressement et avec une confiance sans bornes que nous attendons la réunion de l'Église en Concile. Nous en acceptons d'avance toutes les décisions. Pour répondre à la fin principale de notre association, qui consiste à défendre la liberté de l'Église catholique, nous protestons, dans la mesure de nos forces, contre l'ingérence des autorités civiles dans les affaires intérieures de l'Église catholique, tout en exprimant l'espoir que nos gouvernements s'abstiendront d'intervenir. Toutefois, nous sommes unanimes à reconnaître qu'il est opportun de ne pas nous engager dans une discussion sur ce sujet. (*Applaudissements.*) Ceux d'entre nous qui se sont plus particulièrement occupés de cette question ont eu hier tout le temps d'écouter et de parler et je puis dire qu'ils n'ont pas manqué de le faire. Je vous présente donc simplement la résolution adoptée, après discussion, par la majorité de la commission, et je vous prie de vouloir bien l'approuver. »

Le dernier jour du congrès (9 septembre), le Dr Haffner,

chanoine de la cathédrale de Mayence, sut trouver les plus nobles accents pour exprimer les sentiments dont l'assemblée était animée à l'égard du Concile.

« En vous retraçant, dit-il, le caractère de nos congrès catholiques allemands, je vous ai montré qu'ils sont l'image fidèle de l'Église catholique. Mais je ne veux pas, messieurs, m'arrêter plus longtemps sur cette comparaison. Déjà apparaît à nos regards une autre assemblée qui va bien mieux manifester les caractères de l'Église. Comme devant ces montagnes qui portent leurs cimes majestueuses jusque dans les cieux, s'éclipsent les collines d'alentour, de même, devant la majestueuse grandeur de ce Concile qui dans trois mois va s'ouvrir à Rome, s'efface notre assemblée laïque. La résolution qui vient d'être adoptée montre déjà avec quels sentiments les catholiques ici réunis tournent leurs regards vers le Concile. Ce ne peut être que pénétrés de respect, de filiale soumission et d'obéissance toute chrétienne. (*Bravos.*)

« Notre vénération pour le Concile vient de la grandeur morale et intellectuelle des membres qui doivent composer ce saint collège. Tous les pays de l'univers catholique vont envoyer à Rome leurs premiers pasteurs et leurs docteurs les plus renommés. Là se trouveront rassemblés les savants de tout le monde catholique, les hommes les plus remarquables par l'élévation de leur caractère, par leur expérience, par leur noblesse. Cette réunion sera si auguste, que notre époque ne saurait rien offrir, rien imaginer, qui pût lui être comparé.

« Devant les plus nobles pasteurs, les plus savants docteurs de notre temps, réunis, le Concile évoquera le magnifique passé de l'Église. On placera sous les yeux de l'Assemblée les saintes Écritures, on relira les lettres des Apôtres, les écrits des saints Pères, de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Thomas, de saint Albert; toute la grande tradition de l'Église s'y fera entendre, et les saints qui sont au ciel, par la bouche des Pères du Concile, parleront à la génération présente. Voilà quelle sera la base des travaux, des recherches, des délibérations de

l'auguste Sénat. Certes, jamais aucune assemblée ne sera plus apte à résoudre avec plus de sûreté, de conscience et de sagesse les questions soumises à son examen.

« Toutefois, messieurs, cette grandeur, cette perfection humaine, que le Concile doit aux éléments qui le composent, ne sont pas la seule raison de la confiance et du respect que nous témoignons à l'auguste Assemblée. Les Conciles œcuméniques possèdent par eux-mêmes une dignité éminente, attestée par l'histoire de dix-huit siècles.

« Cette histoire ne nous dit-elle pas, messieurs, que les Conciles sont, depuis dix-huit cents ans, les grands centres de tous les mouvements du monde ? Ne nous montre-t-elle pas que les Conciles, semblables au soleil, se sont levés sur le monde pour porter la lumière jusqu'au sein de la plus profonde nuit ? Ne nous apprend-elle pas qu'ils sont le plus efficace remède aux maux du siècle ? Ne nous enseigne-t-elle pas plus spécialement qu'ils ont toujours invariablement tenu le même langage ? Au premier Concile de Jérusalem, les Apôtres parlaient hébreu ; leurs successeurs parlèrent grec à Nicée et latin aux Conciles de Latran ; mais toujours ils ont proclamé les mêmes vérités, et le cours des siècles n'a jamais interrompu cette unanimité. Jamais Concile n'a réformé les décisions d'un autre Concile touchant la foi ; jamais, en matière de foi, l'un n'a contredit l'autre.

« Mais ce témoignage de l'histoire, si grave qu'il soit, n'est pas le seul, ni même le principal motif de notre soumission au Concile. Cette soumission a un fondement plus solide, un fondement surnaturel. Nous savons tous, messieurs, que le Concile est assisté du Saint-Esprit. Pour se faire une idée juste d'un Concile, il faut se pénétrer de ce principe, que cette Assemblée a pour guide le Saint-Esprit.

« Le Concile inspirera une confiance et une soumission chrétiennes à ceux-là seulement qui auront accepté ce principe et qui s'y seront profondément attachés.

« Je sais bien que ce sont des hommes qui vont se faire entendre au Concile, mais je sais aussi que le Saint-Esprit diri-

gera leur langue afin qu'ils proclament la vérité. Sans doute, les paroles que l'on entendra seront des paroles humaines, que chacun s'étudiera à rendre persuasives et convaincantes au jugement humain; mais l'Esprit de Dieu répandra une telle lumière sur l'Assemblée que ces paroles exprimeront la volonté divine. Ce sont des hommes qui enregistreront les décrets du Concile, mais c'est l'Esprit du Seigneur qui présidera à cette grande réunion et la conduira de façon qu'elle arrive à proclamer toujours la vérité, la vérité éternelle révélée par Jésus-Christ. Quand on est rempli de cette conviction, on ne se laisse pas dominer, je le répète, par la crainte, les angoisses, l'inquiétude, enfin par ce sentiment détestable qui règne dans certaines classes de la société et auquel je ne sais quel nom donner.

« Ceux qui voient uniquement dans le Concile une autorité humaine ont évidemment lieu de redouter que cette Assemblée ne devienne comme une arène ouverte aux intrigues et à l'ambition de chaque parti. Il est tout simple alors qu'ils aient recours à la tactique accoutumée des partis et qu'ils cherchent à exercer une pression sur le Concile au moyen de manifestations.

« Pour nous autres catholiques, le Concile est l'organe du Saint-Esprit. Aussi nous est-il impossible de ne pas témoigner à son égard un saint respect et un filial dévouement.

« Par la même raison, nous ne pouvons pas ne point croire qu'il ne soit appelé à annoncer au monde la vérité et à lui apporter le salut. Et cette confiance, nous ne sommes pas les seuls à la partager. Quand une fois les Évêques de l'univers, réunis, auront fait entendre leur voix, les infidèles et tous ceux qui aujourd'hui se tiennent éloignés de nous ne pourront entendre sans émotion leurs paroles.

« La sainte Écriture, racontant le songe de Jacob, nous dit qu'à son réveil le patriarche s'écria : « Vraiment Dieu était ici « et je ne le savais pas. » Messieurs, ce qui est arrivé à Jacob arrivera à toute cette société moderne, à la génération présente. Elle dort au milieu d'un désert sauvage, seule, sans ressources, enveloppée de profondes ténèbres. Mais bientôt elle

va s'éveiller, et alors elle ne tardera pas à s'apercevoir qu'au-dessus de sa tête se dressait une échelle mystérieuse au moyen de laquelle la Divinité s'est abaissée jusqu'à l'humanité et par laquelle l'homme s'est ensuite élevé jusqu'à Dieu. La société reconnaîtra que le Concile a été pour elle cette échelle bénie, et quand il sera terminé, elle dira comme Jacob : « Vraiment, Dieu était ici et je ne le savais pas[1]. »

5. Au mois de septembre 1869, devait se tenir à Fulda, comme il avait été décidé depuis longtemps déjà, une réunion des Évêques d'Allemagne, pour étudier en commun les besoins religieux de leurs diocèses. Quelque temps avant l'époque fixée pour cette réunion, le Nonce de Munich jugea qu'il serait peut-être opportun d'engager chacun de ces Prélats à publier de nouveau des instructions identiques « sur la nature et la véritable portée du Concile ».

Il voyait dans cette publication un remède aux maux redoutables qu'une presse hostile ne cessait de causer à l'âme des catholiques. « Je ne connais pas exactement, écrivait le Nonce, le programme que les vénérables Prélats se proposent de suivre ; mais je sais que chacun d'eux est chargé d'étudier un point spécial de discipline ou d'administration. Ainsi Mgr l'Archevêque de Munich traitera des fêtes, l'Évêque d'Augsbourg développera l'intéressante question des écoles, et chacun des autres Prélats le sujet qui lui aura été assigné. Comme il est très probable, pour ne pas dire certain, que l'Épiscopat allemand assemblé à Fulda s'occupera, d'une manière ou d'une autre, du prochain Concile, je prends la liberté de soumettre à la haute sagesse de Votre Éminence révérendissime une idée qui m'est venue à ce propos. Bien que ces Évêques aient déjà tous écrit des mandements sur le Concile, j'estimerais opportun de conseiller aux Prélats réunis à Fulda d'adresser à leurs ouailles de nouvelles instructions uniformes sur la nature et le véritable objet du prochain Concile, instructions qui seraient données sous forme d'articles dans les Bulletins reli-

1. Voir Doc. CLXVI.

gieux ou sous forme de lettres pastorales. Je suis convaincu qu'il suffirait de leur faire connaître le désir du Saint-Père à ce sujet pour qu'ils s'y rendissent. On aurait ainsi l'immense avantage d'enseigner aux catholiques la doctrine exacte de l'Église sur les Conciles. Dans un pays comme celui-ci, où la presse irréligieuse poursuit avec le plus opiniâtre acharnement son œuvre d'opposition au Concile et où un nombre considérable de catholiques, égarés par la lecture des mauvais journaux ou sous l'influence de leur contact avec les protestants, professent les erreurs les plus pernicieuses sur des questions d'une si haute importance, on sent de plus en plus, chaque jour, la nécessité d'entendre des voix autorisées expliquer, d'une façon uniforme, la vraie doctrine catholique. On arriverait par là à débarrasser l'esprit de bien des catholiques d'une foule d'erreurs et à arrêter le mal immense que la presse protestante s'efforce de faire. Mais ce conseil, comment le donner? Il me semble qu'il serait sage de s'en ouvrir confidentiellement à Mgr l'Archevêque de Cologne. En sa qualité de président de l'assemblée, il serait mieux à même que personne d'exposer à ses collègues, de la manière qu'il jugera la plus convenable, la nécessité d'une instruction uniforme sur un sujet si important, et le désir qu'a manifesté le Saint-Père à ce propos [1]. »

Le Cardinal Antonelli approuva en principe les propositions du Nonce; mais il appela l'attention du zélé Prélat sur la nature assez délicate de cette affaire, lui laissant toutefois pleine liberté de mettre son dessein à exécution. « La situation toute spéciale des catholiques en Allemagne, disait le Secrétaire d'État, que vous faites très justement valoir en faveur de l'opportunité de votre projet, me porte à l'approuver en principe. Quant aux moyens d'exécution proposés par vous, j'y souscris également. Toutefois, dans le cas où vous entreprendriez de mener à bien votre dessein, je n'ai pas besoin de dire quelle délicatesse et quelle réserve il y faudrait apporter [2]. »

Le Nonce aurait sans doute désiré une approbation plus

1. Dépêche du 16 août 1869.
2. Réponse du Cardinal Antonelli du 20 août 1869.

formelle. Aussi, après avoir pris connaissance de cette réponse, il modifia un peu son premier projet et écrivit au Cardinal : « La réponse faite par Votre Éminence révérendissime à mon très humble rapport n° 464, dans sa dépêche n° 56,022, m'a engagé à réfléchir de nouveau au dessein dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Éminence révérendissime et qui consistait à suggérer aux Évêques assemblés à Fulda la pensée de rédiger en commun pour les fidèles une instruction nouvelle et plus précise sur le Concile. Ces réflexions n'ont fait que me confirmer dans ma première idée : l'utilité qu'il y aurait à insinuer aux Évêques le conseil dont j'ai parlé. Cependant, pour m'exposer le moins possible à blesser la susceptibilité de l'un ou de l'autre de ces Prélats, j'ai jugé plus prudent de n'écrire quoi que ce soit, et j'ai cherché l'occasion d'entretenir de mon dessein Mgr l'Archevêque. Après avoir adroitement fait tomber la conversation sur la situation toute particulière où se trouve actuellement l'Allemagne par suite de l'agitation provoquée et entretenue par une presse éhontée et sans frein, qui chaque jour invente, puis signale les dangers redoutables qu'enfantera le Concile œcuménique, je me suis permis d'appeler l'attention du Prélat sur l'opportunité, pour ne pas dire la nécessité qu'il y aurait pour les Évêques à prendre de concert des moyens uniformes afin de prévenir les maux très graves que cause aux catholiques la lecture des journaux irréligieux et des brochures impies. Sa Grandeur m'a rappelé alors que tous les Évêques de l'Allemagne avaient déjà publié des mandements, des instructions et même des brochures sur le prochain Concile; elle est cependant restée profondément convaincue de l'opportunité de mon conseil. Mgr l'Archevêque m'a promis de profiter de la réunion de Fulda pour travailler de tout son pouvoir à amener ses collègues à adopter une ligne de conduite commune, qui, religieusement suivie, aurait certainement pour effet d'éclairer et de rassurer les catholiques, et par suite aussi de décourager leurs ennemis. J'aime à croire que la proposition que fera Sa Grandeur trouvera un bon accueil auprès des autres Évêques de

l'Allemagne et que tous coopéreront à l'œuvre avec zèle [1]. » Le Cardinal Antonelli répondit « qu'il approuvait entièrement la manière de voir du Nonce » et qu'il attendait de lui de nouveaux renseignements. « J'aime à croire, ajoutait-il, qu'il (*l'Archevêque de Cologne*) s'emploiera avec ardeur auprès des Évêques réunis à Fulda pour faire réussir ce projet [2]. »

Le 1er septembre, à neuf heures du matin, après une messe solennelle célébrée pontificalement par l'Archevêque de Munich, presque tous les Évêques d'Allemagne (ceux qui n'avaient pu venir avaient envoyé des représentants) s'assemblèrent dans une des salles du séminaire de Fulda. Mgr l'Archevêque de Cologne fut élu président par acclamation. Il ouvrit la séance par un discours où il s'attacha à faire ressortir l'extrême importance que donnait à cette réunion l'ouverture imminente du Concile œcuménique, et exprima son regret de l'absence des Évêques autrichiens et de quelques membres de l'Épiscopat allemand, retenus, les premiers par la triste situation des temps, les seconds par la maladie [3]. Ensuite la vénérable et pieuse assemblée s'occupa des matières à soumettre aux délibérations du futur Concile. Une des premières questions qu'elle examina fut celle de l'infaillibilité pontificale. Voici à quelles conclusions on arriva : 1° Une question de cette importance demande qu'on produise les preuves de tradition, et cela de manière à donner pleine satisfaction aux exigences de la critique et à laisser une entière liberté de parole aux adversaires. 2° La doctrine de l'infaillibilité du Chef de l'Église est intimement liée à celle du magistère infaillible de l'Église elle-

1. Dépêche du 31 août 1869.
2. Réponse du Cardinal Antonelli du 10 septembre 1869.
3. L'assemblée était composée de vingt Évêques présents et de quatre délégués : c'étaient les Archevêques de Cologne et de Munich, le Prince-Évêque de Breslau, les Évêques d'Augsbourg, d'Eichstadt, d'Ermeland, de Fribourg dans le duché de Bade, de Fulda, d'Hildesheim, de Mayence, d'Osnabruck, de Paderborn, de Trèves, de Wurtzbourg, et les Évêques vicaires apostoliques de Dresde et du Luxembourg, l'Évêque élu de Rottembourg et les délégués des Évêques de Culm, de Passau et de Spire. Il y manquait les Évêques de Bamberg, de Spire, de Munster, retenus par le mauvais état de leur santé, et ceux de Passau et de Ratisbonne.

même. 3° Il convient d'examiner s'il est opportun de définir l'infaillibilité du Souverain Pontife. La nécessité de cet examen ressort des considérations suivantes : *a*) Ce serait créer de la confusion et blesser la charité et la vérité que de traiter de l'infaillibilité pontificale au seul point de vue d'une école théologique. *b*) Il est préférable de considérer l'importance objective de cette question. *c*) Il faut apporter à cette étude tout le soin, toute l'attention humainement possibles, afin que la question soit résolue de façon à satisfaire la critique scientifique ; autrement les fidèles en éprouveraient du dommage. On fit observer que l'examen des deux premiers points était essentiellement du ressort d'un Concile œcuménique et qu'il n'appartenait pas à la présente assemblée de les traiter, à cause des inconvénients que leur discussion pouvait présenter. Quand bien même du reste on les étudierait dans cette réunion d'Évêques, on n'avait certainement pas la prétention d'exercer par ce travail préparatoire une influence sur l'examen et la libre discussion des Prélats. D'un autre côté, une réponse négative sur le troisième point rendrait inutile tout débat sur le premier et le second. En conséquence, on chargea un des Évêques présents de faire un rapport sur l'opportunité de la définition. Il fut également décidé que les Prélats adresseraient en commun à tous les fidèles d'Allemagne une instruction ou une lettre pastorale sur les périls qui menaçaient la vie de la société religieuse, instruction qui serait également destinée à calmer l'agitation des esprits et à éclairer les catholiques sur l'infaillibilité pontificale. Si l'on reconnut l'urgence de cette lettre collective, on constata également la nécessité d'étudier les questions soulevées.

La quatrième séance (2 septembre) fut consacrée à l'examen de la fameuse question de l'opportunité. Le rapporteur traita les deux points suivants : 1° Y a-t-il aujourd'hui des raisons suffisamment graves pour définir l'infaillibilité du Pape? 2° Dans l'état de choses actuel, le silence n'est-il pas préférable? Relativement au premier point, le rapporteur établit que les Conciles précédents se sont bornés à résoudre

les questions dont la solution était d'une nécessité urgente ou réclamée par les besoins du temps. On ne peut rien alléguer de pareil pour l'infaillibilité pontificale, puisque ni la pureté de la foi ni la paix de l'Église ne sont en péril. Si le Pape, disait le rapporteur, n'avait pas actuellement toute la puissance, toute l'influence nécessaires à l'exercice de son haut ministère, il y aurait là un motif positif de définir l'infaillibilité. Quant au second point, le rapporteur montra les obstacles qu'apporterait, humainement parlant, à la réconciliation des chrétiens non catholiques, la définition de l'infaillibilité du Pape. Les chrétiens d'Orient, fit-il observer, reconnaissent au Pape la primauté d'honneur; peut-être finiront-ils par accepter la primauté de juridiction; mais il n'y a pas à espérer qu'ils consentent jamais, attachés comme ils le sont à leurs anciennes traditions, à admettre le dogme de l'infaillibilité du Pape. Cette observation s'applique avec plus de force encore aux protestants : ils témoignent un désir de plus en plus vif de rentrer dans le sein de l'Église leur mère, ils commencent à éprouver le besoin d'une autorité enseignante et des sacrements; mais on ne pourra leur faire accepter l'infaillibilité pontificale. De plus, il y aurait lieu de craindre que la définition de ce dogme n'entraînât pour un certain nombre de catholiques allemands de funestes conséquences. L'Église catholique, aujourd'hui si vivement attaquée, a le plus grand besoin d'unité. Ce n'est pas trop des efforts de tous ses enfants pour l'aider à atteindre le but si élevé que Dieu lui a fixé. Ce dogme d'ailleurs, déjà en lui-même si difficile à formuler, le peuple ne le comprend pas suffisamment, il n'y est point encore profondément attaché; chez les catholiques libéraux, il excite de la défiance et provoque de l'agitation; enfin, il peut accroître les soupçons et la méfiance des gouvernements envers l'Église catholique : sa définition, on n'en saurait disconvenir, compromettrait donc gravement l'unité et la cohésion des fidèles. Pour toutes ces raisons, le rapporteur estime la définition *inopportune*, d'autant plus qu'il lui paraît fort douteux que cette définition puisse avoir d'heureuses conséquences pour les peuples latins.

Un des membres de l'assemblée combattit les conclusions du rapporteur par les considérations suivantes. On ne saurait nier, dit-il, chez les peuples un certain penchant pour la doctrine dont il s'agit. Si cette doctrine a contre elle un petit nombre de catholiques allemands, l'immense majorité des catholiques des autres pays y est favorable. On ne doit pas tenir compte de dangers seulement possibles. Une foule de protestants désireux d'avoir une Église dont l'autorité soit très forte ne se montrent point hostiles à ce dogme et l'accepteraient volontiers. Enfin, l'infaillibilité du Pape parlant *ex cathedra* a été implicitement reconnue le jour où le Souverain Pontife a défini dogmatiquement l'Immaculée Conception, car il n'y avait aucune nécessité pressante de procéder à cette définition.

Après un long et minutieux débat, l'assemblée décida qu'un comité spécial serait chargé de rédiger un mémoire où seraient exposés les doutes qui s'étaient élevés, du moins en Allemagne, sur l'opportunité de cette définition, mémoire qui serait présenté au Souverain Pontife pour être par lui examiné et étudié.

Le projet du mémoire à soumettre au Saint-Père fut approuvé dans la septième séance (4 septembre) par 14 voix sur 19 votants. Les cinq Prélats opposants demandèrent que leur refus de signer fût mentionné au procès-verbal de la séance.

Parmi les dépêches du Nonce de Munich, nous en trouvons une du 5 septembre ainsi conçue : « Je reçois à l'instant une lettre que Mgr l'Archevêque de Cologne, président des Évêques réunis à Fulda, adresse au Souverain Pontife. Comme ce Prélat m'avertit qu'il y est question d'une affaire de la plus haute importance, je la transmets immédiatement à Votre Éminence révérendissime et la prie de vouloir bien la déposer aux pieds de Sa Sainteté. » Je suis assez porté à croire, après avoir confronté les dates, que cette lettre était précisément le mémoire dont je viens de parler [1].

1. Malgré mes recherches minutieuses et patientes, et celles de plusieurs autres personnes, il m'a été impossible de retrouver cet important document. La dépêche du Nonce de Munich porte cette mention, écrite de la main du

Dans la seconde séance, il avait été donné lecture d'un rapport adressé aux Pères du futur Concile par le Cardinal Schwarzenberg, Archevêque de Prague, et décidé que tous les Évêques d'Allemagne suivraient l'exemple du Prélat; puis on chargea trois membres de l'assemblée de recueillir et de mettre en ordre toutes les questions qui intéressaient plus particulièrement l'Allemagne. Ce travail devait ensuite être soumis aux Prélats allemands réunis à Rome, puis imprimé en forme de mémoire et transmis au Concile. Dans les séances suivantes, on examina les sujets qui devaient y figurer. On décida toutefois de passer sous silence le plus délicat de tous : on préférait le soumettre directement au Pape [1]. L'assemblée traita encore un certain nombre de questions; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. La lettre pastorale destinée aux fidèles d'Allemagne fut approuvée par tous les membres présents, dans la séance de la matinée du 6 septembre [2].

6. Je crois bon de rappeler ici que, la veille même de l'ouverture de l'assemblée de Fulda, les membres qui faisaient partie de la réunion reçurent par la poste une brochure anonyme, sans aucune indication de date ni de lieu, sans nom d'imprimeur ni de libraire, dont voici le titre : *Einige Bemerkungen über die Frage :* Ist es zeïtgemäss die Unfehlbarkeit des Papstes zu definiren ? *Den hochwürdigsten Erzbischöfen und Bischofen ehrfurchtsvoll gewidmet* [3]. On s'efforçait d'y démontrer à grand renfort d'arguments l'inopportunité pour l'Église de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale. Écrite avec un art extrême, cette brochure était destinée à produire une très forte impression sur des esprits qu'on avait déjà, d'un autre côté, effrayés de la définition de ce dogme si redouté. Il en parut des traductions

Cardinal Antonelli : *La lettre a été remise à Sa Sainteté.* Les renseignements que je viens de donner sont principalement tirés des procès-verbaux de la conférence, comme le lecteur pourra s'en convaincre en consultant le document CCXX.

1. Voir Doc. CCXX.

2. Voir Doc. CLXIV.

3. *Quelques réflexions sur cette question :* Est-il opportun de définir l'infaillibilité du Pape ? *respectueusement soumises aux vénérables Archevêques et Évêques.* (Voir Doc. CLXIII.)

en anglais, en espagnol et en italien. La version anglaise avait été envoyée depuis quelque temps déjà aux Évêques du royaume britannique et même à ceux des colonies anglaises et des États-Unis d'Amérique [1]. Cette diffusion mystérieuse était évidemment due à l'active propagande dirigée contre la définition de l'infaillibilité. L'Évêque d'Orléans s'inspira de cet écrit et le traduisit même en partie dans ses fameuses *Observations*, dont j'aurai bientôt l'occasion de parler. Peut-être fut-ce pour cette raison qu'on n'en donna pas de traduction française. Elle eût été inutile. C'est à cette publication polyglotte que se rattache probablement l'entrevue qui eut lieu en Allemagne, au mois d'août 1869, entre Dœllinger, sir Acton, son ancien et fidèle disciple, et un Prélat français. Dans ses dépêches du 3 novembre et du 3 décembre 1869, le Nonce de Munich fait mention de cette entrevue ; mais il ne lui fut pas possible de fournir à cet égard des renseignements authentiques. Nous non plus, nous ne voulons pas nous perdre en conjectures à ce sujet.

7. Voici en quels termes le Nonce de Munich, dans sa dépêche du 10 septembre, parlait au Cardinal Antonelli de l'assemblée des Évêques à Fulda : « La réunion des Évêques d'Allemagne à Fulda vient de prendre fin. Mgr l'Archevêque

1. Cette brochure fut envoyée aux Évêques seulement, et encore pas à tous. Elle est devenue aujourd'hui une rareté bibliographique. La Nonciature de Munich n'en eut pas connaissance. A la suite de très longues recherches, et plusieurs années après le Concile, Mgr Taliani, l'habile et savant auditeur de la Nonciature de Munich et le traducteur de l'*Anti-Janus* d'Hergenröther, en a rencontré un exemplaire. La traduction anglaise est ainsi intitulée : *Is it opportune to define the infallibility of the Pope? Memorandum addressed to the Bishops of Germany. Respectfully offered in translation to the Bishops of the united Kingdom and its colonies, and to the Bishops of the United States.* London, printed by Spottiswoode and C°, New-Street Square and Parliament-Street. Je n'ai pu me procurer ni cette traduction, ni la traduction espagnole. Celle que j'ai sous les yeux est italienne ; elle a été faite, non pas sur l'original allemand, mais sur la version anglaise. En voici le titre : *È opportuno definire l'infallibilità del Papa? Memorandum indirizzato ai Vescovi della Germania e rispettosamente presentato nella traduzione ai Vescovi del regno britannico, delle sue colonie e degli Stati Uniti.* Prima versione italiana. Firenze, Regia tipografia, 1869.

de Cologne en rend compte au Saint-Père dans la lettre ci-jointe, que je prie Votre Éminence révérendissime de vouloir bien remettre à Sa Sainteté. » Après lui avoir nommé les Évêques qui s'abstinrent de prendre part aux travaux de cette assemblée, le Nonce continue ainsi : « Mgr l'Archevêque de Munich m'assure que l'esprit des populations du pays qu'il a traversé pour se rendre à Fulda est bien plus mauvais qu'il ne l'avait cru jusqu'alors : d'un côté la presse antireligieuse, de l'autre la complicité du gouvernement, pour ne rien dire de plus, exercent sur le peuple la plus fâcheuse influence et le maintiennent, par la crainte des futurs décrets du Concile, dans un état de constante agitation. Durant le cours de son voyage, Sa Grandeur a entendu résonner à ses oreilles le mot *Cracovie* jeté comme une insulte à son habit sacerdotal et épiscopal. Jamais dans ses précédents voyages il n'avait essuyé le moindre outrage. L'existence de ce mauvais esprit a été confirmée par la plupart des Évêques présents à Fulda. Presque tous se sont plaints qu'il règne chez les fidèles de tout rang une surexcitation provoquée, disent-ils, surtout par les journaux, qui ne cessent d'agiter les questions relatives au prochain Concile et plus spécialement celle de l'infaillibilité du Pape. J'ai le regret d'informer Votre Éminence révérendissime que la grande majorité des Évêques réunis à Fulda ont déclaré qu'ils jugeaient inopportune la définition de l'infaillibilité du Pape. Toutefois, je dois le dire, à la louange de Mgr l'Archevêque de Cologne et des autres Évêques, ils se sont efforcés de calmer par leurs discours l'inquiétude de leurs peuples, montrant l'importance et le véritable but du Concile, ne négligeant rien pour les pénétrer de l'obligation où ils sont d'obéir à l'Église et de recevoir avec une soumission filiale ses décisions et ses décrets. Il y a une chose qui pourra produire un bien plus grand encore et les fruits les plus salutaires. C'est la lettre collective que ces Évêques ont rédigée à ce sujet et vont adresser à leurs diocèses. Aussitôt qu'elle sera imprimée, je me hâterai d'en transmettre un exemplaire à Votre Éminence révérendissime. Tous les pasteurs des âmes pourront, à l'occasion de cette lettre épiscopale, éclairer

de plus en plus les fidèles sur le futur Concile, réfuter les calomnies et les sottes déclamations des ennemis de l'Église, et exhorter leurs ouailles à continuer de prier et à venir en aide au Saint-Siège de toutes les manières. »

Le lendemain, le Nonce envoyait au secrétaire de Sa Sainteté la lettre pastorale de ces Évêques. « Conformément à la promesse que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Éminence révérendissime dans mon rapport n° 435, écrivait-il, je m'empresse de lui transmettre, avec la traduction italienne, un exemplaire de l'admirable lettre pastorale que les Évêques d'Allemagne réunis à Fulda viennent d'adresser collectivement à leurs diocésains. D'après les prescriptions des Prélats, elle doit être lue aux fidèles le premier dimanche qui en suivra la réception. Il est permis d'espérer que cet important document, si lumineux et d'une grande autorité, produira les plus heureux fruits, soit en éclairant les égarés, soit en réduisant au silence les ennemis du Concile. » Le lecteur trouvera parmi les Documents ce magnifique témoignage de haute sagesse épiscopale, destiné à édifier les fidèles de l'Allemagne sur la nature des décisions conciliaires, à les prémunir contre les vaines terreurs qui assiégeaient même l'âme de bons et excellents catholiques, et enfin à les mettre en garde contre les allégations propagées dans le dessein d'exciter la défiance et la haine contre le Concile et d'éveiller les soupçons des gouvernements[1]. Cette instruction pastorale produisit tout d'abord, cela est incontestable, un excellent effet sur l'esprit des bons et déconcerta pendant quelque temps les adversaires de l'Église. Mais ces derniers reprirent confiance dès que le bruit eut été répandu par les journaux que les Évêques qui avaient signé cette lettre s'étaient adressés au Pape pour le prier d'empêcher le Concile de définir l'infaillibilité pontificale. Le ton calme et digne avec lequel les Évêques rappelaient aux fidèles, dans leur lettre pastorale, la véritable doctrine de l'Église catholique sur les Conciles, leur solennelle affir-

1. Voir Doc. CLXIV.

mation que les Conciles ne pouvaient proclamer de nouveaux dogmes, furent maintes fois interprétés dans le sens le plus faux et on en prit occasion pour affirmer que les Évêques d'Allemagne étaient contraires à la doctrine de l'infaillibilité et qu'ils allaient se rendre au Concile surtout pour défendre les droits épiscopaux contre l'omnipotence des jésuites, etc., etc. On trouvera un écho de tous ces bruits dans la lettre que le roi de Bavière adressa à l'Archevêque de Munich, et où il témoignait sa satisfaction des sentiments manifestés par l'Épiscopat allemand à l'égard des décisions du futur Concile. Il aimait à espérer, disait-il en terminant, que cet esprit de modération qui avait régné à Fulda prévaudrait au sein du Concile œcuménique [1].

8. En Allemagne, la lettre pastorale de Fulda ne mit donc pas fin à la guerre, qui reprit au contraire avec plus de vigueur encore dans les livres et les brochures contre l'infaillibilité du Pape et même contre des doctrines manifestement catholiques. Parmi ces dernières publications, je signalerai surtout l'ouvrage de Frohschammer dont j'ai eu l'occasion de parler ailleurs [2]. Ce malheureux professeur, qu'avaient déjà fait connaître les nombreuses erreurs répandues dans ses autres écrits, expose dans celui-ci les principes développés par Janus, et en tire, comme j'ai eu lieu de le dire précédemment, les dernières conséquences logiques. Il publia dans l'*Allgemeine Zeitung*, pour servir d'appendice à ce livre, deux articles où il attaquait avec une extrême violence non seulement l'infaillibilité du Pape, mais celle même de l'Église et appelait l'attention des gouvernements sur les effets déjà produits par cette prérogative, qui, à son avis, ne pouvait manquer de leur porter préjudice. Il conseillait donc à ces gouvernements une attitude ferme envers l'Église, ou, en d'autres termes, la persécution.

L'ouvrage ouvertement anticatholique dont je viens de

1. Voir Doc. CLXXVII.
2. Voir plus haut, n° 4.

parler fut bien moins pernicieux qu'un autre livre publié à Munich au mois d'octobre de cette même année, en allemand et en français, et qui, bientôt après traduit en italien, fut édité par « l'Imprimerie royale » de Florence. En voici le titre allemand : *Erwägungen für die Bischöfe des Conciliums über die Frage der päpstlichen Unfehlbarkeit* [1]. Le docteur Dœllinger, qui jusqu'alors n'avait jamais voulu accepter la paternité des ouvrages que le public lui attribuait, s'avoua franchement l'auteur de celui-ci. Il ne fait guère qu'y résumer les arguments produits par Janus, s'attachant surtout à prouver que l'infaillibilité pontificale n'est enseignée ni par l'Écriture ni par la tradition et qu'elle a même contre elle le témoignage de l'histoire, ce qui ne permet certainement pas de l'élever au rang des dogmes de foi [2]. Voici le sentiment d'Hergenröther sur ce livre : « Si, comme l'annonce l'*Allgemeine Zeitung* dans son supplément du 18 novembre, Dœllinger est réellement l'auteur de ces « Considérations », on peut affirmer qu'il n'a certainement pas, *du moins dans cet ouvrage*, surpassé ses précédents travaux et qu'il ne mérite pas la réputation de *premier théologien de notre temps* [3]. Une dépêche du Nonce de Munich fait connaître les motifs qui auraient poussé Dœllinger à publier ce livre. « Mgr l'Archevêque de Munich, écrivait le Nonce, a reçu quelques heures avant son départ (pour Rome), du célèbre professeur Dœllinger, une lettre où celui-ci confesse être l'auteur de la brochure récemment éditée contre l'infaillibilité du Pape, et dont j'ai transmis un exemplaire à Votre Éminence révérendissime avec mon rapport n° 507. Dœllinger prétend avoir publié cet écrit uniquement dans l'intérêt de l'Église d'Allemagne, pour laquelle, dit-il, la définition de l'infaillibilité pontificale aurait les plus funestes conséquences. Il engage donc Mgr l'Archevêque à insister auprès de Sa Sainteté afin que cette question ne soit pas soulevée. Enfin, il le prie de

1. Le titre français est : *Considérations proposées aux Évêques du Concile sur la question de l'infaillibilité du Pape.*
2. Voir Doc. CLXVII.
3. Voir l'*Anti-Janus*, p. 186. (Édit. allemande.)

vouloir bien assurer, en son nom, le Saint-Père de tout son attachement [1]. » Mais j'ai assez parlé de l'Allemagne [2].

9. En Belgique, l'illustre Archevêque de Malines, Mgr Dechamps, désireux de pourvoir à la saine instruction d'un grand nombre de laïques fort préoccupés des futures décisions du Concile touchant l'infaillibilité pontificale, fit paraître un travail sous ce titre : *L'Infaillibilité et le Concile général.* Il en exposait en ces termes la raison : « Le prochain Concile n'est pas seulement l'objet des espérances de l'Église ; il l'est aussi des préoccupations du monde. A la grande surprise des théoriciens du positivisme et de la foule des matérialistes pratiques, les questions religieuses reprennent leur rang, c'est-à-dire le premier, dans la pensée publique. Les princes et les diplomates ont les yeux sur Rome. Les hommes d'État, de robe et d'épée, les hommes de la tribune et de la presse surtout, inclinent à faire de la théologie, et, grâce aux journaux de toutes les nuances, cette théologie, quelque peu nouvelle et souvent étrange, arrive à tous les degrés de l'échelle sociale. Partout on parle du Concile et de ce qu'il va faire. Mais pendant que l'Épiscopat catholique s'applique principalement à l'étude des questions disciplinaires, parce que la discipline n'est pas immuable, et qu'elle s'harmonise toujours avec les situations changeantes des sociétés et les nécessités variables des temps, le monde, lui, s'inquiète avant tout des questions dogmatiques ou doctrinales. Habitué qu'il est à entendre tout révoquer en doute, et à rencontrer des gens toujours prêts *à faire la vérité* ou à la refaire, il s'imagine que les Pères du Concile n'auront pas moins d'audace, et que l'Église se dispose à de nouvelles révélations ! Mais parmi les révélations qu'il attend, il en est une qui pique singulièrement sa curiosité : Que va décider le Concile sur l'infaillibilité du Pape ? Le ton sur lequel on pose cette question, même au sein des assemblées législatives, et la

1. Dépêche du 23 novembre 1869.

2. Parmi les ouvrages les plus importants publiés en Allemagne sur le Concile, il convient de citer celui de Mgr Ketteler, Évêque de Mayence. Il est intitulé : *Das allgemeine Concil und seine Bedeutung für unsere Zeit* (Le Concile général et son importance à notre époque). Mayence, 1869.

façon dont on la conçoit, prouvent chez les gens du monde, et surtout chez les écrivains de la presse périodique, une remarquable ignorance des choses dont ils parlent. Je crois donc qu'en publiant à leur usage, et sur le point qui semble les intéresser le plus, cette étude vraiment élémentaire, je ne ferai pas une chose inutile. Je dois toutefois les prévenir que ce que je vais établir sur l'infaillibilité ne regarde qu'indirectement les incrédules. C'est aux chrétiens que je m'adresse. Mais ce que j'écris pour ceux-ci fera du moins connaître aux autres une chose qu'ils ont besoin de savoir : c'est que le Concile général, s'il définit l'infaillibilité du Saint-Siège en matière de foi, ne révélera pas une vérité nouvelle, *n'inventera pas un nouveau dogme*, mais définira dogmatiquement *une croyance aussi ancienne et aussi catholique que l'Église elle-même*. Cependant, si la thèse dont je prends la défense n'est pas directement à l'adresse des incrédules, j'aurai soin de l'interrompre quelquefois à leur intention, et de m'arrêter en chemin pour leur parler de ce qui les regarde. Avant même de me mettre en route, j'aurai déjà quelque chose à leur dire sur une sorte d'infaillibilité qui leur appartient, et dont ils ont aujourd'hui trop envie de se défaire. Je terminerai cette étude en montrant à tous que le Concile aura d'autres questions à résoudre que celle de l'infaillibilité; que ces questions de notre temps sont plus graves encore que celles du XVI[e] siècle ; et que, si la réponse du Concile de Trente aux erreurs du protestantisme fut pleine de lumière et de grandeur, la réponse du Concile de Rome aux négations radicales de l'apostasie qui se déclare, sera plus grande et plus lumineuse encore. » Mgr Dechamps, dans ce livre, démontrait aux croyants que le Pape, lorsqu'il parle *ex cathedra*, est infaillible et que cette proposition pouvait parfaitement bien être définie par le Concile. Toutefois, il serait téméraire de préjuger le sentiment de la sainte Assemblée sur l'opportunité de cette définition. Quant à lui, il est « profondément » convaincu que cette vérité sera définie : et il expose les motifs qu'il a de le croire. Cette étude se termine par l'énumération d'un grand nombre de questions très graves que le Concile

sera appelé à résoudre[1]. L'éminent Prélat belge reçut, à cette occasion, une lettre de félicitations du Souverain Pontife[2]. Dans un travail un peu moins étendu, adressé à un laïque, Mgr Dechamps revint sur ce même sujet, mais en s'attachant tout particulièrement à prouver les deux thèses suivantes : 1° L'opinion affirmant l'infaillibilité du Pape, lorsqu'il définit *ex cathedra*, ne saurait être considérée comme absolument libre : car les théologiens les plus célèbres, tels que Suarez, Bañez, Melchior Cano, Bellarmin, saint Alphonse de Liguori, affirment qu'elle touche *tout au moins* à la foi : *Saltem fidei proxima*, et que la doctrine contraire leur semble tout à fait erronée et voisine de l'hérésie : *Omnino erronea et hæresi proxima.* 2° Il est peu probable que le Concile garde le silence sur ce point, à cause surtout de la fausse signification qu'on donnerait à ce silence, après la proclamation des doctrines de 1682. « Le Concile du Vatican s'occupera-t-il de cette opinion ou de cette erreur? » se demande le savant Prélat. Et il répond : « L'Esprit promis à l'Église enseignante par son divin Fondateur la dirigera dans cette circonstance ; mais, s'il nous est permis de pressentir ce à quoi la portera cet Esprit de sagesse et de force, il nous semble que le Concile ne se taira pas. Et pourquoi? Parce que, à l'abri du silence solennel, *du silence œcuménique* et plein d'égards pour elle, du premier Concile assemblé depuis 1682, l'opinion simplement soufferte jusqu'ici dans l'Église relèverait la tête, prendrait des forces nouvelles et se poserait fièrement comme ayant droit au respect de tous. N'est-ce pas justement pour qu'il en soit ainsi que le gallicanisme d'État, absolutiste ou libéral, espère ce silence? Nous croyons donc que le Concile ne le gardera pas. » 3° Enfin l'illustre auteur répond aux objections que l'on oppose à l'opportunité de cette définition. « La parole du Concile, continue-t-il, n'apportera pas, du reste, le moindre obstacle au plein retour de *ceux* des Orientaux et des protestants qui *aspirent à l'unité*. Pour les uns et pour les autres, toute la question de l'unité se réduit à celle de la pri-

1. Voir Doc. CCXVII.
2. Voir Doc. CCXVIII.

mauté du successeur de Pierre. Ceux qui ne veulent pas le reconnaître comme juge suprême, ou juge en dernier ressort, des controverses en matière de foi, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas de son infaillibilité, sont uniquement ceux qui ne veulent pas de sa primauté. Qui peut penser cependant à taire ou à cacher celle-ci? La crainte de mettre obstacle au retour des Grecs à l'unité catholique a-t-elle empêché le Concile de Florence de définir comme point de foi la vérité révélée de la primauté des successeurs de Pierre? La même crainte n'empêchera donc pas le Concile du Vatican de *déclarer* que la primauté et l'infaillibilité dans l'enseignement de la foi sont inséparables en elles-mêmes, comme elles le sont dans l'Écriture et la Tradition, et *qu'en définissant l'une, le Concile a défini l'autre.* — J'ai déjà rappelé que Jésus-Christ n'a rien affirmé avec autant d'amour et de richesse d'expressions, dans l'Évangile, que les deux dogmes qu'on peut appeler le cœur et la tête de son Église, le dogme de l'Eucharistie et le dogme de la souveraine puissance de Pierre. Ayons donc plus de confiance de ramener nos frères séparés au sein de leur mère par l'attrait supérieur des œuvres de Dieu. Ce n'est pas en voilant la première de ces œuvres ou le premier de ces dogmes que l'Église ramène aujourd'hui tant d'âmes dans la protestante Angleterre; c'est, au contraire, en leur découvrant son cœur, le cœur de Dieu vivant dans ses tabernacles. Elle ne craindra donc pas non plus, soyez-en sûr, de déchirer le voile que bien tard, et dans de malheureuses circonstances, l'assemblée de 1682 a voulu lui jeter sur la tête. Oui, ce sera en faisant retentir le *Tu es Petrus* et l'*Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua,* avec le même éclat que l'*Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi,* qu'elle fera sentir à toutes les âmes qui cherchent Dieu où sont dans leur plénitude les paroles de la vie éternelle : *Verba vitæ æternæ.* Je pense qu'après mûre réflexion nos communs amis n'en douteront plus et je serais heureux de le savoir par vous. Je le serais plus encore de le savoir par eux-mêmes. Veuillez le leur dire et croire à mes sentiments les plus dévoués[1]. »

1. Voir Doc. CCXIX.

10. En Angleterre, un savant et sage Prélat éleva également la voix pour défendre la vraie et saine doctrine. Mgr Manning, Archevêque de Westminster, adressa au clergé de son diocèse une lettre pastorale sur le Concile œcuménique et l'infaillibilité pontificale. Après avoir constaté que la convocation de la sainte Assemblée a excité le plus vif intérêt en Angleterre et en France : en Angleterre, à cause de ses rapports avec la religion; en France, à cause de ses rapports avec la politique, le Prélat fait le plus grand éloge de l'ouvrage du jeune abbé Godard[1], ouvrage qui contribuera puissamment, dit-il, à dissiper les craintes et à rectifier les fausses idées d'un certain nombre d'hommes d'État et d'écrivains politiques de la France. L'éminent Prélat examine minutieusement les raisons qui paraissent dissuader d'une définition dogmatique de l'infaillibilité, et celles qui au contraire militent en faveur de cette proclamation et même la rendent urgente. Il discute de même longuement les différents arguments dont on s'appuie pour défendre ou pour attaquer l'infaillibilité du Souverain Pontife parlant *ex cathedra*. Du reste, conclut-il, que le Concile définisse ou non cette vérité (ce qui est encore le secret de Dieu), l'auguste Assemblée n'aura pas moins rendu plus évidente la seule alternative qui s'offre à l'esprit humain : le rationalisme ou la foi, et en même temps elle aura montré aux pouvoirs civils du monde chrétien quel avenir ils se préparent inévitablement à eux-mêmes[2].

11. En France aussi la voix des Évêques se fit entendre; mais on ne pouvait espérer que, dans cette contrée qui avait enfanté le gallicanisme, tout se passerait tranquillement. Là, ceux qui connaissaient l'histoire des Conciles étaient comme tout naturellement convaincus que les Pères du Vatican procéderaient à un examen sévère de toutes les erreurs écloses depuis l'Assemblée de Trente jusqu'au 8 décembre 1869, et ce sentiment ne leur avait pas été inspiré par les correspondances de la *Civiltà*, ni par les programmes des jésuites ou

1. *Les principes de* 89 *et la doctrine catholique.* Paris, Lecoffre, 1863. Edition corrigée d'après les observations des censeurs romains.

2. Voir Doc. CCXXXIII.

autres épouvantails de ce genre; mais il était né spontanément chez eux. Ceux qui estimaient le gallicanisme déjà mort et enterré, jugeaient, mais à tort, inutile de le condamner. Quant aux hommes dans le cœur desquels cette erreur était profondément enracinée, ils ne se résignaient pas aussi facilement à en faire le sacrifice. Les uns prirent ouvertement la défense du gallicanisme, adapté, bien entendu, au temps actuel, et par conséquent en combattirent la condamnation. D'autres, tout en désavouant cette doctrine, soutinrent qu'il était inutile et même dangereux de la condamner. Mais leur opposition eut pour résultat de donner plus de force à l'opinion contraire, même auprès de ceux qui auraient peut-être jugé cette condamnation superflue si l'on n'eût pas fait tant de bruit autour de cette question. Ils parlèrent trop du gallicanisme et de l'infaillibilité dont ils ne voulaient point la définition; car plus ils la proclamaient inopportune, plus leurs adversaires la déclaraient nécessaire. *Quod inopportunum dixerunt*, dit un père du Concile en résumant la question, *necessarium fecerunt*. Le gallicanisme, qu'on croyait mort, était encore vivant au fond de bien des cœurs. En Allemagne, c'est au nom de la liberté de la science qu'un grand nombre d'hommes refusaient de reconnaître l'autorité doctrinale du Pontife romain; en France, c'est par un attachement opiniâtre à certaines traditions et aussi par vanité nationale que tant de chrétiens ne se soumettaient qu'en apparence à cette autorité.

Bien avant qu'il fût question du fameux programme des jésuites, on avait annoncé, le lecteur s'en souvient, la prochaine publication d'un livre de l'Évêque de Sura [1]. Ce devait être l'apologie la plus éloquente du gallicanisme moderne, qui se préparait à s'en couvrir comme d'un bouclier pour repousser les attaques possibles ou probables du futur Concile. Les deux premiers volumes de l'ouvrage de Mgr Maret parurent à Paris le 16 septembre 1869. Dans une lettre très respectueuse au Saint-Père et communiquée par l'auteur aux journaux, le Pré-

1. Voir le chapitre IV de ce livre, nos 5 et 6.

lat exposait les raisons de cette publication. Elle lui avait été inspirée uniquement, disait-il, par l'amour de l'Église et du Saint-Siège. « En prévision des conséquences funestes où peuvent conduire certains projets formés et rendus publics par des hommes respectables, mais qui ne voient pas combien dangereuse est leur entreprise, » il s'est cru obligé, par son titre d'Évèque, « de présenter la constitution de l'Église dans sa grandeur et sa perfection, et avec le caractère d'immutabilité qu'a voulu lui donner son divin Fondateur, » et de soumettre son travail au Souverain Pontife et au futur Concile œcuménique. « Je ne prends pas, continue-t-il, la défense de la déclaration de 1682 ni des propositions qui y sont formulées. La doctrine que j'expose a un caractère qui lui est propre et je la présente sous des termes que j'ai voulu rendre aussi précis qu'il m'a été possible. Cette doctrine, qui me semble irréprochable, est essentiellement modérée et se concilie facilement avec les doctrines modérées des écoles romaines. » Mgr Maret termine sa lettre en demandant pour son livre, malgré toutes ses imperfections [1], l'indulgence du Vicaire de Jésus-Christ. En transmettant aux Évêques un exemplaire de cet ouvrage, il les priait également de ne pas se montrer trop sévères pour un livre qui, « malgré ses imperfections », était « l'exercice d'un droit épiscopal » et qui avait été inspiré uniquement par « l'amour de l'Église et du Saint-Siège [2] ».

L'œuvre de Mgr Maret a pour titre : *Du Concile général et de la paix religieuse.* Les volumes publiés en septembre contenaient seulement la première partie du travail; ils traitent de la constitution de l'Église et de la périodicité des Conciles généraux [3]. Mgr Maret ne craint pas de descendre dans l'arène et de prendre hautement la défense du gallicanisme. « Oui, dit-

1. Voir Doc. CCXXI.
2. Voir Doc. CCXXII.
3. *Du Concile général et de la paix religieuse.* Première partie : *La Constitution de l'Église et la périodicité des Conciles généraux.* Mémoire soumis au prochain Concile œcuménique du Vatican par Mgr H.-L.-C. Maret, Évêque de Sura, Chanoine-Évêque de Saint-Denis, doyen de la faculté de théologie de Paris. Paris, 1869.

il, le gallicanisme théologique, le gallicanisme de l'Épiscopat français contient un fonds de vérité éternel et nécessaire. Sans nous porter solidaire de toutes les doctrines qui ont porté ce nom, sans nous porter solidaire d'aucune assemblée, d'aucune déclaration, et en professant tout le respect qui est dû aux décisions et aux bulles de Sixte IV, d'Alexandre VIII, de Clément XI, de Pie VI, nous adhérons à des doctrines qui nous paraissent vraies et qui n'ont jamais été ni pu être censurées; aux doctrines qui affirment le caractère efficacement tempéré de la monarchie pontificale par l'aristocratie épiscopale, la complexité des éléments qui composent la souveraineté spirituelle et l'infaillibilité dogmatique, la nécessité du concours de ces deux éléments pour établir la règle absolue de la foi. Dans ces trois propositions générales, qui sont exposées, expliquées, démontrées dans cet ouvrage, dans ces trois propositions, disons-nous, consiste pour nous l'essence impérissable de la tradition de notre Église, la forte et noble doctrine de nos pères. Et comme la vérité ne peut être contraire à elle-même, cette doctrine est facilement conciliable avec les doctrines les plus modérées de l'école qui porte le nom d'*ultramontaine*. Quel est le droit divin, le droit certain du Souverain Pontificat, qui ne soit énoncé et défendu dans notre livre? L'infaillibilité pontificale elle-même n'y est pas niée, mais ramenée a sa vraie nature. Nous reconnaissons et établissons que le Pape, par son droit de consulter ou de convoquer le corps épiscopal, par la possibilité où il est d'agir toujours avec lui, possède, en vertu de l'ordre divin, le moyen assuré de donner l'infaillibilité à ses jugements dogmatiques. Contestons-nous l'autorité des jugements *ex cathedra* en affirmant, avec les grands maîtres de la théologie, qu'il n'y a certainement des jugements de cette sorte que quand le Pape a employé le moyen le plus certain que Dieu lui donne pour ne pas se tromper, c'est-à-dire le concours des Évêques? Nous ne contestons l'infaillibilité pontificale qu'autant qu'on l'identifie au système de la monarchie pure, individuelle, absolue, du Pontife romain; qu'autant qu'on fait de sa monarchie absolue et de son

infaillibilité personnelle un seul tout, qui nous paraît en désaccord et avec l'Écriture, et avec la Tradition, et avec les actes des Conciles généraux. Ces doctrines modérées peuvent se concilier avec tous les systèmes modérés, quelque nom qu'ils portent, à quelque école qu'ils appartiennent. Ainsi l'esprit de ce livre est pacifique. Mais il n'est jamais permis de sacrifier la vérité à la paix et ce sera une gloire éternelle pour la tradition de notre Église d'avoir fourni, dans des circonstances décisives, le moyen de conjurer un grand danger, le moyen de donner au gouvernement ecclésiastique par la périodicité conciliaire, le plus haut degré de perfection dont il soit peut-être susceptible [1]. »

Le Nonce de Paris, en transmettant les deux volumes de Mgr Maret au Secrétaire d'État de Sa Sainteté, lui fit part de l'opinion qu'il s'en était formée après une lecture rapide. Au point de vue scientifique, écrivait-il, cet ouvrage est sans importance. Toutefois, la faiblesse des études théologiques en France, les termes flatteurs dont se sert Mgr Maret en parlant de l'autorité épiscopale, une certaine montre d'érudition, la modération et l'esprit de piété dont ce livre est empreint, tout cela fait craindre que les conclusions de l'auteur ne soient favorablement accueillies par un assez grand nombre de personnes. « Le prince de la Tour-d'Auvergne, ajoutait le Nonce, à qui j'en ai parlé dernièrement, déplore cette publication, d'abord parce qu'il prévoit qu'elle va partager la France en deux camps ennemis, et ensuite parce que je ne lui ai pas laissé ignorer que la presse ne tarderait pas à réfuter ce livre. Il m'a prié de faire tous les efforts pour prévenir une pareille polémique. Mais je lui ai franchement déclaré que mon devoir me commandait tout le contraire; et ce devoir, Votre Éminence peut être sûre que je ferai mon possible pour le bien remplir [2]. »

L'apparition de l'ouvrage de Mgr Maret fut le signal d'une polémique des plus ardentes. Non seulement les journaux et

1. *Op. cit.*, vol. Ier, p. XXVI-XXVIII.
2. Dépêche du 17 octobre 1869.

les publicistes les plus renommés [1], mais les Évêques eux-mêmes y prirent part. Le lecteur lira parmi les Documents les principaux actes de cette douloureuse polémique, qui aurait dû tout au plus trouver place au sein du Concile [2]. Mais, il faut bien l'avouer, en présence des erreurs publiquement défendues par Mgr Maret, l'Épiscopat ne pouvait garder le silence. Tout d'abord l'illustre Évêque de Poitiers fit entendre sa docte et éloquente parole et bientôt il fut suivi de l'Archevêque de Westminster. A leur tour, les Évêques de Montauban, de Nîmes, de Laval et de Rodez blâmèrent l'ouvrage de Mgr Maret. Celui-ci se défendit dans les journaux et dans une brochure spéciale [3]. Une de ses lettres où il essayait de répondre à Mgr Plantier se terminait par ces belles paroles : *Dans tous les cas, la soumission me serait douce* [4]. Le pieux Évêque de Sura a tenu parole; aussi l'estime des honnêtes gens, qui ne lui a jamais manqué même au moment où ses erreurs étaient le plus à déplorer, n'a fait que grandir depuis le jour où il a donné l'exemple de la plus humble soumission.

12. Il ne faut pas, je crois, rattacher le livre de Mgr Maret à la campagne que poursuivaient, d'accord sans doute avec leurs amis d'Allemagne, les catholiques libéraux de France, pour empêcher, s'il était possible, la définition de l'infaillibilité pontificale. Mais l'article inséré dans le *Correspondant* d'octobre 1869 et publié plus tard en brochure sous ce titre : *Le*

1. Charles Gérin, auteur d'un livre intitulé : *Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de France de* 1682, Paris, 1869, répondit par une lettre, qu'il fit insérer dans l'*Union*, aux critiques adressées par Mgr Maret (Doc. CCXIX) à son ouvrage, cependant honoré d'un bref de Pie IX (Doc. CCXXX). L'abbé Jules-Théodose Loyson, professeur à la Sorbonne, réfuta le livre de M. Gérin dans un écrit intitulé : *L'Assemblée du clergé de France de* 1682 *d'après des documents dont un grand nombre inconnus jusqu'à ce jour*. Paris, 1870. M. Gérin répliqua par une brochure publiée sous ce titre : *Une nouvelle apologie du gallicanisme. Réponse à M. l'abbé Loyson*. Paris, 1870.

2. Voir Doc. CCXXXI, CCXXXII, CCXXXIV, CCXXXVII-CCLIII et CCLVI.

3. *Le Pape et les Évêques. Défense du livre* Sur le Concile général et la paix religieuse, par Mgr H.-L.-C. Maret. Paris, 1869.

4. Voir Doc. CCXLIII.

Concile, entrait parfaitement dans le plan de cette campagne. Il exprimait les craintes, les vœux, les espérances des principaux représentants du parti catholique libéral de France touchant le Concile[1]. Cet écrit fut considéré comme le *manifeste* de ce parti. « Il est, écrivait Mgr Pie, une preuve éclatante de l'opiniâtreté que l'on met aujourd'hui à traiter des questions actuelles de la plus haute importance, absolument comme si, depuis quatre-vingts ans, le Saint-Siège et l'Épiscopat n'avaient rien dit, ou comme si les décisions dogmatiques et les enseignements de l'Église n'obligeaient pas les intelligences[2]. » Ici l'éloquent Prélat laisse éclater sa juste indignation contre tous ces gens trop pleins d'eux-mêmes : « Une chose, dit-il, m'a frappé dans la lecture de cette pièce, c'est la pauvre idée que ces publicistes doivent se faire du degré d'intelligence et de la délicatesse de sentiments des hommes d'Église. Pour imaginer qu'un langage d'une suffisance si hautaine, parce qu'il se présente enveloppé de quelque forme, puisse être accepté autrement que comme une offense par ceux qui ont l'honneur d'être les représentants de Dieu et les dépositaires de sa doctrine, il faut leur supposer le sens le plus épais et le tact le plus émoussé. Que nos Aristarques daignent le savoir : l'Église n'a pas cédé si absolument à leurs aréopages le privilège de comprendre et de sentir. Non, ainsi que le disait déjà un de nos devanciers aux beaux esprits de la prétendue Réforme, « nous ne portons pas des cœurs si obtus, « et le soleil de la civilisation n'a pas détourné de nous ses « rayons à ce point : *Non obtusa adeo pectora gestamus catholici,* « *nec sol civilitatis tam procul aversus a nobis radios suos elon-* « *gavit.* » Un des plus illustres champions de la cause religieuse[3] a dit, dans un discours immortel, ce qu'il faudrait penser d'un homme qui serait assez brutal pour abuser de sa force contre la faiblesse et qui s'oublierait jusqu'à frapper une femme. Or, reprenait-il, avec l'accent de la plus haute éloquence, « l'Église

1. Voir Doc. CLXVIII.
2. Voir Doc. CCLVI.
3. Le comte de Montalembert.

« est plus qu'une femme c'est une mère ! » Voilà un de ces traits qui éterniseront la reconnaissance dans nos cœurs. Mais qu'on me permette de le dire, à mon tour : il y aurait une femme, une mère plus à plaindre que celle qui aurait été frappée, dans un accès de violence, par un enfant grossier. Je m'explique. Supposez des fils doués d'une véritable distinction, lesquels, se plaçant en face de leur mère, font usage de toutes les ressources de leur esprit et de leur éducation pour voiler sous l'enveloppe de la convenance et de la courtoisie la critique la plus aigre, la plus gratuite et la plus incompétente de ses pensées, de ses sentiments et de ses actes, et qui, avec des protestations de respect et de soumission, lui font sur toute chose la leçon la plus téméraire et la plus blessante. La pauvre mère, qui a l'esprit assez délié pour tout comprendre, le cœur assez délicat pour tout sentir, se fait un devoir de garder le silence. Sa tendresse lui interdit d'aggraver le tort de ses fils en leur montrant à quel point elle en a le sentiment, et son cœur lui permet encore moins de laisser apercevoir aux étrangers l'étendue et la vivacité de cette douleur domestique... Oui, j'ose le dire, cette mère serait plus malheureuse et plus à plaindre que l'autre. Or, à l'heure présente, Messieurs, cette mère est l'Église. Fassent la bonté de Notre-Seigneur et la vertu du prochain Concile que ces fils, devenus un sujet d'affliction, soient enfin éclairés et viennent à résipiscence ! Jusque-là, nous devrons accepter des luttes douloureuses, mais nécessaires. Il faut que toutes les équivoques soient levées, il faut que les ténèbres et les ombres soient écartées, pour que nous marchions ensuite d'un pas commun dans les voies de la paix : *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis* [1]. »

La *Semaine religieuse* de Cambrai adressait également de sévères reproches aux rédacteurs du *Correspondant*. Sortir tout à coup d'une « apparente réserve », disait-elle, et chercher à « saisir l'opinion et à la passionner », au moment où les

1. Voir Doc. CCXLVI.

Pères se mettent en chemin pour le Concile, et, par conséquent, où il conviendrait le plus de se taire et d'attendre les décisions de l'auguste Assemblée, n'est-ce pas exercer sur le Concile cette pression dont on accuse si amèrement les défenseurs du Saint-Siège? Le *Correspondant* « s'engage témérairement dans une voie bien dangereuse »; quels que soient les services qu'ont pu rendre à l'Église des laïques illustres, « il ne faut pas oublier qu'ils ne sont dans l'armée de Dieu que de simples soldats et que nous n'avons pour chefs que nos pasteurs, guidés eux-mêmes par le Prince des Pasteurs. Au Vicaire de Jésus-Christ il appartient de marcher à notre tête : la gloire ne lui fait pas défaut, sa sainteté rayonne à tous les yeux, mais surtout il a mission de Dieu : c'est à lui que Jésus-Christ a commis le soin de paître et les brebis et les agneaux [1] ». Le manifeste du *Correspondant* suscita de nouvelles et violentes polémiques; aussi l'agitation des esprits s'accrut-elle de plus en plus chaque jour[2].

13. C'est à peu près vers cette époque que l'Archevêque de Paris adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse une importante lettre pastorale, pour tâcher de calmer les inquiétudes provoquées par toutes les fausses nouvelles répandues à propos du Concile[3]. Quelque temps après, le *Français*, journal tout dévoué aux catholiques libéraux, déclara se soumettre d'avance aux décisions du Concile[4]. La plupart des journaux empruntèrent au *Tablet* de Londres un article dont l'auteur se disait autorisé à démentir pour la troisième fois l'intention qu'on ne cessait de prêter à l'Archevêque de Westminster de prier le Concile de vouloir bien définir la doctrine de l'Église sur l'infaillibilité du Saint-Siège[5]. Les *Annales religieuses* du diocèse d'Or-

1. Voir Doc. CCLIV.
2. Voir Doc. CCLV, CCLVI et CCLVII. — La défection du malheureux Père Hyacinthe Loyson ne fut pas étrangère à cette agitation des esprits. (Voir Doc. CCXXIII-CCXXVII et CCXXXVI. Qu'on lise aussi les lettres si affectueuses adressées par le comte de Montalembert à son ami tombé [Doc. CCXXVIII, CCXXXV et CCXCI].)
3. Voir Doc. CCLVIII.
4. Voir Doc. CCLIX.
5. Voir Doc. CCLX.

léans publièrent une lettre d'adieu des membres du clergé à leur Évêque et la réponse du Prélat. Cette réponse se terminait ainsi : « Et, le Concile achevé, quelles qu'aient été ses décisions, conformes ou contraires à mes vœux et à mes votes, je reviendrai soumis à tout, sans le moindre effort, soumis de bouche, d'esprit et de cœur, docile comme la plus humble brebis du troupeau[1]. » Noble déclaration à laquelle l'Évêque d'Orléans a été pleinement fidèle, mais qui ne l'a pas empêché de déployer toute l'ardeur dont il était capable pour faire prévaloir son opinion. Et à cette occasion il jeta un éclair que devait bientôt suivre la foudre. « Quant aux inquiétudes, ajoutait-il, dont vous m'avez parlé, aux initiatives imprudentes, intempestives, je ne tarderai pas à vous en dire ma pensée[2]. » Il ne mit point de retard, en effet, à tenir sa promesse, car, quelques jours seulement après avoir adressé une lettre pastorale des plus affectueuses au clergé et aux fidèles, pour les instruire de la véritable mission du Concile[3], il lança, sous forme de lettre à son clergé, dans le public stupéfait d'un coup si inattendu, un résumé simple, mais très habile, de toutes les objections formulées contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale, où il accusait hautement l'*Univers* et la *Civiltà cattolica* d'avoir fort imprudemment soulevé une controverse à ce sujet[4]. On ne saurait dire le fâcheux effet produit par l'éloquence populaire de l'illustre Prélat sur des esprits déjà tout troublés par le fracas de publications sans nombre : livres, brochures, articles de journaux, adresses, respectueux *memorandum*. Louis Veuillot, l'un des accusés, déclara que, « par prudence et par déférence », il ne discuterait pas le document épiscopal ; mais en même temps il se plaignit de l'inopportunité et de l'injustice des attaques de Mgr Dupanloup. Du reste, faisait-il observer, la

1. Voir Doc. CCLXI.
2. *Ibid.*
3. Voir Doc. CCLXII.
4. Voici le titre de cet important document : *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile.* (Voir Doc. CCLXIII.) — Relativement à l'origine de la controverse soulevée à propos de la définition de l'infaillibilité pontificale, voir Doc. CCLXVIII, CCLXIX, CCLXXXVII et CCLXXXIX.

publication « inopinée » des *Observations* devait être considérée comme un « véritable événement », attendu que, l'auteur le voulût-il ou non, cet écrit donnait un Évêque pour chef régulier et officiel à cette prise d'armes où l'on n'avait vu figurer jusqu'alors que des écrivains de conditions diverses [1]. Le second accusé, la *Civiltà cattolica*, répondit : « Devons-nous nous défendre ? Cela nous serait facile. Nous n'aurions besoin que de rectifier les faits, procédé dont nous avons usé précédemment à l'égard du *Français*. Mais si Mgr Dupanloup a cru devoir nous attaquer nominativement, ouvertement, nous ne jugeons pas convenable, par respect pour l'Évêque, de repousser les accusations de l'écrivain. Nous garderons donc le silence sur cet écrit [2]. » L'Évêque de Laval « déplora profondément » la lettre de Mgr Dupanloup [3], qui obtint, au contraire, les suffrages des Évêques de Châlons [4] et de Marseille [5]. L'Archevêque de Westminster pria Mgr Dupanloup, dans une lettre privée, de vouloir bien retirer certaines paroles qui lui étaient à tort attribuées dans ses *Observations*, paroles qui dénaturaient le sens de la thèse par lui défendue et lui faisaient soutenir la possibilité d'une opposition ou d'une scission entre les Évêques et le Pape [6]. Mgr Dupanloup, publia une déclaration dont se contenta Mgr Manning. L'Évêque d'Orléans maintenait bien certaines affirmations ; mais le Prélat anglais préféra garder le silence [7]. Les journaux libéraux de toutes nuances portèrent aux nues l'écrit de Mgr Dupanloup. L'*Univers*, le *Monde*, l'*Unità cattolica*, etc., combattirent quelques-unes de ses assertions [8]. La meilleure réponse aux *Observations* fut sans contredit celle de Mgr Nardi, le vaillant publiciste. Mais combien des lecteurs de l'écrit de Mgr l'Évêque d'Orléans ont ignoré

1. Voir Doc. CCLXIV.
2. Voir Doc. CCLXXVIII.
3. Voir Doc. CCLXV.
4. Voir Doc. CCLXVI et CCLXVII.
5. Voir Doc. CCLXXII.
6. Voir Doc. CLXXIV.
7. Voir Doc. CCLXXV et CCLXXVI.
8. Voir Doc. CCLXVIII, CCLXXI, CCLXXIII et CCLXXVII.

même l'existence de la réfutation du Prélat italien[1] ! « Ce qui a retenu plusieurs jours ma plume captive, disait Mgr Nardi, ce n'est ni le grand nom de l'illustre écrivain, ni la force de ses arguments, encore moins la perspective des terribles représailles que va infailliblement s'attirer celui qui ose le contredire, mais bien la seule considération de la haute dignité de mon antagoniste. Cette plume courait libre et ferme contre les sophismes de lord John Russel, les insultes de Cayla et d'About, les accusations du duc de Persigny, contre cet inique programme de l'état de choses actuel formulé dans la brochure : *Le Pape et le Congrès;* contre les diatribes du sénateur Bonjean, du ministre Menabrea, du philosophe Mamiani; mais elle a hésité à tracer la première ligne contre un homme au front duquel brille le divin rayon de l'héritage apostolique et dont je vénère tous les collègues comme des pères et des maîtres. Néanmoins le devoir et l'amour l'ont emporté : le devoir qui me tient attaché à ce Saint-Siège apostolique auquel, il y a onze ans, dans le palais du Vatican, j'ai juré pour toujours fidélité, obéissance, et protection; l'amour de mon père et seigneur sur qui je vois fondre les épreuves du côté où il devait le moins les attendre. De nouveau s'élèvent contre le Saint-Siège et l'autorité de son divin magistère les vieilles accusations déjà si souvent réfutées; une fois de plus on use à l'égard du Pontife romain de ce langage flatteur qui contraste si étrangement avec l'amertume du ton, la dureté des paroles dont on se sert envers ses amis les plus notoires, les plus dévoués, et aussi avec le but manifeste auquel on tend. Prêtre catholique et Prélat romain, je me sens profondément ému lorsque j'entends accuser d'une longue suite d'erreurs cette Papauté qui tant de fois a sauvé l'Église et la civilisation; Italien, je frémis en songeant à ce qu'on voudrait faire de cet honneur insigne, de cette gloire de l'Italie; écrivain loyal et franc, je ne puis supporter les éloges outrés d'un homme qui ne voit dans les annales de son pays rien que de glorieux, et dans celles des autres rien que de hon-

1. Voir Doc. CCLXXIX.

teux. Tout en restant plein de vénération pour la dignité et d'un scrupuleux respect pour la personne sacrée de l'auteur, je répondrai avec calme, mais sans ombre de crainte; je répondrai hors de Rome, afin d'assumer sur moi seul l'entière responsabilité de la réplique. » Mgr Nardi a eu l'idée de comparer tout d'abord l'écrit du Prélat français avec le texte allemand des *Bemerkungen*. Or nombre de passages du premier ouvrage ne sont que la traduction française du second. D'où résulte manifestement l'unité d'origine des deux écrits.

14. L'Europe entière parla des *Observations* de l'Évêque d'Orléans, lesquelles, sans doute, tendaient directement à démontrer l'inopportunité d'une définition dogmatique, mais en réalité allaient bien au delà. On y mettait sous les yeux de lecteurs inexpérimentés ou hostiles les objections les plus graves et les plus délicates contre la doctrine elle-même de l'infaillibilité. Pour réfuter quelques pages seulement de cette brochure agressive, il eût fallu de gros volumes. Au moment où toute l'Europe était, comme je l'ai dit, occupée de l'œuvre de l'Évêque d'Orléans et où les méchants tressaillaient de joie, apparut tout à coup un nouveau et très violent écrit du même auteur. C'était une communication de l'Évêque à son clergé; mais le directeur de l'*Univers* y était personnellement visé. En voici le titre : *Avertissement adressé par Mgr l'Évêque d'Orléans à M. L. Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers [1]. Mgr Dupanloup accuse Veuillot « d'usurpation » sur les droits des Évêques et « d'intrusion perpétuelle dans les plus graves et plus délicates affaires de l'Épiscopat ». Il le reprend surtout de « ses excès de doctrine et de son déplorable goût pour les questions irritantes et pour les solutions violentes et dangereuses ». Il lui reproche « d'accuser, d'insulter et de calomnier » ceux qui sont ses frères dans la foi. Personne, au jugement de l'Évêque d'Orléans, ne mérita jamais mieux que Louis Veuillot cette parole sévère des Livres saints : *Accusator fratrum!* Enfin, il lui reproche de rendre l'Église « complice » de ses « violences » en faisant

1. Voir Doc. CCLXXX.

passer avec une rare audace pour doctrines catholiques « ses idées les plus personnelles [1]». L'accusé se défendit, en observant toutefois de garder le plus de mesure possible, pour ne pas perdre les avantages que lui faisait un adversaire « trop irrité [2]. » Le *Monde*, mentionné lui aussi et blâmé dans l'*Avertissement*, témoigna sa surprise de la manière dont on relevait les vivacités de la polémique [3]. Le *Correspondant* célébra le grand événement de ce temps, c'est-à-dire la publication des deux lettres de Mgr Dupanloup aux fidèles et au clergé de son diocèse. Il en prit occasion pour exposer de nouveau ses idées sur le Concile et se plaindre que ses contradicteurs eussent dénaturé les textes les plus clairs de l'ouvrage incriminé. Dans le courant de son article, le *Correspondant* se déclara prêt à accepter « avec un respect et une soumission sans réserves » toutes les décisions du saint Concile sans exception. En terminant, il exprima à l'infatigable Prélat sa joie et sa reconnaissance de ce qu'il avait bien voulu le défendre dans ce troisième écrit adressé au directeur de l'*Univers*. A l'ouverture du Concile, le *Correspondant* justifia encore une fois ses principes et sa conduite passée; mais il ajouta : « Maintenant, tout ce bruit est fini. Le respect, le devoir, la confiance nous imposent à l'envi le silence et la paix. C'est la trêve de Dieu [4]. »

15. Malheureusement les esprits étaient trop surexcités pour qu'il y eût une vraie trêve. Les soupçons des gouvernements, la haine des sectes, l'hostilité des libéraux, l'orgueil des savants, les efforts désespérés du gallicanisme, les craintes des catholiques libéraux, les intrigues de leurs chefs, avaient admirablement servi les desseins du mortel ennemi de l'Église, du père du mensonge. L'Épiscopat lui-même voyait la défiance se glisser dans son sein et présentait une grande diversité d'opinions. Ce fut sous ces tristes auspices que s'ouvrit le Concile. Mais jusque-là l'Église catholique n'avait eu à soutenir de luttes que contre

1. Voir Doc. CCLXXXI et CCLXXXII.
2. Voir Doc. CCLXXXIII, CCLXXXVI, CLXXXVII.
3. Voir Doc. CCLXXXV.
4. Voir Doc. CCLXXXIV.
5. Voir Doc. CCXC et aussi Doc. CCLXXXVIII.

ses ennemis extérieurs. Dieu lui ménageait une épreuve plus grande : celle des dissensions intestines. C'est à la veille même de l'ouverture du Concile qu'il l'envoya à son Épouse, afin, sans doute, de rendre plus éclatant son triomphe final. Pie IX, raconte-t-on, distinguait dans le Concile trois périodes : la période préliminaire, la période concomitante et la période finale. La première, disait-il, est la période de Satan, la seconde celle de l'homme, la troisième celle du Saint-Esprit. Ne dirait-on pas que Pie IX a prophétisé? Il n'y a pas d'autre mot qu'infernale pour caractériser l'époque que je viens de décrire. La seconde a été vraiment la période des passions des hommes; car ceux-là mêmes qui suivaient le droit chemin ne se sont pas toujours montrés justes et généreux envers leurs adversaires. Mais la dernière a été, à proprement parler, la période du Saint-Esprit. En effet, après tant de luttes intestines, *facta est tranquillitas magna*. L'Esprit de Dieu est descendu sur le Concile et il lui a paru bon, ainsi qu'à tous les Pères, de définir cette doctrine qui, dans les derniers temps, avait rencontré de si nombreux adversaires. Ceux-là mêmes qui l'avaient niée ou qui n'en pouvaient souffrir l'importune pensée furent les premiers à s'écrier : *Nous croyons!* Les Évêques qui avaient soumis au jugement du Souverain Pontife leurs graves appréhensions touchant l'opportunité de la définition controversée, proclamèrent ensuite bien haut, en face de l'Allemagne et du monde entier, que cette définition était on ne peut plus nécessaire. Quel autre moyen, en effet, disaient-ils, aurions-nous aujourd'hui de combattre l'amour effréné de la liberté de la science qui s'est emparé de notre pays [1]? Après le Concile du Vatican pas un seul Évêque n'a failli à son devoir. Parmi les catholiques libéraux de quelque renom, en Belgique, en France ou en Italie, pas un seul (c'est une obligation pour l'historien de le constater) n'a refusé de s'incliner devant l'oracle du Saint-Esprit. Quant au petit nombre d'égarés dont un épais bandeau recouvre encore les yeux, fasse Dieu qu'ils arrachent courageusement ce voile et

1. Voir les paroles des Évêques d'Allemagne reproduites plus haut.

rentrent bien vite dans cette famille où leur père et leurs frères ont les bras ouverts pour les recevoir, et alors se trouvera pleinement exaucée la prière de l'Homme-Dieu : *Ut omnes unum sint*[1] !

1. Joann. xxii, 21.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

LIVRE TROISIÈME

MOUVEMENT POLITIQUE ET RELIGIEUX QUI SE MANIFESTE A L'OCCASION DU CONCILE

CHAPITRE PREMIER

Accueil fait à la bulle convoquant un Concile.

CHAPITRE II

Comment fut reçue l'invitation adressée aux Évêques des Églises du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège.

CHAPITRE III

Comment les protestants et les adeptes des autres cultes dissidents accueillirent l'invitation qui leur était faite de profiter du futur Concile pour rentrer dans le sein de l'Eglise leur mère.

CHAPITRE IV

De quelques événements qui ont précédé le commencement de la guerre faite au Concile.

CHAPITRE V

Occasion et prétexte des nombreuses attaques dirigées contre le futur Concile.

CHAPITRE VI

Attitude des gouvernements, de la franc-maçonnerie, des savants de l'Allemagne et des catholiques libéraux envers le Concile. Conduite de l'Épiscopat.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

SCEAUX. IMP. CHARAIRE ET FILS.